

Université Sorbonne Paris Cité, Université Paris 13

« U.F.R. DE SCIENCES SOCIALES »

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13

Sciences humaines et sociales, spécialité Sciences de l'éducation

présentée et soutenue publiquement

par

VERNERIS Marie Hélène

le 20 décembre 2019

Titre :

DEMARCHES DE BIOGRAPHISATION EN MILIEU CARCERAL :

Quels patrons biographiques en perspective ?

VOLUME 1

Directrice de thèse :

Professeure Christine DELORY-MOMBERGER

JURY :

Mme Christine Delory-Momberger, Professeure en sciences de l'éducation, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité, présidente et directrice de Thèse

- Monsieur Augustin Mutuale, Professeur en sciences de l'éducation, Institut Catholique de Paris, pré rapporteur

- Monsieur Alain Vulbeau, Professeur en sciences de l'éducation, Université Paris Nanterre, pré rapporteur

Mme Martine Janner Raimondi, Professeure en sciences de l'éducation, Université Paris 13 Sorbonne Cité, membre du jury

- Monsieur Jean-Pierre Chretien-Goni, Maître de conférences, CNAM, membre du jury

- Monsieur Mike Gavras, Post doctorant aux Chaires pour le territoire Université Paris 13, membre du jury

Remerciements

Cinq ans après le début de ce travail universitaire, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près comme de loin à son aboutissement. Au premier rang des personnes que je tiens à citer, je présente ici toute ma reconnaissance à celle qui m'a ouvert les portes de l'université Paris 13 en m'accordant sa confiance et son soutien, Christine Delory-Momberger, professeure en sciences de l'éducation qui a encadré cette recherche. Merci à elle pour son humanité et son travail qu'elle n'a jamais hésité à partager.

Je tiens particulièrement à remercier Martine Janner Raimondi, professeure en sciences de l'éducation, pour la qualité de sa présence et de son accompagnement, ses conseils éclairés et sa générosité.

Je témoigne de toute ma gratitude envers toutes les personnes détenues et ex-détenues pour leur aide et leur participation à ce travail, sans lesquelles ce projet n'aurait pu aboutir.

J'atteste du respect lié à mon travail manifesté par certaines collègues de mon univers professionnel et remercie celles et ceux qui n'ont pas cru en mon travail, ils m'ont permis de ne jamais renoncer.

J'adresse enfin à mes proches toutes mes pensées chaleureuses et les remercie pour leurs divers encouragements.

Table des matières

Remerciements	1
Table des tableaux	4
Table des schémas	4
Table des figures	4
Termes spécifiques	5
Le jargon de la prison	8
Les abréviations	9
Chapitre I - Introduction	10
1. De la professionnalisation à la recherche biographique	10
2. De l'institution carcérale vers une perspective de recherche	16
3. Réflexions, questions et pistes de travail	18
Chapitre II - Cadre épistémologique	21
1. Présentation du cadre : Sciences de l'Education & Recherche biographique	21
2. Les choix méthodologiques, empiriques et théoriques	22
Chapitre III - Concepts ou notions théoriques	24
1. La délinquance : qu'entend-on par délinquance ?.....	24
1.1 Les courants de pensée sociologique et criminologique.....	25
1.2 L'origine de la délinquance, des éléments indicateurs	30
1.3 La délinquance en termes de temporalités.....	34
1.4 La délinquance en termes de responsabilités.....	36
1.5 La délinquance en termes de finalités.....	39
1.6 La délinquance en termes de carrière	42
2. L'enfermement : ce qu'enfermer veut dire ?.....	46
2.1 L'enfermement à travers l'histoire, du XVIII ^{ème} siècle à nos jours	48
2.2 L'enfermement ses sanctions et ses logiques	57
2.3 L'enfermement, un laboratoire révélateur des comportements sociaux	59
2.4 Les effets de l'incarcération sur les détenus	65
2.5 L'enfermement et la notion de culture carcérale	84
2.6 L'enfermement et la notion d'expérience carcérale	85
3. Parcours de vie et transformations identitaires	90
3.1 Les étapes marquantes de la vie	92
3.2 Les histoires de vie - les récits de vie et la sociologie	97
3.3 Le courant de la recherche biographique.....	104
3.4 Les bifurcations biographiques.....	112
Chapitre IV - Méthodologie	121
1. Le choix du terrain, l'univers carcéral et sa problématique	121
2. Le choix de la méthode de recueil de données	122
2.1 L'observation in situ.....	123

2.2 Les entretiens biographiques	125
2.3 La posture du chercheur, lien hétéro-biographique	135
3. La méthode d'analyse des données empiriques	138
Chapitre V - Analyses et interprétations	145
1. Présentation des personnes entretenues	145
2. Présentation des analyses	151
2.1 Ce que la démarche de biographisation nous apprend de la délinquance	158
2.2 Ce que la démarche de biographisation nous apprend de l'enfermement.....	194
2.3 Ce que la démarche de biographisation nous apprend des transformations biographiques	222
Chapitre VI - Résultats, enjeux et perspectives.....	276
1. Les résultats	276
1.1 La synthèse des résultats obtenus selon les trois analyses précédentes	278
1.2 La typologie wébérienne au service de la compréhension du sens donné à l'enfermement	289
1.3 Les processus de transformations biographiques en mouvement	300
2. Les enjeux : la réalisation de patrons biographiques	309
2.1 Les figures graphiques.....	313
2.2 Les patrons graphiques, construire du général à partir du particulier	325
3. Les perspectives : le processus de désistement	355
Chapitre VII - Conclusions.....	356
Les entretiens	363
Entretien 1 Sylvie	364
Entretien 2 Fathy	373
Entretien 3 Lou	381
Entretien 4 Hakim.....	389
Entretien 5 JCB.....	396
Entretien 6 Lamal	401
Entretien 7 Jordan.....	411
Entretien 8 Liana	418
Entretien 9 Charles	429
Entretien 10 Claude	437
Les références biographiques	448
VOLUME 2 : Annexes	470
Annexe 1 : Les chiffres clé du Ministère	471
Annexe 2 : La grille de lecture de l'analyse des discours	473
a) Eléments des discours révélateurs des causes de la délinquance	473
b) Eléments des discours déterminants le type de délinquance	475
c) Eléments des discours déterminants la responsabilité de l'auteur face à l'acte délinquant	477
d) Eléments des discours déterminants les finalités délinquance	481
Annexe 3 : Le tableau représentant un modèle de grille pour l'analyse de contenu thématique	485

Table des tableaux

1. Facteurs atténuant la souffrance physique	78
2. Synthèse des méthodes de recueil de données	133
3. Grille analyse thématique.....	142
4. Présentation des participants à la recherche.....	152
5. Récapitulatif des analyses.....	159
6. Origine de la délinquance selon les facteurs psychosociaux.....	169
7. a) analyse des différents processus de subjectivation : « <i>ce que je dis de qui je suis...</i> »	182
7. b) analyse des différents processus de subjectivation : « <i>ce que je dis qui explique que je ne suis pas responsable...</i> ».....	183
7. c) analyse des différents processus de subjectivation : « <i>pourquoi je suis devenu un délinquant...</i> ».....	192
8. Idéaux types des rapports à l’incarcération selon Chantraine.....	292
9. Idéaux types des représentations de la prison.....	295
10. Figures biographiques.....	317
11. Patrons biographiques.....	327

=====

Table des schémas

1. Le moment de la bifurcation.....	121
2. a) Les étapes de l’analyse de contenu.....	143
2. b) Les étapes de l’analyse de contenu.....	145
3. Les processus identitaires et transformations biographiques en mouvement	310

=====

Table des figures

1. Figure 1A.....	319
2. Figure 1B	321
3. Figure 2A	323
4. Figure 2B.....	325

Termes spécifiques

Source : <https://www.service-public.fr>

Assises (les assises) ou la cour d'assises : en France, la cour d'assises est une juridiction départementale, compétente pour juger les personnes accusées d'avoir commis un crime. Les crimes sont le répertoire d'infractions les plus graves (assassinat, meurtre, empoisonnement, rapt, viol, vol avec arme...). Elle est aussi compétente pour juger les infractions connexes à un crime qui serait l'infraction principale. Sa compétence est définie à l'article 231 du code de procédure pénale. Les crimes sont les infractions passibles d'une peine de réclusion ou de détention criminelle allant de 10 ans à perpétuité. La cour d'assises siège généralement avec jury.

Bracelet électronique : le bracelet électronique, ou « Placement sous Surveillance Électronique » est une mesure d'aménagement de peine, mais également une mesure de contrôle judiciaire. Il permet d'exécuter une peine d'emprisonnement sans être incarcéré, ou d'éviter une détention provisoire.

Centre de détention : type de prison dans laquelle les détenus qui y séjournent présentent les meilleures perspectives de réinsertion (travail, études, logement...). Cet établissement pénitentiaire accueille les détenus condamnés à des peines d'au moins deux ans. Dans ce type d'établissement, l'accent est mis sur la réinsertion des détenus par le travail, les activités culturelles et sportives qui peuvent y être proposées. Exemples de Centres de détention : Réau, Châteaudun, Uzerche.

Centre pénitentiaire : établissement mixte qui regroupe plusieurs quartiers pouvant comprendre à la fois une Maison d'arrêt, un Centre de détention ou une Maison centrale. Exemples de Centres pénitentiaires : Liancourt, Meaux, Perpignan.

Conditionnable : qui peut bénéficier d'une libération conditionnelle.

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) : personnel appartenant aux Services pénitentiaires d'insertion et de probation, travaille avec les personnes détenues sur le passage à l'acte, le sens de la peine, sur l'autonomie et la responsabilisation de la personne. Il aide d'autre part à la prise de décision judiciaire en matière de parcours ou d'aménagement de peine en réalisant des enquêtes relatives à la situation matérielle, familiale et sociale dans le cadre de l'exécution de la peine.

Délégation de l'autorité parentale : lorsque les circonstances l'exigent, l'exercice de l'autorité parentale peut être délégué à un tiers ou à un organisme spécialisé (membre de la famille, service de l'aide sociale à l'enfance...). La délégation d'autorité parentale a pour but d'aider les parents à élever leur enfant. Elle peut être volontaire ou forcée. Elle est prononcée par le juge aux affaires familiales. La délégation est provisoire. Les personnes ou institutions suivantes peuvent demander à déléguer l'exercice de l'autorité parentale : l'établissement ou le service départemental de l'aide sociale à l'enfance (Ase) qui a recueilli l'enfant, le parquet, le particulier qui a recueilli l'enfant, un membre de la famille. Pour que la délégation soit valable, la personne ou l'institution souhaitant déléguer l'autorité parentale doit saisir le juge aux affaires familiales (Jaf) du tribunal de grande instance (Tgi) du domicile de l'enfant. Elle peut aussi adresser sa demande au procureur de la République, qui la transmet au tribunal.

Délégation de l'autorité parentale : lorsque les circonstances l'exigent, l'exercice de l'autorité parentale peut être délégué à un tiers ou à un organisme spécialisé (membre de la famille, service de l'aide sociale à l'enfance...). La délégation d'autorité parentale a pour but d'aider les parents à élever leur enfant. Elle peut être volontaire ou forcée. Elle est prononcée par le juge aux affaires familiales. La délégation est provisoire. Les personnes ou institutions suivantes peuvent demander à déléguer l'exercice de l'autorité parentale : l'établissement ou le service départemental de l'aide sociale à l'enfance (Ase) qui a recueilli l'enfant, le parquet, le particulier qui a recueilli l'enfant, un membre de la famille. Pour que la délégation soit valable, la personne ou l'institution souhaitant déléguer l'autorité parentale doit saisir le juge aux affaires familiales (Jaf) du tribunal de grande instance (Tgi) du domicile de l'enfant. Elle peut aussi adresser sa demande au procureur de la République, qui la transmet au tribunal.

Délibéré (mis en délibéré) : un jugement est en délibéré quand, après la clôture des débats, les juges se réunissent pour délibérer et voter. À la fin des audiences, une fois les débats clos, le jugement peut être rendu immédiatement : on dit que le jugement est rendu sur le siège. Si le jugement ne peut pas être prononcé sur-le-champ, le prononcé doit être renvoyé à une date que le président, sauf exception, doit indiquer. Dans ce cas, le jugement est mis en délibéré. Cela signifie qu'après l'audience (ou les audiences quand il y en a plusieurs), les juges se réunissent collégialement pour délibérer : ils échangent leurs points de vue sur l'affaire et la solution qu'elle doit recevoir.

Détention : maintien dans un établissement pénitentiaire d'une personne condamnée à de la prison (emprisonnement, réclusion) ou en attente de son procès (détention provisoire).

Détention provisoire (anciennement appelée « détention préventive ») : mesure d'incarcération en prison d'une personne mise en examen au cours d'une instruction. Elle intervient avant le procès de celle-ci. Cette mesure ne peut être prononcée qu'à titre exceptionnel ; en raison des nécessités de l'instruction ou à titre de mesure de sûreté ; lorsque les obligations du contrôle judiciaire ou de l'assignation à résidence avec surveillance électronique sont considérées comme insuffisantes par la justice.

Détenu sous écrou : un écrou est un acte authentique constatant officiellement l'entrée d'un détenu dans un établissement pénitentiaire. Ce document permet notamment d'enregistrer les dates d'incarcération et de sortie d'un prisonnier. Chaque prison est pourvue d'un registre d'écrou. Lors de son entrée en prison, un détenu se voit attribuer un numéro d'écrou permettant de l'identifier au sein de l'établissement. Ce numéro doit notamment figurer sur l'adresse des courriers envoyés par ses proches lorsque ceux-ci souhaitent lui écrire.

Enfermement cellulaire : mode d'enfermement prévoyant une personne par cellule, fixé par la loi du 5 juin 1875, sous la III^e République, par le maréchal de Mac Mahon, faisant suite à la volonté de séparer les individus qui jusque-là se trouvaient tous réunis dans les mêmes lieux. (Ils dormaient dans des dortoirs).

Garde à vue : mesure de privation de liberté prise à l'encontre d'un suspect lors d'une enquête judiciaire. Elle permet aux enquêteurs d'avoir le suspect à leur disposition pour pouvoir l'interroger et vérifier la véracité de ses déclarations. La durée de la garde à vue est limitée et le suspect a des droits liés à sa situation, dont celui d'être assisté par un avocat.

Incarcération : situation de captivité, enfermement carcéral.

Juge d'application des peines (JAP) : juge spécialisé du tribunal de grande instance chargé de suivre les condamnés à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Il a été créé en 1958, dans un souci d'individualisation de la peine.

Juge des libertés et de la détention (JLD) : un des magistrats qui intervient quand les droits des personnes sont en jeu. Il statue sur la détention provisoire, mais a de nombreuses autres prérogatives concernant les libertés des citoyens.

Libération conditionnelle : la libération conditionnelle permet, sous certaines conditions, la sortie anticipée d'une personne condamnée à une peine de prison ferme.

Maison d'arrêt : type de prison qui, en théorie, accueille les individus qui ne sont pas encore jugés appelés prévenus ainsi que des personnes condamnées définitivement dont les peines (ou reliquat de peine) restant à purger sont inférieures à deux ans. Parmi les Maisons d'arrêt les plus connues peuvent être mentionnées : Fresnes, la Santé ou Fleury-Mérogis pour la région parisienne ; les Beaumettes à Marseille ; Lyon- Corbas à Lyon ; Seysses à Toulouse.

Maison centrale : type de prison qui accueille les détenus les plus difficiles condamnés à une longue peine. Ce type d'établissement accueille également les détenus présentant des risques particuliers. L'organisation et le fonctionnement d'une Maison centrale sont principalement axés sur la sécurité. Exemples de Maisons centrales : Poissy, Clairvaux, Arles...

Maison de détention : voir définition de « Centre de détention ».

Panoptique : type d'architecture carcérale imaginé par le philosophe utilitariste Jeremy Bentham et son frère, Samuel Bentham, à la fin du XVIII^e siècle. L'objectif de la structure panoptique est de permettre à un gardien, logé dans une tour centrale, d'observer tous les prisonniers, enfermés dans des cellules individuelles autour de la tour, sans que ceux-ci puissent savoir s'ils sont observés. Ce dispositif devait ainsi donner aux détenus le sentiment d'être surveillés constamment, et ce, sans le savoir véritablement, c'est-à-dire à tout moment. Le philosophe et historien Michel Foucault, dans *Surveiller et punir* (1975), en fait le modèle abstrait d'une société disciplinaire, axée sur le contrôle social.

Partie(s) civile(s) : personne(s) qui s'estime(nt) victime(s) d'une infraction à propos de laquelle l'action publique a été déclenchée, par le Ministère Public ou le doyen des juges d'instruction, devant les juridictions répressives et qui entend(ent), à ce titre, obtenir une indemnisation du préjudice.

Parquet : au niveau du tribunal de grande instance, ensemble des magistrats du Ministère Public en charge de requérir l'application de la loi et de conduire l'action pénale au nom des intérêts de la société.

Permis de visite : le permis de visite est une autorisation donnée à quelqu'un de venir voir une personne détenue dans un établissement pénitentiaire. Certains permis prévoient un nombre limité de visites, d'autres sont des permis permanents. Dans le cas des permis de visite permanents, il n'est pas nécessaire de refaire une demande de permis à chaque fois, puisqu'ils sont valables pour toute la durée de détention. Le permis est nominatif et strictement personnel (les mineurs doivent détenir également un permis de visite individuel).

Préventive : voir définition de « Détention provisoire ».

Prison cellulaire : voir définition de « Enfermement cellulaire ».

Remise de peine (RP) ou Réduction de peine : selon la loi, chaque condamné à une peine de prison ferme peut bénéficier d'une réduction de peine (ou « remise de peine »). Le crédit de réduction de peine est calculé en fonction de la durée de la condamnation prononcée.

Remise de peine supplémentaire (RPS) : en plus de ce crédit automatique, le condamné peut également bénéficier d'une réduction de peine supplémentaire lorsque celui-ci manifeste des efforts sérieux de réadaptation sociale (travail en détention, réussite à un examen, suivi d'une thérapie, efforts pour indemniser les victimes...).

Semi-liberté (ou régime de) : comme le placement sous surveillance électronique et le placement à l'extérieur, la semi-liberté est un aménagement de peine sous écrou qui permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier de détention l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, ou un emploi temporaire, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.

Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) : services accompagnant les personnes détenues dans leur parcours d'exécution des peines, en milieu fermé comme en milieu ouvert. Services déconcentrés de l'administration pénitentiaire dans les départements, les SPIP ont un rôle central en matière de prévention de la récidive et de réinsertion. Le SPIP a pour mission principale la prévention de la récidive. Ses attributions se déclinent ainsi en trois axes : l'évaluation, le suivi et le contrôle des personnes, l'aide à la décision judiciaire dans un souci d'individualisation et l'insertion des personnes placées sous-main de justice (personnes incarcérées et personnes soumises à un contrôle judiciaire).

Transfert (ou transfèrement) : au cours de sa détention, un détenu peut faire l'objet d'un transfert d'une prison à une autre. C'est notamment le cas lorsque, une fois qu'une personne en détention provisoire est jugée, son transfert est effectué entre une maison d'arrêt et un centre de détention. Une personne condamnée à une longue peine (meurtre, braquage, viol...) pourra donc commencer à accomplir celle-ci en maison d'arrêt jusqu'à sa condamnation définitive, puis être ensuite transférée dans un établissement pour peine comme une Maison centrale.

Visite parloir : il est possible, à condition d'avoir un permis de visite, de rendre visite à une personne prévenue ou détenue dans un établissement pénitentiaire, celle-ci se situera dans un parloir aménagé à cet effet.

Le jargon de la prison

Maton	chef surveillant
Mitard	ancienne dénomination des cellules du quartier disciplinaire (l'équivalent d'un cachot).
Braqueur de fourrures	délinquant sexuel, violeur
Pointeur, pointu	violeur
Auxi	détenu responsable d'étage : "l'auxiliaire"
Baveur	avocat
Bricard	brigadier, donc premier surveillant
Cantiner	acheter des produits de première nécessité ou non en détention. Ce sont des produits de la vie courante comme de la nourriture, des cigarettes, des timbres et des enveloppes pour écrire, des produits d'hygiène ou d'entretien, des journaux, etc. L'argent pour les payer (s'il y en a) est prélevé sur le pécule (les prix des denrées sont en général élevés).
Être classé	Être classé avoir un travail dans la prison, être en capacité de suivre un atelier, une formation
Fiole traitement médical	Fiole traitement médical
Gamelle	repas servi aux détenus
Gameleur	détenu qui a la charge de la distribution des repas
Gnouf	cachot
Toto	résistance électrique servant à faire chauffer les liquides : thé, café
Pécule	Pécule somme d'argent que possède le détenu, gérée par le greffier comptable de la prison.
Prétoire	commission de discipline, interne à la prison
Yoyo	cordelette ou ficelle de fortune, permettant aux détenus de se faire passer des objets par les fenêtres des cellules voisines

Les abréviations

ASE	: aide sociale à l'enfance
AEMO	: action éducative en milieu ouvert
CAD	: commission d'aide à la décision
CAP	: commission d'application des peines
CD	: centre de détention
CP	: centre pénitentiaire
CNO	: centre national d'observation installé à Fresnes
CPIP	: conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
CPT	: comité pour la prévention de la torture
CSL	: centre de semi-liberté
DPS	: détenu particulièrement surveillé
LC	: libération conditionnelle
MA	: maison d'arrêt
MC	: maison centrale
OIP	: observatoire international des prisons
PS	: permission de sortir
QHS	: quartier haute sécurité
RP	: remise de peine
RPS	: remise de peine supplémentaire
SPIP	: service pénitentiaire d'insertion et de probation
TIG	: travail d'intérêt général
UVF	: unité de vie familiale

Chapitre I - Introduction

1. De la professionnalisation à la recherche biographique

Le choix d'une étude dont le sujet se situe en prison ne provient ni d'une expérience personnelle ou familiale avec la prison, ni à la suite d'une rencontre avec un surveillant ou un ex-détenu. J'ai rencontré la prison et intégré son univers dans le cadre de mes activités professionnelles en 2010, en qualité de formatrice dans le domaine de l'insertion. Mon employeur, le proviseur du lycée Pierre Emile Martin à Bourges, a demandé aux professeurs de l'ensemble de l'établissement de constituer un petit groupe d'enseignants volontaires pour intervenir exceptionnellement et temporairement à la maison d'arrêt de Bourges, dans le cadre d'une proposition de formation pour adultes. L'aventure commence là.

Formatrice dans le domaine de l'insertion, j'ai débuté à l'Afpa¹ de l'île de la Réunion, organisme de formation pour adultes lié au Ministère du Travail, où je résidais puis, à l'occasion de mon installation sur le territoire métropolitain, j'ai exercé de 2008 à 2015 au Greta² du Cher, branche de l'Education Nationale en charge de la formation continue pour adultes.

Formatrice pour adultes, j'intervenais sur plusieurs dispositifs de formation différents dans le champ de l'insertion et de la réinsertion professionnelle ; dispositifs de formation à l'initiative de Pôle Emploi à destination de demandeurs d'emploi, à l'initiative du Conseil Régional à destination de jeunes mineurs et adultes décrocheurs scolaires et également avec l'administration pénitentiaire, au profit de détenus et prévenus, écroués en maison d'arrêt.

Les missions qui m'étaient alors confiées étaient toutes en lien avec l'accompagnement de personnes mises en difficulté, sur des actions de formation d'origine diverses. Les principaux objectifs visés consistaient généralement à l'aide au retour à l'emploi, la réinsertion socio professionnelle ou l'orientation scolaire et professionnelle en passant par la définition, la réalisation ou la construction de projets professionnels. C'est à travers ces diverses expériences d'aller-retour en maison d'arrêt que l'intérêt pour les personnes incarcérées a émergé et s'est progressivement renforcé. Des désirs et besoins nouveaux de formation se sont inscrits dans mon parcours professionnel.

En effet, à de nombreuses reprises, en situation d'accompagnement de détenus ou prévenus en maison d'arrêt, dans le cadre d'entretiens individuels, je me suis trouvée dans la situation d'écoute de leurs récits de vie. Alors que rien dans mon discours et ma mission d'accompagnement ne suscitait en moi ni l'envie ni l'idée de les questionner sur leur vécu, témoignage et signe de respect envers leur vie privée, la plupart d'entre eux, dès le premier entretien, me racontaient leur vie, et les raisons pour lesquelles ils étaient incarcérés. Situation complexe pour moi, vécue souvent comme perturbante, et parfois déstabilisante eu égard aux contenus des récits de certains, dont je ne savais que faire, une fois

¹ Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes à l'île de la Réunion

² Acronyme pour groupement d'établissements, le GRETA est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL) fédérant leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes.

qu'ils étaient miens. Pourquoi m'avoir choisie, moi, pour raconter leurs vies ; alors que, d'autres intervenants et collègues dans les disciplines mathématiques, français et professionnelles n'entendaient aucun récit ? L'accompagnateur serait-il un miroir de sens face auquel les personnes qu'il accompagne vont se regarder ? Pourquoi me racontaient-ils leurs vies ? Quelles étaient leurs attentes ? Que souhaitaient-ils que je fasse de leurs récits ? Ces individus étaient-ils en panne de sens ? Le contexte dans lequel ils vivaient se serait-il emparé de leur identité au point de ne plus pouvoir se reconnaître, ou d'avoir essentiellement besoin de se construire autrement pour se reconnaître sous une autre identité ?

Les nombreux questionnements sur la nature et le rôle de l'accompagnement des personnes en situation d'incarcération m'ont ainsi amenée à m'orienter vers des parcours de formation universitaires afin de conceptualiser mes pratiques professionnelles privilégiant une réflexivité en acte associant expériences, apports théoriques académiques et savoirs d'action de terrain. Après le titre professionnel de formateur pour adultes présenté à l'Afpa d'Issoudun (36), je poursuis par un diplôme universitaire en ingénierie de la formation, option responsable de formation à la Sorbonne puis un Master 2 en ingénierie des fonctions d'accompagnement à l'université des Sciences Humaines de Tours.

Avant de poursuivre, un retour sur mes besoins de formation à ce moment de mon parcours professionnel s'impose.

Même si de nombreux chercheurs parlent de crise de l'identité professionnelle chez les enseignants comme facteur principal et raison évoquée au besoin et retour à la formation, il s'agissait bien pour moi d'aller chercher à savoir si le conseiller en insertion professionnelle, dans la peau duquel je m'étais glissée était autant expert qu'il pouvait le prétendre ou si la notion d'expertise n'avait d'existence qu'au travers de l'image que me renvoyait le stagiaire, ou la personne que j'étais en train d'accompagner.

Cette formation, ingénierie et fonctions d'accompagnement en formation a pris tout son sens en la considérant comme l'occasion, le moment et l'espace de la réflexion sur mes pratiques, elle résonnait en moi comme l'opportunité d'effectuer un tournant réflexif sur mes savoirs théoriques et mes savoirs en actes, m'obligeant à réaliser les nombreux aller-retour qui favorisaient et développaient l'émergence de démarches réflexives. L'exercice d'un travail réflexif sur l'identité professionnelle m'invitait inévitablement à traverser un questionnement périlleux : Quelle accompagnatrice étais-je ? Quelle conseillère en insertion étais-je ?

C'est la prise de conscience de l'importance de ce que je faisais dans l'action d'accompagnement, eu égard au respect que m'inspiraient les personnes accompagnées qui étaient, bien souvent, en situation de grande précarité, fragilisées par l'exigence et les contraintes qu'imposent une société déshumanisée, de l'importance de l'impact de mon travail d'accompagnatrice sur le déroulement de leurs vies, et les changements qui peuvent s'y opérer, qui m'ont obligée à mener ce travail de recherche et d'analyse. Quel que soit le type de pratique que je mettais en œuvre, les personnes que j'accompagnais, méritaient d'avoir un professionnel qui soit cohérent entre sa pratique annoncée et sa

posture effective, transparent dans l'échange et le partage qui se créent, et conscient de ce qui se joue en restant dans le domaine des possibles et du réalisable.

Ce qui m'a amené rapidement à faire le constat que l'instrument principal dont je me servais pour accompagner était ma personne, et que la qualité de cet accompagnement dépendrait de ma capacité à communiquer, rassurer, comprendre, écouter, pour mobiliser l'accompagné, en fonction de mes ressources cognitives mais aussi de ma culture, de mon vécu, de mes préjugés, de mes craintes, de mes doutes et pourquoi pas de mes rêves. Etre professionnel aujourd'hui, c'est bien faire mais aussi savoir comment l'on fait et ce que l'on produit.

La crainte de ne pas bien faire, le doute, parfois le sentiment de frustration ou de culpabilité que provoquaient ces situations d'accompagnement de public « en difficulté de tout », m'ont amenée jusqu'aux portes de la réflexion, de l'analyse et de la recherche sur la façon dont je travaillais, pour essayer, demain, de faire mieux encore qu'aujourd'hui.

Lorsque j'ai vu pour la première fois Eddy, j'étais assise sur une chaise en bois, derrière une toute petite table qui faisait office de bureau, pour la circonstance, mais qui ressemblait plus à une table de cuisine en formica des années soixante, verte aux pieds chromés, dans une pièce qui ne devait pas faire plus de cinq mètres carrés, entourée de vitres, comme un aquarium, il y faisait tellement chaud que l'air était à peine respirable, je me souviens l'avoir vu arriver de loin, cet homme, élancé, maigre c'était Eddy. Tout, chez lui était excès, de la grandeur de son physique, à l'extrême maigreur de son corps, de son regard vide à ses yeux exorbités entourés de profonds cernes noirs qui faisaient office de crevasses, de son habit blanc sale, vieilli, qui lui donnait l'air de flotter dans son costume comme un fantôme dans un drap, de sa démarche hasardeuse et déstructurée à sa façon de s'asseoir sur la chaise bancale près de moi, unique autre meuble qui se trouvait dans la pièce ; en un instant, j'ai revu le film « Vol au-dessus d'un nid de coucou » avec Jack Nicholson défilé devant moi, son physique et son allure m'ont immédiatement fait penser aux pensionnaires de cet hôpital psychiatrique que le héros allait manipuler en les entraînant à la rébellion.

Je me trouvais, pour la première fois, au parloir de la maison d'arrêt de Bourges (18), il était le premier détenu que je rencontrais dans le cadre des entretiens individuels que je devais conduire pour sélectionner et positionner quinze candidats sur un parcours de formation de pré-qualification aux métiers du bâtiment dont l'objectif est de permettre à chaque participant de définir, s'approprier et d'enclencher un projet professionnel lui permettant de se projeter à un retour à la vie civile, pour les libérables, ou favoriser l'entrée sur une formation qualifiante ultérieure, pour ceux qui font l'objet d'une longue peine. J'ai pensé pour me rassurer que j'étais dans une institution pénitentiaire, et non dans une unité de soins psychiatriques.

En quelques minutes, je devais me présenter, expliquer le parcours de formation, vérifier que le candidat avait les prérequis nécessaires et les motivations pour suivre cette formation, pour décider de l'inscrire ou non à la formation.

Je m'étais dit que je ne devais pas interroger les candidats sur les raisons pour lesquelles ils étaient en prison, que cela ne me regardait pas ; j'ai pensé aussi que ne pas leur poser de question à ce sujet serait une attitude appréciée des détenus et bien interprétée, un peu comme un témoignage de respect à leur vie privée. Je crois aussi que cela devait me rassurer, me disant que, de toute façon, en maison d'arrêt, seuls sont détenus les individus condamnés à des peines de moins de deux ans, ce qui devait placer le temps de peine à une limite acceptable, pour moi, et ce n'était pas du tout le cas !

Mais Eddy ne m'écoute pas, malgré mon insistance à essayer de ramener la conversation sur les objectifs et les modalités du parcours, il semble décidé à me raconter ce pourquoi il est incarcéré. Il m'explique qu'il ne comprend pas pourquoi ses mains, parfois, ne lui obéissent plus, c'est arrivé déjà deux fois. Ses mains, qu'il me montre, ne veulent plus faire ce que son cerveau leur dit, un jour, un matin comme n'importe quel matin de sa vie, elles ont décidé de serrer le coup de la jeune femme avec qui il vivait, de serrer fort, jusqu'à ce qu'elle ne bouge plus du tout. Il regarde ses mains comme si elles lui étaient étrangères et me regarde ensuite avec toute la douceur et tendresse d'un enfant qui cherche une réponse auprès de sa mère. Il me parle d'homicide volontaire, de récidive quelques années plus tard, de condamnation à vie en Belgique, de maison d'enfermement dont il s'est échappé, de sa volonté de ne jamais sortir de la maison d'arrêt de Bourges et du territoire français, car la Belgique qui l'avait certes déclaré irresponsable de ses actes, l'avait condamné à la prison à vie, et avait publié un mandat d'amener international contre lui. Je ne dis rien, parce que je ne sais pas ce que je dois lui dire, je ne sais pas ce qu'il faut lui dire non plus, je ne bouge plus, je ne sais plus où je suis d'ailleurs, et je ne sais pas ce que je fais là, il y a erreur, je ne peux pas être là !

Le rapport que j'ai rendu à l'administration pénitentiaire disait en quelques mots qu'Eddy n'avait pas les prérequis nécessaires à l'entrée en formation. En fait, je ne savais pas quoi écrire sur Eddy, ni comment l'exclure du groupe des futurs participants que je devais constituer. L'administration en a décidé tout autrement, car j'ai retrouvé Eddy en cours quelques jours plus tard, heureux d'avoir été sélectionné, ravi d'avoir enfin quelque chose à faire dans sa vie d'isolement, dénuée de toute occupation.

Eddy s'est transformé en élève studieux, montrant un grand intérêt et une forte motivation à ce qui se passait en cours. Pourtant, tout au long de la formation, j'ai eu du mal à oublier l'histoire de ses mains qui ne l'écoutaient plus... parfois.

Si l'histoire d'Eddy s'était arrêtée là, je ne vous l'aurais pas racontée.

Peu de temps après, lors d'une séance de cours, un détenu m'a dit que son voisin de cellule Eddy s'était suicidé la nuit dernière dans sa cellule, et qu'il lui avait confié avant de se pendre qu'il n'avait pas supporté que le chef de détention lui refuse l'accès au poste d'auxi³. Les autres stagiaires présents, l'ont vite contredit, avec une autre version des faits, Eddy vendait depuis trop longtemps les

³ L'auxi en maison d'arrêt est un détenu qui, de part son caractère social et calme, a le droit de participer à la vie de la prison en y réalisant certaines tâches : aide à la distribution des repas, à la recherche des détenus dans leurs cellules pour les accompagner au parloir... Ce statut lui permet de circuler dans la coursive sans gardien, et sa cellule peut rester ouverte.

médicaments qui lui étaient prescrits pour lutter contre ses crises de paranoïa, pour les échanger contre des médicaments d'un autre genre....

Je ne saurais probablement jamais la vérité sur ce qui a décidé Eddy de mettre fin à ses jours, ni même si la décision de mourir venait de lui seul, car en prison, trop de rumeurs circulent sur tout, et le personnel ne dit jamais rien concernant ceux qui disparaissent.

C'est au nom de tout ce que je n'ai pas pu faire, de ce que je n'ai pas su faire non plus, pour Eddy ; pour ce que j'ai raté, ou négligé, que s'est inscrit ce travail de recherche sur « comment accompagner, comment être à la hauteur du quotidien ? ».

Je me suis ainsi tournée préférentiellement vers des parcours universitaires en lien avec mon expérience professionnelle de terrain et les interrogations récurrentes qu'elle sous-tend, me situant dans un processus en mouvement de construction de sens, de transformation et de formation au regard de ce que je suis et de ce que je fais de ma vie personnelle et professionnelle.

C'est très précisément dans le cadre de ce dernier Master et des contenus optionnels proposés, qu'un tournant important dans ma vie personnelle et professionnelle va s'opérer. Ma participation et mon implication personnelle aux différents ateliers concernant « les histoires de vie et recueil de récits de vie en formation », animés par Christine Abels-Eber m'ont permis de m'initier à la pratique des histoires de vie en formation sur le modèle du séminaire du type « roman familial et trajectoire sociale », ateliers mis en œuvre et intégrés au parcours de formation. Ma participation également aux différents séminaires dans le même cadre universitaire conduits par Gaston Pinaud, Alex Lainé et Vincent de Gaulejac « Intervenir par le récit de vie » et « Démarches de récit de vie en formation » a permis de compléter mes connaissances par des apports théoriques sur le même axe de réflexion et de questionnement. Ces rencontres ont été tout aussi décisives que déterminantes dans les orientations et choix qui ont complété mon parcours.

Parallèlement sensibilisée à la problématique de l'enfermement et plus précisément à l'impact sur les personnes incarcérées, j'ai très rapidement le sentiment que la pratique ou démarche de récit de vie libère la parole, dans un milieu où toute liberté est exclue, ou du moins, de façon plus réaliste. Cette démarche permettrait-elle l'ouverture d'un espace de prise de parole, dans un milieu où tout est clos ; espace minime, aux frontières de l'interdit, du secret et du jugement. J'ai alors pris conscience que parler de sa vie, raconter son histoire, c'est construire son histoire de vie, essayer de donner du sens à sa vie à partir d'expériences vécues, expériences souvent de non-sens, ou de contre-sens, en tous les cas, de sens cachés qui ne demandent qu'à être dévoilés. Et plus particulièrement encore dans cet univers carcéral que je découvrais progressivement, au fil de mes interventions, j'ai perçu la réelle dimension et l'importance pour chacune des personnes rencontrées en ces lieux de tenter de donner à sa vie un sens qui soit le sien, et non pas celui donné par d'autres, extérieurs à leur vie, pour produire, peut-être, une vie un peu moins insensée ; pour façonner les contours d'une nouvelle identité, là où un numéro d'écrou et un matricule ont remplacé ou usurpé la précédente.

Les pratiques du récit de vie, biographies et autobiographiques, les histoires de vie individuelles ou collectives ainsi que celles du roman familial et trajectoire sociale, s'inscrivent dans les différents champs de la recherche en sciences humaines et sociales et se réfèrent toutes au domaine de la recherche biographique. Il en va de la multiplicité des manières dont l'individu perçoit et ordonne ses expériences, des représentations qu'il en a, en fonction d'une compréhension narrative de son existence.

Ces différentes approches, quoique distinctes par leur méthodologie, et leur finalité, témoignent toutes de l'intérêt et de l'attention portés à l'individu dès qu'il cherche à raconter son histoire, et participent en même temps au processus de construction du sujet.

Alors, pourquoi aujourd'hui la volonté de m'inscrire dans une perspective de recherche - action ? Comme expliqué précédemment, ma motivation centrale pour entreprendre un travail de recherche a été guidée par un désir et un besoin de formation constants, permettant d'apporter des réponses adaptées aux adultes en formation ; l'intérêt principal étant de m'inscrire dans une démarche de recherche prenant ancrage dans et sur le terrain de l'action.

Par ailleurs, j'ai pris conscience progressivement des limites de n'utiliser que l'approche des récits de vie en formation qui propose une grille de lecture trop réductrice de la personne dans sa globalité pour faire le choix de m'orienter vers la recherche biographique en éducation, dont les champs et les domaines d'applications peuvent se déployer depuis une perspective compréhensive d'anthropologie sociale.

Ainsi, de « fil en aiguille », chemin faisant, se sont construits les besoins, les idées puis l'objet de ma recherche doctorale actuelle. D'un point de vue personnel, l'intérêt de cette thèse sera d'arriver par le travail de l'écriture et la confrontation du discours académique à donner une forme écrite à mes pratiques socioprofessionnelles. Se former tout au long de sa vie est une réelle opportunité voire une chance pour tous ceux dont l'exigence première a été de gagner sa vie en entrant dans le monde du travail très jeune. Nombreuses autour de moi sont les personnes, collègues ou proches qui ne comprennent pas l'intérêt, la motivation ou l'enjeu pour une personne de cinquante-cinq ans de s'inscrire à l'université et de poursuivre son parcours en thèse doctorale. Pour moi c'est un challenge de plus qui vient s'inscrire à mon histoire personnelle ; estimant que les quarante années passées à travailler m'ont permis de construire des pratiques sociales, des techniques et des méthodes qu'il est temps de formaliser et de conceptualiser. Aucun enjeu économique, d'évolution de carrière ou universitaire ne se joue par ce travail. Comme l'explique Rémi Hess dans *Produire son œuvre, le moment de la thèse* (2003, p. 138) la thèse peut être aussi l'occasion de produire son œuvre, de se produire soi-même comme une œuvre.

La démarche de cette recherche s'inscrivant dans le milieu carcéral a également suscité tout au long de ces cinq dernières années beaucoup d'étonnement de la part de mon entourage. La prison est effectivement un univers particulier qui, derrière ses hauts murs, cache, pour la plupart d'entre nous, un monde méconnu suscitant ainsi des réactions souvent antagonistes et paradoxales. Ainsi de nombreuses questions m'ont été posées curieusement aussi bien *dedans* que *dehors* par les détenus eux-mêmes surpris de voir qu'ils deviennent, le temps d'un entretien de recherche *intéressants* mais aussi par mes

collègues et proches ne comprenant pas l'intérêt que je porte à ce « *type de population ingrate* ». Pourquoi avez-vous choisi un terrain aussi difficile d'accès, me demande-t-on, ou encore, pourquoi vous intéressez-vous à ces individus, s'ils sont en prison c'est qu'ils sont dangereux. Mieux encore, seriez-vous concernée personnellement par la prison, un frère, un mari en prison, ou peut-être une expérience personnelle ? Comme je l'ai écrit précédemment, tel n'est pas le cas. Pour certains, ces interrogations relèvent simplement d'ignorance par manque d'information, pour d'autres de curiosité, de peur du danger, du rejet par méconnaissance, ou encore de condescendance ou de compassion.

L'histoire de cette recherche s'inscrit donc rapidement dans un cadre soulevant autant de suspicions que de commentaires inconvenants.

Devoir défendre l'intérêt de mon sujet et la pertinence de son étude, à des fins de légitimité ne m'a jamais fait reculer, bien au contraire, ces oppositions et interrogations démontrent à elles seules sa cohérence.

2. De l'institution carcérale vers une perspective de recherche

L'enfermement est ce que la société moderne du 18^{ème} siècle à nos jours, a trouvé de mieux pour se saisir des individus ayant commis un acte jugé illégal et les punir. Nous faisons référence ici à l'article 7 de la déclaration des droits de l'homme qui précise que « *nul homme ne peut être accusé, arrêté, détenu que dans les cas déterminés par la loi* ». Dans le contexte démocratique en place, c'est donc la loi qui définit le caractère criminel de l'acte commis.

Nos différentes et nombreuses lectures nous ont permis de comprendre que la privation de liberté, dernier vestige des châtiments corporels d'autrefois, a pour but de mettre la société à l'abri des individus qui représentent un danger pour elle et sa communauté. L'enfermement pénitentiaire, directement issu d'une décision judiciaire qui officialise la condamnation veut punir l'individu en l'isolant, pour obtenir de lui qu'il fasse amende honorable de sa faute et pour qu'il puisse, un jour, sortir et réintégrer la société.

Dès la mise en place de la prison pour peine, de nombreuses études et recherches ont été réalisées s'interrogeant sur l'impact de la prison sur les parcours individuels. Quelle influence aurait la prison sur les détenus ? La prison imprimerait-elle sa marque sur le détenu ?

L'objectif premier de la prison est de punir, viennent ensuite celui de dissuader et de rééduquer. Selon Donald Clemmer (1958), sociologue américain, la société souhaite transformer le détenu en l'enfermant, en l'incitant à rentrer dans la norme. Le postulat est que la privation de liberté est propice à la transformation. Cet objectif a été jusqu'en 1904 lié à une dimension religieuse (la prière et la repentance participaient à la transformation du détenu). La religion est par la suite devenue un droit plutôt qu'un devoir. On pourrait amender le détenu en l'enfermant (Ibid.). Que l'on justifie

l'incarcération par la nécessité de punir, de dissuader, de rééduquer ou de neutraliser, ou que l'on prône son abolition, c'est toujours en présupposant que le milieu carcéral influe sur le détenu.

Dans les années 1940, Donald Clemmer, va entreprendre une grande recherche dans les milieux carcéraux américains, plus précisément dans les Quartiers de Haute Sécurité afin de comprendre les modifications engendrées sur la personnalité des détenus par l'enfermement. Est-ce qu'une personne incarcérée a les moyens de conserver son individualité sans être absorbée par le milieu ? (Clemmer, 1958). Il développe le « *concept de prisonnérification* », (repris par la suite par Sykes et Messinger (1960)) qui est en quelque sorte l'obligation de prendre place dans un univers où il n'est plus que dominé, surveillé en permanence, univers où il doit adopter des nouvelles manières d'être, de nouvelles attitudes de vie. Plus l'individu est vulnérable, désaffilié plus il est susceptible de connaître un degré de prisonnérification important. C'est aussi lié à ce concept la volonté de faire partie d'un groupe. Durant les six premiers mois de l'incarcération, l'individu est tiraillé entre les systèmes de valeurs puis s'imprègne de plus en plus de la culture carcérale. L'existence de valeurs, de codes, de normes relevant d'une hiérarchie spécifique permet d'identifier la « *culture prison* ».

L'étude ethnosociologique en milieu carcéral d'Erving Goffman, dans les années 1960, se penche sur l'interaction et les mécanismes identitaires à l'œuvre durant l'enfermement. Dans son ouvrage *Asiles* Erving Goffman (1968) énumère les différentes techniques et stratégies que l'institution emploie sur ces enfermés qui possèderaient le rôle de modifier la personnalité et le « moi » de ces habitants. Il parle du « *long et efficace travail de dépersonnalisation et de repersonnalisation* » qui a pour résultat de faire endosser à l'enfermé un certain statut dévalorisé afin qu'il adhère à la gestion et au contrôle qu'on lui réserve.

Selon Corinne Rostaing (1997, p. 89), « *L'institution carcérale est considérée comme un monde social particulier investi d'une mission régaliennne disposant d'une assise organisationnelle solide et participant d'une forte emprise sur l'individu* ». Il est question d'une réalité de l'enfermement qui s'affirme au travers d'une mise en place de « *techniques de mortification* » (Goffman, 1968), soit les différentes manières par lesquelles l'institution marque et modèle l'enfermé à partir de son arrivée (Ibid.). Au niveau de l'individu, les techniques de mortification de la personnalité relatées par Corinne Rostaing, sont fortes : l'enfermé n'est plus en mesure de faire appel aux ressources identitaires précédentes. C'est la dépossession de tout ce qui faisait identité sociale chez l'individu. La privation se décline de multiples façons : privation de l'identité sociale, privation de la sexualité, privation de la libre circulation etc. L'incertitude qui marque la condition sociale du détenu va se retrouver à plusieurs niveaux : les individus ne connaissent pas la date de leur jugement, de leur sortie par exemple ; ils ne sont, au quotidien, jamais sûrs de pouvoir participer aux activités prévues (à la discrétion du gardien) ; l'incertitude liée à la violence entre détenus ; l'incertitude pour avoir un rendez-vous, etc... L'individu ne maîtrise pas son temps, (Rostaing, 1997).

Pour Michel Foucault, dans *Surveiller et punir* (1975) la mise en place de la prison pour peine serait un progrès car c'est l'avènement d'un système sans peine corporelle. Or pour Michel Foucault

l'atteinte au corps n'est pas remise en cause : on n'écartèle plus mais l'emprisonnement marque le corps très profondément. La nourriture, l'hygiène, la frustration sexuelle... « *Le châtement quel qu'il soit ne peut jamais se passer d'un supplément de douleur physique* » (Ibid).

Au regard de ces différents constats et afin de traduire de manière opérationnelle nos questionnements, nous nous posons la double question de savoir d'une part, quelle individualité est produite par ces dispositifs d'enfermement, et d'autre part à quelle socialité ces structures font-elles référence ? Par individualité il faut entendre la forme sociale d'être un individu aujourd'hui, avec ses règles et exigences ; par socialité référence est faite aux règles sociales entourant la manière d'interagir et d'être ensemble.

3. Réflexions, questions et pistes de travail

Plusieurs constats de terrain opportuns, éclairant notre sujet de recherche ont été établis révélant des pistes de travail pertinentes et venant enrichir nos réflexions.

Du fait de leur arrestation et de leur incarcération, (Lhuilier & Lemiszewska, 2001) les personnes « *sous-main de justice* » deviennent des « *détenues* » ; les contours de leur identité s'estompent pour parfois se réduire à celle de reclus, de prisonniers, de personnes rejetées par la société, sans autres possibilités. « *À ce flottement identitaire, à cette réduction, et à cette perte, s'ajoute la nécessité pour elles de s'adapter à un contexte nouveau et de surmonter le « choc carcéral » vécu à l'entrée par tous. Les personnes détenues, déstabilisées dans leur parcours de vie, mettent alors en œuvre des réajustements identitaires, qui sont le signe du caractère réversible et non linéaire des trajectoires* (Ibid.). L'arrestation, puis l'incarcération, constituent des étapes marquantes du parcours de vie, les mettant face à des « *événements non normatifs* », dans le sens où ce ne sont pas des « *événements attendus et structurés par les institutions* » (Sapin, 2007, p. 32), tels que l'obtention d'un diplôme scolaire, le mariage, le passage à la vie active puis à celui de la retraite, etc. Ces événements « *remettent en cause un déroulement des parcours conforme aux règles et attentes sociales* » (Ibid.). L'individu, devenu détenu, réaménage son existence, se projette différemment dans l'espace social, « *opère une inflexion de sa trajectoire* » (Fond-Harmant, 1995, p.11). L'arrestation puis l'incarcération introduisent une discontinuité, entre le moi du passé et celui du présent ; elles représentent un « *événement biographique* » (Leclerc-Olive, 1997) qui provoque des pratiques de réajustement identitaire. Ensuite, l'expérience carcérale elle-même induit des comportements de maintien et d'adaptation identitaires.

Les différentes étapes qui vont suivre et constituer le parcours carcéral comme le procès, le verdict, la condamnation, puis le transfert dans un établissement pour peine, en centre pénitentiaire ou en centrale vont cristalliser la rupture biographique avec le passé. Par sa longueur et sa complexité, le parcours carcéral va infléchir le parcours de vie de l'individu, provoquer une remise en question de l'identité et modifier son identité en profondeur. Ces changements de vie, radicaux et d'une extrême violence qui s'opèrent dans un milieu hostile à toute compréhension, s'inscrivent comme de véritables

événements biographiques chez les individus et (Bessin, Bidart et Grossetti, 2009), mettent à l'épreuve les revendications identitaires pour soi et pour autrui. L'ancienne identité, en prison, (Salane, 2012) ne va plus de soi et, si certains tentent de la maintenir, de la réparer, d'autres vont la rejeter et la modifier, plus ou moins radicalement.

Cette recherche permettra d'inscrire des biographies individuelles, chez les personnes détenues (Verneris, 2018) marquées par des postures identitaires et culturelles qui leur sont propres, dans un contexte sociétal spécifique qui est celui de l'institution carcérale. Si les récentes études sociologiques ont permis de faire le constat que la prison n'est pas le camp de concentration destiné à déshumaniser l'homme (Rostaing, 1997), comment les personnes réagissent-elles lorsqu'elles sont soumises à des conditions d'enfermement extrême ?

Les travaux que nous menons depuis plus de cinq ans en milieu carcéral interrogent le rapport à l'enfermement de la personne pendant son parcours carcéral, en lien avec la démarche de biographisation. Nous entendons par biographisation (Delory-Momberger, 2003 ; 2005) une activité à la fois mentale, verbale, comportementale par laquelle l'individu, dans les conditions de son inscription socio-historique, intègre, structure, interprète les situations et les événements de son vécu.

Nous nous interrogerons également sur ce que nous nommerons les « *stratégies adaptatives* » mises en œuvre par les personnes pour maintenir leur identité fragilisée à l'extrême, dans le contexte d'« *une institution totalitaire* »⁴ (Goffman, 1968, p. 41) comme la prison, pour développer ou multiplier des tentatives d'acquisition, de restauration (Barbier, 1996) ou de (re)conversion identitaire.

De nombreuses questions émergent, comme : Quel sens donnent les personnes à l'expérience carcérale qu'elles sont en train de vivre ? Quelle place leur accordent-elles dans leurs parcours de vie ? Comment inscrivent-elles cette expérience dans leur parcours de vie ? Quel impact ou quelle influence l'expérience carcérale a-t-elle sur leur parcours de vie ?

Cette recherche vise à examiner la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation, tenant compte à la fois de la dimension personnelle et temporelle, du sens donné à cette expérience par la personne et de sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours. Elle a pour objectif de mieux comprendre les modes d'appréhension de l'expérience carcérale du point de vue des personnes elles-mêmes, au regard de ce qu'elles en disent et de la façon dont elles en parlent.

Nous savons que les expériences vécues par les individus dans leurs existences peuvent avoir des effets d'apprentissage voire formateur. La recherche sur le terrain va nous permettre de saisir les effets d'apprentissage qui découlent de l'expérience carcérale, de comprendre quels sont les processus de changement et d'émancipation qui s'opèrent chez l'individu pendant et après son parcours.

⁴ Nous prendrons comme définition celle de Erving Goffman (1968, p. 41) en tant que « *Lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées* »

Nous nous interrogerons également sur ce que nous nommerons les « *événements biographiques* » constitutifs des parcours de vie pour identifier leur nature et leurs impacts selon les effets qu'ils produisent et mettre en lumière les divers processus de prise de décision et de changement en œuvre à travers les expériences. En d'autres termes, nous analyserons l'expérience biographique à partir des événements majeurs, performatifs qui l'orientent afin de nous saisir de la compréhension des changements marquants qui la caractérisent. L'intérêt particulier que nous portons à ces moments appelés « *bifurcations biographiques* » et à leur analyse, prend place dans la manière dont ils transforment et bouleversent le cours de la vie de la personne. Dans ces moments de basculements inattendus, des enjeux nouveaux s'établissent, des logiques sensibles de contraintes et de choix surviennent qui obligent la personne à des repositionnements ou recompositions identitaires personnelles. En ce sens l'évènement biographique devient un évènement intersubjectif à la rencontre du chercheur qui l'analyse (Leclerc-Olive, 2009).

De nombreuses questions émergent auxquelles cette recherche permettra d'apporter des éléments de réponse :

- Comment les bifurcations biographiques peuvent-elles rendre compte de la manière dont les individus ont réussi à rompre avec leurs pratiques délinquantes au point d'embrasser une nouvelle existence ?

- Comment sont reliés les événements d'où émerge le sens ou comment se manifeste le désir de l'abandon de la carrière criminelle ?

- Quels scénarii se construisent et se développent autour des bifurcations biographiques dès lors que l'individu tente de sortir de la délinquance ?

- Comment ces scénarii se déclinent-ils à travers les récits narratifs recueillis dans notre recherche ?

La démarche empirique et qualitative qui repose sur les récits de vie ouvre à une compréhension herméneutique des processus de construction, de transformation ou repositionnement identitaire des personnes à l'œuvre dans la narration et de leur manière de se biographier. C'est par l'intense travail de mise en cohérence de la personne et les remaniements identitaires successifs qui ponctuent son parcours de vie que nous en apprécierons les transformations biographiques opérées.

C'est dans cette dernière perspective que se situe ce projet de recherche, en étudiant les divers processus et transformations biographiques mis en œuvre par la personne incarcérée en tant que « *sujet social et culturel* », nous essaierons d'apporter des éléments de compréhension aux concepts de la délinquance, celui de l'enfermement et celui des bifurcations biographiques du point de vue des individus. Par ailleurs l'exploitation des résultats issus des analyses nous permettront d'envisager la construction de patrons biographiques tenant compte des divers réajustements, repositionnements biographiques qui conduisent les personnes à modifier leurs pratiques délictuelles au point de

transformer leur mode de vie dont les comportements déviants étaient récurrents. « *A partir du particulier construire du général* », nous amènera à l'élaboration de plusieurs patrons significatifs.

A cette recherche viendra s'intégrer, en conclusion, une réflexion plus ample de nature sociale et politique sur l'institution carcérale en ouvrant le débat sur la façon dont les politiques pénales conçoivent les diverses problématiques actuelles récurrentes comme celle de la sortie de la délinquance.

Chapitre II - Cadre épistémologique

1. Présentation du cadre : Sciences de l'Education & Recherche biographique

Notre projet de recherche s'inscrit dans les champs de travail prioritaires de l'axe A du Centre de Recherche Interuniversitaire Expérience, Ressources Culturelles, Education (EXPERICE), sous la direction de Christine Delory-Momberger. Les travaux de recherche de cet axe portent sur les processus de construction du sujet au sein de l'espace social. Cet axe s'oriente plus particulièrement vers l'étude des relations complexes entre le contexte sociohistorique et culturel et les biographies individuelles. L'intérêt est dirigé vers la construction du sujet dans le cadre de ce processus d'interaction et d'articulation.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre disciplinaire des sciences de l'éducation et se déploie dans le champ de la recherche biographique en éducation. Elle vise à contribuer, à partir de l'étude des récits, des parcours de vie et cadres d'existences, une démarche de compréhension en se focalisant sur le processus de construction de la personne incarcérée en tant que « *sujet* ». Nous nous intéressons particulièrement aux personnes détenues en maison d'arrêt ou en centre de détention, que leur situation spécifique d'incarcération visant la privation de liberté en tant que peine et sanction, met dans l'obligation de se créer une place en tant qu'acteur social et politique, en mobilisant de manière particulièrement intense des ressources de type culturel au sens anthropologique du terme, des capacités à agir sur leurs contextes (précarité, exclusion) ainsi qu'à créer du lien social.

Nous savons que le projet scientifique que poursuit la recherche biographique s'organise autour de l'intérêt de mieux comprendre les processus de construction du sujet contemporain en suscitant et en analysant le « *processus de biographisation* » d'individus et de groupes. L'objet vise l'étude des modes de constitution de l'individu en tant qu'être social singulier (Delory-Momberger, 2003 ; 2005). La recherche biographique contribue ainsi à interroger les rapports que l'individu entretient avec les choses, avec lui-même et avec les autres dans un monde historique et social en s'intéressant aux formes narratives que celui-ci donne à son expérience. Elle fait du récit le cœur de sa réflexion théorique, et considère l'activité narrative de l'individu comme condition de la connaissance de l'être humain en sciences sociales. Ainsi l'orientation de cette démarche est herméneutique dans la mesure où elle se donne l'ambition de comprendre, d'interpréter et d'expliquer les textes issus des discours des personnes

participantes. Selon Paul Ricœur (1986) l'explication et l'interprétation constituent les deux mouvements complémentaires de la compréhension. Pour Christian Vandendorpe (1998, p. 70) « *comprendre ce n'est cependant pas reconstituer du sens, au contraire c'est mener, dans l'exercice d'une lecture, l'activité cognitive qui crée le sens* ». Selon Emanuel Nal (2017) le texte nourrit le discours sur le sens qu'il initie comme il entretient d'ailleurs une réflexion sur ce qu'il donne à penser.

La prise en compte du récit de l'individu, dans sa forme langagière, en tant qu'acteur social permet de saisir les nombreuses et différentes représentations et constructions que l'individu perçoit de sa propre existence. Il ne s'agira pas simplement de porter un intérêt particulier à des individus dont les conditions d'existence sont spécifiques et se réalisent dans un univers précis, mais de s'intéresser aux processus à partir desquels l'individu fait de sa vie et des réalités une histoire singulière. Ces réalités ne sont pas que des histoires personnelles, - histoires de vie et récits d'expérience -, elles sont les traces de l'appartenance de l'homme à une historicité, au travers des canevas et des liens qu'il tisse avec celle-ci, il interprète son vécu d'expérience et élabore les significations de son propre parcours de vie (Delory-Momberger, 2002 ; 2005 ; 2009).

Notre recherche s'inscrivant dans l'univers de l'enfermement pénitentiaire, nous cherchons à comprendre à travers l'expérience carcérale mise en récit par chacun, et « *biographée* », quelles sont les modalités de construction subjective de l'identité mises en œuvre dans le contexte d'une institution totalitaire comme la prison. Nous cherchons à comprendre comment les personnes participantes à notre recherche élaborent les significations qu'elles prêtent à leurs situations de vie tout comme à l'existence alors qu'elles sont en situation d'incarcération ou sortie récemment de prison.

Nous nous emploierons donc à rendre compte « *du champ de représentations et de constructions selon lesquelles les personnes rencontrées participantes à cette étude, perçoivent leur existence* » ((Delory-Momberger, 2009, p. 76) depuis leur expérience carcérale.

2. Les choix méthodologiques, empiriques et théoriques

Dans ce but très ambitieux, nous avons fait plusieurs choix méthodologiques importants.

Le premier, sur le plan empirique, a été de recueillir les histoires de vie des personnes pendant leur période d'incarcération ou, libres, ayant eu un ou plusieurs parcours d'emprisonnement dans leur vie en menant des entretiens de recherche biographique. Cette démarche contribue, en tant que modalité, à recueillir, entendre et reconnaître la parole singulière de chaque individu, traversée par son histoire, habitée par ses croyances et ses représentations dans un environnement social défini ; l'approche méthodologique de l'entretien de recherche biographique étant basée sur « *la parole que le sujet tient sur lui-même* » (Ibid., p. 77). Notre travail de thèse doctorale porte sur l'étude de dix récits d'expériences. Nous reviendrons de façon plus précise sur la méthodologie des entretiens de recherche biographique.

Le second choix concerne les concepts et notions à interroger. Les cadres théoriques que nous avons retenus pour mener à bien notre recherche et dont seront issues les analyses sont la délinquance, l'enfermement et le paradigme des parcours de vie et transformations biographiques. Afin d'examiner la nature dynamique du lien entre expérience carcérale et construction identitaire, et d'en comprendre le sens, nous consacrerons aux dix récits biographiques une analyse selon les trois approches différentes, celles de la délinquance, l'enfermement et le paradigme des parcours de vie qui correspondent à notre cheminement analytique, les trois études étant étroitement liées les unes aux autres.

L'analyse sera réalisée selon la méthodologie de Laurence Bardin (2003) que nous avons déjà expérimentée lors de nos deux derniers travaux de mémoire. Ces trois analyses s'appuieront sur les procédés d'interprétation et serviront de fondement à la compréhension de l'expérience carcérale du point de vue de la méthodologie de la recherche biographique. Pour chaque situation présentée, nous appuierons notre constat par des extraits d'entretiens réalisés auprès des personnes concernées par notre recherche. Nous précisons que certains extraits d'entretien seront utilisés plusieurs fois car ils viennent étayer de façon pertinente telle ou telle situation et peuvent servir d'analyse sous plusieurs approches différentes.

Et enfin le dernier mais non moins important choix concerne les résultats de cette recherche doctorale. La tentation d'élaborer une typologie éclairante de type weberienne, afin de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les personnes détenues ou ex détenues avec leur expérience du parcours carcéral était tout à fait légitime, dès lors que les idéaux types construits seraient venus nourrir et enrichir les résultats de notre recherche. Mais la méthodologie de Weber, fondée sur la construction théorique d'une représentation simplifiée de la réalité obtenue en accentuant les traits caractéristiques d'un phénomène social observé serait trop réductrice du champ social étudié, et nous obligerait à une classification trop rigide ne permettant pas l'ouverture à d'autres nuances. A cette méthode pourtant très valorisée par les sociologues dans la pratique de la recherche empirique nous avons opté pour la réalisation de « *patrons biographiques* » (Delory-Monberger, 2009, p. 82) restant au plus près de la réalité de terrain sans pour autant la simplifier pour des besoins de compréhension des logiques de certaines conduites.

Nous proposons d'élaborer, en dessinant des patrons biographiques, une méthode non restrictive qui reflète la réalité des éléments de recherche empirique associant l'analyse des récits de vie à une cartographie cognitive construite entre le chercheur et les personnes participantes sollicitées dans le processus de la recherche. Notre objectif sera alors de montrer que l'analyse biographique des récits de vie peut donner lieu à des applications de type « *patrons biographiques* », aussi bien analytiques que pratiques selon la situation dans laquelle elle est mobilisée et validée selon les conditions méthodologiques spécifiques.

Chapitre III - Concepts ou notions théoriques

1. La délinquance : qu'entend-on par délinquance ?

La première étape du cheminement de la compréhension d'un phénomène, quel qu'il soit, est d'en examiner la nature même. Pour expliquer la genèse du phénomène de la délinquance nous allons faire comprendre et faire connaître les raisons et les causes qui le caractérisent. Nous considérons la délinquance comme un objet de connaissances dont la meilleure façon de l'aborder sera de le comprendre et non de le juger, à travers une étude qui se veut la plus objective possible.

Introduction

Dès lors que nous nous intéressons à la notion de délinquance, et plus globalement à celle de la déviance, de nombreux champs de recherches s'ouvrent, impliquant le droit, l'histoire, l'anthropologie, la sociologie et la psychologie. Les connaissances mobilisables étant donc particulièrement vastes, nous présenterons seulement ici les principales idées qui les organisent et qui nourrissent notre recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. Dans le champ de la sociologie⁵, (2010, p. 243) le terme « *déviance* » est tardivement arrivé, issu du mot *dévier*, forgé au XIX^{ème} siècle à partir du bas latin *deviare* pour signifier « *s'écarter du droit chemin, d'un principe, d'une règle* ». Dans le champ de la psychologie, le terme peut se définir comme un « *comportement qui échappe aux règles admises par la société* ». Un comportement ou un acte déviant s'entend comme un acte qui s'écarte de la norme sociale admise. Toutes les normes sont fondées sur les valeurs que la société exprime, elles s'accordent avec la conscience et les croyances des individus qui la composent. Nous pouvons citer en exemple un certain nombre de comportements déviants comme le vol, l'homicide, la conduite dangereuse, et la consommation ou la vente de drogue. D'un usage plus récent dans le champ de la sociologie des années 1960, la déviance se définit comme la transgression d'une norme sociale, et formelle dans le sens où celle-ci est reconnue par le droit, les lois et règlements qui composent la société à un moment déterminé de son histoire. Ce dernier élément a toute son importance lorsque nous réalisons que, ce qui était répréhensif et condamnable auparavant ne l'est plus forcément aujourd'hui, du fait d'une évolution des mentalités, des croyances et des politiques dans notre société occidentale. L'avortement était un crime immoral puni et sanctionné très sévèrement. Marie Louise Giraud a été l'une des dernières femmes guillotines le 30 juillet 1943 pour avoir effectué des actes médicaux qui aujourd'hui sont pratiqués quotidiennement et remboursés par la sécurité sociale, l'interruption volontaire de grossesse est devenue une pratique acceptée. Il y a encore quelques années, la mendicité était sanctionnée par les travaux forcés à vie, au bagne, l'homosexualité était considérée comme une perversion haïssable méritant des

⁵ Dictionnaire de sociologie Encyclopaedia Universalis Paris 2010

châtiments corporels. A l'inverse, fumer dans un établissement public ou conduire en état d'ébriété étaient des comportements parfaitement normaux, devenus très récemment des actes délinquants puisqu'ils enfreignent la loi. Comme nous le rappelle Philippe Combessie (2008, p. 9) « *le délit ou le crime n'est autre qu'une construction sociale qui évolue avec la société, il n'est guère définissable qu'à partir de la peine qui vient le sanctionner* ».

La délinquance, telle que nous l'entendons dans cette recherche, concerne donc un ensemble d'actes et de comportements déviants dont la transgression et l'infraction à la norme légale entraînent une sanction d'ordre juridique (une peine, une amende...). La délinquance est donc bien une notion relative dans le temps et dans l'espace, puisqu'elle est définie par une loi qui elle-même s'inscrit dans une société donnée et à un moment donné. Selon Emile Durkheim (1893) la loi ou toute norme est l'expression de la société toute entière. Par la loi, celle-ci entend faire œuvre pédagogique, dire la norme et la faire appliquer grâce à la sanction légale. Ainsi il affirmait (Ibid., p. 86) « *nous ne réprouvons pas un acte parce qu'il est un crime, mais il est un crime parce que nous le réprouvons* ».

Pour comprendre le phénomène de la déviance et le passage à l'acte opéré par l'individu, il faut nous interroger sur les raisons pour lesquelles l'individu transgresse la norme, mais aussi dans quelles conditions et à quelles pratiques ou conduites il va souscrire. Nous nous appuyerons sur les nombreuses théories causales explicatives de la déviance qui ont émergé durant ces deux derniers siècles. Nous irons chercher également ce que la sociologie ou la criminologie peuvent nous apprendre sur l'origine de la délinquance et sur la carrière délinquante en tant que processus.

Par ailleurs, tout au long de cette recherche, nous pourrions successivement employer les mots infraction, contravention, délit, crime, si leur degré de gravité est très variable, leur point commun est qu'ils sont des actes déviants interdits par une loi qui relève du droit.

1.1 Les courants de pensée sociologique et criminologique

Nous proposons un retour historique, du XVIII^{ème} siècle à nos jours, sur les différents courants de pensée, approches et théories qui ont cherché à comprendre le phénomène de la déviance au sein de la société et les différentes politiques pénales qui s'en sont inspirées.

Dans le champ de la sociologie et celui de la criminologie, plusieurs courants de pensées ont émergé grâce auxquels les doctrines fondamentales et nombres de politiques criminelles du système pénal se sont développées et modifiées. Depuis les premières réflexions de Cesare Beccarra (1764 [réédition 1965]) et Jérémy Bentham (1802 [réédition 1858]) sur la déviance, de nombreuses études et analyses ont vu le jour et ont permis de changer le regard de la société sur ce phénomène. Les principales théories causales explicatives de la déviance sont déclinées ci-dessous :

1.1.1 La théorie individualiste

Le premier courant de pensée, est issu des travaux de Cesare Beccaria (1764) et Jérémy Bentham (1802), les pionniers dans ce domaine, au XVIII^{ème} siècle. Dans l'ouvrage *Des délits et des peines*, Cesare Beccaria défend l'idée que l'application de la peine doit être proportionnelle à l'injustice commise à la société, et au degré d'utilité de cette peine pour celui qui a commis un acte répréhensible. Ils développent la théorie du choix rationnel, s'appuyant sur l'idée de Jean Poupard (2002, p.133) selon laquelle « *l'être humain est un hédoniste rationnel à la recherche de son plaisir et de ses intérêts* » ; capable de calcul, celui-ci cherche toujours à maximiser ses gains et à minimiser ses coûts. La doctrine du droit pénal classique s'est donc attachée à développer un système qui freine les tendances hédonistes de chacun. Les lois doivent sanctionner les conduites socialement indésirables. La peine imposée doit être à la fois rétributive et dissuasive, le coût de la sanction étant calculé selon la gravité de l'acte commis. Ce régime pénal devait conduire l'individu tenté par le crime à réfléchir avant d'agir, à calculer qu'il n'a aucun intérêt à s'y risquer pour finalement renoncer. Cette théorie soutient que le délinquant, comme tout être humain, a une part de rationalité. Il est en capacité de faire un choix, peser le pour et le contre pour estimer les coûts et les gains. Le choix de la délinquance est alors issu d'une réflexion rationnelle. La doctrine du droit pénal classique jusqu'au XIX^{ème} siècle s'est progressivement effacée au profit du courant positiviste en criminologie qui a suivi.

1.1.2 La théorie du déterminisme

Après la seconde guerre mondiale, apparaît un nouveau courant de pensée, le modèle positiviste qui cherche, lui, à comprendre les causes de la criminalité pour aider à réhabiliter et resocialiser le délinquant. Ce courant de pensée s'oriente vers une description du criminel comme un individu différent du non-délinquant, aux traits de personnalité impulsif donc trop « *troublé* » pour être vraiment rationnel, présentant des prédispositions et un penchant au crime du fait de certaines déficiences. Les comportements déviants sont rapidement associés à une pathologie affectant certains individus plutôt que d'autres. Pour Cesare Lombroso (1887), professeur de médecine légale italien, le délinquant, la prostituée, le clochard, l'alcoolique, le fou ne peuvent être que « *des erreurs de la nature, incapables d'accéder à une vie normale, du fait de leurs caractéristiques biologiques, physiques et parfois héréditaires* ». La théorie du déterminisme (biologique, génétique ou neurologique) et tous les préjugés associés vont dominer la compréhension de la déviance jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Ce paradigme est à l'origine de nombreuses politiques d'exclusion, de déportation ou d'élimination.

1.1.3 La théorie de l'inégalitarisme

La théorie de l'inégalitarisme, dont les constats sont toujours valides, s'interroge sur le rôle des inégalités sociales pour expliquer le phénomène de la déviance. Robert King Merton (1938) démontre

que les conditions réelles d'existence d'une certaine partie de la population ne permettent pas d'accéder à la réussite économique que la société impose. Il met l'accent sur l'importance du décalage entre les aspirations à la réussite sociale encouragée par une société dite libérale et la réalité des inégalités sociales que cette même société engendre. Ce paradigme convoque l'idée de frustration et le sentiment d'injustice partagée et soutenue par les délinquants comme un véritable mécanisme général de la délinquance.

1.1.4 La théorie individualiste du choix rationnel

Dans les années 1970-1980, l'économiste états-unien Gary Becker va ressusciter, les recherches entreprises par Cesare Beccaria et Jérémy Bentham qui ont souffert, à leur naissance, du manque d'outils empiriques pour tester leur théorie économique innovante. Il reprend l'hypothèse du calcul différentiel coût/avantage auquel se livre le délinquant, et démontre que ce dernier ne transgressera la norme juridique que si les avantages qu'il en retire seront supérieurs aux coûts de l'acte délictueux. Cette conception vient s'opposer à l'hypothèse (Cusson, 2005, p. 19) longtemps soutenue, durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, par les positivistes, que « *les délinquants persistants étaient différents et éloignés de nous, considérés par la société comme une population présentant des troubles mentaux* ». Les traits de personnalité conjugués ensemble comme un surcroît d'égoïsme, une forte capacité à l'agressivité, et une tendance à l'impulsivité expliquaient les prédispositions à la délinquance des individus et déterminaient chez eux leur penchant à la criminalité. Dans un article intitulé *Crime and Punishment*, (1968), Gary Becker soutient et développe la thèse selon laquelle « *l'activité criminelle est le produit d'un processus de décision rationnelle convoquant réflexion et calcul* » ; et conclut que « *le crime n'est pas un phénomène relevant d'une pathologie mais est un phénomène normal existant dans toutes les sociétés* ». Dans son modèle explicatif, qui repose sur le modèle d'un « *homo oeconomicus* », le délinquant comptabilise les risques à courir en termes de coûts selon trois types distincts. Les coûts physiques, comme les blessures, la peine de prison, les coûts moraux comme la perte de la confiance des proches, la rupture affective avec la famille, et les coûts sociaux comme la perte d'un emploi. En termes de politiques publiques, ce paradigme est à l'origine de l'association répression/dissuasion dont l'objectif est d'élever les coûts et de diminuer les bénéfices. La théorie individualiste du choix rationnel expliquant les conduites du délinquant ne constitue que, ce que Emile Durkheim (1901, p. 40) appelait une « *prénotion* », c'est-à-dire une explication qui ne rend compte uniquement que des raisons pratiques, et qui n'explique pas la raison d'être de ce comportement. Cette théorie du choix rationnel ne peut prétendre expliquer pourquoi l'individu est devenu par exemple, voleur plutôt que professeur de collège, autrement dit le choix initial de l'acte déviant demeure inexpliqué.

1.1.5 La théorie individualiste et économique d'un choix rationnel stratégique

Maurice Cusson (1981), criminologue canadien, dans son ouvrage *Délinquants, pourquoi ?*, reste sur la théorie individualiste du choix rationnel pour la compléter par l'idée que ce choix rationnel est issu d'une analyse économique et stratégique en incluant des variables subjectives. Il propose une typologie des finalités pouvant être réalisées par les délits violents ou non violents : l'action (le plaisir ludique de jouer avec le feu), l'appropriation, l'agression défensive, la vengeance, la domination (Ibid).

1.1.6 La théorie interactionniste

Ce courant de pensée soutient l'idée que le phénomène de déviance ne peut se comprendre qu'en analysant les relations entre les individus et leur environnement, l'approche dite culturaliste issue de l'Ecole de Chicago (Coulon, 1992) tourne autour du concept de la culture mettant l'accent sur le rôle de l'acculturation des migrants depuis la parution de l'ouvrage *Le paysan polonais* de Thomas William (1910) et sur celui de la formation et le développement des bandes de délinquants, le phénomène des "gangs" étudié par Trasher Frédéric en 1924.

Chacune de ces théories se voulait universelle dans le sens où l'ambition poursuivie était de donner un modèle explicatif des comportements déviants. Dans la réalité, aucune n'a remplacé la précédente. Certaines se sont modifiées, d'autres se sont complétées. Elles ne sont donc pas forcément incompatibles entre elles, mais pas une seule n'est généralisable à l'ensemble des comportements déviants. Ce qui prévaut aujourd'hui en termes de courant de pensée relève plus d'une pluralité théorique, plutôt que de la confirmation d'une approche aux dépens d'une autre ; la complexité de la recherche des causes du phénomène l'emportant sur les prétentions à vouloir tout expliquer. L'évolution du regard de la société a permis, toutefois, de supplanter définitivement, les courants de pensée qui cherchaient à expliquer les causes par la biologie, le médical ou l'hérédité.

Synthèse

Partageant l'avis de nombreux criminologues actuels, Jean Poupart (2002) criminologue canadien, précise que le système pénal et les politiques criminelles en cours reposent essentiellement sur le postulat de la rationalité du crime, faisant du délinquant un individu qui n'est pas essentiellement différent de nous mais qui, dans la réalisation de ses activités délinquantes, agit par calcul rationnel en termes de coûts et de bénéfices tentant toujours de maximiser ses gains et minimiser ses coûts. Ses choix seront validés selon l'utilité qu'il pourra tirer du délit.

De Cesare Beccarra, en passant par l'économiste états-unien Gary Becker et jusqu'au criminologue canadien Maurice Cusson, les diverses approches sont régulièrement controversées dans le champ de la sociologie comme dans celui de la criminologie, certaines jugées trop réductrices et

d'autres trop orientées vers tel ou tel autre objet de recherche. L'idée, malgré tout largement partagée par les deux camps, serait la raison expliquant les réels enjeux des nombreuses études, analyses et recherches réalisées. En effet, selon Jean Poupard (2002, p. 143) souvent d'une façon cachée, les études réalisées sont menées non pas dans le but de comprendre, de manière empathique, ce qui sous-tend la logique d'action des acteurs, mais dans « *l'objectif d'en savoir juste assez sur leurs manières d'agir pour être capable de les contrôler* » ; le besoin essentiel étant d'élaborer un modèle explicatif de la manière dont le délinquant commet les délits pour pouvoir mettre en place les politiques pénales adéquates axées sur la prévention de la criminalité, entendue comme l'ensemble des dispositifs de surveillance, sécurité et protection aussi bien publics que privés (Ibid., 2002).

Il est important d'insister ici sur les difficultés que rencontrent ces différentes approches, dès lors qu'elles essaient de catégoriser des comportements humains et plus encore de tenter d'en expliquer le passage à l'acte déviant. Toutes ces théories montrent l'importance de l'intérêt que portent les criminologues et sociologues aux causes déterminantes de la déviance, historiquement les premières à avoir été développées. Selon Laurent Mucchielli (1999, p. 25) « *il faut insister sur le fait qu'aucune théorie n'est généralisable à l'ensemble des transgressions. Bien souvent, une théorie ne vaut que pour un comportement précis, ou bien explique une attitude plus générale mais qui n'est qu'un aspect du processus de transgression* ».

Si nous prenons, comme exemple la théorie dite du choix rationnel, nous comprenons bien que l'individu préfère réfléchir et investiguer, penser son acte en termes de rationalité plutôt que d'agir de façon impulsive en se jetant sur la première occasion venue, comportement qui pourrait largement affaiblir les chances de « *réussir son coup* ». Pour autant, cette théorie ne nous explique pas pourquoi il a choisi cette solution plutôt que d'aller travailler pour gagner suffisamment d'argent pour s'offrir ce qu'il va chercher à s'approprié en volant. Cette théorie explique comment il s'y prend bien plus que pourquoi il s'est engagé dans la voie de la délinquance.

Si nous prenons la théorie de l'inégalitarisme, nous savons tous qu'en comparant des familles dont le niveau de vie est inférieur aux minimas sociaux avec des familles d'un niveau de ressources supérieur, nous trouverons d'un côté plus d'enfants qui auront accès à des études supérieures et de l'autre, plus d'enfants dont la culture et l'éducation se réaliseront dans la rue avec moins de chance de réussite sociale que n'en disposeront les premiers. Sans tomber dans un déterminisme de classe, la théorie inégalitariste ici prend tout son sens et toute sa dimension mais pour autant tous les enfants issus de classes défavorisées ne deviennent pas des adultes délinquants.

Ou encore, quelle théorie issue de la sociologie ou de la criminologie nous expliquera pourquoi et comment un jeune adulte issu d'un milieu favorisé préférera s'inscrire dans un parcours de délinquant plutôt que de suivre la voie logique de la réussite sociale que lui permet son milieu ?

Le phénomène de la délinquance ne dépend pas d'une cause et d'une seule, mais d'un enchevêtrement de variables évocables dépendantes elles-mêmes de diverses situations, il y a dans

chacune de ces théories des éléments producteurs de sens facilitant la compréhension du phénomène, mais aucune ne se suffira en elle-même.

Par ailleurs nous n'oublions pas de préciser ici que nous n'adhérons pas aux positions fréquemment rencontrées en criminologie (Cusson, 1981, p. 29) qui regroupent le phénomène de la délinquance en trois catégories : la délinquance comme un symptôme, la manifestation d'un trouble qui reste à identifier par un psychologue ou psychiatre ; la délinquance comme un danger social, considérant les délinquants comme nos ennemis de l'intérieur ; et encore, la délinquance comme un problème à désamorcer, réduisant le problème à « *une déviance qu'il faudrait apprendre à tolérer* » (Ibid., p. 29).

Loin de nous l'idée de souligner ici les limites, les lacunes ou les déficiences de chaque approche défendue tantôt par les sociologues états-uniens et français et tantôt par les criminologues canadiens. Nous nous inscrivons dans la posture compréhensive des chercheurs en sciences humaines et sociales c'est-à-dire dans une perspective et une approche où chacun tente de comprendre le point de vue de l'autre sans en imputer le sens que donnent les différents individus. La démarche de biographisation, nous permettra de comprendre, par le processus de subjectivation, les conduites des individus à la lumière des définitions qu'ils en donnent, que leur analyse de la réalité soit juste ou non. C'est en biographant leur vie que les individus pourront espérer comprendre les interactions et les événements qui les ont marqués et prédisposés à telle ou telle transgression.

1.2 L'origine de la délinquance, des éléments indicateurs

Pour comprendre comment l'agressivité et la violence s'inscrivent dans le parcours de vie, nous nous appuyons sur les études réalisées par Richard Tremblay (2002) qui proposent d'investiguer le poids du passé en commençant par celui de l'enfance. « *Tout n'est pas joué durant l'enfance, mais celle-ci laisse des marques perceptibles jusqu'à l'âge adulte* » (Cusson, 2005, p. 25). Selon Richard Tremblay (Cusson, 2005, p. 149) la violence se manifeste extrêmement tôt chez la plupart des êtres humains, mais celle-ci ne vaut rien pour prédire la délinquance. Ce qui la prédit c'est la violence originelle non résorbée. Et Maurice Cusson (2005, p. 154) précise que la violence émerge spontanément chez l'enfant et recule sous l'influence des parents. Si ceux-ci ne jouent pas leur rôle éducatif, il arrive que les conduites agressives s'incrument puis débouchent sur la délinquance (Ibid). Trois indicateurs majeurs de risques que cette agressivité débouchant sur la violence se retrouve à l'adolescence puis se développe à l'âge adulte sont ainsi déclinés : les carences éducatives parentales, le statut social de la famille avec le poids de l'ambiance familiale et l'échec scolaire marginalisant.

1.2.1 Les carences éducatives parentales

Les carences éducatives parentales dont souffrent majoritairement les personnes délinquantes sont un indicateur réel de la délinquance. La non-violence, le respect de l'autre, le respect de l'interdit

et la maîtrise de soi sont le fait d'un long travail éducatif et d'un apprentissage quotidien parental. Si les parents s'accordent le temps de bien observer leur enfant pour mieux le connaître, s'ils sont en capacité d'énoncer des règles simples et en parallèle de sanctionner les débordements systématiquement mais modérément et enfin s'ils savent encourager et récompenser les bonnes conduites des enfants, les risques de recourir à la violence à l'âge adulte sont moindres. Les compétences éducatives des parents pour l'apprentissage de la non-violence à leur enfant sont un élément important et prépondérant à la bonne ou mauvaise gestion de l'agressivité de l'enfant. L'agressivité et la violence chez les jeunes se combattent par la qualité de l'éducation parentale reçue.

Les études réalisées par Richard Tremblay (Cusson, 2005, p.150) laissent apparaître « *qu'il y a un âge pour apprendre et comprendre la non-violence ; si entre deux et huit ans, l'enfant ne l'a pas apprise, il lui sera très difficile de l'acquérir par la suite* ».

1.2.2 Le statut social de la famille

- Le poids de l'ambiance

Le poids de l'ambiance familiale bien souvent évoqué comme un indicateur réel de la délinquance n'est pas sans fondement, sans pour autant tomber dans le piège du déterminisme social. Nous savons qu'assumer les responsabilités éducatives de l'enfant est bien plus difficile pour les familles perturbées, les parents en détresse affective ou en grande difficulté économique, les familles mono parentales isolées que celles qui présentent et offrent un équilibre de vie affectif et économique à l'ensemble de la fratrie.

Si une certaine ambiance familiale ne facilite pas le passage à l'acte chez les plus jeunes, elle ne les freinera pas autant qu'elle pourrait les freiner dans une autre ambiance.

Les situations conflictuelles au sein d'une même famille, suivies ou non d'une séparation des parents, peuvent aussi devenir un indicateur révélateur des risques de délinquance. L'absence répétée d'un des deux parents, les conflits parentaux exposés devant l'enfant souvent pris à témoin, placent les parents dans des situations de faiblesse par rapport à l'enfant, et décrédibiliseront facilement son autorité.

- La précarité économique de la famille

Le lien entre le statut social familial et la délinquance de l'enfant existe et se vérifie au travers de nombreuses situations. La pauvreté des parents peut être une cause de la délinquance des enfants dès lors qu'elle engendre de la négligence de leur part qui se traduit par des défauts de supervision et qui se solde par une forte incapacité à subvenir à leurs obligations.

Laurent Mucchielli (2012, p. 7) suggère que « *les premiers sentiments de frustration et d'injustice trouvent leur source dans la précarité économique des familles* » ressentie par les jeunes.

La prise de conscience des inégalités sociales se précise lorsque les enfants sont en capacité de comparer leur mode de vie familial avec celui des autres et d'en évaluer les conséquences et les répercussions sur leur façon de vivre. Les autres élèves en classe, ou les autres jeunes dans la rue partent en vacances, ont des vêtements à la mode, vont au cinéma... Au sentiment d'injustice sociale, vient s'ajouter celui de la frustration auxquels la seule réponse envisagée sera de transgresser les normes pour apaiser les tensions.

1.2.3 L'échec scolaire

Vécu comme une cause responsable du manque de perspective d'insertion à la fois sociale et professionnelle, il est un facteur prédisposant à la délinquance. L'école est le premier lieu d'exclusion sociale, par conséquent la première responsable du sentiment de marginalisation. Selon Laurent Mucchielli (2012, p. 4) ceci permet « *d'envisager toute la violence symbolique et les conséquences psychologiques de l'échec : sentiments de rejet et d'abandon, forte dégradation de l'estime de soi, repli sur soi, dégressivité...* » La scolarisation peut être vécue comme une épreuve de disqualification, parfois comme une discrimination ethno-raciale, et provoque à la fois désocialisation et stigmatisation. L'avenir social s'assombrit à travers la relégation du système scolaire et de l'école en particulier (Ibid). La mise à l'écart de la perspective de devenir un « *citoyen ordinaire* » devient un des éléments qui va contribuer à l'entrée dans la délinquance. Ce sentiment de mise à l'écart entraîne chez les jeunes, désenchantement, désillusion voire rage car, pour eux et contrairement aux autres élèves, les perspectives d'insertion professionnelle s'amenuisent pour très rapidement disparaître.

Malgré les efforts des parents par leur adhésion et leur forte contribution au système, la promesse d'une ascension sociale via l'insertion professionnelle grâce à la réussite scolaire est progressivement décrédibilisée face aux carences des ressources économiques familiales. L'effort scolaire demandé par les parents n'a plus de sens au vu de la réalité des difficultés rencontrées par les familles pour pallier aux premiers besoins. L'ambition scolaire n'existe pas.

Le cumul des trois indicateurs que nous venons de présenter, les carences éducatives parentales associées à la précarité des ressources familiales et à l'échec scolaire amenant le rejet et la marginalisation, provoque le basculement de nombreux jeunes adultes et adultes vers une délinquance qui s'inscrit dans leur parcours de vie comme étant inéluctable, voir incontournable. Pour certains, la rue devient l'endroit et la place principale de leurs nouveaux apprentissages, d'un nouveau mode de vie.

Mais l'idée trop souvent soutenue que l'origine de la délinquance n'est issue que des milieux défavorisés n'est plus acceptable aujourd'hui, du fait de la criminalité avérée chez les classes supérieures (Tremblay, 2002). Malgré le concept très longtemps soutenu par les sociologues concernant le rapport entre la délinquance et les classes sociales, la notion de déterminisme a beaucoup évolué ces dernières

années, les études sociologiques récentes ont permis de cesser de croire que la délinquance est le propre de la classe ouvrière. L'idée selon laquelle les premières années de l'enfance fixent de manière irrévocable le parcours de vie des jeunes est également fortement compromise ; le statut social de la famille n'est donc plus toujours déterminant des conduites délinquantes des adultes. Le milieu riche peut aussi devenir criminogène.

Synthèse

Les trois mécanismes psychosociaux décrits précédemment ne sont pas spécifiques aux habitants des quartiers populaires urbains, mais se rencontrent aussi dans le milieu rural (Rehany 2006) comme ailleurs. Ils ne doivent être envisagés qu'en tant qu'éléments indicateurs ou révélateurs de risques d'entrée dans la délinquance, c'est-à-dire comme facteurs prédisposant au processus d'entrée dans une délinquance récurrente. Il n'en suit aucun déterminisme, chacun de ces facteurs bien que déterminant, peut être surmonté grâce à l'intervention et l'interaction d'autres éléments extérieurs (accompagnement par un éducateur, suivi par un conseiller d'orientation, bienveillance d'un membre d'une équipe pédagogique ou d'une association de quartier) et stoppé à chaque étape du processus. Le processus d'entrée dans la délinquance (Mucchielli, 2012) n'est ni linéaire ni longitudinal, il s'interrompt à tout moment, comporte des pauses, des remises en question voire des abandons et des retours en arrière. Cette analyse nous aura apporté quelques éclairages concernant le rôle que jouent réellement la classe sociale, la famille avec ses problèmes ainsi que l'école dans le processus naissant qui conduit et aboutit à la délinquance.

De quelque théorie, approche ou courant de pensée que ce soit, le principe épistémologique de base que nous soutiendrons tout au long de cette recherche est de considérer la personne délinquante comme une personne ordinaire. Nous pensons la personne comme un acteur qui prend des décisions, élabore des stratégies et qui poursuit des fins dans et avec un environnement social déterminé. Nous rejoignons et partageons l'avis de Laurent Mucchielli (2012, p. 1) selon laquelle « *les personnes qui commettent des actes de délinquance n'appartiennent pas à une sous-catégorie particulière d'êtres humains, des « anormaux » qui se distingueraient fondamentalement des autres, les gens honnêtes et normaux* ». La pensée scientifique qui nous habite nous permet de ne faire aucune distinction particulière selon la « *race* », le « *tempérament* » ou la « *constitution* » des personnes délinquantes. Par ailleurs, nous savons que le sens que les individus donnent à leur action est socialement, culturellement et historiquement construit selon le contexte dans lequel ils évoluent, nous ne pourrions donc pas ne pas tenir compte de celui-ci.

Si les apports théoriques de la sociologie et de la criminologie en termes de connaissances nous sont indispensables à la compréhension de la délinquance, notre analyse du point de vue de la recherche en biographisation ne se contentera pas d'étudier les causes de la délinquance. Toute notre attention sera

portée sur les acteurs, et les discours qu'ils font de leur vie concernant les décisions qu'ils prennent, les objectifs qu'ils visent et les stratégies qu'ils mettent en place dans le cadre de leur mode de vie très particulier. Situer notre recherche uniquement dans les champs de la sociologie et de la criminologie aurait restreint notre analyse à l'unique dimension de la transgression de la norme. En plaçant l'acteur au centre de notre recherche, tel que nous le permet le processus de biographisation, nous nous orienterons vers une démarche compréhensive de la déviance s'articulant autour de l'analyse du récit que l'acteur fait de son agir délinquant.

1.3 La délinquance en termes de temporalités

Comprendre le processus de délinquance sous le regard de ses temporalités, nous permet de distinguer deux types de délinquances différentes. En effet, si l'acte déviant commis est exceptionnel, isolé ou inattendu, nous sommes donc en face d'une délinquance occasionnelle, qui sera, dans le temps, rapidement abandonnée, mais si la délinquance est le résultat d'une accumulation d'actes délictueux avec le risque que celle-ci se construise et s'installe dans le temps autour d'un choix de mode de vie, nous sommes dans cette situation en face d'une délinquance persistante. Nous questionnerons, par la suite, les raisons pour lesquelles certaines personnes « *délinquants occasionnels* » (Cusson, 2005, p. 15) glissent progressivement, avec l'âge, vers une « *délinquance persistante* » en rendant intelligibles leurs conduites délinquantes afin d'en saisir les raisons et les causes.

Celles-ci peuvent se décliner en deux catégories spécifiques : la délinquance d'exception et la délinquance récurrente que nous allons vous présenter ci-dessous.

Nous entendons par « *délinquance d'exception* » les personnes qui ont commis un seul délit ou crime ou encore acte déviant, et ont donc à leur actif une première incarcération, et par « *délinquance récurrente* » celles qui, pendant une période plus ou moins longue de leur vie, se sont livrées à plusieurs actes délictueux ou criminels et ont été incarcérées plus d'une fois.

1.3.1 La délinquance d'exception ou occasionnelle

La délinquance d'exception est consécutive à un accident de vie ou un évènement imprévu. Isolée dans un parcours de vie ; lorsqu'elle est révélée, celle-ci génère un choc brutal pour la famille dont le périmètre s'étend bien souvent au-delà du noyau familial. Elle est souvent à l'origine d'une mauvaise évaluation de la transgression à la norme. Dans ces deux situations de délinquance d'exception, les personnes surprises et choquées refusent d'assumer leurs actes déviants en minimisant les faits, la sanction est très mal vécue, comme une injustice.

Parfois c'est la loi qui est mise en défaut au profit de valeurs supérieures que le délinquant assure détenir ; souvent il tentera de minimiser son acte en expliquant qu'il a agi selon des circonstances particulières ; pour d'autres, l'incompréhension de leurs actes, dû également à une mauvaise évaluation

de la transgression à la norme, se traduit par une injustice insoutenable, et c'est la justice et la représentation qu'ils en ont, qui est remise en cause, car ceux qui sont chargés de l'appliquer ne sont pas, diront-ils, au-dessus de tout soupçon.

Plus l'onde de choc est importante et plus l'activité délinquante disparaîtra rapidement du parcours de vie de la personne, et c'est en cela qu'elle est considérée comme unique et d'exception. Par ailleurs, lorsqu'il n'y a pas d'acte déviant, mais erreur de jugement, la situation est également vécue comme une injustice mais cette fois-ci, à juste titre.

Ce type de délinquance est très rapidement délaissé par son auteur, l'activité n'ayant pas apporté les avantages espérés, ou le profit recherché. Déçu et souvent fragilisé par une mauvaise expérience délictueuse aux conséquences parfois dramatiques pour lui comme pour les proches, et dont la promesse n'a été ni convaincante ni totalement concluante, son auteur ne poursuit pas l'activité dans son parcours de vie. Nous appellerons cette réaction l'abandon de l'agir délictueux, (Cusson, 2005, p. 161) le désistement, terme emprunté à la criminologie.

D'autres personnes, à l'inverse, y trouvent satisfaction, l'activité délictueuse permettant d'exaucer de nombreux désirs, de pourvoir à certains besoins ou de résoudre des problèmes embarrassants. L'activité glisse alors d'une délinquance exceptionnelle vers une délinquance récurrente. Nous verrons par la suite comment ce mouvement s'opère et par quel processus. La loi de l'effet de Edward Thorndike (1898) selon laquelle les comportements humains qui occasionnent des satisfactions ont plus de chances d'être reproduits que ceux qui sont accompagnés de conséquences désagréables, ces derniers auront moins de chances de réapparaître, pourrait donc nous éclairer sur la compréhension du processus de glissement de la délinquance occasionnelle vers la récurrente comme celui de l'abandon. Cette conception établit un lien étroit entre l'action, son effet et la motivation ; ainsi plus le sentiment de satisfaction obtenu est fort, plus grande sera la probabilité que cette action soit renouvelée ; à l'inverse, si l'agir délictueux ne procure aucune satisfaction et amène des désagréments, nous assisterons plus facilement à un désistement.

1.3.2 La délinquance récurrente

Ce type de délinquance se caractérise par une activité délictueuse soutenue, des actes délictueux fréquents installés dans la durée qui s'inscrivent donc dans la continuité du parcours de vie et avec une certaine diversité. Il se caractérise par (Cusson, 2005) trois variables conséquentes l'une à l'autre, la fréquence, le rythme et la diversité et sont étroitement liées les unes aux autres. Plus une personne commet de délits plus ils sont variés et plus son parcours de délinquant est long. Nous évoquerons plus loin la notion de carrière délinquante, les pratiques et les conduites que les délinquants récurrents suivent

et nous analyserons de façon très précise et singulière les raisons pour lesquelles ils se sont laissés tenter et ont choisi un mode de vie délinquant.

Synthèse

Les éléments empiriques recueillis du terrain nous permettront de discerner la délinquance occasionnelle de la récurrente. A ce jour, peu d'études sociologiques et criminologiques se sont intéressées au processus d'évolution qui expliquerait le mouvement de l'agir délictueux occasionnel vers une activité délinquante récurrente ; les éléments partagés sur la continuité et sur le désistement de l'agir délictueux ne révèlent que peu d'informations pertinentes. Nous entendons par continuité l'enchaînement des délits commis par une même personne qui s'inscrivent successivement dans son parcours de vie. A notre connaissance, seule une enquête longitudinale en sociologie réalisée par John Laub et Robert Sampson en 2003 a suivi une cohorte de délinquants âgés de 7 à 70 ans mais celle-ci avait pour objectif de mieux connaître la fréquence annuelle des délits afin de prédire et évaluer l'âge moyen du désistement.

Le récit de vie qu'en fait son acteur présente l'avantage d'embrasser le parcours de vie dans sa globalité, et dans toute sa singularité ; mieux qu'une recherche sociologique longitudinale, son analyse contribuera à la compréhension des logiques qui le caractérisent. L'enchaînement des activités délictueuses successives, tout comme le point de rupture qui précède le désistement se révéleront et s'identifieront aisément durant les discours relatés.

L'ambition du paragraphe suivant sera de rendre intelligible la délinquance fréquente et persistante qui reste encore une énigme. Cela nous conduit à entrevoir les logiques à la fois pratiques et identitaires que les personnes délinquantes mettent en œuvre pour chercher à comprendre comment le glissement de la délinquance occasionnelle vers la professionnalisation de celle-ci s'opère dans le parcours de vie. La démarche de biographisation va nous éclairer sur les raisons pour lesquelles l'individu s'oriente vers une délinquance récurrente puis persiste dans cette voie durant des années, malgré les sanctions qui lui sont adressées. Nous cherchons à savoir ce que chacun dit de son parcours pour nous saisir du sens qu'il donne à ses actions, ses activités et pratiques délinquantes.

1.4 La délinquance en termes de responsabilités

Nous avons vu précédemment que lorsque l'activité délinquante en elle-même, est le résultat de pratique d'exception, elle peut se définir comme une activité occasionnelle de substitution généralement précaire, rapidement abandonnée. Dès lors que celle-ci s'inscrit dans la durée, elle est le résultat de pratiques reconduites qui s'améliorent, se perfectionnent et peuvent se diversifier avec le temps. La

délinquance récurrente peut se décrire et définir comme une activité professionnelle se caractérisant par trois variables conséquentes l'une à l'autre, la fréquence, le rythme et la diversité qui sont étroitement liées les unes aux autres. Par ailleurs, deux attitudes différentes se distinguent, certaines personnes réagissent face à leur acte en l'assumant entièrement, et d'autres pas. Il nous a semblé alors pertinent, au regard de ce constat, d'étudier la délinquance sous l'angle de la responsabilité.

Philippe Lacombe (2000, p. 180) chercheur en sociologie à l'université de Bretagne, nous parle de responsabilité en tant que « *construction sociale, donc une notion qui peut revêtir autant de sens différents que de représentations constitutives d'expériences vécues. Tout individu, ou tout groupe d'individus peut élaborer des modes de responsabilisation dans un contexte de marginalité au regard de la société* ». Comme le rappellent Pierre Tap et Hanna Malewska-Peyre (1993, p. 13), « *la déviance et la transgression, on le sait, peuvent être engagées au nom de valeurs supérieures, contre des règles ou interdits perçus inacceptables ou insupportables par des minorités agissantes, cherchant à transformer ces règles et montrant que ce qui est possible ne se réduit pas à ce qui est permis, et que l'interdit n'est pas nécessairement légitime* ».

1.4.1 L'acte délinquant assumé

Pour la grande majorité des personnes délinquantes, l'acte délinquant est assumé, dans le sens où elles se perçoivent elles-mêmes en tant que délinquantes. Elles ne remettent pas en question l'acte pour lequel elles ont été incarcérées. Ainsi elles assument leurs actes déviants et s'identifient à leurs conduites en révélant leur statut de délinquant. Elles confirment et officialisent leur marginalité tout en restant attentives au regard que la société porte sur elles.

1.4.2 L'acte délinquant non assumé, légitimé voire minimisé

A l'inverse, pour d'autres, l'acte délinquant n'est pas assumé, et s'il ne peut pas être entièrement nié ou rejeté, il est très souvent "légitimé" par l'acteur qui en fait le récit.

L'acte déviant commis peut également être minimisé ; il suffit, pour l'auteur, de pouvoir reformuler les objectifs de l'acte de manière à lui retirer son apparence immorale ou son caractère illégal, a minima d'en diminuer les conséquences. Dans ce cadre, les personnes ne remettent pas en cause la transgression à la norme, elles reconnaissent la validité de la norme, mais du fait des circonstances évoquées ne peuvent la suivre.

Cette minimisation de l'acte peut, selon David Matza (1957) sociologue états-unien à l'université de Berkeley (Californie) passer par de multiples explications révélant les circonstances et

conjonctures justifiant l'acte délinquant. Toujours selon David Matza, les personnes font alors appel à des techniques de neutralisation afin d'atténuer la gravité de l'acte commis :

a) Dans une situation donnée, la loi peut être mise en défaut au profit de valeurs morales supérieures à celles qu'elle représente aux yeux de la personne délinquante ; par exemple : ne pas dénoncer un ami car cela reviendrait à une trahison ou voler pour se nourrir

b) Ceux qui sont chargés d'appliquer la loi ne sont pas au-dessus de tous soupçons, juges, magistrats, service de gendarmerie, avocats sont corrompus, ils pensent parfois être au-dessus de la loi.

c) La justice est remise en cause du fait de l'inégalité des citoyens devant la loi ; la société, le système, tout est à revoir, à repenser, reconsidérer parce qu'injuste.

d) La compétence et la loyauté des juges sont remises en cause.

e) La responsabilité de l'auteur est remise en cause, car selon ses principes, tout le monde aurait agi probablement de la même façon.

f) L'acte commis ne cause ni perte à autrui ni dommage à quiconque ; s'il n'y a pas de victime, sa gravité est discutable.

g) Mieux qu'une technique de neutralisation, il y a celle qui consiste à se déculpabiliser en faveur d'une tierce personne, et se déresponsabiliser entièrement de l'acte en se dissociant de l'action.

Synthèse

Nous ne pouvons faire l'économie de préciser, lors de l'analyse des éléments empiriques, que cette question de responsabilisation de l'acte délictuel s'est avérée très sensible, d'autant que plusieurs personnes de notre enquête sont concernées par un acte criminel. Toute personne intégrant le jugement social, nous faisons le postulat que le thème de notre recherche pouvait provoquer chez les personnes concernées la construction d'un discours marqué par des suppressions, des oublis volontaires et même des justifications afin de se protéger elles-mêmes, malgré le cadre bienveillant régulièrement rappelé. Nous saurons ne pas prendre position face à une situation sensible pour laquelle la personne tenterait de légitimer le bien-fondé de son acte.

Par ailleurs, au-delà de la parole échangée, l'acteur se racontant à lui-même, nous savons que le regard sur soi peut être source de douleur parce qu'il évoque avec nous des expériences socialement condamnées. Se raconter c'est faire un détour par le passé, et parfois évoquer des souvenirs peut être un moment douloureux. Il nous est arrivé de proposer d'interrompre l'entretien, le temps de laisser les émotions s'exprimer. Nous entendons la souffrance et la comprenons pour l'avoir rencontrée et intégrée à notre parcours personnel.

1.5 La délinquance en termes de finalités

Selon une idée assez répandue, nous explique Maurice Cusson (1995, p. 15) « *les personnes qui commettent des délits doivent bien en tirer un avantage quelconque ; elles ne le feraient pas si cela ne servait pas leurs intérêts. Voilà une hypothèse assez vraisemblable, elles se livrent à la délinquance parce qu'elles y trouvent un profit* ». Si nous soutenons l'idée que la personne délinquante est une personne ordinaire et singulière et celle selon laquelle nos conduites sont influencées par les résultats agréables ou désagréables que nous en obtenons, il est logique que la personne délinquante inscrive ses pratiques et conduites dans la recherche et l'accomplissement de ses satisfactions.

Pour étayer ce postulat, nous proposons d'étudier la délinquance en termes de finalités. Dans cette analyse, la personne délinquante est perçue, comme une personne qui passe à l'action pour satisfaire un besoin, répondre à une attente ou solutionner un problème. Donc la fin serait l'état de satisfaction auquel elle aspire ou la solution trouvée pour résoudre la situation ou le problème qu'elle avait au préalable.

Nous cherchons à nous saisir du sens que la personne attribue à son acte et la place qu'elle lui donne. Par sens d'une action, nous entendons, (Baechler, 1975, p. 125) « *la fin poursuivie qui permet d'interpréter l'organisation particulière de tous les éléments qui concourent à la réalisation de cette fin* ». Cette analyse a une double visée, la compréhension des conduites délinquantes mais aussi celle de l'intérêt que porte l'acteur à ses conduites. L'étude des fins, contribue à répondre à la question déterminante suivante : en vue de quoi l'acte est posé ?, mais aussi : quel en est son objectif ? et participe à la compréhension de la logique qui donne un sens à son action.

Les objectifs recherchés par l'acte déviant peuvent s'identifier clairement en établissant la liste de finalités suivante :

a) La recherche de l'argent, cette quête répondant soit à un impératif de survie, soit à une logique consumériste.

C'est l'occasion, pour nombre d'entre elles, de sortir d'une certaine forme de précarisation de masse. Majoritairement localisées dans les quartiers populaires des grandes villes et des banlieues, mais également dans le milieu rural (Rehany, 2006), elles sont confrontées à un bouleversement considérable de leurs conditions de vie et de leurs modes de socialisation. Des parents souvent au chômage, malgré leurs efforts et leur adhésion au système, un environnement urbain triste, pauvre et dégradé, une scolarisation vécue comme une épreuve de disqualification, une discrimination ethno-raciale, autant de facteurs provoquant désocialisation et stigmatisation, entraînant la mise à l'écart de la possibilité de devenir « *citoyen* » sont des éléments qui vont contribuer à l'entrée dans la délinquance juvénile et

progressivement s'installer dans la criminalité. Cette mise à l'écart entraîne chez les personnes jeunes des milieux défavorisés, des quartiers populaires, désenchantement, désillusion voire rage car les perspectives d'insertion professionnelle s'amenuisent pour très rapidement disparaître. Nous soulevons ici la question du poids de l'environnement économique et social dans le choix d'une activité délinquante récurrente, sans pour autant soutenir les théories déterministes, trop restrictives pour l'approche compréhensive que nous suivons. Nous ne pouvons-nous limiter à une relation de causalité entre un type de configuration familiale, ou sociale et la persistance dans la délinquance.

b) La recherche d'un statut ; ou le besoin d'une identité

A la première fonction économique de l'argent qui pourrait répondre à une logique de survie, posséder de l'argent pour s'acheter de quoi manger et vivre ; s'ajoute aussi sa fonction sociale ; prouver qu'on a su vaincre à la fois le déterminisme des origines, que celles-ci soient sociales, raciales ou résidentielles. Par leur agir délictueux, les personnes délinquantes ne transgressent pas seulement la norme mais répondent aussi à des exigences en référence à un groupe de pairs au sein duquel elles se construisent et s'identifient. Elles ne sont pas des êtres asociaux mais, par leurs actes, répondent à des attentes en fonction de règles propres à leurs groupes d'appartenance, et pas seulement aux attentes de la société. Elles cherchent à s'impliquer dans des relations sociales stables.

c) La recherche du plaisir, face à une vie insatisfaisante

Le choix en faveur de la délinquance peut être le résultat de l'horreur qu'inspire une vie de routine. A l'ennui et la tristesse d'une vie « rangée » sans relief, faite des contraintes d'un emploi de salarié ordinaire pour un salaire de misère, la personne va préférer un mode de vie dangereux mais exaltant qui, à ses yeux, ne manquera pas de panache. Et cette vie a son charme. Le choix devant lequel elle s'est trouvée, n'est pas entre le délit ou non, mais plutôt entre cette vie-là et en assumer les répercussions, ou l'autre vie, faite de grisaille et de labeur fastidieux, autour d'un travail honnête, mais pénible et dont le salaire ne satisfera jamais les besoins auxquels elle aspire. Les plaisirs procurés sont de nature différente, jouer avec le danger, prendre des risques donnent le sentiment d'exister et de vivre sa vie pleinement comme une aventure intense.

d) La recherche d'une certaine forme de revanche ; celle-ci peut être sociale, personnelle, ou familiale.

Il y a de nombreuses formes de revanche à prendre ; une revanche sur sa propre vie durant laquelle la période de l'enfance n'a pas été celle que l'on souhaitait, celle que l'on méritait ou celle dont on rêvait. L'argent dépensé en luxe tapageur peut servir à montrer à tous qu'on a réussi ; c'est un moyen de jouer à l'important et d'impressionner l'entourage. Se venger pour répondre à l'affront et aux offenses que la justice a fait subir à la personne délinquante en l'enfermant. Ici, la vengeance prend un caractère

obsessionnel, l'activité délinquante, reprise dès la sortie de l'incarcération, aura la vengeance comme mobile.

e) La recherche d'une certaine forme de domination marquée par un désir de puissance ou de prestige ou marqué par un désir de cruauté.

Synthèse

Toutes les études sociologiques et criminologiques de la délinquance se sont interrogées sur les facteurs du phénomène susceptibles de causer l'acte déviant, mais peu d'entre elles se sont proposées d'étudier ce qu'apporte le délit au délinquant en termes de finalités. L'intérêt de cette recherche réside dans le processus de biographisation qui contribuera à la compréhension du sens que donne le délinquant à son acte et participe à la compréhension de la logique qui donne un sens à son action. Nous ne pouvons pas au terme de cette étude conclure que nous avons balayé toutes les raisons pour lesquelles les personnes s'inscrivent dans une délinquance récurrente. Il en ressort, malgré tout, qu'il n'existe pas une seule logique particulière répondant à la question des finalités de la délinquance récurrente mais de nombreuses logiques et dynamiques qui viennent s'entrecroiser. Beaucoup d'entre elles diront qu'il n'est pas question seulement d'argent mais aussi d'accéder à un certain mode de vie singulier ; une vie faite de plaisirs, facile, libre, intense et passionnante à laquelle elles n'auraient jamais eu accès sans transgresser à la norme de façon régulière. Cette dimension n'est certes pas la seule mais elle est celle qui s'exprime aisément et se retrouve le plus fréquemment. Yazid Kherfi, au parcours de délinquant durant plusieurs années, écrit dans son livre autobiographique intitulé *Repris de justesse* (2000, p 39) « *A quoi sert de vivre, si on n'a pas une vie forte ? Que demain soit comme après-demain et comme hier me rend inacceptable. Et quand je serais vieux, je me demanderais : qu'est-ce que j'ai fait ?* ». Il ajoutera (Ibid, p. 40) « *Je ne suis pas dupe de mes attirances, mais peut-être est-ce un choix de vie que d'opter pour l'exceptionnel et l'intense, et de haïr la banalité. Mon père n'a pas fait ce choix, il n'a d'ailleurs rien choisi... Lui et ma famille ont marché sans passion, je ne suis pas sûr qu'ils aient été vivants* ». Yazid, ne voit aucune perspective attrayante à la vie sans passion qu'a menée sa famille ; il a choisi pour un temps celle qui lui a procuré des sensations intenses et des moments exceptionnels, la délinquance. Yazid choisira pendant longtemps de prendre les risques les plus dangereux pour préserver ce qui lui semblait être le seul sens à sa vie : « *rester actif pour rester vivant* ».

Le processus de biographisation mis en œuvre par chacune des personnes concernées par notre recherche permettra d'apporter des éclairages sur la diversité mais aussi la complexité des mécanismes qui conduisent à la délinquance et participent à sa longévité dans les parcours de vie. L'action pour avoir le sentiment de vivre, d'éprouver des sensations fortes, opposée à une vie triste et monotone que la vie conventionnelle impose. L'appropriation pour mener une vie festive, pour être reconnu et valorisé au

sein d'un groupe, au milieu de ses pairs, l'agression dont nous n'avons pas cité d'exemple, et enfin, la domination pour satisfaire ses besoins de puissance, de cruauté ou pour le prestige. Autant de mécanismes qui interfèrent dans le processus de maintien de l'agir délictueux.

1.6 La délinquance en termes de carrière

Pendant que la sociologie s'est longtemps interrogée sur les causes de la délinquance en répondant à la question du pourquoi devient-on délinquant, nous nous autorisons la question du comment devient-on délinquant, ce qui nous amène à tenter de cerner les divers processus et dynamiques qui interviennent le long de la carrière délinquante de l'individu.

Nous avons étudié et détaillé précédemment les différents mécanismes psychosociaux en tant que facteurs prédisposant au processus d'entrée de l'individu dans des activités ou des pratiques délinquantes. Cette analyse nous a permis d'apporter des éclairages quant au rôle que jouent la classe sociale, la famille ainsi que l'école dans le processus naissant qui conduit et aboutit à la délinquance. Pour comprendre le glissement de la délinquance occasionnelle vers la délinquance récurrente nous avons questionné les logiques et dynamiques qui interviennent dans le processus de maintien et de persistance de l'acte délictueux.

Nous proposons d'aborder ci-dessous le phénomène de la délinquance sous l'angle de ce que Howard Becker (1963) a appelé la carrière délinquante. En effet, selon Maurice Cusson (2005), devenir délinquant, c'est-à-dire passer d'une activité déviante occasionnelle à une activité persistante, c'est « *faire de la délinquance, son mode de vie* ». Il serait alors pertinent de chercher à comprendre ce que signifie le mode de vie délinquant en nous intéressant à la problématique de la construction d'une carrière délinquante. Cette analyse nous conduit à entrevoir les logiques et les dynamiques mises en pratique par les individus dans leur parcours de vie et nous permet de comprendre comment progressivement l'identité délinquante s'inscrit dans leur histoire à travers ce qu'appelle Howard Becker (1963) « *l'endossement d'un rôle et d'une image de délinquant* ».

Ulf Hannerz (1983, p. 333) définit la notion de carrière comme « *une organisation séquentielle de situations vécues s'inscrivant dans des mondes sociaux multiples* » y ajoute que la carrière est « *l'agencement des domaines entre eux et la construction d'un mode de vie qui évolue avec le temps* » (Ibid., p. 334). L'emploi de la notion de carrière appliqué au phénomène de la délinquance s'inspire directement des travaux et études sociologiques de Everett Hughes (1937) et de Howard Becker (1963).

1.6.1 La notion de carrière comme processus

La notion de carrière proposée par Everett Hughes (1937), à partir d'études fondées sur des histoires de vie, se définit comme le parcours de l'individu dont le déroulement s'inscrit au travers d'étapes chronologiques successives orientées selon divers changements et transformations. Au cours de leur vie, les individus et leurs situations changent, leurs priorités se déplacent et évoluent (Herriot, 1992) ; à chaque stade de leur développement individuel et familial, les individus perçoivent des besoins différents (Schein, 1978) selon lesquels leurs objectifs seront réorientés et adaptés. A ces variations d'ordre biologique liées aux spécificités du développement physiologique de l'être humain, vient s'ajouter l'idée que les individus changent avec l'âge en acquérant plus de maturité (Nurmi, 1992 ; Roberts, & Mroczek, 2008). Les changements et transformations que vivent les individus au cours de leur vie sont également d'ordre sociétal, comme la législation du travail et son organisation, les bouleversements des divers systèmes sociaux et politiques qui se succèdent. Dans le domaine du travail, la notion de carrière renvoie souvent à l'idée des emplois et des postes occupés par l'individu tout le long de sa vie, il s'agit alors de sa carrière professionnelle mais aussi à l'idée d'une évolution de sa situation professionnelle ; lorsque celui-ci fait carrière. Cette dernière approche plus matérialiste, renvoie à la possibilité d'avancement vers un poste de niveau plus élevé, à responsabilité supérieure, entendue comme une promotion, initiée par les règles de l'organisation dans laquelle elle se développe. L'expérience avérée dans un domaine professionnel bien défini, l'acquisition de nouvelles connaissances ou encore la maîtrise des compétences participent à l'ascension et l'évolution de carrière. Erving Goffman (1968) et Howard Becker (1963) ont étendu le sens de la notion de carrière en l'élargissant à d'autres domaines que le professionnel ; tout le monde, élèves, chômeurs, malades, déviants, a une carrière. La notion de carrière s'inscrit plus largement dans le parcours de l'individu en fonction du système social économique et historique dans lequel il se situe. Everett Hughes (1937, p. 404) écrit « *subjectivement, une carrière est une perspective en évolution au cours de laquelle une personne voit sa vie comme un ensemble et interprète ses attributs, ses actions et les choses qui lui arrivent* ».

Il n'y a pas de notion de carrière, en sociologie, sans identifier les différentes étapes qui la définissent et la construisent comme un processus du parcours de vie que l'individu traverse selon le système social et la période historique dans lesquels il s'inscrit. Les étapes sont agencées successivement au profit d'une certaine hiérarchie, chacune s'atteint dès lors que la précédente s'efface derrière soi. De nombreux sociologues comme Eric Erikson (1963), Manfred Kets de Vries et Danny Miller (1985) ou Douglas Hall et James Goodale (1986) ont structuré le concept de carrière en le découpant en quatre phases principales : l'exploration ou la période de l'apprentissage, la maîtrise ou la période du développement et du perfectionnement, la maintenance ou la période de stabilisation et de routine et le désengagement ou la période du retrait. Les phases ou étapes significatives que traversent objectivement les individus au cours de leur travail relèvent d'une part de comportements et de situations d'ajustement et d'adaptation en continu selon leurs engagements sociaux et d'autre part de l'évolution des

représentations personnelles qui l'accompagne. L'ensemble de ses phases, comportant des éléments tant objectifs que subjectifs, donne lieu à la construction d'un certain mode de vie.

C'est au regard de ces précédents éléments théoriques issus de la sociologie que nous pouvons convoquer la notion de carrière professionnelle en l'associant à celle de la carrière délinquante.

2.6.2 La notion de carrière délinquante

Si l'activité délictueuse occasionnelle permet d'exaucer certains désirs, de pourvoir à des besoins ou de résoudre des problèmes embarrassants, celle-ci peut alors glisser d'une délinquance exceptionnelle vers une délinquance récurrente. La loi de l'effet d'Edward Thorndike (1898) selon laquelle « *les comportements humains qui occasionnent des satisfactions ont plus de chances d'être reproduits que ceux qui sont accompagnés de conséquences désagréables, ces derniers auront moins de chances de réapparaître* », nous éclaire sur la compréhension du processus de glissement de la délinquance occasionnelle vers la récurrente comme celui de l'abandon. Cette conception établit un lien étroit entre l'action, son effet et la motivation ; ainsi plus le sentiment de satisfaction obtenu est fort, plus grande sera la probabilité que cette action soit renouvelée ; à l'inverse, si l'agir délictueux ne procure aucune satisfaction et amène des désagréments, nous assisterons plus facilement à un désistement.

Nous pouvons associer la délinquance récurrente à la notion de carrière lorsque l'agir délictueux récurrent est le résultat d'apprentissages, et d'acquisition de nombreux savoirs faire ; il s'agit de compétences ; des termes issus directement du domaine professionnel comme apprendre, se former et se perfectionner. La sémantique nous renvoie donc à la notion d'un métier qui s'apprend pour l'exercer, grâce à une formation, qui se pratique pour le maîtriser. A cette notion de formation professionnelle s'ajoute celle de la progression en validant les étapes ordonnancées, celles dont chacun fera l'expérience, pour progressivement passer du débutant au professionnel, puis devenir un expert dans son domaine.

Edwin Sutherland (1966) élabore une théorie sur la déviance qui résulterait tout simplement de l'apprentissage des comportements déviants par la communication, la transmission verbale et par l'exemple. Selon lui (Sutherland cité par Mucchieli, 1999, p. 23) « *Le comportement criminel est appris dans l'interaction avec d'autres personnes par un processus de communication. Une part essentielle de cet apprentissage se déroule à l'intérieur d'un groupe restreint de relations personnelles. Cet apprentissage inclut : a) l'apprentissage de techniques de commission de l'infraction, b) l'adoption de certains types de motifs, de mobiles, de rationalisations et d'attitudes* ». Cette théorie prouve d'une part que le comportement délinquant met en jeu les mêmes mécanismes que ceux qui sont impliqués dans tout type d'apprentissage et processus de formation (Ibid.). Ce qui nous renvoie à la notion de carrière

professionnelle. D'autre part que, par le biais du processus de socialisation ; l'appartenance à un groupe de délinquants ou la simple fréquentation de certains d'entre eux, aux quartiers ou en prison, va favoriser l'acquisition des techniques, des connaissances et des compétences mises en œuvre et véhiculées par la sous-culture du groupe. Ce qui renvoie à l'importance de la dimension sociale dans la notion de carrière.

La carrière délinquante est une activité sociale, elle est socialement construite. Au même titre que, pour n'importe quelle carrière professionnelle, nous pouvons parler de carrière délinquante grâce aux nombreuses similitudes que nous constatons, l'acquisition de savoir-faire et de comportements professionnels. L'individu est intégré dans un groupe structuré et organisé de la même façon que dans une entreprise, la seule différence étant qu'il s'adonne à des comportements déviants. Selon Marwan Mohamed (2012, p. 203) « *La bande est bien plus qu'un lieu de pratique* », elle est aussi un lieu de socialisation comparée par à « *un cocon protecteur* ». Ces ressemblances existent au point que nous pouvons même faire le constat que, comme pour toute carrière professionnelle, la carrière délinquante, loin d'être linéaire, se construit dans le temps selon des étapes et phases identiques. Elle a un début, une durée marquée par une succession de phases, des pauses (périodes sans acte délictuel dans la carrière, mais non significatives d'un arrêt authentique) avec des remises en question, parfois une reconversion, et une fin marquée par un abandon ou un retrait.

La phase de maintenance pourrait s'expliquer par un processus de continuité d'actions cumulées par lequel les probabilités de retour à une vie conventionnelle sont quasiment inexistantes. Cette phase inscrit le processus de délinquance dans une temporalité, comme nous l'avons vu précédemment, que nous appelons délinquance récurrente.

La phase de désengagement dans la carrière professionnelle, quant à elle, ou phase de retrait se traduit dans la carrière délinquante par le désistement, appelée également la désistance. Cet abandon est un changement profond qui se caractérise par une rupture définitive avec la délinquance. Selon Maurice Cusson (1981, p. 45) « *on ne reste pas délinquant toute sa vie, même les criminels les plus endurcis prennent un jour leur retraite du crime* ». Cependant, la sortie de la délinquance, tout comme l'entrée n'est pas un processus linéaire, elle n'est pas le fait d'un basculement brutal ou d'un revirement total de situation lié à un facteur mais plutôt de la mise en œuvre de plusieurs processus dynamiques et complexes, des interactions dont l'origine bien souvent survient d'une situation nouvelle qui permet de tirer un trait sur le passé et de transformer sa vie.

Prendre le chemin au bout duquel se trouve la décision radicale de changer de vie, impose une période de conscientisation à la fois des risques encourus par la délinquance mais aussi par la conscientisation de l'impasse où mènent irrémédiablement les transgressions. Ce processus amenant à une ouverture progressive au changement, une évolution de la pensée vers un changement de vie, est long, et souvent douloureux pour celui qui en fait l'expérience. Source de nombreux conflits internes, la période de transition pendant laquelle la réflexion permet de mettre en balance le poids des préjudices

causés liés à l'ex-mode de vie avec l'adoption d'un nouveau mode de vie respectant les normes, peut être vécue comme une période de questionnement ambivalente où alternent indécision et incompréhension.

Certains vont s'orienter vers de nouvelles valeurs positives à partager auprès d'anciens délinquants, au profit d'un engagement social fort auprès des personnes en difficulté, c'est ce que le sociologue Walter Gove, cité dans l'article de Marc Oeynhausen (2013), comment rompre avec la délinquance, nomme comme le « *glissement d'un égocentrisme vers un intérêt pour les autres* ».

Synthèse

C'est en nous inspirant des travaux d'Howard Becker (1963), que nous proposons d'apporter une définition de la carrière délinquante comme « la suite d'évènements et d'expériences par laquelle une personne, en dépit des nombreuses formes de contrôle social qui interagissent pour empêcher cette conduite et la réprimander, devient capable de transgresser la norme et s'y emploie de façon récurrente, en traversant différentes étapes successives selon lesquelles elle aura la possibilité de s'engager ou de ne pas s'engager plus avant dans un parcours déviant ; aucune prédestination, ni prédétermination déterministe (contrairement à certaines approches) n'est à considérer ».

La seule analyse de la déviance, d'un point de vue sociologique, ne permettrait pas de fournir une explication étiologique du phénomène ; nous serions dans un travail théorique de construction de concepts et de mise en forme analytique.

Notre recherche, s'inscrivant dans le champ du biographique, aura pour ambition de démontrer que le seul langage de la causalité n'est pas adapté pour décrire le phénomène de la déviance qui apparaît du point de vue de la sociologie comme un ensemble de processus aux déterminations complexes et enchevêtrées. La recherche biographique, à travers sa démarche du récit de vie permettra la compréhension du sens subjectif que l'acteur donne à sa situation. S'il n'est pas totalement inintéressant d'étudier les actes qui relèvent de la délinquance, nous nous attacherons plutôt à comprendre les comportements de ceux qui vivent en marge des normes, dont les récits traduisent le sens qu'ils en donnent.

2. L'enfermement : ce qu'enfermer veut dire ?

Le plus souvent les réflexions sur la prison portent sur le cadre théorique de la législation et de la peine, il semble intéressant dans notre recherche d'apporter une analyse plus orientée sur la notion d'enfermement afin de chercher à montrer comment celui-ci s'est imposé dans l'histoire

progressivement et chronologiquement comme instrument régulateur de troubles et désordres sociaux. La fonction de la prison n'a pas toujours été envisagée comme un temps d'enfermement dont la peine devait être considérée, selon les époques, comme réparatrice ou dissuasive. Les témoignages historiques, les textes littéraires et les traces archéologiques nous renseignent sur les différents rôles de la prison, l'existence et le fonctionnement de ces lieux de détention.

Une approche lexicale des termes couramment utilisés nous semble pertinente en introduction à ce chapitre ; elle permettra de poser quelques jalons afin de nous saisir des rapports pouvant exister entre « *carcer* », « *claustrum* » et « *claustra* ».

Le terme « *incarcération* » ou les expressions « *enfermement carcéral* », « *personnes incarcérées* » sont issus du mot « *carcèr* » (*carcèris*, m.) dont la signification selon le Gaffiot, dictionnaire latin-français (version 1934) est la prison, le cachot, « *Tout endroit où l'on est enfermé* » d'où l'on ne peut pas s'échapper ; il désigne un siècle avant J.-C. Cicero (Cicéron) cachot, cellule de prison ; l'enceinte d'où partent les chars⁶.

Sous l'Antiquité romaine, le « *carcer inferior* » et le « *carcer interior* » étaient des cachots sous terrains superposés sans ouverture dont l'accès se faisait par un petit orifice creusé au sol où étaient jetées les individus nuisibles, de basses conditions, en attendant d'être présentés aux magistrats pour leurs procès, ou des personnes condamnées à mort en attendant leur sentence. Dans le livre *Le droit pénal romain*⁷, rédigé par Théodore Mommsen la prison en termes de peine n'y figure pas ; « *La prison est un moyen de coercition à la disposition du magistrat, elle n'entre jamais dans le domaine de la juridiction* » ; la détention n'étant pas reconnue comme une peine afflictive par le droit pénal romain, elle n'a sa place qu'en termes de moyen d'assurer la comparution devant les juges ou l'exécution de la sentence. Sous l'église de San Guiseppe dei Falegnami à Rome (Saint Joseph-des-charpentiers) se trouve le « *Carcer Tullianum* », datant du IX^{ème} siècle avant J.-C, vestige archéologique dont l'histoire rappelle que les geôliers « *carcerarius* » (ii, m.) de la Rome Antique laissaient tomber leurs prisonniers par le trou dans le sol avant de subir la peine capitale ou simplement d'être abandonnés sans aucune ressource. Par ailleurs, les vestiges archéologiques de Pompéi ont permis d'identifier qu'une prison pouvait également se situer dans un camp militaire, celle-ci avait probablement, selon Georges Ville (1981, p. 300)⁸ la fonction d'y garder les gladiateurs avant les représentations des jeux. Les études liées à l'histoire de l'Antiquité ont permis de confirmer d'une part que, durant cette longue période, la prison n'a jamais eu ni le statut ni la fonction d'une peine et d'autre part que la notion de peine n'avait pas de sens juridique. Les conditions de survie des personnes n'y étant volontairement pas prévues, la fonction du « *carcer* » ne pouvait s'entendre comme préventive, réparatrice ou rétributive.

⁶ Dictionnaire latin-français en ligne : <http://www.dicolatin.com/FR/LAT/0/dictionnaire-latin-français.htm>

⁷ Traduit de l'allemand en Français par Gustave Humbert, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Toulouse, ancien garde des Sceaux, ancien Vice-Président du Sénat, en 1907 ; livre I page 351

⁸ La gladiature en occident, des origines à la mort de Domitien, Rome, 1981

Le terme *claustra* (claustrorum, n. claudo) dont la signification selon le Gaffiot, dictionnaire latin-français (version 1934) est la fermeture d'une porte, le verrou ; il désigne, un siècle avant J.-C. Curtius Rufus (Quinte-Curce) une barrière et deux siècles après J.-C. Apuleius (Apulée) un dispositif de fermeture⁹.

A l'ère chrétienne, ce terme a donné, en langue française les mots « cloître », « clôture d'un monastère », « clos » ou encore « reclus ».

Le cloître désigne¹⁰ la partie couverte d'une maison religieuse, ou le préau ou encore la galerie encadrant la cour centrale d'un monastère. Ce lieu était fortement surveillé car, à son origine il séparait les personnes laïques intervenant dans les monastères ou les abbayes de l'ensemble des personnes religieuses y séjournant qui ne pouvaient avoir de contact avec le monde extérieur. Durant la période du Haut Moyen-Age, et les siècles suivants, la règle de vie monastique très stricte de Saint Benoît écrite entre l'an 530 et 556 a servi d'inspiration à la construction, l'organisation et fonctionnement des monastères et abbayes où vivaient de façon recluses les moines et moniales. Parmi les soixante-treize chapitres qui constituent la Règle de Saint Benoît énumérant les préceptes de vie à l'attention des religieux s'y trouvent les directives générales écrites sous la forme de maximes. La maxime numéro vingt consiste à « rompre avec les manières du monde » pendant que la maxime numéro soixante-six précise que « *Le monastère doit, autant que possible, être disposé de telle sorte que l'on y trouve tout le nécessaire : de l'eau, un moulin, un jardin et des ateliers pour qu'on puisse pratiquer les divers métiers à l'intérieur de la clôture. De la sorte les moines n'auront pas besoin de se disperser au-dehors, ce qui n'est pas du tout avantageux pour leurs âmes.* » (66,6-7) Ainsi, pour la recherche de Dieu, l'objectif fondamental de l'existence, le religieux doit se soustraire du monde extérieur en y renonçant et accepter la vie en communauté, reclus dans l'enceinte édifiée à cet effet.

Ainsi les termes *Cacer* et *Clastrum* ont en commun de répondre à une même notion, celle de l'enfermement ; des murs, des enceintes édifiées dont le rapprochement et l'analogie sont lourds de sens. De l'enfermement carcéral répressif pour « *expier la faute et s'amender* » à l'enfermement monastique volontaire à vie pour « *s'assurer le salut spirituel* », si chacun poursuit des fins différentes, pour autant les moyens mis en œuvre présentent de grandes similitudes révélatrices d'un héritage des communautés monastiques.

2.1 L'enfermement à travers l'histoire, du XVIII^{ème} siècle à nos jours

Le concept d'enfermement en tant que peine n'a pas toujours existé, de l'Antiquité au XVIII^{ème} siècle, une personne condamnée était bannie et/ou suppliciée, en fonction de la gravité de l'acte commis, jusqu'à la mort ; la signification de la peine s'inscrivait dans une cérémonie punitive. L'objectif était de

⁹ Dictionnaire latin-français en ligne : <http://www.dicolatin.com/FR/LAT/0/dictionnaire-latin-français.htm>

¹⁰ Dictionnaire Larousse en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/>

confirmer aux yeux de tous, le crime commis et de rappeler au peuple la supériorité du pouvoir lorsque celui-ci était bafoué, espérant dissuader et contrôler par la peur.

Jusqu'à la révolution, deux types de prisons existaient : les prisons ordinaires appelées également dépôts de mendicité et les maisons de force. Les premières consistaient en une ou deux cellules au fin fonds d'une porte de ville, d'un château voire d'une auberge, accueillait les prisonniers en attente d'un jugement, ou de l'exécution d'une peine. Y étaient regroupés les forçats en attente des fers ou de la chaîne, les déserteurs, les dettiers¹¹, les mineurs délinquants, les prostituées, les mendiants, les vagabonds. Tandis que les maisons de force, symbole de l'arbitraire royal comme la Bastille, le château d'If, ou Vincennes accueillait tous ceux qui étaient victimes d'une décision de justice royale.

A partir du siècle des Lumières, et notamment grâce aux réflexions des philosophes humanistes tels que Cesare Beccaria¹², Jérémy Bentham¹³, Jean Jacques Rousseau, Voltaire et d'autres, la disparition des supplices, au travers du « *châtiment-spectacle* », marque la fin du principe de prendre le corps comme cible majeure de la répression pénale ; la signification de la peine s'inscrit ici dans la souffrance morale infligée à l'âme au travers de la privation de liberté. Les idées défendues par le courant de la pensée humaniste recommandaient d'établir les bases et les limites du droit de punir, de proportionner la peine au délit, dénonçaient la cruauté de certaines peines comparées au crime commis, et parlaient de barbarie concernant la pratique de la torture et de la peine de mort. Dans son livre d'à peine une centaine de pages, « *Des délits et des peines* » traduit en français en 1764, Cesare Beccaria propose un changement total de paradigme élaborant ainsi les principes fondateurs du fonctionnement et du système judiciaire moderne, dont celui de l'égalité des peines. Son argumentation repose sur une loi qui doit être non seulement efficace et claire mais aussi intelligible par tous et applicable à tout citoyen riche ou pauvre. (Beccaria, 1764, [Edition de 1965] p.14) « *La loi n'émane ni du souverain ni des juges, elle ne doit plus être inventée ni interprétée au cas par cas, mais doit être fixée en amont par un législateur représentant la société* ». Au risque de se mettre à dos le clergé, il évince toute considération religieuse du fondement de la peine ; « *Le législateur n'a pas à se soucier des notions religieuses, comme le péché, ou morales, mais doit élaborer les peines en fonction du tort que les délits causent à la société* ».

L'idée majeure était de prévenir le crime plutôt que de le réprimer, la torture et la peine capitale y sont présentées comme « *ni utiles ni nécessaires* », qualifiées « *d'assassinat public* » ne devant pas figurer dans « *l'arsenal législatif d'une nation civilisée* » (Ibid., p. 15).

En 1788, la torture est abolie.

¹¹ Personne qui ne peut ou ne veut payer sa dette et se retrouve emprisonnée

¹² Cesare Beccaria Bonesana, (1738-1794), juriste, philosophe, économiste

¹³ Jérémy Bentham, (1748-1832) philosophe, jurisconsulte et réformateur britannique, se prononce contre l'abolition de l'esclavage, de la peine de mort, et pour l'abolition des peines physiques

L'article VII de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, « *nul ne peut être accusé, arrêté, détenu, que dans les cas prévus par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites* » prépare le développement de la prison.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, pour une toute autre nécessité, beaucoup moins avouable et louable que les idées des humanistes, liée aux changements économiques et politiques, le besoin de main d'œuvre se fait sentir, les supplices se sont révélés contre-productifs et sont remplacés par un dispositif au caractère plus pratique, souple et moins traumatisant, l'enfermement. C'est la détention qui est devenue la forme essentielle du châtiment. Michel Foucault (1975, p. 270) écrira que « *la justice va chercher à transmettre l'idée que l'essentiel n'est pas de punir mais de corriger, redresser et guérir* ». La prison intervient sur le corps bien sûr, mais il n'est là que comme intermédiaire : c'est la liberté de l'individu que l'on vise (Ibid.). Le pouvoir disciplinaire avec ses institutions fait son apparition.

En octobre 1791, le premier Code pénal voit le jour et marque la naissance de la prison pénale. En grande majorité calqué sur les règles et les principes posés par Cesare Beccaria dans son ouvrage « *Des délits et des peines* » on y retrouve (Beccaria, 1764, [Edition de 1965] p. 16) « *l'importance de protéger le citoyen de l'arbitraire, de proportionner les peines et les délits et d'assurer l'égalité de tous devant la loi* ». Il place l'enfermement au centre du dispositif judiciaire, généralise la peine privative de liberté, mais conserve la peine capitale et les travaux forcés.

S'il est moins cruel et barbare que ce qui se pratiquait sous l'Ancien Régime, l'enfermement a très rapidement montré ses côtés pervers en pointant les effets et risques de contagion dus aux rencontres faites en prison (remédiés par l'encellulement individuel) et les effets de la dureté des conditions de vie en détention comme l'insalubrité et l'inconfort des locaux, qui ont été remédiés par la modernisation de la prison en créant des instances de contrôle mais aussi en intégrant l'idée que l'enfermement, par la pénibilité et l'inconfort, a un objectif quasi thérapeutique : souffrir pour racheter ses fautes, traiter le mal par le mal. Ainsi la prison devient le dispositif qui doit permettre à l'individu coupable (l'homme méchant) de racheter ses fautes pour devenir un homme de bien (l'homme bon).

Il devient nécessaire de surveiller, contrôler voire redresser pour protéger la population. L'ingéniosité architecturale du panoptique de Jérémie Bentham (1791), que Michel Foucault (1975, p. 207) décrira de « *cage cruelle et savante* », bâtiment circulaire sur plusieurs étages qui deviendra l'architecture privilégiée de la prison, répondra parfaitement aux exigences du pouvoir disciplinaire. Sa conception particulière en étoile avec une tour centrale permettra aux surveillants de voir sans arrêt, de reconnaître et de surveiller toutes les cellules à la fois. Son effet majeur sera d'induire chez le détenu un état conscient et permanent de surveillance assurant le fonctionnement automatique du pouvoir, selon Michel Foucault (1975, p. 235) « *Le détenu ne doit jamais savoir s'il est regardé mais doit être sûr qu'il peut toujours l'être* ». Il est aménagé pour offrir « *la faculté de voir d'un simple coup d'œil tout ce qui s'y passe, sans être vu* ».

La transparence de l'édifice, conçu comme une véritable forteresse, permet et assure un accroissement de la sécurité vis-à-vis de l'extérieur comme de l'intérieur.

Au-delà des aménagements architecturaux, Jérémy Bentham (1791) propose une véritable réforme de la gestion de la prison en la sous-traitant à des entrepreneurs privés et énonce trois règles essentielles concernant les conditions de détention :

- Règle de douceur : plus de souffrance physique nuisible à la santé et portant atteinte à la vie du détenu ;

- Règle de sévérité : la condition ordinaire du détenu ne peut pas être meilleure que celle de la classe la plus pauvre de la Société ;

- Règle d'économie : chaque fois que cela est possible, l'économie doit être la préoccupation essentielle, ce qui suppose de ne négliger aucune source de profit.

L'idée est de rendre la prison à la fois moins coûteuse à l'état mais aussi productive car chaque prisonnier-ouvrier aura l'obligation de réaliser une certaine quantité de travail, et en y associant un large volet éducatif, de résoudre les problèmes de la délinquance liées à la pauvreté. Du philosophe britannique Jeremy Bentham nous avons hérité en France¹⁴, comme dans de nombreux autres pays¹⁵, l'édifice et son architecture, toujours existants ; le projet de réforme, quant à lui, jugé un peu trop « avant-gardiste » pour l'époque ne sera repris, sous certaines formes, que bien plus tard.

Durant la première moitié du XIX^{ème} siècle, en France, dès que l'on parle prison, on parle réforme. Une réforme de l'institution, de l'administration carcérale, celle du code pénal, des valeurs morales et des fondements de la peine.

En 1810, apparaît le second Code pénal, l'accent est mis sur le travail obligatoire.

Le Code napoléonien (1811) renforce le maintien de l'ordre. La transformation de nombreux édifices religieux en prison par les pouvoirs publics au début du XIX^{ème} siècle, comme l'abbaye de Clairvaux, centre rayonnant du monde cistercien, participe d'une affiliation historique des institutions d'enfermement. La peine d'emprisonnement nécessitera alors l'usage de bâtiments et structures capables de répondre aux nombreuses exigences sécuritaires de la fonction d'enfermement. Ces lieux de culte existants et présentant, d'origine, toutes les dispositions nécessaires à l'encellulement ont été récupérés et transformés à moindre frais en établissements pénitentiaires, se substituant ainsi aux dépôts de mendicité de l'Ancien Régime. Quoi de moins étonnant alors que de voir se rejoindre et se confondre dans les pratiques et les moyens mis en œuvre le domaine pénitentiel du culte religieux et celui du pénitentiaire. L'encellulement monastique est fondé sur la souffrance comme expiation du péché, l'acceptation d'une discipline de vie rigoureuse refusant les plaisirs terrestres pour mieux goûter ceux

¹⁴ La maison d'arrêt de Niort, construite en 1853 toujours en fonction, la prison de la petite roquette, construite en 1830 à Paris XI^{ème} arrondissement, l'ancienne prison de Guingamp dans les Côtes d'Armor, construite en 1841, la prison d'Autun construite en 1855

¹⁵ Espagne, Argentine, Canada, Irlande, Pays Bas, Royaume Uni, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, Colombie, Californie, Australie, Mexique

de l'au-delà, et faisant de l'isolement en un lieu clos un état propice à l'apparition du remords, la quiétude de la méditation et le don de soi. L'enfermement carcéral s'entend comme action salvatrice, le principe même de la peine s'inscrivant dans la chaîne expiation-souffrance-rédemption. En cela, le legs historique et sémantique de l'Église concernant la pénalité constitue pour l'administration pénitentiaire un lourd héritage historique qu'elle n'a pas encore su dépasser ; l'ordre carcéral s'inspirant de la rigueur réglementaire des communautés monastiques tant dans la répartition des espaces et la distribution des corps à laquelle elle conduit que dans l'organisation du temps, des rythmes et des rites de la vie recluse (Foucault, 1975). De nombreux sites prestigieux, aujourd'hui devenus touristiques révèlent par leurs murs d'enceinte, qui résonnent encore des souffrances de ses occupants, un lourd passé historique à la fois religieux et carcéral et nous racontent la genèse et le double langage de l'enfermement qui s'est inscrit dans la pierre. Les châteaux comme celui de Lourdes ou de Vincennes, les forts comme celui d'Ham dans la Somme, les couvents de Riom ou de Limoges et les abbayes comme celle d'Embrun en 1803, de Fontevraud en 1804, de Melun en 1808, du Mont Saint Michel, en 1811 ou de celle de Clairvaux en 1813 sont réquisitionnés et transformés en maisons centrales. Les premiers prisonniers de Clairvaux (1813) sont les insoumis de la Grande Armée napoléonienne qui ont préféré la prison au front russe ou allemand. Les premiers condamnés correctionnels, hommes, femmes et enfants, arrivent en 1814. Clairvaux abritera Claude Gueux, exécuté en 1832, qui a inspiré Victor Hugo pour son roman éponyme dans lequel il dénonce les conditions d'incarcération et fait un plaidoyer contre la peine de mort. « *Ô Clairvaux, abbaye dont on a fait une bastille, cellule dont on a fait un cabanon, autel dont on a fait un pilori.* » (Hugo, 1995). Elle devient la prison des révolutionnaires en abritant plusieurs centaines de communards en 1871. Auguste Blanqui y séjournera de 1872 à 1879 et y décrit des conditions de détention effroyables dignes d'un « ensevelissement vivant ». Puis les anarchistes de Lyon en 1883, les princes Pierre Kropotkine, anarchiste russe, et Philippe d'Orléans, fils aîné du prétendant au trône de France, y sont incarcérés. Au XX^{ème} siècle, c'est le tour des insoumis de Verdun en 1916, des mutins de 1917 et 1919, des cagouleurs de 1934 ; puis des résistants, dont Guy Mocquet lors de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que des ministres et des collaborateurs de Vichy, puis des membres du FLN lors de la guerre d'Algérie... En 1817, soit six années après sa transformation en maison centrale, à l'abbaye du Mont Saint Michel s'entassent plus de trente-sept mille détenus « *sur de la paille dans des salles mal aérées, vêtus de guenilles mal propres, nourris d'un bouillon d'eau grasse et d'une livre et demie de pain, victimes de maladies pulmonaires, de la gale ou du scorbut* » (Vimont, 2004 p. 23).

Louis Pierre Baltard¹⁶ est le premier architecte français à consacrer un ouvrage entier à la réforme de la prison, il y présente (1829, p. 35) de nombreuses et différentes configurations architecturales et prône l'hygiénisme, du bienfait de l'activité physique consacrée et déployée au travail, salvatrice et rédemtrice en milieu fermé. Pour Michel Foucault (1975, p. 273) « *La prison doit prendre*

¹⁶ Baltard Louis Pierre (1764-1846) est architecte, graveur paysagiste et peintre

en charge tous les aspects de l'individu, son dressage physique, son aptitude au travail, sa conduite quotidienne, son attitude morale et ses dispositions... elle donne un pouvoir presque total sur les détenus ». La prison doit avoir ses mécanismes internes de répression et de châtement, en vue de la guérison des infirmités morales du peuple.

Charles Lucas¹⁷ va consacrer sa vie au monde des prisons et va proposer une réforme globale du système pénitentiaire en développant la théorie de l'emprisonnement préventif, répressif et pénitentiaire, il est nommé au poste d'inspecteur général des prisons de 1830 à 1865. S'inspirant des deux modèles existants de régimes cellulaires dans les prisons américaines (auburnien et philadelphien), il préconise l'encellulement individuel favorisant l'isolement des détenus la nuit se substituant aux salles communes et dortoirs collectifs, et le travail en silence dans des ateliers la journée.

Soulignons, par ailleurs que, c'est durant les années 1800-1840 que le mot pénitencier s'utilise pour désigner un établissement d'enfermement pour peine, « *une maison où l'on fait pénitence* » et à partir de 1845 qu'il désigne couramment une prison, viendra ensuite l'expression « *système pénitentiaire*¹⁸ ».

La question pénitentiaire, devant éradiquer les trois fléaux endémiques que sont l'épidémie, l'homosexualité et la récidive, est avant tout une question sociale ; trois grands principes vont être prescrits et soutenus par Alexis de Tocqueville¹⁹, le principe de l'isolement, celui du travail pénal, et enfin la « transformation utile » du détenu au cours de sa condamnation pour son retour à la société.

1. l'isolement du condamné par rapport au monde extérieur mais aussi à l'intérieur de la prison même : la peine doit être individuelle et aussi individualisante. Selon Michel Foucault (1975, p. 274) « *La prison ne doit pas former, à partir des malfaiteurs qu'elle rassemble, une population homogène et solidaire* », on y voit ici la crainte des complots, mouvements de révoltes et mutineries, conséquences néfastes liées au rassemblement des individus en un même lieu. Par ailleurs, la solitude doit être un instrument positif de réforme, par la réflexion qu'elle suscite (Ibid.), elle assure une sorte d'autorégulation de la peine, elle permet une individualisation du châtement : plus le condamné sera capable de réfléchir sur l'acte commis et en saisira le sens de sa culpabilité, plus il arrivera au repentir ; moins lourde sera la solitude. Et enfin, il y a aussi la solitude vue comme condition première de la soumission totale de l'individu à l'autorité du système carcéral. Pour Michel Foucault (1975, p. 275) « *L'isolement assure le tête à tête du détenu avec le pouvoir qui s'exerce sur lui* ». Si le principe de l'isolement est admis par tous, la gestion et l'aménagement de celui-ci va susciter de nombreux débats

¹⁷ Charles Lucas (1808-1889) est avocat, député, écrivain et académicien

¹⁸ Dictionnaire historique de la langue française, Paris, dictionnaires Le Robert, nouvelle éd. 1994 et CNRS-INALF, Trésors de la langue française, t.13, Paris, Gallimard, 1998

¹⁹ Alexis de Tocqueville, (1805-1859) penseur politique, historien et écrivain français

et discussions au sein desquels deux écoles vont s'affronter. Le modèle de la prison d'Auburn²⁰ (aux Etats Unis, état de New York) qui associe la cellule individuelle la nuit avec les activités travail et repas partagés en commun, le tout sous la règle du silence absolu, s'oppose à celui de la prison de Philadelphie²¹ (aux États Unis, état de Pennsylvanie) qui prescrit l'isolement absolu de jour comme de nuit avec promenoirs individuels et travail en cellule. Ces deux modèles opposés vont susciter de nombreux conflits d'ordre religieux (la conversation doit-elle être la pièce principale de la correction ?), médical (l'isolement complet rend-il fou ?), économique (où se situe le moindre coût ?), architectural et administratif (quelle forme de bâtiment doit garantir la meilleure surveillance ?).

2. le principe du travail pénal est défini avec l'isolement, comme l'agent de la transformation carcérale. Le Code d'instruction criminelle de 1808²² précise que (Livre II, Titre VII, p. 183) « *La peine infligée par la loi a pour but la réparation du crime, elle veut aussi l'amendement du coupable, ce double but sera rempli si le malfaiteur est arraché à cette oisiveté funeste, qui l'ayant jeté dans la prison viendrait l'y retrouver encore et s'en saisir pour le conduire au dernier degré de la dépravation* ». D'autres instructions (Ibid., p. 67) concernant le travail en prison considéré comme « *de tous les moyens, le plus propre à corriger les hommes dépravés, à donner une autre direction à leurs idées, à leur faire perdre leurs habitudes vicieuses* » ont rappelé la nécessité de faire travailler les détenus : « *il est de la plus grande importance d'occuper les détenus le plus possible. On doit leur faire naître le désir de travailler, en mettant une différence entre le sort de ceux qui s'occupent et celui des détenus qui veulent rester oisifs* » (Ibid.). La rémunération du travail en prison fera débat pendant très longtemps. L'utilité d'une rétribution est défendue à plusieurs titres : le salaire fait prendre l'amour et l'habitude du travail, il apprend le sens de la propriété, justifie ce qui a été gagné à la sueur de son front, il apprend la prévoyance, l'épargne et le calcul de l'avenir. Le salaire du travail est un élément de mesure du progrès réalisé par le détenu au cours de sa condamnation et permet de repérer les transformations individuelles.

3. La prison doit permettre le retour du détenu à la vie en société, son bon fonctionnement et son efficacité s'inscrit aussi dans une tâche d'amendement du détenu. Ce principe novateur qui suppose de se préoccuper de la réadaptation du détenu par la réinsertion, n'a jamais été appliqué, ni au XIX^{ème} siècle, ni même encore au XX^{ème} siècle, sauf par le biais de certains dispositifs récents comme la libération conditionnelle ou par celui du régime de détention aménagé comme la semi-liberté.

²⁰ Sing Sing est une prison modèle construite dans l'état de New York en 1826, toujours en fonction de nos jours, elle se distingue par la rigueur de ses règles de détention imposant la loi du silence et le port des uniformes rayés, le travail des détenus dans une carrière voisine exploitant le marbre permet à l'établissement de s'autogérer en réalisant des profits.

²¹ Le modèle qui s'impose aux États Unis est celui de la prison de Cherry-Hill à Philadelphie, construite en 1830, comme lieu d'expérimentation de l'enfermement cellulaire. Les détenus étaient encapuchonnés, masqués, cagoulés lors de leurs déplacements afin de prévenir tout contact avec d'autres prisonniers. (Cette précaution fut ultérieurement appliquée dans la prison française de Fresnes à la fin du XIX^e siècle et aux débuts du XX^e siècle). L'isolement devait favoriser la pénitence et la réhabilitation, le travail individuel en cellule était également l'un des principes majeurs du système philadelphe.

²² Édition conforme à l'Édition originale du Bulletin des Lois, suivi des motifs. A DESSAU et LEIPSIC, chez Georges Voss, 1809.

Autour des années 1830, construites selon l'initiative d'Alexis de Tocqueville, les premières colonies pénitentiaires agricoles réservées aux mineurs les plus rebelles sont fondées par des religieux, puis laïcisées et publiques, elles couvrent tout le territoire français. En 1839, la colonie pénitentiaire de Mettray, localité située en Indre et Loire, se distingue comme lieu destiné à réhabiliter les jeunes délinquants ; elle est établie sur le principe de la prison d'Auburn afin (encellulement individuel de nuit, travail en commun la journée) de favoriser leur rééducation morale et professionnelle. Cet établissement qui a accueilli plus de 17 000 enfants de 1839 à 1940²³, a été rendu tristement célèbre pour les pratiques répressives qui s'y perpétuaient. Michel Foucault (1975, p. 300) l'a défini comme étant « *le modèle où se concentrent toutes les technologies coercitives du comportement...les chefs et les sous chefs ont à fabriquer des corps parfois dociles et capables...* ». L'écrivain Jean Genet (1993, p. 197) y séjournant entre 1926 et 1929 décrit cet endroit comme « *une prison qui blessa sa sensibilité* » dont personne ne pouvait s'évader malgré l'absence d'un mur d'enceinte. Une prime de cinquante francs étant versée à titre de récompense à chaque personne ramenant un enfant évadé ; Jean Genet (Ibid., p. 18) raconte que « *C'est une véritable chasse à l'enfant, avec fourches, fusils et chiens qui se livrait jour et nuit dans la campagne de Mettray* ».

En 1875, le régime de l'emprisonnement individuel est voté et ne concerne que les inculpés, prévenus et accusés condamnés à une peine maximale d'un an, en contrepartie elle permet une remise de peine.

Le sénateur Bérenger²⁴ fait voter en 1885 la loi sur la libération conditionnelle en faveur des criminels d'occasion²⁵, ceux que l'on appelle les criminels par accident ou primaires, et en 1891²⁶ il y associe la mesure du sursis à l'exécution de la peine. Catholique républicain, il croit en la perfectibilité de l'homme dès lors que les mesures d'accompagnement et d'instruction sont mises en place pour lui venir en aide. « *Ce qui caractérise les criminels d'occasion c'est que chez eux le délit n'est qu'un accident dans une vie par ailleurs honnête. Ceux-là ont été entraînés soit par une passion violente, soit par une défaillance momentanée de la volonté, soit même par l'exagération d'un sentiment généreux. L'acte commis, ils le regrettent presque aussitôt. Chez eux, à la différence des délinquants d'habitude, il n'existe pas de tendance criminelle* » (Georges, 1895, p. 88). Favorisant la valeur morale de la peine, il propose d'éviter l'enfermement au délinquant primaire, la prison étant synonyme de récidive et productrice d'exclusion, tout en lui infligeant une peine sous forme de sursis.

En 1911, l'administration pénitentiaire, qui relevait du Ministère de l'Intérieur depuis sa création en 1795, est finalement rattachée au Ministère de la Justice. La même année, le mot

²³ Source : « Éduquer et punir ». La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray » de Luc Forlivesi, Georges-François Pottier et Sophie Chassat, publié en 2005 aux Presses Universitaires de Rennes.

²⁴ Le sénateur Bérenger (1830-1915) procureur impérial, avocat près de la Cour de Grenoble, député de la Drôme, vice-président du conseil supérieur des prisons, fondateur de la Société générale des prisons en 1877

²⁵ Loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive (libération conditionnelle, patronage, réhabilitation)

²⁶ Loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines.

« *surveillant* », s'est substitué au terme « *gardien* » à la demande de ceux qui, pour justification, n'hésiteront pas à faire remarquer que (Combessie, 2001, p. 48) « *on garde des troupeaux, mais les hommes, on les surveille* » ; le terme de gardien est resté en usage dans les autres pays francophones, comme la Suisse.

Paul Amor est nommé, en 1944, Directeur Général des Services Pénitentiaires du Ministère de la Justice, sa réforme qui propose quatorze principes fondateurs²⁷ va bousculer le fonctionnement entier de l'administration pénitentiaire, dont le premier principe mérite à lui seul beaucoup d'attention : « *La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du détenu* ». Un dispositif de formation des personnels de prison se met en place, les éducateurs chargés de l'enseignement des détenus font leur entrée dans l'administration pénitentiaire, également un service social médico-psychologique. Selon le principe numéro onze de cette même loi :

« *Le bénéfice de la libération conditionnelle est étendu à toutes les peines temporaires, le traitement infligé au prisonnier, hors de toute promiscuité corruptive, doit être humain, exempt de vexations, et tendre principalement à son instruction générale et professionnelle et à son amélioration... assistance est donnée aux prisonniers pendant et après la peine en vue de faciliter leur reclassement* ».

Ainsi pour Claude Faugeron (1991) « *La prison est conçue comme « un territoire d'espérance » elle devient « un sas de décompression » où est distribué « le traitement adéquat » qui permettra au prisonnier de rentrer « amélioré dans la société* ».

La peine aux travaux forcés, transférant les détenus dans les bagnes aux colonies, était la plus lourde peine après la peine de mort, elle était réservée aux personnes condamnées à la peine capitale qui avaient été graciées, est abolie en 1946 et remplacée par la réclusion criminelle à perpétuité.

L'année 1974 sera marquée par 152 incidents collectifs parmi les détenus²⁸, la réforme Lecanuet mettra en place les centres de détention à régime libéral avec les Quartiers de Haute Sécurité (QHS) et les Quartiers à Plus Grande Sécurité (QPGS), et l'année 1978 sera marquée par l'évasion spectaculaire de la prison de la Santé à Paris de Jacques Mesrine²⁹.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, avec Robert Badinter, garde des Sceaux et ministre de la Justice, permet d'abolir la peine de mort qui sera commuée en peine à perpétuité ; la dernière personne condamnée à la peine de mort sera guillotiné en 1977 à Marseille³⁰.

²⁷ Texte de loi paru en mai 1945 ; Source : Jean Pinatel, "Chronique pénitentiaire", Revue de science criminelle et droit pénal comparé, 1946, p. 142-143.

²⁸ Source : Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Rapport général sur l'exercice 1974 Jacques Megret Conseiller d'État Directeur de l'administration pénitentiaire

²⁹ Source : journal « France soir », Edition du 10 mai 1978

³⁰ Source : journal « le petit bleu d'Agen », publié le 10/09/2017

Globalement, au XX^{ème} siècle, le système français d'enfermement a évolué au moyen de nombreuses réformes successives qui ont permis d'exclure la solitude et le silence absolu, (l'isolement cellulaire devenant une mesure disciplinaire) et en même temps, ont permis le travail rémunéré en maison d'arrêt, (sur la base du volontariat), les promenades, les visites, l'instruction scolaire, morale et religieuse et l'exercice du culte. La création des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation en 1999, contribuera à l'humanisation des prisons en assurant un meilleur suivi du parcours pénal des détenus en milieu fermé avec par exemple l'intégration de dispositifs de formation et des activités sportives ; et en intervenant spécifiquement dans le domaine de la réinsertion sociale comme l'ouverture de la première unité de vie familiale en 2003 ; ou des mesures originales d'alternatives à l'enfermement comme les bracelets électroniques.

En 2000, le Docteur Dominique Vasseur publie un livre intitulé « *Médecin chef à la prison de la Santé* » dans lequel elle relate les conditions de vie des détenus en France qui alerte la population et déclenche deux commissions d'enquête parlementaires, une à l'assemblée Nationale, et l'autre au Sénat visant l'ensemble des établissements pénitentiaires de France et plus particulièrement les maisons d'arrêt.

Ces dix dernières années, décrets, rapports d'évaluation, lois, projets de loi, arrêtés, circulaires n'en finissent pas de se succéder. Les créations de commissions d'enquête, de programmes, de déclarations au Sénat, de contrôles se sont multipliés ; reste à savoir si le résultat de cette inflation législative est, ou non, porteur d'amélioration et d'efficacité.

2.2 L'enfermement ses sanctions et ses logiques

Selon le philosophe contemporain Philippe Lenoir (2012, p. 134) « *Sans règles qui apparaissent comme moralement justes, qui se veulent équitables et bien appliquées, sans discernement du vrai et du faux et sans sanction de la faute, aucune société n'est viable* ».

Après avoir fait un bref historique de la notion d'enfermement, instrument de la condamnation judiciaire, depuis deux siècles, il est nécessaire de rappeler que l'enfermement est légitimé et justifié par la sanction pénale. Selon les travaux d'analyse d'Alvaro Pires (2008), sociologue et criminologue à l'Université d'Ottawa, Canada, il existe quatre modes de justification des sanctions :

- L'expiation, la plus ancienne, remonte au châtement divin, il s'agit de faire souffrir la personne condamnée à la hauteur de la gravité de l'acte commis ; la douleur ressentie par la personne compenserait et effacerait celle provoquée par ses actes. La peine serait essentiellement une expiation.

- La dissuasion, il s'agit de faire confiance à la personne, en comptant sur sa capacité de raisonnement qui l'amènerait à s'abstenir de transgresser la loi en considération des sanctions applicables.

- La neutralisation consiste à empêcher la personne coupable de commettre une nouvelle infraction, neutralisation par la peine de mort : pour neutraliser, il suffit d'éliminer, ou neutralisation par enfermement, la prison qui empêche l'individu de s'échapper pendant toute la période où il est incarcéré.

- La réadaptation, rééducation, amendement, réinsertion ; la peine permet à la personne coupable de « réagir », de « s'améliorer » pour ensuite « se réinsérer » dans la Société (Ibid.).

Selon les travaux réalisés par Claude Faugeron (1996), sociologue qui s'est longtemps intéressé à la prison, l'enfermement répond à trois logiques sociales qui le mettent en œuvre :

- L'enfermement d'autorité : il s'inscrit dans la relation de pouvoir, et répond à la volonté d'affirmer l'autorité ; (il rappelle l'enfermement arbitraire bien connu sous l'ancien régime, ou ce qui se passe aujourd'hui encore dans les pays à régime totalitaire et qui ne devrait plus exister en démocratie) ;

- L'enfermement de neutralisation : il s'inscrit dans une volonté de mettre et de maintenir à l'écart les individus afin de protéger la société de la dangerosité qu'ils représentent. Il rappelle la sanction de la peine de mort quand neutraliser voulait dire éliminer, remplacée par les peines à durée incompressible et depuis 2008, par les dispositions de la loi relative à la « rétention de sûreté »³¹.

- L'enfermement de différenciation sociale : il s'inscrit dans une volonté de « transformer », par l'éducation, l'enseignement, la formation, la personne détenue pour lui assurer une meilleure place à son retour dans la société, l'objectif étant une intégration sociale ultérieure.

Si l'on rapproche les travaux sur la théorie des sanctions d'enfermement avec ceux concernant les logiques d'enfermement, on voit converger l'enfermement de neutralisation avec la sanction qui porte le même nom, mais surtout le lien évident entre l'enfermement de différenciation sociale et la logique de réadaptation sociale qui vise la réinsertion de l'individu dans la société.

Dans la société contemporaine, où prônent démocratie et libertés individuelles, la légitimité de l'enfermement se justifie dans l'espoir et la promesse de l'amélioration de l'individu. Selon Philippe Combessie (2001, p. 20) « *si l'on empêche des hommes de jouir de leur liberté, il faut que ce soit, pour leur donner, à leur sortie, de meilleures chances de s'intégrer dans la société libre* ».

Certains esprits critiques diront que la prison contribue à maintenir voire renforcer la désocialisation de personnes déjà fortement marginalisées et/ou à favoriser leur insertion dans les milieux où les pratiques illégales sont courantes. Elle fonctionne, cependant, de façon particulièrement efficace dans le milieu de la délinquance où elle fait office de distinction sociale, car l'idée selon laquelle celui qui a fait de la prison est un homme, un individu qui a fait ses preuves, y est souvent partagée.

³¹ Procédure visant à permettre le placement dans un centre socio-médico-judiciaire de sûreté un détenu ayant exécuté sa peine mais offrant un signe très élevé de récidive, mesure limitée aux crimes. Ce dispositif est largement critiqué car il implique un enfermement pour une infraction non commise.

2.3 L'enfermement, un laboratoire révélateur des comportements sociaux

Les diverses questions que soulève l'enfermement posent les premiers jalons d'une réflexion aux alentours des années 1940 avec l'arrivée de la sociologie carcérale et plus tard de la criminologie. Le phénomène prend une dimension réelle avec l'intérêt que vont porter différents auteurs pour le milieu carcéral comme un laboratoire révélateur de nombreux comportements sociaux. Ainsi Claude Faugeron (1996) directrice au Centre National de la Recherche Scientifique (cité dans Combessie, 2001, p. 93) nous confirme que « *la prison est une sorte de lieu paroxystique, un laboratoire d'analyse du social privilégié, dans la mesure où elle concentre, dans un espace circonscrit et de façon amplifiée bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société... Ainsi elle permet de lire (...) les principes d'élaboration des rapports sociaux* ». Les outils des sciences sociales contribueront à nous éclairer sur l'univers carcéral selon deux approches distinctes, la première s'intéressera à la prison en tant que société et placera la personne détenue au centre de ses priorités alors que l'autre analysera plutôt la société à travers ce que révèlent ses prisons en accordant à l'étude des organisations et du pouvoir son intérêt majeur.

Nous nous appuyerons sur les travaux réalisés par Donald Clemmer (1940), Mary Douglas (1967), Erving Goffman (1968), Michel Foucault (1975), Corinne Rostaing (1997, 2006), Philippe Combessie (2000, 2001), Gilles Chantraine (2003, 2004, 2006) et d'autres dont les noms apparaîtront dans les pages suivantes. Leurs recherches empiriques sociologiques considèrent l'univers carcéral comme un espace social à l'intérieur duquel les personnes détenues participent et vivent selon diverses modalités d'adaptation et de relations interactives observables.

Donald Clemmer, sociologue américain, donne à voir les résultats d'une grande recherche entreprise, (Vacheret et Lemire, 2007) en 1940 dans les milieux carcéraux américains de haute sécurité afin d'y repérer les modifications engendrées sur la personnalité des détenus par l'enfermement. Il cherche à comprendre si une personne incarcérée a les moyens de conserver son individualité sans être absorbée par le milieu dans lequel elle se trouve. Donald Clemmer (1958) pense l'expérience carcérale comme une rupture avec le monde extérieur, contraignant la personne à subir nombreuses privations et cohabitations avec des personnes étrangères à son milieu dans un espace clos et restreint où son intimité n'existe plus.

Au regard des éléments de sa recherche, il développe « *le concept de prisonnisation* »³² qui est en quelque sorte l'obligation pour l'individu incarcéré de prendre place dans un univers où il n'est plus que dominé et surveillé en permanence. C'est un univers où il doit sans cesse adopter des nouvelles manières d'être, de nouvelles attitudes de vie. Les résultats de sa recherche ont révélé que « *plus*

³² Ce terme a été utilisé pour la première fois par Donald Clemmer (1940), sous le vocable de « prisonnisation » et traduit par Guy Lemire, (1990) sous le terme de prisonnisation. Il décrit le concept comme étant l'un des phénomènes le plus étudié ces dernières années par les sociologues pour comprendre le changement de valeurs et d'attitudes des détenus pendant leur temps d'incarcération.

l'individu est vulnérable et désaffilié, plus il est susceptible de connaître un degré de prisonnérification important » (Ibid.). C'est aussi associer à ce concept de prisonnérification, la volonté de faire partie d'un groupe.

Durant les six premiers mois de l'incarcération, l'individu est tiraillé entre les systèmes de valeurs qui étaient les siens à l'entrée en prison puis s'imprègne de plus en plus de la culture carcérale (Ibid.). L'existence de valeurs, de codes et de normes relevant d'une hiérarchie spécifique permet d'identifier la culture prison. Le concept de prisonnérification de Donald Clemmer (1958), forme subtile d'assujettissement et de contrôle de l'individu, est caractérisé, (Lemire, 1990) par le processus d'assimilation des valeurs se manifestant à travers les modes de vies propres à l'univers carcéral.

Quelques années plus tard, c'est en étudiant les différents lieux d'enfermement comme les asiles, les camps, les couvents, les casernes et les prisons, qu'Erving Goffman (1968) les identifie comme « *institution totalitaire* », terme traduit par la suite en français par « *institution totale* ». Nous notons ici la différence de sens que la traduction induit. Le premier terme totalitaire accentue le caractère despotique de l'institution alors que le second mentionne son caractère totalisant. Le travail de terrain à partir duquel il a construit le concept d'institution totale date de 1954-1955, s'appuyait sur les hôpitaux psychiatriques américains et plus précisément l'hôpital psychiatrique Sainte Elisabeth à Washington. Il propose de définir ce type d'institution (Ibid, p. 48) comme étant « *un lieu de résidence et de travail où grand nombre d'individus placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une activité recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées* ». Selon Corinne Rostaing (1997, p. 111) le fonctionnement de l'institution totale décrit par Erving Goffman, repose sur trois éléments : « *le règlement intérieur qui décrit l'organisation communautaire et tous les aspects de l'existence des détenus, les récompenses et les faveurs qui facilitent l'adhésion du détenu à l'institution et les punitions prévues en cas de refus* ».

La persistance de la volonté d'enfermement des corps semble donner lieu à de nombreuses études analysant les diverses logiques à l'œuvre dans les institutions qui ont recours à la réclusion des corps en tant que sanction. Son étude ethnosociologique en milieu carcéral, dans les années 1960, se penche sur l'interaction et les mécanismes identitaires à l'œuvre durant l'enfermement. Il énumère les différentes techniques et stratégies que l'institution emploie sur les personnes enfermées qui auraient pour rôle de modifier leur personnalité et leur « moi ». Erving Goffman (1968) parle du long et efficace travail de dépersonnalisation qui a pour résultat de faire endosser aux reclus un statut dévalorisé, intériorisant une position inférieure, afin qu'ils adhèrent à la gestion et au contrôle que l'institution leur réserve. Pour survivre, Erving Goffman (1968, p. 256) soutient l'idée selon laquelle « *les reclus n'ont d'autre choix soit de s'adapter à l'environnement carcéral en respectant les consignes et les règles de l'institution* » afin de bénéficier de quelques aménagements charitables à leur condition, qu'il nommera (Ibid., p. 256) le « *concept d'adaptations primaires* » soit de s'opposer à l'institution et aux conditions inhérentes à leur réclusion. Le concept (Ibid., p. 256) « *des adaptations secondaires* » par lequel les

détenus tentent de dégager des marges de liberté, de créer des espaces de liberté, repose uniquement sur leur acceptation de s'adapter à un degré plus ou moins marqué à l'ordre carcéral.

C'est Michel de Certeau (1980) dans « *L'invention du quotidien* » qui introduit l'idée selon laquelle en employant la ruse, la *mêtis*, la personne incarcérée, loin de se résoudre ou encore de se résigner au fatalisme de sa situation, trouvera dans le milieu qui l'opprime et la dépersonnalise de quoi survivre. Selon Anne Lécu (2013), médecin exerçant à la maison d'arrêt des femmes de Fleury Mérogis, auteur de « *La prison, un lieu de soin ?* », la *mêtis* « *ne nie pas la problématique de l'existence* » (Ibid., p. 14) ; subtilement, elle se joue de la triste réalité carcérale, routine quotidienne à laquelle la personne détenue est soumise, en adoptant l'attitude ou le comportement qui lui donnera l'occasion sinon de retourner les difficultés à son avantage, au mieux à profiter des effets pervers de certains dispositifs de bon gré. Nourrie par la pensée, entretenue par l'espoir, elle est la ruse qui estompe la déception. Alors que Pierre Bourdieu (1980) s'intéresse aux stratégies de pouvoir mettant en valeur les « *habitus* »³³ (Ibid., p. 88) qui les gouvernent, et que Michel Foucault (1975) réfléchit à la manière dont le pouvoir institutionnel s'organise en produisant discipline, autorité et intériorisation de l'ordre, Michel de Certeau (1980) repère, au sein de ces stratégies, des activités qu'il analyse en tant que tactiques³⁴, créations et improvisations par lesquelles les personnes les plus faibles, ici les personnes incarcérées, au moment opportun « *Kairos* », se libèrent des puissants qui les enferment, l'institution et l'administration pénitentiaire.

Ainsi, au concept des « *adaptations secondaires* » analysé par Erving Goffman (Ibid., p. 256) pourrait venir se joindre celui des « *figures créatives* » de Michel de Certeau (1980), tactiques de résistances grâce auxquelles les personnes détenues les plus démunies feignent et rusent par leurs habiletés, leurs savoir-faire, leurs sens aigus de bricolage et de débrouillardise, soit une forme d'intelligence qui s'exerce en silence dans la force et la volonté de subsister au quotidien qui les condamne à l'enfermement. Parmi les rapports de force entre minorités et contrôles institutionnels, Michel de Certeau (1980, p. 1) considère la *mêtis* en tant qu'une « *arme absolue* » participant aux divers mécanismes par lesquels les individus, qui ne sont pas « *des êtres passifs face aux impératifs du système* » (Ibid.) inventent et développent des gestes minuscules mais possibles d'émancipation dans leurs pratiques quotidiennes. Plus globalement, ses travaux et réflexions proposent de s'interroger sur

³³ Le « *concept d'habitus* » est défini par Pierre Bourdieu (Ibid., p. 89) de la façon suivante : « *les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des habitus, systèmes de disposition durables et transposables, structures structurées disposées à fonctionner comme structures structurantes c'est-à-dire en tant que principe générateur et organisateur de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement réglées et régulières sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre* ».

³⁴ Michel de Certeau définit la « *tactique* » (1980, p.60) de la façon suivante : « *l'action calculée que détermine l'absence d'un propre. [...] La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Aussi doit-elle jouer avec le terrain qui lui est imposé tel que l'organise la loi d'une force étrangère. [...] Elle n'a donc pas la possibilité de se donner un projet global ni de totaliser l'adversaire dans un espace distinct, visible et objectivable. Elle fait du coup par coup. Elle profite des « occasions » et en dépend [...]. Il lui faut utiliser... les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. Elle y braconne. Elle y crée des surprises. [...] Elle est ruse.* »

la manière dont les individus « *façonnent leurs tactiques et combinent des rituels afin de construire une identité et une représentation particulières du monde* » (Ibid.).

Les mêmes « *adaptations secondaires* » d'Erving Goffman (1968, p. 256) pourraient participer à l'idée de la liberté que défend Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1970) selon laquelle même en prison, en habitant l'inhabitable, l'individu pourrait y façonner une manière singulière d'être libre ; Hegel la définit ainsi « *la liberté consiste à être chez soi dans son Autre* » (Ibid., p. 477).

Matthew Thomas Zingraff (1975) définit la prisonnérification comme le degré d'assimilation à l'environnement carcéral (mœurs, coutumes...) et le genre particulier de rôle social assumé par le détenu.

Pour Michel Foucault, dans *Surveiller et punir* (1975) la mise en place de la prison pour peine serait un progrès car c'est l'avènement d'un système sans peine corporelle. Or l'atteinte au corps n'est pas remise en cause : on n'écartèle plus mais l'emprisonnement marque le corps très profondément. La nourriture, l'hygiène, la frustration sexuelle... Le châtiment quel qu'il soit, (Foucault, 1975 p. 314) « *ne peut jamais se passer d'un supplément de douleur physique* ». Michel Foucault dissocie rapidement deux types d'enfermement répondant à des logiques sociales différentes, l'internement psychiatrique et l'enfermement carcéral. Le premier relevant de la nécessité de dispenser et recevoir des soins ne concerne que le milieu hospitalier, alors que le second relevant du droit se réfère essentiellement à la prison qui s'inscrit dans un champ disciplinaire. Michel Foucault ouvre une nouvelle voie de réflexion en déplaçant le débat sur la prison vers le lien de celle-ci avec la société qui la sécrète. Cet axe d'analyse a été jugé très pertinent car il propose de porter un double regard sur les effets de la société sur la prison et sur les effets de la prison sur la société.

Toutefois, les analyses foucauldienne s'appuyant essentiellement sur les discours parlementaires et les projets de réformes qui insistent sur l'immutabilité de la prison, nous favoriserons les constats des analyses d'observations qui ont eu lieu in situ et celles issues d'entretiens.

Selon Corinne Rostaing, la prison s'est récemment ouverte à de nombreuses et nouvelles réflexions en offrant aux chercheurs de disciplines diverses, historiens, sociologues, ethnologues, psychologues, sans être spécialistes des questions pénales, un terrain d'analyses et d'études exigeant, ce qui pourrait être interprété comme l'indice d'une forte volonté de démocratisation. Trop souvent présentée comme (Chauvenet, 1996, p. 46) « *une société close et totale coupée du reste de la société générant ses lois, ses relations et ses valeurs propres* », la prison s'ouvre progressivement au monde extérieur se mouvant graduellement vers une institution en interaction avec son environnement, ne pouvant s'étudier indépendamment de la société dans laquelle elle s'inscrit. La vie pénitentiaire s'éloigne de celle décrite par Donald Clemmer (1940) et Erving Goffman (1968), laissant filtrer l'influence de la société extérieure. Sont apparus de nouveaux droits aux détenus, se sont installées des activités en prison en nombre croissant et dans divers domaines sports, loisirs, socioculturelles et

thérapeutiques, l'entrée d'intervenants, une nouvelle législation et codification du travail en prison et, plus conséquents encore, les métiers et rôles des directeurs et surveillants ont changé de paradigme au point que le fossé entre reclus et personnels ne soit plus infranchissable. Tout le monde s'accorde à dire que la prison sort de son enfermement, mais la question majeure autour de ses modalités de transformations persiste.

Même si les deux caractéristiques prédominantes de l'institution totale, à savoir l'éloignement avec l'extérieur, et la séparation entre reclus et personnel, sont moins significatives, la prison d'aujourd'hui garde les spécificités qui la caractérise comme institution totale et totalisante. Malgré les nombreuses transformations des règles de fonctionnement opérées ces trente dernières années humanisant les conditions de vie des détenus, les concepts de prisonnérification de Donald Clemmer et celui d'adaptations secondaires d'Erving Goffman sont toujours pertinents et d'actualité dans son mode de fonctionnement. (Vacheret, 2007, p. 10), « *Les grilles de lecture de la prison des années 1950, 1960 et 1970 sont pour l'essentiel encore d'actualité* ». Sa capacité d'ouverture au monde n'a pas complètement dissous ses différents aspects totalisants. L'individu reste sous contrôle et les nombreuses techniques de mortifications perdurent.

Corinne Rostaing (1997, p. 89), considère l'institution carcérale comme « *un monde social particulier investi d'une mission régaliennne disposant d'une assise organisationnelle solide et participant d'une forte emprise sur l'individu* ». Il est question d'une réalité de l'enfermement qui s'affirme à travers une mise en place de « *techniques de mortification* » (Ibid.), et des différentes manières par lesquelles l'institution marque et modèle l'enfermé dès son arrivée.

Les moyens mis en place par l'institution pour faire comprendre à l'individu qu'il n'est plus maître de son temps, de son espace et globalement de l'environnement dans lequel il entre, sont toujours présents. Le fait de ne pas choisir son lieu d'enfermement, d'être déplacé d'une cellule à une autre au gré d'une décision sans explication, le fait d'être surveillé par un œillette ou d'être réveillé en pleine nuit pour un contrôle dont il ne connaît pas l'objectif, contribuent à une désappropriation de l'individu sur l'espace et dans le temps. Les fouilles des cellules sans préavis, l'interdiction d'aménager son cadre de vie dans sa cellule ou encore l'impossibilité de choisir ses codétenus sont tout autant de techniques qui rappellent à l'individu qu'il n'a aucun contrôle sur son mode de vie. Les accès aux activités, aux formations et au travail sont soumis à autorisation, le courrier, les visites peuvent être soumis à censure, sans que les critères de sélection ne soient pas toujours identifiés.

Les « *techniques de mortification* » de la personnalité relatées par Corinne Rostaing (1997), sont fortes : l'enfermé n'est plus en mesure de faire appel aux ressources identitaires précédentes. C'est la dépossession de tout ce qui faisait identité sociale chez l'individu (Ibid.). La privation se décline selon Corinne Rostaing (Ibid.) de multiples façons : privation de l'identité sociale, privation de la sexualité, privation de la libre circulation, etc. Le sentiment d'incertitude qui marque la condition sociale du détenu va se retrouver à plusieurs niveaux : les individus ne connaissent pas la date de leur jugement, de leur

sortie par exemple ; ils ne sont, au quotidien, jamais certains de pouvoir participer aux activités prévues (à la discrétion du gardien) ; l'incertitude liée à la violence entre détenus ; l'incertitude pour avoir un rendez-vous, etc. L'individu ne maîtrise pas son temps.

L'anthropologue Mary Douglas (1967) développe le concept de souillure du corps. Dans ses travaux elle fait le lien entre les conditions d'enfermement des détenus et l'emprisonnement contraignant et astreignant dont les répercussions créent des stigmates sur le corps des détenus. Elle décrit la souillure des corps des détenus comme un stigmate qui va s'inscrire de façon définitive. Le corps, nous dit Douglas (1967, p. 70) « *est toujours traité comme une image de la société de telle sorte qu'il ne peut y avoir de manière naturelle à considérer le corps qui n'implique en même temps une dimension sociale* ». La violence physique exercée sur les corps est particulièrement présente en prison encore à ce jour. Lors de l'entrée en prison, et à chaque retour d'une visite parloir, le rituel de la fouille au corps est maintenu à des fins de sécurité. La nudité du détenu se trouve parfois confrontée à un agent de surveillance de sexe opposé qui doit vérifier tous les orifices du corps. Le dénuement dans lequel la personne se trouve contrainte symbolise et concrétise dès l'entrée en prison la perte de toute maîtrise de soi. Les conditions de promiscuité vécues en cellule où les détenus se retrouvent à quatre dans neuf mètres carrés sans porte séparant les toilettes. La souillure et la salissure du corps s'ancrent dans les gestes du quotidien lorsque le détenu doit lui-même vider ses eaux sales en traversant la coursive pour atteindre le seul lieu d'écoulement de l'étage. Le corps enfermé est un corps souillé, sali. Le maintien de ses pratiques témoigne au détenu que c'est son corps qui est le plus souvent visé et qui devient la cible privilégiée des différentes humiliations. Erving Goffman (1968, p. 64) dira dans *Asiles* que « *l'institution totale est celle qui réduit la personne à n'être qu'un corps et qui mobilise toutes les occasions de le lui rappeler* ». Nombreux chercheurs, sociologues ou criminologues ont été tenté de croire que les politiques d'ouverture des prisons contribuent à une forme de détotalisation de l'institution, celle-ci demeure pourtant une institution totale au sens entendu par Erving Goffman.

Selon Philippe Combessie (2000), la prison est l'instrument qui matérialise le stigmate. Dès que la justice s'est prononcée, l'individu libre change de statut, il se transforme en repris de justice, puis devient prisonnier, ensuite détenu, pour finalement devenir un numéro d'écrou. Il a consacré une thèse de doctorat sur l'impact des stigmates des détenus et sa contagion sur le personnel de surveillance et l'ensemble du personnel pénitentiaire. A partir du stigmate qui touche initialement le détenu, les matons, qui sont chargés de s'occuper des détenus et les côtoient au plus près, en sont également affectés. Le métier de surveillant se cache souvent derrière celui de fonctionnaire ou agent du Ministère de la Justice, la réalité de la fonction est couramment travestie au sein de la famille et par l'entourage proche. Le rejet que la société éprouve pour les détenus affecte également ceux qui les gardent. Le stigmate de la prison touche aussi ses bâtiments et rejaillit sur les lieux où ils se trouvent. La commune de Fresnes, depuis l'après-guerre ne cesse de demander à être débaptisée et renommée du fait de l'assimilation de la

commune avec le lieu d'enfermement notoire. Plus récemment tous les habitants proches de la prison de la Santé, à Paris, ont créé un collectif de voisins en colère, car ils ne supportaient plus d'avoir pour seule vue, l'un des principaux bâtiments de la prison. On n'aime pas avoir une prison près de chez soi. Les agents immobiliers confirment les dépréciations des biens fonciers environnants. Philippe Combessie (1998, p. 125) a nommé « *périmètre sensible* » le secteur qui comme un « *no man's land* », entoure la prison que la société tient toujours à maintenir à l'écart et au plus loin de tout.

La prison fait peur. Destiné à la lutte contre la surpopulation carcérale, le programme de construction de prisons prévoyant 40 000 places supplémentaires présenté en 2016, a rencontré de nombreuses difficultés et résistances de la part des élus des territoires visés.

L'image de la prison et de ceux qui y vivent et y travaillent n'a guère profité de la modernisation et des politiques d'ouverture qui s'affirment.

2.4 Les effets de l'incarcération sur les détenus

Que la logique d'enfermement soit justifiée par la punition, la différenciation sociale, ou la neutralisation, la question sur l'impact et l'influence qu'exerce la prison sur le détenu reste une problématique mobilisatrice de nombreuses recherches scientifiques.

Nous rappelons ici que son premier rôle aujourd'hui est clairement identifié comme étant le lieu de mise à l'écart temporaire des individus qui représentent, de par leurs actes, un danger pour la société. Son rôle répressif et punitif doit la faire craindre par tout individu qui ne respecte pas l'ordre social ou moral. Ainsi la peur d'aller en prison devient un impératif. L'idée selon laquelle (Cabelguen, 2007, p. 5) « *elle doit être suffisamment dégradante, humiliante et violente pour qu'aucun individu ne puisse trouver d'aspects positifs à l'incarcération* » est encore très largement partagée.

Les opinions divergent et sont bien souvent difficiles à départager. Ceux qui sont favorables à la punition pensent que la prison-sanction au regard de sa pénibilité convaincront les détenus de cesser leur agir délictueux pour se reconvertir dans une autre voie. Ceux qui favorisent l'approche de l'enfermement par la différenciation pensent que la prison permettra aux détenus de se transformer via l'éducation, la formation, l'accès à la culture et au travail, des domaines auxquels ils n'ont jamais eu accès auparavant. Alors que ceux qui défendent la neutralisation aimeraient voir la peine capitale réinstaurée.

Si les conceptions de l'influence de la prison sur le détenu sont d'ordre et de nature différents, devant cette dichotomie que nous n'envisageons pas conflictuelle, nous disposons malgré tout d'un certain nombre de connaissances que nous allons exploiter.

Ce chapitre visant à identifier les liens et les conséquences directes existants sur les personnes détenues contre leur volonté dans un milieu qui les tiennent captives, s'appuie sur quatre sources de nature et de milieux différents. Dans l'ordre chronologique, la première est une étude réalisée au Canada en 1982³⁵, par différents professionnels de la médecine, les docteurs Jacqueline Renaud et Fox et les professeurs et chercheurs au centre universitaire de criminologie de Montréal, Jean Claude Bernheim, Samir Rizkalla, H. Biron Mc Kay, Francis Vincent de Feudis, et Michael Bross. La seconde source est issue d'une recherche microsociologique réalisée à Aix-en-Provence, entre 1986 et 1990 à l'institut de sciences pénales et de criminologie en collaboration avec l'université de Montréal, par les sociologues Marion Vacheret, et Guy Lemire. La troisième source est issue d'une longue recherche réalisée entre 2007 et 2010, en France dans quatre établissements pour peine, par Dominique Lhuilier, psychologue intervenant en milieu pénitentiaire. La quatrième est une enquête scientifique dirigée par Evry Archer, psychologue clinicien, psychiatre, chef de service du SMPR³⁶ sur les deux sites d'enfermement se trouvant à Lille (Loos et Sequedin) issue du Groupe de recherche et d'étude sur la souffrance psychique.

Il n'est un secret pour personne que l'institution pénitentiaire reçoit une forte majorité de personnes précarisées et démunies. La population carcérale présente des caractéristiques sociodémographiques qui la distinguent de la population à l'extérieur contribuant à faire des personnes qui la composent des personnes en situation de grande précarité, « exclues » socialement, économiquement, familialement et scolairement (Combessie, 2001).

Voici quelques chiffres issus de l'administration pénitentiaire, concernant la situation des personnes incarcérées en 2012³⁷ :

1) du point de vue de leur scolarité :

- 48 % des personnes n'ont aucun diplôme ;
- 80 % ne dépassent pas le CAP-BEP ;
- 27 % échouent au bilan de lecture ;
- chez les jeunes détenus de plus de 18 ans, 80 % d'entre eux sont sans diplôme et près de 40 % se trouvent en échec au bilan de lecture.

2) du point de vue de l'emploi :

- le taux d'activité à l'entrée en détention est inférieur à 50 %.

3) du point de vue du logement :

- 7 % des entrants en prison se déclaraient sans domicile fixe ;

³⁵ Les effets de l'incarcération tirée de la revue « Face à la justice » vol V, n° 1-2-3-4

³⁶ Service médico-psychologique régional : unité de soins en santé mentale présente au sein de vingt-six établissements pénitentiaires ; créée par le décret n° 86-602, de 1981 et redéfinie par celui du 10 mai 1995 dans le cadre des secteurs de psychiatrie. L'article L 714-20 du Code de la Santé Publique définit ces unités de soins en tant que services hospitaliers à part entière de l'établissement de santé auxquels ils sont rattachés.

Source : <https://fr.wikipedia.org>

³⁷ Source : Prévention de la récidive et individualisation des peines chiffres-clés, juin 2014

- à la sortie de prison, 14 % des personnes déclaraient ne pas disposer d'une véritable solution de logement ou d'hébergement ;
- 25 % des personnes accueillies en centre d'hébergement ont déjà fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations pénales.

Eloigné des systèmes de services de soins existants, nombre d'entre elles présentent à leur entrée diverses pathologies. Durant la détention ces pathologies peuvent se réactiver ou s'aggraver au regard des conditions d'enfermement. Nous ne citerons que quelques exemples (Lhuilier, 2007) comme la surpopulation et ses effets amplificateurs dus à l'exiguïté de l'espace personnel, à la promiscuité et à l'atteinte à l'intimité, ou la vétusté des établissements qui ne peuvent assurer une hygiène de vie correcte.

Voici quelques chiffres issus de l'administration pénitentiaire et du Ministère de la Santé, concernant la situation des personnes incarcérées en 2012³⁶:

- 38% des personnes incarcérées depuis moins de 6 mois souffrent de dépendance aux substances illicites.
- 30 % souffrent de dépendance à l'alcool.
- 40% des personnes détenues souffrent d'un syndrome dépressif.
- 33% d'anxiété généralisée.
- 21% de troubles psychotiques.
- 7% de schizophrénie

Faisant suite aux visites des prisons lyonnaises de Saint Joseph et Saint Paul, le Président de la République en 1974, Valéry Giscard d'Estaing dira « *La prison c'est la privation de liberté d'aller et venir et rien d'autre* »³⁸ ; or la privation est au cœur de l'expérience de l'incarcération.

Les résultats des études réalisées en 1982 au Canada et par les sociologues Marion Vacheret et Guy Lemire (1990) démontrent que la nature des privations endurées par les détenus est d'ordres différents et valident les connaissances fondamentales suivantes sur les effets de la privation et de la perte de la liberté :

- L'activité dans le sens large du terme y étant empêchée, les privations d'espace, de circulation et de mouvements dans le périmètre circonscrit de l'établissement obligent le détenu à faire appel à un gardien dès qu'il souhaite se déplacer. Il doit justifier tout type de déplacement ; sont soumis à autorisation tout déplacement hors de la cellule, pour aller au parloir, pour aller en formation, pour des besoins de soins...

³⁸ Source : Journal « Libération » du 30 mars 2017

- La privation d'autonomie, le détenu est empêché d'ouvrir ou de fermer une porte ou une grille, il attend que le gardien lui donne l'ordre d'avancer et d'entrer dans un nouveau lieu. Toutes les décisions, des plus importantes au plus anodines, l'heure du lever, coucher, déjeuner, l'accès aux activités sportives culturelles, au travail au cours ou à la formation sont prises à la place du détenu, par sa hiérarchie. L'impuissance à contrôler sa vie crée un sentiment de totale subordination visant la dépendance, l'infantilisation et la déresponsabilisation.

- Dépouillé de ses effets personnels à son entrée, le détenu fait le deuil de ses objets et habitudes personnelles qui faisaient partie de son univers à l'extérieur. Une liste d'objets autorisés en détention lui est remise à son arrivée. Étant nourri, habillé et logé par l'institution, la privation des besoins essentiels (vestimentaires, alimentaires ou de produits de première nécessité) est ressentie au quotidien.

- La privation d'échanges, de relations, de désirs affectifs, sexuels : communiquer entre détenus et avec l'extérieur est soumis à une réglementation très stricte. Les droits de visite des personnes de l'extérieur sont contraints et limités, les temps de parler règlementés en des lieux surveillés. Le courrier reçu et expédié est systématiquement lu. La censure est immédiatement appliquée si la réglementation n'est pas respectée.

- La privation de satisfaction d'une rémunération équitable du travail, d'un repas ou d'un bon moment partagé entre copains.

- La privation de sécurité est inhérente à la prison. Les craintes pour son intégrité physique sont dues à la promiscuité et à l'exiguïté des espaces de vie. Dans la cellule, la nuit, les processus d'endormissement et de sommeil, sont très fragilisés et perturbés par l'angoisse de l'insécurité participant aux sentiments d'abandon et de dépendance extrême. La mort, la nuit est anonyme, indifférente aux autres et particulièrement violente. S'endormir peut-être vécu comme un danger pour soi. La peur de la mort est due à la lenteur de l'intervention des surveillants et des secours, l'absence de personnel qualifié le week-end. La cellule, les coursives, les douches, les sanitaires sont utilisés et partagés collectivement par d'autres personnes dont la grande majorité sont des inconnues. Les autres détenus ainsi que les gardiens peuvent représenter une source d'insécurité et de menace ; les enjeux de pouvoir face à l'autorité, la répression et l'exploitation sont associés à la violence des lieux. Les comportements délictuels en liberté de certains détenus se reproduisent à l'intérieur de la prison, les leaders imposent leurs styles de vie au sein de la communauté carcérale, les plus fragiles des détenus, exploités et victimisés se trouveront dans une situation de vulnérabilité extrême.

Toutes ces privations de liberté de circulation, d'autonomie, des besoins essentiels, des échanges, de relations affectives et sexuelles, de satisfactions et de sécurité, confrontent le détenu à une

perte totale de ses habitudes de vie et représentent un effacement symbolique de l'individu. L'individu est réduit à un corps dépendant, un corps enfermé, nourri, déplacé, gardé et surveillé au gré de décisions relevant d'une hiérarchie qui communique peu.

Vingt-cinq ans plus tard, Dominique Lhuillier (2007) psychologue intervenant en milieu pénitentiaire, propose une étude psychosociale clinique de la carcéralité conduite dans quatre établissements pénitentiaires pour hommes, sur la base de 110 entretiens semi-directifs menés auprès de personnes prévenues, condamnées primaires et récidivistes. Les prévenus sont les personnes incarcérées qui attendent leur date de jugement, les condamnés primaires sont ceux qui font l'objet d'une première condamnation, et les récidivistes ceux qui, déjà condamnés commettent une autre infraction proche ou similaire de celle précédemment réalisée.

Plusieurs définitions s'imposent avant d'aller plus loin, celle de la psychologie sociale et celle de la carcéralité. La psychologie sociale clinique est (Lhuillier, 2007 p. 447) « *une clinique du sujet inscrit dans un champ social, insérée et traversée par une réalité sociale, individuellement ou au sein des collectifs, d'unités sociales et culturelles* ». Le sujet y est donc envisagé dans ses rapports avec les milieux, les situations et les objets sociaux. Quant à la « *carcéralité* » (Ibid., p. 447), elle est entendue comme « *une expérience subjective de la détention et ses liens avec la concentration de symptômes psychopathologiques dans les établissements pénitentiaires* ».

L'objectif de ses travaux était d'identifier les processus psychiques liés à la confrontation avec l'enfermement. Les résultats de l'analyse ont permis de repérer les conséquences de l'enfermement sur l'individu et d'en mesurer les nombreuses répercussions.

Les effets révélés sont significatifs dans les domaines de la santé, la corporéité et l'identité. L'inventaire des contraintes inhérentes à la privation de liberté s'articule autour du corps enfermé qui devient objet, un objet à neutraliser, dompter et asservir. Pour le détenu, l'enjeu majeur est de trouver une place pour vivre ou survivre en veillant à préserver et à défendre sa dignité et son intégrité. La privation de liberté (Ibid., p. 451) se perçoit comme une contention des corps visant l'interdiction du contrôle sur soi dont les empreintes se vérifient à la fois sur le corps, sur l'image de soi et sur les relations à l'autre. Les privations sont multiples, privations spatiales, temporelles, identitaires, affectives, et psychosensorielles.

La psychologue (Ibid., p. 451) décrit « *les psychoses carcérales comme spécifiques du milieu pénitentiaire, il s'agit de psychoses réactionnelles brèves, ou troubles psychotiques aigus et transitoires : baisse du niveau psychomoteur, baisse du rendement intellectuel, troubles de la sexualité, troubles des comportements relationnels se manifestant par une indifférence affective à l'autre ou, à l'opposé une trop forte excitabilité, les relations sociales se limitant souvent à la suspicion à la méfiance*

et à la violence ». Elle y expose l'univers carcéral comme étant dépourvu de situations de vie où les stimulations sensorielles peuvent s'exercer ; ainsi les sens de l'ouïe, le toucher, la vue, l'odorat, le goût, et la vue, ne sont que très peu sollicités. Les distances d'un lieu à un autre sont relativement courtes, le champ de vision se trouve souvent limité par des murs, plafonds, grilles, portes et barreaux. L'odorat et le goût sont soumis aux mêmes émanations internes, les odeurs d'urine, de Javel et de nourriture sont confondues en une monotonie récurrente.

L'expérience de l'incarcération contribuant à l'isolement, participe à la dépossession, à la déprivation, et à la dépendance altérant l'image de soi. La situation d'enfermement s'avère non seulement pénible du fait de toutes les privations subies mais également du fait de la situation d'infériorité qu'elle impose aux détenus.

S'appuyant sur de nombreuses réflexions concordantes attribuant à l'enfermement « *un effet délétère, anxiogène, déprimant et déstructurant... pas vraiment de nature à améliorer l'équilibre psychologique et la santé mentale... avec des conséquences psychiques dont l'ampleur et le prolongement sont faciles à comprendre* », Evry Archer (2008, p. 75) forme, à Lille, un groupe de travail et de recherche, réunissant des professionnels de santé experts dans le domaine judiciaire : le Groupe de recherche et d'étude sur la souffrance psychique.

Psychologue clinicien, psychiatre, chef de service du SMPR³⁹ de Lille, entouré d'Hélène Thomas-Picavez et Audrey Theret, psychologues dont la connaissance du milieu carcéral est avérée, Evry Archer (2008) présente le rapport « *Evaluation de la souffrance psychique liée à la détention* » issu d'une recherche scientifique qui s'est donnée pour objectif d'étudier particulièrement l'incidence du « *choc carcéral* » et « *la souffrance morale liée à l'enfermement* ».

Pour rappel, la notion de « *choc carcéral* » introduite par Dominique Lhuilier (Lemiszewska, 2001) et reprise par la suite par de nombreux sociologues œuvrant en milieu carcéral, décrit le ressenti émotionnel de la personne au moment où elle entre en détention et fait écho à une expérience de rupture violente, soudaine et imprévue avec le quotidien, la famille et l'environnement habituel. Ce « *choc carcéral* » constitue l'exemple d'un évènement biographique traumatique vécu comme un bouleversement à la suite duquel s'enchaînent rupture sociale, fracture familiale, éclatement de la sphère relationnelle, perte de repères de soi, et anéantissement.

Les travaux réalisés par Evry Archer (2008) cherchent à déterminer les effets, les conséquences et les cicatrices psychiques sur les personnes détenues dont la détention s'est avérée après plusieurs mois de prison injustifiée. Initialement mise en œuvre pour évaluer le préjudice moral subi en lien avec l'évaluation de la souffrance vécue, cette étude devait assurer l'égalité de traitement des personnes dans

³⁹ Service médico-psychologique régional : unité de soins en santé mentale présente au sein de vingt-six établissements pénitentiaires ; créée par le décret n° 86-602, de 1981 et redéfinie par celui du 10 mai 1995 dans le cadre des secteurs de psychiatrie. L'article L 714-20 du Code de la Santé Publique définit ces unités de soins en tant que services hospitaliers à part entière de l'établissement de santé auxquels ils sont rattachés.
Source : <https://fr.wikipedia.org>

le cadre d'une démarche judiciaire de demande de réparation de la détention auprès de la Commission de réparation des détentions.

Un petit détour historique et un bref rappel de la législation en vigueur nous semble ici pertinent pour nous saisir de la réalité du contexte d'enfermement et les diverses situations dans lesquelles se trouvent les personnes ciblées par l'enquête.

Dans son « *Traité des peines et des récompenses* » (1829), Jérémy Bentham, au regard des préjudices causés lors d'erreurs d'accusation, défend l'idée auprès de la justice d'imposer des règles protégeant l'innocence, il déclare « *Qu'il vaut mieux laisser échapper un coupable que condamner un innocent* » (Ibid., p. 361). Ainsi, en totale rupture avec l'Ancien régime, la règle de la « *présomption d'innocence* » est apparue au siècle des Lumières, se trouvant dans l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen⁴⁰ du vingt-six août 1789 ainsi rédigée : « *Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi* ». Devenue principe de valeur constitutionnelle, le texte est reformulé par la suite dans le Code de procédure pénale⁴¹ en ces termes : « *Toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie...* ». In fine, la justice prévoit le principe selon lequel toute personne bénéficie d'une présomption juridique favorable à son innocence, et précise que les crimes ne peuvent se contenter d'être présumés, car ils doivent être prouvés (Guilhermont, 2007).

Malgré cette règle, dans la pratique quotidienne, le juge d'instruction en charge de l'affaire peut décider, dans le but de protéger la société, d'enfermer la personne présumée innocente (régime de la détention provisoire) le temps que l'enquête établisse l'innocence ou la culpabilité du « *prévenu* », sachant que plus l'affaire est compliquée, plus l'enquête recherchant la vérité s'allonge dans le temps. Même si elle est très encadrée, la durée de la détention provisoire varie selon la gravité de l'affaire, dans le cas d'un délit elle s'étend de deux à quatre mois (avec, au regard de la situation, un prolongement pouvant aller jusqu'à deux ans et quatre mois), pour une affaire criminelle la détention en prison peut s'étendre à quatre années⁴².

C'est dans la presse écrite et télévisée de la fin du XX^{ème} siècle que le grand public s'est familiarisé, dans de tristes circonstances, avec le vocabulaire, les expressions et les notions de « *présomption d'innocence* » et de « *détention provisoire* ». A l'occasion de l'affaire d'Outreau (Marecaux, 2011) dans les années 1997 à 2015 et du fait de sa forte médiatisation, de nombreux dysfonctionnements de la justice ont été mis à jour, marquant l'opinion publique concernant notamment le non-respect de la présomption d'innocence, l'abus de la détention provisoire par le recours à l'emprisonnement de treize personnes jusqu'à la fin du procès, toutes acquittées.

⁴⁰ Source internet : site du conseil constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/>

⁴¹ Article préliminaire III du Code de procédure pénale ; Source internet : www.legifrance.gouv.fr

⁴² Source internet : cabinet d'avocat spécialiste en droit pénal. <https://www.cabinetaci.com>

L'enquête scientifique d'Evry Archer (2008) très rigoureuse concerne des personnes âgées de 18 ans à plus de 60 ans, ayant été enfermées à la maison d'arrêt de Loos ou à celle de Sequedin (59), dont la procédure judiciaire s'est soldée par un non-lieu⁴³, une relaxe⁴⁴ ou un acquittement définitif⁴⁵. L'étude exploratoire présente les constats et propose les hypothèses suivantes :

(1) « *Si le milieu carcéral est considéré comme facteur de souffrance, et que la souffrance psychique est une réalité attestée par les observations quotidiennes de tous les professionnels de santé intervenants dans cet environnement ; cette souffrance est d'autant plus importante lorsque les personnes n'ont pas commis les faits qui lui sont reprochés* » (Ibid., p. 24).

(2) « *Il existe une différence significative entre les facteurs de souffrance selon le temps d'incarcération vécu, les plus importants se manifestent dans les quarante-huit heures après l'écrou alors que dans les trois mois, et au bout de trois semaines d'incarcération, ces facteurs de souffrance diminuent* » (Ibid., p. 90).

Une définition précise de ce qu'Evry Archer (2008) entend par la « *souffrance psychique* » semble s'imposer avant d'aller plus loin dans nos recherches.

Alors que le dictionnaire Larousse en ligne⁴⁶ définit le mot « *souffrance* » comme « *un état prolongé de douleur physique ou morale* », Evry Archer (Ibid., p. 26) définit la « *souffrance psychique* » comme étant « *un concept flou, utilisé aussi bien par le milieu professionnel de la santé mentale que par le grand public... Chaque trouble, qui peut être de degré variable, entraîne une perturbation pathologique et une altération des fonctionnements social, professionnel ou dans d'autres domaines* ». Par ailleurs il est important de « *dissocier la souffrance physique nommée « douleur » de la souffrance psychique dénommée « douleur morale » qui, dans une intensité très élevée, est le symptôme de la mélancolie* » (Ibid., p. 24). Vécue et ressentie de façons très différentes selon les personnes et leurs caractéristiques singulières, celle-ci peut « *s'exprimer par une grande variabilité intra et interindividuelle* » (Ibid.).

Le protocole de la recherche prévoit de cibler uniquement des personnes s'opposant à leur incarcération et disant « *qu'elles n'ont rien à voir avec ce que la justice leur reproche* ».

Sur une période de deux années, deux questionnaires d'enquête ont été renseignés et 730 entretiens de types semi-directifs ont été effectués répartis sur trois temporalités différentes (Ibid., p. 63) :

⁴³ Décision rendue par le juge d'instruction déclarant qu'il n'y a pas matière à poursuivre la personne faute de charges suffisantes, la personne est donc libérée. Source : Article 177 du Code de procédure pénale.

⁴⁴ Décision prise par le tribunal correctionnel à l'issue du procès déclarant que la culpabilité de la personne n'est pas prouvée car les charges retenues contre la personne ne sont pas suffisantes pour l'inculper ou au nom du principe de présomption d'innocence « au bénéfice du doute ». Source internet : cabinet d'avocat spécialiste en droit pénal. <https://www.cabinetaci.com>

⁴⁵ Décision prise par une cour d'Assises jugeant une personne accusée d'avoir commis un crime. Source : cabinet d'avocat spécialiste en droit pénal.

⁴⁶ Dictionnaire Larousse en ligne. <http://www.larousse.fr>

- 308 entretiens se situant dans les quarante-huit heures suivant l'incarcération (T1) ;
- 254 d'entre eux après une période d'enfermement égale à vingt jours (T2) ;
- 167 entretiens réalisés après une période de quatre mois d'incarcération (T3).

- Le premier questionnaire concernant « *la souffrance psychique générale* » examinent les facteurs suivants (Ibid., p. 82) :
 - le sentiment de dévalorisation de soi (perceptions vis-à-vis de soi : estime de soi, émotions négatives) ;
 - une vision pessimiste de l'avenir (inquiétude par rapport à la vie professionnelle, la santé) ;
 - la faiblesse du sentiment d'efficacité et d'utilité personnelle ;
 - le sentiment d'échec dans la vie (rapports humains, famille et amis) ;
 - le ressenti de troubles du sommeil (inquiétude, fatigue, anxiété, dépression).

Les questionnements sont illustrés par les exemples ci-après : « *Je suis désespéré* » ; « *Je n'ai pas envie de manger* » ; « *Je souffre du manque de mes proches* » ; « *Je manque d'appétit* » ; « *Je suis en colère* » ; « *Je manque de sommeil* » ; « *Je pense à me supprimer* » ; « *Mon sommeil n'est pas bon* » ...

Le second questionnaire concernant « *la souffrance psychique spécifique à la prison* » examinent les facteurs suivants (Ibid., p. 84) :

- la souffrance en lien avec les privations physiques (du fait de l'isolement en cellule, du confinement en quartier disciplinaire) ;
- la souffrance en lien avec l'insatisfaction des relations avec le personnel pénitentiaire (du fait de l'incompréhension, du manque d'écoute ou de la violence injustifiée du personnel) ;
- la souffrance en lien avec les conditions de vie matérielles et humaines (manque d'intimité, absence de ressources financières) ;
- la peur des agressions venant des codétenus (du fait des menaces et des pressions, des règlements de compte entre voyous) ;
- l'insatisfaction générale en lien avec la prison (du fait de la rupture des liens affectifs et amicaux avec l'extérieur).

Quelques exemples : « *Je souffre du manque d'intimité* » ; « *du manque d'exercice physique* » ; « *du manque d'activité* » ; « *Je suis mal à l'aise avec le personnel pénitentiaire* » ; « *Je souffre du manque de confiance accordée par les surveillants* » ; « *Je manque d'espace* » ; « *J'ai peur des autres détenus* » ; « *Je me sens détruit par la prison* » ; « *Je souffre du manque de parler* » ...

S'exprimant en chiffres et traduits sous forme de statistiques ; les premiers constats révélés, concernent les caractéristiques communes des profils de la population carcérale ciblée et nous apprennent qu'avant l'entrée en prison :

- plus d'un tiers des personnes interrogées a des antécédents de suivis psychologiques pour des troubles de comportements et/ou des problèmes psychiatriques et/ou des conduites antisociales ;
- plus d'un quart présente au moins une addiction (toxicomanie ou alcool) ;
- plus de la moitié des personnes est sans emploi ;
- le niveau scolaire est très bas, 42 % ont un CAP-BEP et 38 % sont sans diplôme.

Ces résultats viennent confirmer les éléments évoqués précédemment selon lesquels la population pénitentiaire est majoritairement constituée de personnes marginalisées et précarisées ; souvent démunies, elles sont éloignées des systèmes de services de soins existants auxquels elles ne font pas appel. Elles présentent à leur entrée en détention diverses pathologies.

Nous avons repéré au sein de cette même étude (Archer, 2008) plusieurs résultats intéressants venant apporter des éclairages à notre sujet de recherche concernant l'impact et l'influence qu'exerce l'enfermement sur la personne écrouée.

- La période du « *choc carcéral* » (T1), (représentant ici les quarante-huit heures qui suivent l'arrestation) s'avère être celle durant laquelle la souffrance morale de l'incarcération est la plus intensément ressentie (Ibid., p.111), douleur psychique d'autant plus forte et accentuée lorsqu'il s'agit de personnes incarcérées innocentes. Par ailleurs, celles pour lesquelles le choc émotionnel est trop fort, peuvent se trouver dans l'incapacité d'exprimer verbalement leurs ressentis. Les psychologues sur le terrain font référence à un « *état de stress aigu* » avec des symptômes comme (Ibid., p. 53) :

- une absence de réactivité émotionnelle (la personne se trouve dans l'incapacité de réagir, ne parle pas, ne se défend pas) ;
- une réduction de la conscience de son environnement (la personne ne comprend pas ou ne sait plus où elle se trouve) ;
- une impression de déréalisation (la personne croit qu'elle fait un cauchemar et pense qu'elle va très vite se réveiller) ;
- une impression d'effondrement (la personne n'arrivant pas à s'exprimer, pleure).

A cette étape du parcours carcéral, c'est le « *sentiment d'échec dans la vie* » qui est le plus souvent exprimé. Les personnes interrogées disent que « *les premières heures en prison sont les plus difficiles* ».

- La souffrance éprouvée diminue significativement dans les trois semaines qui suivent et à quatre mois (Ibid., p.112).

- la large variabilité de la souffrance ressentie en détention est avérée. Celle-ci se manifeste et se ressent différemment selon les divers facteurs psychologiques caractéristiques de la personne existants avant la détention, comme son fonctionnement psychique en fonction de sa personnalité, son parcours de vie, ou sa capacité à faire face (Ibid., p.108).

- Les personnes qui ont déjà connues la détention souffrent plus que les primo-incarcérés du manque d'activité, du manque d'intimité, et du manque d'exercices physiques (Ibid., p.133).

- Il n'y a pas de lien existant entre le motif de l'incarcération et l'importance de la souffrance psychique causée par l'enfermement ; quelle que soit la nature et la gravité de l'acte commis ou reproché la souffrance ressentie n'est pas altérée pour autant (Ibid., p. 132).
- Même si les jeunes sont les personnes les plus vulnérables en détention, il n'y a pas d'effet différent sur l'intensité de la souffrance selon l'âge de la personne (Ibid., p.116).

Le tableau ci-après regroupe une liste non exhaustive (Ibid., p.146) concernant les informations obtenues à l'issu des questionnaires d'enquête et des entretiens semi-directifs réalisés illustrant les facteurs atténuant la souffrance psychique ressentie par les personnes détenues dans leur quotidien en situation d'enfermement ainsi que les facteurs aggravant la souffrance :

1. Tableau les facteurs atténuant la souffrance physique

	Facteurs atténuants	Facteurs aggravants
1. Conditions matérielles de détention	la douche dans la cellule	l'insalubrité
	les toilettes séparées	l'enfermement 22h/24h
		l'inactivité
		le bruit
2. Conditions « humaines de détention »		le manque de soutien social
	le rôle social dans la prison	la perception négative du fonctionnement pénitentiaire
	plus de liberté de circulation	le refus d'être en contact avec les autres détenus
	aider les autres	la relation dominant/dominé, surveillant/détenue abusive
	l'écoute par les soignants	le sentiment d'indignité, d'humiliation
	la bonne entente avec le codétenu	les promenades qui peuvent se transformer en traumatismes
	les promenades	la confrontation quotidienne avec le monde de la délinquance
3. Liens avec l'entourage extérieur	les rapports avec les surveillants	la mauvaise entente avec les codétenus
		le racket
		le regard péjoratif des détenus par rapport au motif d'incarcération
	les courriers, les photos	l'absence de nouvelle de l'extérieur
	le support familial et amical	le manque de soutien social
4. Les activités	les parloirs	ne pas pouvoir voir ses enfants
		la situation économique et sociale de l'entourage
		le blocage des parloirs, du courrier par le juge
		la couverture médiatique
		l'idée de voir sa famille au parloir dans les murs d'une prison
5. Situation et évolution de l'affaire en justice		la difficulté à expliquer la situation aux enfants
	l'école	le manque d'accessibilité aux activités
	l'atelier de lecture	la différence de traitement selon les détenus
	le sport, act. physiques sportives	
6. Capacité/Difficulté à mobiliser des ressources personnelles	les promenades	
	quand la justice commence à croire la version du détenu	la pression de la justice sur la famille
	quand la date de sortie est connue	l'absence de nouvelle de l'avocat, de la justice
		l'impression d'être oublié par la société
		la lenteur de la justice
		le refus de permission
		le manque d'information de la justice et de l'administration pénitentiaire
		l'appel
	l'impossibilité d'être transféré	
7. Peur de la perte de l'intégrité physique et psychique		l'attente par rapport à la date de sortie
		le blocage des parloirs, du courrier par le juge
		la couverture médiatique
	l'écriture	ne pas pouvoir assurer son rôle social (de parent, salarié, mari)
	l'évitement	la culpabilité par rapport à la famille
7. Peur de la perte de l'intégrité physique et psychique	la religion	le changement de rythme par rapport à la vie à l'extérieur
		l'anticipation anxieuse de l'étiquette de détenu pour se réinsérer dans la société
		le sentiment d'inutilité
	le suivi effectif médico-psycho-social	la crainte pour la santé et la maladie
		la souffrance, voire la mort d'un codétenu
	l'angoisse de l'inconnu chez le primo-incarcéré	
	l'anticipation négative chez le re-écroué	
	l'impossibilité de se projeter dans l'avenir	
	la douleur physique et psychique	
	l'attente d'un suivi médico-psycho-social	

Du point de vue des constatations cliniques, les résultats de l'étude ont permis de montrer les éléments communs de souffrance psychique ressentie, à des degrés variables et d'intensité plus ou moins forte par des personnes qui refusent les raisons de leur incarcération du fait de leur non-implication dans

l'affaire concernée, de leur innocence ou pour d'autres motifs les disculpant. Les items récurrents sont les sentiments de colère contre le système, de colère contre l'image renvoyée par le casier judiciaire existant, les sentiments d'injustice, de honte et d'humiliation ; les sentiments de frustration ; de culpabilité ; le ressenti de faible efficacité personnelle ; des anxiétés importantes ; des manifestations de dépression et de troubles du sommeil.

Nous retiendrons également de cette étude exploratoire, qui bouscule certains stéréotypes et préjugés sur le vécu carcéral, comme « *la prison est plus facile à supporter pour celui qui a de l'argent* » que les effets et conséquences des privations liées à la détention sont des facteurs prépondérants de souffrance morale tout au long de l'incarcération quels que soient l'âge, la situation familiale, la situation professionnelle, le niveau d'études et les antécédents judiciaires (Ibid., p. 193).

Les auteurs de cette enquête validée par la Mission de recherche « *Droit et Justice* » ont pris les précautions préalables de lecture suivantes (Ibid., p. 20) : « *Nous avons fait le choix d'exposer puis d'explorer les facteurs potentiels de souffrance. Il convient d'être plus précis sur le fait qu'il ne s'agit pas dans ce cadre d'une dénonciation des conditions de vie dans les prisons françaises, mais d'un descriptif des facteurs potentiels de souffrance psychique inhérents au fonctionnement et à la réalité carcérale* ».

Plus globalement, le groupe de recherche⁴⁷ en charge de cette étude valide l'hypothèse selon laquelle le fonctionnement et la réalité carcérale créent de la souffrance psychique à des degrés d'intensité plus ou moins variable selon les individus incarcérés et selon des facteurs différents à divers moments de l'incarcération.

Catherine Adins-Avinée, médecin psychiatre en milieu carcéral depuis 1989 déclare que « *L'état de santé physique et mentale de la population carcérale est déplorable* » (2014). Cette déclaration n'est pas une critique de détracteur, ni même un débat de société récupéré à des fins politiques, mais une cruelle réalité venant d'un professionnel immergé en prison au sein des conditions de vie carcérales et des soins qui y sont proposés. Tous les professionnels de santé s'accordent à dire que les troubles psychiatriques repérés peuvent être préexistants à l'entrée et/ou induits par celle-ci, puis développés tout au long de l'enfermement, nourris et enrichis par les conditions de vie carcérales. Il est reconnu que l'entrée en prison et le choc carcéral qui l'induit, la procédure judiciaire avec sa complexité, son illisibilité et sa lenteur, l'approche du jugement avec sa préparation, l'annonce du verdict et son incompréhension ou son refus, le transfèrement sur un autre lieu d'enfermement méconnu, à chaque étape du parcours existe, pour la personne concernée son lot de situations anxiogènes et pathogènes.

⁴⁷ Le Groupe de recherche et d'étude sur la souffrance psychique GRESP Juin 2008 sous la direction scientifique du Dr Evry Archer.

Pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles se trouvent en prison autant de personnes affectées par des troubles mentaux, un petit détour historique s'impose.

Nous nous sommes appuyés sur les analyses issues de diverses enquêtes et recherches menées par des acteurs intervenants dans les secteurs judiciaire, psychiatrique et pénitentiaire. Les enquêtes, articles et travaux de recherches scientifiques cités sont réalisés par Marc Renneville (2004, 2011), chargé d'études et de recherches au Ministère de la Justice ; Benoit Eyraud et son collectif Contrast (2015) chercheur en sociologie et anthropologie à l'université Lyon 2 ; Camille Lancelevée, docteur en sociologie, chargée d'études à la direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice ; Laurence Guignard et Hervé Guillemain (2008) spécialistes de l'histoire des pratiques de santé au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle à l'université du Maine ; Caroline Guibet Lafaye (2016) directrice de recherche au CNRS à l'université de Bordeaux et les médecins psychiatres dont Catherine Adins-Avinée (2014), Dominique Lhuillier (2007), Betty Brahmy (2005).

Par ailleurs, pour respecter l'évolution chronologique du terme, selon le contexte et les époques, nous utiliserons successivement les termes « *fou* » employé par le grand public jusqu'en 1838 ; qui deviendra « *aliéné* » ou « *dégénéré* » ; puis avec le front populaire « *malade mental* » ; à partir de la loi du 27 juin 1990 « *personne atteinte de troubles mentaux* » et qui depuis les années 2000, sera remplacé par « *personne atteinte de troubles mentaux faisant l'objet de soins psychiatriques* ».

L'asile, l'hôpital et la prison, institutions construites historiquement en opposition, partagent plusieurs fragments de leurs histoires respectives durant les siècles derniers, pour se rapprocher et finalement se retrouver à nouveau au XXI^{ème} siècle sur fond de surpopulation carcérale. La difficulté à comprendre où s'arrête le crime (question qui relève aujourd'hui du domaine de la sociologie déviante) et où commence la folie (question qui relève de la pathologie mentale) opposant les professionnels de la santé aux professionnels de la justice et de la pénitentiaire n'est pas une légende. Avant la révolution française, les mendiants, les vagabonds, les marginaux, les déserteurs, les prostituées, les fous, les délinquants et les criminels étaient regroupés en prison. Cette population considérée comme menaçante et dangereuse pour l'ordre public, social ou familial était mise à l'écart. La prison était le lieu par excellence où les méthodes employées devaient avoir un objectif curatif pour traiter le crime comme toutes les autres espèces de folies (Renneville, 2004). La frontière entre le crime et la folie ne se dessine qu'après la révolution. En 1810, l'article 64 du Code pénal introduit la notion d'irresponsabilité pénale « *Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action* ». Le fou ne peut pas être jugé du fait de la reconnaissance de son irresponsabilité face à son acte, c'est la séparation du soin de la peine, celui du fou criminel irresponsable du criminel responsable. La loi du 16-25 août 1790 permet de les enfermer mais non de les punir au sens moral du terme (Guignard et Guillemain,

2008 p. 4)⁴⁸ et celle du 30 juin 1838 leur évite la prison et en parallèle favorise les soins : « *Dans aucun cas, les aliénés ne pourront être ni conduits avec les détenus ou les prévenus, ni déposés dans une prison* ». A mi-chemin entre l'hôpital et la prison, un établissement spécialisé, l'asile, sous tutelle de l'état, s'ouvre pour recevoir les fous, un territoire de l'entre-deux (Ibid., p. 4). Très rapidement est établi le constat selon lequel la prison comme l'asile ne répondent pas aux besoins recherchés initialement. Pour la prison il s'agissait d'amender moralement le criminel dans une volonté de corrigibilité et pour l'asile de soigner le fou dans une volonté de curabilité. Du fait de l'évolution rapide de la médecine mentale avec l'arrivée du concept d'inconscient freudien et de l'apparition de divers types de folies, les relations entre le pénal et le médical deviennent ambiguës. La notion de responsabilité pénale doit être repensée en tenant compte des circonstances atténuantes pour individualiser la peine et pour l'adapter à la personnalité de l'accusé (Ibid., p. 5). Avec ces nouvelles modalités, distinguer la folie de la raison impose de revisiter la législation. Le maintien de la séparation entre fous et criminels ne correspond plus aux réalités des situations rencontrées qui sont beaucoup plus complexes qu'elles ne l'étaient auparavant. L'asile, dont le fonctionnement et les méthodes sont très controversés, ferme ses portes un siècle et demi plus tard. En France, les premières infirmeries psychiatriques entrent en prison dans les années 1930 avec la problématique d'éviter de confondre les contraintes de soins avec les exigences liées à l'enfermement. La loi Armor (1945) permettra l'ouverture du Centre national d'orientation (CNO) à Fresnes (94). Véritable gare de triage des personnes condamnées, le passage au CNO permettait aux experts psychiatres d'identifier chez la personne condamnée ses comportements criminels et caractéristiques principales, ses facteurs criminogènes, les circonstances du crime, sa personnalité face à son histoire sociale et familiale, et enfin la dangerosité de la personne.

De nombreux mouvements de contestations surviennent dénonçant le déplacement de l'hôpital en prison dont tout le monde connaît le caractère répressif et les mauvaises conditions de vie. Certains soupçonnent l'enfermement carcéral et l'enfermement psychiatrique de « *répondre aux mêmes vocations de contrôle social* », et d'autres pensent qu'ils contribuent à « *stigmatiser la collaboration entre psychiatrie et la justice* » (Eyraud, 2015, p. 8). Pour Michel Foucault (1975) l'asile, la prison avec ses services médico-psychiatriques où sont orientés le fou, le malade, le délinquant et le criminel représentent des lieux d'enfermement disciplinaire, où s'étoffe le paradigme d'un système punitif. Que l'hôpital se déplace dans une prison ou que la prison s'installe dans un hôpital, les personnes malades sont soumises aux mêmes principes de vie dont celui du contrôle de tous les aspects de leurs existences. « *C'est la conséquence du malaise de la société par rapport à l'institution carcérale ; détestable solution dont on ne saurait faire l'économie* » (Ibid., p. 17).

⁴⁸ Loi du 16-25 août 1790, art. 3, titre 11 : « *L'autorité administrative est investie du soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par les insensés et les furieux laissés en liberté ou par des animaux malfaisants et féroces* ». Article 491 du Code civil de 1804 : « *Dans le cas de fureur, si l'interdiction n'est provoquée ni par l'époux ni par les parents, elle doit l'être par le commissaire du gouvernement, qui, dans les cas d'imbécillité ou de démence, peut aussi la provoquer contre un individu qui n'a ni époux, ni épouse, ni parent connus.* » (Guignard L. et Guillemain H., 2008 p. 4)

La mise en place d'un service medio-psychologique régional (SMPR) au sein même de l'établissement pénitentiaire date de 1985 ; il s'agit d'une hospitalisation de jour située dans un quartier spécifique en détention qui permet la prise en charge des personnes incarcérées présentant des troubles mentaux. Selon la gravité des troubles psychiatriques et la disponibilité des places en détention (largement insuffisante), le malade peut être orienté vers une hospitalisation d'office (HO). La problématique de la sécurité oppose immédiatement l'administration hospitalière à l'administration pénitentiaire concernant la responsabilité, la garde et la surveillance d'un détenu durant le transport et l'hospitalisation. Ce sont les services de police ou de gendarmerie qui, temporairement, doivent assurer la sécurité et l'absence d'évasion de la personne malade détenue. Mesure d'ordre public qui ne peut être que provisoire du point de vue de l'administration hospitalière du fait du statut du patient, et du caractère contraignant imposé par la justice. En parallèle, les unités pour malades difficiles (UMD)⁴⁹ prennent en charge les patients présentant un état de dangerosité important.

Dans une lettre adressée à la direction de l'administration pénitentiaire, Jacques Petit, médecin chef de l'hôpital de Fresnes écrit : « *Nous sommes submergés de malades psychiatriques très agités qui n'ont plus rien à faire dans nos services et que l'on arrive pas à faire réintégrer au centre médico-psychologique régional de la Santé faute de place* » (Eyraud, 2015, p. 9). Une fois de plus, le nombre de places et les délais d'attente ne suffisent pas à répondre aux besoins, les situations de rupture de soins faute d'hébergement se multiplient maintenant les personnes malades enfermées en prison.

Toutes ces situations complexes dévoilent les nombreuses difficultés rencontrées à gérer la maladie mentale lorsqu'elle affecte la population carcérale. La réduction et fermeture des lits hospitaliers pour raisons budgétaires⁵⁰ associée à la démission de l'institution psychiatrique face aux profils des délinquants malades qui perturbent le fonctionnement des services, nous assistons à un va-et-vient des malades en prison vers l'hôpital et ses diverses structures d'accueil temporaire et provisoire pour retourner finalement en prison où les conditions de prises en charge au sein de la détention même sont nécessaires voire indispensables mais largement insuffisantes faute de moyens. Par ailleurs la position du soignant (médecin, psychologue ou autre) intervenant en milieu carcéral suppose la mise en place de pratiques cliniques au sein d'une institution qui n'a pas pour première vocation l'accompagnement thérapeutique, la bienveillance et le soin.

Tous les professionnels en place s'accordent à dire que prendre en charge dans les meilleures conditions les personnes prévenues et détenues présentant des troubles mentaux, diminuer le nombre de personnes malades en détention où les conditions d'enfermement ne répondent pas à leurs besoins spécifiques, assurer une fluidité du système permettant les transferts nécessaires entre les différents services selon les nécessités, relèvent de nombreuses dispositions à prendre du point de vue médico-

⁴⁹ Situées à Villejuif (94), Cadillac (33), Sarguemines (57), Montfavet (84).

⁵⁰ Diminution du nombre de lits disponibles en hospitalisation psychiatrique : de 83 000 lits en 1987 à 40 000 lits en 2000 (Source Guignard L et Guillemain H., 2008)

légal. La loi du 9 septembre 2002 introduit l'unité d'hospitalisation spécialement aménagée (UHSA)⁵¹ : « Les personnes détenues, lorsqu'elles sont atteintes de troubles mentaux, sont hospitalisées dans des établissements de santé au sein d'unités spécialement aménagées ». Services de soins psychiatriques sécurisés d'un type hybride vers lesquels tous les espoirs sont tournés, ils sont implantés à l'hôpital mais entourés d'un mur d'enceinte pénitentiaire et surveillés par le personnel de l'administration pénitentiaire.

Pourquoi autant de personnes malades mentales entrent-elles en prison ? Comment une personne peut-elle être condamnée à effectuer une peine de prison alors que son état de santé mental en lien et en rapport direct avec le délit commis, aurait nécessité une prise en charge de soins voire une hospitalisation plutôt qu'une mesure punitive d'enfermement ? Pour y répondre, la situation de la psychiatrie publique, son fonctionnement et ses modalités de prise en charge n'y suffiront pas ; il nous faut croiser divers facteurs historiques appartenant à la fois au domaine médical et au domaine judiciaire, le secteur « médico-légal ».

La problématique de la surpopulation carcérale constitue le premier élément de réponse, abordé sous un angle statistique, un accroissement de plus de 35 % en dix ans⁵² entraîne, de fait, un accroissement comptable des effectifs d'entrée de personnes malades.

C'est dans le fonctionnement de la justice et notamment dans la procédure judiciaire que nous trouverons d'autres éléments de réponse susceptibles de nous éclairer. Selon le docteur Betty Brahmy (2005) lorsque l'incarcération survient à la suite d'un jugement en comparution immédiate, la procédure est trop rapide pour détecter chez la personne des troubles mentaux. L'avocat, souvent commis d'office, n'a pas le temps de connaître son client qui face à cette situation rencontre généralement plus de difficultés à s'exprimer. Quand bien même l'avocat arrive à demander une expertise psychiatrique, la personne, même malade est, dans tous les cas, incarcérée en attendant les conclusions (Ibid., p. 752). La lenteur de la procédure et la longueur des délais confinent la personne en prison alors que son état n'est pas compatible avec les conditions de détention (Ibid., p. 754).

Mais c'est dans le contexte purement juridique que se trouve la principale raison qui explique le nombre important de personnes présentant des troubles mentaux se trouvant en prison.

L'application de l'article 64 du Code pénal soulève la question de la manière dont la responsabilisation ou la déresponsabilisation de la personne sera amenée devant la justice et déclarée pour prouver l'état mental dans lequel se trouvait celle-ci lorsque le fait qui lui est reproché est arrivé. Rappelons que dans le premier cas, si l'expertise médicale prouve que la personne ne présente pas de

⁵¹ Situées au CH Gérard Marchand à Toulouse (Haute-Garonne), au Centre Psycho-thérapeutique de Nancy Laxou (Lorraine), au CH Paul Guiraud à Villejuif (Val-de-Marne), au CH Georges Daumezon à Fleury-Les-Aubray (Loiret), au CH Guillaume Regnier à Rennes (Ille-et-Vilaine), au CH Seclin à Seclin (Nord), au CH Édouard Toulouse à Marseille (Bouches-du-Rhône), et au CHS de Cadillac (Gironde).

⁵² Source : administration pénitentiaire, prévention de la récidive et individualisation des peines, Chiffres-clés 2014.

troubles mentaux elle est responsable de ses actes, donc punissable. Dans le cas contraire, si l'expertise médicale apporte la preuve de l'existence de troubles mentaux, la personne est déclarée libre du point de vue judiciaire, un non-lieu⁵³ est prononcé, selon la loi du 30 juin 1838⁵⁴ elle est ensuite transférée dans un asile en vue d'un internement psychiatrique. Sa remise en liberté dépendra de l'avis des médecins psychiatres en charge de son suivi thérapeutique.

L'affaire Vacher en 1898⁵⁵ (Renneville, 2004) qui a soulevé l'ambiguïté de la notion de démence, constitue le point de départ de la réflexion entre juristes et experts sur le processus de responsabilisation, son rôle et ses fondements. Le risque selon lequel le rapport d'expertise et ses conclusions (par les diverses interprétations qui peuvent être faites en matière de démence) pourraient servir d'alibi à la personne accusée et en cas de dérive lui permettrait de « *délivrer au criminel un brevet d'impunité* » (Ibid., p. 5) qui lui vaudrait un internement en asile pour cause de folie à la place d'une condamnation à une peine de prison, fait débat de société.

Accusé de tentative d'assassinat sur son amie en 1893, Joseph Vacher, 28 ans, fils d'agriculteur en Isère, est déclaré « *irresponsable de ses actes* » par le rapport d'expertise médico-légal portant sur son état de santé mental ; il est donc libre du point de vue judiciaire et interné dans un asile (selon la loi de juin 1838) au titre d'aliéné dangereux. Il sort libre grâce à un certificat de complète guérison en 1894. Dans les mois qui suivent il viole, mutile, étripe et égorge plusieurs jeunes filles âgées de 13 à 25 ans, faits pour lesquels il est envoyé devant la cour d'assises. Bien qu'avouant ses crimes, il se défend en revendiquant son irresponsabilité, persuadé une fois de plus d'échapper à la justice. Passible de la peine de mort, le doute sur son état mental devait profiter à l'acquittement de l'accusé. La simulation de l'aliénation reconnue par les nouveaux experts nommés, en 1898, Vacher sera jugé, condamné et exécuté.

C'est en 1994, que le législateur réaffirme la notion d'irresponsabilité pénale de la personne atteinte de troubles mentaux en y apportant toutefois une nuance particulière par l'article 122.1, l'alinéa 1 du Code pénal « *n'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes* », le législateur ajoute l'alinéa 2 introduisant la notion « *d'altération* » du discernement ou du contrôle. « *La personne qui était atteinte au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable ; toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime* ». Ainsi la personne qui autrefois aurait été qualifiée d'irresponsable de ses actes parce qu'en situation de démence (au

⁵³La notion de non-lieu n'est plus présente dans la formulation actuelle de l'article 122-1 alinéa 1 alors qu'elle était contenue dans l'article 64 via la vieille formule « *il n'y a ni crime ni délit ...* » remplacée en 1992 par « *n'est pas pénalement responsable* ». Néanmoins, lorsque le magistrat instructeur clôt le dossier, il conclut toujours à un non-lieu par recours à l'article 122-1 du code pénal. Il existe donc toujours dans les faits, même s'il n'est pas formulé comme tel dans le code pénal. (Guibet Lafaye, 2016, p. 7)

⁵⁴ La loi de 1838 sur les aliénés : <http://psychiatrie.histoire.free.fr/legisl/intern/1838txt.htm>

⁵⁵ Cette affaire est considérée comme un cas judiciaire (Renneville, 2004) soulevant les questions de la responsabilité de l'acte et de la pratique expertale. Elle marque un tournant important dans le processus de responsabilisation des personnes criminelles souffrant de troubles mentaux.

moment de la commission de l'acte) n'était pas destinée à être punie ni incarcérée en prison, se voit depuis déclarée responsable de ses actes par la notion d'altération à son jugement, ou son contrôle et donc punissable elle sera maintenue en prison. Le rôle et les fondements de l'expertise sont ainsi remis en question (Guignard et Guillemain 2008 p. 6).

Robert François (2010) journaliste commente dans la presse écrite le fait d'actualité concernant Nicolas C., âgé de 35 ans, détenu à la maison d'arrêt de Rouen terminant une peine de cinq ans d'emprisonnement pour vols à main armée. Peu avant sa libération, à la suite d'un conflit banal avec son codétenu, il tue celui-ci à coup de ciseaux. Attendant l'heure du dîner, il fait cuire un morceau de poumon de sa victime avec des oignons et du riz pour le manger. Jugé aux assises pour meurtre, acte de torture et de barbarie, son avocat a expliqué son acte en plaidant la folie afin que la justice prononce son « *irresponsabilité pénale* » et le déclare « *non coupable* ». La justice considèrera qu'« *un homme qui bascule dans l'horreur n'est pas forcément atteint de folie* », en affirmant que le discernement de l'accusé au moment des faits était « *altéré* mais non « *aboli* »⁵⁶. Les psychiatres ont jugé qu'une sanction pénale était possible malgré les troubles mentaux dont souffre l'accusé, il sera condamné à trente ans de prison dont vingt ans de sûreté.⁵⁷ Cette affaire qui a défrayé la chronique (Ibid., 2010), pointe divers dysfonctionnements en lien avec les difficultés à dépister les maladies mentales à l'entrée en prison, la prise en charge de ces personnes dans un contexte de surpopulation carcérale et la capacité à leur prodiguer des soins.

Dans son rapport d'enquête réalisé entre 2014 et 2016⁵⁸ Caroline Guibet Lafaye, directrice de recherche au CNRS à l'université de Bordeaux démontre que depuis, les processus pénaux à l'œuvre dans les crimes et les délits s'avèrent majoritairement défavorables au principe de l'irresponsabilité pour cause de trouble mental (Guibet Lafaye, et al., 2016, p. 7) :

- en matière criminelle : une majorité des experts a un point de vue défavorable à l'irresponsabilité pour cause de trouble mental ;

- en matière correctionnelle : l'expertise psychiatrique n'est pas obligatoire (Ibid., p. 8).

Écarter la solution d'irresponsabilité pour cause de trouble mental provoque le retour des personnes présentant des troubles mentaux en prison.

Force est de constater qu'en associant la tendance à allonger la durée des peines de prison, à celle d'augmenter le nombre de personnes envoyées en détention provisoire avec la multiplication des procédures de jugements rapides (Eyraud, 2015), la tendance à la responsabilisation pénale des malades

⁵⁶ propos de Elisabeth Pelsez, avocate générale dans la revue « Minute » publiée le 26/06/10

⁵⁷ Article de presse publié le 26/06/10 dans la revue « Minute » ; AFP Robert François ; source internet : <https://www.20minutes.fr>

⁵⁸ Rapport réalisé dans le cadre du programme de recherche « *Le malade mental criminel : un être responsable de ses actes ? Les expertises psychiatriques au prisme des représentations sociales de la folie et des relations entre juges et experts* », financé par la mission « Droit et Justice » du Ministère de la Justice entre mai 2014 et juillet 2016. Le rapport a été rédigé par Caroline Guibet Lafaye, Camille Lancelevée et Caroline Protais.

mentaux et la désinstitutionnalisation du secteur psychiatrique ; la prison redevient celle qu'elle était au XVIII^{ème} siècle, un lieu où l'on entrepose tous ceux que la société perturbe.

2.5 L'enfermement et la notion de culture carcérale

Se pose, de façon tout à fait évidente, la question du comment vivre au sein d'un environnement privatif de liberté. La surpopulation effective depuis plusieurs décennies en France, (entre 2001 et 2012, le nombre de personnes détenues a augmenté de 35 %)⁵⁹ liée à une politique d'enfermement fortement réaffirmée par la répression et par l'allongement des peines prescrites, suppose une concentration élevée de centaines de personnes sur un même lieu, vivant en collectivité dans des conditions, nous l'avons vu précédemment, de promiscuité, d'exiguïté et d'hostilité.

Dans l'incapacité de se soustraire à la réglementation intérieure liées aux privations de libertés inhérentes à l'enfermement sous contrainte, les détenus s'attacheront à vivre leur temps d'incarcération de la meilleure façon possible, en choisissant les comportements les moins dommageables afin d'en diminuer l'impact sur leur quotidien. La culture carcérale s'inscrit donc dans la volonté des détenus à pouvoir vivre malgré les contraintes privatives qu'ils endurent.

Selon Marion Vacheret (1990) toutes les personnes ayant approché de près ou de loin le milieu carcéral s'accordent sur l'existence d'un code entre détenus, qui régit et règlemente les comportements des détenus envers eux-mêmes pour réussir en prison sans pour autant s'amender. Ce code de conduite, dont est issue la culture carcérale, qui n'est ni écrit ni officiel, se transmet oralement par les actes reproduits en prison et se définit à partir du niveau d'adhésion des détenus aux valeurs existantes dans le milieu délictuel et d'opposition des détenus aux valeurs existantes dans le milieu de l'institution carcérale. Des stratégies complexes sont établies dans le choix des valeurs, des opinions et des attitudes à observer. Les valeurs communes à partager s'expriment avant tout, à travers une agressivité et une violence banalisées à l'égard des surveillants et le rejet de l'autorité symbolisée par l'uniforme. Ainsi, le respect et la déférence à ces valeurs symbolisent une intégration carcérale réussie.

Gresham Sykes et Sheldon Messinger (1960) sont parvenus à dégager les éléments majeurs du code de conduite à respecter pour faire front à l'institution.

- La loyauté et la solidarité entre détenus sont les deux principales valeurs à honorer. Elles reflètent la cohésion des détenus en un groupe uni et soudé dans l'adversité contre les autres. L'entraide entre détenus et la coopération sont très importantes au quotidien. Un nouvel arrivant montrant des signes de vulnérabilité sera confié à la responsabilité d'un habitué du système carcéral afin d'être informé des règles existantes au sein du nouveau milieu qu'il vient d'intégrer. Un détenu ne vole pas un autre détenu, respecte toujours sa parole donnée, n'exploite ni ne dénonce jamais un autre détenu. Dans

⁵⁹ Source : administration pénitentiaire et Ministère de la Santé : Prévention de la récidive et individualisation des peines chiffres-clés, juin 2014

le cas contraire il sera considéré comme un mouchard, une balance, un traître et mettra sa vie en danger. Un détenu qui subit une dure épreuve avec sa famille, l'annonce d'un décès ou d'une maladie grave à l'extérieur, sera rapidement pris en charge par ceux qui auront partagé la même expérience difficile et, par solidarité, les rancunes ou les précédents conflits peuvent se mettre entre parenthèse, le temps du retour à une situation normale.

- Ne jamais pactiser avec l'institution. Celles et ceux qui représentent l'autorité et le règlement doivent être tenus à l'écart, et à distance ; afin de distinguer deux groupes incompatibles. Ils suscitent méfiance et suspicion sous diverses formes de rejet qui expriment la nécessité de faire front.

- Et enfin, être un homme et se comporter comme tel suppose de ne jamais céder à l'adversité en faisant preuve de courage et de sang-froid, de ne jamais plier sous l'autorité, attitude qui serait interprétée comme une marque de faiblesse et de vulnérabilité, et faire son temps sans rendre l'incarcération plus pénible qu'elle ne l'est déjà.

- Les manquements à ces principes marqueront une forte désapprobation à l'égard du détenu qui n'a pas adhéré au code de conduite et seront réprimés à la hauteur des préjudices que le groupe estimera faire subir. Les règlements de compte entre détenus échappent complètement à la vigilance des surveillants, à tel point que certains détenus doivent être isolés des autres pour une mise à l'abri de circonstances. A défaut, il sera sanctionné, exploité et victimisé jusqu'à ce qu'il mette en œuvre une stratégie auprès de ses pairs pour régulariser sa situation.

- Les valeurs sont différentes à l'intérieur de la prison, ainsi un criminel sera craint et respecté sur une échelle de valeur prenant en compte la dimension pénale de son acte, plus l'acte est criminel et plus il inspirera respect et admiration auprès de ses pairs. Le détenu sera valorisé ou dévalorisé en fonction du type de délit ou crime qui le caractérise. A l'inverse, ceux qui se sont rendus coupables d'agressions ou de crimes sexuels ou encore de violence et d'abus envers une population faible et vulnérable comme les enfants ou les personnes âgées feront l'objet de répression et seront victimes de nombreux faits de violences. La déontologie respectée semble légitimer la violence

Les conduites et les comportements en prison sont donc valorisés selon une échelle de valeurs très différentes de celle qui existe au sein de la société à l'extérieur de la prison. Elle n'a pas les mêmes critères de référence que notre société semble généralement lui accorder ; encore faut-il avoir la bonne grille de lecture pour pouvoir en apprécier sa compréhension.

2.6 L'enfermement et la notion d'expérience carcérale

La notion d'expérience carcérale, dont on parle depuis peu, témoigne d'une volonté de déplacer l'angle d'observation des prisons jusque-là étudiées et analysées comme étant des espaces clos d'enfermement vers les détenus qui s'y trouvent pour s'intéresser aux relations qu'ils entretiennent avec la prison. Les points de vue des détenus qui racontent et se racontent, qui vivent au sein de l'institution

permettent de placer (Chantraine, 2004) l'enfermement dans l'épaisseur biographique dans laquelle il vient s'insérer.

Pour Georg Simmel (1986) le terme d'expérience renvoie l'acteur à une double activité, celle où il éprouve le monde, et celle où il expérimente le réel. La notion d'expérience contribue donc à la manière de comprendre, d'interpréter, d'agir et de réagir à une situation sociale particulière.

La seule notion d'expérience carcérale induit d'attribuer au détenu une place d'acteur au sein d'une institution enveloppante et de rendre compte de la pluralité de ses conduites, des sens donnés aux actions et de ses réactions possibles dans ce cadre extrême. L'incarcération s'exécutant majoritairement contre la volonté de l'individu se vit sous une forte contrainte physique et morale ; la notion d'expérience carcérale, du point de vue de l'individu incarcéré ne peut s'entendre qu'au travers d'une expérience extrême, très différente d'une expérience sociale normale. Michael Pollak (1990) la considère comme une épreuve au sens d'une expérience douloureuse du fait du poids des nombreuses contraintes imposées à l'individu. La douleur étant un sentiment, sa perception peut être très différente et relative selon le parcours de l'individu, les événements déjà vécus, et les épreuves subies.

L'expérience carcérale peut s'analyser autour des diverses notions qui la caractérisent. Celle du temps et de la durée où l'expérience carcérale est pensée comme une bifurcation, soit une rupture familiale, sociale avec le monde extérieur, soit vécue comme une rupture biographique inscrivant l'individu dans un nouveau parcours. Elle peut être ressentie comme une simple parenthèse, vécue comme une pause dans la carrière délictuelle ou criminelle ; une pause temporaire pour « remise en état », souvent physique. Bien souvent il s'agit de personnes « *addict* » aux produits illicites qui trouveront dans leur enfermement la possibilité de s'éloigner de leur dépendance en consommant légalement d'autres drogues de substitution.

Corinne Rostaing (1997) a étudié l'expérience carcérale sous l'angle des relations sociales qui s'instaurent entre détenues et personnels au sein de l'institution, dans trois prisons de femmes. L'hypothèse étant d'une part qu'il existe diverses modalités relationnelles non limitées à la seule opposition et à son inverse l'acceptation et, d'autre part que celles-ci dépendent de la façon dont chaque acteur concerné voit la prison, détenues et personnels essaient de dégager des marges de manœuvre pour vivre dans cet univers contraignant. Rappelons ici que selon Erving Goffman, seules deux logiques se mettent en place en prison, celle à travers laquelle les personnes incarcérées tentent de s'opposer à l'institution et son inverse, celle à travers laquelle les personnes essaient d'adhérer à l'institution. La représentation communément partagée est celle selon laquelle seule une relation conflictuelle peut s'établir entre détenus et personnel du fait des intérêts opposés de chaque groupe ; les uns subissent et obéissent, les autres contrôlent et dirigent.

Par cette étude Corinne Rostaing (1997) tente de prouver que la prison-institution totale participe d'un ensemble de pratiques sociales organisant la détention dans un cadre précis où se créent

des logiques d'actions, selon les manières de vivre et de travailler en prison, selon les négociations et les marges de manœuvres des acteurs in situ. Les résultats de cette analyse ont permis la création d'une typologie wébérienne des logiques d'interactions. Deux types de rapports qu'entretiennent les détenues avec l'institution, la participation ou le refus sont repérés et quatre modalités de relations différentes : la relation normée, personnalisée, conflictuelle ou négociée sont identifiées.

Gilles Chantraine (2004) a étudié l'expérience carcérale sous l'angle des rapports que le détenu dit entretenir avec l'enfermement et permet ainsi d'appréhender les dimensions proprement sociales des récits individuels de chacun. Cette étude concernait vingt jeunes mineurs incarcérés dans deux maisons d'arrêt et un centre pénitentiaire. L'hypothèse soutenue étant que la prison n'a pas le même sens pour tous les détenus qui s'y trouvent elle n'occupe donc pas la même place dans leur parcours. Les résultats de cette étude ont permis également la création d'une typologie wébérienne où s'identifient cinq rapports différents à l'enfermement. En construisant un dispositif analytique faisant émerger les diverses situations d'incarcération, il propose une grille de lecture comprenant cinq idéaux-types weberiens permettant d'identifier et de rendre intelligibles les relations sociales qu'entretiennent les individus avec l'enfermement.

a) L'expérience carcérale est vécue comme une situation inéluctable car elle n'est autre que l'aboutissement logique de l'enchaînement des nombreux délits commis parfois dès l'enfance, sur un long parcours. Les arrestations se multiplient et les condamnations s'accumulent : la prison, un jour est inévitable.

b) L'expérience carcérale peut aussi être vécue comme une pause salvatrice à minima régulatrice de certaines pratiques délictueuses qui deviennent de plus en plus graves et dangereuses.

c) Elle peut être vécue comme l'expérience d'une catastrophe, c'est souvent le cas, lors d'une première incarcération ; l'individu fait l'expérience d'une rupture violente, subite et imprévue avec le quotidien, la famille et l'environnement ; le rejet de la société ; l'enfermement est ressenti comme une descente aux enfers, l'individu est souvent totalement perdu dans un milieu hostile où il n'a pas de repère. L'incarcération est vécue comme un choc ; les cas de tentatives de suicide, les suicides ou les grèves de la faim sont souvent issus de cette situation ; l'individu pense ainsi alerter et interpeller l'institution sur une situation qu'il n'admet pas.

d) L'expérience carcérale peut être vécue comme salutaire, en lui attribuant un caractère salvateur protecteur : elle procure au détenu un hébergement, l'assurance d'un ravitaillement quotidien, des soins de base, une prise en charge totale de ses besoins qu'il ne peut plus assurer dans son quotidien à l'extérieur.

e) Enfin, l'enfermement calculé, ou préparé ; il est souvent clairement présenté par le détenu comme un passage obligé compte tenu de son mode de vie à l'extérieur, avec des actes de délinquance nombreux et répétés. L'enfermement fait partie « des risques du métier », totalement intégré dans sa vie, le temps passé en prison et le nombre de séjours ne représentent que peu de chose par rapport aux profits encaissés relevant des actes délictueux habituels.

La spécificité de la méthodologie employée par Gilles Chantraine a permis de faire émerger des données empiriques (2005) sur le vécu ordinaire, banal et quotidien des personnes détenues du point de vue biographique et institutionnel. Ainsi en déplaçant le regard sociologique habituellement porté vers la prison, ses murs, ses modes de fonctionnement et d'organisation, vers celui des détenus qui l'occupent, le sociologue propose, à travers un travail biographique, de mieux comprendre ce que les détenus font de la prison, comment ils la vivent et l'intègrent dans leurs relations aux autres.

L'objectif de cette recherche était d'apporter des nouveaux éléments de connaissances et de compréhension du fonctionnement de l'institution non plus à partir de l'analyse organisationnelle de l'institution elle-même, mais à partir des individus qui la côtoient.

Plus proche de nous dans le temps, Marion Vacheret (2007, p. 19), professeur à l'École de criminologie de l'université de Montréal conclut son étude concernant la capacité de l'individu à s'adapter au milieu carcéral en montrant que « *chacun vit l'enfermement d'une manière qui lui est propre* ». Chacun lui attribue un sens qui lui est singulier selon la façon dont il a vécu ou subi l'emprisonnement.

L'adaptation carcérale se conjugue donc très différemment d'un détenu à l'autre.

Quatre éléments essentiels sont à prendre en compte et à considérer de près. La raison de la présence du détenu en prison selon l'acte commis, le rôle qu'il va décider d'y jouer (Schrag, 1961), à savoir l'acceptation ou le refus de sa propre responsabilité sur la situation dans laquelle il se trouve. Ces mêmes études démontrent également que les attitudes adoptées à l'égard de la prison sont différentes (Rostaing, 1997) ; elles peuvent être coopératives vis-à-vis de l'institution, le détenu participe et s'implique dans la vie de la prison au quotidien, accepte les règles et montre une relative soumission à la discipline, ou à l'inverse quotidiennement contestataires, le détenu fait preuve d'un rejet total vis-à-vis de l'institution en opposant et manifestant résistances et désaccords avec les règlements et refus pour tout ce qui touche à la discipline. Et enfin l'adaptation carcérale se fera de façon très différente (Chantraine, 2004) selon si le détenu est à la recherche de pouvoir, raisonne en termes de calculs d'intérêt personnel ou s'il choisit la soumission.

Synthèse

Nous rappelons ici que le premier rôle de la prison aujourd'hui est clairement identifié comme étant le lieu de mise à l'écart temporaire des individus qui représentent, par leurs actes, un danger pour la société. Son caractère répressif et punitif doit la faire craindre par tout individu qui ne respecte pas l'ordre social ou moral. Ainsi la peur d'aller en prison devient un impératif. L'idée selon laquelle Manuel Cabelguen, (2007, p. 5) la prison doit être suffisamment dégradante, humiliante et violente pour qu'aucun individu ne puisse trouver d'aspects positifs à l'incarcération est encore très largement validée. Le second rôle majeur de la prison est de réinsérer l'individu dans la société en le conduisant vers des changements bénéfiques en transformant ses comportements délictueux. L'individu doit donc mettre à profit le temps de son incarcération en vue de porter une réflexion constructive sur ses comportements et les causes qui l'ont amené à poser son geste déviant, faire émerger une prise de conscience des actes commis ; et confirmer la nécessité fondamentale de devoir changer.

De nombreux rapports parlementaires, enquêtes publiques et chroniques journalistiques, suscités par les débats politiques actuels sur la question de la surpopulation carcérale et la complexe notion de récidive, nous abreuvent de connaissances et de savoirs sur le monde carcéral et l'institution qui le dirige. Nous avons assisté en parallèle à une profusion de nouvelles connaissances grâce sa décision d'ouverture à travers les échanges extérieurs qu'il sollicite. Au regard de toutes ces données théoriques abondantes, peu nous renseignent malgré tout ou nous éclairent sur le vécu carcéral des individus concernés, à l'exception de quelques initiatives individuelles de prisonniers relatant leurs biographies.

Les recherches de Corinne Rostaing (1997), Gilles Chantraine (2004) et Marion Vacheret (2007) témoignent d'une nouvelle volonté de croiser les connaissances théoriques sociologiques de la prison avec une sociologie biographique au travers des trajectoires sociales et carcérales des individus. En mettant l'accent sur les modes d'articulation entre le monde carcéral et le monde extérieur, elles ont permis d'explorer les réalités carcérales concrètes que vivent les personnes enfermées contre leur volonté, privées de liberté et en grande souffrance. Elles ont par ailleurs nourri les nombreux débats politiques sur la sécurité et l'insécurité du système pénal actuel et enrichi les connaissances sur ses divers modes de fonctionnement et d'organisation.

La seule analyse de la notion de l'expérience carcérale, d'un point de vue sociologique, ne permettrait de fournir qu'une explication étiologique du phénomène. En effet celle-ci ne prenant en compte que les divers facteurs et causes du phénomène ; nous serions dans un travail théorique de construction de concepts et de sa mise en forme analytique. L'heure est plutôt venue à une approche transversale des perspectives étudiées précédemment.

Pour simple rappel, notre recherche scientifique, s'inscrivant dans le champ du biographique, a pour ambition de démontrer le sens que la personne détenue donne à son expérience carcérale ; comment elle inscrit cette expérience dans son parcours de vie ; et enfin quel impact ou influence cette expérience exerce sur son histoire ? Cette recherche vise donc à examiner la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation, tenant compte à la fois de la dimension personnelle et temporelle, du sens donné à cette expérience par le sujet et de sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours.

L'ambition de notre analyse est de situer l'enfermement non pas du point de vue du cadre juridique qui légitime la peine et la sanction mais dans l'épaisseur biographique des parcours des personnes concernées par la privation de liberté. Nous essaierons de comprendre, par le détour réflexif que la démarche de biographisation favorise, la manière dont la personne va vivre son incarcération selon ses propres ressources matérielles et intellectuelles et sa capacité socialement constituée à les mobiliser.

Notre ambition ici est de questionner, non pas la spécificité de l'expérience carcérale au regard de l'individu qui en fait l'expérience, mais plus particulièrement la spécificité du biographique au regard de l'expérience carcérale. A travers la démarche du récit de vie, et les données empiriques recueillies, notre analyse contribuera à la compréhension du sens subjectif que l'acteur donne à son expérience carcérale en croisant les logiques d'actions avec les conduites sociales de l'individu envers lui-même et avec les autres.

Nous y verrons ainsi émerger les efforts individuels des personnes par des bricolages intimes, des adaptations pragmatiques, des résistances plus ou moins marquées, des initiatives opportunistes pour ne pas sombrer dans le néant carcéral.

Nous interrogerons l'expérience carcérale du point de vue du travail biographique pour comprendre si celle-ci est vécue comme une expérience totalisante, qui renverrait à l'idée que cette expérience envahit et absorbe la totalité de la vie de la personne détenue ou plutôt une expérience déstructurante qui renverrait à l'idée d'une perte de repère, de cadre structurant ou une expérience dépersonnalisante qui renverrait à l'idée d'une perte de personnalité ou d'une reconstruction.

3. Parcours de vie et transformations identitaires

Ce chapitre propose de préciser les contours théoriques du paradigme du parcours de vie en y associant la notion de bifurcation spécifique au champ des sciences sociales et humaines. Un ensemble de repères sémantiques, chronologiques et thématiques viendront nourrir et enrichir notre questionnement. Nous proposons ensuite de présenter les différents courants et réflexions autour desquels s'est construite la notion d'histoires de vie et, par un regard historique, la manière dont les sciences humaines et sociales l'ont appréhendée et développée.

Selon les auteurs que nous serons amenés à convoquer, nous rencontrerons de nombreux vocables différents comme « *biographie* », « *itinéraire* », « *trajectoire* » ; mais aussi « *cycle de vie* », « *parcours* », « *trajet* », et encore « *rupture* », « *changement* », « *transition* », « *événements* », « *moment de redéfinition* », « *mutation* », « *innovation* », « *bifurcation* » qui, bien entendu n'ont pas le même sens, et pour lesquels nous tenterons, tout au long de ce chapitre, de proposer une définition afin de pouvoir les employer à bon escient. Ces différents termes, issus des courants théoriques et empiriques des sciences humaines et sociales, sciences de l'éducation, sciences de la santé, se différencient selon leur appartenance à tel ou tel domaine de recherche, comme la sociologie clinique, la gérontologie, la psychologie du développement, l'analyse sociologique des rapports intergénérationnels, l'analyse anthropologique des temporalités et des conceptualisations de l'âge, ainsi que le modèle écologique du développement humain s'inspirant de divers courants de pensée. Leur diversité confirme l'intérêt de plus en plus intense porté au domaine du « biographique » quelle que soit l'approche disciplinaire, théorique ou thématique [Gaudet, (2013) ; Sapin et coll., (2007) ; Bessin, (2009)] ou le courant de recherche scientifique dont ils sont issus et dans lesquels ils s'inscrivent. Ainsi le terme de « *trajectoire* » appartient à la sociologie, tandis que celui de « *parcours* » relève plus de la recherche biographique ; le terme « *transition* » employé en démographie est synonyme d'« *événement* » alors qu'il signifie plutôt « *changement* » pour un sociologue (Montigny, 2014, p. 16). Non seulement les usages sémantiques diffèrent (Lalivé d'Épinay et coll., 2005) selon les disciplines mais ils varient entre les États Unis et l'Europe, sans compter les difficultés et confusions que peut susciter la traduction.

Pour Jean Claude Passeron (1989, p. 16), ils ont en commun de tous « *s'inscrire dans le champ du devenir biographique et renvoient à un travail de reconstruction de données biographique selon deux orientations distinctes. L'une favorisera le sens existentiel qui conduit à l'exploration phénoménologique d'une expérience vécue, et l'autre le sens de l'intelligibilité des données empiriques dans le domaine des sciences sociales* ».

Les recherches sur les parcours de vie (*life course*) se sont multipliées dès lors que l'intérêt pour les observations du développement des individus [Lalivé d'Épinay et coll., (2005) ; Levy et coll., (2005)] et des vies humaines en général en fonction de l'intentionnalité des individus au sein des contextes sociaux et historiques, s'est inscrit comme objet d'étude empirique. Son fondateur, Glen Elder (1995, p. 102) pose les questions déterminantes autour desquelles la théorie du parcours de vie va se construire : quels sont les changements de la société ? Quels sont les effets de ces changements sur les individus et leur existence ? Comment les individus construisent-ils leurs environnements sociaux ? Au début du XX^{ème} siècle, l'idée d'intégrer le facteur du temps (de Coninck et Godard, 1990) dans les parcours de vie a permis de faire évoluer la méthodologie vers une analyse longitudinale des parcours étudiés. Les premières études pionnières dirigées par Glen Elder [(1997), (1999), (2003), (2005), (2006)], sociologue étasunien, analysant le développement de la vie des enfants, se sont étendues ainsi au développement de

la vie des adultes en y ajoutant les observations relevant d'autres dimensions telles que le travail, la vie de couple, la parentalité, la retraite.

3.1 Les étapes marquantes de la vie

Le parcours de vie peut être considéré comme paradigme puisqu'il propose au chercheur dans un cadre général des choix théoriques (cadre conceptuel et questions de recherche) et méthodologiques, (méthodes de collectes et analyse de données) ontologiques et épistémologiques (Hess-Biber et Leavy, 2004). La préoccupation commune est d'expliquer la réalité sociale, les liens entre l'ordre social, le changement social et l'action individuelle, d'étudier les continuités et discontinuités des parcours individuels [Gaudet, (2013) ; Lalive d'Epinay, Bickel et Cavalli, (2005)].

Le parcours de vie a bénéficié de l'intérêt qu'ont porté les différents courants de recherche et chercheurs interdisciplinaires à la compréhension du développement humain. Selon les chercheurs, les contributions interdisciplinaires élaborées et les domaines d'études, le parcours de vie est parfois envisagé en tant que paradigme, concept, institution ou biographie individuelle ; les définitions diffèrent quelque peu les unes des autres, tout comme d'ailleurs le concept des trajectoires. Les applications et les outils méthodologiques diffèrent également selon le caractère qualitatif ou quantitatif des études.

Le parcours de vie est défini par son fondateur (Elder, 2014, p. 15) comme « *une séquence d'évènements qui se déroulent en fonction des groupes d'âge et qui est socialement définie et ordonnée dans le temps et le contexte historique* ».

Relier le développement individuel aux temporalités et aux contextes sociaux sont les deux fondements majeurs de cette approche. Cette définition fait ressortir l'aspect normatif, institutionnel et généralisable de l'existence de l'individu dont les évènements sont ancrés dans les institutions sociales et leurs attendus.

Plusieurs autres définitions plus ou moins apparentées à celle-ci viennent la préciser ou la compléter et d'autres énoncent des distinctions qui renvoient à des présupposés théoriques divergents.

Le parcours de vie est défini par Marlène Sapin (2014, p. 29) comme « *le résultat d'une combinaison de trajectoires cognitives, affectives familiales et professionnelles, certes construites par les individus mais négociées en fonction des modèles culturels et institutionnels en place* », tenant compte autant des dimensions individuelles qu'institutionnelles. Marlène Sapin (Ibid.) soutient l'idée que le parcours de vie est composé de différentes trajectoires convoquant les diverses sphères de l'existence individuelle qui sont les sphères scolaire, professionnelle, familiale, migratoire, de santé ou associative qui parcellisent les sections de l'existence de l'enfance à la mort ; elles sont plus ou moins rythmées par les changements et les interactions sociales qui surviennent.

Pour Stéphanie Gaudet (2013) ; [Macmillan et Copher, (2005) ; Sapin et coll., (2007)] le parcours de vie est une mise en relation des trajectoires les unes avec les autres ; Laurence Charton (2009) propose l'hypothèse selon laquelle le parcours de vie est une suite de trajectoires qui s'ajustent en fonction des expériences ; Pierre Bourdieu (1986) pense qu'il est composé d'une série de positions successives soumises à des transformations. Il est considéré par Martin Kohli (1986, p. 271) comme « *une institution sociopolitique ou économique, un ensemble de règles qui organise une dimension-clé de la vie* ».

Claire Bidart (2006) soutient que le parcours de vie est « *une histoire de vie ordonnée, linéaire et prévisible* ». Ainsi, chaque cycle de vie, familial, professionnel est construit selon une série d'étapes ordonnées, élaborées à partir des modèles sociaux représentés dans les contextes historiques et géographiques. Ces étapes sont chronologiquement agencées ; ainsi un jeune couple passe successivement de l'étape de l'installation dans la vie de couple à celle de l'entrée dans la parentalité ; étape qui elle-même se construira en suivant l'âge de l'enfant, son développement et fonctionnement ; l'entrée à l'école, le passage à l'adolescence, le départ de l'adolescent du foyer dû aux études universitaires... Chaque étape modifie le mode de fonctionnement du couple dans son organisation et dans sa vie sociale. L'impact de l'arrivée d'un enfant participe d'une certaine déstabilisation du fait du nouveau rôle, des nouvelles responsabilités et engagements de chacun en tant que parent. Intégrer un statut différent suppose un changement identitaire où vont se réévaluer les buts et les priorités de la vie de chacun.

Cependant, tous s'accordent à dire que le parcours de vie [Elder et al, (2003) cité dans Sapin, (2014)] et l'existence en général ponctuée d'évènements heureux et malheureux, sont fortement marqués et influencés par les relations interpersonnelles reliant ainsi les vies les unes aux autres. La vie de l'enfant sera influencée par ses parents, celle de l'adolescence par ses camarades d'écoles, celle du mari par son épouse... Ce qui nous permet de souligner l'importance des relations et des réseaux interpersonnels agissant et influant les parcours de vie.

Le parcours de vie est un concept en perpétuelle mutation. Sous l'effet récent de l'allongement de l'espérance de vie, les étapes appelées aussi « *séquences* », « *segments* », ou encore « *fragments* » de la vie le constituant se modifient et se diversifient ; accordant par exemple au troisième âge un statut propre et une catégorie sociale spécifique. De même que les trajectoires scolaires, familiales et professionnelles se fragmentant davantage, elles se distinguent, depuis peu, par leur nouvelle discontinuité. Les configurations familiales avec les changements de comportements (divorce, remariage, familles recomposées...) subissent de nombreux bouleversements et s'écartent du modèle traditionnel, [Cavalli, (2007) ; Gaudet, (2013) ; Guillemard, (2003) ; Macmillan, (2005), Shanahan, (2000) ; Kohli, (1986)]. Ces diverses transformations font évoluer l'hypothèse longtemps partagée que

le parcours de vie répond à un seul modèle normatif, traditionnel et institutionnel attendu et participant à sa restructuration. Une perspective individualiste s'éloignant des normes, règles et institutions s'affirme.

La vie en couple a remplacé l'institution du mariage, la notion de carrière professionnelle concerne autant les hommes que les femmes, l'âge de la parentalité est repoussé dans le temps, la notion de foyer familial est réduite à 1,2 enfant par foyer... Les changements sociétaux se vérifient dans tous les domaines de l'existence au profit de nouveaux modèles (le concubinage, le pacs, la famille monoparentale, homoparentale). Le parcours professionnel qui s'inscrivait dans une continuité linéaire assurant la réussite de la carrière, s'évalue actuellement sur la base de critères différents prônant la mobilité, la polyvalence, la capacité à s'adapter et à s'intégrer à différents univers. Le parcours scolaire s'allonge faisant reculer d'autant l'entrée dans la vie active.

Par ailleurs, si les parcours se construisent autrement dans leur temporalité et leur segmentation, s'affranchissant des normes de standardisation (état, religion, famille), les nouvelles exigences dans le domaine professionnel, déplaçant l'individu en tant qu'acteur de son parcours, impactent sévèrement la représentation du travail et par là même le déroulement du parcours de vie. Le développement de la notion de projet s'incruste dans tous les domaines de la vie influençant fortement le parcours. Le projet professionnel à construire dès la sortie du collège (quinze ans) sans lequel la vie professionnelle serait ruinée, le projet de formation qui se travaille tout au long de la vie sans lequel l'employeur ne reconnaîtra pas l'ambition d'évoluer de son salarié, le projet de vie pour le passage à la retraite sans lequel la dernière période de la vie risque d'être morbide, le projet immobilier que le banquier impose plus qu'il ne le propose à ses clients ; la liberté de construire son parcours se transforme en injonction. Tous ces projets présentés comme les résultats de choix personnels ne reflètent pas la liberté de l'individu. Ulrich Beck (1998, p. 21) souligne que « *l'individualisation n'est pas la liberté, mais constitue une nouvelle contrainte à la réalisation de soi, la construction de soi, la mise en scène de soi non seulement au niveau de son existence personnelle mais aussi au niveau des liens moraux, sociaux et politiques* ». Le concept de parcours de vie (Giddens, 1994, p. 142) se transforme en « *parcours du combattant* ».

Le parcours de vie est progressivement interprété comme étant un parcours individuel, dans les sphères d'action de l'existence qui lui sont propres, et significatif des résultats des projets biographiques mis en œuvre par l'individu acteur mais fortement structurés par une régulation sociale. La part de l'initiative, de l'autonomie et de la responsabilité revenant à l'individu progresse au point que son développement personnel et son émancipation dans son parcours de vie sont déterminés par sa capacité à agir en tant qu'acteur de sa vie. Le processus d'individualisation reflète ainsi le ressort et la dynamique des individus à réfléchir, décider et agir sur le parcours de leur vie « par la mise en liberté » de leur capacité individuelle.

Le parcours de vie est composé de trajectoires convoquant les diverses sphères de l'existence individuelle. La meilleure illustration en est le calendrier social qui représente le modèle de succession d'événements attendus dans un certain ordre logique ordonné à la fois par l'avancée en âge et

l'acquisition progressive des rôles sociaux ; sur la base duquel les sphères de vie (scolaire, professionnelle, familiale, migratoire, de santé ou associative) sont prédéterminées.

Ces trajectoires sont animées par des événements attendus ou non, prévisibles ou imprévisibles que Marlène Sapin (2014, p. 32) distingue par des « *événements normatifs* » qui sont les événements institutionnels attendus comme l'entrée dans la vie professionnelle, le mariage, la parentalité, le divorce (depuis peu), le remariage, le passage à la retraite, et des événements « *non normatifs* », comme un accident de la route causant une infirmité, qui entraînent un brusque changement sur le parcours et remettent en cause le déroulement conforme aux règles et attentes sociales. (Le caractère normatif ou non normatif peut varier selon le contexte socioculturel auquel il appartient).

Le concept de « *point tournant* », de nature objective ou subjective peut survenir dans n'importe quelle sphère de la vie, et peut se définir de façon très large comme représentant la transition ou l'évènement menant à un changement de trajectoire dans l'existence qui provoque une discontinuité avérée dans le parcours de vie. Un focus spécifique au terme et à la notion de bifurcation sera porté plus loin dans notre contour théorique.

Les processus de développement de l'individu contribuant au déroulement du parcours de vie (Elder et al, 2003 cité dans Sapin, 2014) peuvent s'analyser au moyen de cinq principes de base.

Du point de vue de la psychologie du développement, Paul Baltes chercheur allemand propose la théorie du développement lifespan, « *lifespan développement* » (1987). Le paradigme du parcours de vie s'inscrit tout au long de la vie ; car l'individu se développe tout au long de son existence de la naissance à la mort, (biologiquement, socialement et psychologiquement) et fait face à ses transformations biologiques dans le temps. Au fur et à mesure de son évolution, il perd, modifie ou transforme certaines attitudes, habitudes et compétences au profit de nouvelles possibilités. Ainsi le bébé passe du gazouillis à l'apprentissage de la parole pour communiquer, alors que l'individu du troisième âge, face aux déficiences du vieillissement, met en œuvre diverses stratégies de comportements pour s'adapter. Chaque étape de la vie produit des changements en lien avec l'âge et avec le contexte dans lequel elle s'inscrit. Marlène Sapin (2014, p. 23) rappelle que « *la psychologie lifespan insiste sur la continuité du développement qui s'applique aussi bien à la maturation psychologique et au développement cognitif qu'à son investissement dans les rôles sociaux* ».

Du point de vue de la sociologie, Glen Elder, professeur de sociologie à l'université de Caroline du Nord, auteur de « *enfants de la grande dépression* » (1974) construit sa théorie de l'insertion de la vie dans un temps historique spécifique et dans un lieu précis « *Lives in time and place* ». Il étudie l'impact des contextes sociaux historiques et des changements historiques sur le parcours de vie de l'individu, ainsi les vies s'inscrivent obligatoirement dans le temps et l'espace. L'individu est le produit du contexte historique, géographique et social dans lequel il évolue, influencé par les changements sociaux, biologiques et psychologiques.

Le principe de la temporalité des événements dans la vie (*timing of transitions*), permet de comprendre la différence de l'impact d'un événement sur l'existence selon la tranche de vie où cet événement arrive. Exemple : pour une femme le veuvage (événement douloureux quel que soit l'âge auquel il se vit) à quarante ans n'impacte pas la vie de la même façon que si cet événement arrive à quatre-vingt ans.

Le principe des vies liées (*linked lives*) soutient l'idée que les personnes vivent de façon interdépendantes, ainsi les vies sont toutes liées et dépendantes les unes des autres, selon les interactions avec les individus plus ou moins proches (amis, parents, voisins, collègues).

Le principe de l'intentionnalité (*agency*), développe l'idée que l'individu influe son propre parcours de vie du fait de sa capacité à agir sur son existence en tant qu'acteur de sa vie, ainsi l'individu est capable, de prendre des initiatives et de faire des choix qui vont orienter et façonner sa vie.

Les enjeux et objectifs de ces recherches sont tout aussi variés qu'impressionnants. Les individus sont regroupés en cohortes, les méthodes et les outils se créent et se perfectionnent avec l'arrivée des statistiques qui complètent les analyses qualitatives. Les premières grandes études sur le parcours de vie en 1960 sont initiées en sociologie et en histoire sociale (nouvelle discipline). Elles souhaitent comprendre les comportements des individus en période de grands changements sociohistoriques. Elles ont concerné l'impact des deux conflits mondiaux sur les individus et ont cherché à mesurer les effets de l'histoire sur la trajectoire de l'individu. Les études sur la population et les événements qui rythment le parcours de vie ont été initiées par la démographie (Hesse-Biber et Leavy, 2004), celles concernant les facteurs influençant la santé et la maladie par l'épidémiologie. D'autres domaines scientifiques comme la biologie, la psychologie développementale, l'ethnologie, l'anthropologie se sont emparées du parcours de vie pour vérifier des hypothèses, fournir des statistiques confirmant les résultats de phénomènes collectifs observés.

Étudier les vies humaines, leur développement dans les différentes sphères de l'existence, dans la société et dans le temps devient une tâche de plus en plus complexe. Les calendriers sociaux dessinent, les étapes importantes et significatives de la vie selon les attentes relatives au temps, aux moments et aux âges et classes d'âges appropriés. Compte tenu de cette diversité, les nombreuses recherches s'appliquent à se concentrer sur une dimension au détriment d'une autre (temporalité, société...), ou sur une trajectoire plutôt qu'une autre, (scolaire, familiale, professionnelle...) en oubliant qu'elles s'imbriquent, se croisent et interagissent les unes avec les autres, influent, infléchissent pour parfois s'annuler et disparaître. La séparation des secteurs de l'existence restreint le chercheur à un regard limité au domaine étudié et ne permet pas l'analyse des interactions qui se jouent entre eux. Les psychologues favorisant le modèle de développement de l'individu *lifespan*, privilégient la dimension cognitive et émotionnelle dans l'analyse des parcours de vie, alors que les sociologues se concentrent plus sur l'environnement sociétal et le contexte institutionnel dans lesquels se placent l'individu et son existence.

Par ailleurs l'émergence de nouvelles formes d'activités comme les loisirs au sein de l'existence, des nouvelles modalités du travail, les changements de la notion même du temps en lien avec l'allongement de l'espérance de vie provoquent une réelle désynchronisation des cycles déterminés, jusqu'à une remise en question de l'existence de ces cycles qui se dissolvent dans leur réversibilité.

3.2 Les histoires de vie - les récits de vie et la sociologie

Jean Claude Passeron (1990, p. 17) posait à juste titre les questions suivantes : « *Une vie comment ça se raconte ? Comment ça s'analyse ? Est-ce que ça s'analyse comme ça se raconte ?* »

Rendre compte de l'intelligibilité biographique renvoie à un travail méthodologique que la sociologie nomme (Ibid., 18) « *exploration phénoménologique de l'expérience vécue* ». Deux cadres théoriques s'affrontent, le versant durkheimien et le versant sartrien.

L'analyse sociologique utilise depuis fort longtemps les concepts qu'elle maîtrise pour l'exploration de la socialité longitudinale. Le cadre théorique durkheimien (1960) propose d'étudier les conduites selon le découpage naturel et biologique des âges de la vie en analysant chaque étape, et d'une étape à l'autre, les variations subies. Ainsi le schéma durkheimien contribuant à l'exploration phénoménologique de l'expérience de l'individu admet que le temps soit structuré par des normes, règles, définitions sociales, représentations et chances sociales. L'analyse longitudinale permet d'étudier les modes de conduites individuelles au regard des variables prédictives de comportements pour chaque étape dans laquelle l'individu doit nécessairement inscrire son parcours.

Le cadre théorique sartrien (1960) plus complexe et plus exigeant s'ouvre à la fois vers une description interprétative et explicative. Ce modèle d'intelligibilité biographique proposé par Pierre Bourdieu (1986) conduit à l'étude d'une trajectoire à travers le concept d'« habitus » complété par (1997) celui d'« habitus clivé » et « déchiré ». Le regard rétroactif que porte l'individu sur sa trajectoire personnelle en la racontant permet d'introduire dans son analyse le sens objectif et subjectif de son vécu.

Les difficultés terminologiques liées à l'utilisation de ces deux expressions « *histoire de vie* » et « *récit de vie* » nous obligent à commencer ce chapitre par un éclairage sur de ces deux notions.

Le récit de vie, n'est pas la vie, il s'inscrit comme l'expérience narrative (Ricoeur, 1990) permettant à l'individu de raconter l'histoire de sa vie, s'articulant sur l'expérience subjective d'un vécu singulier. La distinction entre l'histoire vécue et le récit qu'en fait son auteur est essentielle, car le récit n'est qu'une reconstruction de l'histoire réelle plus ou moins déformée. Les procédés les plus connus sont la suppression d'une période ou à l'inverse la dilatation, l'adjonction soit le remplacement d'un évènement par un autre inventé, et la permutation soit le déplacement chronologique d'un évènement (Van Goethem, 2008). Les évènements biographiques s'inscrivent ainsi chronologiquement au cours du récit de l'histoire, prenant une importance différente selon leur nature, qu'ils soient majeurs, performatifs, ou traumatiques, ces figures ne sont ni définitives ni stables. Un évènement biographique

traumatique sera rapporté dans le récit sous une figure dramatique mais pourra varier au cours du temps, à l'occasion d'une réélaboration de l'expérience, pour s'apaiser (Leclerc-Olive, 2009).

Le récit de vie est (Delory-Monberger, 2004) l'acte d'énonciation verbale qui résulte de l'histoire de vie de l'individu. Il faut avant tout nous saisir de l'importance du fait que cette histoire n'est jamais finie, elle se reconstruit à chaque énoncé par lequel l'individu s'inscrit à la fois comme auteur du récit et acteur de son histoire. C'est la raison pour laquelle Paul Ricœur (1985) présente l'identité narrative comme étant ni stable ni sans faille, l'auteur du récit peut aisément composer plusieurs intrigues au sujet du même événement, et « *tramer sur sa propre vie des intrigues différentes* » (Ibid., p. 5). Ricœur défend l'idée que l'identité narrative que s'attribue l'auteur par la mise en intrigue de soi-même, se fait et se défait au gré des différents moments de son énonciation. Le récit de vie est (Ibid., p. 6) une forme verbale à travers laquelle l'individu tient une parole sur lui-même. Il est considéré comme étant une pratique de soi par Michel Foucault (mode sociohistorique de relations à soi-même) repérable et descriptible, constituant une forme privilégiée de la représentation individuelle et de la quête de soi. Nous précisons également que par le terme « *biographie* » nous entendons l'ensemble des représentations selon lesquelles les individus se figurent leur vie et en construisent continûment la forme et le sens (Ibid., 2009, p. 82).

L'approche biographique est développée par le courant de sociologie empirique appelée l'École de Chicago dans les années 1920 aux États Unis, issu du département de sociologie et d'anthropologie de cette université. Courant opposé à celui de la recherche théorique et spéculative, ses chercheurs feront de la ville de Chicago le terrain de prédilection de leurs recherches. La première étude concernait la compréhension de la montée du phénomène de la déviance, la seconde visait la compréhension des modes de vie de la communauté d'immigrés polonais à Chicago. William Isaac Thomas et Florian Znaniecki y ont posé les bases de la sociologie en privilégiant la dimension subjective des acteurs, en utilisant les matériaux empiriques du biographique, dont la démarche emblématique de l'entretien. La méthode de l'entretien biographique repose sur une approche compréhensive des phénomènes et place l'acteur social enquêté comme (Le Breton, 2004, p. 20) « *un véritable observatoire du social, à partir duquel se font et se défont les actions de tous* ». L'ouvrage « *Le paysan polonais en Europe et en Amérique : récit de vie d'un migrant* » (Thomas et Znaniecki, 1998 [1918]) qui portait sur la question cruciale pour les États Unis de la montée de l'immigration non anglo-saxonne dans la société américaine, a marqué un réel tournant dans l'évolution des conceptions des sciences sociales. Récusant les hypothèses reposant sur les différences biologiques entre les races et les déterminations sociales, il ouvre le débat sur l'impact de la culture et de l'environnement sur l'individu et place les récits de vie au centre de l'analyse. Toujours aux États Unis, dans les années 1960, Oscar Lewis reprend la même méthodologie à Mexico, pour mener une enquête « *étude en profondeur sur la psychologie des gens pauvres* » recueillant au magnétophone (nouvel outil entrant dans le processus de l'enquête) les récits de vie de

Jésus Sanchez et de ses quatre enfants. Avec pour ambition d'inscrire les modes de vie observés dans un milieu très pauvre comme une culture en soi avec ses propres conduites et ses représentations transmissibles d'une génération à une autre, l'ouvrage *Les enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine* (1978) qui en résulte, montre une réelle fascination pour la simplicité des témoignages de gens ordinaires. Face aux enquêtes quantitatives, les recueils de récits et de témoignages dans le « vrai » et sur le terrain s'imposent comme une nouvelle méthodologie donnant une lecture plus humaine des phénomènes sociaux interrogés par les sociologues.

Précurseurs de l'ethnométhodologie par la collecte de données sur le terrain, (démarches d'enquête et d'entretiens, recueil de récits, de lettres, de mémoires), par l'observation in situ et par l'immersion dans le contexte même de la recherche, les sociologues du courant de l'École de Chicago confirment l'importance de la parole des acteurs sociaux comme matériau le mieux approprié à la compréhension de la problématique questionnée.

En France, les travaux d'Isabelle Bertaux-Wiame et Daniel Bertaux, initiateurs de la pratique du recueil de récits de vie dans les parcours professionnels ont ouvert la porte à la recherche biographique dans les sciences sociales. L'étude « *Enquête sur la boulangerie artisanale par l'approche biographique* » (1980), interroge l'analyse des flux de mobilité sociale en France dans le cadre de la profession de boulanger. La méthode de recueils de données par les récits de vie s'est imposée face à celle des questionnaires que les boulangers, « *fâchés avec les papiers* » (1980, p. 3) ont refusé de renseigner. Les entretiens biographiques ont largement contribué à la réussite et au succès de l'enquête. Pour Daniel Bertaux (2005, p. 6) « *Le récit de vie résulte d'une forme particulière d'entretien, l'entretien narratif au cours duquel un chercheur... demande à une personne ci-après dénommée « sujet » de lui raconter tout ou une partie de son expérience vécue* ». Il attribue au récit de vie les qualités nécessaires et la pertinence pour accéder aux données que les enquêtes quantitatives ne pourraient apporter. Il le définit (Ibid., p. 32) comme « *le récit qu'une personne fait à une autre de son expérience de vie dans une interaction de face à face* ». Ainsi le récit de vie acquiert son statut à part entière, confirme sa validité scientifique, devient objet de langage et de connaissance et s'inscrit en tant que pratique dans de nombreux domaines.

L'exploration des formes d'écritures de soi dans le temps a révélé une forte prépondérance de l'autobiographie dans la littérature contemporaine. Cette forme d'écriture de soi qui n'était considérée qu'en tant que catégorie textuelle est devenue un genre à part entière regroupant l'autobiographie littéraire, intellectuelle, sous des formes aussi différentes que le journal intime, le portfolio, le journal de voyage, les mémoires... Le genre autobiographie est défini par son initiateur, Philippe Lejeune (1975, p. 14) comme « *le récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité* ».

L'intérêt récent pour le genre autobiographique reflète l'engouement pour la parole authentique de personnes illustres ou totalement anonymes.

Dans la littérature contemporaine française, les romans d'Annie Ernaux, *Les armoires vides* (1974), *La place* (1983), et de Christine Angot, mais également dans la littérature italienne, plus récemment, les romans d'Elena Ferrante *L'amie prodigieuse* (2011), *Le nouveau nom* (2012), *Celle qui fuit et celle qui reste* (2014), inscrivent leur existence dans une nouvelle forme d'autobiographie au sein d'un héritage culturel embrassant les questions sociétales de la condition des femmes, la lutte des classes, la liberté sexuelle. Quel regard la sociologie porte-t-elle sur cette nouvelle vague de romans ? Les auteures y dévoilent leur vie familiale, sentimentale, sexuelle sans pudeur, se livrant à un réel strip-tease de leur histoire. Si l'intention littéraire est bien présente, l'hypothèse la plus vraisemblable serait qu'en exposant ainsi leurs vies privées mises en scène dans l'espace public, les auteures y trouvent l'opportunité de revendiquer leur identité et la liberté de s'exprimer. Le concept d'extimité développé par Serge Tisseron (2001) rend compte de ce phénomène médiatique par lequel les personnes célèbres ou inconnues éprouvent le besoin de se raconter en se livrant au-delà de leur intimité.

A la même période, le récit de vie s'inscrit comme un projet clinique aux enjeux sociaux, recherche menée par Vincent de Gaulejac, professeur de sociologie à l'Université Paris 7, s'entourant de Michel Legrand, professeur à la faculté de Louvain docteur en psychologie, Christophe Niewiadomski, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Lille 3 et d'autres praticiens et théoriciens des histoires de vie, de formation et de professionnalité multiples (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation...), chercheurs universitaires francophones (Belge, France, Suisse, Canada) que nous aurons le privilège de convoquer dans cette partie de la recherche. L'intervention clinique par le récit de vie (Gaulejac, 2010, p. 14) est entendue comme une pratique qui utilise les récits de vie, répondant à une demande, dont la visée est de produire des effets de changements bénéfiques pour le narrateur, sur lui-même, sur des groupes ou des collectifs.

Pour Vincent de Gaulejac (Ibid.), la démarche du récit de vie intervient dans un contexte social très fragilisé au sein duquel l'individu, contraint de s'adapter aux changements, en courant après la performance tout en respectant les normes et directives, en articulant l'autonomie, la responsabilité avec la mobilité, en conjuguant la liberté et la créativité, doit s'inventer de nouvelles identités. Le besoin de réfléchir sur soi, de rechercher et d'examiner le ou les sens de son existence et d'y trouver ou de construire des repères pourrait répondre aux effets des diverses injonctions que l'individu subit. Partant de l'hypothèse que le récit de vie peut aider le narrateur à surmonter une difficulté existentielle en s'attachant à la reconstruction de son histoire, la construction d'une démarche clinique s'est imposée en même temps que la création de l'Institut international de sociologie clinique. Les recherches menées et les expériences confrontées ont évalué les potentialités thérapeutiques de l'intervention par le récit de vie. Par potentialités thérapeutiques s'entend la possibilité que ce type d'intervention puisse avoir un effet de soulagement, d'apaisement, de dégageant de souffrances intérieures et de certaines

problématiques existentielles et relationnelles et produise un état de mieux être chez la personne qui en bénéficie (Ibid., p. 292).

Ainsi le constat que la démarche de mise en récit/mots de son histoire est susceptible d'amener la personne narratrice à lever le voile sur une souffrance en lien avec la famille ou des événements qui la re-convoquent, souffrance qui n'était ni reconnue ni identifiée auparavant, est avéré. C'est dans la reconstruction de son histoire, étape par étape, que le travail de clarification, d'élucidation de mise en lien avec les autres, s'opère et que peuvent surgir des émotions lors de l'évocation d'un passage plus sensible que d'autres. La posture d'écoute, d'empathie et la capacité à reformuler les souffrances du narrateur peut être un des leviers d'une approche thérapeutique, tout comme la mise en mots de cette souffrance peut participer à la diminuer ou à faire émerger des solutions pour la réparer. « *Entrer dans l'histoire de vie de la personne... c'est entrer au cœur de sa souffrance et des moyens qu'elle a mis en place pour s'en défendre, y faire face ou la réparer* » (Ibid., p. 292).

L'ouverture de consultations psychologiques spécialisées dans la pratique des récits de vie à l'université catholique de Louvain-la-Neuve en Belgique a permis la rencontre de personnes qui, présentant des problématiques existentielles et relationnelles, ont préféré faire l'expérience du récit de vie plutôt que celle d'un travail analytique plus long leur demandant une implication plus importante. L'idée de cette mise à l'épreuve de la démarche était d'apporter des éclairages sur le caractère thérapeutique de l'intervention par le récit de vie, d'en déterminer les contours, et de repérer les processus en œuvre. A l'issue de cette observation de terrain, les praticiens concernés s'accordent à dire que le dispositif d'intervention par le récit de vie est « *a minima un dispositif d'aide pour la personne en comprenant la raison d'être historique de ses comportements problématiques - fruits de l'histoire passée et de sa répétition dans le présent - et en décidant d'entrer dans un chemin de changement pour pouvoir vivre en paix avec son passé* » (Ibid., p. 292). Les effets thérapeutiques avérés ne sont donc plus contestables, mais d'un point de vue clinique, il s'agit plus d'un travail sur soi-même accédant à la compréhension, l'élucidation et la résolution de certaines attitudes ou difficultés que d'une thérapie au sens clinique du terme. Les travaux de recherche ont également permis de discerner les quatre dimensions essentielles sur lesquelles le processus de construction de sens en sociologie clinique (Ibid., p. 314) est basé « *l'approche clinique, l'histoire, le vécu et la réflexivité* » interagissant l'une avec l'autre et ne pouvant donc être dissociées.

- La dimension clinique impose la construction d'un protocole établi dans un cadre et une structure très stricte.

- La dimension de l'histoire rappelle que l'intervention par le récit de vie va amener la personne à faire le récit de son histoire en racontant dans le présent les événements appartenant à son passé. Le processus de distanciation favorisant les allers et retours dans l'ici et maintenant, en la réinterrogeant, en la racontant, l'individu se donne l'occasion de redéfinir les contours de celle-ci, d'en modifier les représentations dérangeantes pour construire un sens nouveau cohérent.

- La dimension du vécu nous rappelle que l'expérience de subjectivation contribue à une meilleure connaissance de soi-même.

- La dimension de la réflexivité renvoie au processus de prise de conscience et au processus analytique qui favorisent la production d'hypothèses explicatives donnant du sens à son histoire.

« *L'homme est histoire, tout à la fois produit et producteur d'un continuum d'évènements qui ponctuent son existence* » (Ibid., p. 316).

En parallèle, une autre approche dans ce même courant, devenue une référence dans le champ des histoires de vie apparaît, celle du roman familial et trajectoire sociale.

A l'orientation compréhensive que propose l'intervention clinique par le récit de vie, s'ajoute l'écoute centrée sur la personne et l'analyse réflexive collective en groupe. La spécificité de la démarche du roman familial et trajectoire sociale s'inscrit dans la méthodologie au sein de « groupes d'implication et de recherches ». Chaque participant est respectivement narrateur de sa propre histoire devant le groupe et devient observateur à l'écoute des autres participants du même groupe. L'histoire personnelle et familiale étant chargée d'affect, la raconter à soi et « aux autres » engage le narrateur à s'exposer ; et mobilise chez lui une forte implication personnelle par sa capacité réflexive, éprouvant ses émotions et le confrontant à ses pulsions conscientes et inconscientes.

Le roman familial et la trajectoire sociale se distinguent ainsi des autres approches (Ibid., p. 150) en tant que pratiques d'intervention qui se donnent comme priorité l'écoute des personnes se racontant visant à obtenir, au bénéfice de celles-ci, des effets de changement et de transformation.

Contrairement à l'intervention clinique par le récit, ce dispositif ne permet pas de traiter la souffrance et d'en extraire les causes en reconstruisant son histoire, mais (Ibid., p. 24) favorise « *la reconnaissance de soi par soi et autrui* ». Comme tous les lieux qui favorisent l'expression de la parole de soi, les effets thérapeutiques ne sont plus discutables, ils s'orientent, par cette démarche collective, vers un changement de rapport que le narrateur entretient avec son histoire en lui révélant la manière dont l'histoire et son passé agissent sur lui. La clarification de son rapport à l'histoire et l'allègement du poids qu'elle représentait sur son passé conduisent le narrateur vers une meilleure compréhension de ses problématiques existentielles et vers un sentiment d'apaisement.

Le récit de vie s'organise autour d'un projet pédagogique aux enjeux sociaux. Se situant à la même période, Gaston Pineau et Pierre Dominicé (1985) intègrent la pratique du récit de vie dans le champ de la formation. Ils interrogent la formation et l'autoformation par le biais des histoires de vie dans le cadre du Réseau international de recherche-formation en éducation des adultes. Le concept d'autoformation est défini comme un mode d'appropriation du savoir par l'individu au sein duquel celui-ci est responsable et maître de sa propre formation. Quel pourrait donc être le sens du travail biographique en formation ?

L'approche biographique va permettre de questionner la manière dont l'individu se forme lui-même, la façon dont la formation respecte l'individu au regard de son épanouissement et de son émancipation. Recourir à l'approche biographique contribuera à mieux élucider les étapes du développement de l'adulte en formation, et également interroger la notion d'étapes. En interrogeant le concept de la formation, l'approche contribuera également à illustrer et mettre en valeur la complexité des processus de formation pour adultes, mais aussi à éclaircir le rôle joué par l'individu dans sa formation. La reconnaissance des savoirs subjectifs et informels (opposés aux savoirs scolaires, académiques) acquis par l'expérience et leur prise en compte déplacent les apprenants en les installant au centre de leur formation. Associer étroitement l'individu aux processus formatifs du parcours qu'il suit c'est le considérer comme acteur de sa propre formation. L'approche biographique peut également participer à l'évaluation de l'avancement de la personne grâce à la formation mais aussi à interroger les idéaux émancipatoires de l'individu envisagés par la formation. La formation pour adultes se transforme (Ibid., p. 3) en une transmission de savoir au sein de laquelle l'individu est « *sujet connaissant, apprenant autour de son intérêt de connaissance* ».

L'approche biographique en formation pour adultes va également orienter ses réflexions et recherches vers les professionnels de la formation en interrogeant leur rôle, leur statut, leur rapport avec les apprenants, leur posture comme leur mission. L'association internationale des histoires de vie en formation, créée en 1989, rassemblant des chercheurs français, belge, suisse et canadien, concentre et active un ensemble d'interrogations professionnelles, sociales et existentielles autour de l'intervention et de l'accompagnement en formation et autoformation d'adultes. L'engouement pour la formation professionnelle dans tous les secteurs de l'intervention sociale, de la santé et de l'éducation questionne les métiers et les pratiques de la formation au sein desquels la fonction de l'accompagnement est revisitée à partir de sa dimension professionnelle comme anthropologique et anthropo-formateur. La fonction d'accompagnement se déplace et se construit autour de nouveaux rapports avec et entre les acteurs afin d'aplanir les relations hiérarchiques dysfonctionnelles pour valoriser des relations plus conviviales et favoriser une relation de partage et d'échange vers une parité de relation. Les figures d'accompagnement des formateurs en histoire de vie se rapprochent de celle du compagnonnage qui (Pineau, 1998, p. 19) « *voit la vie comme un voyage à accomplir, fait pressentir l'intérêt d'une conjugaison entre l'histoire de vie comme un art singulier formateur d'existence et l'accompagnement l'art des mouvements solidaires* ».

Le développement des histoires de vie en formation d'adultes amorce l'ouverture d'un espace de prise de paroles des acteurs. Cette prise de parole (ibid., p. 11) ouvre « *un espace minime, aux frontières des professions, des organisations et des disciplines, en introduisant des sujets parlant en contrebande... des discours savants* ». La fonction d'accompagnement dans les sciences humaines bouleversée par les apports des pratiques d'accompagnement en histoire de vie, qui donne à l'individu l'accès à son historicité, participe à une plus grande prise d'autonomie de l'individu dans son parcours

de formation, l'oriente vers une réflexion sur son potentiel d'expériences en cherchant désormais à construire du sens à partir des expériences qu'il a vécues.

Selon le courant auquel nous appartenons et que nous souhaitons défendre, le parcours de vie s'envisage soit comme une suite de positions sociales exercées dans un ou plusieurs cycles de l'existence, soit comme une histoire personnelle dont le récit biographique actualise les visions du monde et de soi. Le récit de vie n'est pas qu'un simple outil pour l'analyse et la compréhension de phénomènes sociaux, il est aussi pour le domaine de la recherche biographique, au croisement des approches sociologiques, anthropologiques, psychologiques et philosophiques une reconstruction de soi. Nous développerons ci-dessous ce qui fonde et caractérise le courant de la recherche biographique.

3.3 Le courant de la recherche biographique

L'arrivée de la recherche biographique, qui s'inscrit dans le champ des sciences sociales et humaines suit de très près celle du courant des histoires de vie, dont elle s'inspire. Ce courant reflète tout l'intérêt que portent les chercheurs à la question de ce qui fait l'individuation d'une vie d'individu. La recherche biographique ((Delory-Monberger, 2014) s'inscrit dans le cadre d'un questionnement central qui relève du domaine de l'anthropologie, cherchant à comprendre comment se constitue l'individu dans son environnement social, culturel, historique, économique.... Elle se distingue de la sociologie et des principes de base qui la caractérisent, en introduisant les dimensions de la temporalité biographique de l'expérience et celle de l'existence. Elle se développe dans un contexte sociétal au sein duquel les institutions auxquelles se réfèrent et s'appuient les individus en situation de crise comme le religieux, la science ou le politique, s'effritent et deviennent contestables. La faillite des repères traditionnels renvoie l'individu à s'interroger sur le sens de son existence et s'inscrit dans le nouveau courant de l'approche biographique.

De nombreuses questions se posent, comme : de quel sens s'agit-il ? En quoi la méthode de biographisation est-elle bénéfique au narrateur ? Quelle en est sa pertinence ? Comment situer cette pratique au milieu des pratiques thérapeutiques existantes ?

Ces réflexions mettent en évidence à la fois des questions théoriques, méthodologiques et éthiques qui dessinent les contours d'une épistémologie que Christine Delory-Monberger, professeure en sciences de l'éducation à Paris 13, par ses travaux et recherches, étudie depuis de nombreuses années.

a) Que fait l'individu quand il raconte sa vie ?

A cette question, Christine Delory-Monberger (2004), rappellera en priorité que la vie racontée n'est pas la vie. Pour le narrateur, le récit de sa vie n'est autre que la façon dont il se représente son existence. L'individu revient sur lui-même, (dans le sens où il se ressaisit de son existence) ; met en forme et reconstruit, par la parole les événements, de sa vie. Il les restitue, les ordonne et les unifie dans

l'espace et dans le temps avec ses épreuves et moments significatifs. C'est donc par l'activité langagière et les nombreuses formes que peut investir le discours (narratif, descriptif, explicatif, argumentatif) que l'individu accède au processus de biographisation, ou encore se biographie. L'organisation narrative renvoie l'individu à la relation qu'il entretient avec lui-même, la relation qu'il a avec les autres et celle qu'il maintient avec le monde. Elle participe à la compréhension de l'organisation de soi et révèle sa construction identitaire.

Le récit, dans sa production discursive valorise le recours à la subjectivité, et s'inscrit donc comme le matériau privilégié (contrairement aux sociologues qui utilisent les enquêtes, les questionnaires, les statistiques, graphiques et courbes) auquel la recherche biographique va recourir pour observer et analyser le sens que l'individu donne à son discours. Les diverses formes contemporaines de figuration, de représentation de soi et d'expression de soi s'y discernent. La réflexivité narrative est essentielle pour ce qu'elle apporte au chercheur de la compréhension de ce que le narrateur dit de lui. Convoquer l'individu à raconter un événement particulier de sa vie, ou un moment de son existence c'est lui proposer de se mettre face à son histoire de manière réflexive et d'en relater les actes que ses choix ont guidés. Pour Catherine Negroni (2013, p. 61) « *le moment du récit est une épreuve non seulement dans le sens où la personne qui s'y engage accepte l'entretien, mais aussi parce qu'elle se met en demeure de trouver un sens à ce qu'elle fait* ».

Nous pouvons inviter Jean Paul Sartre (1960, p. 77) et sa réflexion « *l'important n'est pas ce qu'on a fait de moi, mais ce que je fais de ce qu'on a fait de moi* ». "Ce qu'on a fait de moi", renvoie l'individu aux aspects qui déterminent son histoire et son identité (l'identité héritée), alors que "ce que je fais de moi" convoque l'individu à raconter ce qu'il crée, construit, organise et fait de sa vie (l'identité désirée). L'accent peut être à la fois porté sur la prise de conscience de l'individu sur ce qu'il n'a pas choisi des déterminismes dont il est le produit (Vargas, 2013, p. 191), conception développée par Pierre Bourdieu (1986) et s'intéresser aux transformations qu'il a opérées pour construire ce qu'il dit qu'il est.

En se situant face à son histoire et en se repositionnant dans son histoire, l'individu peut se saisir des influences qui auront participé à sa construction. Il peut se vivre comme victime de son histoire, attribuant à d'autres la responsabilité de sa construction. (Vargas, 2013, p. 192) Ce qui fera sens sera alors de se déculpabiliser et responsabiliser ceux qui ont conditionné sa construction. L'individu peut aussi se considérer comme responsable de ce qu'il est, dans cette situation, ce qui fera sens sera de se déculpabiliser s'il considère qu'il a raté sa vie ou un aspect de celle-ci. Avec comme premier objectif la reconnaissance de soi, le récit de vie permet aussi la construction de sens, donner du sens à sa vie ou à une période précise.

Pour raconter sa vie, il faut en priorité faire appel à sa mémoire. Pierre Janet (1936, p. 163) dit que « *le récit permet à l'homme d'aujourd'hui de connaître le passé parce que la mémoire le rend présent à ces événements alors qu'il était absent* ». C'est en sollicitant sa mémoire que l'individu permet à ceux auxquels il s'adresse de rapporter les événements passés auxquels ils n'ont pas participé. La mémoire n'étant pas une faculté immédiate, il soutient l'hypothèse qu'elle est « *une opération*

intellectuelle dotée d'une fonction sociale ». Avec le langage qui la porte, la mémoire rappelle les événements du passé et permet à l'individu d'informer les autres de ce qu'il a vu, senti, vécu (Laurens et Kozakaï, 2003, p. 64). C'est dans ce sens où l'individu apporte aux autres son récit, que Janet lui accorde sa fonction sociale. « *En réalité nous fixons dans la mémoire les faits que nous avons envie de raconter, que nous voulons communiquer à des personnes qui n'étaient pas avec nous* » (Janet, 1928, p. 260). Elle est indépendante de l'action et des faits dans la mesure où elle a recours à la fabulation. Elle rapporte les faits et événements mais peut aussi faire intervenir l'imagination. (Laurens et Kozakaï, 2003, p. 65) « *nous racontons plutôt ce que nous voudrions avoir dit ou fait que ce que nous avons réellement dit ou fait* ». Si la réalité se distingue de la fiction lors du premier récit, la mémoire dans le temps transforme et travestit la première réalité jusqu'à l'éliminer au profit de la seconde ; laquelle prendra la place de la vérité s'inscrira et règnera seule dans la mémoire.

La transformation de l'évènement par la fabulation participe au défaut de sa réalité. L'imagination et la fabulation se confondant à la mémoire, l'évènement s'organise, se réorganise et s'unifie autour de l'action que le récit va livrer. Mais la question centrale de la mémoire qui permet, avec le langage de restituer le passé, reste autour de ce qu'elle garde comme souvenirs. La mémoire ne conserve pas tous les faits du passé, elle sélectionne, rapproche et condense les événements indépendamment de leur chronologie. Processus de schématisation qui fonde le caractère spécifique et original de la mémoire, les souvenirs sont sélectionnés et encadrés aux moments où les élaborations et remémorations construisent le récit.

Ainsi, nous pouvons concevoir la mémoire en tant qu'action psychologique et intellectuelle dont la fonction essentielle est de raconter par l'élaboration du langage. Elle n'est ni reproduction, ni répétition, mais indépendante de l'évènement à propos duquel et autour duquel elle s'active. Elle participe à la construction du récit (qui se transforme et se perfectionne dans le temps) dans une narration langagière que l'individu se fait à lui-même et pour autrui.

Le récit, pour bien jouer son rôle, est contraint à deux exigences majeures, il doit être à la fois compris et intéressant. Selon ses objectifs et le contexte dans lequel il se situe et se livre, sa construction s'organise et se hiérarchise pour lui donner une allure cohérente, et un sens pertinent autour de la mission qu'il est censé remplir. La nécessité de le mettre en adéquation avec, les divers centres d'intérêts et positions de celui qui livre le récit et de celui pour qui il est fait, est essentielle.

Pour Pierre Janet (1919, p. 273) « *Il faut non seulement savoir le faire, mais savoir le situer, l'associer aux autres événements de notre vie, le ranger dans l'histoire de notre vie que nous construisons sans cesse et qui est un élément essentiel de notre personnalité* ». L'évènement passé apparaît et se construit dans le récit par celui qui le raconte, étant accessible, à tous il acquiert sa forme sociale. Ainsi le caractère social du récit s'affirme d'une part, parce que celui qui le raconte l'adapte, l'organise, l'unifie pour le restituer et faire sens, mais d'autre part, parce que les autres s'y intéressent, se saisissent du sens que l'individu lui donne et qu'ils ignoraient précédemment.

b) De quel sens s'agit-il ? Comment se fait-on ?

La recherche biographique se donne, à travers la pratique du récit de vie, l'ambition de faire émerger et comprendre le sens que l'individu attribue à sa vie, et donc à ce qu'il dit de lui lorsqu'il la raconte. Il est donc légitime de tenter d'apporter quelques éclairages sur la notion de sens afin de comprendre de quel sens il est question.

- Pour le Larousse, « *le sens* » est défini de la façon suivante : il s'agit de la « *Raison d'être, valeur, finalité de quelque chose, ce qui le justifie et l'explique* ; comme donner un sens à notre existence ».

- « *Le sens* », du point de vue du dictionnaire étymologique, fait référence à « *l'entendement ou la raison* » qui permettrait la faculté de bien juger ; il y aurait plusieurs sens, *le sens intime, le sens pratique, le bon sens* (qui renvoie à la capacité de juger avec justesse dans les questions de la vie courante), *le sens commun* (qui fait appel à l'intelligence collective), *le sens propre et le sens figuré*...

- Le dictionnaire de la sociologie (p. 318) nous renvoie à l'ethnométhodologie qui est « *le programme d'étude en sciences sociales, consacré aux méthodes, procédures et production d'ordre de rationalité et de sens dans la vie sociale notamment dans les conduites, les activités et pratiques des agents sociaux* ». L'hypothèse soutenue par Harold Garfinkel (1960) considère les idées, les enquêtes et les théories des sociologues comme inutiles si elles ne révèlent pas la manière singulière dont les agents sociaux traitent le monde, de se rapportent les uns aux autres dans leurs interactions. Ainsi l'ethnométhodologie participe à la compréhension de la production d'ordre et de sens que les agents sociaux donnent à leurs actions.

Concernant notre recherche, nous proposons de nous orienter vers la définition qui renvoie à l'idée de « *la raison d'être qui justifie et explique* ». Ainsi nous pourrions amener quelques éclairages sur les expressions « *donner du sens à son existence, ou à un évènement* », « *construire du sens à son histoire ou à son action* ».

L'individu contemporain fabrique son monde plus qu'il ne se contente de le trouver déjà fait. Il se sert d'un système déjà organisé collectivement pour construire et traduire son expérience du monde. (Larroze-Marracq, 2012 p. 3) « *L'histoire du développement individuel et collectif est celle d'une construction symbolique et sémiotique de l'expérience, une création de mondes possibles par la médiation de la culture* ».

Le modèle de socialisation-personnalisation proposé par Philippe Malrieux (2013), Ignace Meyerson (1973) et Henri Wallon (1963) considère que (Ibid., p. 4) l'individu prend progressivement conscience de ce qu'il est pour lui et pour les autres, de l'enfance à l'âge adulte en faisant l'expérience de la diversité, de la perception des différences, la découverte des possibles, ainsi que par la rencontre avec les contradictions et les conflits avec lui-même et avec les autres. Il construit son existence en l'inscrivant dans un projet de soi, en prenant certaines directions et en renonçant à d'autres. Ainsi pour Philippe Malrieux (2013, p. 14) « *C'est dans l'acte de se défendre pour ne pas se perdre qu'on atteint ce*

qui peut apparaître comme un sommet de la réalisation de l'homme ». La période de l'adolescence est à la fois celle de la construction identitaire de l'individu mais aussi celle de la prise de conscience de ses rôles sociaux et du sens de ses rôles. Dans cette période, propice aux moments de crises identitaires, d'incertitudes existentielles auxquelles l'adolescent fait face, se développent chez lui des changements durables affectant ses représentations du monde (perceptions, attentes, peurs) comme les représentations qu'il a de lui-même (Parkes 1971). Le développement de l'individu s'inscrit dans le dépassement de soi et se fonde sur le dépassement des conflits auxquels il doit faire face. L'issue de la crise, la régulation lui permet de situer ses actes par rapport aux autres « *Se voir du dehors comme les autres le voient et sonder son cœur, faire la balance du bon et du mauvais, du durable et du périssable* » (Malrieu, 1960, p. 402). Sa personnalité s'affirme, se développe et se construit dans ses engagements avec les autres, ses pratiques, ses conduites et ses exigences ; il ajuste l'ensemble de ses aptitudes, potentialités, croyances ; suivant les contraintes définies par la société. Deux concepts se distinguent, le concept de soi et le concept d'identité. Le premier considère l'individu à l'origine de son action, le second renvoie aux processus sociaux qui lui permettent de rendre compte de l'action à autrui. « *Le soi est considéré comme une composante de la personnalité à partir de laquelle se construisent les traits de la personnalité* » (Larroze-Marracq, 2012, p. 9). Le rôle primordial qu'il joue dans la construction de la personnalité de l'individu dans son entourage et dans son environnement social suscite l'intérêt des psychologues pour tenter de l'analyser pour mieux le comprendre. L'identité résulte de la rencontre de la connaissance de l'individu par lui-même et par autrui.

Le développement de soi, la formation de soi, la construction de soi se fondent dès l'enfance, se développent à l'adolescence pour s'ancrer à l'âge adulte au regard de sa propre histoire, des interactions sociales avec autrui et de son entourage et environnement. L'individu est à la fois le metteur en scène et l'acteur de sa propre vie.

Pour répondre à la question du « *comment se fait-on ?* » (Guichard, 2004) Philippe Malrieu fait appel à la fois au concept de personnalisation et au processus de subjectivation. Le concept de la personnalisation renvoie l'individu à s'interroger sur le sens de ses conduites « *se faire soi* » ; l'individu explique ses comportements, à partir des motifs qu'il élabore, au travers des relations interpersonnelles et dans la construction d'un système de représentations. Le processus de subjectivation favorise la perception de soi du point de vue de l'autre. (Ibid., 2004, p. 4) Ainsi « *le processus de "se faire soi" consiste à construire le sens de son existence au sein de l'humanité ; il saisit la dynamique de l'individu se faisant et en référence à autrui, par rapport auquel il se fait* ». Trois idées principales caractérisent le processus de subjectivation et participent à sa pertinence. La première est celle qui le définit en tant qu'une réappropriation d'une trace psychique de « *quelque chose* » de l'ordre de la pensée et du souvenir resté isolé ou clivé chez l'individu, ni oublié ni refoulé et moins encore nié, mais jamais subjectivé. La seconde idée considère qu'il n'est jamais totalement inachevé, et la troisième lui attribue la possibilité d'accéder à un travail interne de transformation et de création chez l'individu.

Quel que soit le processus par lequel l'individu interprète sa vie, socialisation, personnalisation, subjectivation, individuation, les activités narratives que le récit sollicite, donnent du sens à la pensée dès lors qu'il raconte sa vie. L'individu s'apparaît à lui-même, trouve sa place ou la retrouve, des événements surgissent et se symbolisent dans l'élaboration narrative qui est un lieu pour se dire.

Dans « *le dire biographique* » l'individu s'apparaît à lui-même s'approprie le monde et la culture en les réinventant sans cesse, et s'ancre dans l'histoire humaine (Larroze-Marracq, 2012, p. 14).

c) comment être soi ?

Répondre à la question du « comment être soi ? » renvoie immédiatement à la question de son identité et nous permet d'évoquer le concept de l'identité narrative de Paul Ricœur (1985) qui est la forme d'identité à laquelle la personne accède lorsqu'elle se raconte. Ainsi nous comprenons qu'elle n'est jamais définitivement construite, mais toujours "à construire au fil du récit", soumise aux rectifications du précédent récit par le nouveau récit qui fait émerger d'autres figurations (Ricœur 1985). C'est au sein des apports du courant « *narrativiste* » qui découlent de l'héritage philosophique fondamental des travaux de Ricœur que s'inscrivent et sont envisagées les théories de la narration dans leur rapport à la phénoménologie. Le récit de vie par sa fonction sociale langagière permet à l'individu qui se dit, qui se raconte, de construire sa vie et donc de rendre lisible et compréhensible son identité. C'est en ce sens que nous considérons le récit biographique comme la production d'une identité narrative dont la dynamique suppose une situation d'intersubjectivité (entre le narrateur et le chercheur) se déployant dans une multiplicité d'interprétations.

Le récit ne cessant d'être redéfini en cours de route, l'identité qui s'y construit ne cesse, elle aussi, d'être redéfinie. Il s'agit alors pour le narrateur de procéder à une démarche (Bourlot, 2018, p. 630) « *de rectifications, de nuances où peuvent se superposer, se remplacer, se transformer des versions différentes* » dont la finalité est une mise en forme cohérente de son expérience par la narration. La notion de mise en cohérence sera interrogée par Paul Ricœur (1985, p. 444) qui l'envisage à des fins de « *substituer à des bribes d'histoires à la fois inintelligibles et insupportables une histoire cohérente et acceptable* ». Raconter son passé, ses souvenirs, son enfance, ses espérances, ses désillusions revient, selon Ricœur, à « *laisser libre cours à des récits, des significations complexes et des variations infinitésimales qui peuvent se rectifier et se démultiplier au fil de la narration* » (Ibid., p. 444). Selon Paul Ricœur (Ibid) l'expérience biographique peut se raconter selon trois opérations, représentations ou « *mises en intrigue (Mimésis)* » des événements qui la constituent. La première phase « *Mimésis I* » est consacrée au travail de précompréhension de l'expérience et de soi. La seconde favorise et élabore la construction du récit « *Mimésis II* ». Elle suppose que l'individu se racontant, faisant le tour de lui-même, parle de son histoire et des événements qu'il juge significatifs, s'exprime sur les valeurs et les principes qui le caractérisent, formule ses priorités et révèle également sa manière de fonctionner. La troisième représentation par la « *Mimésis III* » est consacrée aux modifications à porter sur lui-même,

suppose la reconfiguration des événements du passé pour en modifier l'impact sur son parcours (par exemple se déculpabiliser d'un échec), ou pour modifier la représentation qu'il a de son parcours (par exemple comprendre et accepter l'échec) dans le cadre d'une relation avec autrui.

d) Pourquoi se raconter ?

A partir des travaux de Paul Ricœur (1984, 1985, 1986, 1990) et des réflexions plus récentes de Gilles Bourlot (2018) nous pouvons définir et identifier les aspects psychiques de la narration pour mettre en exergue ses huit fonctions essentielles.

(1) Se raconter peut révéler au narrateur des choses inattendues qui surgissent à l'occasion d'une nouvelle représentation du passé, des sentiments perdus, des émotions isolées, des souvenirs clivés qui renaissent et reprennent forme créant la surprise. La fonction de catharsis et son pouvoir se vérifient dans la mesure où ce qui est révélé est transformé par la représentation qu'en fait le narrateur qui simultanément se libère de ses affects.

(2) Se raconter peut permettre de relier des souvenirs lointains à d'autres événements du passé ou à d'autres vécus, favorisant ainsi une meilleure relation de l'individu avec son histoire.

(3) Se raconter c'est partager avec autrui, il n'y a pas de narration sans la présence de celui avec qui l'individu partage son expérience.

(4) C'est également pouvoir transformer le passé en histoire par la reprise des événements, souvenirs vécus en les (ré)inscrivant dans son histoire.

(5) Se raconter n'est pas seulement réunifier ses souvenirs pour les inscrire dans son histoire, c'est aussi les mettre en cohérence pour construire ou reconstruire le passé et y former une nouvelle représentation.

(6) Cette réélaboration de soi, renvoie l'individu à son pouvoir de création. Les déplacements et réajustements qu'il opère dans sa reconstruction convoquent la part créatrice qui est en lui.

(7) Se raconter amène l'individu à se comprendre, se déchiffrer pour donner du sens à ce qui a été fait, ou ce qui a eu lieu. Cette idée renvoie au concept de personnalisation par lequel l'individu s'interrogeant sur ses conduites tente de « se faire soi » dans la construction d'un système de représentations. Dans la quête de soi par la recherche du sens que l'individu donne à son existence, nous pouvons attribuer à la narration sa fonction herméneutique.

(8) A ce dernier concept s'associe celui de la subjectivation, fonction par laquelle l'individu s'autorise à se dire et se raconter sans jamais se donner à voir et se figer d'une façon définitive, s'ouvrant ainsi à des remaniements et réajustements potentiels.

Toujours selon Gilles Bourlot (Ibid.), les différentes fonctions attribuées au processus de narration catharsis (1), liaison (2), partage (3), historisation (4), construction (5), créativité (6), interprétation (7) et subjectivation (8) ne s'opposent pas entre elles ; elles se complètent, parfois s'associent ou se superposent. Elles se déploient avec une intensité plus ou moins importante selon le

moment de l'existence où elles sont interrogées, certaines fonctions peuvent prédominer un temps pour s'effacer au bénéfice d'une autre fonction (Ibid.).

e) Que faire du récit obtenu ?

Le récit est une production scientifique ; il est pour le chercheur la forme la plus accessible et communicable à autrui. C'est en puisant dans les sciences des textes que les outils performants d'analyse se distinguent comme la narratologie, la linguistique textuelle, la sémantique, la lexicométrie. L'analyse du discours a suscité le développement de nombreux instruments, pratiques et méthodes de traitement du discours comme l'analyse structurale de Roland Barthes (1966), la sémiotique narrative et textuelle d'Algirdas Julien Greimas (1976), la sémanalyse de Julia Kristeva (1970) ou encore l'analyse de contenu de Laurence Bardin (1977). Divers protocoles méthodologiques, aux degrés variables de technicité et sophistication s'affrontent pour permettre au chercheur poursuivant sa quête humaine de compréhension et de connaissance des autres dans leur singularité, de raconter ce que le récit des autres lui raconte. L'analyse du discours permet la compréhension des processus d'action et des représentations de soi associées dans leurs contextes divers à travers les figurations narratives.

Selon le courant auquel nous appartenons et que nous souhaitons défendre, le parcours de vie s'envisage soit comme une suite de positions sociales dans un ou plusieurs cycles de l'existence, soit comme une histoire personnelle dont le récit actualise les visions du monde contemporain et de soi. L'analyse empirique sera très différente. Dans le premier cas l'analyse devra privilégier les cadres sociaux par lesquels l'individu s'identifie. Dans le second cas, la mise en mots du parcours lors de l'entretien biographique permettra d'élaborer une analyse sémantique rigoureuse fondée sur l'analyse structurale du discours (Barthes, 1966) pour rendre compte des événements significatifs du parcours mis en intrigue (Ricoeur, 1984) par le narrateur. L'analyse portera sur l'agencement singulier des catégories structurantes des récits qui assurent la production du sens et la découverte d'une ou plusieurs intrigues à partir des événements passés. L'analyse des catégories lexicales et des règles syntaxiques mises en œuvre dans l'entretien biographique viendra compléter la précédente. L'analyse du corpus des entretiens permettra de dégager de manière inductive la compréhension du discours.

L'histoire racontée n'étant jamais aboutie, à chaque énonciation arrive une interprétation liée à la vision du moment, elle se reconstruit au fil de l'énoncé, dont le résultat peut s'entendre comme une autre version. Nous comprenons que la vie racontée est une histoire ouverte, pas encore achevée et que la compréhension qui en résulte n'est jamais définitivement arrêtée. Ainsi l'auteur du récit, en faisant le tour de lui-même, devient l'acteur de sa propre histoire en la revisitant et en se la réappropriant. Il donne à entendre, par l'énoncé de son histoire, l'image qu'il a construite de lui-même, une version de l'ensemble de sa vie. Se découvrir dans une compréhension de soi et se réapproprier le sens de sa vie en seront les résultats. Par ailleurs, le récit adressé à quelqu'un, se construit dans une relation à autrui. Il est considéré comme une co-construction ou un co-investissement entre le narrataire et le narrateur. Au

même titre que la conversation, le récit de vie est un acte de production sociale dont le premier objectif pour l'auteur est la reconnaissance de sa singularité.

Ainsi apparaissent les termes et expressions spécifiques à la recherche biographique comme « *se biographier* », « *la biographisation* ». Le premier indique la manière dont les personnes se représentent leurs existences et perçoivent leurs histoires au sein du contexte sociétal et culturel dans lequel elles vivent et dans l'environnement où elles se situent. Le second, la « *biographisation* » est le processus par lequel les personnes produisent pour elles-mêmes et pour les autres, les manifestations mentales, verbales, corporelles, comportementales de leurs existences (Delory-Monberger, 2009, p. 82). Ce qui enrichit et nourrit la recherche biographique sera d'accéder par l'activité langagière et la forme narrative qu'elle utilise, aux nombreux processus réflexifs de singularisation et de représentation de l'individu, des événements, des temporalités, des changements significatifs et transitions qui construisent et élaborent son parcours (Ibid.).

3.4 Les bifurcations biographiques

Ce détour théorique permet d'identifier certains éléments clés autour du concept ou de la notion de bifurcation biographique. Nous avons recensé autant de définitions pour le parcours de vie qu'il en existe pour le moment qui symbolise la bifurcation ou la rupture dans le parcours de vie, nous privilégions donc celles qui conviennent à notre représentation la plus objective et cohérente possible.

Ce moment peut s'appeler « *bifurcation* » pour Claire Bidart (2006) et Michel Grossetti (2006), « *choc* » pour Susan Mc Daniel et Paul Bernard (2011), « *point* » ou « *point tournant* » pour Everett Hughes (1997) ; Andrew Abbott (2001) ; René Levy (2005) ; synonymes de « *conversion* » pour Loïc Le Pape, (2010), « *reconversion* » pour Catherine Negroni (2007), « *alternative* » pour Peter Berger et Thomas Luckman, (1986), « *crise identitaire* » pour Claude Dubar (1999), « *nœud* » pour Jean Claude Passeron (1989).

Pour bien situer cette notion, il nous faut revenir dans un premier temps au modèle explicatif de l'itinéraire individuel proposé par Frédéric de Coninck et Godard (la Revue française de sociologie « L'approche biographique », janvier-mars 1990, p. 36) qui se présente ainsi : « *Chaque existence se divise en tronçons calmes, où les choses suivent leurs cours et en moments décisifs où tout est remis en jeu, où les destinées bifurquent les unes des autres* » ; ainsi l'existence se construit dans une logique d'enchaînement d'événements et se déroule dans l'alternance de phases ou moments de stabilité durant lesquelles rien ne se passe, rien ne change tel un long fleuve tranquille, et de phases de crise, où tout est possible, interrompues par des moments où les choses basculent, nommés « *bifurcations biographiques* » qui vont influencer la phase suivante en produisant un changement ; l'issue et la réussite de la bifurcation produit une autre phase de stabilité. Les événements biographiques constituent des points d'ancrage dans le parcours, se démarquent par la place subjective qu'ils occupent dans le récit et

s'inscrivent chronologiquement au cours de l'existence, prenant une importance différente selon leur nature, qu'ils soient majeurs, performatifs, ou traumatiques, ces figures ne sont ni définitives ni stables. Un évènement biographique traumatique sera rapporté dans le récit sous une figure dramatique mais pourra varier au cours du temps, à l'occasion d'une réélaboration de l'expérience, pour s'apaiser (Leclerc-Olive, 2009).

L'intérêt particulier que nous portons à ces moments appelés « *bifurcations biographiques* » et à leur analyse, prend tout son sens dans la manière dont ils transforment et bouleversent le cours de la vie de l'individu. Les bifurcations biographiques suggérant un avant et un après, traduisent l'importance de penser l'évènement et d'analyser ces moments pour la compréhension de ce qui s'y passe pendant et durant l'expérience biographique. Analyser l'expérience biographique à partir des évènements majeurs, performatifs qui l'orientent permet la compréhension des transformations qui s'élaborent et qui la caractérisent. Dans ces moments de basculements inattendus, où l'individu se sentira transporté par ce qui lui arrive et ce qui le touche, s'établissent des enjeux nouveaux, surviennent des logiques sensibles de contraintes et de choix qui obligent à des repositionnements ou recompositions des identités personnelles (Lahire, 2001 ; Voegtli, 2004). Le point de bifurcation, le nœud, le point nodal, traduit un changement marquant dans son expérience biographique suffisamment important pour y concevoir une remise en cause du parcours à tel point que ces moments critiques et sensibles obligent l'acteur à reconnaître (Voegtli, 2004, p. 147) « *qu'il n'est plus le même qu'avant* ». Les représentations de soi, de la société et du monde sont bousculées, l'acteur se re-questionnant, réinterprète, pour produire du sens autour de nouvelles représentations qui se construisent. En ce sens l'évènement biographique, point d'ancrage de l'expérience devient un évènement intersubjectif à la rencontre du chercheur qui l'analyse (Leclerc-Olive, 2009).

Les points ou les moments de bifurcations (Passeron, 1989, p. 191) constituent les moments significatifs de la redéfinition de l'identité sociale de l'individu. C'est en ce sens (Strauss, 1992, p.101) « *qu'ils constituent des moments décisifs dans la conception de soi* » durant lesquels l'individu appréhende les transformations de soi comme un transport de soi dans le sens où il se dit transporté par ce qui l'affecte et le touche.

Que le parcours de vie soit décomposé en trajectoire et en transition, en cycle ou en tronçon calme, le point de vue partagé est que le « *turning point* », le point tournant interrompt les trajectoires régulières générant des changements de direction de manière déterminante. En y associant l'idée de mouvement, le moment de la bifurcation biographique pourrait être symbolisé par un pont sur lequel l'individu sort d'une trajectoire au cours régulier (dite stable) et donne accès à l'entrée dans une autre trajectoire ; orientation ou engagement qui selon la réussite de la bifurcation, deviendra à son tour régulière. Théorie qui attribue à la trajectoire régulière (dite stable) un caractère inertiel supportant des variations mineures n'infléchissant pas son orientation.

En criminologie (Sampson et Laub 1993) et (Rutter 1996), lors d'une étude consacrée à la récidive et au désistement (l'abandon de la délinquance), l'analyse des parcours de jeunes délinquants a fait émerger les moments déterminants qui ont contribué à leur changement de trajectoire. Ces moments de bifurcations ont conduit les jeunes délinquants à abandonner leurs pratiques déviantes habituelles pour s'orienter vers un nouveau parcours. L'intérêt de cette recherche était de connaître les divers facteurs et dynamiques à mettre en œuvre pour les accompagner et favoriser la sortie de la délinquance.

Peut-être est-il plus judicieux de commencer par définir ce que le point de la bifurcation biographique n'est pas. Il n'est pas le moment prévu de l'arrivée à un carrefour (balisé) qui propose le choix entre différents embranchements (solutions) qui vont permettre un changement d'orientation dans le parcours de vie. Par exemple : le parcours scolaire d'un adolescent propose de nombreuses bifurcations à l'horizon desquelles il est orienté vers telle ou telle classe, vers telle ou telle section ou encore l'orientation du lycéen après le baccalauréat... Ce type de situation peut être interprété comme un choix ou une contrainte institutionnelle ou parentale mais ne constitue pas pour autant un point de bifurcation, tel que nous l'entendons. Le passage des études à l'activité professionnelle correspondante au parcours scolaire n'est pas non plus une bifurcation, ni le changement d'employeur dans la même branche, ni les modifications de spécialités ne donnant pas lieu à la mobilisation de nouveaux savoir-faire (Bidart, 2006 p. 31). Alors que l'arrivée à un carrefour, qui propose le choix entre différentes directions va faire basculer le parcours sans prévoir dans quel sens il va se diriger, est considéré comme une bifurcation biographique. Le changement provoqué et ses effets durables sont suffisamment importants pour y concevoir une remise en cause ; au point que ces moments critiques obligent l'acteur à reconnaître qu'il n'est plus le même qu'avant. Par exemple : le passage d'un travail avec un contrat en CDI à la création d'une entreprise ou à l'inverse de libéral à salarié. Le seul changement de statut, du régime de salarié d'une entreprise à celui de libéral, d'autoentrepreneur, va transformer de façon importante la structure générale du parcours professionnel, en modifiant les paramètres de celui-ci.

La bifurcation biographique suggérant un avant et un après, s'installe donc entre deux périodes ou phases du parcours, les sépare l'une de l'autre, et participe à la naissance et l'installation d'une autre période dont la direction est différente de la précédente. La compréhension de la bifurcation biographique ne peut faire sens qu'après les événements et la reconnaissance d'une nouvelle période clairement établie. Le parcours de vie est fait de phases biographiques stables (et non linéaires) qui se chevauchent, liées les unes aux autres par des bifurcations entraînant une autre phase biographique. Quel que soit le moment d'observation l'individu est donc situé soit dans une période biographique soit dans une bifurcation.

L'intérêt d'analyser les parcours de vie à partir des points tournants permet de mieux comprendre les événements et les processus susceptibles de provoquer la réorientation d'un parcours de vie d'une direction vers une autre direction ; et ainsi de se saisir des logiques et des mécanismes de

discontinuité et de changement mis en œuvre. Le concept des points tournants devient un outil dans la recherche biographique qui permettra de déchiffrer et de démêler les facteurs et processus impliqués dans le déclenchement de la décision de basculer vers une trajectoire différente de la précédente. Il n'est pas inutile de définir ici la notion d'évènement biographique majeur qui s'entend pour Michèle Leclerc-Olive (1999) comme « un évènement marquant, un tournant de l'existence où se noue une nouvelle modalité d'articulation entre une expérience réélaboree et de nouvelles modalités ». Dans tous les récits biographiques nous pouvons distinguer des évènements de dimensions plurielles plus ou moins importantes, significatives qui influent et impactent différemment le parcours de vie. L'analyse des bifurcations biographiques nous apportera un éclairage sur la manière dont les personnes vont entrer et s'inscrire dans un parcours délinquant ou à l'inverse, la manière dont elles vont rompre et se désengager de leur parcours délinquant pour s'inscrire dans une autre modalité de vie. Les dix récits regroupés rendent compte du travail d'interprétation que chacun réalise afin de donner du sens à leurs vécus. Ils témoignent de la portée identitaire de certains évènements majeurs dans une dimension à la fois individuelle, collective, sociale, politique. La majorité des récits recueillis dans cette recherche exprime un désir de réappropriation de sa vie qui passe par des évènements marquants significatifs de sens et porteurs de promesse de changement.

Du point de vue de la méthodologie, le récit de vie offre l'avantage d'un matériau riche pour ce qu'il nous apprend de l'individu dans sa globalité, ses vécus dans le passé, sollicités, remaniés et réappropriés à la lumière du présent. L'analyse du récit de vie (Delory-Monberger, 2004) est la méthode la plus appropriée pour apprécier les évènements dans leur temporalité, leur continuité ou discontinuité et cela de manière chronologique. Concernant la démarche exploratoire, nous nous appuyons sur les travaux réalisés par Dianne Casoni (2010) et ceux de Catherine Négroni (2005). Elle va consister à relever dans le discours qui nous est livré les changements importants qui séparent une phase d'une autre. Puis à nous focaliser sur le déroulement chronologique des évènements pour mieux les situer et les comprendre. Avant d'aller plus loin, nous proposons un éclairage sur le terme « changement » tel que Casoni (Ibid., p. 358) le conçoit ; il s'agit « *d'une transformation qui conduit l'individu à modifier ses attitudes, ses comportements et son style de vie* ».

Pour Diane Casoni (Ibid., p. 358), l'analyse du discours permet de dégager dans le récit de l'individu reconstituant sa vie, deux dimensions principales distinctes l'une de l'autre par le temps : le « *moment charnière* » et le « *point tournant* », deux dimensions interdépendantes. Le premier se situe à des moments de crise, des moments d'incertitudes et de questionnement. Se trouvent bien souvent à l'origine un évènement ou une suite d'évènements, de nature relationnelle et interpersonnelle suffisamment importants pour amener l'individu à réfléchir sur lui-même, se questionner sur le sens de sa vie rétrospectivement, jusqu'à une possible remise en question du parcours dans lequel il s'inscrit. Le moment charnière peut apparaître sous différentes formes mais il est toujours révélateur à l'individu d'un autre éclairage (qui n'était pas envisagé) sur son parcours de vie. Parfois il intervient comme un élément correcteur du parcours, à un moment où il était difficile de se projeter dans le futur, il va

permettre à l'individu (par la suite) de rompre avec une situation antérieure en tournant la page. Parfois il intervient comme l'opportunité de mettre à jour une passion enfouie, ou le désir d'un changement profond inavoué. Il peut être le moment du croisement avec un autre univers, professionnel par exemple, il peut également prendre la forme d'une rencontre avec une personne qui aura le rôle du « passeur ». Schwartz (1990) [cité dans Négroni, (2005, p. 325)] désigne le passeur celui qui « *par sensibilité à la différence, à l'altérité, est en mesure de se placer dans un entre deux, entre dedans et dehors, entre membres et non membres, et d'assurer le lien entre eux* ». Le passeur est la personne qui ouvre le passage à l'autre et lui donne l'accès à un autre monde, un autre univers. La personne par laquelle le changement va symboliquement et concrètement aussi prendre forme.

Il peut y avoir plusieurs moments charnières avant que le changement ne s'opère. Le second « *le point tournant* » que nous nommerons bifurcation biographique, est le moment, particulièrement porteur de sens, à partir duquel le parcours de vie bascule vers une autre orientation. Les moments charnières, les points tournants, constitutifs de bifurcations biographiques sont des moments significatifs pour ce que les événements vécus sont significatifs. Ils sont intimement liés aux changements qu'ils provoquent sur la personne qui les vit et donc sur son parcours de vie. Selon Shaad Maruna (et Lebel, 2012) l'identité pourrait s'en trouver significativement changée, transformée voire bouleversée selon leur intensité.

Par ailleurs, dans leurs recherches sur les points tournants, John Laub et Robert Sampson (2001) mentionnent l'existence du moment épiphanique, décrivant ce moment comme celui d'une prise de conscience lumineuse par l'individu où la solution à ses divers questionnements antérieurs problématiques lui apparaît.

Pour plus de clarté, et pour que les explications ne restent pas excessivement abstraites, nous allons illustrer nos propos théoriques en nous appuyant sur le récit de Sylvie. Nous allons chercher le moment charnière qui fait date et impose à Sylvie de revisiter son existence à la lumière de ce qui s'y est passé. Puis nous repérerons et identifierons le point tournant qui prend forme au cœur de son récit à partir duquel son parcours de vie sera réorienté.

Pour une meilleure compréhension nous proposons de retranscrire à la fois des courts extraits de son récit et des résumés de son parcours. Pour chaque moment charnière nous proposerons une analyse de ce temps afin de nous saisir des dynamiques de réflexion et des processus et qui l'ont constitué. Nous proposons ensuite un schéma à vocation illustrative représentant le moment de la bifurcation qui, pour Sylvie, s'est étalé sur quatre années, les mécanismes et processus mis en œuvre durant chaque étape en suivant leur chronologie et dans leur temporalité.

L'exemple du récit de Sylvie :

Née dans une famille bourgeoise, Sylvie nous dit qu'elle a passé toute son enfance et adolescence à avoir peur de sa mère... Toute « l'emprise » qu'exerçait sa mère l'empêchait de prendre son envol dans la vie et d'y affirmer son pouvoir de décision et son autonomie.

« Mes parents ne doivent pas être des gens normaux. Ma mère, je l'appelle la pieuvre, ça lui va bien. Toute l'éducation que j'ai reçue de ma mère, l'élevage, c'était abrutissant. Je suis en rébellion permanente en fait, contre ma mère ». E1-L8

A l'âge adulte Sylvie nous dit que son mal être avec sa famille persiste, sa vie ne lui convient pas. Les changements opérés n'ont pas permis à Sylvie de se réaliser, et moins encore de s'épanouir.

« Je suis en rébellion permanente en fait, contre ma mère ». E1-L110

↳ T1. Elle rencontre Catherine, grande consommatrice d'héroïne pendant une garde à vue ; une relation amicale et sincère s'établit entre elles, elles vont mutuellement s'aider à sortir de la drogue. Catherine est une femme libre, toujours debout, dans la lutte. Sylvie se questionne sur les rapports qu'elle a toujours eus avec sa mère, reconnaît en Catherine des valeurs qui lui conviennent et qu'elles vont partager. La qualité des liens qui les unit l'amène à s'interroger sur ceux qu'elle a avec sa mère.

« Des liens d'amitié se sont créés, j'avais pas de copine moi avant, les nanas, elles me faisaient toutes... ; je préférerais plutôt être avec des garçons. Ma mère a toujours été jalouse de Catherine, et de la relation que j'avais avec cette femme. Pour moi, Catherine, c'était une amie, et heureusement qu'elle a fait partie de ma vie ». E1-L48

↳ T2. Sylvie rencontre le fils de Catherine qui est en prison pour une très longue peine et dont elle tombe amoureuse. Une période de trois ans suit, durant laquelle Christophe va lui demander de l'aider à s'échapper de la prison. Les risques, les conséquences et répercussions très graves sont identifiés ensemble. Sylvie associe son geste à une preuve d'amour et en parallèle joint à cette évasion l'idée même qu'il s'agit de la sienne ; nourrissant ainsi l'espoir que cet acte soit le défi symbolique qu'elle relève enfin.

« J'ai fait ce que je devais faire, je l'aimais, c'était normal que je respecte sa volonté. J'ai bien compris qu'aider un mec à s'évader, c'était vraiment symbolique. Pour moi, c'était en même temps pouvoir m'évader de l'emprise de ma mère en fait. L'évasion, j'ai compris que c'était tout ce que j'avais jamais pu exprimer en moi ». E1-L326

↳ T3. Sylvie prend la décision de l'aider à s'évader. L'idée de faire quelque chose de symbolique la séduit, associée à l'envie de prendre une revanche à l'égard de sa mère qui a toujours décidé pour elle, la font basculer dans le monde de la délinquance.

« C'est symbolique, c'est comme si tout ce que j'avais jamais dit, jamais pu faire, eh bien, là, pour de vrai, je le réalisais. Le geste il est grand, il est symbolique, représentatif de quelque chose qu'on a voulu m'enlever ou m'empêcher ». E1-L169

Le discours de Sylvie laisse apparaître deux moments charnières successifs T1 et T2 avant l'arrivée du point tournant T3.

↳ Le moment charnière T1 :

Le récit de Sylvie nous raconte sa rencontre avec Catherine T1. C'est la rencontre fortuite de deux univers distincts, celui de Sylvie dans lequel elle se délite avec l'univers de Catherine dans lequel elle va s'immerger. Elle se passe à un moment de grande vulnérabilité. Sylvie est « accro » à l'héroïne, et se trouve en garde à vue dans un poste de police. Ce moment de fragilité suscite des interrogations et des incertitudes en comparant les relations entretenues avec sa mère et les nouvelles qu'elle découvre avec Catherine. Le moment T1 correspond au moment charnière dans le processus de changement. Il s'inscrit donc dans un moment de souffrances psychologiques, aux dissonances affectives et morales, temps éprouvé comme le symptôme d'un mal être qui amorce le changement. Ce temps de réflexion et de remise en question sur sa vie, va l'amener à traverser une période critique. Début d'une phase d'introspection où elle va interroger le sens qu'elle a donné à sa vie et les valeurs qui la définissent. Catherine occupe ici le rôle du passeur dans le moment charnière, la personne par laquelle Sylvie va passer de son monde à un autre monde. C'est également Catherine qui lui propose, quelque temps après leur rencontre, de faire la connaissance de son fils en prison.

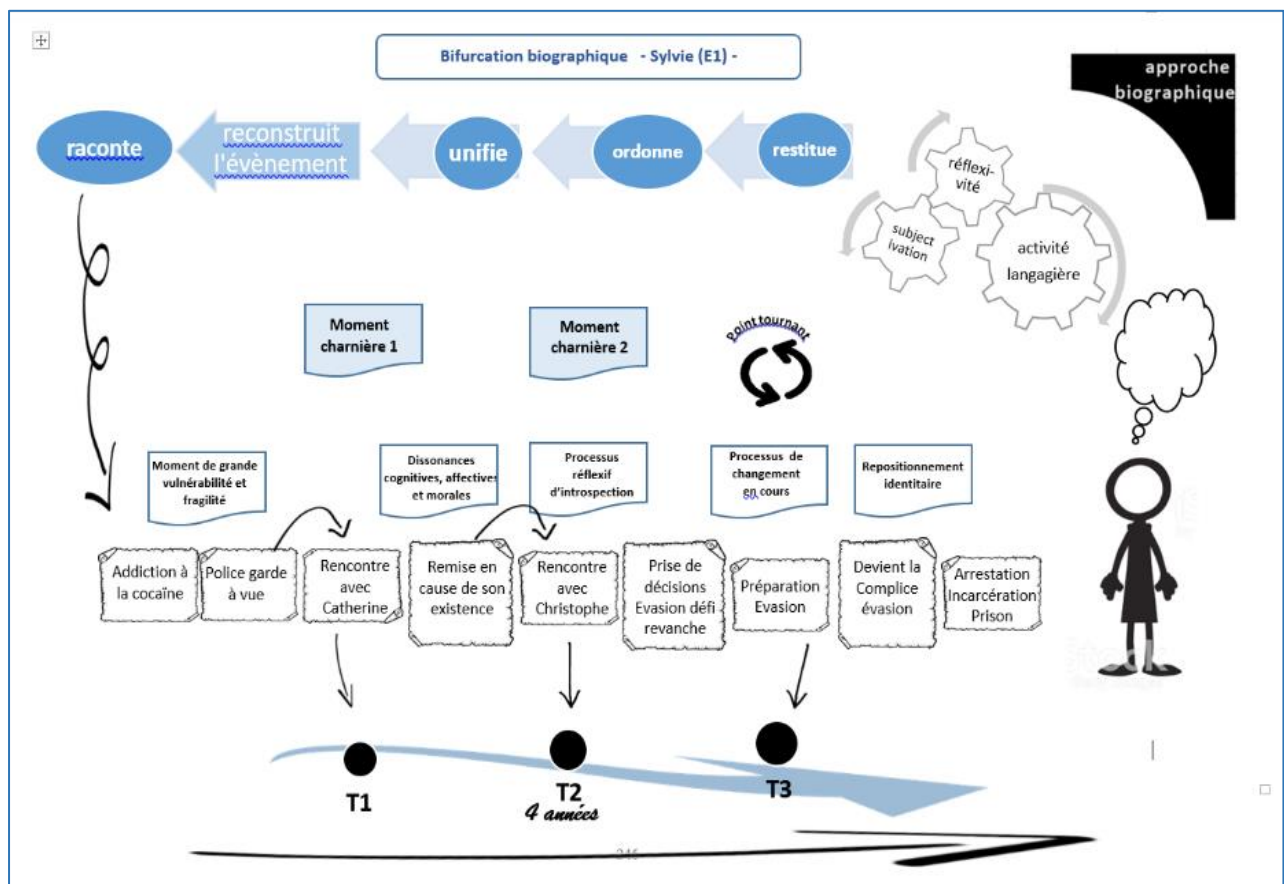
↳ Le moment charnière T2 :

La rencontre avec le fils de Catherine T2 ancre son questionnement dans la réalité et lui ouvre le chemin des possibles. Le moment T2 correspond au deuxième moment charnière. C'est le temps pour Sylvie de la levée des interdits, de revenir sur des rêves sclérosés et des projets avortés comme autant d'opportunités à réactiver. Le désir d'évasion de Christophe devient progressivement le sien. L'idée de faire quelque chose de symbolique la séduit, son geste est la preuve des sentiments qu'elle ressent pour Christophe. En parallèle elle nourrit l'espoir que cette évasion pourrait représenter le défi symbolique qu'elle relève enfin face à sa famille ; l'envie de prendre une revanche contre sa mère qu'elle rend responsable de son mal être depuis l'enfance. Au cours de cette deuxième période, elle s'isole socialement, et consacre sa vie en priorité aux visites qu'elle rend à Christophe. L'organisation de l'évasion la contraint d'autant plus à s'isoler que la réussite de l'opération dépend de sa capacité à être la plus discrète possible. Le processus de changement enclenché chez Sylvie a duré quatre ans. Le moment de l'évasion, très fort en émotions, est longuement raconté, elle y décrit de nombreux détails.

Le moment du point tournant T3 :

C'est le moment T3, le point tournant ou moment de bifurcation biographique, où elle accepte de devenir sa complice que son parcours prend une direction différente. C'est également le moment significatif d'une prise de conscience lumineuse, nommé aussi moment épiphanique, à partir duquel l'évasion lui apparaît comme une solution à ces questionnements et problèmes, une manière pour Sylvie

de dénouer les souffrances antérieures. C'est l'opportunité symbolique de rompre avec l'emprise du lien maternel pour enfin vivre sa vie. A partir de sa prise de décision d'aider à faire évader Christophe, elle deviendra sa complice (repositionnement identitaire). S'établissent des enjeux nouveaux pour elle, surviennent des logiques de contraintes et de choix en marginalité (la préparation à l'acte criminel) qui l'obligent à modifier quelque peu son existence, et à se réorganiser. Si les autres familiers ont habituellement un rôle important d'appui et de soutien dans la bifurcation, Sylvie se détourne de ses liens familiaux et crée la rupture par sa décision de participer à l'évasion de la prison où se trouve incarcéré Christophe.



1. Schéma illustrant le moment de la bifurcation sur quatre années, les mécanismes et processus mis en œuvre durant chaque étape en suivant leur chronologie et dans leur temporalité.

En conclusion, ce chapitre a établi un certain nombre de propriétés concernant les bifurcations biographiques. Nous avons tenté dans un premier temps d'apporter une définition de la bifurcation biographique en tant que : un concept fondamentalement narratif qui s'inscrit dans le modèle de la crise composé d'un ou plusieurs « *moment charnière* » dont le résultat s'appréciera à l'arrivée du « point

tournant » moment particulièrement porteur de sens, à partir duquel le parcours de vie bascule vers une autre orientation durable et significative d'un changement ou d'une transformation conséquente. Narrées rétrospectivement, ces deux moments sont distincts dans le temps, le premier ouvre au champ des possibles, le second concrétise la réalisation des changements qui en résultent. Nous pouvons ainsi dans le cadre de la définition du concept de bifurcation biographique proposer le scénario qui distingue le moment charnière représentant le moment qui active le travail intense de soi sur soi, il est la remise en question de soi ; et celui de la bifurcation qui est plus facile à identifier dans le récit car le narrateur l'exprime soit comme le moment à partir duquel il n'est plus le même qu'avant, soit celui à partir duquel il a tourné la page.

Il est important de ne pas confondre les moments « *carrefour* » avec les moments de bifurcation. Tous les changements ne sont pas suivis d'une période où se manifeste un nouveau régime, et ne sont donc pas tous des bifurcations. Les effets du point tournant amènent des changements durables et conséquents dans le parcours de vie au point d'en modifier le sens. Leur recherche et leur analyse peuvent donc apporter un éclairage important sur les processus de développement de l'individu par le travail de mise en cohérence de l'individu et les remaniements identitaires successifs qui ponctuent leurs parcours de vie. Notre recherche s'inscrivant dans le biographique, l'analyse du discours permettra la compréhension du sens subjectif que la personne donne à sa situation selon la manière dont elle la perçoit et la narre. S'il est intéressant de porter un focus spécifique sur les moments de bifurcations biographiques, c'est pour ce qu'ils ont de crucial à nous révéler sur les possibilités, les raisons et les réalisations de l'action en nous éclairant sur leur caractère dynamique et changeant. Ils nous offrent un angle d'observation privilégié qui fera apparaître de manière grossissante le travail de biographisation, sa mise en cohérence et la performativité biographique qu'y déploie la personne qui les vit.

Le chapitre de l'analyse nous permettra d'interroger les moments de bifurcation du point de vue de l'approche biographique pour nous saisir de la manière dont la personne va se réapproprier son histoire, la construire ou reconstruire en traversant les moments significatifs de son parcours. Nous savons que (Negroni, 2013, p. 61) « *le moment du récit est une épreuve non seulement dans le sens où la personne qui s'y engage accepte l'entretien, mais aussi parce qu'elle se met en demeure de trouver un sens à ce qu'elle fait* ». Les dix récits regroupés dans cette recherche témoignent de la portée identitaire de certains événements majeurs dans une dimension à la fois individuelle, collective, sociale, politique. L'épreuve du récit est d'autant plus complexe qu'elle concerne, dans notre recherche des personnes stigmatisées, qui ont toutes connu des situations extrêmes et vécues dans l'univers carcéral, environnement réputé marginal et dangereux, lieu d'exclusion par excellence où coexistent toutes formes de vulnérabilités. Cette phase d'introspection, qu'est le récit de vie, est un moment vécu comme un retour sur soi qui introduit une réinterprétation de sa réalité, où la dimension expressive occupe une position centrale.

Chapitre IV - Méthodologie

Ce chapitre consacré à la méthodologie, propose de rendre compte des méthodes et des outils que nous avons choisis pour le recueil des données et l'analyse de celles-ci. En sciences humaines et sociales le chercheur a le choix parmi plusieurs dispositifs de récolte et plusieurs méthodes d'analyse des matériaux empiriques. Ce choix stratégique doit être fait avant tout en fonction des objectifs de la recherche, des informations que nous recherchons, de la méthode d'analyse et, en toute cohérence avec la réalité du terrain tenant compte de ses caractéristiques et spécificités.

En explicitant les manières dont nous avons réalisé le travail d'enquête biographique au regard des conditions théoriques et pratiques de notre démarche compréhensive, nous tenterons de montrer comment nous avons abordé le terrain, avec les choix méthodologiques, les empêchements et les réajustements liés au caractère spécifique de notre contexte.

Nous présenterons ensuite les méthodes et les outils afin d'expliquer comment les rencontres avec les divers acteurs (personnes détenues, personnels de l'administration pénitentiaire et autres intervenants) se sont réalisées, puis d'expliquer ce qu'il se passe durant les rencontres.

Nous proposerons de parler des difficultés et aléas que nous avons rencontrés en tant que chercheur en sciences humaines et sociales étudiant et s'immergeant dans un milieu dit « *sensible* ». Ce qui nous amènera à parler de la posture de chercheur pour laquelle nous avons optée.

Nous terminerons par la présentation de la méthode d'analyse retenue pour cette recherche que nous illustrerons par des exemples pratiques.

1. Le choix du terrain, l'univers carcéral et sa problématique

La démarche de cette recherche s'inscrivant dans le milieu carcéral a tout d'abord suscité beaucoup d'étonnement de la part de mon entourage. La prison est effectivement un univers particulier qui, derrière ses hauts murs, cache, pour la plupart d'entre nous, un monde méconnu suscitant ainsi des réactions souvent antagonistes et paradoxales. Ainsi de nombreuses questions m'ont été posées curieusement aussi bien *dedans* que *dehors* par les détenus eux-mêmes surpris de voir qu'ils deviennent, le temps d'un entretien de recherche *intéressants* mais aussi par mes collègues et proches ne comprenant pas l'intérêt que je porte à ce *type de population ingrate*. « *Pourquoi avez-vous choisi un terrain aussi difficile d'accès* », me demande-t-on, ou encore, « *Pourquoi vous intéressez-vous à ces individus, s'ils sont en prison c'est qu'ils sont dangereux* », mieux encore, « *Seriez-vous concernée personnellement par la prison, un frère, un mari en prison, ou peut-être une expérience personnelle ?* ». Pour certains, ces interrogations relèvent simplement d'ignorance par manque d'information, pour d'autres de curiosité, de peur du danger, du rejet par méconnaissance, ou encore de condescendance ou de compassion. L'histoire de cette recherche s'inscrit donc rapidement dans un cadre soulevant autant de suspicions que de commentaires inconvenants. Mais devoir défendre l'intérêt de notre sujet et la

pertinence de son étude, à des fins de légitimité ne nous a jamais fait reculer, bien au contraire, la preuve étant ainsi faite que le besoin existait.

2. Le choix de la méthode de recueil de données

Pour le recueil des données nous avons privilégié deux méthodes qui offrent l'avantage d'être complémentaires, celle de l'observation et de l'entretien de recherche biographique individuel, qui généralement s'accompagnent d'une méthode qualitative d'analyse des contenus. Le choix des modalités de recueil est d'autant plus important que celles-ci déterminent le type d'information que l'on obtiendra et l'usage que l'on pourra en faire lors de l'analyse des données.

L'observation in situ, incontournable pour ce qu'elle a à nous révéler de la réalité du terrain et des acteurs qui le constituent, et l'entretien de biographisation pour ce que les personnes ont à dire de leur parcours carcéral en tant que parcours biographique. L'objectif étant d'associer le regard ethnologique du chercheur au regard subjectif que les personnes nous livrent à travers leurs vécus et expériences biographiques.

Présenter notre projet de recherche à l'administration pénitentiaire a mobilisé une année de démarches chronophages et complexes dont les formalités administratives, (enquête de moralité par la gendarmerie nationale, entretiens, courriers) auprès de la direction de l'administration pénitentiaire de la région, la direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), et la direction de la maison d'arrêt MA1 n'ont pas abouti. Nous n'avons jamais obtenu l'autorisation de mener les entretiens de recherche nécessaire à nos travaux, nous n'étions pas la bienvenue au sein de l'institution. Ce refus nous a permis de comprendre la mesure des difficultés auxquelles nous allions nous confronter. Nous avons ainsi décidé de changer notre approche vis-à-vis de l'institution, de multiplier les méthodes et les matériaux, de diversifier les lieux d'intervention pour donner à notre recherche plus de chances d'aboutir en élargissant le domaine et les moyens d'intervention. L'idée d'organiser des ateliers d'écriture « *intra-muros* » nous a alors semblé pertinente dans la mesure où ces ateliers nous permettraient de mener nos observations in situ, et d'entrer en contact avec des personnes détenues en leur proposant de les accompagner à écrire leurs récits de vie relatant leur histoire, avant et pendant l'incarcération.

L'autorisation obtenue, nous sommes contraints de nous engager par écrit à ne pas faire écrire les participants sur leurs histoires personnelles, celles relatives à ce qui les amènent à leur situation d'incarcération, rien de leur vie personnelle ni des raisons pour lesquelles ils sont incarcérés ne doit être abordé et écrit. Nous nous engageons à scanner tous les écrits recueillis après chaque atelier pour les envoyer au SPIP⁶⁰ qui vérifiera si les contenus sont appropriés et conformes aux attendus de l'activité. Les « ateliers d'écriture de récits de vie » se transforment en ateliers d'écriture pour lesquels nous devons fournir une liste de thèmes à aborder et à respecter, (certains des thèmes sont censurés), et de contraintes telle que la relecture de tous les écrits par l'administration. Les raisons évoquées par la

⁶⁰ Services pénitentiaires d'insertion et de probation

direction de la MA1 qui nous a donné son accord, sont la mise en danger des participants due à la fragilité de leur état psychologique et les conséquences qui peuvent découler du fait d'écrire sur les événements traumatisants de leurs vies. Le nombre de suicides en prison « *auquel il est déjà difficile de faire face* » est également évoqué. L'acte d'écrire sur soi pouvant produire des prises de conscience sur la situation de la personne incarcérée nous a été présenté comme une activité susceptible d'aggraver les conditions de vie en prison et de porter atteinte à la propre sécurité des personnes. Contraintes, obligations et respect des règlements étant le quotidien de tous ceux, intervenants bénévoles compris, qui s'immergent dans le milieu carcéral, nous nous voyons donc dans l'obligation de mener nos ateliers d'écriture dans le plus grand respect des engagements pris et signés. Les objectifs et enjeux des ateliers se sont vus déplacés et limités, consacrés désormais à l'observation in situ et, (si possible) parmi les personnes inscrites à l'atelier, rencontrer celles susceptibles de participer à notre recherche, créer des liens pour installer la confiance afin qu'elles acceptent les entretiens de biographisation, sans pour autant, à ce stade, savoir comment les organiser « *dans les murs* ».

Le caractère spécifique sécuritaire que présente l'institution pénitentiaire dans laquelle nous avons fait le choix de nous immerger, et le cadre particulièrement instable et fragile des personnes que nous souhaitons approcher, nous ont empêché d'établir une marche à suivre « standard ». Le choix des méthodes et notamment les manières d'opérer se sont donc élaborés au fil de notre recherche, réajustés au gré des difficultés et contraintes rencontrées inhérentes à l'environnement carcéral ainsi qu'à la précarité et invisibilité des personnes participantes à notre recherche.

2.1 L'observation in situ

Notre souhait n'était pas de nous rapprocher le plus possible du terrain de notre recherche pour en rendre compte, nous voulions être sur le terrain pour « *vivre le terrain le plus longtemps possible* » auprès de ses différents acteurs, nous immerger en appartenant au terrain, « *faisant corps avec* ». Cette approche ethnographique suppose d'investir les espaces de paroles et d'activités. Nous ne voulions pas seulement nous entretenir avec des détenus, mais partager avec eux des instants de leur vie ; nous ne cherchions pas uniquement à recueillir la parole mais à l'écouter pour la ressentir et mieux la comprendre, quitte à éprouver nos convictions morales et faire l'expérience de l'ambivalence des situations entre chercheur/pouvoir/savoir et détenu/vulnérabilité/stigmatisation.

Envers et contre toute attente, cette expérience unique et riche d'enseignements s'est révélée comme une rencontre humaine vers les autres. Notre atelier s'est inscrit dans le cadre des activités culturelles et éducatives de la maison d'arrêt MA1, mesures favorisant et participant à une réflexion sur la « réinsertion » des détenus dans le corps social ».

La participation à l'atelier se fait sur la base du volontariat, les intéressés se manifestent en remplissant un petit coupon distribué en cellule qu'ils remettent aux gardiens. Plusieurs affiches sont

collées sur les murs en zone de détention afin que l'information soit communément partagée. L'atelier est présenté aux détenus selon les mêmes modalités que d'autres activités telles que la chorale, le sport, la relaxation, le yoga etc... Les inscrits sont alors « *filtrés* » par les personnels du SPIP⁶¹ qui vérifient si le détenu est en condition de participation en s'assurant auprès des personnels du service médical de leur état de santé mentale. Une dizaine de candidats est retenue.

Avant de démarrer cette aventure, nous nous sommes longuement interrogée sur la façon dont nous allions nous y prendre. Nous avons donc pensé à nous documenter et renseigner sur les pratiques existantes menées en milieu carcéral et plus précisément en partageant l'expérience avec une collègue formatrice à Colmar qui, depuis plus d'une dizaine d'années met en œuvre bénévolement des ateliers d'écriture à la maison d'arrêt de Colmar. Dans la réalité, ce que nous avons pensé être un lieu de réflexion et d'écriture, où chacun s'essaierait à l'art d'écrire s'est très rapidement changé en un lieu d'écoute, de partage et d'échange entre participant. La majorité des détenus préférant écrire seul, la nuit, dans leur cellule, les séances de trois heures initialement prévues à l'écriture sont consacrées à la lecture à haute voix des textes rédigés en cellule et aux commentaires que chacun, dans un esprit de bienveillance à l'autre, souhaite apporter. En fin de séance, l'activité est présentée (nous utilisons souvent le photo langage) les consignes sont données et des exemples d'écrits sont partagés pour vérifier la compréhension de l'exercice qui se réalisera en cellule. Les enjeux des ateliers sont détournés au profit d'un travail de réflexion sur soi-même, les aidant à mieux se connaître, et celui d'une prise de conscience sur les sujets et thématiques évoqués à partir des textes proposés et lus tout en favorisant une attention aux autres.

Très rapidement nous comprenons que cet atelier dédié à l'écriture devient un lieu de prise de parole, où chacun s'exprime et se livre librement en toute confiance. Il s'inscrit comme un espace propice à l'attention portée à autrui en toute bienveillance, à l'acceptation de l'autre, à l'exercice partagé de l'intelligence, valeurs rares dans ces lieux d'emprisonnement où chacun prend plaisir à participer. Comme le décrit fort bien Annie Leclerc (2000) « *On n'imaginait pas qu'on avait tant de choses à dire et « intéressantes », pour soi, pour les autres, pour nourrir une réflexion partagée, pour s'épanouir en intelligence, pour prendre des forces, pour découvrir sa propre valeur qui n'a rien à avoir avec celle que l'école déniait à l'enfant à grands coups d'encre rouge et de zéros pointés* ».

Nous avons le sentiment que les détenus compensent leur isolement quotidien et l'anxiété qui les oppriment en habitant cet espace sécurisé et sécurisant que nous leur offrons. L'idée nous est venue de penser raisonnablement que ces ateliers se sont révélés être des déclencheurs, des catalyseurs d'une motivation d'écrire, de lire et de gagner en indépendance. Selon nous, ces détenus, pour lesquels l'écriture est souvent associée dans leur histoire à des échecs douloureux, retrouvent l'estime de soi, au travers de leur production écrite, l'objet culturel donné à lire à d'autres permet un ancrage dans le monde de l'écrit et fait émerger pour certains le désir de faire plus, mieux et seuls. L'expérience in situ nous a

⁶¹ Services pénitentiaires d'insertion et de probation

révélé des hommes qui luttent en ces lieux pour conserver le goût de la vie, et ce qu'ils peuvent exprimer durant ces ateliers y contribue considérablement. Nous avons ainsi pu recueillir de nombreux textes, sous diverses formes, des poèmes, des récits, des chants, des prières qui feront, prochainement l'objet d'une publication. Ces textes témoignent de leurs vies d'avant, et de celle d'aujourd'hui, de fragments de leur passé, petits morceaux de vie rassemblés comme un patchwork. Chacun y raconte sa colère, avec ses coups de gueule, ses espoirs et ses regrets, livre ses secrets et ses désirs, raconte la honte, les remords, l'oppression, la violence, mais tous sont habités par un même espoir... celui de sortir un jour. Les ateliers d'écriture sur le site de la maison d'arrêt MA1 nous ont permis de rencontrer Lou (E2) que nous avons retrouvé plusieurs mois après sur le site du centre pénitentiaire CP1 et quatre autres personnes détenues avec lesquelles nous avons pu organiser les entretiens de biographisation in situ « *dans les murs* » et/ou « *hors les murs* » à l'extérieur.

Nous avons multiplié les propositions d'ateliers d'écriture auprès de nombreux autres sites sur le périmètre régional et national (utilisant nos journées de RTT⁶², nos week-end et congés). Notre modalité d'observation in situ allait enfin se concrétiser et se renouveler sur des lieux d'enfermement différents, comme nous le souhaitions, suivant les exigences que nous nous étions fixé dès le début de nos travaux de recherche. L'idée principale, au regard de l'objectif suivi par notre recherche et des attentes qui étaient les nôtres, consistait à ouvrir notre questionnement à un public suffisamment large, offrant une diversité de profil maximale pour que les résultats des analyses soient significatifs, le plus diversifiés possible, et rencontrant des problématiques d'enfermement différentes dues notamment aux raisons d'incarcération, à la nature du délit, à la longueur de la peine et aux conditions d'emprisonnement spécifiques selon le lieu. Dans la réalité sur le terrain, cette rigueur méthodologique concernant la construction d'un échantillon équilibré présentant une bonne hétérogénéité, nous a imposé de nombreuses contraintes, prolongeant notre enquête sur cinq années.

2.2 Les entretiens biographiques

Des hommes et des femmes presque ordinaires, détenus sous écrou, ou anciens détenus, ont accepté de nous rencontrer pour participer à notre recherche. Le temps des entretiens, ils nous ont raconté des fragments de leur vie avant d'avoir affaire à la justice, expliqué le moment où ils ont « basculé », parler de leur découverte de la détention, et du choc émotionnel qu'ils ont ressenti. Ils nous ont décrit leur vécu dans les murs, et la trace que l'enfermement a laissée sur eux et leurs proches. Ces histoires, leurs histoires nous rapprochent de la vérité crue, celle de l'humain derrière le fait divers. Celle d'hommes et de femmes qui, un jour, ont eu à affronter un destin singulier, à se reconstruire pour retrouver leur identité, et leur dignité. Nous avons souvent entendu dire « *si elles sont en prison, c'est qu'elles l'ont bien mérité !* », pour autant notre posture de chercheur en ces lieux spécifiques n'a jamais

⁶² Réduction de temps de travail

consisté à porter le moindre jugement sur elles, nous avons toujours considéré que c'est le rôle de la justice et tenu du compte du fait que le jugement avait déjà été rendu. Du reste, nous n'avons jamais cherché à connaître le contenu du dossier pénal d'un détenu pour confronter ses paroles à la réalité judiciaire. Pour la grande majorité, leur parole ayant été trop longtemps disqualifiée, leur identité trop souvent stigmatisée, les solliciter dans le cadre d'une participation à une recherche et les écouter attentivement, c'est faire la preuve que l'on « *s'intéresse à eux* », et qu'on les « *prend au sérieux* », le climat de confiance s'installe naturellement.

Dans une perspective déontologique, nos priorités ont consisté à installer la confiance que nous pensons comme un impératif incontournable pour faire de l'entretien un vrai moment de partage. Nous nous sommes toujours attaché à rompre cette dissymétrie de fait entre la position du chercheur et celle de la personne entretenue, fonder la réciprocité sur des bases d'humilité et de simplicité, gérer l'espace entre la distance et la proximité, privilégier l'empathie tout en restant authentique, mais surtout faire preuve d'une très grande disponibilité, souplesse et flexibilité de terrain. Le domaine carcéral associé aux problématiques de la déviance et de l'enfermement suscitant de fortes prises de positions sociales et politiques ; le travail du chercheur nécessite, en amont, de mener une réflexion sur soi quitte à nous débarrasser de tous préjugés obstruant la réalité et oppositions conflictuelles pour mieux comprendre ce que les personnes ont à dire de leurs conduites et pratiques délinquantes sans perturber ou entacher les interprétations et les résultats des analyses.

Il convenait, avant tout entretien, de faire une présentation succincte de notre parcours, d'une manière compréhensible puis celle de la recherche et de ses enjeux pour que chacune en saisisse le sens et l'objectif visé.

Nous posons et déterminons en commun un cadre simple et structuré pour rassurer et mettre en confiance la personne. La discussion se mobilise ensuite autour de l'explication de la démarche. Nous nous accordons sur le cadre, le lieu de rencontre, la fréquence et la durée des entretiens ainsi que l'engagement de la part de chacun d'entre nous. Nous nous inscrivons dans un processus dont nous (chercheur et participant à la recherche) allons devoir respecter les exigences. Nous nous engageons à mener une écoute active et compréhensive, dans le plus grand respect, sans porter de jugement, à soutenir la parole pour la favoriser. Tous les entretiens sont enregistrés, nous nous engageons à stopper l'enregistrement au moment où la personne le demande ; nous nous engageons par ailleurs à respecter le discours et proposons systématiquement une relecture de l'entretien dans son intégralité, une fois celui-ci retranscrit. La durée du processus est variable selon les participants, mais la séance de parole est limitée à deux heures maximum dans le souci d'éviter toute manifestation de fatigue.

Faire connaître notre position de chercheur scientifique, la partager sans détour, revenir sur la liberté de la parole avec le choix de ne pas répondre aux questions qui sembleraient gênantes, et enfin assurer le respect et la garantie de l'anonymat sont des sujets explicités longuement. Nous avons proposé à toutes les personnes rencontrées de choisir sous quelle forme elles souhaitaient apparaître dans nos travaux. Ainsi pour toutes les personnes rencontrées, il a été convenu de changer les prénoms par des

pseudonymes à défaut une série de lettres majuscules, les lieux de détention ainsi que les lieux où se sont produits les faits racontés ont été situés géographiquement dans un périmètre régional et jamais nommé autrement que par un sigle, MA pour maison d'arrêt, CP pour centre pénitentiaire. Toutes les précautions ont été prises pour que personne ne puisse être identifié, afin de préserver le plus grand anonymat. C'est dans le respect de leur volonté et sur la base du volontariat que ces entretiens ont pu être réalisés. Leur nom, leur visage ou leur acte délictuel ou criminel, ayant pu faire la Une des actualités nationales ou régionales, il nous a paru important de veiller à ne pas ajouter à la souffrance des proches, de la famille et des victimes une souffrance supplémentaire.

Le rendez-vous est ensuite fixé selon le lieu d'habitation ou celui de l'hébergement pénitentiaire, toutes ces informations sont reprises et explicitées dans les détails juste avant le moment de l'entretien.

La méthodologie de l'entretien suppose dans la grande majorité des cas de préparer une grille d'entretien où sont listés les principaux thèmes à aborder, et où sont répertoriées les questions à poser. Ce qui fut fait, mais pas respecté dans la réalité. Nous trouvant face à des personnes souvent stigmatisées dont la parole est discréditée, nous nous sommes inscrit en contrebande des règles fondamentales de l'entretien de biographisation en décidant d'interrompre le moins possible la parole donnée pour la laisser se libérer. Le choix s'est alors réorienté vers l'explication « *d'une consigne de départ permettant de déclencher la production discursive des personnes en formulant quelques pistes d'interrogations indicatives* » (Demazière, 2008, p.15). Pour commencer, nous invitons la personne à démarrer son récit de vie en lui demandant de nous parler d'elle, de qui elle était avant l'incarcération (la première s'il y en a eu plusieurs), de nous raconter comment elle a vécu la prison, et de terminer par ce qu'elle pense d'elle aujourd'hui si elle est sortie, ou ce qu'elle envisage et espère dans le cadre de sa sortie si elle est toujours incarcérée. Le récit de vie s'inscrit donc autour de trois temps différents, avant, pendant et après l'enfermement (pour celles qui sont en liberté). Nous posons peu de questions, uniquement dans les cas où le discours est désynchronisé, pour veiller à respecter la chronologie des événements, et seulement si la personne s'égare et aborde d'autres thèmes hors sujet. Éviter une succession de questions préétablies nous permet d'espérer recueillir de la personne une parole exclusivement centrée sur elle-même. De manière naturelle, nous « *laissons venir la parole* » pour que celle-ci soit la plus ouverte possible, que la personne s'exprime avec ses mots et dans l'ordre qui lui convient. Un autre temps, fixé ultérieurement, sera consacré à des échanges visant la clarification de certains passages afin de permettre la compréhension du récit. Un dernier temps enfin est consacré à la relecture de la totalité de l'entretien retranscrit pour s'assurer de la conformité du discours. Contrairement à une démarche clinique à visée thérapeutique, la mise en récit de soi se termine à cette dernière étape ; il n'y aura pas de travail d'analyse du discours, pas de travail d'élucidation selon la complexité des situations, ni de réalisation de bilan en fin de processus. En revanche, la possibilité de nous contacter après chaque entretien est proposée dans le cas où ce qu'il s'y est passé produirait des perturbations dans le quotidien de la personne. La mise en récit de soi favorisant des allers-retours dans son existence ; il n'est pas rare de se retrouver face à des

moments ou des évènements passés douloureux dont le simple souvenir et l'évocation par la parole peuvent susciter un surcroît d'émotions. Les personnes, dont il est question dans cette recherche, ont toutes connu des situations extrêmes et vécues dans l'univers carcéral, environnement réputé marginal et dangereux, lieu d'exclusion par excellence où coexistent toutes formes de vulnérabilités.

La pratique du « *récit de vie* » tout comme celle des « *histoires de vie individuelle et collective* » s'organisent autour de l'attention portée à la narration et au récit de l'histoire d'une personne dont l'expérience vécue en situation sociale est privilégiée. Cette pratique met en perspective la dimension de la personne à porter un regard réflexif sur sa propre individualité. Personne ne pouvant prétendre « penser pour l'autre ou à la place de l'autre », il s'agit ici pour comprendre, de faire l'effort de développer le sens de l'écoute, l'écoute de la parole de l'autre, l'écoute de ses hésitations comme de ses silences.

La démarche telle que décrite précédemment s'est affinée progressivement au fil de l'expérience des entretiens pour construire une réelle méthodologie de recueil de la parole que nous inscrivons dans la lignée des travaux menés par Gaston Pineau que l'on retrouve dans les ouvrages comme *En prison. Récits de vie* de Jeannette Favre (2005), *Katheline, une écriture biographique accompagnée* de Christian Montémont (2005), *Curriculum vitae* (2009), *Ma vie, une catastrophe* (2012) du même auteur, ou encore *Accompagner à reconnaître les acquis de l'expérience en milieu carcéral* de Jacques Seriez et Arielle Roudaire (2016) ; mais aussi des recherches de Vincent de Gaulejac autour des « *Histoires de vie* » ainsi que dans le domaine de la recherche biographique menée par Christine Delory-Momberger. L'évocation des vécus et expériences personnelles, les fragments de vie racontés avec tout autant d'authenticité que de force ont donné naissance à des histoires et récits de vie d'une très grande richesse pour nos travaux de recherche.

En s'autorisant une parole intime et authentique, chaque personne a su se saisir de l'occasion de se dire et se raconter soi-même, pour simplement exister et peut-être sortir de l'oubli. La démarche biographique offre à la personne qui la suit, la possibilité d'entreprendre un véritable travail réflexif sur soi en passant par la reconstitution la plus objective de son histoire. C'est elle qui sélectionne dans la complexité de ses expériences vécues, les évènements et les faits qui lui paraissent les plus significatifs de son expérience singulière. Ainsi le récit de vie permet à l'auteur de « *dire ce qui s'est produit* » par une suite d'évènements et de faits centraux qui, pour lui, font sens. Situation qui renvoie à une réalité factuelle, sans pour autant ignorer que toute reconstruction des faits convoque nécessairement la subjectivité du narrateur. Il va, par le travail d'énonciation orale de son histoire, opérer des choix et des hiérarchisations qui vont orienter le cours de son récit vers une mise en cohérence des faits pour en faire une histoire. Cette démarche permet à son auteur d'historiser ses expériences vécues afin de se réconcilier avec sa propre histoire, de se l'approprier pour une meilleure interprétation et compréhension de soi en lien avec les évènements qu'il a vécus. Parler de soi ne va pas de soi, pour les personnes aux identités stigmatisées, dont les vies fragilisées à l'extrême ont été empêchées, blessées ou cabossées, se raconter est l'occasion de devenir une personne, de se trouver une identité, de construire son histoire et

de s'approcher d'une vérité sur soi-même. Il est également important de préciser que la méthode employée durant les entretiens, suit le modèle dialectique de co-investissement car elle s'élabore et s'inscrit dans une dynamique relationnelle créée entre l'auteur de chaque récit et le chercheur. Dans ce modèle dialectique, l'espace de parole est sans cesse occupé par des allers-retours, un déplacement réciproque visant la recherche de la compréhension de l'un vers l'autre, dans l'entre deux d'une relation qui a permis l'émergence de sens.

2.2.1 Les conditions

Nous avons ainsi réalisé nos entretiens sous deux modalités différentes nous adaptant aux mieux aux conditions spécifiques des personnes et en tenant compte de leurs situations pénales au regard des contraintes et des exigences judiciaires. Par le biais des ateliers d'écriture hebdomadaires que nous organisons bénévolement en prison, les mercredi après-midi ou vendredi après-midi (selon les lieux) nous avons rencontré et proposé à Fathy (E2), Lou (E3), JCB (E5), Jordan (E7) et Charles (E9) de participer à notre recherche.

Lou (E3) et Jordan (E7) étant incarcérés en centre pénitentiaire (CP1) pour de longues peines, (18 ans) nous avons convenu de nous entretenir « *intra-muros* » durant huit « visites au parloir » d'environ quarante minutes, après avoir obtenu les autorisations de l'administration pénitentiaire.

Nous préférons raconter ce cheminement à la première personne du singulier.

Concernant Lou et Jordan, nous nous sommes rencontrés à l'occasion des ateliers d'écriture que j'organisais en divers lieux d'enfermement. Participants assidus aux ateliers, particulièrement impliqués dans les travaux d'écriture que nous élaborons au fil des séances, je les ai sollicités individuellement pour participer à notre recherche. J'obtiens les autorisations et droits de visite en répondant aux diverses exigences de l'administration pénitentiaire⁶³ qui, pour ces deux détenus particulièrement surveillés (DPS), demandera aux services de police et gendarmerie de procéder à une enquête de moralité auprès de mon employeur, et voisinage en plus des conditions contraignantes d'accès d'autorisations obligatoires. Tous les entretiens réalisés se situent donc au parloir de l'établissement pour peine où ils se trouvent incarcérés, et s'inscrivent dans le temps et le cadre très réglementé d'« une visite-parloir ». Nous avons réalisé au total huit entretiens de quarante minutes chacun, les samedis matin pour Jordan et dimanches après-midi pour Lou des mois de juillet et août de l'année 2017. Ces informations sont d'autant plus importantes à rappeler ici qu'elles placent les modalités d'entretien dans des situations très complexes à gérer pour le chercheur, qui, s'adaptant aux difficultés et contraintes inhérentes du contexte,

⁶³ Après avoir rédigé un courrier de demande de visite avec les explications détaillées concernant les raisons, il nous faut préciser les liens (familiaux, amicaux), remplir un questionnaire et fournir, une déclaration sur l'honneur, un extrait de l'acte de naissance, et un extrait du casier judiciaire.

s'inscrit dans des pratiques « *non autorisées* » par l'administration pénitentiaire ; mais elles participent probablement à la compréhension du récit que fait l'auteur et du sens qu'il lui attribue. Si une fois jugée, la personne détenue a le droit de parler « *librement* » de son affaire, l'administration pénitentiaire refuse pour autant qu'elle en fasse le récit dès lors que celui-ci pourrait sortir de l'établissement sous quelque forme que ce soit. Les personnes qui visitent les détenus ne sont donc pas autorisées à solliciter ce type de discours, moins encore à l'enregistrer ou prendre des notes, ni même à entrer avec feuille de papier et stylo. Nous sommes fouillées avant de traverser les portiques de sécurité pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte. Pour les besoins de la recherche et l'intérêt particulier que je lui accorde, je me suis donc « *transformée, de nombreuses fois, en délinquant* », en déjouant et détournant les règlements. Pour une question évidente de sécurité, je ne donnerai aucun élément d'information concernant « *les pratiques et conduites délinquantes mises en œuvre* », pour autant il est important de noter ici que je me suis inscrite dans une posture de chercheur de façon très différente, puisque je suis, à ces occasions spécifiques, devenue en quelque sorte « délinquant ».

Nous avons rencontré Sylvie (E1), Akim (E4), Lamal (E6), Liana (E8) et Claude (E10), par le biais de journalistes de presse radio et associations côtoyés à l'occasion des manifestations (colloques, conférences) auxquels nous avons assisté ou participé. Les entretiens se sont déroulés sur divers lieux (bars, brasseries ou restaurants) et sous diverses modalités en fonction de leurs situations pénales et du temps qu'elles avaient à nous consacrer :

- Sylvie (E1) rencontrée par le biais de l'OIP⁶⁴, est libre mais sous contrainte pénale⁶⁵, nous avons échangé au téléphone plusieurs fois, puis réalisé trois entretiens « *hors les murs* » ;
- Fathy (E2) rencontré au centre pénitentiaire CP1, puis retrouvé à la maison d'arrêt MA2, se trouve en situation de semi-liberté sans bracelet⁶⁶, nous nous sommes rencontrés cinq fois « *hors les murs* », trois pour réaliser les entretiens et deux fois pour le présenter et l'accompagner à une association d'aide à la réinsertion ;
- Akim (E4) rencontré à la MA2, est en situation de liberté conditionnelle avec bracelet électronique⁶⁶, nous nous sommes rencontrés trois fois pour réaliser l'entretien « *hors les murs* » ; pendant ses courtes pauses au restaurant où il travaillait.
- Liana (E8) rencontrée par le biais de journaliste, est libre sous bracelet électronique⁶⁶, nous avons beaucoup échangé au téléphone, puis nous nous sommes rencontrées deux fois « *hors les murs* », (tout près de son lieu d'habitation) pour réaliser l'entretien ;

⁶⁴ Organisation internationale des prisons

⁶⁵ Nous ne connaissons pas les contraintes auxquelles Sylvie est soumise.

⁶⁶ La semi-liberté, comme le placement sous surveillance électronique et le placement à l'extérieur, est un aménagement de peine qui permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier de détention l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, ou un emploi temporaire, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive. Sources Ministère de la justice <http://www.justice.gouv.fr>

- Claude (E10) rencontré par le biais de journaliste, libre, nous avons réalisé plusieurs échanges par mail et téléphone, puis nous nous sommes rencontrés deux fois « *hors les murs* » pour l'entretien ;
- JCB (E5) rencontré au centre pénitentiaire CP2, le premier entretien s'est situé en prison après la séance d'atelier d'écriture, pour le second entretien, JCB étant libre, il s'est réalisé « *hors les murs* » ;
- Lamal (E6) rencontré par le biais de journaliste, libre, nous avons échangé au téléphone plusieurs fois, puis réalisé un entretien « *hors les murs* » ;
- Charles (E9) rencontré au centre pénitentiaire CP2, le premier entretien s'est situé en prison après la séance d'atelier d'écriture, pour le second entretien, Charles étant libre, il s'est réalisé « *hors les murs* » ; nous l'avons accompagné, à la suite, à la maison de justice et de droit pour régler certaines difficultés administratives.

2. Tableau de synthèse des méthodes de recueil de données	
Observation in situ	Entretiens biographiques
↓ 43 Ateliers d'écriture réalisés entre novembre 2014 et juin 2017 ↓ sur 3 lieux géographiques différents 1 maison d'arrêt (en province) et 2 centres pénitentiaires (en province et en région parisienne)	↓ 34 Entretiens de recherche biographique réalisés auprès de 8 hommes et 2 femmes entre mars 2015 et novembre 2017 ↓ dont 16 entretiens situés aux parloirs et 3 entretiens ont démarré en zone de détention puis terminé en liberté

2.2.2 Les difficultés et aléas impondérables

Les difficultés liées à l'observation sur le terrain et à la réalisation des entretiens sont celles que rencontre tout chercheur en sciences humaines et sociales, ethnographe, sociologue ou s'inscrivant dans le champ de la recherche biographique qui étudie et s'immerge dans un milieu dit « sensible » où la souffrance morale, physique, psychologique et sociale, s'inscrivent au quotidien. Par notre présence régulière dans le cadre des ateliers d'écriture, nous avons privilégié l'observation de terrain in situ pour ce qu'elle aura à nous dire de la réalité de la prison et des acteurs qui s'y trouvent, afin de mieux en comprendre les ressorts et les enjeux. Nous avons réalisé les entretiens de biographisation, « *dans les murs* » et « *hors les murs* », organisant des espaces de rencontre humaine et individuelle qui donne à la personne l'occasion de se raconter. Passer du temps avec les personnes dont nous avons essayé de comprendre qui elles sont, comment elles se représentent, comment elles ont vécu leurs expériences biographiques carcérales, et de quelle manière elles trouvent leur place dans un contexte social,

historique et culturel, nous a permis d'avoir accès à de nombreuses connaissances, nous a permis de nous familiariser avec le monde de la prison en établissant des relations de collaboration et de confiance. D'une certaine façon, cette posture d'ethnologue ou d'ethno-sociologue nous a grandi et enrichi.

Les aléas, complications, obstacles rencontrés renvoient le chercheur que nous sommes à interroger notre sens moral et notre crédibilité, à questionner notre responsabilité, et enfin à évaluer notre capacité à voir la souffrance sans pouvoir la réduire, sans prendre la défense et sans prendre parti pour les plus faibles ou pour l'institution qui les enferme. Aux conflits moraux qu'il ressent face aux situations génératrices de malaises, ou de troubles, s'ajoutent une relation dissymétrique qui empêche la réciprocité entre égaux et circonscrit l'accès à la réalité. Si nous partageons avec Corinne Rostaing (2010, p. 23) l'idée que « *l'on ne sort jamais indemne d'une recherche longue en prison* » ce n'est pas d'avoir craint pour notre sécurité personnelle, ni pour avoir souffert des conditions et contraintes sécuritaires permanentes, ni pour la gêne d'être une femme parmi un groupe de quinze détenus tous enfermés à double tour sans surveillance dans une salle de classe pendant plusieurs heures, mais plutôt pour y avoir vu et avoir été témoin de faits de violence inexplicables sur des personnes en état de grande vulnérabilité et dont la situation de faiblesse ne justifiait pas l'intensité de la violence. Nous sommes confrontés régulièrement à un univers aux pratiques perverses et violentes dont les conduites, sur une population disqualifiée et stigmatisée soulèvent à bien des moments notre indignation.

Quid de notre responsabilité ? Notre responsabilité est engagée dans le sens où nous sommes les « libres témoins » ou les « moins libres complices » ayant pu accéder à un univers dont l'opacité est symboliquement représentée par l'épaisseur de ses murs d'enceinte. Nous avons entendu, vu et recueilli les paroles, les histoires de ceux qui rarement se sont exprimé, parce que relégués à leurs méfaits, leur parole est refusée. Comme Harold Garfinkel (1967) nous nous demandons s'il nous faut « *abdiquer de cette responsabilité d'avoir vu des choses peu remarquées, et peut être compris des choses peu élaborées ?* ».

Quid de l'éthique de notre démarche ? L'éthique de notre démarche de biographisation pose la question de la décence/indécence envers les personnes dont la vulnérabilité et la fragilité sont très largement identifiées. Nous pensons plus précisément à cette distance de fait qu'impose notre situation de chercheur. Le malaise, la gêne, ou encore la peur dit Corinne Rostaing (2010, p. 23), « *de ne pas être à sa place* ». L'indécence pour la différence ou l'écart entre le monde que nous habitons et où nous vivons et celui de la personne détenue, ce croisement entre deux mondes qui se regardent et s'observent, aimeraient bien se comprendre mais ne s'appartiennent pas et jamais ne se confondent. Le sentiment d'impuissance, celui de l'indignation ou de la compassion sont régulièrement invités. Celui de l'injustice également nous questionne : « *Et si ces hommes étaient issus de milieux favorisés, s'ils avaient eu accès à une meilleure éducation, auraient-ils commis ce pourquoi ils sont en prison aujourd'hui ?* ». Les tensions liées aux conflits moraux que nous ressentons, éprouvent les missions et la posture du chercheur

sur le terrain. Souvent nous nous sommes demandés si toutes ses émotions plus ou moins bien contrôlées impacteraient notre recherche et ses résultats, et dans quelle mesure celle-ci pourrait en être affectée.

Il faut vivre « *dedans* » en prison pour ressentir à quel point la liberté peut être fondamentale. Libres, nous ne prenons jamais la réelle dimension de ce mot. De tous nos aller-retour en prison, nous ne sommes jamais sortis de prison sans ressentir un intense et profond bonheur d'être à l'air libre, « *dehors* ». Souvent, juste au moment de la sortie, nous avons pensé à la chance que nous avons d'appartenir au monde que nous habitons, besoin de nous rassurer peut-être ? de nous légitimer ou de cacher la honte ? Parfois, juste au moment de la sortie, nous avons réussi à trouver notre vie belle, et à d'autres instants, nous associerons à la prison sa fantastique capacité de nous faire relativiser les problèmes du quotidien qui, « avant la prison », nous paraissaient insurmontables. Qu'avons-nous fait pour culpabiliser autant ? Besoin d'humilité ? C'est parfois l'humour, souvent la dérision, parfois les deux qui s'imposent jusqu'à ce que la raison revienne et que les images, les bruits, les odeurs, les visages s'estompent.

Quid de notre légitimité ? Une autre réflexion tout aussi importante que fortuite voire improbable vient perturber le caractère légitime de notre recherche. « ... *Tant que tu n'as pas été enfermé, et que tu as pas connu toi-même la prison, tu peux pas capter ce que c'est* » nous confie Sylvie (E1-L267) qui a passé quatre années en détention, lors du premier entretien. Par cette pensée, elle cherchait probablement à nous alerter, à juste titre, des difficultés que nous allions rencontrer ; « *écrire sur la prison à partir de ce que nous allons en dire, c'est pas pareil* » que de la vivre, ajoute Sylvie. Voici une observation qui mérite toute sa place ; elle nous permet de nous interroger sur notre capacité à comprendre ce que nous n'avons pas vécu pour ensuite analyser et interpréter ce que nous n'avons pas subi. Nous avons consacré, pour cette recherche, presque dix années d'immersion dans le milieu pénitentiaire. Les premières années en tant que formatrice salariée du Greta en région Centre, j'entrais en prison deux à trois journées (de huit heures) par semaine pour y rencontrer les détenus qui souhaitaient participer aux dispositifs de formation que l'institution leur proposait. Je travaillais avec ces personnes sur leurs probables modalités de réinsertion dans des conditions d'enfermement identiques aux leurs. Par la suite, ayant changé d'employeur, je me suis tournée vers le bénévolat en proposant des interventions au titre d'ateliers d'écriture, une fois par semaine, une demie journée, profitant des RTT,⁶⁷ week-end et périodes de vacances. Pour autant il est vrai que, chaque fois que nous y entrons, nous savions que, quoiqu'il s'y passe, nous sortirions quelques heures après, retrouver notre confortable quotidien. La démarche de biographisation contribue à cet effort de compréhension en nous apportant les éléments empiriques nécessaires à rendre compte du sens que donne chacun à sa vie, à ses actions, à travers son discours. La réponse à nos doutes se trouve dans la qualité de nos observations et

⁶⁷ Réduction du temps de travail

explorations in situ, et notre disposition bienveillante à déplacer notre champ de vision pour embrasser les perspectives d'autres personnes que nous-mêmes.

Quid de notre déontologie ? Au risque de surexposer et d'accentuer les situations de précarité dites sensibles sans jamais les atténuer, notre démarche bien que compréhensive fait revivre, dans l'épaisseur du vécu biographique, ce que les personnes souhaiteraient peut-être oublier et laisser derrière elles. L'entretien peut être ressenti comme une épreuve « *non seulement dans le sens où la personne qui s'y engage accepte l'entretien, mais aussi parce qu'elle se met en demeure de trouver un sens à ce qu'elle fait* » (Negroni, 2013, p. 61). Et au-delà de la parole échangée, la personne se racontant à elle-même, nous savons que le regard sur soi peut être source de douleur parce qu'elle évoque avec nous des expériences socialement condamnées. Ainsi Fathy (E2) nous confie : « *Quand je suis devant quelqu'un qui est vrai et qui fait sa vie correctement, même si j'ai beaucoup plus d'argent que lui, même si je peux l'impressionner avec tout mon argent, peu importe, dans mon propre fond, je sais qu'il est meilleur que moi.* ». Se raconter c'est faire un détour par le passé, parfois évoquer des souvenirs, peut se révéler un moment douloureux, certains récits ont été marqués par des moments de tristesse et de larmes. Ainsi Liana (E8) nous confie « *Ce qui suit est très difficile encore pour moi à raconter, cinq années ont passé depuis, je n'ai rien oublié, mais j'ai toujours autant de mal à en parler.* » Il nous est arrivé de proposer d'interrompre l'entretien, le temps de laisser les émotions s'exprimer. Quand Claude (E10) nous dit : « *Il y a comme un très fort contentieux entre le religieux et moi, je pense qu'il ne s'effacera jamais, les préjugés ont été trop lourds à porter, les blessures n'ont pas cicatrisé, elles sont toujours là, profondes. Le contentieux s'édulcorera probablement avec le temps. Pour l'instant, Il suffit de très peu pour que les choses remontent encore en surface et les nuits sont longues et difficiles. Ce passé, à mon avis, ne s'effacera pas. Ce qui a changé, c'est que je le supporte maintenant, alors que je ne le supportais pas avant* », nous entendons la souffrance, nous la comprenons et nous la respectons.

Quid de notre visibilité ? Notre recherche inscrite dans le champ du biographique, tente de comprendre la manière dont les personnes vivent leurs expériences carcérales, s'inscrivent dans des conduites déviantes et de saisir le sens qu'elles leur donnent à travers leurs récits. Nous nous sommes souvent interrogé sur le sens des discours des personnes et des événements de vie qu'elles relatent comprenant qu'il est éminemment fonction du contexte dans lequel elles se racontent. Le contexte entendu comme le lieu, l'espace et le moment dans lesquels se situe l'entretien pourrait influencer, nuancer ou transformer le discours. Pour se préserver, pour sécuriser les conduites déviantes en cours, il pourrait conduire les personnes à manipuler certains aspects de leur vie en les omettant ou les transformant. Dans un lieu où la parole est circonscrite, où ce qui échappe à l'autorité est frappé de soupçon et de méfiance, dans ces conditions nous pouvons nous questionner sur la valeur des témoignages recueillis.

2.3 La posture du chercheur, lien hétéro-biographique

Le milieu dans lequel nous sommes immergés et les différents obstacles qu'il nous a régulièrement présentés, induit une posture épistémologique hétérogène productrice de sens qui nous a amené à réfléchir longuement sur nos méthodes et outils de recherche. Nous avons repensé, réajusté les contours du dispositif méthodologique initialement prévu, l'administration pénitentiaire refusant de nous laisser mener des entretiens de biographisation « *dans les murs* » et s'opposant également à la conduite d'ateliers d'écriture sur « *les histoires de vie* » que nous avons proposées par défaut. Nous nous sommes adaptés aux exigences administratives et aux contraintes sécuritaires, la volonté d'aller au bout de notre projet s'est révélée plus forte que l'ensemble des obstacles rencontrés sur le chemin.

L'observation in situ offre l'avantage au chercheur de rendre compte de la réalité du terrain, conscient de la difficulté d'accès à la vérité des faits. Elle nous a révélé les aspects quotidiens de la vie en prison, son organisation et fonctionnement pour les détenus comme pour toutes les autres personnes y entrant et y œuvrant et nous a donné accès à l'ensemble des rapports sociaux existant. Les personnels appartenant à l'administration pénitentiaire comme les surveillants, les chefs de travaux, les médecins, les psychologues, les conseillers d'insertion, avec lesquelles des relations cordiales, parfois amicales se sont installées. Avec certaines, curieuses de comprendre les raisons qui nous amenaient à intervenir auprès des détenus, nous avons eu parfois à justifier notre présence en répondant à certaines questions comme : « *Vous pensez vraiment qu'ils méritent ce que vous leur donnez ?* » ou bien « *C'est donner de la confiture aux cochons, vous n'avez rien d'autre à faire ?* » ou encore « *De quel côté vous situez-vous ?* ». Nous comprenons que la question sous-tend de faire le choix entre ceux qui sont enfermés (les ennemis ; choix supposé dangereux) et ceux qui les enferment (les gentils ; choix estimé raisonnable), alors que nous préférons ne pas nous prononcer en faveur ou contre l'une ou l'autre des parties. Avec d'autres, nous avons partagé les aléas de leur métier de surveillant « *Eux (les détenus) ils sortent un jour, moi ça fait vingt-cinq ans que je suis ici* », nous avons ressenti leurs angoisses, « *Le collègue, il est à l'hosto, on est pas prêt de le revoir, le détenu de la N° (de cellule), lui a jeté de l'huile bouillante au visage* ». Nous avons eu notre part d'angoisse aussi, pourquoi le chercheur serait-il épargné ? Avec le surveillant d'étage : « *Vous savez bien sûr qu'en cas de prise d'otage, la consigne pour la direction c'est de ne jamais céder aux preneurs d'otage, ça déclencherait des mutineries dans toutes les autres prisons de France si on cédait* ». Ou bien encore avec le chef des ateliers de travail : « *Ne quittez jamais votre bip-alarme sur vous, y a plein de psychopathes vous savez ici, on fait plus la différence* ». Nous avons fait l'expérience des « *blocages* » (au CP2). Terme employé lorsqu'un événement grave arrive en zone de détention ; précipitée violemment dans une cellule par un gardien derrière nous, immédiatement enfermée à clé, nous avons attendu, seule sans rien comprendre une bonne demi-heure. Mesure de sécurité ? Non, personne ne doit voir ce qu'il se passe dans le couloir, l'institution ne veut pas de témoin oculaire, bienvenue en zone de détention ! Nous avons expérimenté le bip-alarme remis à l'entrée à tout intervenant pour sa sécurité, celui qu'il nous est recommandé de ne pas perdre et dont on ne doit jamais

se séparer. Lors d'un atelier, un des détenus sous traitement à la méthadone, avait pour habitude de revendre les médicaments que l'infirmier lui donnait tous les jours, à ses codétenus pour avoir un peu d'argent pour « cantiner ». C'est une situation courante en prison, les détenus malades sans ressources y trouvent leurs avantages. Ce jour-là, pendant l'atelier, il perd subitement la raison, il se met à hurler pour sortir, nous actionnons le « bip » mais rien ne se passe et personne n'intervient. Pendant les minutes qui suivent, comprenant qu'aucun gardien ne viendra le faire sortir de la salle de cours, il se jette sur la porte et se cogne la tête délibérément en hurlant jusqu'à s'assommer tout seul. Les autres détenus m'aident à le maîtriser mais il est très violent, lorsqu'il est à terre, il est effrayant, son visage est en sang, il semble mort. Nous avons attendu environ vingt minutes avant l'arrivée d'un gardien pour « *prendre la situation en main* ». Nous n'avons plus jamais revu ce détenu. Nous avons croisé sur le terrain les personnels de l'éducation nationale, dont la majorité nous a semblé fière de s'efforcer d'apporter leur grain de sable et de contribuer à faire preuve d'humanité auprès de ce contingent d'hommes que l'école a oublié. Nous avons rencontré et échangé avec de nombreux hommes et femmes, membres bénévoles de diverses associations humanitaires, des visiteurs de prison, des aumôniers laïques, de cultes différents dont les rôles communs sont d'accompagner les personnes, de les assister et de leur apporter un cadre, un appui spirituel et moral. Nous avons fait l'expérience des longues files d'attente avec les familles souhaitant visiter leurs proches enfermés, aux parloirs. Nous avons écouté la maman humiliée qui s'oblige à justifier sa présence par « *C'est mon fils que je viens voir, mais il ne devrait pas être là, il a pas fait grand-chose vous savez* ». Nous avons soutenu la jeune femme qui vient pour sa toute première fois rendre visite à son petit ami, stressée et tétanisée, elle s'arrête, en larmes, au milieu du dernier couloir sombre à franchir avant d'arriver aux cellules. La première visite est une épreuve psychologique intense, tout le monde aide tout le monde, la solidarité se lit dans les regards et se trouve aussi par-delà les barreaux.

Du point de vue de la recherche, notre position rigoureusement méthodologique, vise à observer les acteurs et leurs manières d'être, afin de mieux comprendre ce que leurs discours révèlent, mais de façon inattendue, cette expérience de terrain « *dans les murs* » nous a également révélé la dimension relationnelle et émotionnelle que sous-tend ce dispositif.

Comme pour toute relation, il n'y a pas de règle de conduite ni de recettes prédéterminées, les principes méthodologiques esquissés dans les manuels de sociologie [Becker, (2004) ; Quivy, (2006) ; Payet, (2010) ; Ogien, (2012) ; Mucchielli, (2014)] ; conseillent une posture d'empathie respectueuse, favorisant l'écoute attentive, la bienveillance, la neutralité et le non-jugement. Nous considérons qu'il nous faut penser avant tout, à installer la confiance en nous appuyant sur les valeurs qui fondent notre ouverture à l'autre, notre capacité à la compréhension pour, temporairement nous effacer par l'oubli de soi.

Les questions que nous nous sommes posées dès le début de notre recherche nous ont longtemps accompagné sans pour autant avoir été capable d'y répondre :

- Comment persuader la personne qui nous raconte son crime que nous ne la jugerons pas malgré la distance sociale et culturelle entre nous ?
- Quels arguments pouvons-nous avancer pour la convaincre que ses pratiques délinquantes dévoilées ne lui nuiront pas ?
- Quelle est la part de danger à raconter son vécu carcéral et ses expériences déviantes malgré la garantie de l'anonymat et le respect ?

Peu de chercheurs avertis parlent de la sincérité et l'authenticité du chercheur, pour autant c'est ce que nous nous attachons à démontrer pour installer la personne dans une posture propice à raconter sa vie. Nous insistons sur le caractère indépendant de notre recherche, nous ne sommes ni subventionné, ni rémunéré, ni affilié à un organe du Ministère de l'Intérieur, de la Justice ou de l'administration pénitentiaire. Nous présentons notre projet sous son aspect universitaire destiné à mieux comprendre le sens que les personnes donnent à leurs vécus, dès lors qu'elles ont traversé au moins une expérience en prison, avec l'objectif d'étudier l'impact du parcours carcéral sur leur existence. Cette manière de nous détacher de l'institution nous positionne sans la moindre ambiguïté en dehors de l'univers dont ils se méfient et a rencontré un écho favorable auprès des dix personnes concernées du fait de l'intérêt que nous portions à leurs parcours. Les réactions obtenues étaient : « *pour une fois qu'on s'intéresse à nous* » ; « *ça fait du bien d'être entendu, pour vous au moins on existe* ».

Nous nous sommes également interrogées sur notre capacité à rester objective dans une réalité aussi dure face à ce que nous voyons et entendons autour de nous. (Verneris, 2018) Souvent nous nous sommes demandés si toutes ces émotions plus ou moins bien contrôlées impacteraient notre recherche et ses résultats, et dans quelle mesure celle-ci pourrait en être affectée. Pour autant, aucune connotation d'angélisme n'a jamais détourné notre jugement, de même que minimiser ou légitimer certains actes commis décrits dans les récits aurait été inapproprié ; (Ibid., p. 20) « *les préceptes moraux et les principes qui nous habitent, sont autant d'armes pour faire la part des choses entre le bien et le mal, et le permis et l'interdit* ».

Cette recherche nous a enseigné de nombreuses connaissances dans les domaines de la recherche biographique mais également dans celui de la sociologie, de l'anthropologie et de l'ethnologie. Elle nous a révélé la complexité de la construction d'une démarche de recherche, mais aussi notre capacité à nous remettre en question, à nous adapter à un terrain « sensible », à mobiliser des ressources innovatrices, nous positionnant parfois en « *contrebande* » avec l'institution, ou avec les schémas types de méthodologie au profit de l'avancement de notre projet et de la qualité des éléments d'information apportés.

Au-delà des matériaux recueillis pour construire l'analyse et produire ses résultats, cette recherche nous a confronté à des situations inattendues révélatrices de sens et d'apprentissage. Aux

nombreux contacts de personnes dites « vulnérables et fragiles » nous avons éprouvé des émotions qui souvent nous ont bouleversée voire perturbées. Au sein de l'univers carcéral nous avons été témoin de pratiques tout aussi indignes qu'indicibles, sans pour autant que soient altérées nos valeurs, que nos principes rigoureux et méthodiques de recherche n'en souffrent, et que les résultats de cette recherche n'en soient affectés.

La démarche compréhensive, l'écoute bienveillante associées à notre posture sincère et authentique que nous avons favorisées tout au long de cette expérience nous ont appris à nous surpasser et nous ont enrichi.

3. La méthode d'analyse des données empiriques

En sciences humaines et sociales, le recueil des données via les entretiens est souvent suivi par la méthode de l'analyse du contenu à visée qualitative. Selon René Quivy (2006, p. 202) sa place est d'autant plus appropriée « *qu'elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité* ». Répondant aux exigences rigoureuses et méthodiques attendues, elle s'inscrit naturellement dans le champ de la recherche biographique. Les matériaux empiriques obtenus via les entretiens de recherche biographique doivent nous permettre d'analyser (1) :

- le sens que donnent les personnes à leur parcours carcéral (au regard de l'impact et de l'influence de la prison sur leur existence) ;
- la place qu'elles accordent à leur(s) expérience(s) carcérale(s) dans leur existence ;
- le sens qu'elles attribuent à leurs conduites et pratiques déviantes, selon les événements biographiques et les situations conflictuelles qu'elles ont traversés et les représentations sociales qui en découlent selon leurs propres expériences.

Nous avons fait l'hypothèse (2) que le parcours carcéral entendu ici comme « *expérience carcérale* » va infléchir le parcours de vie de la personne, provoquer une remise en question de l'identité et modifier son identité en profondeur. Pour Fanny Salane (2012) ces changements de vie, radicaux et d'une extrême violence qui s'opèrent dans un milieu hostile à toute compréhension, s'inscrivent comme de véritables événements biographiques chez les individus et mettent à l'épreuve les revendications identitaires pour soi et pour autrui. « *L'ancienne identité, en prison, ne va plus de soi et, si certains tentent de la maintenir, de la réparer, d'autres vont la rejeter et la modifier, plus ou moins radicalement* » (Ibid., p. 189). Cette recherche (Verneris, 2018) permettra d'inscrire des biographies individuelles, chez les personnes détenues marquées par des postures identitaires et culturelles qui leur

sont propres, dans un contexte sociétal spécifique qui est celui de l'institution carcérale. Si les récentes études sociologiques ont permis de faire le constat que la prison n'est pas le camp de concentration destiné à déshumaniser l'homme (Rostaing, 1997), comment les personnes réagissent-elles lorsqu'elles sont soumises à des conditions d'enfermement extrême ?

Les travaux que nous avons menés en milieu carcéral interrogent le rapport à l'enfermement de l'individu pendant son parcours carcéral, en lien avec la démarche de biographisation.

L'analyse de contenu a deux visées essentielles. La première consiste à nous apporter les éléments d'information dont nous avons besoin pour répondre à la question de départ (1). La seconde consiste à vérifier si les données obtenues répondent à l'hypothèse de départ (2), si les résultats observés coïncident aux résultats attendus par l'hypothèse. Sachant que bien souvent la recherche apporte et met en évidence d'autres éléments importants tournant autour de la problématique posée, ces informations ou données périphériques viendront nourrir et enrichir les réflexions du chercheur. Cette méthode d'analyse à la fois polymorphe et multifonctionnelle, aux fonctions heuristiques s'utilise et convient parfaitement selon René Quivy (2006, p. 204) pour examiner « *les systèmes de valeurs, les représentations, aspirations des personnes et leur transformation ; ou encore pour l'analyse des enjeux d'un conflit, les composantes de situations problématiques, des interprétations d'évènements ou de l'impact d'une mesure...* ». L'analyse porte à la fois sur les éléments constitutifs du discours et sur la manière dont ces éléments sont articulés les uns aux autres.

La pratique de l'analyse de contenu selon Laurence Bardin (1977) consiste à découper l'ensemble des discours en thèmes principaux abordés par les personnes, et pour affiner la recherche, les redécouper à nouveaux en sous-thèmes. Ce que nous appelons thème est défini par Laurence Bardin (1977, p. 136) comme « *une unité de signification, de longueur variable, qui se dégage d'un récit dont le sens correspond à ce que l'analyse tend à chercher selon les critères relatifs aux objectifs analytiques* ». Cette « *unité de signification* », appelée par Laurence Bardin « *noyau de sens* » (Ibid.) se manifeste dans le récit, sous différentes formes ; éléments textuels du corpus représentés par un fragment de phrase, une phrase ou plusieurs phrases dont la présence est révélatrice de formulations et d'informations autour desquelles s'organise les discours.

- Repérer dans les récits les informations qui répondent aux questions identifiées en amont (indicateurs de sens) ;

- Rechercher et identifier les informations élaborant d'autres unités de sens émergeant des discours.

- Tous les éléments des discours sont classés et répertoriés, pour rendre lisible les informations, cette technique d'analyse suppose d'établir ensuite des grilles ou tableaux où seront intégrés les fragments de phrases ou les phrases correspondantes aux unités de sens.

3. Tableau : Grille analyse thématique						
Thème sous forme de question		Comment les personnes incarcérées ont vécu leur période d'enfermement ?				
Sous-thèmes		(a) Ce qu'elles ont fait en prison ?	(b) Ce que représente la prison pour elles ?	(c) Ce que la prison leur a apporté ?		
Réponses obtenues		prison = lieu refuge	prison = lieu d'acculturation	prison = espace de réflexion	prison = destructrice	prison = hôpital psych.
ENTRETIENS	E1	« fragment du discours »				
	E2				« fragment du discours »	
	E3		« fragment du discours »			
	E4					
	E5			« fragment du discours »		
	E6					
	E7					
	E8					
	E9					
	E10					« fragment du discours »

3. Tableau représentant un modèle de grille pour l'analyse de contenu thématique

Cette approche systématique garantit l'objectivité du chercheur pendant l'analyse et permet d'apporter une justification en fournissant les grilles renseignées accompagnées de la transcription des entretiens. La synthèse mettra en évidence les éléments majeurs issus de l'analyse.

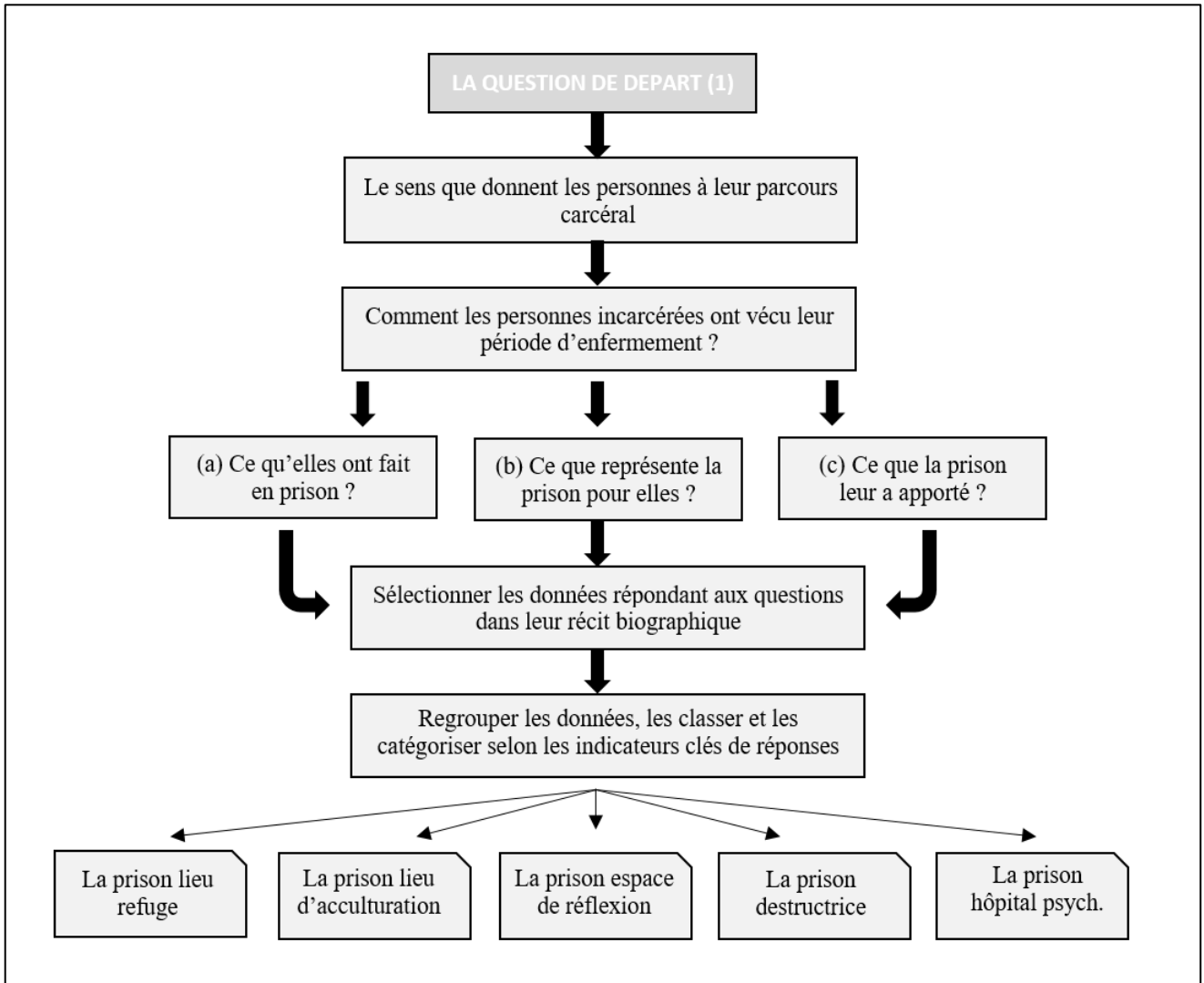
Nous proposons ci-dessous deux exemples d'analyse de contenu montrant les différentes étapes réalisées, ces exemples sont illustrés des découpages des récits :

1°) Pour la première analyse dont le thème portait sur le sens que les personnes donnent à leur parcours carcéral ; nous avons cherché à savoir, dans les discours, comment les personnes incarcérées ont vécu leur période d'enfermement. L'idée était de comprendre (a) ce qu'elles ont fait en prison, (b) ce que représente la prison pour elles, et (c) ce que la prison leur a apporté.

- Pour chaque personne nous avons sélectionné dans leur récit biographique tous les éléments de réponses convenant à ces trois questions ;

- nous avons ensuite regroupé les données pour les classer et les catégoriser selon les indicateurs clés de réponses ;

- nous avons élaboré une grille de réponse présentant les 5 thèmes principaux abordés.



2. Schéma représentant les étapes de l'analyse de contenu et le découpage des récits

Nous vous présentons ci-dessous l'extrait du découpage des récits qui correspond à la troisième représentation de la prison : **La prison est racontée comme un « espace de réflexion sur soi et de prise de conscience »**

Entretien avec :	Discours relevé	Représentations & symbolisations
	La prison est racontée comme un « espace de réflexion sur soi et de prise de conscience »	
Fathy (E2)	« <i>Le CD de C. m'a aidé pour ça, ça, c'est vrai ; moi, j'ai fait le reste, je l'ai fait tout seul et j'en ai souffert, je vais pas vous mentir, j'ai pleuré tout seul dans ma cellule, de nombreuses fois, j'ai écrit, beaucoup ; j'ai déchiré de rage et de colère certains de mes écrits, et j'ai réécrit. Ma plume, ça faisait longtemps que je l'avais laissée tomber, je l'ai retrouvée, je me suis remis à écrire</i> ». L335	Espace de réflexion et espace d'écriture la prison a aidé à réfléchir
Akim (E4)	« <i>J'ai eu tout le temps de réfléchir. J'ai tellement réfléchi à m'en rendre fou, je pourrais dire, de quoi me rendre fou moi-même. J'ai grandi en prison, la prison m'a endurci</i> ». L192	Espace de réflexion la prison a aidé à grandir et à endurcir
Lamal (E6)	« <i>On a tous droit à se construire, attention avec le mot « reconstruire », moi, la prison ne m'a pas démolie, jamais, bien au contraire, elle a fait que m'aider à construire. J'ai fait du mal, c'est vrai, aujourd'hui, j'essaie de faire du bien, comme disent les personnes croyantes</i> ». L4	Espace de réflexion La prison a aidé à construire
Claude (E10)	« <i>Pendant toute cette période-là, je l'ai dit souvent, j'étais entre nulle part et n'importe où. Le temps que cela mûrisse, que ça prenne forme, c'est une gestation, un peu comme une naissance</i> ». L417	Espace de réflexion La prison a aidé à renaître

Nous vous présentons ci-dessous l'extrait du découpage des récits qui correspond à la deuxième représentation de la prison : **La prison est racontée comme un « lieu d'acculturation à la délinquance »**

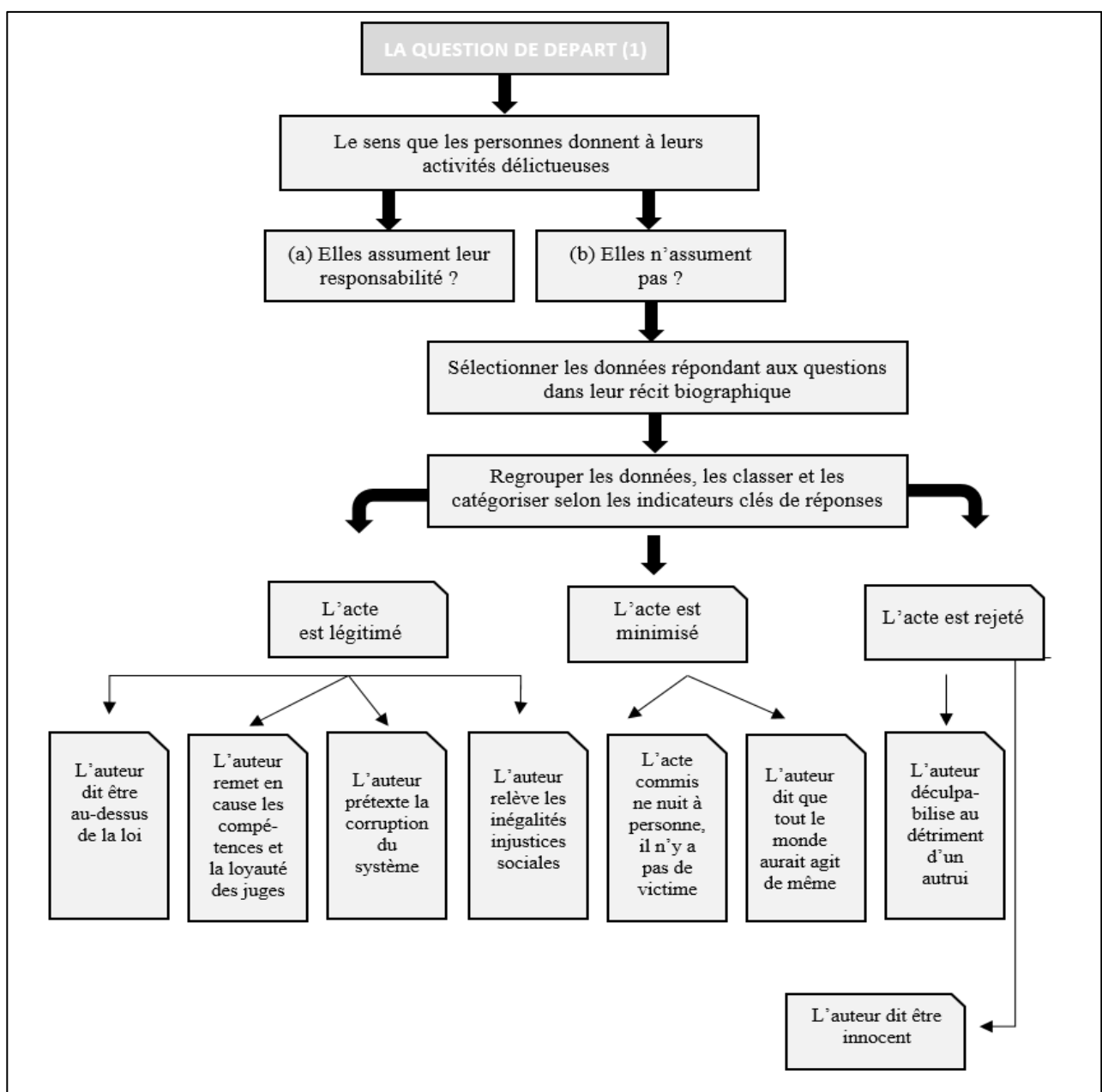
Entretien avec :	Discours relevé	Représentations & symbolisations
	La prison est racontée comme un « lieu d'acculturation à la délinquance »	
Sylvie (E1)	« <i>Moi je préfère les gros coups ; la finance, les banques, les crédits, y a des choses à faire encore dans la branche, je cherche des gars qui connaissent bien le système pour apprendre, j'ai pas peur de la prison et j'apprends vite</i> ». E1-L374	Espace de rencontre informelle professionnalisante réinvestissement du temps passé en prison
JCB (E5)	« <i>J'ai fait ma « formation escroc » à Fleury</i> » (L122)	Appropriation des lieux comme Espace de rencontre informelle professionnalisante Réinvestissement
	« <i>Pendant les années où on peut rien faire d'autre que rester enfermé, moi, j'en profite pour m'instruire, lire, découvrir des activités culturelles, je sais que, d'abord ça fait passer le temps, mais ça me permet aussi d'apprendre des choses qui vont me servir dehors, et faciliter ma vie dehors</i> ». L207	
	« <i>Quand vous gravitez dans le milieu de la prison, vous cultivez une culture déviante, vous voyez ce que je veux dire ? Les psychologues appellent ça la « sous culture déviante de la prison</i> ». L112	
	« <i>on baigne tous dans cette ambiance, on ne peut qu'apprendre à se perfectionner. Apprendre à devenir un escroc par exemple. Ça se vérifie très bien ce que je dis. Ça s'est déjà vérifié à plusieurs reprises que des gens qui se sont retrouvés en prison pour des petits riens sortent et deviennent de vrais bandits</i> ». L112	

2°) Pour la première analyse dont le thème portait sur le sens que les personnes donnent à leur parcours carcéral ; nous avons également cherché à savoir comment les personnes perçoivent leurs activités délinquantes. L'idée était de comprendre (a) si elles assument leur responsabilité face à l'acte commis, (b) ou non. Dans la perspective où elles n'assument pas, (c) comment réagissent-elles ?

- Pour chaque personne nous avons sélectionné dans leur récit biographique tous les éléments de réponses convenant à ces trois questions ;

- nous avons ensuite regroupé les données pour les classer et les catégoriser selon les indicateurs clés de réponses ;

- nous avons élaboré une grille de réponse présentant les 8 thèmes principaux abordés



3. Schéma représentant les étapes de l'analyse de contenu et le découpage des récits

Nous vous présentons ci-dessous l'extrait du découpage des récits qui correspond à la troisième représentation de la prison : **L'acte délictueux n'est pas assumé, il est « légitimé »**

Entretien avec :	Discours relevé	Représentations & symbolisations
	L'acte délictueux n'est pas assumé, il est « légitimé »	
Lou (E3)	« <i>L'enquête, mon enquête, a été bâclée, tronquée, vérolée</i> ».	Les inégalités et injustices des citoyens devant la loi remise en cause des compétences et loyauté de l'institution
Akim (E4)	« <i>Je ne suis pas un gamin à problème, ni un voyou ni un délinquant. Il n'y avait rien dans mon dossier, pas de dossier d'ailleurs, ...</i> »	
Jordan (E7)	« <i>La prédiction est arrivée, pour moi, c'était comme si tout ce qui est arrivé était déjà écrit. Foyer, famille d'accueil commissariat, et finalement prison, j'ai passé toutes les étapes, étape par étape</i> ».	
Charles (E9)	« <i>La société qu'est-ce qu'elle dit de ça ? Les intellos, la classe pensante, qu'est-ce qu'ils font pour ça ?</i> ».	

Nous vous présentons ci-dessous l'extrait du découpage des récits qui correspond à la troisième représentation de la prison : **L'acte délictueux n'est pas assumé, il est « légitimé »**

Entretien avec :	Discours relevé	Représentations & symbolisations
	L'acte délictueux n'est pas assumé, il est « légitimé »	
Lou (E3)	« <i>J'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire</i> ».	La corruption de la justice, des magistrats, avocats gendarmerie...
Akim (E4)	« <i>J'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à un procès équitable, parce que la peine que réclamait le procureur, je l'ai prise, plein pot</i> »	
Charles (E9)	« <i>Les plus gros escrocs, je vous apprends rien, c'est l'État, c'est les politiques. Faut jamais faire confiance à un politique, même les flics le disent</i> ».	

L'analyse de contenu qualitative et thématique dont la portée est heuristique, répond à une approche constructiviste considérant que l'activité langagière reflète la pensée et sert à représenter la manière dont la personne raconte sa réalité biographique. Ses représentations subjectivées donnent à voir la façon dont elle s'inscrit dans le monde à travers les différentes visions qu'elle en a. Cette méthode offre une lecture des réalités discursives sans pour autant perdre la richesse et la subtilité des paroles recueillies.

Dans le chapitre suivant nous présenterons, à partir des matériaux provenant des trois analyses qualitatives produites, les résultats et les interprétations qui en découlent. Nous discernerons les nouveaux apports de connaissances relatifs à notre objet en mettant en avant ce que la recherche a permis de mieux appréhender. Nous identifierons également, parmi les résultats obtenus, les éléments permettant de découvrir de nouvelles perspectives théoriques, de notre point de vue, servant à éclairer la problématique.

Chapitre V - Analyses et interprétations

1. Présentation des personnes entretenues

Fondamentalement éloignée d'une enquête à caractère sociologique, cette étude n'a pas pour ambition de présenter un échantillon « représentatif » de la population carcérale. Le caractère spécifique de l'entretien de recherche biographique impose à lui seul un nombre réduit de personnes à interroger, justifiant méthodologiquement son principe et sa valeur scientifiques. Notre choix s'est fixé à dix personnes.

La constitution de l'échantillon a été soumise à plusieurs impératifs liés d'une part au caractère spécifique du domaine dans lequel s'inscrit notre recherche, le milieu carcéral, et d'autre part à notre adhésion épistémologique à la recherche qualitative, privilégiant la personne comme sujet-acteur de son expérience. La focale que nous suivons porte sur la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation, tenant compte à la fois de la dimension personnelle et temporelle, du sens donné à cette expérience par le sujet-acteur et de sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours. Notre recherche a pour objectif de mieux comprendre les modes d'appréhension de l'expérience carcérale du point de vue des personnes elles-mêmes, au regard de ce qu'elles en disent et de la façon dont elles en parlent. Par la parole et la mise en histoire du vécu, nous nous intéressons aux sens que les personnes donnent à leurs expériences carcérales, à la place qu'elles leur accordent dans leurs parcours de vie, à la manière dont leurs expériences carcérales s'inscrivent dans leurs existences, pour en saisir l'impact sur leurs parcours.

Une étude sociologique nous aurait contraint à considérer certaines variables de types socio démographiques comme le genre, l'âge, la période à laquelle est commis le premier délit ; nous avons privilégié des critères qui nous semblaient (dans la mesure du possible) en lien avec les attendus de la recherche et sa problématique priorisant la qualité de ses résultats. Selon Daniel Bertaux (2005, p. 28), il nous faut privilégier des « *personnes qui peuvent rendre possible les comparaisons, ce qui implique similitude et différence entre les cas* ». Nous avons veillé volontairement à diversifier les situations pénales (prévenu/détenu), les situations pénitentiaires (délict/crime) et les situations personnelles et

judiciaires (libérées en semi-liberté, sous bracelet électronique, sous contrainte). Les personnes libérées ont réintégré leurs vies depuis plus ou moins quatre ans. Nous avons souhaité interroger des personnes dont les raisons et motifs d'incarcération étaient différents, avec des durées et des modalités d'enfermement variées, ces variables étant pertinentes pour analyser les conséquences de l'incarcération sur la personne et l'évolution de son parcours. Nous avons également souhaité respecter, dans l'effectif de notre échantillon, une proportion homme/femme se rapprochant le plus possible de la réalité carcérale, soit deux femmes et huit hommes.

Les situations pénales sont distinguées de la façon suivante :

- 1) Personne incarcérée en prison (sous écrou) sous le statut de détenu
- 2) Personne en liberté conditionnelle (sous bracelet électronique)
- 3) Personne en semi-liberté (sans bracelet)
- 4) Personne libérée (avec obligations)

Les situations pénitentiaires selon les critères ci-dessous :

- Temps d'incarcération soit la durée (de la dernière peine)
- Type d'établissement MA (pour maison d'arrêt) et CP (pour centre pénitentiaire)
- Type d'infraction, à défaut le motif de la dernière incarcération

La notion de temps est fondamentale en prison, le rapport au temps selon la peine tient une place importante dans la manière dont la personne « fait son temps » ; nous avons donc pensé qu'il était pertinent de le préciser pour la dernière peine d'enfermement. De même, avons-nous estimé important de prendre en compte le nombre d'incarcérations ainsi que les raisons de la dernière. Une peine d'enfermement pour un homicide, n'a pas la même durée mais surtout ne se fait pas sur le même lieu qu'une peine pour un vol ; les établissements et les modalités d'enfermement sont différents.

Par ailleurs, tous les types d'infraction ne sont pas représentés, quatre infractions de types différents sont concernées dans notre recherche ; au regard de la loi, il nous faut les distinguer selon les deux catégories suivantes :

- les délits comme le vol et l'escroquerie (selon la gravité) sont des infractions jugées par un tribunal correctionnel ;
- les crimes comme le vol avec violences, l'escroquerie, l'homicide ou le trafic de stupéfiant sont jugés par les cours d'assises.

Les dix personnes participantes ont été incarcérées sur plusieurs lieux d'enfermement que nous ne révélerons pas, mais dont nous pouvons décrire les caractéristiques. Ces établissements se distinguent selon le public reçu (délits/crimes), leurs modalités d'enfermement et les règles qui y sont appliquées.

↳ Les maisons d'arrêt sont des lieux d'enfermement qui reçoivent deux catégories de personnes, celles en attente de leur procès, ces personnes sont appelées des prévenues, et celles qui sont condamnées à moins de quatre années de détention, appelées détenues. Il s'agit du type d'établissement qui, depuis plusieurs années souffre de surpeuplement produisant les conditions de détention les plus difficiles parmi les autres types d'établissements. Les prévenus comme les détenus sont logés aux mêmes conditions et régime d'enfermement. Le régime d'encellulement est individuel de jour et de nuit, la porte de la cellule est fermée. Les repas sont servis en cellule, l'accès aux douches est réglementé, la personne n'a pas les clés de sa cellule. Certaines activités collectives (formation, sport, culture et loisirs) peuvent y être proposées, de même que des temps de travail rémunérés à un taux très faible. Quarante-deux maisons d'arrêt⁶⁸ sont réparties sur le territoire, celles concernées par notre recherche sont :

- MA1⁶⁹ (repère sur le tableau) est située en région Centre. Petit établissement de province proposant 88 cellules pour les hommes, 16 pour les femmes, et 4 pour les mineurs. Avec un taux d'occupation de 140 % aucune personne incarcérée n'est seule dans une cellule. Construite en 1882 et opérationnelle en 1887, elle n'a subi que très peu d'aménagements depuis. Elle est constituée de trois bâtiments de forme rectangulaire rayonnant autour d'un point central. Les locaux sont tout aussi vétustes que les conditions d'hygiène sont inadaptées. Dans l'effectif de notre échantillon, Lou y a été incarcéré pendant toute sa période de préventive.

- MA2⁶⁹ (repère sur le tableau) est située en région Ile-de-France. Construite en 1962 dans l'objectif de fermer les prisons parisiennes de La petite Roquette et La Santé, elle est opérationnelle en 1968 et deviendra l'un des plus grands établissements pour peine d'Europe. Elle est construite en forme d'hélice à trois pales ; prévue pour recevoir 2 719 personnes, elle renferme plus de 3 950 personnes. Son taux d'occupation atteint les 145,2 %. Dans l'effectif de notre échantillon, Sylvie, Akim et Fathy y ont séjourné.

↳ Les centres pénitentiaires sont de très grands établissements regroupant au moins deux types de détentions différentes : une maison d'arrêt et un centre de détention ou/et une maison centrale. Les centres de détention sont réservés aux personnes détenues pour de longues peines mais présentant des perspectives de réinsertion. Le régime de détention est progressif, il propose plusieurs modalités selon la capacité de la personne à s'adapter à l'univers carcéral. Certaines cellules sont fermées jour et nuit (régime contrôlé), d'autres sont ouvertes le matin et fermées l'après-midi (régime amélioré) et enfin les dernières sont en régime portes ouvertes toute la journée. Le passage d'un régime à un autre est considéré

⁶⁸ Sources : Ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire « l'administration pénitentiaire en chiffres au 1^{er} janvier 2018, récupéré sur : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/chiffres_cles_2018_FINALE_.pdf

⁶⁹ Sources : Observatoire International des Prisons, section française, récupéré sur : <https://oip.org>

comme une promotion ou une rétrogradation, il est attribué en fonction des comportements des détenus. Des lieux collectifs sont organisés pour la lessive, la cuisine et autres activités. Les activités scolaires, formations professionnelles, socioculturelles et les possibilités de travail y sont nombreuses. Les détenus sont tous équipés d'un badge faisant office de clé pour leur cellule, circulent librement dans la zone de détention à condition de respecter le règlement. Les maisons centrales sont réservées aux personnes détenues sur de très longues peines et présentant un caractère dangereux, le régime de détention y est très rigoureux. Cinquante-cinq centres pénitentiaires⁶⁸ existent en France, ceux qui sont concernés par notre recherche sont :

- CP1⁶⁹ (repère sur le tableau) est situé en région Centre, opérationnel en 1992, il propose 253 places pour hommes avec un taux d'occupation de 94,1 %. Dans l'effectif de notre échantillon, Fathy y a séjourné, Jordan et Lou y sont toujours incarcérés.

- CP2⁶⁹ (repère sur le tableau) est situé en région parisienne. Très grand établissement proposant 1 210 cellules pour les hommes et 96 pour les femmes. Son taux d'occupation atteint les 199 % chez les hommes et 163 % chez les femmes. Dans l'effectif de notre échantillon, JCB, Charles et Liana y ont séjourné.

Le vécu de l'incarcération peut être différent d'une maison d'arrêt à une autre et d'un centre pénitentiaire à un autre. Certains lieux proposeront en effet des conditions de propreté et d'hygiène que d'autres n'auront pas du fait de leur vétusté, cependant le lieu le plus propre ou le plus récent n'amènera pas forcément une détention moins pénible. Les éléments à prendre en compte dans la pénibilité de l'enfermement ne relèvent pas uniquement de conditions matérielles mais également des conditions d'encadrement, de discipline et des règlements, de facteurs humains.

L'idée principale au regard de l'objectif suivi par notre recherche et des attentes qui sont les nôtres, est d'ouvrir notre questionnement à un public suffisamment large pour que les résultats soient significatifs, le plus diversifiés possible, et rencontrant des problématiques d'enfermement différentes dues notamment aux raisons d'incarcération, à la nature du délit, à la longueur de la peine et aux conditions d'emprisonnement spécifiques selon le lieu. Nous souhaitons dès le départ, un échantillon équilibré présentant une bonne hétérogénéité. Dans la réalité sur le terrain, cette rigueur méthodologique concernant la construction de l'échantillon que nous nous sommes prescrit, nous a imposé de nombreuses contraintes, prolongeant notre enquête sur cinq années. Ainsi pour déjouer certains refus de l'administration pénitentiaire, les entretiens de Lou (E2) et Jordan (E7) ont été réalisés dans le cadre très règlementé des « visite-parloir » nous inscrivant dans des pratiques « *non autorisées* », et répréhensibles par l'autorité en place. A l'exception de Lou et Jordan, tous les autres entretiens ont eu lieu sur rendez-vous, sur Paris, en région parisienne et en région Hauts de France, organisés sur des lieux publics comme des bars, brasseries ou restaurants. Les rencontres avec les personnes incarcérées se sont réalisées durant

les ateliers d'écriture que nous avons organisés bénévolement sur les lieux d'enfermement maisons d'arrêt (MA1), (MA2), et centres pénitentiaires (CP1) et (CP2) de 2010 à 2017, pour Fathy (E2), Lou (E3), Akim (E4), JCB (E5), Jordan (E7), et Charles (E9).

Les rencontres avec Sylvie (E1) , Lamal (E6), Liana (E8), et Claude (E10) ont pu se faire par l'intermédiaire de journalistes de radio, presse écrite et associations œuvrant en prison.

Les entretiens de biographisation ont permis de recueillir les données nécessaires à l'analyse des parcours pour une meilleure compréhension de l'expérience carcérale, des processus mis en œuvre par la personne dans sa construction identitaire, déconstruction et/ou reconstruction ; à partir de paroles singulières porteuses chacune d'une appropriation identitaire unique de cette expérience. Tous les entretiens sont individuels. Les auteurs des propos recueillis sont désignés selon le choix qu'ils ont exprimé, par un prénom choisi ou par un pseudonyme ou par une suite de lettres majuscules. Pour le respect que chacun est en droit d'exiger et la confiance que chacun nous a octroyée, il nous a paru fondamental de veiller à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces personnes ne puissent pas être identifiées. Si les caractéristiques pénales pour chacune ont été précisées, c'est pour une meilleure compréhension du discours recueilli et du parcours réalisé à la lumière de la situation et condition sociale objective.

Notre échantillon final se présente donc comme suit :

1) Personnes incarcérées sous le statut de détenu :

Prénom	âge	Motif dernière incarcération	Situation pénale	Lieu d'incarcération	Lieu de rencontres et nbre d'entretiens	
Charles	45	Escroquerie (11 mois)	1 ^{ère} condamnation	CP2	Atelier écriture	2 rdvs extérieur
JCB	62	Escroquerie (4 ans)	Multi récidiviste	CP2	Atelier écriture	2 rdvs extérieur
Lou	52	Homicide Réclusion criminelle (18 ans et 10 de sûreté)	1 ^{ère} condamnation	CP1	Atelier écriture	8 parloirs
Jordan	25	Homicide Réclusion criminelle (20 ans dont 10 de sûreté)	1 ^{ère} condamnation	CP1	Atelier écriture	8 parloirs

2) Personnes incarcérées se trouvant en liberté conditionnelle (sous bracelet électronique)

Prénom	âge	Motif dernière incarcération	Situation pénale	Lieu d'incarcération	Lieu de rencontres et Nombre d'entretiens	
Hakim	23	Vol à main armée (2 ans)	1 ^{ère} condamnation	MA2	Association	3 rdvs extérieur
Liana	45	Trafic de stupéfiant international (8 ans)	1 ^{ère} condamnation	St Dom. et ensuite CP2	Association	2 rdvs extérieur

3) Personne incarcérée se trouvant en semi-liberté sans bracelet (mesure en fin de peine)

Prénom	âge	Motif dernière incarcération	Situation pénale	Lieu d'incarcération	Lieu de rencontres et Nbre d'entretiens	
Fathi	44	Trafic de stupéfiants (8 ans)	Multi récidiviste	CP1 et ensuite MA2	Atelier écriture	3 rdvs ext.

4) Personnes libérées (avec contraintes obligations)

Prénom	âge	Motif dernière incarcération	Situation pénale	Lieu d'incarcération	Lieu de rencontres et Nombre d'entretiens	
Lamal	32	Trafic de stupéfiants (1 an)	Multi récidiviste	CP2	Presse	1 rdvs extérieur
Sylvie	43	Complicité d'évasion (4 ans)	1 ^{ère} condamnation	CP2	Presse	3 rdsv extérieur
Claude	72	Homicide Réclusion criminelle à perpétuité	1 ^{ère} condamnation	24 prisons France	Association	2 rdvs extérieur

2. Présentation des analyses

Il nous semble pertinent, en ce début de chapitre présentant les analyses, de faire un rappel de notre objet de recherche, qui permettra de resituer le cadre et l'intentionnalité de nos travaux de recherche. Dès la mise en place de la prison pour peine, de nombreuses études dans les domaines de la sociologie [Rostaing, (1997) et (2006) ; Combessie, (2000) et (2001) ; Chantraine, (2003), (2004), et (2006)], et recherches dans le champ de la psychologie (Luillier, Cabelguen, 2007) et de la criminologie [Cusson , (1981), (1995), et (2005) ; Mc Kay, (2016) ; Duchastel, (2015) ; Casoni, (2010) ; Le Blanc, (2010)] ont été réalisées, s'interrogeant sur l'impact de la prison sur les parcours individuels. Pour la grande majorité de ces études, les questions principales qui fondent ces travaux s'organisent autour de la compréhension de l'influence qu'aurait la prison sur les personnes détenues, s'orientant vers la recherche des marques que la prison leur aurait laissé.

Concernant notre recherche, les travaux que nous menons depuis plus de cinq ans en milieu carcéral interrogent le rapport à l'enfermement de l'individu pendant son parcours carcéral, en lien avec la démarche de biographisation. Nous entendons par biographisation (Delory-Momberger, 2003 ; 2005) l'activité à la fois mentale, verbale, comportementale par laquelle l'individu, dans les conditions de son inscription socio-historique, intègre, structure, interprète les situations et les évènements de son vécu. Cette recherche vise à examiner la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation, tenant compte à la fois de la dimension personnelle et temporelle, du sens donné à cette expérience par la personne et de sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours. Elle a pour objectif de mieux comprendre les modes d'appréhension de l'expérience carcérale du point de vue des personnes elles-mêmes, au regard de ce qu'elles en disent et de la façon dont elles en parlent. L'intentionnalité de la recherche s'articule autour de la transformation/déconstruction/(re)construction /repositionnement identitaire de la personne au travers de son ou de ses expériences biographiques carcérales.

- Quel sens donnent-elles à l'expérience carcérale qu'elles sont en train de vivre ?
- Quelle place leur accordent-elles dans leurs parcours de vie ?
- Comment inscrivent-elles cette expérience dans leur parcours de vie ?
- Quel impact ou quelle influence l'expérience carcérale a-t-elle sur leur parcours de vie ?

La recherche biographique contribue ainsi à interroger les rapports que l'individu entretient avec les choses, avec lui-même et avec les autres dans un monde historique et social en s'intéressant aux formes narratives que celui-ci donne à son expérience. Elle fait du récit le cœur de sa réflexion théorique, et considère l'activité narrative de l'individu comme condition de la connaissance de l'être humain en sciences sociales. Ainsi l'orientation de cette démarche est herméneutique dans la mesure où elle se

donne l'ambition de comprendre, d'interpréter et d'expliquer les récits issus des discours des personnes participantes.

Nous avons recueilli les histoires de vie des personnes pendant leur période d'incarcération [il s'agit de Lou (E 3), JCB (E5) et Jordan (E7)] ou, libres [il s'agit de Sylvie (E1), Fathy (E2), Akim (E4), Lamal (E6), Liana (E8), Charles (E9) et Claude (E10)] ayant eu au moins une expérience d'emprisonnement dans leur vie en menant des entretiens de recherche biographique.

Cette démarche contribue, en tant que modalité, à recueillir, entendre et reconnaître la parole singulière de chaque personne, traversée par son histoire, habitée par ses croyances et ses représentations dans un environnement social défini ; l'approche méthodologique de l'entretien de recherche biographique étant basée sur « *la parole que le sujet tient sur lui-même* » (Delory-Monberger, 2009, p. 77). Notre travail de thèse doctorale porte sur l'étude de dix récits d'expériences.

Pour rappel, les cadres théoriques de notre recherche dont sont issues les trois analyses que nous vous proposons sont la délinquance, l'enfermement et les transformations biographiques à travers le paradigme des parcours de vie.

C'est à partir des entretiens de biographisation effectués, que nous avons réalisé ces trois analyses différentes. La première concerne la problématique de la délinquance cherchant à nous saisir du sens subjectif que les personnes attribuent à leurs activités délinquantes. La seconde analyse examine le thème de l'enfermement, visant à comprendre le sens subjectif que l'acteur donne à son expérience carcérale en croisant les logiques d'actions avec les conduites sociales des personnes avec les autres. La troisième s'intéresse aux événements majeurs performatifs qui orientent l'existence des personnes et plus précisément aux bifurcations biographiques qu'ils provoquent et entraînent sur leurs parcours de vie.

1^{ère} analyse sous l'angle de la délinquance (selon le cadre théorique de la délinquance)

Nous savons que les activités et conduites délinquantes n'ont pas le même sens pour toutes les personnes qui les pratiquent et n'occupent donc pas la même place dans leur vie. En analysant les récits et les vécus qui se dégagent des entretiens, nous cherchons à comprendre la manière dont les personnes, par le détour réflexif et intersubjectif que favorise le processus de biographisation, ont subjectivé leurs conduites délinquantes. Cette première analyse consiste donc à comprendre le sens que les personnes attribuent à leur agir délictueux.

Ainsi nous proposons quatre approches destinées à répondre à des questionnements autour de :

a) Les origines

Cette première analyse nous permettra de répondre aux questions fondamentales suivantes :

- Pourquoi les personnes deviennent-elles délinquantes ?
- Comment y parviennent-elles ?
- Comment l'agressivité et la violence peuvent s'inscrire dans leurs parcours ?

Cette approche révèle le processus d'entrée de la personne dans la délinquance et permet de confirmer les facteurs précurseurs ou prédisposant à la délinquance récurrente. Nous questionnerons les relations et pratiques parentales, le statut familial et socioéconomique ainsi que le parcours scolaire.

b) Les temporalités

Une seconde série de questions émerge :

- A quel type ou à quel modèle de délinquance les personnes de notre recherche se réfèrent-elles ?
- S'agit-il d'acte isolé ou de délits commis régulièrement ?

Cette approche révèle comment se situe la personne face à son acte délictuel en termes de durée. Nous cherchons à savoir si l'acte déviant commis est exceptionnel, isolé ou inattendu, nous serions donc en face d'une délinquance occasionnelle, ou si la délinquance est le résultat d'une accumulation d'actes délictueux avec le risque que celle-ci se construise et s'installe dans le temps autour d'un choix de mode de vie, nous serions alors dans cette situation en face d'une délinquance persistante.

c) Les responsabilités

Par ailleurs, une troisième série de questions apparaît :

- Comment réagissent les personnes délinquantes face à leurs actes ?
- Se reconnaissent-elles responsables, en assumant leurs actes ?
- Préfèrent-elles se déresponsabiliser, et en faveur de quoi ?
- Choisissent-elles de se disculper ? ou s'innocenter ?

Étudier la délinquance sous l'angle de la responsabilité, nous permet de savoir comment réagissent les personnes délinquantes face à leurs délits. La responsabilité étant une construction sociale ; celle-ci renvoie l'engagement de l'individu face à ses actes en respectant ou non les règles sociales et les valeurs morales que la société dicte et impose à un moment donné. Nous cherchons donc à identifier de quelles façons les personnes délinquantes se situent face à leurs actes, selon les modes de responsabilisation qu'elles favorisent. Si la majorité d'entre elles assument leurs actes, nous découvrirons les techniques de neutralisation que d'autres concèdent face à la réalité de l'acte commis.

d) Les finalités

Une dernière série de questions s'impose :

- Quelles sont les raisons qui amènent les personnes à produire des conduites délictueuses alors qu'elles en connaissent les risques ?
- Quels en seraient les avantages ?

Pour y répondre nous avons interrogé la notion de la délinquance sous l'angle de ses finalités. Cette analyse a une double visée, la compréhension des conduites délinquantes mais aussi celle de l'intérêt que porte l'acteur à ses conduites. L'étude des finalités, contribue à répondre à la question déterminante

suivante : « En vue de quoi l'acte est-il posé ? », mais aussi « quel est son objectif ? » et participe à la compréhension de la logique qui donne un sens à son action.

2^{ème} analyse sous l'angle de l'enfermement (selon le cadre théorique de l'enfermement)

Toutes les personnes concernées par notre recherche ont fait l'expérience de l'incarcération. Nous savons que l'enfermement carcéral n'a pas le même sens pour toutes les personnes qui l'ont vécu et n'occupe donc pas la même place dans leur vie. La démarche de biographisation menée auprès des dix personnes que nous avons sollicitées, dans le cadre de cette recherche, nous a permis d'avoir accès à ce que chacune d'entre elle a à dire et à raconter sur sa vision du monde et sur sa vie en nous éclairant sur le sens qu'elle donne à ses expériences et la manière dont elle a inscrit le temps de l'enfermement, l'incarcération, et son expérience carcérale dans son propre parcours de vie. A travers la démarche du récit de vie, et les données empiriques recueillies, notre analyse contribuera à la compréhension du sens subjectif que la personne donne à son expérience carcérale en croisant les logiques d'actions avec les conduites sociales de la personne envers elle-même et avec les autres. Les problématiques suivantes sont posées :

- Comment les personnes inscrivent cette expérience carcérale dans leurs parcours de vie ?
- Quel impact ou influence cette expérience exerce-t-elle sur leur histoire ?

Ainsi nous proposons deux approches répondant à des questionnements différents :

a) La dynamique des processus de socialisation

L'analyse tentera de répondre aux questions suivantes :

- Comment les personnes vont s'adapter aux autres détenus et aux contraintes de l'institution qu'elles intègrent ?
- Comment réfléchir au sens de sa peine pour une prise de conscience positive ?
- Comment opérer les changements et transformations identitaires qui leur sont demandés pour un retour à la liberté ?
- Comment démontrer à l'institution ses capacités à pouvoir se réinsérer dans la société ?

Ce qui nous amène à interroger la dynamique des processus de socialisation mis en œuvre par les personnes incarcérées visant l'intégration des valeurs carcérales inhérentes au contexte au regard de leurs propres valeurs.

b) L'expérience carcérale comme expérience totalisante

Il s'agit d'interroger l'expérience carcérale du point de vue du travail biographique pour comprendre la manière dont cette expérience est vécue.

L'analyse tentera de répondre aux questions suivantes :

- L'expérience carcérale serait-elle vécue comme une expérience totalisante ? Ce qui renverrait à l'idée que cette expérience envahit et absorbe la totalité de la vie de la personne détenue ou plutôt,
- L'expérience carcérale serait-elle vécue comme une expérience déstructurante ? Ce qui renverrait à la notion de perte de repère, de cadre structurant,
- Serait-elle vécue comme une expérience dépersonnalisante ? Ce qui renverrait à l'idée d'une perte de personnalité, d'une transformation ou d'une reconstruction.

3^{ème} analyse sous l'angle des bifurcations biographiques (selon le cadre théorique du paradigme du parcours de vie)

L'ambition de cette troisième et dernière analyse est, à partir de l'analyse des récits, de repérer les événements biographiques qui les constituent, d'identifier leur nature selon les effets qu'ils produisent sur le parcours des personnes et de mettre en lumière les divers événements passés, les processus de prise de décision et de changement en œuvre à travers les expériences. En d'autres termes, nous souhaitons analyser l'expérience biographique à partir des événements majeurs, performatifs qui l'orientent afin de nous saisir de la compréhension des changements marquants qui la caractérisent.

a) Les bifurcations biographiques et l'abandon de la délinquance

Ce premier chapitre proposera, pour les personnes participantes à notre recherche en situation d'incarcération, de cerner ce qui, dans une situation sociale précise, appartiendra à un processus de changement qui aura pour effet de les éloigner de leur parcours criminel dans lequel elles s'étaient engagées pour entrer dans un processus d'abandon que nous nommons aussi désistement ou encore désinsertion criminelle. Nous évoquerons, dans le premier chapitre et de façon individuelle, les récits de Fathy (E2), d'Akim (E4) de Lamal (E6) et Claude (E10) issus des entretiens biographiques qui se sont inscrits dans un processus d'abandon (de désistement) de la délinquance.

L'analyse s'attachera à porter des informations sur les questions suivantes :

- Comment les bifurcations biographiques peuvent-elles rendre compte de la manière dont les personnes ont réussi à rompre avec leurs pratiques délinquantes au point d'embrasser une nouvelle existence ?
- Comment sont reliés les événements d'où émerge le sens ou comment se manifeste le désir d'abandon de la carrière criminelle ?
- Quels scénarii se construisent et se développent autour des bifurcations biographiques dès lors que les personnes tentent de sortir de la délinquance ?
- Comment ces scénarii se déclinent-ils à travers les récits narratifs recueillis dans notre recherche ?

b) Les bifurcations biographiques et l'entrée dans la délinquance

Ce second chapitre proposera, avec la même méthodologie de recherche biographique, pour les personnes participantes à notre recherche, de cerner le ou les processus de changement qui ont eu pour effet de les orienter vers un parcours criminel contribuant à faire d'elles des délinquants. Nous évoquerons donc dans un second temps et de façon individuelle les récits de Sylvie (E1), de JCB (E5) et de Jordan (E7) issus des entretiens biographiques individuels qui se sont inscrits dans un processus d'entrée dans la délinquance.

L'analyse s'attachera à porter des informations sur les questions suivantes :

- Comment les bifurcations biographiques peuvent-elles rendre compte de la manière dont les personnes se sont inscrites dans des pratiques délinquantes au point d'embrasser une nouvelle existence ?
- Comment sont reliés les évènements d'où émerge le sens ou comment se manifeste le désir d'entrée dans la carrière criminelle ?
- Quels scénarii se construisent et se développent autour des bifurcations biographiques dès lors que les personnes souhaitent devenir ou maintenir ses pratiques délinquantes ?
- Comment ces scénarii se déclinent-ils à travers les récits narratifs recueillis dans notre recherche ?

Nous terminerons notre analyse par les récits de Lou (E3), Charles (E9) et Liana (8) dont les caractéristiques et spécificités des récits nous imposent un détour particulier dans la manière de les analyser.

In fine, en interrogeant les moments de bifurcations biographiques sur leurs parcours de vie, et les évènements majeurs, nous chercherons à comprendre la manière dont les personnes, par le détour réflexif et intersubjectif que favorise le processus de biographisation, ont subjectivé les évènements marquants qui l'ont constitué. Ces évènements majeurs jouent un rôle significatif et décisif dans la transformation/(re)construction/ repositionnement identitaire des personnes selon leur volonté d'abandonner, de se maintenir ou d'entrer dans l'agir délictueux à travers les nombreuses conduites délinquantes.

L'analyse des dix récits singuliers recueillis nous permettra, dans le chapitre VI, de dessiner provisoirement l'esquisse de différents patrons biographiques. Chaque patron biographique sera construit à partir du discours de la personne et répondra donc à l'expérience biographée de celle-ci et au discours qu'elle en a produit. Ce sera la combinaison subtile des trois analyses précédentes et le croisement des éléments déterminants de chacune qui nous permettront d'élaborer de façon définitive les patrons biographiques qui viendront nourrir notre recherche.

5. Tableau récapitulatif des analyses

Analyses	Objets	Items interrogés	Questionnements
1 ^{ère} analyse sous l'angle de la délinquance	Le sens attribué à l'agir délictueux	Les origines de la délinquance	- Pourquoi les personnes deviennent-elles délinquantes ? - Comment y parviennent-elles ? - Comment l'agressivité et la violence peuvent s'inscrire dans leurs parcours ?
		Les temporalités	- A quel type ou à quel modèle de délinquance les personnes de notre recherche se réfèrent-elles ? - S'agit-il d'acte isolé ou de délits commis régulièrement ?
		Les responsabilités	- Comment réagissent les personnes délinquantes face à leurs actes ? - Se reconnaissent-elles responsables, en assumant leurs actes ? - Préfèrent-elles se déresponsabiliser, et en faveur de quoi ? - Choisissent-elles de se disculper ? ou de s'innocenter ?
		Les finalités	- Quelles sont les raisons qui amènent les personnes à produire des conduites délictueuses alors qu'elles en connaissent les risques ? - Quels en seraient les avantages ?
2 ^{ème} analyse sous l'angle de l'enfermement	Le sens donné à l'expérience carcérale et la manière dont elle est vécue	Les conduites sociales : la dynamique des processus de socialisation	- Comment les personnes vont s'adapter aux autres détenus et aux contraintes de l'institution qu'elle intègre ? - Comment réfléchir au sens de sa peine pour une prise de conscience positive ? - Comment opérer les changements et transformations identitaires qui leur sont demandés pour un retour à la liberté ? - Comment démontrer à l'institution leurs capacités à pouvoir se réinsérer dans la société ?
		L'expérience carcérale	- L'expérience carcérale serait-elle vécue comme une expérience totalisante ? - L'expérience carcérale serait-elle vécue comme une expérience déstructurante ? - Serait-elle vécue comme une expérience dépersonnalisante ?
3 ^{ème} analyse sous l'angle des bifurcations biographiques	Le sens attribué aux moments biographiques significatifs	L'abandon de la délinquance	- Comment les bifurcations biographiques peuvent-elles rendre compte de la manière dont les personnes ont réussi à rompre avec leurs pratiques délinquantes au point d'embrasser une nouvelle existence ? - Comment sont reliés les évènements d'où émerge le sens ou comment se manifeste le désir de l'abandon de la carrière criminelle ? - Quels scénarii se construisent et se développent autour des bifurcations biographiques dès lors que les personnes tentent de sortir de la délinquance ? - Comment ces scénarii se déclinent-ils à travers les récits narratifs recueillis dans notre recherche ?
		L'entrée dans la délinquance ou le maintien des activités délictuelles	- Comment les bifurcations biographiques peuvent-elles rendre compte de la manière dont les personnes se sont inscrites dans des pratiques délinquantes au point d'embrasser une nouvelle existence ? - Comment sont reliés les évènements d'où émerge le sens ou comment se manifeste le désir d'entrée dans la carrière criminelle ? - Quels scénarii se construisent et se développent autour des bifurcations biographiques dès lors que les personnes souhaitent devenir ou maintenir leurs pratiques délinquantes ? - Comment ces scénarii se déclinent-ils à travers les récits narratifs recueillis dans notre recherche ?

2.1 Ce que la démarche de biographisation nous apprend de la délinquance

Toutes les personnes concernées par notre recherche ont fait l'expérience de l'incarcération, le premier point commun qui les relie est celui de la délinquance. Cette première analyse consiste, à partir des récits que nous avons recueillis, à comprendre le sens qu'elles attribuent à leur agir délictueux. La démarche de biographisation menée auprès des dix personnes sollicitées, (dont la présentation se trouve en page 151) dans le cadre de cette recherche, nous a permis d'avoir accès à ce qu'elles ont à dire et à raconter sur leur vision du monde et sur leur vie en nous éclairant sur le sens qu'elles donnent à leurs expériences et la manière dont elles ont inscrit la délinquance dans leurs propres parcours de vie. *In fine*, en analysant les récits et les vécus qui s'en dégagent, nous cherchons à comprendre la manière dont les personnes, par le détour réflexif et intersubjectif que favorise le processus de biographisation, ont subjectivé leurs conduites délinquantes.

Nous soulignons ici un des aspects difficiles que l'objet de notre recherche nous impose. Nous savons que parler de soi n'est pas chose facile, bien plus encore lorsqu'il s'agit d'expériences socialement stigmatisées ou disqualifiées et dès lors que nous touchons à une dimension qui appartient au privé et à l'intime. Nous tenons compte du fait que pour certaines personnes rencontrées à l'occasion de cette recherche, construire un discours autour d'actes déviants commis, donner sens à des processus dans lesquels elles sont peut-être encore engagées au moment de l'entretien, sont des situations complexes qui peuvent susciter des justifications, voire des omissions. La démarche de biographisation, permettra par le processus de subjectivation qui la caractérise, une meilleure compréhension des conduites des individus à la lumière des définitions qu'ils en donnent, que leur analyse de la réalité soit juste ou non. C'est en biographant leur vie que les individus pourront espérer comprendre les interactions et les événements qui les ont marqués et prédisposés à telle ou telle transgression.

Nous rappelons ici que nous soutenons l'idée selon laquelle les acteurs de délits et crimes ne sont pas des êtres à part, dénués de certaines capacités intellectuelles, présentant des troubles de la personnalité et incapables de choix, mais des personnes proches de nous, ordinaires, qui nous ressemblent, leurs actes résultant de choix rationnels. Par ailleurs nous considérons que leurs actes délictueux ayant déjà été jugé, la justice étant passée, nous n'éprouvons aucun besoin de porter le moindre jugement de valeur sur ce qui nous est raconté quel qu'en soit le récit.

La démarche empirique et qualitative pour laquelle nous avons optée, favorise une compréhension herméneutique du processus de construction, de transformation ou repositionnement identitaire des personnes et à leur manière de se biographier.

Le premier chapitre analyse la délinquance sous l'angle de ses origines. Cette approche nous permet de comprendre le processus d'entrée de la personne dans la délinquance et d'en confirmer les facteurs précurseurs ou prédisposant à la délinquance récurrente. Nous rappelons ici qu'ils ne doivent

pas être envisagés qu'en tant qu'éléments indicateurs ou révélateurs de risques d'entrée dans la délinquance.

Le second chapitre analyse la délinquance sous l'angle de ses temporalités. Cette approche révèle comment se situe la personne face à son acte délictuel en terme de durée. Nous cherchons à savoir si l'acte déviant commis est exceptionnel, isolé ou inattendu, nous serions donc en face d'une délinquance occasionnelle, ou si la délinquance est le résultat d'une accumulation d'actes délictueux avec le risque que celle-ci se construise et s'installe dans le temps autour d'un choix de mode de vie, nous serions alors dans cette situation en face d'une délinquance persistante.

Le troisième chapitre aborde la délinquance sous l'angle de la responsabilisation. Nous cherchons à identifier de quelles façons les personnes délinquantes se situent face à leurs actes, selon les modes de responsabilisation qu'elles favorisent. Si la majorité d'entre elles assument leurs actes, nous découvrirons les techniques de neutralisation que d'autres concèdent face à la réalité de l'acte commis.

Le quatrième chapitre est consacré à la délinquance en termes de finalités. Cette analyse a une double visée, la compréhension des conduites délinquantes mais aussi celle de l'intérêt que porte l'acteur à ses conduites. L'étude des finalités, contribue à répondre à la question déterminante suivante : « En vue de quoi l'acte est-il posé ? », mais aussi « quel est son objectif ? » et participe à la compréhension de la logique qui donne un sens à son action.

2.1.1 L'analyse des origines de la délinquance

Considérant l'enfance comme une période déterminante pour étudier les origines et l'évolution des conduites déviantes de l'individu, nous cherchons à comprendre à travers cette première analyse quels sont les mécanismes causaux en jeu pouvant expliquer le développement de comportements délictueux dans le parcours de vie des dix personnes participantes à notre recherche. Investiguer le poids du passé en commençant par celui de l'enfance, même si tout n'est pas définitivement joué durant cette période cruciale, paraît donc être une première analyse pertinente.

Plusieurs études et recherches intégrant les domaines de la psychologie, des neurosciences ou de la génétique sont venues apporter à la sociologie et criminologie leurs diverses contributions éclairant ainsi l'identification des mécanismes sociaux et psychosociaux explicatifs des conduites criminelles. Aux nombreux cadres théoriques existants, nous proposons d'ajouter par le biais de la recherche biographique l'analyse des entretiens effectués et ces résultats ci-dessous.

Cette première étude permet de comprendre les processus d'entrée dans la délinquance selon les trois mécanismes psychosociaux que nous avons retenus, les carences éducatives dans les relations et pratiques parentales, la situation socioéconomique de la famille et le parcours scolaire. Nous rappelons que ces trois indicateurs sont envisagés ici en tant que facteurs prédisposant au processus d'entrée dans

la délinquance. Nous accordons donc une forte valeur explicative aux rôles sociaux au sein de la famille, et des pairs, en considérant les interactions entre individus, les normes, principes et valeurs qui y sont véhiculés et qui renforcent ou non les comportements délictuels. Nous tenons compte des composantes sociales structurelles au sein desquelles il évolue, liant ainsi l'individu à son contexte et aux particularités de l'environnement macrosocial auquel il appartient.

L'analyse du discours de Sylvie (E1) nous permet de relever les difficultés et les conflits rencontrés depuis son enfance avec sa famille, dans les relations avec sa mère et son père. Elle décrit sa mère comme étant dénuée de toute émotion, insensible et psychorigide, alors qu'elle se décrit elle-même comme quelqu'un qui, à l'inverse, est toujours dans l'affectif, le ressenti et l'émotion. Issue d'un milieu plutôt aisé, avec un père entrepreneur, et une mère au foyer s'occupant de ses deux enfants, elle est consciente de l'impact de ses rapports conflictuels sur sa capacité à gérer ou pas sa vie d'adulte.

Elle arrête ses études au niveau du baccalauréat préférant s'installer avec son premier compagnon pour se libérer ou se détacher de l'emprise maternelle. Avant de devenir elle-même délinquante consommatrice de cocaïne, le père de son premier enfant est un dealer de coke, le père de son second enfant un braqueur de banque multirécidiviste, condamné à 35 ans de prison, la personne avec qui elle partage sa vie, au moment de l'entretien est dans le « business ».

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Sylvie (E1) sur lesquels nous fondons notre analyse.

Relations et pratiques parentales	Parcours scolaire
<p>« Mon enfance, mon adolescence, je les ai vécues en ayant peur de ma mère ». L13 « Elle avait la mainmise sur nous, une emprise sur moi, une vraie pieuvre ». L14</p> <p>« Elle est plutôt psycho rigide, sans état d'âme, alors que moi, je suis toujours dans le ressenti, les émotions, je vis dans le sensible. Elle, toujours dans le contrôle, tout est toujours sous contrôle, pas d'émotion, jamais. Je ne sais même pas si elle est capable de ressentir quelque chose, rien ne se voit jamais ». L73</p> <p>« Mon père, c'est la pâte molle ; dans le rapport de l'expert psychiatre des Assises, c'est un mec qui s'est toujours fait commander par ma mère. C'est elle qui dirige ». L85</p> <p>« Je suis en rébellion permanente, contre ma mère. Les psy, en prison, m'ont dit que j'avais un problème avec l'imgo, l'image maternelle ». L110</p> <p>« J'ai compris là que j'avais pas été la fille que mes parents avaient désirée ». L232</p>	<p>« Aujourd'hui, je sais pourquoi j'arrive pas à m'insérer, je finis jamais ce que j'entreprends, je vais jamais au bout de ce que je fais. J'ai pas fini mes études ». L109</p>

Le discours de Fathy (E2) 46 ans, nous révèle qu'il est un enfant adopté, né en Tunisie sous X, il n'a jamais connu sa mère malgré les recherches effectuées à l'âge adulte. Il apprend la vérité sur son statut au sein de la fratrie à l'adolescence, à 14 ans, par un cousin. Cette annonce est ressentie comme un traumatisme dans sa vie. Son père adoptif lui explique alors qu'il avait besoin d'avoir un fils comme héritier. Sa mère adoptive ne lui donnera jamais d'explication. A 46 ans, Fathy dit que sa vie est faite de ruptures, la première avec sa mère biologique, la seconde avec sa famille adoptive qu'il ne reverra que très peu et la troisième, à l'âge adulte, lorsqu'il quitte une épouse qui l'a trahie. Se sentant renié par ses proches, et très perturbé, le parcours scolaire et les études seront très vite abandonnés.

Nous n'avons pas d'éléments concernant la situation socioéconomique de sa famille adoptive en France, mais nous savons que la famille possédait des biens en Tunisie.

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Fathy (E2) sur lesquels nous fondons notre analyse.

Relations et pratiques parentales	Parcours scolaire
<p>« J'ai été adopté en 1970... mon père devait avoir un héritier à qui transmettre ses biens ; il m'a adopté pour cette raison « Quand j'ai compris que j'ai été adopté, et quand j'ai compris pourquoi, ça a fait l'effet d'un choc ». L11</p> <p>« En fait, on va dire que j'ai eu plusieurs ruptures dans ma vie ».</p> <p>« La première rupture, c'est celle avec ma mère que j'ai pas connue, puisque je suis né sous X en Tunisie ». L24</p> <p>« La deuxième rupture, c'est quand mon père m'apprend que j'ai été adopté, à 14 ans que j'étais un enfant adopté. Ça, c'est la vraie grande rupture vécue ». L27</p> <p>« J'ai 46 ans et je pense encore à ma mère que j'ai jamais connue, ça m'arrive tout le temps ». L74</p>	<p>« J'avais un bon niveau d'études, j'ai tout laissé tomber à cause de ces problèmes-là en réalité. J'étais dans une famille où tout le monde, à part mon père et ma mère, me reniait ». L64</p> <p>« J'étais pas assez intelligent pour penser à ça, je focalisais sur ce que je voulais faire, pilote de chasse, et ce sont des choses que j'ai pas réfléchies du tout, sur le coup, je me suis dit à quoi bon continuer des études et j'ai arrêté. C'est vrai, j'ai tout lâché, comme ça bêtement ». L81</p>

L'analyse du discours de Lou (E3) nous permet d'apprendre qu'il est issu d'une famille de paysans du Cantal, dont le père, cheminot à la SNCF, alcoolique, toujours absent n'a jamais assumé son rôle au sein de la famille.

N'aimant pas l'école, et ne se sentant pas concerné, il fait le choix d'une sortie du système scolaire, à 16 ans, en faveur de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment.

Nous n'avons pas d'éléments concernant la situation socioéconomique du foyer monoparental.

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Lou (E3) sur lesquels s'appuie notre analyse.

Relations et pratiques parentales	Statut familial socioéconomique	Parcours scolaire
<p>« J'ai très rapidement zappé mon père de ma vie ; il buvait beaucoup, il n'était pas attaché à sa famille... on ne le voyait jamais. Il n'a jamais participé à la vie familiale, même pas aux déménagements, il était absent par contre, la boisson l'a accompagné toute sa vie ». L14</p> <p>« Il nous a fallu attendre, ma sœur et moi, que ma mère arrive à divorcer de cet homme pour pouvoir partir et faire chacun notre vie ». L19</p>	<p>« Je suis né dans le Cantal dans une famille de paysans, ; mes grands-parents avaient une ferme avec une vingtaine de vaches ». L10</p>	<p>« L'école, pour moi c'était chiant, c'était pas fait pour moi ». L21</p> <p>« Je ne me sentais pas vraiment concerné. J'ai été plâtrier-peintre entre 16 et 18 ans. Le bâtiment, ça me plaisait bien ; j'ai fait beaucoup de métiers par la suite... ». L22</p>

Le discours de Akim (E4), 22 ans, nous révèle qu'il est issu d'une famille des quartiers, certes modeste mais au sein de laquelle il n'a jamais souffert ni de carence affective ni éducative. Un milieu « protégé » grâce auquel il se décrit comme « l'enfant sage », « tranquille » et bien élevé avec des valeurs, à l'abri de tout type de situation conflictuelle.

En échec scolaire, et mal orienté, il entre rapidement dans la vie active et s'y installe facilement.

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Akim (E4) sur lesquels nous construisons notre analyse.

Relations et pratiques parentales	Situation socioéconomique de la famille	Parcours scolaire
<p>« J'étais un p'tit jeune tranquille sans histoire, apprécié de tous, avec une vie sociale, des amis, un p'tit jeune très épanoui qui faisait la fierté de sa maman. Je ne pensais pas avoir à connaître la prison un jour ». L5</p> <p>« J'ai grandi avec des valeurs sur le travail, l'argent, et les responsabilités que l'on m'a inculquées. J'ai toujours vu ma mère travailler, mon père a travaillé beaucoup à l'étranger ». L31</p> <p>« Issu d'un milieu protégé, c'est quelque chose qui aurait jamais dû m'arriver. Moi, j'ai un parcours avec des valeurs, une éducation, une famille, de l'amour, un entourage stable ». L257</p>	<p>« Ma mère nous a élevés toute seule avec mes deux p'tits frères ». L8</p> <p>« c'était pas évident pour elle ». L24</p> <p>« ma mère était très souvent absente du fait de son travail ». L37</p>	<p>« Mon parcours scolaire a été court, j'ai pas su m'orienter à la fin de ma troisième ». L8</p>

Le discours de JCB (E5), 62 ans, ne nous apporte que très peu d'élément sur son enfance. Issu d'une famille monoparentale, élevé par sa mère, il ne fait pas d'étude.

Nous n'avons pas d'éléments concernant la situation socioéconomique du foyer monoparental.

Relations et pratiques parentales	Parcours scolaire
<p>« Je n'ai pas connu mon père, j'ai pas eu de modèle, ma mère avait autre chose à faire que me convaincre de rester à l'école ». L21</p>	<p>« J'ai pas fait d'étude, l'école, dès le début, ça me plaisait pas ». L20</p>

Le discours de Lamal (E6), 32 ans, nous révèle qu'il est un enfant des quartiers, issu d'une famille très modeste, dont le père est absent. Sa mère, femme de ménage est souvent absente car elle travaille et élève seule ses deux enfants. Pour autant il ne manque de rien, les besoins essentiels sont couverts.

Décrocheur scolaire, il se joint aux jeunes de la cité auprès desquels il va apprendre la culture déviante de la rue dans laquelle très rapidement il s'inscrit.

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Lamal (E6) sur lesquels repose notre analyse.

Relations et pratiques parentales	Situation socioéconomique de la famille	Parcours scolaire
<p>« Quand on grandit au quartier, on n'a pas cette culture de vouloir aller en classe, étudier, apprendre. On a grandi dans un quartier défavorisé, ça peut paraître bête, mais dans la cité, pour nous les jeunes, l'école, c'est chiant ». L27</p> <p>« Quand tu vis dans la cité, tu grandis en voyant des choses. Je suis petit, et je vois les grands de mon quartier, ils sont à moto, ils roulent sans casque, ils volent, ils vendent de la drogue, ils font des choses qui sont pas bien ». L33</p> <p>« On grandit, on va pas à l'école, on fait comme les grands, on va dealer, on vole, on fait comme nos aînés, nos grands frères, qu'on voit tous les jours ». L41</p> <p>L45 « Pour moi, rapidement, petite délinquance suivie de grosse délinquance, vol, deal... ». L45</p>	<p>« je suis un enfant des quartiers. J'ai grandi en plein cœur d'une cité dans la banlieue parisienne, où peu de gens s'aventurent, même en plein jour ». L14</p> <p>« ma mère est femme de ménage, elle a toujours travaillé, mon père est cuisinier, mais il était pas là. C'est ma mère qui nous a élevés, avec deux enfants à charge. Des revenus très bas, avec ça, c'est très dur pour elle ». L74</p> <p>« C'est vrai qu'on a jamais manqué de rien, dans le sens où on mangeait toujours à notre faim, en gros les choses essentielles de la vie, on les avait. Manger, boire, dormir, avoir un toit, on en manquait pas ». L82</p>	<p>« Petit et plus tard ado, l'école, je reconnais, c'était pas pour moi, c'était chiant. Les études c'était pas mon trip, on va dire, c'était compliqué pour moi ». L21</p> <p>« J'aimais surtout sécher les cours ; j'avais plus d'activités à l'extérieur de l'école que dedans, en fait j'étais beaucoup plus décrocheur qu'élève ». L25</p> <p>« À l'école, la seule matière que j'aimais c'était le sport, l'athlétisme. Courir, j'ai appris comme un vrai sportif, je me suis entraîné, ça m'a beaucoup servi pendant longtemps, sinon, à la première embuscade, tu tombes dans les bras des flics ». L60</p>

Le discours de Jordan (E7), 25 ans, nous révèle qu'il est issu d'une famille très modeste. Sa mère, aide à domicile et son père tourneur fraiseur en usine sont souvent absents à cause du travail. Alcoolique et violent, il est le témoin pendant son enfance de nombreuses scènes violentes entre ses deux parents qui se séparent, il a 10 ans. Faute de pouvoir assurer « la garde », ils demandent au juge que Jordan soit placé en famille d'accueil. A 12 ans, il est placé dans un foyer puis confié à une famille d'accueil chez qui rien ne va et en centre éducatif fermé. De 7 à 14 ans, il est souvent au commissariat de police et passe devant le juge pour enfant régulièrement pour rendre compte de ses délits.

Dès le primaire, il s'inscrit dans un parcours scolaire très perturbé par ces nombreuses « bêtises ». Décrocheur scolaire, il se joint aux jeunes de la cité auprès desquels il va découvrir la culture déviante de la rue dans laquelle très rapidement il s'inscrit.

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Jordan (E7) sur lesquels repose notre analyse.

Relations et pratiques parentales	Situation socioéconomique de la famille	Parcours scolaire
<p>« Mon père buvait beaucoup, beaucoup trop, tout le temps. Il avait un problème avec l'alcool ; je me souviens bien de cette période, même si j'étais enfant, c'était deux bouteilles par jour, tous les jours, plus les à-côtés ». L9</p> <p>« Vu que ma mère travaillait tout le temps, c'était galère pour me garder avec elle, et vu que mon père buvait tout le temps, c'était galère aussi pour rester avec lui. Mes parents ont demandé à me faire placer par le juge, j'avais 12 ans ». L18</p> <p>« En 2006, je reviens à B., je suis placé cette fois dans une famille d'accueil. Mais, ça va pas non plus ». L51</p> <p>« La famille d'accueil, c'étaient des vieux, plus de 60 ans. Une mise en scène, un scénario, c'était surjoué ; je vois bien qu'ils font ça pour toucher le chèque à la fin du mois. Ils ne m'ont jamais proposé de faire des activités, des sorties, et moi, j'ai jamais rien demandé ». L56</p> <p>« J'allais voir ma mère ou mon père pendant les vacances seulement s'ils avaient le temps de s'occuper de moi ». L60</p>	<p>« Ma mère est aide à domicile, elle a toujours travaillé, et mon père, il était tourneur fraiseur dans une usine à B ». L8</p> <p>« Mon père buvait beaucoup, beaucoup trop, tout le temps. Il avait un problème avec l'alcool ». L9</p>	<p>« L'école j'aimais pas trop ». L5</p> <p>« J'ai toujours fait des bêtises, j'ai commencé au primaire, j'étais insolent avec la maîtresse, au collège c'était des bagarres dans la classe, et dans la cour d'école ». L23</p> <p>« Le soir, on fuguait, on rentrait tard dans la nuit sans que les éducateurs s'en aperçoivent ». L43</p> <p>« Parfois, on buvait entre les cours, on revenait en atelier et c'est toute la classe qui était pompette. Les profs étaient cool avec nous ». L179</p>

Le discours de Liana (E8), 45 ans, mère de 5 enfants nous révèle qu'elle est d'origine malgache, adoptée à treize mois par une famille française d'un milieu plutôt bourgeois et catholique. Deux autres enfants seront adoptés par la suite. Elle a eu une enfance stable, au sein d'une famille très soudée, épanouissante avec de nombreux voyages au gré des déplacements de son père ingénieur dans les travaux publics et travaillant souvent à l'étranger. Elle reçoit une éducation catholique stricte.

Scolarisée dans le privé elle passe une licence en littérature philosophie. Maman de son premier enfant à 19 ans, elle se voit contrainte d'arrêter son parcours universitaire pour passer des concours administratifs et entrer à la Sécurité Sociale en 2000, où elle s'inscrit dans une carrière professionnelle stable.

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Liana (E8) sur lesquels repose notre analyse.

relations et pratiques familiales	Situation socioéconomique de la famille	Parcours scolaire
<p>« Je suis née à Madagascar, j'ai été adoptée à l'âge de treize mois, mon père, alors ingénieur des Ponts et Chaussées, travaillait souvent à l'étranger, j'ai vécu au Sénégal, à Dakar, avant d'arriver définitivement en France, vers 1975, où nous nous sommes installés, en région parisienne.</p> <p>Nous avons beaucoup voyagé au gré de ses déplacements durant toute mon enfance, pendant les vacances scolaires. J'ai eu la chance d'aller régulièrement en Angleterre, de découvrir l'Irlande, et de passer un mois en Australie (Brisbane). J'ai reçu une éducation assez stricte, et étais scolarisée dans des établissements privés, catholiques ; j'ai un grand frère, adopté aussi, qui a 3 ans de plus que moi, et une sœur, plus jeune que moi, de 7 ans ». L16</p>	<p>« Ma famille se mobilise, je reçois tous les mois un mandat de la Western Union, qui va me permettre de survivre, en achetant en prison de quoi manger et boire. Ma mère, mon frère, mon père vont venir me voir, régulièrement. Ils mettent tous leurs vies entre parenthèses pour moi, ma mère s'arrête même de travailler ». L216</p>	<p>« J'ai poursuivi mes études universitaires en littérature, langues, option philosophie le plus longtemps possible et, pour trouver du travail rapidement, j'ai dû passer un BTS de secrétariat de direction, dans un établissement privé.</p> <p>J'ai effectué quelques petits jobs de jeunes ; en juin 2000, j'entre à la Sécurité Sociale sur un poste administratif ». L25</p>

Le discours de Charles (E9), 45 ans, père de 3 enfants, nous apprend qu'il est né au Liban pendant la guerre civile. Il a perdu son père très jeune, sa mère à 6 ans et a été élevé par sa grand-mère, une femme de caractère qui a 16 enfants. Il perd sa petite sœur pendant la guerre. Malheureux pendant sa petite enfance, la guerre lui a laissé des cicatrices douloureuses que le temps a finalement apaisées.

Le parcours scolaire se situant en période de guerre, est très court.

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Charles (E9) sur lesquels notre analyse s'appuie.

Relations et pratiques parentales	Situation socioéconomique de la famille	Parcours scolaire
<p>« J'ai perdu mon père très jeune, ma mère est morte j'avais 6 ans. J'ai été élevé par ma grand-mère, puis à sa mort par mes tantes, les sœurs de mon père ». L275</p> <p>« J'ai perdu ma petite sœur aussi pendant la guerre » L278</p> <p>« Quand j'étais petit, c'était dur d'avoir perdu ma mère, je croyais que je serais malheureux tout le temps, mais c'est passé. J'ai pas oublié ceux que j'ai perdus, il y a des cicatrices dans mon cœur, mais il faut passer dessus et un jour, ça va mieux ». L231</p>	<p>« Au Liban pendant la guerre civile, il y a eu beaucoup de morts, des civils qui ne faisaient pas la guerre eux ». L277</p> <p>« Ma grand-mère c'était une femme de caractère, une femme issue d'un milieu aristo, riche, très riche, elle a eu 16 enfants ». L280</p>	<p>« Je ne suis pas allé à l'école longtemps, c'était pas la priorité, la guerre était au milieu de notre vie à tous ». L279</p>

Le discours de Claude (E10), 79 ans, nous apprend qu'il est né en France d'une mère et d'un père Kabyle. Orphelin à l'âge de 3 ans, il est placé dans plusieurs orphelinats, mouroirs dans les années 50, où il connaît la faim, le froid et la maltraitance. Dans un environnement violent, où les nombreuses humiliations sont le quotidien, sa survie ne tiendra qu'à ses capacités à se défendre et parfois à la chance. A 12 ans, illettré, il est recueilli par une association catholique s'occupant des enfants aux parcours difficiles. La chance semble lui sourire car il y trouve un cadre à la fois structurant et bienveillant qui va lui permettre de donner du sens à sa vie, et de se construire sur des valeurs qu'il ne connaissait pas. Son enfance d'orphelin d'après-guerre lui laissera des traces « marquées au fer rouge » qui ne s'effaceront jamais.

Le parcours scolaire chaotique démarre à 12 ans ; à sa majorité il s'engage dans l'armée, c'est la guerre d'Algérie qui démarre.

Le tableau ci-dessous, reprend les éléments du discours de Claude (E10) sur lesquels notre analyse s'appuie.

Relations et pratiques parentales	Situation socioéconomique de la famille	Parcours scolaire
<p>« Comme beaucoup d'enfants sans parent, pendant la guerre, sous le gouvernement de Pétain, j'ai été baluchonné d'un orphelinat à un autre ». L16</p> <p>« On m'a déposé dans un orphelinat j'avais 3 ans ». L15</p> <p>« Les orphelinats dans les années 50, ce n'est pas une rigolade, c'est pire que la prison. Tous les enfants n'en sortent pas vivants, moi oui. Ceux qui mourraient, de toute façon personne ne venait les réclamer. Il faut se battre pour tout, pour ne pas se faire sodomiser, comme pour ne pas crever de faim ». L22</p> <p>« Il y avait aussi le séminariste qui avait le rôle d'éducateur, lui ne mettait pas des gifles, il mettait des coups de poing. On était des mômes, on prenait des pêches, d'une violence, je me demande comment la mâchoire et le nez n'ont pas cédé sous les coups ; on était défigurés après ». L92</p> <p>« C'est ce qui nous a manqué, nous les mômes de l'orphelinat, quand on était jeunes, on n'avait pas le droit d'exister, ni d'être. Pour moi, toucher à la liberté de quelqu'un ce n'est pas possible ». L327</p> <p>« Nos Pères, mais aussi nos papas, nos confidentes, notre famille, ils représentent tout pour nous, et surtout ce qu'on avait jamais eu depuis toujours. Ils nous ont soignés, donné envie d'étudier et d'apprendre ». L97</p>	<p>« Les orphelinats dans les années 50, ce n'est pas une rigolade, c'est pire que la prison. Tous les enfants n'en sortent pas vivants ». L22</p> <p>« Du pain sec et un bol d'eau pour la journée en guise de repas ; ou alors c'est la douche froide ». L47</p> <p>« Mon père était kabyle, moi j'étais le fils du « bicot », ou le fils d'un « bic ». Combien de fois j'ai entendu « sa mère est mariée, avec un bicot alors c'est forcément une pute ». L124</p>	<p>« En classe, nous sommes les insoumis, les rebelles, toujours au fond de la classe, une petite bande de mômes en rébellion contre certains adultes qui nous dirigent et leurs façons peu scrupuleuses d'abuser de leur pouvoir ». L41</p> <p>« A 12 ans, j'étais pas illettré, mais pas loin quand même ». L71</p>

Le cadre d'analyse et de compréhension des origines de l'agressivité et de la violence dans le parcours de l'individu, que nous avons choisi d'étudier, nous amène à porter un regard détaillé sur son parcours de vie dès l'enfance. Sans pour autant s'orienter vers un déterminisme social qui associe délinquance et classe sociale, nous savons l'importance du poids des événements vécus dans l'enfance qui pèse sur le parcours de l'individu, et l'impact sur ses conduites.

Les expériences relationnelles famille/enfant, les conduites parentales (séparation, divorce, abandon), les contextes socioéconomiques de précarité, de pauvreté culturelle ou économique, l'échec scolaire sont autant de facteurs à risque dont nous allons tenir compte.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons approché et relié entre elles les trois facteurs contribuant à l'entrée dans la délinquance afin de mieux nous saisir de leur dimension et influence réelles sur les parcours de vie des dix personnes participantes à notre recherche.

6. Les origines de la délinquance selon les trois indicateurs psychosociaux				
	Les relations avec la famille et les pratiques parentales	La situation socioéconomique de la famille		Parcours scolaire
		L'ambiance et le climat familial	La précarité	
E1	Situation conflictuelle entre mère et fille	génératrice et source de troubles - conflits	Milieu aisé	Niveau Bac, abandon
E2	Nombreux conflits parentaux et familiaux	Génératrice et source de troubles - conflits		Parcours scolaire très court- abandon
E3	Famille monoparentale	Père absent : Alcool - disputes - scènes de ménage	Milieu modeste	Parcours scolaire très court
E4	Famille monoparentale	Père absent	Milieu modeste	Abandon
E5	Famille monoparentale	Père inconnu		Abandon
E6	Famille monoparentale avec beaucoup d'absence	Père absent	Précarité fortement ressentie, avec nombreuses frustrations	Abandon
E7	Divorce et placement en famille d'accueil, foyer, et centre éducatif fermé	Père : Violence - alcool - disputes - scènes de ménage	grande précarité	Parcours scolaire très court
E8	Famille stable	Rassurante et épanouissante	Milieu aisé	Niveau Licence
E9	Sans famille, placé chez sa grand-mère	Statut d'orphelin		Abandon
E10	Plusieurs orphelinats, foyer éducatif	Statut d'orphelin	Très grande précarité	Parcours scolaire démarré à 12 ans

1) Nous constatons que, à l'exception de Sylvie (E1) et Liana (E8), tous les participants ont traversé leur enfance dans une famille monoparentale, dont le père est soit absent de la vie de famille, soit inconnu parce que décédé, c'est le cas de Charles (E9) et Claude (E10) qui n'ont pas de famille.

2) Pour une forte majorité, les difficultés évoquées liées à la famille monoparentale relèvent plus du manque de discipline, de contrôle et de surveillance par le seul parent existant, lequel est décrit comme souvent absent du fait qu'il travaille, que de l'absence de relation affective.

3) Cette carence de contrôle parental se traduisant par une liberté et autonomie plus grandes de l'enfant ou l'adolescent qu'il ne l'aurait dans le cadre d'une famille « biparentale », les conséquences sont significatives :

- Lou (E3) consomme des produits stupéfiants et cultive sa consommation personnelle dès l'âge de 14 ans, sous les yeux de sa mère ;
- Akim (E4) profite de sa liberté pour fréquenter les jeunes de son quartier de mauvaises influences dont il admire les parcours de délinquants ;
- Lamal (E6) s'absente de l'école, dès le primaire, lui préférant les dealers de la cité où il réside qu'il va prendre pour modèle, à 9 ans, il deale en bas de chez lui ;
- Jordan (E7), s'absente de l'école, dès le primaire, pour casser, voler, fumer et boire avec une bande de copains et copines de la cité ;
- Claude (E10) dès 9 ans, fugue de l'orphelinat où il est emprisonné car il est obligé de se battre pour manger et vivre.

4) Par ailleurs, ont été exposés à la violence intrafamiliale Jordan (E7), ou surexposés à la violence extrafamiliale Fathy (E2), Claude (E10) et enfin Charles (E9) :

- Jordan (E7) se souvient des disputes violentes entre son père et sa mère, dès que son père était sous l'emprise de l'alcool ;
- Fathy (E2) était systématiquement battu par ses cousins car il était un enfant adopté et malvenu dans la famille pour des raisons de partage d'héritage ;
- Claude (E10) côtoie la violence au quotidien de 3 à 12 ans dans les orphelinats, battu, maltraité et abusé sexuellement par les adultes dirigeants l'institution qui l'héberge.
- Charles (E9) passe son enfance au Liban pendant la guerre civile, son père, sa mère et sa sœur sont tués pendant la guerre.

5) Pour Akim (E4), Lamal (E6), Jordan (E7) et Claude (E10), le positionnement au sein de la structure sociale à laquelle ils appartiennent, associé aux lieux de vie en cités, quartiers défavorisés ou

en des lieux marginalisés ont fortement contribué à leur affiliation aux bandes des quartiers, de la cité, et à leurs nombreux comportements déviants :

- Akim (E4) se met au service d'un plus grand du quartier, dont le parcours carcéral suscite admiration et convoitise ;
- Lamal (E6) éprouve des difficultés cognitives dans les apprentissages, l'école devenant l'expérience de l'échec voire de la honte, ses difficultés scolaires le conduisent au décrochage et l'orientent vers la marginalisation ;
- Jordan (E7) fait l'expérience de placements successifs en foyer et centres spécialisés, ni sa mère ni son père ne pouvant en assumer la garde, ils s'en remettent à la décision d'un juge ;
- Charles (E9) est confié à sa grand-mère en France qui a 16 enfants à sa charge ;
- Claude (E10) fugue des orphelinats et maisons de redressement pour être plus en sécurité dans la rue.

6) Nous regrettons de ne pas avoir plus d'éléments de compréhension pour les expériences vécues de leur enfance par JCB (E5), Fathy (E2) et Charles (E9) qui durant les entretiens sont restés plus « retranchés » face à la question de l'enfance. Ceux-ci nous faisant défaut, nous ne sommes pas en capacité d'analyser leur parcours suivant les trois facteurs déterminants des risques de conduites délinquantes à l'âge adulte.

7) Liana (E8) présente le seul parcours à ne pas être concerné par les trois facteurs étudiés. Son récit nous apprendra, plus loin, qu'elle est la seule également à être incarcérée, jugée et condamnée à tort. N'ayant jamais commis aucun acte déviant, elle n'est donc pas délinquante au même titre que les neuf autres personnes. Durant son parcours carcéral atypique, elle sera également la seule à refuser de sortir de prison tant que la reconnaissance de son innocence ne sera pas avérée.

Nous constatons que les processus d'entrée et ses mécanismes psychosociaux expliquant les origines de la délinquance et la probabilité qu'elle se poursuive à l'âge adulte échappent à toute simplification théorique en termes de causalité. Ce n'est pas le fait de la présence d'un seul et unique facteur, mais bien de la combinaison de plusieurs indicateurs qui interagissent à des niveaux différents et à diverses périodes de la vie et dont le degré d'intensité est variable. L'impact est sans doute différent en fonction des individus et des périodes sensibles au cours de leur vie. Malgré l'hétérogénéité biographique des dix parcours de vie analysés dans notre recherche nous constatons la prédominance de parcours extrêmement précarisés dès l'enfance qui se maintiennent dans la précarité à l'adolescence et à l'âge adulte.

2.1.2 L'analyse en termes de temporalités

L'analyse de la délinquance en termes de durée ou de temporalité dans le parcours de vie de l'individu nous permet de comprendre si l'acte déviant commis est occasionnel, issu donc d'un événement isolé ou, à l'inverse, si l'acte déviant est reconduit dans le temps s'inscrivant dans une pratique récurrente.

1) Parmi les dix personnes participantes à notre recherche, deux d'entre elles, Akim (E4) et Liana (E8) situent leur acte délinquant dans le contexte d'un accident de vie, d'un événement imprévu ou d'un mauvais concours de circonstances.

a) le discours d'Akim (E4) s'appuie sur un mauvais concours de circonstances :

Rien dans la vie d'Akim, telle qu'il nous l'a décrite, présupposait qu'il deviendrait délinquant un jour. Il se décrit comme « l'enfant sage », bien élevé, des quartiers.

« J'étais un p'tit jeune tranquille sans histoire, apprécié de tous, avec une vie sociale, des amis, un p'tit jeune très épanoui qui faisait la fierté de sa maman. Je ne pensais pas avoir à connaître la prison un jour ». E4-L5

Même si le milieu socio-économique de la famille est très modeste, Akim ne souffre d'aucune carence éducative.

« J'ai grandi avec des valeurs sur le travail, l'argent, et les responsabilités que l'on m'a inculquées. J'ai toujours vu ma mère travailler, mon père a travaillé beaucoup à l'étranger ». E4-L31

« Une enfance plutôt heureuse, pas eu de grand frère, mais des oncles par contre. Non vraiment, j'ai jamais eu de souci, ma mère était très souvent absente du fait de son travail mais a toujours su faire en sorte que l'on manque de rien ». E4-L35

« Issu d'un milieu protégé, c'est quelque chose qui aurait jamais dû m'arriver. Moi, j'ai un parcours avec des valeurs, une éducation, une famille, de l'amour, un entourage stable ». E4-L257

En échec scolaire, et mal orienté, il entre rapidement dans la vie active et s'y installe facilement.

« Mon parcours scolaire a été court, j'ai pas su m'orienter à la fin de ma troisième, j'ai fait une année au terme de laquelle, lors de mon stage, on m'a proposé un poste de réceptionniste de nuit dans un hôtel. J'ai accepté, j'ai fait deux ans jusqu'à mes 18 ans. Ça se passait très bien ». E4-L8

Jusqu'au jour où l'évènement imprévu, qui va l'amener en prison arrive.

« Et puis j'ai eu de mauvaises fréquentations qui m'ont poussé à faire un casse dans le même hôtel où je travaillais ; ce qui m'a amené tout droit à la case prison ». E4-L14

b) alors que le discours de Liana (E8) illustre un événement tout à fait imprévisible et de l'ordre de l'inattendu :

Après de nombreuses hésitations sur la question de la destination Liana, son mari Christophe et leur fils partent en lune de miel en République Dominicaine pour un séjour de rêve :

*« En avril 2012, nous partons en lune de miel en République dominicaine » E8-L32
« Le séjour est agréable, nous profitons pleinement tous les trois de ces quelques jours idylliques... pour des vacances au soleil, sur les belles plages ». E8- L39*

Mais le séjour se termine d'une façon très inattendue :

« Nous arrivons en fin de journée à l'aéroport, nous procédons à l'enregistrement des bagages qui vont en soute, puis nous nous dirigeons vers le passage à la douane après avoir effectué les formalités administratives ». E8- L47

Le moniteur de contrôle, au passage à la douane, révèle la présence d'une très grosse quantité de produits stupéfiants dans sa valise :

« Lorsqu'elle (la valise) réapparaît à la sortie du tunnel quelque chose d'inattendu et d'incompréhensible se passe. La douanière nous demande, à nouveau ce que contient le bagage, ce à quoi je réponds. Elle dit voir à l'écran des taches bizarres, elle m'avertit qu'elle va procéder à l'ouverture de la valise. À partir de là, ce que nous vivons, c'est comme dans un film. Enveloppés dans une serviette de bain de couleur bleue, laquelle ne nous appartient pas, des pains rectangulaires, entourés de scotch de couleur, je ne saurais pas dire ce que c'est ». E8- L58

Liana et son mari seront appréhendés à l'aéroport à leur plus grande stupéfaction et incompréhension :

« Nous ne comprenons vraiment pas ce qui nous arrive, mais comme nous n'avons rien à nous reprocher, nous restons calmes et confiants, nous pensons que tout va très vite se régler finalement ». E8- L70

2) Alors que les huit autres personnes décrivent leurs actes déviants à travers une activité soutenue en termes de fréquence, de rythme et de durée.

a) Sylvie (E1), consommatrice d'héroïne, se décrit comme une délinquante « amoureuse » et épanouie grâce à ses actes :

« J'adhère au mec, il faut être logique, j'adhère au projet, il ne m'a pas forcée, il ne m'a pas influencée non plus, j'ai pas agi sous influence, pas du tout. C'est symbolique, c'est comme si tout ce que j'avais jamais dit, jamais pu faire, eh bien, là, pour de vrai, je le réalisais ». E1-L168

et regrette de ne pas avoir été plus loin dans ses actes :

« mais le geste il est grand, il est symbolique, représentatif de quelque chose qu'on a voulu m'enlever ou m'empêcher. Il ne m'a pas manipulée, c'était pas le cas, j'étais consciente ; même je regrette de ne pas avoir été plus loin pour certaines choses ». E1-L171

b) Fathy (E2), se décrit comme un trafiquant :

« J'ai toujours senti que j'étais « hors société » parce que je fais des choses que les gens ne font pas, quand même, ça, c'est réel, je sais très bien ce que je fais, de hors la loi. Je sais que je suis un trafiquant, je fais pas le fou, je fais pas l'ignorant, je le dis et je me le dis à moi aussi ». E2- L3

dont la gravité et la fréquence des actes déviants ont progressivement augmenté tout au long de son parcours de vie :

« Au début, je me suis fait prendre plusieurs fois pour des raisons différentes. C'était des petits trucs de rien ; des fois parce que j'avais pas le permis, des fois parce que j'avais pas l'assurance de la voiture, des fois parce que j'avais un peu bu, ou trop ». E2-L93

« J'ai fait énormément de travail non déclaré, j'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire ». E2-L49

c) Lou (E3), se présente comme un délinquant sans scrupule :

« J'ai fait énormément de travail non déclaré, j'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire ». E3-L49

« Je fume du cannabis depuis presque 40 ans. Le cannabis a toujours fait partie de ma vie, cela ne m'a jamais posé de problème, à part avec la justice, parce qu'il est interdit en France ». E3-L64

habitué aux discours moralisateurs des magistrats et pour lequel les actes déviant vont se renouveler également :

« Ce n'est pas ma première incarcération, j'ai fait environ trois mois de prison pour recel d'objets volés ». E3-L92

« Je me suis retrouvé avec... une peine de 18 ans, sans mort de qui que ce soit ; merci la justice ». E3-L125

d) JCB (E5), se décrit comme un délinquant multirécidiviste, terme emprunté à la justice, depuis l'âge de 20 ans ; son activité délictueuse soutenue, est inscrite dans la continuité de son parcours de vie :

« Moi, je suis un voyou. Un multirécidiviste. J'ai une vie tout à fait banale de délinquant récidiviste, un délinquant, rien de plus banal ma vie. Je rentre, je sors de prison, c'est comme ça ! ». E5-L3

La fréquence, le rythme et la diversité des actes délictueux reflètent le choix de son mode de vie de délinquant. JCB n'a jamais travaillé de sa vie, il a connu de nombreuses prisons en France et à l'étranger :

« En tout, j'ai dû faire 20 ans de prison, dans une dizaine de lieux différents en France et à l'étranger ». E5-46

« Je sais que je suis passé 17 fois au tribunal et 10 fois, j'ai été en prison. Les autres fois, j'ai eu de la chance... La vérité c'est que j'ai jamais fait dans le légal ». E5-54

De voleur de voitures, il est devenu cambrioleur de magasins de luxe pour ensuite se spécialiser dans la réalisation de faux papiers :

« J'ai changé de domaine d'activité ; il faut savoir se diversifier, pour détourner la vigilance des autorités ; quand on fait escroc, se renouveler c'est important ». E5-38

e) Lamal (E6), se décrit comme un gamin des quartiers qui s'inscrit très tôt, dès son enfance, dans la délinquance pour lequel la gravité et le rythme des actes vont progresser crescendo :

« Pour moi, rapidement, petite délinquance suivie de grosse délinquance, vol, deal, je me fais attraper la première fois pour trafic de stup ». E6-L45

« J'ai volé des scooters, des voitures, j'ai fait des cambriolages, j'ai tout fait dans mon quartier ». L57

« Je fais 4 ans de prison, c'est raide, c'est lourd, pour une première incarcération, mais c'était une très grosse affaire aussi. J'avais 19 ans, et ça faisait plusieurs années que j'étais dans le business ». E6-L98

jusqu'à se décrire, à l'âge adulte comme un délinquant récidiviste :

« Un parcours de récidiviste, j'entre et je sors de prisons plusieurs fois, je me fais attraper, je recommence ». E6-L260

f) Jordan (E7) se décrit lui aussi comme un gamin des quartiers qui s'inscrit très tôt, dès son enfance, dans la délinquance pour lequel le rythme et la gravité des actes vont progresser crescendo :

« Je me suis fait prendre plusieurs fois par les flics, ma mère venait me chercher au commissariat, je me suis retrouvé plusieurs fois de suite devant le juge pour enfants, et un jour, le juge a décidé mon placement dans un foyer ». E7-L25

« J'ai tellement l'habitude d'être dans ce genre de situation, police, garde à vue, juge, tout ça, je connais bien depuis l'âge de 12 ans ». E7-L135

g) Charles (E9) est condamné une dizaine de fois avant de connaître la prison :

« La prison, c'est la première fois, j'ai eu d'autres soucis avant, j'ai des antécédents, c'est vrai, des condamnations, une dizaine, mais jamais de prison avant ». E9-L5

h) Claude (E10) se décrit comme un gamin des rues obligé d'apprendre à se défendre pour survivre :

« Il faut se battre pour tout, pour ne pas se faire sodomiser, comme pour ne pas crever de faim ». E10-L22

arrivé à l'âge adulte, il se décrit comme un voyou installé dans la voyoucratie :

« À 30 ans, je deviens braqueur... j'entre dans le milieu du banditisme, la voyoucratie. Je vis avec des gens pas très fréquentables. Nous formons une bande de 7 à 8 gars... des associés. Nous sommes des braqueurs... uniquement des braquages de banques, bijouteries, fourgons. Je force des coffres et dévalise des banques. Associés en affaires, on fait des affaires ensemble, c'est comme cela qu'on dit dans le milieu ». E10-L173

Le cadre d'analyse et de compréhension interrogeant le temps, la durée et la fréquence des actes déviants commis dans le parcours de l'individu, considère les modalités selon lesquelles se déclinent les différentes logiques d'actions de l'individu, et nous amène à faire trois constats majeurs.

1) Sur les dix personnes participantes à nos entretiens de biographisation, l'analyse de leurs discours respectifs nous a permis d'identifier deux personnes pour lesquelles la délinquance n'est que le résultat d'un acte isolé, imprévisible ou dû à un mauvais concours de circonstances. Il s'agit du parcours d'Akim (E4) que nous avons décrit précédemment et de celui de Liana (E8) qui nous le rappelons est la seule personne incarcérée à tort.

2) Pour les huit autres personnes, nous sommes en face d'une délinquance persistante avec des activités délictueuses fréquentes, parfois variées et volontairement diversifiées.

3) Nous constatons également que pour une grande majorité, la gravité des actes déviants commis s'est progressivement accentuée avec la fréquence.

Délinquance et temporalités		
	Délinquance occasionnelle	Délinquance récurrente
E1		<p>« Quand j'étais dans la drogue... personne ne m'a obligée » E1-L318</p> <p>« moi je préfère les gros coups ; la finance, les banques, les crédits, y a des choses à faire encore dans la branche, je cherche des gars qui connaissent bien le système pour apprendre, j'ai pas peur de la prison et j'apprends vite » E1-L374</p>
E2		<p>« J'ai toujours senti que j'étais « hors société » parce que je fais des choses que les gens ne font pas, quand même, ça, c'est réel, je sais très bien ce que je fais, de hors la loi ». E2- L3</p>
E3		<p>« Ce n'est pas ma première incarcération, j'ai fait environ trois mois de prison pour recel d'objets volés ». E3-L92</p> <p>« J'ai fait énormément de travail non déclaré, j'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire » E3-L49</p>
E4	<p>« Comme je le dis, la prison ça peut arriver à tout le monde, il faut apprendre à se méfier, une bêtise, une seule... La prison c'est une erreur dans ma vie, j'ai fait une erreur et on m'a pas pardonné » E4-L250</p>	
E5		<p>« En tout, j'ai dû faire 20 ans de prison, dans une dizaine de lieux différents en France et à l'étranger ». E5-46</p> <p>« Je sais que je suis passé 17 fois au tribunal et 10 fois, j'ai été en prison. Les autres fois, j'ai eu de la chance... La vérité c'est que j'ai jamais fait dans le légal ». E5-54</p>
E6		<p>« Un parcours de récidiviste, j'entre et je sors de prison plusieurs fois, je me fais attraper, je recommence ». E6-L260</p> <p>« J'ai volé des scooters, des voitures, j'ai fait des cambriolages, j'ai tout fait dans mon quartier ». L57</p>
E7		<p>« Je me suis fait prendre plusieurs fois par les flics, ma mère venait me chercher au commissariat, je me suis retrouvé plusieurs fois de suite devant le juge pour enfants, et un jour, le juge a décidé mon placement dans un foyer ». E7-L25</p>
E8		
E9		<p>« La prison, c'est la première fois, j'ai eu d'autres soucis avant, j'ai des antécédents, c'est vrai, des condamnations, une dizaine, mais jamais de prison avant ». E9-L5</p>
E10		<p>« À 30 ans, je deviens braqueur... j'entre dans le milieu du banditisme, la voyoucratie... Nous sommes des braqueurs... uniquement des braquages de banques, bijouteries, fourgons. Je force des coffres ». E10-L173</p>

2.1.3 L'analyse en termes de responsabilités

Étudier la délinquance sous l'angle de la responsabilité, nous permet de comprendre comment réagissent les personnes délinquantes face à leurs délits. La responsabilité étant une construction sociale ; celle-ci renvoie l'engagement de l'individu face à ses actes en respectant ou non les règles sociales et les valeurs morales que la société dicte et impose à un moment donné.

Certaines personnes assument leurs actes en acceptant de s'en rendre responsable et d'autres préfèrent les légitimer ou les minimiser pour en atténuer les conséquences, quitte à refuser leur part de responsabilité.

1) Sur les dix personnes participantes à notre recherche, cinq d'entre elles reconnaissent leur responsabilité face à leurs actes déviants. L'analyse de leurs discours respectifs nous permet de valider qu'elles assument entièrement leurs actes délinquants.

a) Sylvie (E1) témoigne d'une réelle volonté d'assumer l'acte déviant par le besoin de reconnaître l'activité délinquante en se l'appropriant. Elle affirme sa détermination à revendiquer ses actes face à sa famille, aux avocats qui l'ont obligée à tenir un discours appris. En rébellion constante contre la société et les normes qu'elle impose, endosser l'image d'une délinquante dangereuse s'inscrit dans la vie de Sylvie comme une reconnaissance sociale :

« Quand j'étais dans la drogue, pour mes parents, c'était à cause du père de mon fils qui était dealer, mais c'est faux, personne ne m'a obligée » E1-L318

« J'adhère au mec, il faut être logique, j'adhère au projet, il ne m'a pas forcée, il ne m'a pas influencée non plus, j'ai pas agi sous influence, pas du tout » E1-L168

« Pour Christophe, pareil, (mes parents disent que) c'est parce que je me suis fait manipuler, je regrette rien, je ne me suis pas fait manipuler, je regrette peut-être la manière dont ça s'est fait, mais sinon, je regrette rien » E1-L320

« J'ai fait ce que je devais faire, je l'aimais, c'était normal que je respecte sa volonté, je le referais si... » E1-L326

b) Fathy (E2), s'identifie à un trafiquant de drogue, multirécidiviste. Il assume ses actes déviants, et s'identifie à ses conduites et pratiques délictueuses en révélant son statut de délinquant. Il confirme et officialise sa marginalité tout en restant attentif aux regards que la société porte sur lui :

« J'ai toujours senti que j'étais « hors société » parce que je fais des choses que les gens ne font pas, quand même ça c'est réel, je sais très bien ce que je fais, de hors la loi, je sais que je suis un trafiquant, je fais pas le fou, je fais pas l'ignorant, je le dis et je me le dis à moi aussi ». E2-L3

c) JCB (E5) s'identifie à un délinquant, voyou multirécidiviste accompli :

« Moi, je suis un voyou. Un multirécidiviste. J'ai une vie tout à fait banale de délinquant récidiviste, un délinquant, rien de plus banal ma vie. Je rentre, je sors de prison, c'est comme ça ! » E5-L3

d) Lamal (E6) s'identifie à un délinquant récidiviste dont la responsabilité des actes ne dépend que de lui :

« Un parcours de récidiviste, j'entre et je sors de prison plusieurs fois, je me fais attraper, je recommence ». E6-L260

« Pour avancer, il faut savoir se remettre en question, s'interroger et comprendre ce qui s'est passé, où j'ai fait les conneries. Ça s'appelle se responsabiliser et ne pas trouver un fautif à son erreur autre que soi-même. Quand tu vas en prison, tu y vas tout seul, c'est pas un sport collectif, le fautif c'est toi, et personne d'autre ». E6-L398

e) Claude (E10) s'identifie à un délinquant voyou, braqueur :

« À 30 ans, je deviens braqueur. Il a suffi de quelques rencontres et j'entre dans le milieu du banditisme, la voyoucratie » E10-L173

« j'assume ; je prends perpète avec 18 ans de sûreté. J'accepte la sentence » E10-L204

2) Alors que, quatre d'entre elles tentent de se déresponsabiliser soit en minimisant les conséquences et/ou en légitimant leurs actes en faisant appel à diverses explications soit en se déliant de l'acte en se disculpant.

Notre recherche nous amènera à établir, dans le chapitre des résultats, pour chaque personne une analyse détaillée qui reprendra les critères que nous avons sélectionnés tout au long de notre recherche.

a) Charles (E9) se présente tout d'abord comme une victime ; très étonné de ce qui lui arrive (le jour de son arrestation), Charles ne fait pas le lien entre son arrestation et ce qu'il a fait avec sa bande de copains quelques heures auparavant :

« Je suis tombé de très haut et je me suis fracassé. Je comprenais rien à ce qui se passait, même pas pourquoi j'étais là, ça m'a anéanti » E9-L39

« Les premiers jours de détention, j'attendais dans ma cellule, je croyais que j'allais sortir, que c'était juste que pour quelques jours, persuadé que c'était une erreur. Quelqu'un allait bien finir quand même par comprendre qu'il y avait une erreur » E9-L36

Dans les faits, Charles est arrêté, mis en détention provisoire 11 mois, et condamné à 18 mois de prison pour avoir accepté de rendre service à un ami lui-même victime d'une escroquerie. Pour récupérer l'argent dû à son ami, avec trois autres copains, ils se rendent au domicile de l'escroc, armés, « se payent et se remboursent » en repartant avec du « cash » et sa voiture.

Si Charles ne peut pas nier ou rejeter entièrement l'acte délinquant commis, il cherche à le justifier en le situant dans un contexte dont les circonstances lui sont favorables. Il n'a fait que venir en aide à un ami, au nom de la solidarité, une valeur chère et respectable entre hommes :

« J'ai donné ma parole pour aider quelqu'un qui avait quelques soucis, quelqu'un qui est devenu un ami, je m'étais engagé avec cette personne ». E9-L28

« On peut toujours compter sur moi, je sais rendre service si on m'appelle ; j'y mets un point d'honneur » E9-L8

Il valide les actes commis au regard des valeurs partagées comme l'amitié et la solidarité :

« Il avait manipulé mon ami en fait qui s'est fait avoir. Il fallait bien aller chercher l'argent qu'il lui devait, un vrai manipulateur, il escroquait tout le monde autour de lui ». E9-L42

Puis, Charles choisit de se déculpabiliser en accablant une tierce personne, la personne qui porte plainte contre Charles est en fait un délinquant :

« L'enquête a ressorti que c'était un escroc notoire le gars » E9-L41

Ensuite, il remet en question la loi au profit de valeurs morales supérieures à celles qu'elle est censée représenter :

« Y avait rien dans mon dossier pour me mettre en prison » E9-L166

« Y a pas de justice, j'y crois plus ; celui qui a de l'argent oui il peut s'en sortir, y a une justice pour lui » E9-L126

Et pour finir, convaincu du bienfondé de son action, il remet en cause la légitimité de la justice, l'égalité du citoyen devant la loi ; la société et les valeurs qu'elle devrait soutenir. Selon lui, tout est à revoir, repenser et reconsidérer parce qu'injuste :

« J'ai payé une dette que je n'avais pas à payer » E9-L103

« Les plus gros escrocs, je vous apprends rien, c'est l'État, c'est les politiques. Faut jamais faire confiance à un politique, même les flics le disent »

« La société qu'est-ce qu'elle dit de ça ? Les intellos, la classe pensante, qu'est-ce qu'ils font pour ça ? On peut pas laisser faire ça, tout est dans le répressif aujourd'hui, on enferme, on enferme ; un excès de vitesse et on met en prison » E9-L128

b) pour Lou (E3), ceux qui sont chargés de représenter la justice (avocats, magistrats...) et faire appliquer la loi (service de gendarmerie...), ne sont pas au-dessus de tout soupçon :

« J'ai fait énormément de travail non déclaré, à la campagne, c'est monnaie courante pour tous les corps de métiers. J'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire ». E3-L49

Lou rejette et se détache entièrement de son acte en se revendiquant innocent :

« J'ai toujours crié mon innocence, et je la crie toujours aujourd'hui, du fond de ma cellule » E3-L127

c) Jordan (E7), condamné à 20 ans de réclusion criminelle minimise son acte, en cherchant à savoir si, à sa place, d'autres n'auraient pas agi de la même façon :

« Au jugement, ils ont parlé de 60 coups de couteau, moi je sais plus vraiment. Mais je devais l'aider, puisque c'est ma copine, normal. Vous n'auriez pas fait la même chose à ma place ? E7L-82

d) Akim (E4), condamné pour braquage à main armée sur son lieu de travail, parle de son acte déviant en employant les mots « erreur » et « bêtise ».

« Comme je le dis, la prison ça peut arriver à tout le monde, il faut apprendre à se méfier, une bêtise, une seule... La prison c'est une erreur dans ma vie, j'ai fait une erreur et on m'a pas pardonné » E4-L250

Mais, comme beaucoup de braquages, cela se passe dans une très grande violence, et se termine en général très mal. Il a des difficultés à endosser sa responsabilité dans son histoire.

« Quand il m'a demandé de faire le coffre, j'ai pas eu la force de lui dire non, sur le moment j'ai pas réalisé, j'ai pas pris la mesure de mes actes en fait, c'est clair, je me suis laissé influencer » E4-L53

Déçu de l'injustice à laquelle il se confronte, pour « *une simple erreur commise non pardonnée* », Akim décide de dénoncer le complice auquel il va faire supporter la responsabilité du casse.

« quitte à prendre, d'accord, je prends mais pas tout seul. L'erreur, finalement, je l'ai pas commise tout seul, l'argent j'en ai même pas profité. Pour moi, il n'y a aucune raison que je paie pour lui ; donc, je décide de le dénoncer » E4-L73

Les stratégies de minimisation, de déculpabilisation et de déresponsabilisation dont il use n'aboutissant pas, il exprime alors son sentiment d'injustice face à ceux qui représentent et appliquent la loi :

« Je ne suis pas un gamin à problème, ni un voyou ni un délinquant. Il n'y avait rien dans mon dossier, pas de dossier d'ailleurs, zéro antécédent, pas de passé ni de casier judiciaire... C'est ma première bêtise, on va me pardonner » E4-L69

et porte un regard méfiant sur les personnes rencontrées en prison :

« J'ai connu des gens en prison qui y étaient pour des choses dix fois pires que ce que j'ai fait, et qui ont pris moins. Moi, j'ai pris deux ans ferme, alors que j'avais pas d'antécédent, et pas de passé » E4- L107

qui s'accompagne d'une forte remise en cause de la sanction donnée :

« J'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à un procès équitable, parce que la peine que réclamait le procureur, je l'ai prise, plein pot » E4-L138

3) Une seule, des dix personnes de notre recherche, celle qui est innocente, Liana (E8) cherche à comprendre ce qu'elle a fait. Croyante, elle ne trouve rien d'autre que de s'en remettre à Dieu :

L229 « Je fais le tri, entre ce que j'ai fait de bien et de moins bien, ce que j'ai raté aussi. Finalement ma plus grosse punition, c'est d'être séparée de mes enfants, alors Dieu voudrait-il me faire comprendre que je suis trop sur eux, incapable de m'éloigner d'eux, que je les aime mal en étant trop proche tout le temps ? Dieu voudrait-il m'apprendre à me détacher de mes enfants et ainsi mieux les aimer ? J'arrive presque à m'en persuader... » E8-L229

Le cadre d'analyse et de compréhension interrogeant la responsabilité que l'auteur de l'acte délinquant accepte d'endosser face à son délit, nous amène à faire les trois constats majeurs suivants.

A ce stade de l'analyse, il n'est pas inutile de rappeler que cette recherche se basant sur les récits des parcours de vie, les seuls matériaux dont nous disposons font référence aux discours de chacun. Nous partons du postulat que toute parole recueillie dans ce cadre est libre, sensée et sincère ; nous n'avons ni pour rôle de vérifier la véracité des contenus des discours, celui-ci étant attribué aux enquêteurs et investigateurs, ni de porter un quelconque jugement sur ses contenus, quels qu'ils soient, ce dernier étant confié aux juges. Nous recueillons la parole telle qu'elle nous est livrée par son auteur, l'une des difficultés de cette recherche étant notre capacité en tant que chercheur à recevoir sans objecter, à écouter sans prendre position et à analyser sans prendre parti.

Par ailleurs, il est également important de souligner que le contexte spécifique dans lequel se situe cette recherche, peut générer des discours nourris de justifications, voire d'omissions, du simple fait qu'au moment de l'entretien, certaines personnes sont toujours engagées dans leurs processus.

Les entretiens de Lou (E3), JCB (E5) et Jordan (E7) se situent en prison alors même qu'ils effectuent la peine et la condamnation relatives aux actes délinquants dont ils parlent. Liana (E8) et Akim (E4) sont en situation de liberté conditionnelle, sous bracelet électronique.

1) Sur les dix personnes participantes à notre recherche, cinq d'entre elles reconnaissent leur responsabilité face à leurs actes déviants. L'analyse de leurs discours respectifs nous permet de valider qu'elles assument entièrement leurs actes délinquants. D'une part elles ne remettent pas en question l'acte pour lequel elles ont été incarcérées, et d'autre part, elles assument leurs actes déviants en s'identifiant à leurs actes, à leurs pratiques et conduites délinquantes.

Ainsi, se percevant elles-mêmes comme délinquants, elles se disent et se nomment respectivement « délinquante », « trafiquant de stup », « délinquant multirécidiviste », « délinquant récidiviste » ou « voyou et bandit ».

2) Quatre des personnes parmi les dix n'assumant pas la responsabilité de leurs actes, préfèrent faire appel à des explications ou des justifications, que nous avons répertoriées et classées dans le tableau ci-dessous et s'identifient comme victimes :

L'acte délinquant n'est pas assumé ; il est rejeté, ou légitimé ou minimisé afin d'atténuer la responsabilité de l'acte commis selon les explications ci-dessous :							
	L'auteur partage des valeurs morales personnelles supérieures à la loi	L'auteur prétexte la corruption de la justice, des magistrats, avocats gendarmerie...	L'auteur relève les inégalités et injustices des citoyens devant la loi	L'auteur remet en cause les compétences et loyauté des juges	Selon les principes de l'auteur, tout le monde aurait agi probablement de la même façon.	L'acte commis ne cause ni perte à autrui ni dommage à quiconque ; s'il n'y a pas de victime, sa gravité est discutable.	L'auteur se déculpabilise au détriment d'une tierce personne, et/ou se déresponsabilise de l'acte en se dissociant de l'action.
E3		x	x	x		x	x
E4			x	x		x	x
E7	x		x		x		x
E9	x	x	x	x			x

7. a) Analyse des différents processus de subjectivation

1. La personne face à son acte délictueux : « ce que je dis de qui je suis... »

	Je suis responsable de mes actes délictueux, je les assume	Je suis innocent et pas concerné	Je suis une victime de la société, les inégalités, injustices, incompétences	Je suis au-dessus de la loi
E1	« Je suis une délinquante amoureuse » L325 « je regrette rien, je ne me suis pas fait manipuler... J'ai fait ce que je devais faire, je l'aimais, c'était normal que je respecte sa volonté, je le referais si... » L326			
E2	« J'ai toujours senti que j'étais « hors société » parce que je fais des choses que les gens ne font pas... c'est réel, je sais très bien ce que je fais, de hors la loi. Je sais que je suis un trafiquant, je fais pas le fou, je fais pas l'ignorant, je le dis et je me le dis à moi aussi ». L3			
E3		« J'ai toujours crié mon innocence, et je la crie toujours aujourd'hui, du fond de ma cellule » L127		« J'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire ». L49
E4		« Je ne suis pas un gamin à problème, ni un voyou ni un délinquant. L69	« J'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à un procès équitable, parce que la peine que réclamait le procureur, je l'ai prise, plein pot » L138	« ...une bêtise, une seule... La prison c'est une erreur dans ma vie, j'ai fait une erreur et on m'a pas pardonné ». L250
E5	« Moi, je suis un voyou. Un multirécidiviste. J'ai une vie tout à fait banale de délinquant récidiviste... Je rentre, je sors de prison, c'est comme ça ! » L3			
E6	« Un parcours de récidiviste, j'entre et je sors de prison plusieurs fois, je me fais attraper, je recommence ». E6-L260			
E7			« La prédiction est arrivée, pour moi, c'était comme si tout ce qui est arrivé était déjà écrit. Foyer, famille d'accueil, commissariat, et finalement prison, j'ai passé toutes les étapes, étape par étape ». L111	
E8				
E9		« Y avait rien dans mon dossier pour me mettre en prison » L166	« Y a pas de justice, j'y crois plus ; celui qui a de l'argent oui il peut s'en sortir, y a une justice pour lui » L126	
E10	« À 30 ans, je deviens braqueur. Il a suffi de quelques rencontres et j'entre dans le milieu du banditisme, la voyoucratie » L173			

7.b) Analyse des différents processus de subjectivation

2. La personne n'assume pas l'acte délictuel ; elle rejete, légitime ou minimise afin d'atténuer la responsabilité de l'acte commis :

« ce que je dis qui explique que je ne suis pas responsable... »

	Je partage des valeurs morales personnelles supérieures à la loi	Je prétexte la corruption de la justice, des magistrats, avocats gendarmerie...	Je relève les inégalités et injustices des citoyens devant la loi	Je remets en cause les compétences et loyauté des juges	tout le monde aurait agi probablement de la même façon.	L'acte commis ne cause ni perte à autrui ni dommage à quiconque s'il n'y a pas de victime, sa gravité est discutable.	Je déculpabilise au détriment d'une tierce personne, Je me déresponsabilise de l'acte en se dissociant de l'action.
E 3	« M'en prendre à des personnes vulnérables, âgées de 75 ans pour 60 €, c'est pas moi, cela ne me ressemble pas ».	« J'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire ».	« L'enquête, mon enquête, a été bâclée, tronquée, vérolée ».	« Le droit dit que s'il y a un doute, le doute doit pouvoir profiter à l'accusé or, il y avait trois doutes sérieux qui planaient dans cette affaire et rien n'y a fait ».		« Je faisais pousser ma consommation personnelle (de cannabis) dans mon coin, tranquille ».	« J'ai toujours crié mon innocence, et je la crie toujours aujourd'hui, du fond de ma cellule ».
E 4		« J'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à un procès équitable, parce que la peine que réclamait le procureur, je l'ai prise, plein pot »	« Je ne suis pas un gamin à problème, ni un voyou ni un délinquant. Il n'y avait rien dans mon dossier, pas de dossier d'ailleurs, ... »	« J'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à un procès équitable, parce que la peine que réclamait le procureur, je l'ai prise, plein pot »	« Comme je le dis, la prison ça peut arriver à tout le monde, il faut apprendre à se méfier, une bêtise, une seule... ».	« Comme je le dis, la prison ça peut arriver à tout le monde, il faut apprendre à se méfier, une bêtise, une seule... ».	« quitte à prendre, d'accord, je prends mais pas tout seul. L'erreur, finalement, je l'ai pas commise tout seul ».
E 7	« Avec les effets de l'alcool, je me dis « qu'est-ce que je fais au milieu de tout ça ? » Et je décide de l'aider, question de principe ».		« La prédiction est arrivée, pour moi, c'était comme si tout ce qui est arrivé était déjà écrit. Foyer, famille d'accueil commissariat, et finalement prison, j'ai passé toutes les étapes, étape par étape ».		« Mais je devais l'aider, puisque c'est ma copine, normal. Vous n'auriez pas fait la même chose à ma place ? ».		« J'avais bu d'ailleurs le fameux jour où j'ai fait ce qui m'a amené ici. j'étais pas dans mon état normal avec l'alcool que j'avais bu ce jour-là ».
E 9	« J'ai payé une dette que je n'avais pas à payer ».	« Les plus gros escrocs, je vous apprends rien, c'est l'État, c'est les politiques. Faut jamais faire confiance à un politique, même les flics le disent ».	« La société qu'est-ce qu'elle dit de ça ? Les intellos, la classe pensante, qu'est-ce qu'ils font pour ça ? ».	« Quelqu'un allait bien finir quand même par comprendre qu'il y avait une erreur ».			« L'enquête a ressorti que c'était un escroc notoire le gars ».

La grille de lecture ainsi présentée nous permet de constater que d'une part, les quatre personnes qui n'assument pas la responsabilité de leurs actes, s'appuient sur la problématique liée aux inégalités et injustices des citoyens devant la loi pour légitimer ou minimiser leurs actes ; et d'autre part tentent de se déculpabiliser en associant à leur acte une autre personne ou en se dissociant de l'acte commis.

Une seule personne parmi les quatre, se déresponsabilise de son acte en s'en dissociant, Lou (E3) tente le discours déculpabilisant en s'innocentant. Les trois autres justifient leurs actes en évoquant plusieurs explications.

Malgré les nombreuses années passées auprès de personnes incarcérées sur leur lieu d'enfermement, à les accompagner pour leur sortie ou dans le cadre d'animation d'ateliers d'écriture, nous nous sommes, personnellement, toujours interrogées sur l'incapacité de certaines personnes à prendre la mesure de la gravité de leur acte. Beaucoup d'entre elles entretiennent des notions floues sur la valeur de la faute et sa gravité. Voler, dealer de la drogue, braquer avec une arme et même tuer à l'arme blanche, une fois reconnus par leurs auteurs respectifs, ces délits semblent avoir échappé au regard de la morale ; au point que la distinction entre le bien et le mal semble avoir été totalement oubliée. Ainsi « *un braquage à main armée* » pour Akim (E4) est ramené à « *une bêtise* », ou « *du travail non déclaré pendant 10 ans* » pour Lou (E2) est présenté comme « *monnaie courante* » ou bien encore « *voler des banques* » pour JCB (E5) n'est pas si grave puisque tout le monde s'accorde à dire que « *les banques sont des escrocs assermentés* ». Pour certains, Lou (E2), ni la honte « *J'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu* », ni la culpabilité, JCB (E5), « *Je ne culpabilise même pas pour ce que je fais* » ne sont convoquées.

3) La seule personne incarcérée à tort, n'ayant aucune raison de disculper ou de justifier un acte déviant qu'elle n'a pas commis, face à la loi, cherche malgré tout à comprendre les raisons de son inculpation. Faute de culpabilité vis-à-vis de la justice humaine, elle s'en remet à la justice divine.

2.1.4 L'analyse en termes de finalités

Analyser la délinquance sous l'angle de ses finalités, nous permet de comprendre pourquoi la personne délinquante passe à l'acte. Quelles sont les raisons qui l'amène à l'agir délictueux ? L'étude des fins, contribue donc à répondre aux deux questions déterminantes suivantes : en vue de quoi l'acte est posé et quels en sont les objectifs ?

L'analyse théorique des raisons pour lesquelles les personnes se livrent à des actes déviant nous a révélé cinq raisons majeures que nous détaillons ci-dessous au travers des éléments recueillis.

a) La recherche de l'argent

Pour la majorité des personnes concernées par notre recherche, le besoin d'argent répond à la fois à un impératif de survie comme à un besoin consumériste.

Ainsi Lamal (E-6) identifie deux phases différentes dans le temps. La première raison pour laquelle il a basculé dans un comportement déviant relève d'une réaction de survie, le besoin primaire qui répond à une nécessité alimentaire :

« J'ai commencé à dealer j'avais 12 ans, au début, c'est plus pour m'en sortir que pour l'argent, remplir le frigo de ce que ma mère achetait jamais ». E6- L71

Raison qui évolue progressivement avec la pratique :

« On s'en rend même pas compte ; c'est facile, ça marche ; ça devient le quotidien. Des délits de plus en plus nombreux, des gains de plus en plus gros ». E6-L89

Pour se transformer en une logique de consommation :

« Et puis, à la rentrée des classes, je vois les jeunes, ils sont là avec leurs parents, ils achètent plein de trucs, les dernières baskets, de beaux vêtements à la mode. Nous, on a rien de tout ça. Quand on était petits, ma mère, elle travaillait, mais elle avait pas les moyens de nous acheter ces trucs-là ». E6-L73

b) La recherche d'un statut, ou le besoin d'une identité

A la logique de survie que nous considérons comme une donnée économique, vient s'ajouter une seconde raison, celle qui répond à une logique sociale.

Avec Lamal, (E6), nous sommes ici face à une logique qui répond à une carence identitaire, un besoin de s'affirmer autrement :

« On grandit, on va pas à l'école, on fait comme les grands, on va dealer, on vole, on fait comme nos aînés, nos grands frères, qu'on voit tous les jours. C'est pas seulement « faire comme eux » parce qu'ils deviennent nos modèles, non c'est plus que ça ». E6-L41

Mauvais élève ou élève démotivé, Lamal fuit l'école qui l'ennuie et le confronte au quotidien à des situations frustrantes et humiliantes ; l'école n'est pas le lieu où il pourra s'affirmer et se réaliser :

« J'aimais bien l'école, mais c'était pour y retrouver mes potes... J'aimais surtout sécher les cours ; j'avais plus d'activités à l'extérieur de l'école que dedans, en fait j'étais beaucoup plus décrocheur qu'élève. Quand on grandit au quartier, on n'a pas cette culture de vouloir aller en classe, étudier, apprendre. On a grandi dans un quartier défavorisé, ça peut paraître bête, mais dans la cité, pour nous les jeunes, l'école, c'est chiant ». E6-L23

Il va préférer rejoindre ses connaissances du quartier, le groupe auquel il appartient, et tenter de s'identifier par mimétisme :

« C'est pas seulement « faire comme eux » parce qu'ils deviennent nos modèles, non c'est pas que ça, c'est qu'on est tous dans une même pièce et qu'on voit tous les jours la même chose ; donc c'est logique de faire la même chose quand on grandit ». E6-L43

Sa réussite dans les activités délictueuses lui vaudra reconnaissance par ses pairs, les « grands » du quartier et valorisation auprès de ses camarades. Il trouvera progressivement sa place dans le groupe au sein duquel la délinquance est légitimée, valorisée comme mode d'expression et de reconnaissance sociale. Lamal accède ainsi à une identité et un statut social, au sein du groupe de jeunes, celle que Mohamed (2012, p. 203) compare à un cocon protecteur.

« Je pèse, je prends du poids, ça me vaut respect et flatterie de tous au quartier. Je descends, je deale, je récupère mon argent, ça devient mon quotidien, c'est logique aussi ». E6-L90

Claude revient de la guerre d'Algérie, déçu par les événements tragiques qui ont mis fin au conflit, trahi par une France dont il soutenait les valeurs par son engagement militaire. De retour sur le continent, démuni et isolé, l'unique environnement qui semble lui convenir est celui de la délinquance.

« Un jour, je décide de rentrer en France ; j'en ai besoin, je suis un môme de Clichy, avec ses bars, terrasses de café et bureaux de tabac où je peux m'arrêter boire une bière... Qu'est-ce qu'un type comme moi, peut bien faire pour gagner sa vie, avec l'expérience et les compétences que j'ai en matière d'armes et de combat ? » E10-L165

Il s'approprie les usages du milieu social et du nouveau groupe d'appartenance au sein duquel il décide d'inscrire son parcours de délinquant. Il y trouvera progressivement sa place.

« Il reste le milieu bien sûr ». Il a suffi de quelques rencontres et j'entre dans le milieu du banditisme, la voyoucratie. Je vis avec des gens pas très fréquentables. Nous formons une bande de 7 à 8 gars, des associés ». E10-L173

Le processus d'apprentissage et d'ajustement à de nouvelles normes auquel Claude va faire appel lui permettra de s'adapter à ceux dont il parlera très rapidement comme de ses « pairs »

« Nous sommes des braqueurs, la drogue, les filles, la prostitution on y touche pas, on a des codes et une déontologie que l'on respecte ; uniquement des braquages de banques, bijouteries, fourgons ». E10-L176

« Je force des coffres et dévalise des banques. Associés en affaires, on fait des affaires ensemble, c'est comme cela qu'on dit dans le milieu ». E10-L178

et de reconstruire un univers social en empruntant des logiques d'actions qui correspondent à ses besoins.

« Je me suis vite et bien installé dans le milieu, avec trois ou quatre identités différentes, on devient très vite des professionnels, des vrais pro, on a le métier en main et là, ça brille pour moi, pendant 18 ans, de 68 à 86 ». E10-L173

c) La recherche du plaisir

Pour la majorité des personnes concernées par notre recherche, le choix en faveur des actes délinquants s'exprime autour de la recherche du plaisir et du besoin d'aller chercher des satisfactions plus importantes que celles que la vie « normale » leur propose.

Beaucoup de discours révèlent l'importance démesurée qu'occupent à la fois la vie festive et la recherche du plaisir immédiat dans le parcours de vie des délinquants. Une vie de fêtard, serait, pour nombre d'entre eux, une vie qui ne manque pas d'attrait et qui a ses charmes.

Pour Lou (E3) par exemple, l'argent qu'il obtient grâce à ses actes délictueux, lui permet de mener une vie de fêtard dans tous les excès :

« Je vivais à 200 à l'heure ; les filles, la drogue, la musique, la fête. « Sexe, drogue et rock and roll ». On fumait beaucoup avec ma copine ». E3-L3

« Pour faire une fête, toujours prêt... J'allais en Espagne, en Irlande, en Hollande, je faisais mon sac à dos et j'étais parti. J'étais toujours en train de courir. Toujours à fond sur ma moto. Une vie à 200 à l'heure, toujours dans les excès. Excès de vitesse, excès de bouffe, de cannabis, de baise, à fond de tous les excès ». E3-L6

Comme pour Fathy (E2) qui va utiliser cet argent pour s'amuser, séduire les femmes et faire la fête :

« Je serais déjà quelque part en train de faire le beau gosse, au volant d'un beau cabriolet à chercher une femme pour m'amuser et pour faire la fête ». E2-L310

ou pour Jordan (E7) qui, grâce à l'alcool, s'invite à faire la fête avec ses copains :

« L'alcool, c'était surtout pour faire la fête entre jeunes, on invitait des gars et on buvait ensemble ». E7-L169

« Dans ma période « tout est possible, tout est permis », le shit, l'alcool, les copains, les fêtes, avant, pendant, et après les cours, ça a bien duré plusieurs mois ». E7-L162

Jordan (E7) et JCB (E5) associent aux plaisirs de la fête que procure l'argent, ceux d'une nature plus complexe : le plaisir de prendre des risques et de vivre dangereusement.

Jordan est conscient de transgresser la loi malgré les risques connus, l'action est intensifiée par le plaisir, l'excitation et les sensations fortes qu'il éprouve en commettant le délit, indépendamment de l'utilité qu'il pourrait en soutirer :

« Voler, je savais que c'était pas bien, mais le risque, l'adrénaline, ça j'aimais bien, je me sentais fort ». E7-L177

C'est un jeu, qu'il pratique entre copains, comme enfant dans une cour d'école, mais c'est aussi une compétition entre eux, celui qui ira le plus loin, celui qui prendra le plus de risques, celui qui sera le plus courageux ou le plus habile. Pour augmenter le plaisir du jeu, il faut y ajouter des règles, de l'organisation, de l'ordre. Le résultat est incertain, c'est d'ailleurs cette incertitude et la connaissance du risque encouru qui rendent attrayante l'action illégale. Le défi concerne le risque, plus le risque est élevé, plus les sensations sont fortes :

« On était en bande de cinq ou six copains, bien organisés, c'était comme des défis qu'on se lançait entre nous. Moi je voulais essayer toujours plus, alors je tentais toujours plus ». E7-L161

JCB (E5) a besoin d'action, pour se sentir vivre et se réaliser pleinement dans la vie, le désir de tenter de nouvelles expériences pour la stimulation, l'excitation, le mouvement et le changement qu'elles vont lui apporter :

« Le monde dans lequel j'ai choisi de vivre, c'est celui de la délinquance. J'ai pas envie d'en changer, j'ai pas envie de devenir un autre, je suis bien dans ma peau. Il me faut de l'adrénaline quand je fais quelque chose, il me faut du risque, j'ai besoin de prendre des risques, et il me faut de l'action aussi, j'ai besoin qu'il y ait de l'action ». E5-L61

L'action délinquante et ses enjeux attrayants, viennent s'opposer à la vie terne qu'un travail légal, ennuyeux et aux maigres résultats rendrait insupportable. L'agir délictueux est la réponse au refus d'une vie « métro-boulot-dodo ».

« Travailler légal, j'essaierais même pas, je m'ennuierais trop. C'est pas pour moi, pour les autres, je le conçois, pourquoi pas, mais moi, je l'ai même jamais imaginé pour moi ». E5-L64

d) La recherche d'une certaine forme de revanche

C'est aussi, pour certaines des personnes concernées par notre recherche, l'occasion d'exprimer une forme de revanche ; celle-ci peut être sociale, personnelle, ou familiale.

Pour Claude (E10), l'argent dépensé en luxe tapageur peut servir à montrer à tous qu'il a réussi ; c'est un moyen de jouer un personnage important et d'impressionner l'entourage, mais c'est surtout le moyen de prendre sa revanche sur son enfance :

« En fait, j'aurai connu les deux extrêmes dans ma vie. Le froid, la faim, les coups, les humiliations, pour commencer et puis, quand je m'installe dans la voyoucratie, j'habite Nice, l'opulence, loin de la misère noire de mon enfance ». E10-L183
« J'habite sur la corniche, c'est magnifique, mieux superbe, j'ai les moyens, de gros moyens. Très bel appartement, plusieurs voitures ; j'ai de gros revenus et j'ai, bien sûr, tout ce qui va avec, comme des relations dans toutes les sphères, politique comprise ». E10-L183

Claude est braqueur de coffre (banques, fourgons blindés, bijouteries), pendant 18 ans aucun coffre sur le territoire français ne lui résiste. L'argent n'est pas ce que recherche Claude dans sa vie de voyou, c'est le prestige qu'il en tire et toutes les qualités qui l'accompagnent, reconnues par le milieu de la voyoucratie au sein duquel il vit :

« J'habite sur la corniche, c'est magnifique, mieux superbe, j'ai les moyens, de gros moyens. Très bel appartement, plusieurs voitures ; j'ai de gros revenus et j'ai, bien sûr, tout ce qui va avec, comme des relations dans toutes les sphères, politique comprise ». E10-L186

Montrer qu'il a beaucoup plus d'argent que le confort n'en nécessite, c'est faire preuve de réussite et succès dans l'activité pour acquérir la réputation et le respect qu'il souhaite avoir auprès de ses confrères. La délinquance satisfait son désir de reconnaissance et lui permet de prendre sa revanche sur l'enfance qu'il a vécue.

Sans oublier la revanche à prendre sur la société ; être le fils d'un père algérien, juste après la seconde guerre mondiale, c'est partir dans la vie de très bas et faire l'expérience de la honte et des humiliations sans en comprendre les raisons :

« On parle de racisme aujourd'hui, mais à cette époque, en France, ma mère, parce qu'elle est mariée à un Kabyle, mon père, tout le monde disait « c'est une pute ». C'est forcément une pute puisqu'elle est mariée avec un bougnoul ». E10-L121

Claude se cachera sous plusieurs identités dans sa vie pour des besoins professionnels mais optera dès sa scolarisation pour un prénom français pour remplacer celui d'Ali, victime de trop de haine et de mépris :

« 1954, 1955, 1956 la guerre d'Algérie bat son plein, l'arabe c'est moins qu'un chien, on s'en sert parce qu'on en a besoin dans les grandes usines, sur les routes comme de la main d'œuvre pas cher, personne ne veut fréquenter « un bicot » ou un fils de » bicot. C'est comme ça à l'époque, il faut faire avec ». E10-L130

« Les humiliations, ça me connaît. J'ai été marqué par tout ça, ça laisse des traces, profondes, et ça fait mal ». E10-L134

Claude avait 3 ans lorsque ses deux parents sont déportés en Allemagne pour faits de résistance. Il passe toute son enfance à être « baluchonné » d'orphelinats en maisons de redressement, puis son adolescence dans les quartiers pour mineurs de plusieurs prisons à Paris. Il y apprend à se battre pour survivre. Méprisé, dévalorisé, à l'âge adulte, l'occasion lui est donnée de prendre une certaine forme de revanche sociale. Devenir braqueur de banques ou de fourgons blindés lui permet d'accéder à un métier, de vivre avec beaucoup d'argent et d'être reconnu, trois choses qu'il était persuadé ne jamais connaître du fait de ses origines. La délinquance est la plus accessible des solutions qui s'offre à lui, sa revanche sur les nombreuses années de sa vie à galérer :

« J'ai été marqué par tout ça, ça laisse des traces, profondes, et ça fait mal. Même encore maintenant, alors que je vais sur mes 80 ans, j'ai des images qui, des fois, remontent à la surface et qui me font toujours aussi mal. Ce sont des marques au fer rouge, c'est là et c'est resté ». E10-L134

Il y a de nombreuses autres formes de revanche à prendre ; une revanche sur sa propre vie durant laquelle la période de l'enfance n'a pas été celle que l'on souhaitait, celle que l'on méritait ou celle dont on rêvait.

Alors que pour Sylvie (E1), la revanche a un goût de liberté. Elle se libère de l'emprise d'une famille qui l'a éduquée avec des valeurs trop conventionnelles qu'elle ne reconnaît pas et au sein de laquelle sa place n'était pas celle qu'elle souhaitait :

« Mon enfance, mon adolescence, je les ai vécus en ayant peur de ma mère... Elle ne nous tapait pas mais elle avait la main mise sur nous, une emprise sur moi, une vraie pieuvre ». E1-L13

Sa revanche est spectaculaire, l'acte délinquant qu'elle commet la placera à la Une des journaux et des actualités qui la révéleront et lui donneront le statut dont elle avait besoin pour s'affirmer :

« J'ai bien compris qu'aider mon mec à s'évader, c'était vraiment symbolique. Pour moi, c'était en même temps pouvoir m'évader de l'emprise de ma mère en fait. L'évasion, j'ai compris que c'était tout ce que j'avais jamais pu exprimer en moi ». E1-L169

« ... le geste il est grand, il est symbolique, représentatif de quelque chose qu'on a voulu m'enlever ou m'empêcher » E1-L171

Pour Fathy (E2), la revanche c'est se venger de l'affront et des offenses que la justice lui fait subir en l'enfermant :

« Pendant longtemps j'ai vécu avec ça dans la tête. C'était incontournable, inévitable... Je savais que je recommencerais dès la sortie (de prison), c'est indiscutable... J'ai toujours pensé vengeance, vengeance, et vengeance. « Ah ouais, ils m'ont mis 8 ans, hé bien le jour où je vais sortir je vais rattraper », et ça a toujours été comme ça ». E2-L217

Ici, la vengeance prend un caractère obsessionnel, et permet à Fathy de supporter l'enfermement en attendant sa sortie. L'activité délinquante, reprise dès la sortie de l'incarcération, aura la vengeance comme mobile :

« La vengeance pour ceux qui m'emprisonnaient, la vengeance pour tout ce qu'ils prenaient à ma vie. Cette logique de vengeance elle me fait flipper dans le fond... Je suis déjà sorti plusieurs fois, et la première chose que j'ai faite à chaque fois, c'est ce que j'avais imaginé de l'intérieur, rattraper le temps que j'ai perdu dedans ». E2-L225

e) La recherche d'une certaine forme de domination

Le sentiment de domination peut être animé par le besoin de prendre une revanche, comme par le désir d'exprimer une forme de cruauté.

Pour Claude (E10), le sentiment de domination s'explique par la revanche qu'il veut prendre contre tout ce qu'il aura supporté de misérable dans sa vie :

« J'ai les moyens, de gros moyens. Très bel appartement, plusieurs voitures ; j'ai de gros revenus et j'ai, bien sûr, tout ce qui va avec, comme des relations dans toutes les sphères, politique comprise ». E10-L

Alors que pour Jordan (E7), c'est le désir d'exprimer sa cruauté qui prévaut :

« C'est elle qui a mis les 2 premiers coups de couteau, je lui ai pris le couteau des mains pour qu'elle arrête et pour continuer à sa place, prendre le relais, pour en finir. C'est là que j'ai donné les autres coups de couteau. Je me suis dit « autant l'achever ; de toute façon c'était trop tard » E7-L247

Il semblerait que Jordan ait considéré l'ex-petit ami de sa copine comme une réelle menace et le meurtre comme la seule mesure défensive. Le meurtre apparaît comme la seule issue à une situation sans issue. La cruauté se traduit à la fois dans le geste mais aussi dans l'absence de regret.

« ... Je pense pas à sa famille à lui, je pense plutôt à tout l'argent que je leur dois. Je regrette oui et non en fait. Oui pour ma famille et ma détention ici, parce que je suis coincé ici, mais non pour lui, pour ce que je lui ai fait, non ».E 7-L264

Face au nombre important d'éléments recueillis à travers cette analyse, nous proposons de les regrouper et les présenter sous la forme d'un tableau qui offrira un visuel d'ensemble et nous aidera à présenter nos constats.

Les entretiens	Les finalités et leurs diverses logiques				
	Les besoins recherchés				
	L'argent	Le statut L'identité	Les plaisirs	La revanche sociale, individuelle ou familiale	La domination
E1 Sylvie				x	
E2 Fathy	x	x	x	x	x
E3 Lou	x		x		x
E4 Akim	x	x			
E5 JCB	x	x	x	x	x
E6 Lamal	x	x	x	x	x
E7 Jordan	x	x	x		
E8 Liana					
E9 Charles	x		x	x	
E10 Claude	x	x	x	x	x

Le cadre d'analyse et de compréhension interrogeant les raisons pour lesquelles les personnes concernées par notre recherche commettent de façon récurrente des actes délictueux, nous amène à faire les constats majeurs suivants.

A l'exception de Sylvie (E1) qui s'installe dans la délinquance par rébellion face à sa famille, moyen dont elle se sert pour prendre sa revanche sur sa mère qu'elle rend responsable de son enfance douloureuse ; toutes les autres personnes concernées par notre recherche sont animées par la recherche de l'argent facile, qui va contribuer à faciliter leur vie au quotidien et leur permettre aussi de s'adonner à de nombreux plaisirs festifs. Ce premier constat nous amène donc à conclure que la recherche de l'argent est un point de convergence partagé par toutes les personnes.

Pour la grande majorité d'entre elles, le sens donné à l'agir délictueux s'exprime par une double visée, l'enjeu n'est pas seulement l'argent, il est également question d'accéder à un mode de vie auquel elles n'auraient jamais eu accès sans transgresser la norme au quotidien.

Certaines y gagneront une reconnaissance devenue nécessaire à leur survie, d'autres y construiront une valorisation au sein d'un nouveau groupe d'appartenance ainsi qu'une notoriété auprès de leurs pairs.

7. c) Analyse des différents processus de subjectivation.
 3. L'individu face à ses actes délictueux « pourquoi je suis devenu un délinquant »

	L'argent	Le statut L'identité	Les plaisirs	La revanche sociale, individuelle ou familiale	La domination
E1				« ... le geste il est grand, il est symbolique, représentatif de quelque chose qu'on a voulu m'empêcher »	
E2	« j'ai gagné beaucoup d'argent, énormément d'argent, si vous voulez vraiment savoir, mais j'ai dépensé beaucoup »	« Je sais que je suis un trafiquant, je fais pas le fou, je fais pas l'ignorant, je le dis et je me le dis à moi aussi ».	« Je serais déjà quelque part en train de faire le beau gosse, au volant d'un beau cabriolet à chercher une femme pour m'amuser et pour faire la fête ».	« J'ai toujours pensé vengeance, vengeance, et vengeance. « Ah ouais, ils m'ont mis 8 ans, hé bien le jour où je vais sortir je vais rattraper »	« tout ce qu'elle (ma femme) pouvait imaginer, et même tout ce qu'elle imaginait pas, elle pouvait l'avoir, je le lui offrais. je lui donnais tout ».
E3	« Je vivais à 200 à l'heure ; les filles, la drogue, la musique, la fête		J'ai toujours aimé le côté festif, les fêtes, les rencontres.		« Je fais partie des détenus qui sont à part ».
E4	« dérober l'argent que contenait le coffre ».	« J'étais un petit jeune tranquille sans histoire ».			
E5	« ça me faisait gagner jusqu'à 50 000 € par mois ».	« Moi, je suis un voyou. Un multirécidiviste ».	« je changeais trop régulièrement de voiture, et que j'avais un train de vie plus important que quelqu'un qui travaille »	« les plus gros voleurs, Les banquiers, , les assurances, ils volent les gens nous en quelque sorte, on rétablit l'équilibre ».	« Je suis un délinquant indépendant, autonome. Un escroc ».
E6	« On s'en rend même pas compte ; c'est facile, ça marche ; ça devient le quotidien. Des délits de plus en plus nombreux, des gains de plus en plus gros ».	« Je pèse, je prends du poids, ça me vaut respect et flatterie de tous au quartier ».	« J'allais dans des boîtes de nuit dépenser des mille et des cents, je craquais des grosses sommes d'argent toutes les nuits, je flambais »	« C'est ma mère qui nous a élevés, avec deux enfants à charge. Des revenus très bas, avec ça, comment faire plaisir à ses enfants, c'est très dur pour elle ».	je n'aime pas me lever pour un patron. c'est un calvaire de me lever le matin et d'être obligé de faire des choses, que je kiffe pas..
E7	« L'alcool, c'était surtout pour faire la fête entre jeunes, on invitait des gars et on buvait ensemble ».	« On était en bande de cinq ou six copains, bien organisés, c'était comme des défis qu'on se lançait entre nous. Moi je voulais essayer toujours plus, alors je tentais toujours plus ».	« Dans ma période « tout est possible, tout est permis », le shit, l'alcool, les copains, les fêtes, avant, pendant, et après les cours, ça a bien duré plusieurs mois ».	« Voler, je savais que c'était pas bien, mais le risque, l'adrénaline, ça j'aimais bien, je me sentais fort ».	
E9	« grosse voiture, je l'ai achetée, je voulais partir en voyage avec mes enfants, bref j'avais des projets, , j'avais des choses en cours ».		« j'étais un gai luron, comme on dit, je vivais beaucoup la nuit, je suis un noctambule »	« La colère est là, au fond de moi, la rage est présente tout le temps en moi.»	
E10	« j'ai les moyens, de gros moyens. Très bel appartement, plusieurs voitures ; j'ai de gros revenus ».	« Je me suis vite et bien installé dans le milieu, avec trois ou quatre identités différentes, on devient très vite des professionnels, des vrais pro »	« J'habite sur la corniche, c'est magnifique, mieux superbe ; Très bel appartement, plusieurs voitures	« Les humiliations, ça me connaît. J'ai été marqué par tout ça, ça laisse des traces, profondes, et ça fait mal ».	« j'ai de gros revenus et j'ai, bien sûr, tout ce qui va avec, comme des relations dans toutes les sphères, politique comprise ».

Les éléments recueillis nous permettent ainsi de constater qu'il n'y a pas un processus spécifique ou une logique particulière mais plusieurs mécanismes corrélés et interagissant les uns aux autres qui conduisent aux pratiques délinquantes récurrentes et participent à leur longévité.

2.1.5 Conclusion de notre analyse selon la délinquance

Nous savons que toutes les personnes concernées par notre recherche ont fait l'expérience de l'incarcération, le point commun les reliant entre elles est celui de la délinquance. La démarche de biographisation menée auprès des dix personnes concernées par notre recherche nous a permis d'avoir accès à ce que chacune d'entre elle a à dire et à raconter sur sa vision du monde et sur sa vie en nous éclairant sur le sens qu'elle donne à ces expériences et la manière dont elle inscrit la délinquance dans son propre parcours de vie.

Une première série de questions fondamentales s'est imposée à nous :

- Pourquoi la personne devient-elle délinquante ?
- Comment y parvient-elle ?
- Comment l'agressivité et la violence peuvent s'inscrire dans le parcours d'une personne ?

Pour y répondre nous avons donc cherché à comprendre quelles sont les origines de la délinquance.

a) Cette approche a contribué à identifier et mieux nous saisir des divers processus d'entrée de la personne dans la délinquance pour en confirmer les facteurs avant-coureur ou prédisposant à la délinquance récurrente. Nous accordons une forte valeur explicative aux rôles sociaux au sein de la famille, et au sein des pairs, en considérant les interactions entre individus, les normes, principes et valeurs qui y sont véhiculés qui renforcent ou non les comportements délictuels. Nous tenons compte des composantes sociales structurelles au sein desquelles il évolue, liant ainsi l'individu à son contexte et aux particularités de l'environnement macrosocial auquel il appartient.

Nous avons fait le constat que les processus d'entrée étudiés et les mécanismes psychosociaux auxquels ils se réfèrent sont au nombre de trois, les carences éducatives issues des relations et pratiques parentales, la situation socioéconomique dans laquelle se situe la famille, à savoir l'ambiance, le climat familial et la précarité sociale et enfin le suivi ou l'abandon du parcours scolaire. Les processus d'entrée dans la délinquance et le maintien de l'agir délictueux dans le temps sont le fait de la combinaison complexe de ces trois indicateurs étudiés qui s'entrecroisent et interagissent à des niveaux différents et à diverses périodes de la vie de l'enfance à l'âge adulte. Le degré d'intensité de chacun de ces facteurs

s'avérant plus ou moins variable selon chaque personne, l'impact et les conséquences sur les parcours sont vécus et ressentis différemment en fonction des personnalités et sensibilités de chacune.

Toute notre attention étant portée sur les acteurs, et les discours qu'ils font de leur vie concernant les décisions qu'ils prennent, les objectifs qu'ils visent et les stratégies qu'ils mettent en place dans le cadre de leur mode de vie très particulier, notre analyse du point de vue de la recherche en biographisation ne se contente pas d'étudier les causes de la délinquance à travers ses origines. En plaçant l'acteur au centre de notre recherche, tel que nous le permet le processus de biographisation, nous nous orientons vers une démarche compréhensive de la déviance s'articulant autour de l'analyse du récit que l'acteur fait de son agir délinquant.

Une seconde série de questions émerge :

- A quel type ou à quel modèle de délinquance les personnes de notre recherche se réfèrent-elles ?
- S'agit-il d'acte isolé ou de délits commis régulièrement ?

Pour y répondre nous avons questionné la notion de délinquance sous l'angle de ses temporalités.

b) Cette approche en termes de temps ou de durée, de fréquence ou de rythme a contribué à identifier deux types de délinquance distinctes selon la temporalité dans laquelle elle s'inscrit. Ainsi un acte isolé relève d'une délinquance occasionnelle alors qu'une activité délictueuse soutenue d'une délinquance récurrente.

Le récit de vie qu'en fait son auteur, présentant l'avantage d'embrasser le parcours de sa vie dans toute sa singularité mais aussi dans sa globalité, permet de nous saisir du processus d'évolution qui explique le mouvement de l'agir délictueux, d'un acte isolé occasionnel vers un agir délictueux persistant et récurrent. Tout l'intérêt de notre analyse vise la compréhension des logiques d'action qui caractérisent la délinquance récurrente et persistante.

Par ailleurs, une troisième série de questions apparaît :

- Comment réagissent les personnes délinquantes face à leurs actes ?
- Se reconnaissent-elles responsables, en assumant leurs actes ?
- Préfèrent-elles se déresponsabiliser, et en faveur de quoi ?
- Choisissent-elles de se disculper ? ou s'innocenter ?

Pour y répondre nous avons interrogé la notion de la délinquance sous l'angle de la responsabilité. La responsabilité étant une construction sociale, celle-ci renvoie l'engagement de la personne face à ses actes en respectant ou non les règles sociales et les valeurs morales que la société dicte et impose à un moment donné.

c) Cette approche a contribué à identifier de quelles façons les personnes délinquantes se situent face à leurs actes, selon les modes de responsabilisation qu'elles favorisent.

L'analyse des éléments empiriques relative à cette question de responsabilisation de l'acte délictuel s'est avérée très sensible, d'autant que plusieurs personnes de notre enquête sont concernées par un acte criminel. Toute personne intégrant le jugement social, nous faisons le postulat que le thème de notre recherche pouvait provoquer chez les personnes concernées la construction d'un discours marqué par des suppressions, des oublis volontaires et même des justifications afin de se protéger elles-mêmes, malgré le cadre bienveillant régulièrement rappelé. Nous savons ne pas prendre position face à une situation sensible pour laquelle la personne tenterait de légitimer le bien-fondé de son acte.

Par ailleurs, au-delà de la parole échangée, l'acteur se racontant à lui-même, nous savons que le regard sur soi peut être source de douleur parce qu'il évoque avec nous des expériences socialement condamnées. Ainsi Fathy (E2) nous confie : « *Quand je suis devant quelqu'un qui est vrai et qui fait sa vie correctement, même si j'ai beaucoup plus d'argent que lui, même si je peux l'impressionner avec tout mon argent, peu importe, dans mon propre fond, je sais qu'il est meilleur que moi.* » Mais, se raconter c'est faire un détour par le passé, et parfois évoquer des souvenirs, peut être un moment douloureux. Ainsi Liana (E8) nous confie « *Ce qui suit est très difficile encore pour moi à raconter, cinq années ont passé depuis, je n'ai rien oublié, mais j'ai toujours autant de mal à en parler.* » Il nous est arrivé de proposer d'interrompre l'entretien, le temps de laisser les émotions s'exprimer. Quand Claude (E10) nous dit : « *Il y a comme un très fort contentieux entre le religieux et moi, je pense qu'il ne s'effacera jamais, les préjugés ont été trop lourds à porter, les blessures n'ont pas cicatrisé, elles sont toujours là, profondes. Le contentieux s'édulcorera probablement avec le temps. Pour l'instant, Il suffit de très peu pour que les choses remontent encore en surface et les nuits sont longues et difficiles. Ce passé, à mon avis, ne s'effacera pas. Ce qui a changé, c'est que je le supporte maintenant, alors que je ne le supportais pas avant* » nous entendons la souffrance, la comprenons et la respectons.

Si la majorité d'entre eux dit assumer leurs actes, s'en déclarant responsables, les autres personnes préfèrent faire appel à diverses techniques de neutralisation face à la réalité de l'acte commis. Une combinaison complexe d'explicitations successives laisse apparaître un discours conçu, souvent appris et probablement déjà servi. Par ailleurs nous avons constaté une réelle similitude des justifications et explications sur lesquelles elles s'appuient pour légitimer ou minimiser leurs actes.

Nous sommes partis de ce que l'acteur dit lui-même du sens de sa conduite pour nous saisir le plus objectivement possible du sens qu'il lui attribue. Le processus de biographisation contribue à la compréhension du sens que le délinquant donne à son acte et participe à la compréhension de la logique qui donne sens à son action.

Une dernière série de questions s'impose :

- Quelles sont les raisons qui amènent la personne à ses conduites délictueuses alors qu'elle en connaît les risques ?
- Quels en seraient les avantages ?

Pour y répondre nous avons interrogé la notion de la délinquance sous l'angle de ses finalités.

d) Cette dernière approche a contribué à identifier les raisons pour lesquelles les personnes délinquantes s'inscrivent dans une logique de délinquance récurrente.

Du fait du nombre restreint de personnes concernées par notre enquête, nous ne pouvons prétendre au terme de cette analyse avoir balayé toutes les raisons pour lesquelles les personnes s'inscrivent dans une délinquance récurrente. Il en ressort, malgré tout, qu'il n'existe pas une seule logique particulière répondant à la question des finalités de la délinquance récurrente mais de nombreuses logiques et dynamiques qui viennent s'entrecroiser. Nombre d'entre elles diront qu'il n'est pas question seulement d'argent mais aussi d'accéder à un certain mode de vie singulier ; une vie faite de plaisirs, facile, libre, intense et passionnante à laquelle elles n'auraient jamais eu accès sans transgresser à la norme de façon régulière. Cette dimension n'est certes pas la seule mais elle est celle qui s'exprime aisément et se retrouve fréquemment dans les discours.

L'acte délictueux est conduit, pratiqué et réitéré pour avoir le sentiment de vivre, d'éprouver des sensations fortes, en échappant à la tristesse et monotonie que la vie conventionnelle impose. L'appropriation de l'acte délictueux contribue à mener une vie festive, pour être reconnu et valorisé au sein d'un groupe, au milieu de ses pairs, et enfin, la domination pour satisfaire ses besoins de puissance, de cruauté ou pour le prestige. Autant de mécanismes qui interfèrent dans le processus de maintien de l'agir délictueux.

2.2 Ce que la démarche de biographisation nous apprend de l'enfermement

Toutes les personnes concernées par notre recherche ont fait l'expérience de l'incarcération. La démarche de biographisation menée auprès des dix personnes que nous avons sollicitées, dans le cadre de cette recherche, nous a permis d'avoir accès à ce que chacune d'entre elle a à dire et à raconter sur sa

vision du monde et sur sa vie en nous éclairant sur le sens qu'elle donne à ses expériences et la manière dont elle a inscrit le temps de l'enfermement, l'incarcération, et son expérience carcérale dans son propre parcours de vie.

Cette analyse est issue des 10 entretiens de biographisation avec les personnes concernées par notre recherche dont la présentation se trouve en page 153.

Notre recherche scientifique, s'inscrivant dans le champ du biographique, a pour ambition de démontrer le sens que la personne détenue donne à son expérience carcérale ; comment elle inscrit cette expérience dans son parcours de vie ; et enfin quel impact ou influence cette expérience exerce sur son histoire ? Cette recherche vise donc à examiner la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation, tenant compte à la fois de la dimension personnelle et temporelle, du sens donné à cette expérience par la personne et de sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours. L'ambition de notre analyse est de situer l'enfermement non pas du point de vue du cadre juridique qui légitime la peine et la sanction et qui explique la raison pour laquelle la personne se trouve enfermée, mais de situer l'enfermement au sein de l'épaisseur biographique des parcours des personnes concernées par la privation de liberté. Nous essaierons de comprendre la manière dont la personne va vivre son incarcération selon ses propres ressources matérielles et intellectuelles et sa capacité socialement constituée à les mobiliser.

Il n'est pas inutile de rappeler que cette recherche se situe dans le contexte spécifique de la prison dont nous allons reprendre les rôles principaux qui lui sont attribués. L'importance de ce contexte nous oblige à revenir sur ses deux principales missions. Son premier rôle aujourd'hui est clairement identifié comme étant le lieu de mise à l'écart temporaire des individus qui représentent, par leurs actes, un danger pour la société. Son caractère répressif et punitif doit la faire craindre par tout individu qui ne respecte pas l'ordre social ou moral. Ainsi la peur d'aller en prison devient un impératif. L'idée selon laquelle (Cabelguen, 2007 p. 5) « *la prison doit être suffisamment dégradante, humiliante et violente pour qu'aucun individu ne puisse trouver d'aspects positifs à l'incarcération* » est encore très largement d'actualité. Le second rôle majeur de la prison est de réinsérer l'individu dans la société. Ce retour à la liberté suppose que la prison l'ait conduit vers des changements bénéfiques en modifiant ses comportements délictueux. L'incarcération doit donc contribuer à porter une réflexion constructive sur ses comportements et les causes qui l'ont amené à poser son geste déviant, faire émerger une prise de conscience des actes commis ; et confirmer la nécessité fondamentale de devoir changer afin de ne pas récidiver.

De nombreuses questions émergent : Comment la personne va-t-elle s'adapter aux autres détenus et aux contraintes de l'institution qu'elle intègre ? Comment réfléchir au sens de sa peine pour une prise de conscience positive ? Comment opérer les changements et transformations identitaires qui lui sont demandés pour un retour à la liberté ? Comment démontrer à l'institution ses capacités à pouvoir se réinsérer dans la société ?

Par ailleurs nous rappelons également que tout entretien de biographisation comporte des aléas impondérables dont il faut savoir se prémunir. S'interroger sur le sens du discours de la personne et sur les événements de vie qu'elle relate suppose une posture de chercheur particulièrement vigilante car ces données sont fonction du contexte dans lequel elle les raconte. Ainsi, nous devons tenir compte de l'environnement dans lequel se situe l'entretien qui pourrait influencer, nuancer ou transformer le discours de la personne. Le seul contexte de l'entretien pourrait conduire la personne à manipuler certains aspects de sa vie en les omettant ou les transformant, d'autant que nombre d'entre elles se trouvent encore engagées dans le processus carcéral pour les faits reprochés pendant la réalisation de ces entretiens. Nous n'avons pas d'outil approprié pour détecter les items de tendance au mensonge, duperie ou manipulation qui pourrait réduire les risques d'erreur dans l'analyse et les interprétations qui en découlent. Nous nous interrogeons également sur les effets interactifs dans le rapport singulier entre la personne détenue et le chercheur.

L'ambition de notre recherche consiste à questionner, non pas la spécificité de l'expérience carcérale au regard de la personne qui en fait l'expérience, mais plus particulièrement la spécificité du biographique au regard de l'expérience carcérale. A travers la démarche du récit de vie, et les données empiriques recueillies, notre analyse contribuera à la compréhension du sens subjectif que l'acteur donne à son expérience carcérale en croisant les logiques d'actions avec les conduites sociales de la personne envers elle-même et avec les autres.

Ce qui nous amène à interroger, dans un premier temps, la dynamique des processus de socialisation mis en œuvre par la personne incarcérée visant l'intégration des valeurs carcérales inhérentes au contexte au regard de ses propres valeurs.

Dans un second temps, il s'agit d'interroger l'expérience carcérale du point de vue du travail biographique pour comprendre si celle-ci est vécue par la personne comme une expérience totalisante, qui renverrait à l'idée que cette expérience envahit et absorbe la totalité de la vie de la personne détenue ou plutôt une expérience déstructurante, qui renverrait à la notion de perte de repère, de cadre structurant, ou une expérience dépersonnalisante, qui renverrait à l'idée d'une perte de personnalité, d'une transformation ou d'une reconstruction.

2.2.1 L'analyse selon la dynamique des processus de socialisation

La première analyse consiste donc à explorer les facteurs qui ordonnent les dynamiques de socialisation carcérale. A partir des discours des personnes concernées, et par le détour réflexif que la démarche de biographisation favorise, nous identifierons les rapports qu'elles entretiennent avec l'institution et les autres détenus. Cette étude révélera l'expression singulière de chaque personne dans sa position à l'égard de l'institution, des détenus ou groupes de détenus et visera une meilleure

compréhension des comportements sociaux qu'elle a adoptés dans le milieu carcéral. La confrontation à ce nouveau milieu de vie contribuera à faire émerger chez elle des résistances conflictuelles entre le nouveau lieu de vie imposé qu'elle intègre et ses comportements liés à son ancien mode de vie. Par un ajustement de ses propres valeurs, règles et normes qui caractérisent son identité et sa personnalité, elle doit trouver comment composer entre ce nouveau mode de vie et ses habitudes sans réprimer totalement la part singulière et spécifique de son individualité.

Pour étayer nos propos, nous avons choisi un extrait du discours de JCB (E5-L137) qui nous éclaire sur ce qu'il ressent à chaque entrée en prison, où il a passé plus de 20 ans de sa vie dans une dizaine de lieux d'enfermement différents :

« C'est pas facile de se dire, je repars en prison, j'y retourne encore une fois, c'est un monde infâme la prison, même pour quelqu'un comme moi, qui a l'habitude, il y a toujours un choc émotionnel qui est là, quand je rentre. Toutes les fois, le choc émotionnel est toujours là, parce que vous êtes coupé de tous vos repères du jour au lendemain, et ça, on a beau être habitué, on ne s'y fait pas. Je connais personne qui ne ressent pas ça ; parce que le choc émotionnel au retour en prison est trop important par rapport à votre vie affective, sentimentale, votre vie confortable ; la vie familiale, avec les enfants, professionnelle aussi (même si c'est de l'escroquerie, ça reste quand même du travail). D'un coup, d'un seul, on a plus rien, on se retrouve dans un tout petit espace, glauque, avec une télévision qui crépite, des rats et des conditions d'hygiène infâmes. Il y a une période d'adaptation à l'entrée en prison comme à la sortie, les deux univers, la prison et la vie en liberté, sont tellement différents ».

L'étude des choix et des singularités de la personne, au regard des stratégies qu'elle va développer et des capacités de résistance qu'elle va mobiliser, laisse apparaître deux processus distincts d'intégration qui vont s'opposer. Une position qui sera caractérisée par une volonté de confrontation-opposition à l'institution et tout ce qui la représente, et à l'inverse une seconde caractérisée par une volonté d'intégration - adaptation à l'institution.

1°) l'intégration au milieu carcéral par la confrontation - opposition

Par cette position, la personne refuse de céder aux exigences inhérentes à l'institution. Cette attitude de refus face à l'incarcération, s'exprime par un désaccord avec les règlements et un rejet de la discipline.

Parmi les dix personnes participantes à notre recherche, cinq d'entre elles, Sylvie (E1), Fathy (E2), Akim (E4), Liana (E8) et Charles (E9) ont choisi de s'opposer à l'institution.

Sylvie (E1) et Charles (E9) refusent de collaborer avec le système ; ils ne reconnaissent pas l'autorité de la justice, soupçonnant l'incompétence des magistrats :

« Je me souviens quand je suis passée devant le juge des libertés, s'il avait pu m'enterrer ou m'emmurer vivante, il l'aurait fait, il avait la haine contre moi ».

E1-L247

« Ils m'ont placé en détention... La juge était pressée de partir en vacances, c'était en juin, il fallait boucler l'affaire, c'était plus facile de me faire entrer en prison. Elle n'a pas touché le dossier, même pas ouvert... » E9-L52

Akim (E4) suspecte le manque de loyauté des magistrats :

« J'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à un procès équitable ». E4-L138
« Dans mon cas, il n'y a pas eu de justice ». E4-L106

Charles (E9) et Sylvie (E10) critiquent l'injustice du système et s'appuient sur les inégalités sociales des citoyens face à la justice :

« Y a pas de justice, j'y crois plus ; celui qui a de l'argent oui il peut s'en sortir, y a une justice pour lui. Les plus gros escrocs, je vous apprends rien, c'est l'État, c'est les politiques. Faut jamais faire confiance à un politique, même les flics le disent ». E9-L126
« La prison, la justice c'est comme dehors, les pauvres, les riches, les blancs, les noirs, ceux qui ont de l'argent s'en sortent mieux ». E1-L217

Sylvie (E1), Akim (E4) et Fathy (E2) expriment un fort sentiment de méfiance à l'égard des intervenants du milieu pénitentiaire soulevant la question de l'insécurité fortement ressentie :

« Les surveillants, ils ont laissé ma codétenue mourir en cellule... ils s'en foutent des gens, on est comme des animaux ». E1-L307

« Aller voir les gardiens, c'est aggraver mon cas auprès des autres détenus, je deviens une balance, et après, c'est plus seulement quelques gens qui m'en veulent mais c'est toute une prison entière qui m'en veut de fricoter avec les gardiens, je suis la balance, le fayot. Et puis la nuit, seul, y a pas de surveillant pour me protéger, y a que des détenus dans ma cellule ». E4-L155

« (Les gardiens) J'y ai appris ce qu'est la haine de l'autre, je dirais pas que c'est du racisme, mais l'incompréhension de l'autre, j'ai vu des choses que j'imaginai pas. J'ai vu la méchanceté de l'humain au Centre de Détention de C. dans les yeux ». E2-L250

et celle des conditions de détention :

« La prison, on est enfermé comme des animaux, la prison, ça fabrique des animaux, tu peux pas en sortir bien ». E1-L290

Charles (E9) évoque la position de subordination permanente en soulevant la question de la dépendance créant un sentiment d'infantilisation et de déresponsabilisation :

« vous ne faites jamais rien, on fait tout pour vous ; vous n'avez plus à réfléchir, ils pensent pour vous ; vous êtes conditionné, et ça les arrange que vous soyez comme ça en fait, vous faites partie d'un système où votre vie et, tout ce que vous avez, leur appartient ». E9-L148

Ces personnes ont vécu en commun l'expérience de l'incarcération comme une catastrophe personnelle. Un choc émotionnel qu'elles vont avoir du mal à surmonter et d'autant plus fort que souvent elles étaient persuadées de pouvoir « passer à travers les mailles du filet ».

Charles (E9) évoque un choc comme un anéantissement personnel :

« Les premiers jours de détention, j'attendais dans ma cellule, je croyais que j'allais sortir, que c'était juste que pour quelques jours, persuadé que c'était une erreur. Quelqu'un allait bien finir quand même par comprendre qu'il y avait une erreur... Je suis tombé de très haut et je me suis fracassé. Je comprenais rien à ce qui se passait, même pas pourquoi j'étais là, ça m'a anéanti ». E9-L36

Sylvie (E1) Akim (E4) et Liana (E8) évoquent un choc dont les ondes vont se propager sur toute sa famille :

« moi aussi j'ai craqué, en prison, je me suis suicidée dans ma cellule. Je me suis loupée, heureusement, je serais pas là ». E1-L354

« Ça a été un choc pour moi mais pour tout le monde aussi, la perquisition chez moi, l'arrestation, la garde à vue tout de suite, et la prison. Ma mère avait l'habitude de dormir sur ses deux oreilles la nuit, parce qu'elle savait où était son fils la nuit, au travail, en toute sécurité ». E4-L132

« je pleurais tout le temps, je disais « j'ai perdu 27 kilos, mon mari, ma famille et mes 5 enfants, je n'ai plus rien, je ne sers à rien ». E8-L237 « Et puis le verdict tombe, je prends 8 ans de prison ferme ; et je tombe aussi ». E8-L250

Elles sont surexposées aux tentatives de suicide ; Sylvie (E1), Liana (E8) et Charles (E9) en font l'expérience :

« moi aussi j'ai craqué, en prison, je me suis suicidée dans ma cellule. Je me suis loupée, heureusement, je serais pas là ». E1-L354

« J'avais beaucoup de haine et de violence en moi au départ, durant les tout premiers jours, ensuite j'ai voulu me suicider en détention ». E9-L172

« Mais je n'en peux plus, je tente d'en finir. Le soir de la mauvaise nouvelle, arrivée au bout de tout ce que je pouvais endurer, je prends tous les comprimés que j'avais mis de côté. Je sais que je vais partir en m'endormant petit à petit, j'en ai ras le bol, je sais que je ne reverrais plus mes enfants avant des années, ici je ne sers à rien pour eux, pour moi le combat s'arrête là, j'ai fait tout ce que je pouvais mais je n'en peux plus, stop... » E8-L301

et aux nombreuses grèves de la faim :

« À un moment donné, j'ai arrêté de manger, un bout de pain et de l'huile d'olive tous les trois jours, c'est tout, j'arrivais plus à me nourrir... J'ai cessé de m'alimenter pendant longtemps ». E1-L278

« Quand je suis arrivé, j'ai fait une grève de la faim pendant neuf jours, une grève totale, ni eau ni rien, le médecin-chef du grand quartier m'a dit « Monsieur, vous pouvez pas rester là, vous serez mieux à l'hôpital », ils m'ont transféré à l'hôpital ». E9-L63

Ces expressions représentent pour elles le moyen d'interpeller l'institution sur leur situation, d'obtenir une écoute plus attentive ou des conditions d'incarcération moins pénibles ; elles sont persuadées de rencontrer quelqu'un qui, pris par un élan de compassion sera plus généreux.

Sylvie (E1) pense ainsi obtenir plus de facilités des surveillants pour obtenir l'autorisation d'un parloir qui lui a été refusé :

« Il faut faire des gestes comme ça pour obtenir quelque chose en prison, parce qu'ils s'en foutent de toi en fait, tu es de la merde ». E1-L365

Alors que Charles (E9) obtiendra, après diagnostic du médecin de la prison, un transfert immédiat à l'hôpital où les conditions de vie sont meilleures :

« Quand je suis arrivé, j'ai fait une grève de la faim pendant neuf jours, une grève totale, ni eau ni rien, le médecin-chef du grand quartier m'a dit « Monsieur, vous

pouvez pas rester là, vous serez mieux à l'hôpital », ils m'ont transféré à l'hôpital ».
E9-L63

La confrontation-opposition peut aussi se caractériser par une attitude du repli sur soi. En adoptant une attitude apathique censée témoigner d'une grande affliction ou d'une grande souffrance à cause de l'incarcération.

C'est le choix que font Akim (E4) et Liana (E8) dans leurs postures :

« Je suis pas dans mon assiette en prison, je perds 30 kilos, je suis à bout ». E4-L119
« Je faisais des crises d'angoisse, je sortais jamais de ma cellule ». E4-L80
« Je prends des coups et je me tais, je dis rien ». E4-L154

« Je ne m'alimente plus, je ne dors plus ; il fait environ 40° à l'ombre, la promenade, dans la cour à l'extérieur, est impossible tellement la chaleur est prenante ; je fais des crises d'épilepsie, je perds une dizaine de kilos en une semaine ». E8-L162

Le repli sur soi peut aussi être de nature défensif ; il s'accompagne d'un isolement vis-à-vis des autres détenus, par crainte des autres et peur de l'insécurité particulièrement.

Terrorisé par les autres détenus, Akim (E4) préfère s'enfermer dans sa cellule :

« J'essayais de croiser le moins de monde possible, je me faisais tout petit. Je restais tout le temps dans ma cellule, pas de promenade, la peur des autres détenus qui m'attendaient dehors, dans les couloirs, sous la douche, à la promenade. Les menaces, les cris dans les couloirs, des gars que je connaissais pas, qui s'approchaient de moi et qui me menaçaient ». E4-L150

Mais la cohabitation n'est pas toujours simple à gérer pour Akim (E4) :

« Je suis dans un milieu qui m'est hostile, l'enfermement, c'est dur, et les personnes avec lesquelles vous êtes enfermé, c'est ce qu'il y a de plus dur à gérer pour survivre ». E4-L180

L'attitude de confrontation-opposition caractérisée par le refus de respecter les exigences inhérentes à l'institution, amènent les personnes détenues à rejeter toute forme de participation y compris les activités proposées.

Sylvie (E1), Akim (E4) et Liana (E8) ne sortent pas de leurs cellules :

« ... J'allais même pas aux promenades ; je dormais beaucoup, je me réveillais que pour aller à la douche, trois par semaine. Ensuite, j'ai beaucoup écrit, pendant des heures, des jours, à mes enfants, à mon fils surtout... Je regardais la télévision toute la nuit, des films que j'avais pas eu le temps de voir ». E1-226

« Pendant toute mon incarcération, j'ai pas vu une seule fois la promenade ; trop peur de ce qui pouvait m'arriver en promenade ou à l'extérieur de ma cellule ». E4-L80
« Je sors pas, je reste cloîtré en cellule pour me protéger ». E4-L115

« À B., rien, je suis seule dans ma cellule, si je n'ai pas une activité, je ne parle à personne, parce que je ne vois personne. Je suis seule avec ma radio, ma télé, une table ; aucun contact avec personne ». E8-L371

La confrontation peut aussi être caractérisée par une forte intransigeance envers l'institution ; elle relève d'une centration de la personne autour de ses convictions profondes.

Sylvie (E1) exprime son ressenti contre l'enfermement :

« L'enfermement, c'est comme une maladie. Tu as plus de risques de mourir à l'intérieur que de mourir dehors en fait ». E1-L

Pour Liana (E8) la vérité et la reconnaissance de son innocence sont plus importants :

« Il faut que l'on me reconnaisse innocente, je veux ma part de vérité, j'y ai droit. Ce n'est pas qu'une simple question d'honneur, il y a des valeurs et des principes aussi derrière ma volonté, pour lesquels je me bats ». E8-L318

Charles (E9) est tout aussi intransigeant envers les magistrats que ceux qui gouvernent :

« J'ai écrit à la juge qu'elle s'était trompée, juste après ma sortie, j'ai réitéré mes propos, elle était tellement sûre d'elle, normal que je lui écrive. « Vous avez été aveugle dans mon histoire ; y avait rien dans mon dossier pour me mettre en prison et vous l'avez fait quand même, elle est où votre responsabilité dans mon histoire ? Et dans ma vie aujourd'hui ? Et pour mes enfants, vous savez comment ça va pour eux avec un père en prison ? Vous avez été manipulée. » E9-L166

« Ça coûte beaucoup moins cher d'enfermer que de soigner, ça coûte 110 € par jour la prison, un détenu en HP, 800 € ; le calcul est vite fait, non ? La prison coûte moins cher, c'est moins cher que l'hôpital, et puis il y a toujours des cachetons en prison, au cas où. Il faut justifier le salaire de tous ces gens qui travaillent en prison, le directeur, les matons, les gradés, et si on n'était pas là ? ». E9-L270

Ce mode d'ajustement, au quotidien, prend le plus souvent la forme de protestations récurrentes individuelles surtout axées sur les détails des conditions de vie imposées en détention. Les surveillants et l'institution représentant l'ordre, la discipline et l'autorité, sont les cibles préférées des plaintes des détenus.

Sylvie (E1) et Liana (E8) convoquent les maltraitements physiques et morales qu'elles ont subies :

« Moi, j'ai été maltraitée aussi dedans, même pendant les transferts, c'est violent ». E1-L261

« J'ai beaucoup souffert derrière ces murs ; on m'a battue, j'ai été violée par une détenue et une garde, j'ai voulu en finir, mais la plus grosse douleur, celle qui m'a fait le plus souffrir, ceux sont les hurlements de mon fils que l'on m'arrache. J'étais plus qu'anéantie ». E8-L170

Charles (E9) et Fathy (E2) définissent la prison comme une machine qui broie les gens, dont les personnels sont aussi vénaux que les personnes recluses :

« En prison, tout le monde s'en fiche, c'est une machine qui broie les gens. Je n'y croyais pas au début, mais oui, « coupez-lui sa vie, c'est bon ». E9-L57

« Il y a des complices, les surveillants, les gradés, tous, ils sont tous vénaux. Non, ils ne perdent pas leur boulot si ça se savait, juste personne ne va le croire. Et pas que les téléphones, l'alcool, la drogue, tout ce qu'on demande, on peut l'avoir, ça a un prix. Il y a qu'un qui a perdu son taf l'an dernier, un seul alors qu'ils sont tous corrompus, M... par exemple, le lieutenant de la division, lui, c'est un alcoolique fini ». E9-L187

« Un laboratoire de conscience, le Centre de détention de C., ce qu'ils appellent la discipline, tolérance zéro, c'est pas une discipline sensée ou cohérente, une discipline bâtissante, qui expliquerait les choses, c'est une discipline « je te casse en deux, t'es pas content c'est la même chose, c'est moi qui décide », ça, c'est pas de la discipline. Ce qu'ils font au quotidien est illégal, ce qu'ils font subir aux détenus est inhumain en fait ». E2-L253

Le personnel soignant n'est pas oublié dans les plaintes. Il est également fortement soupçonné d'utiliser certains médicaments psychotropes comme camisole chimique pour maintenir le calme en détention. Charles (E9) témoigne des pratiques du service médical :

« Pour ceux (les détenus) qui ont encore la pêche et qui pourraient se rebeller, pour les plus forts physiquement, il y a toute sorte de piqûres et de médicaments, ils sont vite matés. Piqués, ils deviennent vite des légumes, ils (le personnel soignant) piquent et repiquent jusqu'à ce que vous ressembliez à un légume ». E9-L152

« J'ai un pote, il prenait les médicaments tous les jours, et puis il a pété un plomb, il a fait une TS⁷⁰, ils l'ont emmené, je ne l'ai plus jamais revu, plus aucune nouvelle de lui, du jour au lendemain, personne sait où il est passé. C'est pas le règlement, tout ça c'est pour casser le bonhomme ». E9-L266

Pour Fathy (E2) et Charles (E9) la prison ne sert à rien finalement, si ce n'est à produire de la colère :

« J'ai payé une dette que je n'avais pas à payer ». E9-L103 « Au début, je n'étais pas là, je disais, c'est pas possible, j'acceptais pas, je vibraï, j'étais violent avec tout le monde. Après j'ai dit je vais voir, j'ai tempéré un peu, et puis je suis sorti, à la fin j'ai la rage, la haine ». E9-L231

« Tout ça, ça détruit tout. Ils disent la première victime est la société, oui mais elle le deviendra doublement après parce qu'elle lâche des fous dans la nature ; les gens deviennent fous, mais vraiment fous, des aliénés, relâchés en pleine société ». E9-L263

Pour finalement remettre en liberté des personnes plus haineuses et plus dangereuses encore que lorsqu'elles y sont entrées :

« (la prison), Bon, ça y est, c'est reparti pour quelques années, pas grave ». J'avais même mon plan. C'est pas grave, je vais les faire les 8 ans, et dès ma sortie, je vais prendre du bon temps, je vais retourner au Maroc, je vais prendre du shit, je vais revenir, plus fort. Je préparais dans ma tête comment pouvoir recommencer mais en mieux, dès ma sortie. C'est pas grave, parce que je ressortirai de toute façon quoi qu'il arrive. Je rattraperai le temps perdu ici ; les années que j'allais passer ici ». Pendant longtemps, j'ai vécu avec ça dans la tête ». E(2)-L211

2°) l'intégration au milieu carcéral par l'adaptation

Le concept de prisonnérification développé par Erving Goffman (1960) nous apporte un éclairage sur les deux processus d'adaptation carcérale par lesquels les personnes détenues choisissent leur manière d'intégrer le milieu de la prison. Il propose (Combessie, 2001, p. 75) le concept des « *adaptations primaires* » défini par les modalités selon lesquelles les reclus tentent de respecter les consignes et règles de l'institution et celui des « *adaptations secondaires* » (Ibid., p. 75) subterfuges qui permettent aux reclus de se créer des espaces de liberté dans les interstices du contrôle de l'institution. Prenant pour référence le travail de Erving Goffman et s'appuyant sur les résultats de ses analyses empiriques (1960) concernant la vie clandestine que pouvaient organiser les reclus au sein d'une institution totale, d'autres études sont venues compléter les travaux (Sykes, 1960 ; Terence et Pauline

⁷⁰ Tentative de suicide

Morris, 1963) et les ont validés et d'autres, s'opposant à son hypothèse (Mathiesen, 1965), ont ouvert de nombreux débats encore d'actualité.

Notre recherche n'étant issue ni du champ de la sociologie ni de celui de la criminologie, nous n'alimenterons pas les discussions conflictuelles et préférons, en les ouvrant au champ du biographique nous focaliser essentiellement sur l'analyse des discours que les dix personnes concernées par notre recherche nous ont livrés. Disposant certes de moins de temps et de moyens d'investigation que la plupart des auteurs cités en référence, nous avons pour autant toute légitimité pour rendre compte des résultats qui s'en dégagent. Par la mise en œuvre de stratégies complexes, les personnes détenues vont choisir, au regard de leur identité et personnalité, en respectant les valeurs et principes qui les caractérisent, la meilleure manière d'y faire face. En s'opposant à tout ce qui, au sein de l'institution symbolisera l'autorité et la discipline, et en résistant aux nouvelles contraintes, normes et règlements qui s'imposent ; elles s'inscrivent dans une intégration d'opposition. A l'inverse, en se soumettant aux valeurs du milieu carcéral en conformité avec les objectifs suivis par l'institution, elles s'inscrivent dans une intégration d'adaptation. L'intégration d'opposition et l'intégration d'adaptation sont les deux manières extrêmes de vivre la prison. Comme l'exprime très clairement JCB (E5-L146) « *Il y a une période d'adaptation à l'entrée en prison comme à la sortie, les deux univers, la prison et la vie en liberté, sont tellement différents* ».

Parmi les dix personnes participantes à notre recherche, cinq d'entre elles, ont choisi de s'intégrer au milieu carcéral en s'adaptant à l'institution. Leurs attitudes et comportements semblent refléter leur adhésion aux valeurs de l'institution. Quatre logiques distinctes interviennent, se croisent et parfois se côtoient.

a) La logique de participation à l'univers carcéral

Cette attitude s'exprime par l'implication dans les différentes activités proposées par l'institution, par une relative soumission à la discipline et au règlement. Cette attitude s'exprime par une volonté de donner un sens positif à l'emprisonnement, d'utiliser le temps passé en prison à bon escient et parfois de préparer la sortie.

JCB (E5) et Jordan (E7) participent aux activités proposées, ils ont besoin de s'occuper et ils en profitent pour préparer l'avenir :

« Rien est facile en prison, c'est le caractère de la personne qui fera que c'est plus ou moins compliqué et difficile à vivre. Pendant les années où on peut rien faire d'autre que rester enfermé, moi, j'en profite pour m'instruire, lire, découvrir des activités culturelles, je sais que, d'abord ça fait passer le temps, mais ça me permet aussi d'apprendre des choses qui vont me servir dehors, et faciliter ma vie dehors ». E5-L206

« Je profite de tout ce qu'on me propose de faire ici, pour vivre le mieux possible ma détention, pour m'occuper surtout, ne pas rester sans rien faire dans ma cellule ; les cours, l'atelier travail, les activités culturelles, je participe à tout ». E7-L193

« j'ai décidé de tout faire pour "m'entrainer" en prison, cela veut dire bien travailler à l'atelier, aller en cours et avoir un bon comportement avec les autres détenus ». E7-L215

Jordan (E7) souhaite reprendre le parcours scolaire abandonné trop tôt en pensant à la préparation de la sortie :

« J'avais le Certificat de formation générale quand je suis rentré, depuis j'ai passé le B2I et le brevet de secourisme est en cours. Je vais en cours et je travaille pour passer le CAP Vente, sur 2 ans. La première année j'ai eu 16/20 de moyenne générale, peut-être que je vais pouvoir aller jusqu'au BEP Relation clientèle ». E7-L196

b) La logique de coopération avec l'univers carcéral

Certains détenus expriment une adhésion aux finalités de l'institution en décidant de coopérer avec les membres qui la représentent. Ils estiment que les provocations et les revendications n'apportent rien à leur situation, et qu'il est préférable d'accepter les conditions de vie. Ils font preuve d'une certaine confiance à l'égard du mode institué de contrôle social.

Comme Lou (E3) et Claude (E10), ils préfèrent adopter une attitude privilégiant le dialogue, la confiance et le respect :

« Ça ne sert à rien de se mettre la pénitencière à dos, rien ne vaut le dialogue, la confiance et le respect de la personne. Je fais partie des détenus qui sont à part, je réfléchis à ma condition. Je ne suis pas dans une situation de conflit avec eux, au contraire ». E3-L289

« D'autres (les surveillants) sont plus humains, ils font attention à nous, ils font de la prévention. J'ai rencontré chez les surveillants des gens qui sont de très bonnes personnes. Même si certains aimeraient nous voir revenir au pain sec et à l'eau ; les jeunes qui arrivent dans le métier ont du cœur, ils ont le sourire et ils sont à l'écoute ». E3-L275

« À Rions, il y avait un directeur dont je tairais le nom parce qu'il doit être encore en fonction, il venait boire son café dans ma cellule. Non pas parce que je suis un fayot, un mouchard ou quoi que ce soit d'autre, mais parce que c'était un homme extrêmement humain, il entrait dans ma cellule, il disait « fais nous un café Claude, je suis crevé ». J'ai connu des braves gens, j'ai eu la chance de rencontrer des gens intelligents, humains, vraiment sympas, et compréhensifs parmi les surveillants aussi. Je me souviens du brigadier Fournil, le pauvre, il doit être mort aujourd'hui, il avait 40 ans de carrière, il connaissait tout, mais surtout il comprenait tout ; vraiment un brave type ». E10-L257

Non seulement Lou (E3), JCB (5) et Lamal (E6) ne s'opposent pas à l'autorité mais ils la reconnaissent en tenant un discours conformiste en adéquation avec l'autorité :

« La prison m'a réconcilié avec l'uniforme dans le sens où ici, l'uniforme représente la pénitencière, des gens qui sont là pour m'écouter et pour m'aider aussi. J'ai toujours été bien accueilli, écouté et parfois même conseillé aussi ». E3-L271

« Un juge, une fois, m'a dit : « Monsieur B., pour faire court et en résumé je dirais que vous êtes un sociopathe ». Peut-être finalement a-t-il raison, moi, je ne sais pas, il a probablement raison, c'est un juge après tout, il sait ce qu'il dit, il peut pas avoir tort. Dans sa vie, un type comme lui, il en a vu des centaines et des centaines des cas comme moi. Il sait ce qu'il dit d'après moi, je suis un sociopathe ». E5-L14

« Je sais me remettre en question, je sais faire mon autocritique, je ne sais pas si c'est une qualité ou non. Mais je suis comme ça. Je suis en prison, c'est à moi que j'en veux, et à personne d'autre. Si je suis allé en prison, c'est pas de la faute aux autres, aux juges, aux flics ; j'en veux à personne, je ne suis pas sorti de là, plein de haine, en voulant me venger sur ceux qui m'ont mis là, c'est juste de ma faute à moi ». E6-L394

Lou (E3) comme JCB (E5) et Claude (E10) se présentent comme les garants de l'ordre social nécessaire à la vie en prison, souhaitent être vus comme des détenus sans histoire et serviables :

« Je fais partie des détenus qui sont à part, je réfléchis à ma condition. Je ne suis pas dans une situation de conflit avec eux, au contraire. J'ai la chance de travailler, d'avoir accès aux activités culturelles. Je suis des cours d'anglais, de français ; l'année prochaine, s'ils trouvent un prof de philo, j'irai au cours de philo. J'y vais après mes heures de travail, ça se combine bien, le travail le matin, les cours ensuite. Il faut dire que je suis super bien noté ; parce que j'ai de bonnes relations avec les surveillants, c'est de l'ordre de la confiance ». E3-L291

« Tout est une question de caractère ; moi, je m'adapte, parce que je sais que c'est le risque que je prends ; quand j'y retourne, je ne suis pas étonné puisque je sais que c'est la conséquence de ce que j'ai fait, je connais ce monde-là, donc je sais où je vais en fait ». E5-L134

« À Melun, avec l'autorisation de la Direction pénitentiaire, je crée le « Club de la connaissance », je fais venir des conférenciers, Albert Jacquard, Régine C. médecin, le président de médecin du monde, un professeur de yoga et même un archéologue. C'était formidable, le directeur m'a avoué lui-même qu'il n'avait jamais vendu autant de dictionnaires en cantine. Ça veut bien dire quelque chose, les détenus achetaient un dictionnaire pour comprendre les mots et savoir de quoi on allait parler dans la conférence. Le personnel de la prison, les surveillants venaient aux conférences ». E10-L289

Nombre de détenus comme Lou manifestent une attitude critique face aux détenus qui se laissent aller ou se comportent aussi mal qu'à l'extérieur de la prison :

« La majorité des détenus sont jeunes, quand ils entrent en prison, ils veulent continuer à vivre dedans comme ils vivaient dehors, chez eux ou dans leur cité, sans rien changer. C'est l'erreur... Ils choisissent de rester dans le conflit, ils continuent à être dans l'affrontement, dans l'opposition. Beaucoup préfèrent continuer à fumer dans leur coin, plutôt que d'en profiter pour se soigner et demander des soins ». E3-L254

« Beaucoup ici sont violents, foutent la merde, tapent dans les portes, cassent. Ceux-là n'ont pas le même régime de détention. Certains préfèrent rester dans leur cellule à passer tout leur temps à regarder la télé. Ils ne progressent pas, ils sortiront aussi cons ou aussi mauvais qu'ils étaient quand ils sont rentrés ». E3-L298

et souhaitent se dissocier de ces détenus :

« Beaucoup gueulent en disant qu'une fois qu'on est en prison, ils ne font plus rien pour nous. En promenade, c'est les mêmes qui se foutent de ta gueule parce que tu vas en cours, tu vas à la bibliothèque chercher des livres, ou tu vas faire « atelier poterie ». Aller en cours, c'est pour toi, pour apprendre, c'est une énorme chance, il faut en profiter. Si tu en tires pas un enseignement de ton passage ici en prison, tu sors d'ici comme tu es entré ». E3-L315

Certaines personnes, comme Lou (3) trouvent, au sein de la prison, les moyens d'avoir accès à des avantages sociaux dont ils n'ont pu bénéficier à l'extérieur :

« Quand je suis arrivé en prison, je me suis dit : « Tu es là pour un bout de temps, autant en profiter ». J'étais en surcharge pondérale, 130 kilos quand j'y suis entré. Dehors, je me nourrissais mal, charcuterie, fromage, matières grasses, j'avais aussi

une très mauvaise dentition. J'ai eu un grave accident de voiture, j'ai laissé mes dents de devant sur le volant. La première chose que j'ai faite à l'entrée en prison, c'est demander à avoir la CMU, à la CPIP ». E3-L209

« La prison m'a sauvé la vie. J'y ai trouvé un rééquilibrage total, côté santé. J'ai été « extrait » plusieurs fois de la prison pour m'amener à l'hôpital de B., faire une radio des poumons, un panoramique dentaire, un bilan complet. J'ai vu l'ophtalmo pour mes yeux, et une opticienne est venue à la prison pour me faire choisir mes lunettes. La prison m'a apporté une santé que je n'avais pas à l'extérieur ». E3-L204

c) la logique de négociation avec le système

Espérant obtenir des conditions de détention moins coercitives, en gagnant quelques faveurs pour améliorer leur quotidien, ou sortir plus rapidement grâce à une libération anticipée, certains détenus font le choix de ne rien contester et de se plier aux ordres. Par cette attitude ils montrent qu'ils sont prêts à faire preuve de conformisme à l'égard des attentes de l'institution et tendent à se soumettre au règlement au regard des bénéfices attendus. Pour eux il vaut mieux négocier que de s'opposer au personnel.

Lou (E3) comme JCB (E5) Claude (E10) sont conscients de l'utilité de la négociation avec l'administration pénitentiaire :

« S'ils (les gardiens) voient que le détenu est correct et se tient bien, qu'il n'y a rien à lui reprocher, c'est normal qu'il soit mieux traité que celui qui n'a pas un comportement adapté ». E3-L297

« Je sors dans pas longtemps, en juillet si j'ai mes RPS, en novembre sans le décompte des RPS, mais je suis un gentil garçon, le détenu modèle, je fais tout bien ici, aucune raison de pas avoir droit aux RPS, en juillet je suis dehors, je suis super content ». E5-L82

La paix sociale en prison ne résulte pas que de l'autorité de droit sur les détenus, elle peut aussi se construire sur des échanges informels exceptionnels :

« À Lisieux, le surveillant-chef ... Il m'appelle dans son bureau et me dit : « Ici, je veux pas d'histoire, vous me dites de quoi vous avez besoin et je vous le donne » ; j'ai fait ma liste. C'est assez anecdotique quand même ». E10-L253

Les bénéfices peuvent être d'ordre très différent et s'apprécier uniquement à la sortie :

« La prison m'a appris beaucoup d'autres choses, à réfléchir, à prendre du recul, à réaliser que ce que je faisais avant c'était pas forcément bien, et à m'interroger sur ma place ici en prison, en me demandant simplement « mais qu'est-ce que tu fais ici ? ». E6-L357

« Si j'avais pas été en prison, j'aurais continué dans mes trafics, c'est sûr, et de plus en plus loin probablement ». E6-L385

« La prison ne m'a pas démolie, jamais, bien au contraire, elle a fait que m'aider à construire. J'ai fait du mal, c'est vrai, aujourd'hui, j'essaie de faire du bien ». E6-L422

d) la logique de dissimulation avec le système

Certains détenus peuvent, grâce à leurs ressources financières, alléger et réduire les contraintes de la vie carcérale.

Lamal (E6) organise du mieux possible son temps grâce à l'argent dont il dispose :

« J'ai vécu en prison confortablement, parce que j'avais l'argent pour de la bonne bouffe, la télé, une chicha bricolée, des téléphones portables, et, avec moi toujours le moral ». E6-L169

Lamal (E6), Claude (10) et Lou (3) s'accordent, à travers la mise en place et la réalisation d'activités clandestines, les possibilités de vivre leur incarcération mieux que d'autres. Lamal (E6) joue la provocation. Il s'amuse, trouve le moyen de diffuser sur internet ses vidéos où il rappe. Il raconte et décrit sa vie en prison en se moquant des gardiens, ça l'occupe mais surtout ça lui permet de jouer avec l'institution :

« Quand tu es 22 h sur 24 h enfermé dans ta cellule » E6-L281

« Je snappe toute la journée, je filme ma cellule et mon codétenu aussi ». E6-L282

« Je filme B. et ses beaux quartiers, coursives, couloirs, filets anti-suicide, espace douches « balnéo-sauna-hammam », en vedettes principales, les gardiens, et en héros, les détenus. Je chante dans ma cellule, je rappe sous la douche. Ça marche tellement bien que j'y passe des journées entières. Serviettes sur la tête et rasoir dans la main en guise de micro, avec mon codétenu, dans les douches, on plagie « The Voice », je fais un tabac ! ». E6-L288

« Je filme des petites vidéos au cœur de ma cellule, de la prison de B. que j'enregistre pour envoyer plus tard à ma sortie sur Internet. Quand je découvre les snaps, je suis comme un gamin devant son premier jeu vidéo, je joue comme un fou, je m'arrête plus ». E6-L277

Claude (E10) joue la provocation. Il crée une association dont le but est de défendre les intérêts des prisonniers en dénonçant les pratiques de l'institution de l'intérieur de sa cellule :

« Les trois premières années de mon incarcération, je me suis attelé à la création d'une association, qui m'a beaucoup occupé en fait, l'Association européenne des droits de l'homme intramuros, l'AEDDHIM⁷¹. Ce que je vois en prison, dès mon arrivée, me choque. On incarcère des gens parce qu'ils n'ont pas respecté la loi pour les enfermer dans des endroits où la loi n'est pas respectée ; cherchez l'erreur ! Chaque jour, la loi envers les détenus est transgressée. Les gens sortent de prison plus dangereux qu'ils n'y sont entrés. Ça me heurte, au point que je monte cette association de défense des droits de l'homme intra-muros, pour faire connaître aux gens dehors comment cela se passe pour ceux qui sont dedans ». E10-L338

Lou (E3) joue la provocation. Il organise son trafic de stupéfiants et continue à se droguer en cellule comme il le faisait en liberté :

« Je trouve tout ici tout ce qui est interdit dehors, on le retrouve dedans... Moi, pour m'approvisionner, je m'adresse à ceux qui vendent et je fais mes affaires avec eux. Ces gens-là sont des trafiquants dehors et ils continuent leur trafic dedans sous le nez des gardiens ». E3-L335

⁷¹ Association européenne pour la défense des droits de l'homme intra-muros - Dépôt légal de l'association : Préfecture des Alpes Maritimes, le 31.10.1989 - J.O. N° 49 du 06.12.1989

La prise de risque est importante, les sanctions sont lourdes. Les détenus dont les activités clandestines sont découvertes, considérés comme ne respectant pas le règlement sont sanctionnés, l'existence du quartier disciplinaire est l'illustration de la place centrale de la répression.

L'activité dissimulée et clandestine de Claude (E10) qui dénonçait les injustices en prison, sera lourdement réprimée :

« L'administration pénitentiaire n'a pas trop apprécié le succès de mon association... cela ne leur a pas plu. C'était inacceptable pour eux que je raconte, de l'intérieur, ce qui s'y passait. Alors ils m'ont jeté à Clairvaux ; histoire de me faire disparaître. Il y avait comme un besoin urgent de m'éliminer, et j'ai bel et bien disparu pour tout le monde ». E10-L354

« ... enfermé, 18 mois, impossible pour moi de continuer à faire vivre l'association. Plus de visite, plus de courrier, l'isolement total, seul tout le temps, pas de fenêtre non plus, une lucarne tout en haut inaccessible. Sur la cour, quand un détenu sort, les autres sont tous enfermés, à la promenade aucun contact avec personne. Ils m'ont détruit. Je ne parle à personne pendant 18 mois. L'isolement pur, un tombeau. Ça rend fou un homme normal ». E10-L357

3°) Une logique d'intégration dynamique en perpétuel mouvement

Nous avons souhaité interroger les conduites et pratiques d'intégration qui s'opèrent lors de l'entrée dans l'univers carcéral et qui s'y développent afin de nous saisir des facteurs qui ordonnent les dynamiques de socialisation carcérale. Notre analyse laisse apparaître deux processus distincts d'intégration qui vont s'opposer :

- une position caractérisée par une volonté de confrontation-opposition à l'institution. Le discours est conflictuel au sens des provocations, revendications et réprimandes qu'il contient.

- une position caractérisée par une volonté d'intégration-adaptation à l'institution. Le discours est rationaliste et positiviste.

Notre constat révèle en parallèle que le processus d'intégration initialement choisi peut se modifier. Ainsi Liana (E8), Fathy (E2), et Claude (E10) passent progressivement de la logique d'intégration-opposition à son inverse l'intégration-adaptation à l'institution. Nous souhaitons élargir notre compréhension sur les processus de socialisation en tentant d'identifier par quelle dynamique ces deux processus peuvent être amenés à s'articuler, se croiser pour finalement s'intervertir.

Nous allons porter un focus sur les discours de Liana (E8) et Claude (E10) afin de nous saisir des ajustements qui interagissent et de comprendre le sens qu'ils donnent à leur parcours.

Le cas de Liana (E8) :

Liana est condamnée à 8 ans de prison ferme, en république dominicaine pour un acte qu'elle n'a pas commis. L'arrestation, l'incarcération sont vécues comme un choc d'autant plus traumatisant, que sa culpabilité n'est pas prouvée. Son parcours de vie ne laissant pas supposer qu'un jour elle puisse être confrontée à la justice, autrement que pour une malheureuse contravention routière ; elle se sent victime d'un complot entre trafiquants de stupéfiants et personnels aéroportuaires, policiers et douaniers corrompus à la place desquels elle endossera la responsabilité de l'acte criminel, à l'image d'un dommage collatéral d'un mauvais « coup frauduleux » raté.

a) Les éléments du discours de Liana nous permettent de comprendre que ses premières années d'enfermement sont vécues dans un affrontement particulièrement violent. Par notre analyse, nous constatons, sans équivoque, que son intégration à l'univers carcéral se fait dans l'opposition à l'institution :

« Nous n'avons pas été fouillés, nous n'avons pas été officiellement auditionnés, tout cela nous paraît être une véritable mascarade. Vers 23 h, une avocate, se trouvant dans l'aéroport, par hasard, vient nous proposer son aide, que nous refusons car nous n'avons rien à nous reprocher. Quand on est innocents, que nous n'avons rien à nous reprocher, alors pourquoi l'accepter ? ». E8-L93

Sa capacité avérée à faire le point sur la situation montre une réelle prise de conscience :

« Je comprends qu'on est en terrain ennemi, et que personne ne sera là pour nous aider ». E8-L144

Epuisée par la lutte qu'elle mène, elle décide de mettre fin au combat qu'elle livre d'une manière tout aussi violente que celui-ci s'est déclaré :

« Mais je n'en peux plus, je tente d'en finir. Le soir de la mauvaise nouvelle, arrivée au bout de tout ce que je pouvais endurer, je prends tous les comprimés que j'avais mis de côté. Je sais que je vais partir en m'endormant petit à petit, j'en ai ras le bol, je sais que je ne reverrais plus mes enfants avant des années, ici je ne sers à rien pour eux, pour moi le combat s'arrête là, j'ai fait tout ce que je pouvais mais je n'en peux plus, stop... » E8-L301

Quatre longues années vont passer durant lesquelles, elle change de lieux d'enfermement, en côtoyant des contextes différents. Une année passée dans un lieu moins contraignant où les règlements en place favorisent diverses modalités de socialisation, la conduit à faire le point sur sa situation personnelle et se questionner sur elle-même :

« Un jour, je me questionnais sur les raisons pour lesquelles je me trouvais là, au milieu de nulle part, plus de mari, plus d'enfant, seule dans un pays étranger, en prison alors que je n'ai rien fait du tout ». E8-L222

Liana partage de façon anecdotique son questionnement avec sa voisine détenue :

« Ma voisine, dominicaine, très croyante, me répond que c'est Dieu qui a voulu que je sois là, que je ne sois pas ici effectivement parce que j'ai volé, tué ou dealé, mais Dieu attend quelque chose de moi. Elle me propose de réfléchir à ma vie, « tu as du temps ici », me dit-elle ». E8-L224

Liana se donne les moyens de réfléchir sur elle-même :

« Alors je cherche, il faut dire que je n'ai pas énormément de choses à faire là où je suis, je me mets à réfléchir là où j'ai ou j'aurais échoué dans ma vie, je fais le tri, entre ce que j'ai fait de bien et de moins bien, ce que j'ai raté aussi ». E8-L228

Elle occupe son temps en travaillant, s'improvise bibliothécaire, se familiarise avec la lecture et s'expérimente à l'écriture :

« Je travaille à la bibliothèque, ça m'occupe la journée et surtout, je lis beaucoup, ça me fait du bien. Ce qui m'a sauvé, c'est la lecture et l'écriture, j'ai écrit 4 000 pages en espagnol sur ma vie pendant mon incarcération ». E8-L254

b) L'intégration-opposition, dont elle faisait preuve à son arrivée, évolue progressivement vers une adaptation à l'univers carcéral qui s'affirme par la volonté de donner un sens positif à l'emprisonnement, d'utiliser le temps passé en prison à bon escient, en participant aux activités proposées mais surtout en démarrant une réflexion sur elle-même qui va lui permettre d'avancer :

« J'ai beaucoup appris sur moi-même, sur mon rapport avec les autres. J'ai eu l'occasion de me remettre en question, j'ai un caractère fort, je le sais, et je suis aussi quelqu'un de très autoritaire, notamment en couple. E8-L348

Par ailleurs, un compromis proposé par son avocat va lui donner l'occasion de s'exprimer face à la justice et de reprendre le contrôle de sa vie en retrouvant sa dignité :

« Donc, à la dernière audience, devant le juge, je dis, « je ne suis pas coupable des faits qui me sont reprochés, mais j'accepte la sentence, et je demande mon transfèrement » impossible pour moi de dire que j'étais coupable alors que je ne le suis pas. Ce sont mes convictions et mes valeurs qui sont en jeu, et c'est pour les défendre que je me suis battue ». E8-L326

Chemin faisant, elle prend conscience de nombreux éléments qui vont contribuer et participer graduellement à sa reconstruction :

J'ai pris conscience que je n'étais pas forcément facile avec mon mari, il a fallu que j'apprenne à devenir plus souple avec lui, mais aussi à me décrocher des enfants. E8-L350

« J'ai appris des gens, j'ai appris qu'on pouvait vivre ensemble, même avec des gens aux parcours très différents les uns des autres ; avec des gens qui ont une culture autre que la mienne, c'est une vraie richesse pour moi ». E8-L354

Elle s'appuie sur l'expérience carcérale qu'elle a vécue pour redéployer de nouvelles ressources, redonner à sa vie de nouveaux sens, en lui donnant une orientation différente de la première :

« Les deux choses les plus importantes que j'ai apprises en prison, c'est de pouvoir me remettre en question, et relativiser sur les choses dans la vie. J'ai réfléchi et travaillé sur moi et mes rapports avec les autres, je ne minimise pas les événements qui se passent, non, mais tout n'est pas grave, il faut accorder aux événements leur juste dimension. Être capable et avoir le courage d'affronter les choses avec bon sens, sans dramatiser la situation, je ne savais pas faire avant ». E8-L443

En retrouvant, malgré tout ce qu'elle aura subie, les valeurs qui lui sont chères :

« Nous avons tous repris le cours de notre vie, et c'est l'essentiel, mais nous en gardons tous quelques séquelles. Quand on est innocent, on cherche à se défendre, on cherche à prouver son innocence, on ne fuit pas ; c'est ce que j'ai fait, jusqu'au bout de mes forces, sans haine ni vengeance ». E8-L46

Le cas de Claude (E10) :

Claude, échappe à la peine de mort qui vient d'être remplacée par la condamnation à perpétuité, et accepte la sentence. Il reconnaît sa responsabilité, ayant intégré dans son parcours de vie la probabilité qu'un jour sa brillante carrière de braqueur de banque puisse mal se terminer.

a) Les éléments du discours de Claude nous permettent de comprendre que les relations entretenues avec l'institution, durant de nombreuses années, se caractérisent par un affrontement particulièrement violent. Par notre analyse, nous constatons, sans équivoque, que son intégration à l'univers carcéral se fait dans l'opposition à l'institution :

« J'ai passé 25 ans derrière les barreaux, mais toujours debout. Moi, vivre à genoux, je ne sais pas faire. Je vis debout ! Celui qui me fera vivre à genoux n'est pas encore né, je préfère mourir. Je n'ai jamais plié, et je ne plierai pas, je ne plierai jamais... Ce ne sont pas leurs beaux costumes et leurs cravates qui vont m'impressionner ». E10-L330

Le combat qu'il décide de livrer au sein de l'institution prend plusieurs formes. Il tente une évasion qui échoue et qui lui vaut, pour les 25 prochaines années de ne jamais pouvoir rester incarcéré dans un même établissement le temps nécessaire, estimé par l'institution, à l'organisation d'une autre tentative d'évasion :

« C'est vrai que j'ai essayé une fois de m'évader, mais ça n'a pas marché. Alors j'ai fait le tour des placards, parfois je reste une semaine, parfois deux mois et je repars, et puis ailleurs c'est deux ans ». E10-L242

Puis choqué par les conduites et pratiques illégales qu'il rencontre au sein de l'institution, il crée une association qui dénonce de l'intérieur de sa cellule, les corruptions, les mauvais traitements et autres pratiques courantes des personnels, ses écrits sont largement diffusés à l'extérieur :

« Ce que je vois en prison, dès mon arrivée, me choque. On incarcère des gens parce qu'ils n'ont pas respecté la loi pour les enfermer dans des endroits où la loi n'est pas respectée ; cherchez l'erreur ! Chaque jour, la loi envers les détenus est transgressée. Les gens sortent de prison plus dangereux qu'ils n'y sont entrés ». E10-L340

L'activité clandestine découverte, lui vaut la mise à l'isolement en Quartier de Haute Sécurité où il passe dix-huit mois dans les pires conditions d'enfermement :

« Alors ils m'ont jeté à Clairvaux ; histoire de me faire disparaître. Il y avait comme un besoin urgent de m'éliminer, et j'ai bel et bien disparu pour tout le monde ». E10-L357

« Ils m'ont détruit. Je ne parle à personne pendant 18 mois. L'isolement pur, un tombeau. Ça rend fou un homme normal ». E10-L363

b) De retour dans un contexte d'enfermement moins contraignant, l'intégration-opposition, dont il faisait preuve à son arrivée, évolue progressivement vers une adaptation à l'univers carcéral qui s'affirme par la volonté de donner un sens positif à l'emprisonnement, d'utiliser le temps passé en prison à bon escient, en participant aux activités proposées. Claude lit beaucoup pour s'instruire :

« J'ai toujours aimé lire, depuis que j'ai appris à lire, je suis vite devenu boulimique, une réelle appétence pour apprendre, savoir, connaître. Un dictionnaire, toujours à côté de moi, dès que je rencontre un mot que je ne connais pas, c'est le dictionnaire ». E10-L227

Claude participe à la vie de son nouvel environnement. Il partage son savoir, aide ses codétenus, se rend utile autour de lui :

« En prison, j'ai donné des cours aux détenus qui avaient besoin d'aide, pour lire et écrire. Pour eux, c'était une nécessité ; ils en avaient conscience. Apprendre à lire et écrire, les a grandis, il n'y a rien de plus important que l'instruction. L'instruction et la culture, c'est le vaccin prioritaire contre la récidive ». E10-L280

Claude s'éprouve progressivement en développant de nouvelles compétences qui l'éloignent de son ancien univers de voyou :

« dans chaque prison j'aide les détenus, je fais écrivain public, je rédige les dossiers de conditionnelle, un courrier par ci, un courrier par-là, toujours en train de m'occuper de quelqu'un qui a besoin d'aide. J'aide même des détenus qui sont dans d'autres prisons, comme Corinne, à distance, de prison à prison, en lui écrivant. E10-L298

Il associe à sa vie carcérale le nouveau besoin d'aider les autres, de porter assistance aux plus démunis et s'inscrit dans une logique d'adaptation carcérale au profit de ses pairs. Par ailleurs, il accepte de correspondre avec Michèle qui œuvre bénévolement en prison. La correspondance soutenue pendant sept années et les visites de Michèle lui permettent de prendre conscience de nombreux éléments qui vont contribuer et participer graduellement à sa reconstruction :

« Nous avons évolué et grandi ensemble, nous nous sommes enrichis l'un et l'autre en même temps. Moi, j'ai apaisé ma haine, j'ai réussi à cadrer la violence qu'il y avait au fond de moi et Michèle a ouvert les yeux sur l'univers carcéral qu'elle ne connaissait pas finalement ». E10-L394

Michèle l'oblige à mener une réelle réflexion sur lui, questionnant son rapport à la société, les normes, la religion. Progressivement ses anciennes valeurs de voyou rebelle anticonformiste n'ayant connu dans sa vie que violence et brutalité s'effacent au profit d'autres plus paisibles.

« Le milieu d'où je viens, c'est celui de la brutalité, je ne connaissais rien d'autre. Cette haine, je l'ai changée en compréhension, ce n'est pas facile de comprendre, de se comprendre soi-même, il a fallu que je visualise qui j'étais et qui je suis d'abord, que j'apprenne à faire confiance, et que j'apprenne à aimer ». E10-L 444

Claude s'appuie sur l'expérience carcérale qu'il a vécue et tout ce que la rencontre avec Michèle lui a apporté pour redéployer de nouvelles ressources, donner à sa vie des sens nouveaux, grâce à des nouvelles valeurs où il se reconnaît :

« j'ai trouvé du sens à ma vie, un sens que je ne connaissais pas mais qui me va bien ; et une nécessité d'être que j'avais déjà rencontrée avec tous les détenus que j'ai aidés du temps où j'étais au placard ». E10-L 462

Liana et Claude (tout comme Fathy et Charles) dont les parcours de vie n'ont rien en commun, et que tout oppose dans la vie, reproduisent malgré tout, au sein de l'institution les mêmes processus de socialisation. Les discours de chacun ont en commun de traduire les nombreuses résistances

conflictuelles qu'elles y développent. Par leurs luttes, rebellions, tentatives d'évasion (que ce soit par la position de repli, le suicide ou par l'escalade du mur d'enceinte), chacune mobilise avec autant d'intensité et de conviction une diversité de conduites d'opposition tout aussi originales qu'insensées (du fait du prix qu'elles auront à payer qu'elles n'ignorent pas).

Dès lors qu'elles sont transférées dans un autre lieu d'enfermement moins contraint où les règlements en place favorisent diverses modalités de socialisation, elles basculent systématiquement vers des relations différentes. La prise d'un poste à responsabilité, la possibilité de rendre service à d'autre détenus, de prendre des initiatives formelles au sein de l'institution semblent leur permettre d'acquérir une relative tranquillité au sein de l'univers carcéral et de modifier leur stratégie d'adaptation. Ces comportements nouveaux révèlent des habiletés sociales qui vont leur permettre de s'éloigner de l'escalade de la violence dans laquelle elles s'étaient initialement inscrites.

Notre analyse permet de révéler que pour chacune d'entre elles, un processus identique se met en œuvre leur permettant de reprendre confiance en elles, de retrouver une image de soi en la revalorisant, et de réactiver de nouvelles ressources. Si l'évènement déclencheur est différent (un travail de réflexion intense et abouti sur soi, ou une rencontre avec une personne intervenante extérieure) la finalité est la même. Elles s'inscrivent progressivement dans un processus d'adaptation à l'institution, marqué par une volonté de s'orienter vers une amélioration de leurs conditions de vie en se détachant de la relation conflictuelle du départ.

Le cadre d'analyse et de compréhension interrogeant la dynamique des processus de socialisation mis en œuvre par la personne incarcérée visant l'intégration de l'institution au regard de ses propres valeurs, nous permet de faire cinq constats majeurs. Les résultats obtenus nous ont conduits à localiser et rassembler des traits communs observables parmi les dix personnes, malgré leur incarcération dans des lieux différents, impliquant des modalités d'enfermement distinctes, pour les présenter de la façon suivante :

1°) Nous avons ainsi pu démontrer que l'entrée en prison marque la rupture avec la vie précédente et la scinde en deux vies distinctes, celle d'avant et la nouvelle qui se situe en prison. Toutes les personnes détenues, y compris celles pour qui l'entrée en prison est coutumière (JCB5 et Lamal E6) sont coupées de leurs habitudes et de leurs façons de vivre dans le monde extérieur, « *par rapport à la vie confortable, affective, sentimentale, la vie familiale, avec les enfants, professionnelle, même pour une personne habituée c'est toujours le choc émotionnel* », avec le sentiment « *d'avoir plus rien* », ou « *d'avoir tout perdu* ». Il y a donc nécessairement une période d'adaptation qui démarre « *les deux univers, la prison et la vie en liberté, sont tellement différents* ». Comme nous le rappellent à juste titre Jordan (E7-L139), qui entre en prison pour une longue peine, « *J'ai pas le choix de toute façon, arrivé en prison, je décide de m'adapter à la nouvelle vie qui va être la mienne pendant longtemps* » et Claude (E10-L224) dont la peine d'enfermement est à perpétuité avec 18 ans de sureté « *La prison... Bon, bien*

je vais faire avec, j'ai pas le choix. C'est vrai que ça peut surprendre ce genre de réaction, mais je réfléchis pas autrement ». La prison (Rostaing, 1997, p. 133) force l'individu à se défaire de son moi antérieur par un processus de reclassement institutionnel qui lui retire son identité de citoyen pour adopter celui de reclus.

2°) S'il est question d'un choix pour le détenu, il intervient au moment de décider de quelle façon il souhaite vivre son incarcération. L'alternative communément posée consiste à évaluer, au regard de ses propres ressources matérielles et intellectuelles et selon ses capacités socialement constituées à les mobiliser, sa propension à résister ou non à l'univers totalisant que l'institution lui impose pour ne pas sombrer dans le néant.

3°) Cinq personnes, des dix de notre recherche, Lou (E3), JCB (E5), Lamal (E6) Jordan (E7) et Claude (E10) font le choix de s'adapter à l'institution en se conformant aux règlements. Pour elles, cela consiste à limiter les effets néfastes des nombreuses privations subies, à rendre la situation plus tolérable matériellement et moins pénible à endurer moralement en réduisant le poids des contraintes. Cette attitude suppose, de la part des personnes détenues, une parfaite connaissance des rouages de l'institution, au point de pouvoir l'exploiter à son avantage. Les quatre logiques d'adaptation qui en découlent, la participation, la coopération, la négociation et la dissimulation se caractérisent selon les sentiments subjectifs qu'accorde chaque détenu à sa situation du moment. Ces logiques peuvent donc s'entrecroiser et s'affirmer indépendamment les unes des autres selon les nombreux changements vécus, souvent inattendus. Par cette attitude elles montrent à l'institution qu'elles s'adaptent. Faire preuve de « *bonne conduite* » face à l'institution permet d'obtenir de meilleures conditions de vie au sein de la détention : une autorisation de sortie, une deuxième douche dans la semaine au lieu de l'unique réglementaire, une autorisation d'inscription aux activités de loisirs, la possibilité d'être recruté comme *auxi*⁷²... sont autant d'avantages dont le détenu peut bénéficier. La notion citée « *de bonne conduite* » ne suppose ici aucun jugement à caractère moral de notre part, privilégiant une attitude plutôt qu'une autre. C'est au regard des éléments empiriques recueillis, que nous avons analysés et interprétés le sens que donne chaque personne à son action qui tend à se rapprocher de telle ou telle conduite suivant telle ou telle logique d'attitude.

4°) Cinq personnes, des dix de notre recherche, Sylvie (E1), Fathy (E2), Akim (E4), Liana (E8) et Charles (E9) choisissent de s'opposer à l'institution. Pour elles, cela consiste à prendre le risque que leur détention soit pire, au regard des sanctions qui vont tomber. Partagé entre l'attitude du retrait et celle de la rébellion, le discours récurrent est conflictuel tant sur le règlement, la discipline que

⁷² L'*auxi* est un détenu qui, par son caractère social et calme, a le droit de participer à la vie de la prison en y réalisant certaines tâches : aide à la distribution des repas, à la recherche des détenus dans leurs cellules pour les accompagner au parloir... Ce statut lui permet de circuler dans la cour sans gardien, et sa cellule peut rester ouverte dans la journée.

l'ensemble du personnel, dénonçant les punitions, l'arbitraire, et exprimant leur haine parfois de façon violente. Si l'opposition conflictuelle n'est pas la forme la plus courante des attitudes (Rostaing, C., 1997) car elle suppose un coût important pour les personnes détenues qui s'y engagent, notre étude montre qu'elle concerne la moitié des personnes participantes.

5°) Par ailleurs, notre étude démontre que l'attitude adoptée en début d'incarcération peut être modifiée, convertie et transformée dans l'espace-temps, en fonction des changements de conditions d'enfermement (le lieu d'enfermement, la direction de l'établissement, le personnel) et du temps écoulé en détention. Ainsi Liana (E8), Fathy (E2), Charles (E9) et Claude (E10) s'inscrivent dans une attitude de rébellion dès le début de leur incarcération pour une période plus ou moins longue, (plusieurs années pour Liana, Fathy et Claude, plusieurs mois pour Charles) et se repositionnent progressivement avec le temps, en mobilisant leurs facultés d'adaptation et leurs ressources vers une attitude plus sereine envers l'institution. Les résultats de l'analyse montrent que, chez des personnes que pourtant tout oppose, les processus d'adaptation s'ajustent et s'opèrent à l'identique.

Tenter de rester des hommes dans la dignité, malgré leur situation d'enfermement, tenter de rester soi-même en gardant ses convictions, en restant fidèle à ses valeurs et à son honneur, tenter de se protéger et se préserver sont les attitudes majoritairement retenues. Si le but avoué de ces détenus est de « *tuer le temps* », « *faire son temps* » de la meilleure façon possible, en optant pour des logiques de conduites différentes, chacun choisit la manière qui lui convient au regard de son individualité et de sa singularité, sans oublier pour autant que l'enjeu principal reste la sortie. La pluralité des manières de s'adapter à cet univers démontre l'inventivité et la productivité de stratégies de négociation formelles et informelles, et l'habileté à mobiliser ces ressources. Que le processus s'oriente vers l'opposition à l'institution poussé par l'envie de se battre, de lutter contre et de se rebeller, ou vers l'adaptation en se pliant aux contraintes, au regard des facteurs et des logiques de conduite que cette analyse a pu faire émerger, il est déterminé et caractérisé selon le modèle d'incarcération plus ou moins acceptable et plus ou moins pénible que le détenu souhaite vivre.

2.2.2 L'analyse de l'expérience carcérale selon le caractère total de l'institution

Notre seconde analyse, du point de vue du travail biographique, portera sur le sens que donne la personne à l'expérience carcérale dans l'univers de la prison. L'univers carcéral étant qualifié d'univers totalisant du fait que l'institution qui la dirige soit totale, nous cherchons à savoir si l'expérience carcérale est vécue comme une expérience totalisante.

Nous ne saurions démarrer notre analyse sans un éclaircissement concernant l'utilisation des expressions « institution totale », « totalitaire » et « totalisante » afin de pouvoir les employer à leur

juste valeur. C'est dans *Asile* (1968), que Erving Goffman nous fait découvrir (Ibid., p. 48) son concept de « *total institution* », qui sera traduit en français par « *institution totalitaire* » puis par « *institution totalisante* » ; il entend par ce terme une « *institution qui applique à l'individu un traitement collectif conforme à un système bureaucratique qui prend en charge tous ces besoins* ». L'institution goffmanienne totale, totalitaire ou encore totalisante, selon la traduction qu'on accepte de lui accorder, est définie par son auteur (Ibid., p. 41) comme « *un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées* ». Les deux caractéristiques prédominantes d'une institution totale sont la rupture de celle-ci avec le monde extérieur, dans une dimension spatiale et temporelle et dans la continuité la séparation des détenus des personnels pénitentiaires et du monde extérieur. Cette fracture spatio-temporelle se concrétise matériellement par l'édification des murs contournant l'enceinte de la prison, des barbelés et grilles les rendant inaccessibles, et des hauts miradors les contrôlant, et englobe toutes les dispositions prises pour mettre à distance de la société les personnes enfermées (exemple : la complexité des mesures administratives pour l'obtention d'un permis de visite au parloir). Cette fracture entre deux mondes s'entend du point de vue de l'institution comme mesure d'ordre sécuritaire afin de protéger la société des personnes présentant des menaces qualifiées d'intentionnelles. Dans *Asile*, Erving Goffman nous dépeint les différentes pratiques de neutralisation conduisant à la dépersonnalisation et les diverses techniques de mortification mises en œuvre par l'institution qui auront les impératifs de modifier la personnalité du reclus en dégradant son image, de lui faire endosser un statut dévalorisé pour arriver à une dépossession de soi, une soumission à l'autorité et tendre vers un reformatage de l'individu qu'il sera alors plus aisé de contrôler. La dimension d'une institution totale s'apprécie au regard du degré d'emprise qu'elle exerce sur le reclus qu'elle enferme en son sein.

Notre analyse va se focaliser sur ce que les personnes de notre recherche disent de l'univers carcéral qu'elles ont intégré dans l'objectif d'y trouver les éléments qui confirment ou démentent le caractère totalisant de leur enfermement contribuant à faire ou pas de leur expérience carcérale une expérience totalisante. Nous allons questionner plus particulièrement la spécificité de l'expérience carcérale au regard du quotidien des personnes détenues et au regard des éléments de connaissance dont nous disposons sur ce qu'est un univers total, totalitaire ou totalisant. C'est dans l'articulation et à la croisée des éléments de connaissance biographique avec les éléments de connaissances que la sociologie de la prison a mis à notre disposition, que nous allons pouvoir apprécier la dimension totalisante de l'expérience carcérale.

Une institution totalisante rompt avec le monde extérieur en écartant les individus, pour les isoler et les enfermer dans une situation de rupture familiale et affective. Les structures familiales ne résistent pas à l'épreuve de l'enfermement. Pour autant, nombreux sont les exemples parmi les discours

recueillis qui montrent que dans les nouveaux contextes de rencontre imposés, elles s'adaptent à cette contingence en générant de nouvelles modalités relationnelles qui confortent l'équilibre nécessaire aux liens affectifs et sentimentaux.

Sylvie (E1) relate ses visites parloirs durant lesquelles sa fille a été conçue :

« Ma fille a été conçue dans un parloir de la centrale de Clairvaux, une cuvée Clairvaux 2007 ». E1-L127

« deux jours de suite, les samedis et dimanches. Des fois, je disais même « moi, j'ai passé douze heures avec mon mec, alors que d'autres filles... est-ce qu'elles peuvent dire qu'elles ont passé douze heures avec leur mec comme moi ?... On était que l'un avec l'autre, et que l'un sur l'autre pendant 12 heures ». E1-L131

Liana (E8) relate la mobilisation de sa famille alors qu'elle est incarcérée à huit mille kilomètres et la contribution financière de celle-ci qui lui permettra de faire face à ses besoins alimentaires :

« Ma famille se mobilise, je reçois tous les mois un mandat de la Western Union, qui va me permettre de survivre, en achetant en prison de quoi manger et boire. Ma mère, mon frère, mon père vont venir me voir, régulièrement. Ils mettent tous leurs vies entre parenthèses pour moi, ma mère s'arrête même de travailler ». E8-L216

Une institution totalisante rompt avec le monde extérieur en écartant, isolant et en maintenant les reclus dans une situation de rupture avec la société. De nouvelles modalités de communication clandestines s'improvisent et se développent passant par les téléphones portables, l'utilisation d'internet, comme les vidéos réalisées en prison, diffusées sur You Tube permettant de créer le lien et de garder le contact. Le cercle de socialisation est entretenu avec le réseau habituel mais aussi élargi à d'autres qui s'intéressent à la vie dans la prison.

Lamal (E6) se procure un téléphone avec internet, rappe et envoie ses vidéos sur YouTube afin de communiquer avec ses amis, sa famille, il crée son réseau d'internautes :

« Dès que je rentre en prison, je fais une vidéo où je rappe dessus... et je la mets sur YouTube. J'avais un téléphone, comme tout le monde en prison, c'est précieux. Un téléphone portable avec Internet, ça se négocie à partir de 800 € en prison ». E6-L103

Lamal (E6) crée son premier album de rap en prison avec l'aide de son copain incarcéré dans un autre lieu. Ils composent la musique et les paroles ensemble par téléphone en attendant leur libération. A leur sortie l'album fait un carton :

« Mon rap, ma musique, parle de la prison bien sûr, le premier titre de l'album s'appelle « Appel masqué ». C'est une conversation téléphonique avec mon ami, de prison à prison, il est tombé pour la même chose que moi, mais nous sommes séparés, et incarcérés sur deux lieux différents. On parle au téléphone de l'album qu'on va faire ensemble « en attendant de s'écouler » dès qu'on sortira de là. Le premier album marche très bien, les concerts, ça marche très bien, même partout en France ».

Sans en arriver à des conduites de communication illégales, renouer avec l'écriture pour se rapprocher des membres de sa famille est une pratique à laquelle beaucoup s'adonnent.

Sylvie (E1) passera des jours à écrire aux membres de sa famille dont sa mère et son fils :

« j'ai beaucoup écrit, pendant des heures, des jours, à mes enfants, à mon fils surtout, à ma mère, à Catherine et à Christophe aussi, j'avais l'impression que j'étais avec eux,

je m'évadais en écrivant... J'écrivais surtout à mon fils, Nino, je l'encourageais, je lui disais de ne rien changer à ses habitudes, d'être fort, que j'étais forte ». E1-L227

« Ce qui m'a sauvé, c'est la lecture et l'écriture, j'ai écrit 4 000 pages en espagnol sur ma vie pendant mon incarcération ». E8-L255

La correspondance peut également se créer et se maintenir avec des personnes étrangères, bénévoles d'une association ou d'un organisme qui œuvre en prison.

Claude (E10) se laisse convaincre par son coéquipier de cellule Robert de prendre contact par écrit avec un correspondant anonyme du Secours Catholique. Il rencontre Michèle et maintiendra plusieurs années de correspondance épistolaire avant de la rencontrer au parloir :

« Après plusieurs années de correspondance, 7 ans, elle vient me voir au parloir en 98, j'étais à la prison d'Arles... On a échangé par écrit durant de longues années, elle m'a amené à réfléchir... elle partageait avec moi, par écrit, tout ce qu'elle faisait pour aider les gens qu'elle rencontrait hors et dans les prisons. J'ai découvert un autre monde avec elle, un monde que je ne connaissais pas du tout. Ça n'a pas été facile ». E10-L397

Une institution totalisante exerce une emprise sur l'individu pour mieux le contrôler, le mettre dans une situation de subordination dévalorisante. Le degré d'emprise et l'influence qu'il est supposé exercer sur les détenus montrent quelques défaillances, à moins que ces défaillances d'ordre sécuritaire ne soient que le témoignage ou l'ombre d'une volonté de maintien de la paix carcérale du point de vue de l'institution elle-même.

Des temps de convivialité, de solidarité entre détenus s'organisent en accord avec la direction. Claude (E10) donne des cours de lecture et d'écriture car *« se construire en prison, c'est passer par l'éducation, l'apprentissage et la culture »* :

« En prison, j'ai donné des cours aux détenus qui avaient besoin d'aide, pour lire et écrire. Pour eux, c'était une nécessité ; ils en avaient conscience. Apprendre à lire et écrire, les a grandis, il n'y a rien de plus important que l'instruction. L'instruction et la culture, c'est le vaccin prioritaire contre la récidive ». E10-L280

Dans ces moments de convivialité peuvent aussi se jouer des moments de divertissement et des moments où peuvent se créer des amitiés exceptionnelles que la vie de l'extérieur n'aurait pas suscitées. Lamal, chanteur de rap de profession, devient réalisateur de séquences vidéos. Avec la complicité d'autres personnes à l'extérieur, il arrive à diffuser ses films à d'autres détenus incarcérés sur d'autres lieux d'enfermement :

« je filme ma cellule et mon codétenu aussi... je diffuse les vidéos seulement sur mon snap à moi, lancé sur ma story. Petit à petit, le nombre de personnes amusées par mes snaps s'agrandit. 4 000 abonnés visionnent mes snaps ». E6-L282

« Je filme B. et ses beaux quartiers, coursives, couloirs, filets anti-suicide, espace douches « balnéo-sauna-hammam », en vedettes principales, les gardiens, et en héros, les détenus. Je chante dans ma cellule, je rappe sous la douche. Ça marche tellement bien que j'y passe des journées entières. Serviettes sur la tête et rasoir dans la main en guise de micro, avec mon codétenu, dans les douches, on plagie « The Voice », je fais un tabac ! ». E6-L288

Ces vidéos permettent aux familles d'avoir des nouvelles de leurs proches incarcérés qu'elles n'arrivent pas à joindre par les moyens institutionnels :

« Je réalise que mes délires sur la prison redonnent le smile aux détenus et aussi à leurs proches. Je cartonne, je ne m'arrête plus ! ». E6-L286

Au fil de leur correspondance qui va s'étendre sur plus de sept années, des liens affectifs d'une grande intensité vont se nouer entre Claude (E10) et Michèle intervenante bénévole du Secours Catholique :

« Nous avons évolué et grandi ensemble, nous nous sommes enrichis l'un et l'autre en même temps. Moi, j'ai apaisé ma haine, j'ai réussi à cadrer la violence qu'il y avait au fond de moi et Michèle a ouvert les yeux sur l'univers carcéral qu'elle ne connaissait pas finalement ». E10-L394

Ces liens vont changer le regard de Claude sur sa vie et lui permettre de se reconstruire :

« Je ne me souviens pas avoir été aussi important pour qui que ce soit dans ma vie. Alors ça change un homme quand il réalise qu'il compte pour quelqu'un ». E10-L409

Une institution totalisante se doit de tout mettre en œuvre pour maintenir le fossé entre le monde des détenus et celui des personnels.

Claude (E10) organise une conférence pour ses codétenus, où sont invités des membres de Médecins du monde, des conférenciers, professeur de Yoga..., le personnel de la prison et les gardiens y assistent :

« À Melun, avec l'autorisation de la Direction pénitentiaire, je crée le « Club de la connaissance », je fais venir des conférenciers, Albert Jacquard, Régine C. médecin, le président de médecin du monde, un professeur de yoga et même un archéologue. C'était formidable, le directeur m'a avoué lui-même qu'il n'avait jamais vendu autant de dictionnaires en cantine. Ça veut bien dire quelque chose, les détenus achetaient un dictionnaire pour comprendre les mots et savoir de quoi on allait parler dans la conférence. Le personnel de la prison, les surveillants venaient aux conférences ». E10-L289

Affirmer que la prison est un univers clos est une évidence des plus élémentaires, pour autant ignorer la porosité de ses murs ne rendrait pas compte de la réalité de la vie carcérale. La rupture avec l'extérieur au sens où Erving Goffman et Corinne Rostaing l'entendent, ne rend pas totalement hermétique l'institution. Les formes de socialisations bricolées sont du domaine de la vie sociale et participent à la réponse que les détenus renvoient à la rupture avec le monde réel de l'extérieur que l'institution leur impose. Pour les détenus, ces modalités de vie sociales deviennent les composantes de leur univers, diversifient et dynamisent les processus d'adaptations qu'ils mettent en place. La rupture avec l'extérieur n'est plus. Les murs qui enferment, tout comme l'emprise qui dépersonnalise, présentent une porosité et une plasticité qu'il est important de reconnaître parce qu'elles modifient amplement le sens des relations sociales qui doivent être le plus rompues possibles et donc inexistantes dans une institution totale.

De même, faire l'impasse sur la perspective de relations sociales entre détenus eux-mêmes au sein de la prison ne rendrait pas compte de la réalité de la vie carcérale. L'improvisation d'espaces de liberté au sein même de la détention appelée par Erving Goffman (Ibid., p. 245) les « *zones franches* » représentées par ces lieux de détention, informels et interstitiels, espaces impensés qui échappent à la surveillance de l'institution, certes propices aux activités illicites, attestent de l'existence d'une réalité de la vie sociale.

Les éléments des discours que nous avons recueillis tendent à prouver à travers cette seconde analyse que l'institution totalisante ne l'est plus, du moins telle que Erving Goffman et Corinne Rostaing l'entendaient. L'évolution des relations avec l'extérieur et en interne permet de déplacer la représentation de l'univers carcéral en tant qu'institution totalisante vers une institution concentrique au caractère plus ou moins enveloppant.

2.2.3 Conclusion de notre analyse selon le concept d'enfermement

Notre recherche scientifique, s'inscrivant dans le champ du biographique, a pour ambition de comprendre le sens que la personne détenue donne à son expérience carcérale ; nous cherchons à savoir comment elle inscrit cette expérience dans son parcours de vie ; et enfin quel impact ou influence cette expérience exerce sur son histoire. C'est en examinant la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation que nous nous saisissons du sens donné à cette expérience par le sujet et comprenons sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours. L'ambition de notre analyse est de situer l'enfermement non pas du point de vue du cadre juridique qui légitime la peine et la sanction et qui explique la raison pour laquelle le sujet se trouve enfermé, mais de situer l'enfermement au sein de l'épaisseur biographique des parcours des personnes concernées par la privation de liberté. L'objectif ambitieux est de comprendre, au regard du travail biographique, la manière dont la personne vit son incarcération selon ses propres ressources matérielles et intellectuelles et sa capacité socialement constituée à les mobiliser.

Les résultats de cette double analyse nous permettent de concevoir, dans un premier temps, qu'évaluer le poids des contraintes carcérales et celui des répercussions sur les personnes nous paraît à la fois problématique et contestable car chacun en parle à sa façon et de son point de vue. Par ailleurs, la douleur et la souffrance exprimés dans les discours sont des sentiments dont la perception est relative selon le parcours de l'individu et les différents événements qui les caractérisent. Nous tenons compte également de la part d'intimité, de pudeur, d'ambiguïté ou d'énigme que chaque individu conserve en soi, nécessaire à sa protection, mais qui rend inaccessible certaines zones de sa vie. Ce qui nous amène à nous interroger dans un premier temps sur l'hypothèse qu'il y aurait autant de façons de « *faire sa prison* » que de prisonnier.

Dans un second temps, une autre réflexion tout aussi importante que fortuite voire improbable vient perturber le caractère légitime de notre recherche. « ... *Tant que tu n'as pas été enfermée, et que*

tu as pas connu toi-même la prison, tu peux pas capter ce que c'est » nous confie Sylvie (E1-L267) qui a passé quatre années en détention, lors du premier entretien. Par cette pensée, elle cherchait probablement à nous alerter, à juste titre, des difficultés que nous allons rencontrer ; « *écrire sur la prison à partir de ce que nous allons en dire, c'est pas pareil* » que de la vivre, ajoute Sylvie. Voici une observation qui mérite toute sa place ; elle nous permet de nous interroger sur notre capacité à comprendre ce que nous n'avons pas vécu pour ensuite analyser et interpréter ce que nous n'avons pas subi. Nous avons consacré, pour cette recherche, presque dix années d'immersion dans le milieu pénitentiaire. Les premières années en tant que formatrice salariée du Greta, j'entrais en prison deux à trois journées (de huit heures) par semaine pour y rencontrer les détenus qui souhaitaient participer aux dispositifs de formation que l'institution leur proposait. Je travaillais avec ces personnes sur leurs probables modalités de réinsertion dans des conditions d'enfermement identiques aux leurs. Par la suite, ayant changé d'employeur, je me suis tournée vers le bénévolat en proposant des interventions au titre d'ateliers d'écriture, une fois par semaine, une demie journée, profitant des RTT, week-end et périodes de vacances. Pour autant il est vrai que, chaque fois que nous y entrons, nous savions que, quoiqu'il s'y passe, nous sortions quelques heures après, retrouver notre confortable quotidien. La démarche de biographisation contribue à cet effort de compréhension en nous apportant les éléments empiriques nécessaires à rendre compte du sens que donne chacun à sa vie, à ses actions, à travers son discours. La réponse à nos doutes se trouve dans la qualité de nos observations et explorations in situ, et notre disposition bienveillante à déplacer notre champ de vision pour embrasser les perspectives d'autres personnes que nous-mêmes.

Après avoir établi les dynamiques de socialisation que sont l'adaptation ou l'opposition et défini les facteurs causaux d'acceptation ou de rejet de l'individu à l'univers carcéral, nous avons démontré que les modalités se caractérisent par la volonté des détenus à s'y soumettre, y faire face ou y résister. Nous avons démontré que si la question d'un choix se pose pour la personne détenue, cette décision concerne la façon dont elle souhaite vivre son incarcération. L'alternative communément posée consiste à évaluer, au regard de ses propres ressources matérielles et intellectuelles et selon ses capacités socialement constituées à les mobiliser, sa propension à résister ou non à l'univers carcéral pour ne pas sombrer dans le néant. Par ailleurs, nous avons fait le constat que l'évolution récente des relations sociales avec l'extérieur et en interne permet de déplacer la représentation de l'univers carcéral en tant qu'institution totalisante vers une institution concentrique au caractère plus ou moins enveloppant, ce qui nous amène au constat que l'expérience carcérale, du point de vue des personnes qui l'éprouvent, ne peut plus être ressentie comme une expérience totale ou totalisante.

Bien que l'objectif de cette recherche ne soit pas d'évaluer les effets positifs ou négatifs de l'enfermement pénitentiaire sur les personnes détenues mais de nous saisir du sens qu'elles donnent à leur expérience carcérale, nous ne pouvons échapper à la tentation de poser un regard sur la question du rôle de l'institution et de la responsabilité que la société lui attribue. Les résultats de notre analyse nous invitent à penser que si le rôle de celle-ci est bien identifié, son efficacité n'est pas fondamentalement

prouvée, pour le moins au regard des éléments dont nous disposons et que nous avons étudiés. Pour autant, nous invitons les détracteurs de la prison à ne pas jeter le bébé, l'institution pénitentiaire, avec l'eau du bain.

Nous soutenons l'hypothèse, proposée par Guy Houchon [(1969) cité dans Combessie, 2001, p. 77)] que d'une part l'adhésion au milieu carcéral, de la part des détenus, est essentiellement circonscrite au contexte de la recherche de la liberté qui est l'enjeu principal ; et d'autre part qu'ils développent chemin faisant une culture dont la fonction essentielle est de « *vivre au mieux* », de la façon la moins pénible qu'il leur paraît, selon leurs inégales capacités et ressources à mobiliser, et en respectant les valeurs qui les caractérisent.

Nous ne pouvons pas terminer cette analyse sans être tentée d'élargir notre compréhension sur le sens que donnent les personnes à leur expérience carcérale, et les habiletés singulières qu'elles développent, en y associant l'hypothèse que Georges Devereux (2009) défend concernant la façon dont les personnes peuvent se protéger en préservant leur identité personnelle dès lors que celles-ci se trouvent dans un contexte menaçant. Il suggère un certain nombre d'idées tournant autour de cette question de la protection de l'identité. Cette hypothèse pourrait être très utile dans le contexte des relations sociales que nous venons d'établir et pourrait apporter des éclaircissements sur la façon informelle de survivre à l'institution carcérale.

Si nous considérons l'univers carcéral comme un contexte critique au sein duquel l'identité personnelle, source de créativité, est menacée (par l'emprise de l'institution), le processus d'adaptation mis en œuvre pour y survivre se comprend comme le masque ou le déguisement qui permet de protéger sa véritable identité au regard de la menace de l'institution.

Ce que nous convoquions précédemment au titre « des capacités et ressources à mobiliser » pour faire face à l'emprise de l'institution et que nous avons assimilées à des résistances seraient ce que Georges Devereux (Ibid., p. 15) nomme « *des manifestations normales de protection de l'identité réelle* ». Si la menace de l'emprise institutionnelle est ressentie comme une intrusion dans l'identité personnelle, qui accentue sa vulnérabilité, la réaction de défendre celle-ci en résistant paraît légitime. Il nous paraît évident d'interpréter les processus d'adaptations sociales à l'univers carcéral comme les manifestations légitimes de la personne à résister, le temps de l'enfermement, pour conserver l'identité à laquelle elle ne saurait renoncer. A défaut de leur trouver un sens, ces manifestations participent de la fonction protectrice de l'identité personnelle.

2.3 Ce que la démarche de biographisation nous apprend des transformations biographiques

L'ambition de cette troisième et dernière analyse est, à partir de l'analyse des récits, de repérer les événements biographiques qui les constituent, d'identifier leur nature selon les effets qu'ils produisent sur le parcours des personnes et de mettre en lumière les divers événements passés, les processus de prise de décision et de changement en œuvre à travers les expériences. En d'autres termes,

nous souhaitons analyser l'expérience biographique à partir des événements majeurs, performatifs qui l'orientent afin de nous saisir de la compréhension des changements marquants qui la caractérisent. Par la narration, la personne se constitue en tant qu'unité de sens pour elle-même, construit le sentiment d'une identité, configure ou reconfigure ses expériences afin de les mettre en sens et en cohérence au sein de l'espace social. L'intérêt particulier que nous portons à ces moments appelés « *bifurcations biographiques* » et à leur analyse, prend place dans la manière dont ils transforment et bouleversent le cours de la vie de la personne. Dans ces moments de basculements inattendus, des enjeux nouveaux s'établissent, des logiques sensibles de contraintes et de choix surviennent qui obligent la personne à des repositionnements ou recompositions identitaires personnelles. En ce sens l'évènement biographique devient un évènement intersubjectif à la rencontre du chercheur qui l'analyse (Leclerc-Olive, 2009).

Nous faisons l'hypothèse que l'analyse des moments de bifurcations biographiques, nourris d'évènements intersubjectifs délimités par le moment charnière (à son démarrage) et le point tournant qui en résultent, apportera un éclairage important sur les processus de développement de l'individu.

Le premier chapitre proposera, pour les personnes participantes à notre recherche en situation d'incarcération, de cerner ce qui, dans une situation sociale précise, appartiendra à un processus de changement qui aura pour effet de les éloigner de leur parcours criminel dans lequel elles s'étaient engagées pour entrer dans un processus d'abandon que nous nommons aussi désistement ou encore désinsertion criminelle. Nous faisons l'hypothèse que la présente étude des points tournants apportera aux deux analyses précédentes des éléments cruciaux concernant la manière dont les personnes se sont orientées vers de nouvelles lignes d'activités, forgées une nouvelle identité, repositionnées, au sein desquelles de nouveaux aspects de soi ont émergé. Nous chercherons à comprendre ce que l'étude des bifurcations biographiques peut nous dire sur les processus de désistement de l'individu de la délinquance. Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse aux interrogations suivantes :

- Comment les bifurcations biographiques peuvent-elles rendre compte de la manière dont les individus ont réussi à rompre avec leurs pratiques délinquantes au point d'embrasser une nouvelle existence ?

- Comment sont reliés les évènements d'où émerge le sens ou comment se manifeste le désir de l'abandon de la carrière criminelle ?

- Quels scénarii se construisent et se développent autour des bifurcations biographiques dès lors que l'individu tente de sortir de la délinquance ?

- Comment ces scénarii se déclinent-ils à travers les récits narratifs recueillis dans notre recherche ?

La démarche empirique et qualitative qui repose sur les récits de vie ouvre à une compréhension herméneutique des processus de construction, de transformation ou repositionnement identitaire des personnes à l'œuvre dans la narration et de leur manière de se biographier. C'est par l'intense travail de

mise en cohérence de la personne et les remaniements identitaires successifs qui ponctuent son parcours de vie que nous en apprécierons les transformations biographiques opérées.

Nous évoquerons, dans le premier chapitre et de façon individuelle, les récits de Fathy (E2), d'Akim (E4) de Lamal (E6) et Claude (E10) issus des entretiens biographiques qui se sont inscrits dans un processus d'abandon (de désistement) de la délinquance.

Le second chapitre proposera, avec la même méthodologie de recherche biographique, pour les personnes participantes à notre recherche, de cerner le ou les processus de changement qui ont eu pour effet de les orienter vers un parcours criminel contribuant à faire d'elles des délinquants. Nous évoquerons donc dans un second temps et de façon individuelle les récits de Sylvie (E1), de JCB (E5) et de Jordan (E7) issus des entretiens biographiques individuels qui se sont inscrits dans un processus de d'entrée dans la délinquance.

Nous terminerons notre analyse par les récits de Lou (E3), Charles (E9) et Liana (8) dont les caractéristiques et spécificités des récits nous imposent un détour particulier dans la manière de les analyser.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que « *le moment du récit est une épreuve non seulement dans le sens où la personne qui s'y engage accepte l'entretien, mais aussi parce qu'elle se met en demeure de trouver un sens à ce qu'elle fait* » (Negroni, 2013, p. 61). L'épreuve est d'autant plus complexe qu'elle concerne, dans notre recherche des personnes stigmatisées, qui ont toutes connu des situations extrêmes dans l'univers carcéral, environnement réputé marginal et dangereux, lieu d'exclusion par excellence où coexistent toutes formes de vulnérabilités. Cette phase d'introspection, qu'est le récit de vie, est un moment vécu comme un retour sur soi qui introduit une réinterprétation de sa réalité, où la dimension expressive occupe une position centrale.

Il convient de ne pas oublier que les changements de comportements en matière de délinquance, qu'ils visent l'entrée ou l'abandon de la délinquance, ne viennent pas d'une décision isolée et individuelle mais le plus souvent sont le résultat de processus et mécanismes sociaux très complexes émergeant dans l'interaction d'un ensemble d'éléments et d'expériences marquées par la temporalité. Le processus de subjectivation met souvent le chercheur aux prises avec les complexités et contradictions que le narrateur peut faire apparaître dans son récit, et sa réactualisation. Mais c'est par ailleurs, reconnaître au processus de subjectivation l'épaisseur d'un processus de transformation.

Nous terminerons ce chapitre par une conclusion générale au regard de l'ensemble des résultats obtenus par l'analyse individuelle de chaque récit. Nous tenterons de respecter la très grande hétérogénéité que représente l'effectif de notre échantillon. *In fine*, en interrogeant les moments de

bifurcations biographiques sur leurs parcours de vie, nous cherchons à comprendre la manière dont les personnes, par le détour réflexif et intersubjectif que favorise le processus de biographisation, ont subjectivé les évènements marquants qui l'ont constitué.

2.3.1 Transformations biographiques et abandon de la délinquance

2.3.1.1 Le récit de Fathy, une bifurcation biographique au service du processus de désengagement

Le discours de Fathy 46 ans, nous révèle qu'il est un enfant adopté, né en Tunisie sous X, il n'a jamais connu sa mère malgré les recherches effectuées à l'âge adulte. Il apprend la vérité sur son statut au sein de la fratrie à l'adolescence, à 14 ans, par un cousin. Cette annonce est ressentie comme un traumatisme dans sa vie. Son père adoptif lui explique alors qu'il avait besoin d'avoir un fils comme héritier. Sa mère adoptive ne lui donnera jamais d'explication. Aujourd'hui Fathy dit que sa vie est faite de mensonges, de trahisons et de ruptures, la première avec sa mère biologique, la seconde avec sa famille adoptive qu'il ne reverra que très peu et la troisième, à l'âge adulte, lorsqu'il quitte une épouse qui l'a trahie. Par ailleurs, systématiquement battu par ses cousins, car il était un enfant adopté et malvenu dans la famille pour des raisons de partage d'héritage ; Fathy a été exposé à la violence intrafamiliale durant toute son enfance. Cette souffrance physique cachée, s'est transformée en humiliation.

Fathy se décrit lui-même comme un trafiquant ; la gravité et la fréquence des actes déviants ont progressivement augmenté tout au long de son existence.

« Au début, je me suis fait prendre plusieurs fois pour des raisons différentes. C'était des petits trucs de rien ; des fois parce que j'avais pas le permis, des fois parce que j'avais pas l'assurance de la voiture, des fois parce que j'avais un peu bu, ou trop ».
L93

Traffiquant de stupéfiants, il gagne et manipule beaucoup d'argent ; ainsi l'argent de la drogue va lui permettre de prouver à sa famille qu'il n'avait pas besoin de l'héritage que son père voulait lui donner. L'argent lui servira à s'amuser, séduire les femmes, et faire la fête.

« J'ai toujours senti que j'étais « hors société » parce que je fais des choses que les gens ne font pas, quand même, ça, c'est réel, je sais très bien ce que je fais, de hors la loi. Je sais que je suis un trafiquant, je fais pas le fou, je fais pas l'ignorant, je le dis et je me le dis à moi aussi ». L3

Il est arrêté et emprisonné plusieurs fois ; c'est le même scénario à chaque arrestation et enfermement ; du fond de sa cellule, la colère, la haine mais surtout les humiliations construisent le désir de vengeance qui le nourrit. Si le sentiment de vengeance prend un caractère obsessionnel, il permet à Fathy de supporter l'enfermement en attendant sa sortie.

« J'ai toujours pensé vengeance, vengeance, et vengeance. « Ah ouais, ils m'ont mis 8 ans, eh bien, le jour où je vais sortir, je vais rattraper », et ça a toujours été comme ça. La vengeance pour ceux qui m'emprisonnaient, la vengeance pour tout ce qu'ils prenaient à ma vie ». L222

La dernière affaire de trafic pour laquelle il se trouve en prison, (lorsque nous nous rencontrons) est différente des autres car, cette fois-ci, il était armé. La condamnation est plus sévère que les fois précédentes.

« Je me suis retrouvé une arme à la main, à menacer quelqu'un, à lui dire « allonge-toi là par terre », etc. Là, c'est plus le même scénario, on joue plus dans la même cour... là, c'était beaucoup plus grave que les autres fois auparavant, il y a eu violence, j'étais armé et j'étais pas seul ». L195

Les premières années en prison se déroulent de manière habituelle, il prépare sa revanche pour la sortie, ce qui lui permet de survivre momentanément à sa réclusion. La revanche représente sa manière de se venger de l'affront et des offenses que la justice lui fait subir en l'enfermant.

« J'ai dit : « Bon, ça y est, c'est reparti pour quelques années, pas grave ». J'avais même mon plan. Je me suis dit, « c'est pas grave, je vais les faire les 8 ans, et dès ma sortie, je vais prendre du bon temps, je vais retourner au Maroc, je vais prendre du shit, je vais revenir, plus fort ». L211

↳ T.1 Mais quelque chose se passe qui le conduit à réfléchir à sa situation. Il s'interroge et réfléchit à la vie qu'il a eue jusqu'à présent et à la manière dont il pourrait la concevoir et la vivre à l'avenir. Cette histoire de vengeance longuement ressentie le perturbe et semble ne plus correspondre à sa vision du monde.

« J'ai commencé à changer et à réfléchir ; plutôt que de tout le temps parler de vengeance, il fallait mettre à plat cette histoire de vengeance, j'ai compris que la vengeance, c'est absurde et elle est abstraite. Cette logique de vengeance, elle me fait flipper dans le fond, je veux en sortir j'en veux plus, je veux plus raisonner et penser comme ça ». L227

Il réalise que la vengeance n'est pas la meilleure façon de vivre. Par ailleurs, l'anxiété, l'angoisse et le stress provoqués par ces pratiques délinquantes ne sont plus envisageables.

« Il y a un volet qu'il faut pas oublier, quand vous êtes dans le risque, et que vous savez qu'à n'importe quel moment vous pouvez tomber dans une galère, me faire serrer par les flics, me retrouver en prison, c'est incroyable le nombre de fois où votre cœur, il se met à palpiter tout seul. On est tout le temps sur la brèche en fait, ces situations, je sais que je ne veux plus les vivre ; j'ai pas peur de la prison, j'ai pas peur d'aller en prison, mais cette anxiété-là, j'en veux plus ». L235

Il démarre une longue période de réflexion, il s'interroge et se questionne sur le sens de sa vie. Le questionnement auquel il se livre le bouscule, le transporte au point qu'il ne sait plus vraiment où il en est, au point de ressentir la peur. Moment de flottement caractérisé par les doutes et les hésitations expliqués par les difficultés à sauter le pas.

« Mais parfois non, quand le moral est meilleur, je sais ce que je risque mais c'est pas un souci, ça me fait rien, parfois on y pense et ça va pas, et parfois, c'est pas un problème d'y retourner ». L161

« Parfois j'ai peur, ça dépend du moral. Si le moral est pas bon, j'en veux plus de cette vie où je risque à tous moments d'y retourner, je rentre et je sors de prison et ça me fait peur ». L159

Le passé est lourd, pour Fathy c'est impossible de tout effacer, de tout changer, la haine et la violence se sont accumulées pendant longtemps. Le « déclic » est symbolisé par les liens affectifs qu'il souhaite rétablir avec ses enfants. En redevenant le père de ses enfants qu'il a refusé de voir durant toutes ses périodes d'incarcération. Comme de nombreux détenus, Fathy a préféré, pour les préserver d'une plus grande souffrance, s'éloigner de ses enfants et faire sa peine seul. L'épreuve du parler est bien souvent plus traumatisante que réconfortante pour la famille comme pour le détenu.

« Le vrai déclic ? Le tout premier, c'est : je ne veux pas voir mes enfants payer pour mes erreurs, ça, c'est ce qui m'a fait changer de façon de voir ma vie. La preuve en est c'est que j'ai jamais voulu qu'ils viennent me voir au parloir là-bas. Faire payer à mes enfants, les erreurs de leur père, les erreurs que j'ai faites, ça, ça m'a refroidi ; ça m'a terrorisé même ». L279

Les émotions négatives liées aux sentiments de honte et de remords face à ses enfants impulsent le processus de compréhension du mal causé aux enfants par ses agissements passés.

« Et quand je pense à ce que je vais transmettre à mes enfants, je me dis qu'il faut que je me reconstruise, c'est une des choses qui me permet d'avancer. La fierté de me dire qu'ils pourraient être fiers de leur père, il y a aucune fierté en réalité à être un trafiquant, il y a aucune fierté d'être le fils d'un trafiquant non plus ». L324

En parallèle, Fathy désapprouve les pratiques quotidiennes illégales des surveillants. Il s'appuie sur elles pour amorcer une nouvelle dynamique de réflexion le poussant à réviser ses propres comportements et devoirs.


« Ce qu'ils font au quotidien est illégal, ce qu'ils font subir aux détenus est inhumain en fait. Je me suis dit : « c'est certainement pas en faisant comme eux que je vais avancer ». L256

Aux provocations et humiliations, Fathy décide de ne plus répondre par la violence mais par la réflexion et le dialogue.

« Je me suis reconstruit à cause de ça, ou grâce à ça. Je me suis servi de ça pour me reconstruire, je me suis dit : « eux, ils vont vouloir faire les malins pour me casser, eh bien, moi, je vais rester tranquille, je vais répondre correctement, normalement, sans prise de tête, sans penser à autre chose ». L257

Il ne se retrouve plus dans ses anciennes valeurs, ses conduites délinquantes ne sont plus envisageables, le mode de vie qui les accompagne ne convient plus à Fathy. Il procède à une révision de sa propre représentation de sa vie sociale.

« Ce dont je suis sûr c'est que je ne veux plus refaire ce que j'ai fait, je ne veux plus de cet argent-là, je veux en gagner mais autrement. Je veux gagner de l'argent correctement et autrement ». L300

 T2. Fathy change la perception qu'il a de lui pour façonner une autre représentation en construction.

« Je suis en train de trouver le terrain pour me reconstruire. La reconstruction, je ne sais pas comment elle va se faire, mais je cherche. ». L278

Fathy se projette dans le futur en reléguant ses anciennes activités pour rompre d'avec le cercle vicieux de ses comportements habituels délictueux.

« J'ai plus envie de me reprocher quoi que ce soit, je veux être tranquille dans ma tête ; parce que c'est facile de ne pas avoir peur de la prison et de prendre des raccourcis, c'est facile de vivre hors la loi, en dehors de la société, mais à un moment ou à un autre, on sait très bien qu'on est dans le faux ». L314

Fathy a appris en prison des choses sur lui-même, parfois dans la réflexion parfois dans la souffrance, dans la colère mais aussi dans la haine. Il a besoin de temps pour se transformer, se reconstruire progressivement et s'ouvrir aux autres. Il comprend que les transformations en lui ne peuvent s'opérer que s'il parvient à apaiser sa haine, maîtriser sa colère et cadrer sa violence.

« Le CD de C. m'a aidé pour ça, ça, c'est vrai ; moi, j'ai fait le reste, je l'ai fait tout seul et j'en ai souffert, je vais pas vous mentir, j'ai pleuré tout seul dans ma cellule, de nombreuses fois, j'ai écrit, beaucoup ; j'ai déchiré de rage et de colère certains de mes écrits, et j'ai réécrit. Ma plume, ça faisait longtemps que je l'avais laissée tomber, je l'ai retrouvée, je me suis remis à écrire ». L335

Tourmenté, angoissé Fathy a peur de retrouver sa liberté après sept années de détention. Il lui faut « *matricer sa tête pour se réadapter à la vie du dehors* », car c'est aussi difficile de s'habituer à l'enfer de la prison, quand on y entre, que de recouvrer la liberté, un cadeau que tous les détenus attendent, espèrent et dont ils rêvent pendant des années, mais qui n'en ai pas un, une fois que la porte d'entrée de la prison s'ouvre devant eux.

« J'ai toujours eu peur de la sortie, jusqu'à maintenant d'ailleurs, j'ai toujours peur, peur de ne pas assurer, peur de ne pas assumer, de pas trouver ce qu'il faut pour vivre, de ne pas avoir les moyens ». L258

Il a refusé l'accompagnement proposé par son conseiller d'insertion et de probation à l'intérieur qu'il a jugé inefficace, asphyxié par le nombre de détenus-dossiers à gérer. Il n'a pas, non plus, souhaité se rapprocher des associations qui proposent de l'aide à la réinsertion sociale et économique aux sortants de prison.

« Je me suis battu pour ne pas sortir sur une sortie sèche, j'aurais refusé de sortir comme ça. Une sortie sèche, c'est : « Tiens, dégage, allez dégage, fous le camp, tu as fini ton temps, dégage. » J'aurais fait quelque chose en prison pour rester, ça, je vous le garantis, je vous le dis. Parce que si vous me lâchez comme ça dans la nature, demain, je vais tourner en rond et vite fait, je vais me retrouver place M..., chez S..., à faire ce que je faisais avant ». L284

==-----==-----==-----==-----==

Le discours de Fathy laisse apparaître un moment charnière (T1) en détention puis l'arrivée du point tournant (T2) au moment de sa sortie en conditionnelle⁷³.

Le récit de Fathy nous apprend que sa dernière affaire de trafic pour laquelle il se trouve en prison, est différente des autres, c'est la plus lourde condamnation qu'il aura à subir, 8 ans.

⁷³ La libération conditionnelle est une libération anticipée (par rapport à la date de sortie initialement prévue par la condamnation) et conditionnée au respect d'obligations (contrôle judiciaire, injonctions thérapeutiques...) décidée par le juge d'application des peines.

(T1) L'analyse du récit de Fathy nous permet de situer le moment charnière au cours de sa dernière détention. Une nouvelle représentation identitaire, se dessine et s'élabore au cours d'un long processus réflexif d'introspection qu'il met en œuvre. Ses interactions le conduisent à une remise en question de sa vie, interrogeant son passé et son potentiel de changement pour le futur (c'est le moment d'une ouverture au champ des possibles). Il lutte entre son ancienne identité de trafiquant, représentation incorporée de lui-même et une représentation nouvelle en tant que citoyen et en tant que père en se recentrant sur les liens affectifs avec ses enfants. Le processus de désengagement de ses activités délinquantes est en marche.

Le récit de Fathy porte la marque des inévitables aller et retour avec lui-même mais également entre lui-même et son environnement social, constructions nécessaires pour faire évoluer ses représentations. Les répercussions qui en découlent créent des dissonances cognitives, affectives et morales (c'est le moment critique) qui le déstabilisent, provoquent de nombreux moments de doutes et d'hésitations jusqu'à le désorienter. Pour Shaad Maruna [(2001) cité dans Avril, 2015, p. 40] « *les transformations cognitives sont le précurseur du changement comportemental. Afin que le processus de désistement soit entamé, une « déconstruction identitaire » est nécessaire* ». Tous les récits recueillis dans notre recherche qui rendent compte de la volonté de rompre avec une situation antérieure, de se désengager d'une existence dont les modalités ne conviennent plus, montrent un temps de questionnement et de travail de soi avec soi. Cette période faite de doutes, de vides, de perte de repères est nécessaire dans le continuum du processus de changement pour aboutir au désistement.

Fathy désapprouve les pratiques quotidiennes observées chez les gardiens. Il révisé ses comportements violents et remplace par la réflexion et le dialogue les réponses qu'il donne habituellement aux violences et conflits résultant des provocations humiliantes. Les gardiens occupent ici le rôle de « passeurs » ; ceux par lesquels et grâce auxquels Fathy va passer d'un monde à un autre. Les gardiens représentent les passeurs qui permettent à Fathy de traverser de l'autre côté de la rive.

Fathy exprime la situation ambivalente qu'il traverse, entre l'« *ancien soi* » et le « *soi en construction* », puis la construction d'une nette opposition entre les deux. Le récit laisse apparaître la visualisation d'« *un soi de rechange* ».

Fathy se reconstruit par le récit qu'il fait de lui où se distinguent puis se séparent un passé désavoué, un passé dont il veut se débarrasser, et un futur idéal vers lequel il tend.

En intériorisant progressivement « *un autre soi* » par l'acceptation des valeurs de la société et l'adoption d'un comportement de plus en plus conforme aux règles sociales il évolue vers un autre mode de pensées qui participe à sa transformation identitaire. Il ne se retrouve plus dans ses valeurs anciennes, ses conduites délinquantes ne sont plus envisageables, il procède donc à une révision de sa propre représentation de sa vie sociale.

L'abandon de la délinquance criminelle est « *un processus graduel et intermittent impliquant une maturation chez le délinquant* » (Casoni, 2010). L'évènement biographique intersubjectif comprend à la fois des moments privilégiés, pour ce qu'ils ont d'émancipateurs, mais des moments déstabilisants

où s'élaborent des faits, des significations et surviennent les possibilités de nouvelles représentations de soi, ces moments biographiques sont indissociables et irrémédiablement imbriqués.

(T2) L'évènement biographique majeur, ou encore la bifurcation biographique sur le parcours de Fathy se situe lors de sa sortie en libération conditionnelle, situation de semi-liberté, qui est la première étape avant sa future sortie définitive. Ce n'est pas la libération en elle-même que nous considérons comme déterminante, mais la manière dont Fathy s'inscrit dans sa nouvelle vie, ses nouvelles aspirations et la façon dont il pense sa réintégration dans la société. Le récit prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence. Il souhaite avoir plus de contrôle sur son existence, plus de responsabilités sur son avenir, endosser son rôle de père en se représentant comme un citoyen ordinaire à part entière. Le processus de subjectivation met souvent le chercheur aux prises avec les complexités et les contradictions que le narrateur peut faire apparaître dans son récit, et lors de sa réactualisation. Mais c'est par ailleurs, reconnaître au processus de subjectivation l'épaisseur d'un processus de transformation.

Fathy change la perception qu'il a de lui pour façonner une autre représentation en construction.

==-----==-----==-----==-----==

a) L'énonciation de son récit révèle la dimension profonde affective et sociale qu'il accorde à sa bifurcation biographique dans sa construction personnelle, sa conception de soi et dans sa réalisation. Ainsi nous pouvons considérer, du point de vue de la recherche, ce point tournant comme majeur (Abbott, 2001). Celui-ci est l'exemple qui ancre le caractère performatif et émancipateur que peut signifier le tournant biographique dans un parcours délinquant qui s'ouvre au processus de désistement. Il s'inscrit en tant qu'élément majeur de la reconstruction identitaire de Fathy par les transformations qu'il a provoquées.

b) Le récit de Fathy sous sa forme narrative confirme les résultats des études réalisées en criminologie sur le processus d'abandon de la délinquance, son évolution par les mécanismes et les variables impliqués qui les sous-tendent. Ce processus procède en priorité d'une redéfinition des représentations et des schémas cognitifs de l'individu dont l'identité personnelle et le rapport au monde se trouvent transformés.

La théorie de la maturation [Glueck et Glueck, (1940) ; Gottfredson et Hirschi, (1990)] soutient l'idée qu'en vieillissant, la personne délinquante se détache des activités criminelles en raison des changements biologiques et physiques qu'elle perçoit. Pour les personnes délinquantes avançant dans l'âge, (Cusson et Pinsonneault 1986) les arrestations, les condamnations et les emprisonnements répétés ont pour effet un désintérêt graduel envers l'activité criminelle. Celles-ci calculent avec plus de précision et d'acuité les gains et résultats de leurs méfaits, et évaluent leur capacité à continuer à s'inscrire dans

cette vie. Certains préfèrent revoir leurs aspirations matérielles au profit de besoins de paix et de tranquillité dans leur existence.

La théorie de la maturation est complétée par celle du choix rationnel qui considère qu'à la suite d'une prise de conscience l'individu est amené à prendre une décision basée sur le rapport entre les bénéfices et les coûts engendrés par des peines de plus en plus importantes.

Par ailleurs, l'analyse du récit de Fathy confirme que l'impact des liens affectifs et des émotions positives a toute sa place dans le processus de désistement et donc de reconstruction de soi.

c) Nous considérons que le processus de désistement suppose l'imbrication de plusieurs facteurs interactifs dans le temps qui jouent un rôle plus ou moins important dans les nombreuses décisions à prendre, les stratégies à mettre en œuvre pour abandonner la délinquance et ne plus y revenir.

Nous verrons dans cette recherche que les événements biographiques majeurs associés aux processus de changement d'un individu ne peuvent pas être les mêmes pour tous, car ils dépendent essentiellement de la représentation subjective de l'individu qui s'en empare mais également de la manière dont il va, par le processus de biographisation, en rendre compte.

2.3.1.2 Le récit d'Akim, bifurcation biographique l'exemple d'un désistement de la délinquance en cours de construction

Le discours d'Akim, 22 ans, nous révèle qu'il est issu d'une famille monoparentale de trois enfants, certes modeste mais au sein de laquelle il n'a jamais souffert ni de carence affective ni éducative. Un milieu « *protégé* » grâce auquel il se décrit comme « *un p'tit jeune tranquille sans histoire* » bien élevé avec des valeurs, à l'abri de tout type de situation conflictuelle. En échec scolaire, et mal orienté, il entre rapidement dans la vie active et s'y installe facilement. Sa mère étant souvent absente du fait de son travail, Akim profite de sa liberté pour fréquenter les « jeunes du quartier » qui exerceront de mauvaises influences sur lui mais dont il admire les parcours de délinquants. Akim accepte de se mettre au service d'un plus « grand du quartier » dont le parcours carcéral suscite admiration et convoitise. Ensemble, ils braquent le coffre-fort de l'hôtel où il travaille comme gardien de nuit ; le braquage se passe mal, il est arrêté, jugé et condamné à une peine de prison ferme.

Parmi les nombreuses stratégies visant à minimiser son acte, Akim choisit celle qui consiste à le considérer comme « *une erreur de ma vie* » (L250). Il se présente comme un « *un p'tit jeune tranquille sans histoire* » (L5), dont l'éducation et les valeurs le mettaient à l'abri de la prison. « *Une bêtise* » qu'il n'aurait pas dû faire s'il ne s'était pas laissé influencer.

« Je suis issu d'un milieu protégé, c'est quelque chose qui aurait jamais dû m'arriver. Moi, j'ai un parcours avec des valeurs, une éducation, une famille, de l'amour, un

entourage stable ». L257 « *Jamais j'aurais volé qui que ce soit, je suis quelqu'un de gentil, mais, le vol, les choses comme ça, c'est pas des choses pour moi* ». L25

Akim n'a pas de passé délinquant, pas d'antécédent avec la police, pas de casier judiciaire ce qui lui laissait croire qu'en cas de problème, la justice serait clémente envers lui. Loin d'imaginer connaître la prison, il pensait qu'il serait très vite pardonné. S'appuyant sur cette hypothèse où le risque pénal était sous-estimé, il vit l'arrestation comme un véritable choc émotionnel qu'il ne comprend pas.

« Je me revois partir de chez moi avec les menottes aux mains, et les inspecteurs. J'ai dit à ma mère : « Ne t'en fais pas, maman, c'est ma première bêtise, on va me libérer, on va me pardonner ». L136

Le risque pénal perçu mais sous-évalué, Akim, comme beaucoup de jeunes dans cette situation considère que la justice a été trop sévère, qu'il ne méritait pas d'aller en prison pour si peu, d'autant qu'il n'était qu'un complice et pas l'instigateur du délit.

« La prison, c'est une erreur dans ma vie, j'ai fait une erreur et on ne m'a pas pardonné ». L250

↳ T1. Le moment charnière est le moment de l'entrée en prison. Vécu comme un choc familial par des parents socialement intégrés surpris par le comportement délinquant de leur fils aîné, un choc social pour les amis et l'entourage proche. Akim décrit son parcours carcéral comme l'expérience la plus douloureuse qu'il aura connue. Il y côtoiera la violence, la peur et les menaces. Considéré comme une « *balance* », il fait l'expérience du statut de victime en détention, et devient l'objet d'oppression de la part des autres détenus. La cellule, où il s'isole, devient le seul endroit où il peut se réfugier.

Un très fort sentiment de culpabilité, marqué par la honte, envers sa mère qu'il voit pleurer et souffrir plus que lui émane de son récit.

« Moi, je n'ai fait que mettre ma vie sur un mode pause, pour éviter de souffrir le temps de l'incarcération. J'ai fait abstraction de tout, je me suis mis en mode survie ». L231

Malgré les souffrances, Akim trouve le temps de réfléchir, de prendre du recul pour faire un travail de soi sur soi. Il prend conscience que ce qu'il a fait est illégal, en changeant le sens qu'il donne à « *une erreur de parcours* », à « *une bêtise* » pour leur accorder un sens plus conforme aux règles de la société. Associé au sentiment de ne pas être à sa place parmi les criminels, il exprime également une forme de regrets et le besoin de s'excuser pour ce qu'il a fait à son employeur et au personnel de l'entreprise, à ses collègues. L'expérience de la prison lui permet de découvrir la solitude, durant laquelle adviennent des moments de questionnement difficiles et perturbants qu'Akim interprète dans son récit de façon violente.

« J'ai eu tout le temps de réfléchir. J'ai tellement réfléchi à m'en rendre fou, je pourrais dire, de quoi me rendre fou moi-même. J'ai grandi en prison, la prison m'a endurci ». L192

↻ T2. Le moment de bifurcation, le point tournant majeur, est le moment de bascule où sa réflexion lui permet de redéfinir le sens et les valeurs qu'il donne à ses actes, et d'en assumer la responsabilité. Le récit d'Akim construit une opposition entre l'ancien soi (représentation incorporée de lui-même) et le soi en cours de formation.

« Je sais ce qui est à faire et ce qui n'est pas à faire, j'ai gagné la notion du bien et du mal, que j'avais pas avant. L194

Le discours d'Akim montre sa volonté de rompre avec un passé qui ne lui convient plus pour le remplacer par des principes nouveaux sur lesquels il souhaite fonder sa nouvelle existence, et construire sa nouvelle identité.

« Au moment de commettre le casse, je me disais, « c'est rien, c'est pas grand-chose, c'est une grosse entreprise, ils vont s'en remettre, je fais du mal à personne », etc. Alors qu'aujourd'hui, je dis « non, il y a des choses à pas faire dans la vie, et une ligne de conduite à s'imposer », et c'est comme ça que je vois les choses maintenant, c'est dans ce sens-là que la prison m'a endurci ». L195

Akim exprime le besoin de se reconstruire pour lui et pour ceux qu'il a fait souffrir, ceux pour qui son épisode prison a tout détruit. Il a réussi à convaincre les juges de ses motivations à s'inscrire dans une vie différente. Et sa famille toujours présente durant la détention, l'inscrit dans une relation de confiance qu'il ne souhaite plus trahir. Le récit prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence.

« Quand j'ai appris que je pouvais bénéficier d'un aménagement de peine, j'ai dit qu'il fallait que j'en profite pour me reconstruire, pour moi, pour ma famille et pour tous ceux qui ont été présents pour moi, pendant cette épreuve ». L200

Akim ne sous-estime pas les difficultés qui l'attendent à sa sortie de prison, le regard des autres, et les confrontations avec son entourage. Il est conscient qu'il risque d'être stigmatisé et de trainer derrière lui l'étiquette « du voyou qui a fait de la prison ». Cette image, il n'en veut pas. Il va prendre appui sur son expérience et en partager les efforts qu'il aura accomplis ; ce sera l'occasion pour lui de se valoriser dans l'épreuve et d'être reconnu par les jeunes « du quartier » pour la manière dont il aura reconstruit son existence. Il y développera le discours de l'efficacité dissuasive de la prison comme frein principal à l'activité délinquante

« Il n'y a aucune somme d'argent qui vaut même un jour de prison ». Il n'y a aucune somme d'argent qui vaut les larmes de votre mère, qui vaut toute cette peine faite autour de vous ». L227

Si le besoin de reconnaissance des jeunes de son quartier est nécessaire à sa reconstruction et au repositionnement identitaire qui en découle, il ne souhaite pas être jugé pour ce qu'il a fait dans le passé mais pour ce qu'il accomplit dans l'immédiat.

« J'ai envie de montrer au monde ma bonne foi, j'ai l'impression d'avoir une dette aux yeux du monde de montrer que je suis quelqu'un de bien. Qu'il ne faut pas se fier à cette incarcération, je suis et je vaud mieux que ça ». L241

=====

Le discours d'Akim laisse apparaître un moment charnière (T1) avant l'arrivée du point tournant (T2).

Le récit d'Akim nous apprend qu'il se laisse convaincre par une de ses fréquentations au parcours de voyou pour braquer le coffre de son employeur.

(T1) L'entrée en prison et le parcours carcéral qui suivent seront considérés ici non pas comme une rupture biographique mais comme le moment charnière à partir duquel le moment de la bifurcation se réalisera et prendra toute sa place dans le processus de transformation et reconstruction de soi. Espace au sein duquel Akim se saisit de l'occasion pour amorcer un processus réflexif d'introspection dont le résultat sera le cheminement parcouru dans son histoire pour confondre son ancienne identité avec la nouvelle image en construction. La prison devenant lieu et espace de remise en question de soi favorable à une certaine prise de conscience, le récit de Akim prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence. L'évènement biographique intersubjectif et partagé comprend à la fois des moments privilégiés, pour ce qu'ils ont d'émancipateurs, mais également des moments déstabilisants où s'élaborent des faits, des significations et surviennent les possibilités de nouvelles représentations de soi. Ces moments biographiques sont irrémédiablement imbriqués.

(T2) Le moment de bifurcation, le point tournant majeur, est le moment de bascule où l'expérience biographique prend une signification identitaire nouvelle. Il se situe à partir du moment où la réflexion qu'il mène sur les événements (qui l'ont conduit en prison), se traduit, dans le discours narratif, par une prise de conscience l'amenant à une réévaluation de ses actes et à une redéfinition du sens qu'il leur donne. Le sens nouveau, réévalué qu'il attribue à ses actes participe à une reconstruction et donc à une redéfinition identitaire. Les représentations négatives dont il s'affranchit, comme celle du « *p'tit jeune tranquille sans histoire* » (L5) qu'il était, l'ancien soi, sont remplacées par « *l'homme neuf* » (L267) qu'il est aujourd'hui, celui qui « *a appris de la prison* », et « *a grandi en prison* » (L193), l'élaboration d'un nouveau soi. Le soutien et l'appui de sa famille participeront au processus de transformation, l'attitude positive des autres familiaux jouera un rôle central important, apaisant et activateur dans la bifurcation. Pour Shaad Maruna (2001) [cité dans Avril, 2015 p. 40] « *les transformations cognitives sont le précurseur du changement comportemental. Afin que le processus de désistement soit entamé, une « déconstruction identitaire » est nécessaire* ».

Le récit d'Akim confirme que le processus d'abandon de la délinquance procède d'une redéfinition des schémas cognitifs de l'individu dont l'identité personnelle et le rapport au monde se trouvent transformés.

Il se projette dans l'avenir à travers une « *vie simple* », lui donnant un sentiment de sécurité et de stabilité mais où il déploie des projets altruistes auprès des jeunes du quartier en souhaitant partager avec eux son expérience biographique.

Il se projette en tant qu'« *homme neuf* », donc différent de celui d'avant. Le besoin d'être vu comme « utile » par la société, ajouté à ceux d'être reconnu et valorisé par les jeunes de son quartier vient pérenniser son processus de changement. Les activités bénévoles sont considérées, dans le

processus de désistement comme l'occasion de « payer symboliquement sa dette à la société » en réparant les torts causés. Marieke Liem et Nicholas Richardson (2014) [cités dans Duchatel, 2015, p. 84] « soulignent l'importance que prennent les motivations altruistes dans le scénario de rédemption ». Le processus de désistement témoigne d'une démarche engagée par l'individu, il ne s'inscrit pas grâce à la seule volonté de mettre un terme à ses agissements, ni par la seule construction d'un projet professionnel qui favorise une réadaptation sociale de l'individu, mais il doit nécessairement s'inscrire dans une entière projection de soi pour le futur. Il suppose que l'individu soit prêt.

Le processus de subjectivation met souvent le chercheur aux prises avec les complexités et contradictions que le narrateur peut faire apparaître dans son récit, et sa réactualisation. Mais c'est par ailleurs, reconnaître au processus de subjectivation l'épaisseur d'un processus de transformation. Akim y définira la prison à la fois comme « l'expérience la plus douloureuse de sa vie » et comme le lieu où l'espace d'une prise de conscience, le moment de se remettre dans le droit chemin « *j'ai grandi en prison* ». Cette maturité probablement très fragile, ne respectant pas les exigences du juge concernant sa liberté conditionnelle, Akim retournera en prison quelques semaines après notre entretien.

2.3.1.3 Le récit de Lamal, une bifurcation biographique exemple d'une reprise en main de son existence pour « *vivre la vie pour laquelle je suis fait* ».

Le discours de Lamal, 32 ans, nous révèle qu'il est un enfant des quartiers, issu d'une famille très modeste, dont le père est absent. Sa mère, femme de ménage est souvent absente car elle travaille et élève seule ses deux enfants. Pour autant il ne manque de rien, les besoins essentiels sont couverts. Lamal rencontre de nombreuses difficultés scolaires qui le conduisent rapidement au décrochage. Comme la grande majorité des jeunes des cités, confronté à un déni de citoyenneté, Lamal fait l'expérience de l'indignité face à ses échecs scolaires, alors qu'il est à la recherche d'un idéal identitaire et en demande de respect.

« À l'école, la seule matière que j'aimais c'était le sport, l'athlétisme. Courir, j'ai appris comme un vrai sportif, je me suis entraîné, ça m'a beaucoup servi pendant longtemps, sinon, à la première embuscade, tu tombes dans les bras des flics ». L60

Les difficultés d'ordre socioéconomique au sein d'un foyer monoparental entraînant la précarité cumulée à l'absence de supervision et au défaut de contrôle parental, favorisent la mise à l'écart scolaire et contribuent à la rupture des adolescents avec les modalités classiques de socialisation. Le discours de Lamal intériorise un parcours qui mène à la marginalisation voire à l'exclusion. Décrocheur scolaire, il se joint aux jeunes de la cité auprès desquels il va apprendre la culture déviante de la rue dans laquelle très rapidement il s'inscrit.

A 12 ans, il se met au service d'un « plus grand » dans le quartier qui fait la loi dans la cité, ce qui lui permet d'acquérir un statut, une identité et aussi une forme de protection. Il se socialise alors dans la compagnie de pairs délinquants moins par choix que par conséquence d'un étiquetage qui lui

procure une identité davantage valorisée dans l'univers qu'il fréquente que dans celui dont il est issu. Il développe de réelles compétences de vendeur des rues, se professionnalise. Petite main d'un revendeur, puis guetteur de rues entre immeubles et impasses, puis vendeur de cocaïne au bas de son immeuble, il devient rapidement gérant de son propre point de vente. L'expérience de la délinquance est subjectivée comme inéluctable par Lamal. Le récit narratif que Lamal fait de ce fragment de son existence se structure autour de son incapacité à changer sa vie, si ce n'est par le passage d'une délinquance de rue à une délinquance plus professionnelle c'est à dire mieux structurée et plus lucrative. Cette situation est justifiée par une narration qui met en valeur un effet destin.

« Je deale la coke parce que c'est la drogue des riches, c'est très cher la coke, alors ça rapporte plus d'argent et plus vite aussi. Je dis pas que les dealers de shit ne font pas d'argent, mais la coke, si c'est beaucoup plus dangereux, y a moins à faire ». L274

Les avantages liés à la délinquance des mineurs sont plus importants que les risques connus encourus jusqu'à l'âge adulte, à partir duquel les sanctions pénales deviennent plus sévères.

« Je tombe, une première fois, je fais 4 ans de prison, c'est raide, c'est lourd, pour une première incarcération, mais c'était une très grosse affaire aussi. J'avais 19 ans, et ça faisait plusieurs années que j'étais dans le business ». L98

Arrivé en prison, il dédramatise la situation, il désingularise son expérience carcérale l'intégrant dans la culture et le mode de vie des jeunes des quartiers au regard de la force des liens qui les unit. L'expérience a priori personnelle devient collective, ses délits seront aisément associés à la culture du groupe d'appartenance auquel il est affilié depuis son enfance. Narrée comme un épisode inévitable, l'expérience de la prison s'inscrit de façon inéluctable dans son parcours.

« Un parcours de récidiviste, j'entre et je sors de prisons plusieurs fois, je me fais attraper, je recommence ». L260

↳ T1. Le troisième séjour en prison est le moment (charnière) à partir duquel Lamal se questionne et s'interroge sur les raisons qui font de lui un délinquant récidiviste. C'est le moment de la remise en question et de la prise de conscience qui le conduiront à la volonté de prendre en main son existence et d'en assumer les responsabilités. L'expérience carcérale collective se transforme en une expérience de réflexion introspective et individuelle.

« La prison m'a appris beaucoup d'autres choses, à réfléchir, à prendre du recul, à réaliser que ce que je faisais avant c'était pas forcément bien, et à m'interroger sur ma place ici en prison, en me demandant simplement « mais qu'est-ce que tu fais ici ? ».

Lamal prend le temps de faire le bilan de son parcours, d'en examiner les différents événements biographiques qui le constituent en élaborant sa propre autocritique. Le travail sur soi commence par une rétrospective de ce qui constitue son identité délinquante. En dépit des nombreux handicaps récurrents évoqués (les origines, la pauvreté, la déscolarisation, la culture des quartiers) qui lui tiennent lieu de circonstances explicatives ou justificatives selon l'interlocuteur, il comprend que sa place n'est pas en prison.

« Je me suis rendu compte de beaucoup de choses en prison, et ça m'a bonifié, tu te rends compte que tu as fait des choses qui étaient pas bien. Voler, c'était pas bien, vendre de la cocaïne, non seulement c'était pas bien, mais c'était pire que ça même. J'ai réalisé que jamais j'aurais dû faire ça ». L387

Le processus de réflexion en cours, Lamal fait plusieurs constats sur son existence dont le lien avec la prison est soudé. La prison « *c'est pas de la rigolade, il faut pas prendre ça pour de la plaisanterie, c'est du sérieux* » (L384), mais aussi « *J'ai fait beaucoup pleurer ma mère, ma famille, en allant en prison* » (L383), et enfin « *Voler, c'était pas bien, vendre de la cocaïne, non seulement c'était pas bien, mais c'était pire que ça même. J'ai réalisé que jamais j'aurais dû faire ça* » (L389). Le discours de Lamal montre sa volonté de rompre avec un passé qui ne lui convient plus (son ancien soi) et dont il ne veut plus dans l'avenir. Retourner en prison est exclu, toute conduite et pratique illicite sont écartées.

« Si j'avais pas été en prison, j'aurais continué dans mes trafics, c'est sûr, et de plus en plus loin probablement ». L385

En intériorisant progressivement « un autre soi » par l'acceptation des valeurs de la société et l'adoption d'un comportement de plus en plus conforme aux règles sociales il évolue vers un autre mode de pensées qui participe à sa transformation identitaire. Il ne se retrouve plus dans ses valeurs anciennes, ses conduites délinquantes ne sont plus envisageables, il procède donc à une révision de sa propre représentation de sa vie personnelle et sociale.

« On a tous droit à se construire, attention avec le mot « reconstruire », moi, la prison ne m'a pas démoli, jamais, bien au contraire, elle a fait que m'aider à construire. J'ai fait du mal, c'est vrai, aujourd'hui, j'essaie de faire du bien, comme disent les personnes croyantes ». L4

Alors qu'anciennement, Lamal considérait la prison comme le lieu nécessaire pour devenir un homme ; il décrit la prison comme un espace de réflexion où s'est ouvert le champ des possibles. Le nouveau soi viendra se substituer (à l'ancien) par des principes et des valeurs morales sur lesquels il souhaite fonder sa nouvelle existence, et construire sa nouvelle identité.

« Passer de l'ombre à la lumière, l'ombre c'est la prison, la lumière un beau projet, de belles choses à partager avec les autres, de belles choses à vivre avec les gens qu'on aime. Et plus jamais leur faire du mal ». L430

Musicien compositeur de rap, Lamal pratique la musique depuis sa petite enfance. La musique est un plaisir et représente un moyen d'épanouissement pour lui. C'est en prison qu'il écrit son premier album. Il y raconte sa vie « *son histoire de gosse des cités qui court toujours plus vite que les flics, qui rêve d'avoir de l'argent et devient dealer. Un parcours de récidiviste* » (L260). Avec l'aide de son copain incarcéré sur un autre lieu d'enfermement, par téléphone, ils composent ensemble les titres de musique, dont l'album verra le jour à leur sortie de prison. Le succès que remporte le premier morceau de musique lancé via internet, permet à Lamal de réaliser qu'il pourrait faire de son hobby une activité professionnelle qui lui permettrait de changer l'orientation de son existence.

« Chaque chanson est une partie de moi, une partie de ma vie, je parle de la prison dans mes chansons, chaque texte est une partie de mon histoire, j'écris ma propre

histoire en écrivant mes chansons » « Mon rap, ma musique, parle de la prison bien sûr ». L360



T2. L'évènement biographique majeur, ou encore la bifurcation biographique sur le parcours de Lamal se situe au moment à partir duquel il sort de prison pour s'approprier la manière dont il va inscrire sa nouvelle vie, ses nouvelles aspirations et la façon dont il pense sa réintégration dans la société. Lamal change la perception qu'il a de lui pour façonner une autre représentation en construction. S'il ne peut pas changer le passé, il peut « se charger » de l'avenir. Le récit prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence. Il fait de son hobby le point de départ d'une carrière de chanteur de rap.

« tu sais que tu as commis des erreurs, tu vas essayer de faire du bien ; demander pardon ; et essayer de construire quelque chose de nouveau, de bien. Le message c'est dire aux gens, que, s'ils ont fait des choses pas bien, leur vie ne s'arrête pas là, ils peuvent réussir, changer, construire ». L426

Grâce à ses talents de musicien et de chanteur, Lamal connaît le succès qui le motive et l'encourage à persévérer dans ce nouveau domaine. Lamal peut tourner la page à son passé de délinquant, se désengager de l'emprise des pairs, mais ne tourne pas le dos à ses origines. Bien placé pour comprendre les faibles perspectives qui s'ouvrent aux jeunes des quartiers, désabusés et révoltés à la fois vivant leurs conditions comme une injustice sociale, puisqu'il s'agit de l'ancienne représentation de son existence, il utilise ses chansons pour communiquer avec eux et leur transmettre des messages.

« Je ne veux plus retourner en prison, mon histoire doit servir d'exemple aux jeunes des quartiers d'où je viens, et à tous ceux aussi qui se sentent perdus ». L437

Pour s'accomplir dans sa nouvelle identité, par le biais de la musique, il se propose de leur montrer comment éviter de passer par l'expérience carcérale, qui n'est en rien émancipatrice ou constructive. Raconter ou plutôt chanter son histoire, se servir de son expérience comme d'exemple lui confère une certaine valorisation et reconnaissance des autres.

« Je chante, je rappe, j'ai mis mon histoire en chansons, il faut que les jeunes s'en servent pour éviter de passer par la case prison ». L442

=====

Le discours de Lamal laisse apparaître un moment charnière (T1) avant l'arrivée du point tournant (T2).

Le récit narratif que Lamal fait du premier fragment de son existence se structure autour du caractère inévitable de son parcours de délinquant, lui attribuant un effet de destin incontournable, du fait des nombreux handicaps qu'il cumule. Adolescent il révèle son incapacité à changer sa vie, si ce n'est par l'articulation d'une délinquance de rue avec une autre de substitution plus professionnalisée et mieux structurée. Son identité narrative, associée à celle du groupe d'appartenance auquel son existence est liée, se construit autour des valeurs partagées par la culture déviante de la rue. Son caractère

irréversible ancre l'existence de Lamal dans une délinquance faite de routine. Son récit traduit une situation d'impasse biographique existentielle. Nous pouvons ici évoquer la réflexion de Jean Paul Sartre (1960, p. 77) qui, luttant contre les déterminismes dit « *l'important n'est pas ce qu'on a fait de moi, mais ce que je fais de ce qu'on a fait de moi* ». « *Ce qu'on a fait de moi* » renvoie l'individu aux aspects qui déterminent son histoire et son identité (l'identité héritée), alors que « ce que je fais de moi » convoque l'individu à raconter ce qu'il crée, construit, organise et fait de sa vie (l'identité désirée) pour en idéal « vivre la vie pour laquelle il est fait ».

Le moment charnière se situe à partir du travail de soi et sur soi qu'il effectue en prison et commence par une rétrospective de ce qui constitue son identité délinquante. Sa prise de conscience de l'urgence à rompre avec l'emprise de la bande de jeunes, le groupe de pairs du quartier et de se désengager de sa carrière délinquante pour faire sa vie est le résultat de son introspection (T1). La prison devient le lieu et l'espace de remise en question de soi, le récit de Lamal prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence.

Le récit narratif de Lamal traduit la réappropriation subjective de ce qui était resté ancré en lui, la musique, pour s'ouvrir à un monde nouveau. Un éclairage nouveau, la mise à jour d'une passion restée jusque-là un loisir et un plaisir, l'ouvre à une autre perception possible du monde, la musique va lui offrir l'occasion de transformer son existence : voir la musique comme la possibilité d'en faire son métier. Nous avons vu dans cette recherche que les événements à partir desquels l'individu décide de rompre avec son passé pour s'orienter vers une existence peuvent prendre diverses formes. Cet événement est interprété par Lamal comme faisant sens dans la décision d'engager le changement dans son existence. Pour être enfin en capacité de prendre sa vie en main, Lamal va biographier son existence durant l'expérience de son dernier enfermement carcéral ; il écrit son histoire, raconte sa vie en chansons. C'est par cet exercice de figuration et de refiguration auquel il se livre qu'il va réélaborer la représentation de son parcours pour en reconstruire une nouvelle, plus adaptée et plus conforme aux règles de la société.

La bifurcation biographique (T2) sur le parcours de Lamal se situe à sa sortie de prison et prend forme dans la réalisation concrète de ses nouvelles décisions. Ce n'est pas tant la libération en elle-même que nous considérons comme déterminante, mais bien plus la manière dont Lamal s'inscrit dans sa nouvelle vie d'artiste, les nouvelles aspirations qui l'animent et dans la manière dont il envisage de se réintégrer dans la société. Par ailleurs nous partageons le principe de Marieke Liem et Nicholas Richardson (2014) [cités dans Duchatel, 2015, p. 84] qui « *soulignent l'importance que prennent les motivations altruistes dans le scénario de rédemption* ». Le besoin de Lamal d'être vu comme « utile » par la société, ajouté à ceux d'être reconnu et valorisé par les jeunes de son quartier viennent pérenniser son processus de changement. Les activités altruistes sont considérées, dans le processus de désistement comme l'occasion de « payer symboliquement sa dette à la société » en réparant les torts causés et participent au scénario de rédemption dans lequel Lamal s'inscrit.

L'énonciation du récit nous révèle la dimension profonde qu'il accorde à sa bifurcation biographique dans sa construction individuelle, sa conception de soi et dans sa réalisation. Ainsi nous pouvons considérer, du point de vue de la recherche, le point tournant (T2) comme majeur (Abbott, 2001) et pour son caractère performatif. L'expérience biographique se révèle, dans ce moment précis de l'existence de Lamal, comme un moment libérateur, constructif et émancipateur.

Cet exemple de bifurcation biographique est particulièrement éclairant sur le processus de transformation et repositionnement identitaire qu'il provoque, mais également très significatif du processus de désistement. Celui-ci témoigne d'une démarche engagée par l'individu, il ne s'inscrit pas grâce à la seule volonté de mettre un terme à ses agissements, ou par la seule construction d'un projet professionnel qui favorise une réadaptation sociale de l'individu, mais il doit nécessairement s'inscrire dans une entière projection de soi pour le futur.

2.3.1.4 Le récit de Claude bifurcation biographique et « résurrection » identitaire

Le discours de Claude, 79 ans, nous apprend qu'il est né en France d'une mère française et d'un père Kabyle. Orphelin à l'âge de 3 ans, il est placé dans plusieurs orphelinats, où il connaît la faim, le froid et la maltraitance. Une enfance chaotique tout comme l'est son parcours scolaire qui ne démarre qu'à 12 ans. A sa majorité il s'engage dans l'armée et dans une situation très paradoxale du fait de ses origines, il combat pendant la guerre d'Algérie. A son retour sur le continent, isolé et sans ressources, il démarre une carrière de casseur de coffres et braqueur de banques.

Pendant 18 ans aucun coffre sur le territoire français ne lui résiste. L'argent n'est pas ce que recherche Claude dans la vie de voyou, c'est le prestige qu'il en tire et toutes les qualités qui l'accompagnent, reconnues par le milieu de la voyoucratie au sein duquel il vit. Montrer qu'il a beaucoup plus d'argent que le confort n'en nécessite, c'est faire preuve de réussite et succès dans l'activité pour acquérir la réputation et le respect qu'il souhaite avoir auprès de ses confrères. La délinquance satisfait son désir de reconnaissance et lui permet de prendre sa revanche sur l'enfance qu'il a vécue. Sans oublier la revanche à prendre sur la société ; être le fils d'un père algérien, juste après la seconde guerre mondiale, c'est partir dans la vie de très bas et faire l'expérience de la honte et des humiliations sans en comprendre les raisons.

Un jour, le braquage se passe mal et tout s'arrête. Détention, prison, jugement et condamnation à la prison à perpétuité avec 18 années de sûreté. Claude, échappe à la peine de mort qui vient d'être remplacée par la condamnation à perpétuité, et accepte la sentence. Il reconnaît sa responsabilité, ayant intégré dans son parcours de vie la probabilité qu'un jour sa brillante carrière de braqueur de banque puisse mal se terminer. Autour de la quinzième année d'enfermement, il accepte de correspondre avec Michèle qui œuvre bénévolement en prison pour le Secours Catholique depuis très longtemps.

↳ T1. A la lecture de ses lettres, Claude découvre un monde qu'il ne connaissait pas. Très engagée dans la vie associative Michèle lui raconte tout ce qu'elle y fait. Il ne comprend pas son engagement auprès des détenus qu'elle aide en prison mais aussi à la sortie. Il déteste la charité.

« Au début de notre correspondance, je lui donnais du fil à retordre à Michèle, parce que moi et la religion, ce n'est pas vraiment ça ». E392

Claude a un lourd contentieux avec la religion, la dimension spirituelle de la vie et l'œuvre chrétienne charitable de Michèle l'interpellent et le perturbent.

« Ça n'a pas été facile, je suis resté deux fois un an, sans répondre à ses courriers, parce que je ne partageais pas ses idéologies ». E404

Il démarre une longue période de réflexion, il s'interroge et se questionne. Michèle et lui ne sont définitivement pas du même monde. Il tente de se persuader que ce qu'elle lui raconte ne le concerne pas et finit par croire qu'il est étranger à sa planète.

« Le milieu d'où je viens, c'est celui de la brutalité, je ne connaissais rien d'autre. J'ai connu deux guerres. La sueur, le sang, les larmes c'est ce que j'ai vécu, je connais par cœur. Et d'un seul coup, il fallait que je raye tout ça pour penser autrement, ce n'était pas possible ». E444

Après sept années de correspondance, d'échanges et de partages, Claude progresse dans ses réflexions, il réalise progressivement que ce qu'elle fait en prison pour aider et soutenir ses collègues détenus est formidable, qu'il ne s'agit en aucun cas de charité, mais plutôt de développer des valeurs humaines auprès de ceux qui se trouvent en grande difficulté les conduisant à une situation de forte vulnérabilité.

« Il y avait conflit dans ma tête, ce qu'elle me racontait me heurtait, les deux mondes opposés, le mien et le sien s'affrontaient. Mon monde à moi, je le comprenais mais je n'avais plus envie d'y adhérer, c'était déjà le passé dont je voulais m'éloigner, et le sien nouveau, que je découvrais par le biais de ses écrits, me questionnait beaucoup au point bien souvent de ne pas comprendre ». E411

Pendant toute la période de réflexion il dit être entre deux mondes, le questionnement le bouscule, le malmène au point qu'il ne sait plus vraiment où il est. Moment de flottement caractérisé par les doutes et les hésitations expliqués par les difficultés à sauter le pas.

« Pendant toute cette période-là, je l'ai dit souvent, j'étais entre nulle part et n'importe où. Le temps que cela mûrisse, que ça prenne forme, c'est une gestation, un peu comme une naissance ». E417

↳ T2. Progressivement Claude s'appuie sur l'aide que Michèle lui donne. Elle lui apporte la famille qu'il n'avait jamais eue, l'amitié, la douceur, la patience, la compréhension. Se créent et se développent les relations affectives qui lui ont fait défaut toute sa vie. C'est comme cela « qu'elle m'a apprivoisé », dira-t-il. Le regard différent que pose Michèle sur lui, contribue à modifier le regard qu'il a sur lui-même, et à opérer une transformation de la représentation qu'il a de lui-même.

« Je ne me souviens pas avoir été aussi important pour qui que ce soit dans ma vie. Alors ça change un homme quand il réalise qu'il compte pour quelqu'un ». E409

Son passé est lourd, pour Claude c'était impossible de tout effacer, de tout changer, toute la haine et la violence accumulées pendant si longtemps, il a besoin de temps pour se transformer, se reconstruire progressivement et s'ouvrir aux autres.

« Moi, j'ai apaisé ma haine, j'ai réussi à cadrer la violence qu'il y avait au fond de moi et Michèle a ouvert les yeux sur l'univers carcéral qu'elle ne connaissait pas finalement ». E395

Claude se joint au travail de Michèle pour accompagner les détenus à leur sortie, il organise des quêtes pour amasser de l'argent pour aider ceux qui sortent, il devient tout aussi actif de l'intérieur de sa cellule que Michèle par le biais de l'association. Michèle prend en main toutes les formalités pour instruire une demande de libération qu'il obtiendra grâce au travail que l'association du Secours Catholique lui propose et grâce au logement que Michèle lui trouve.

« J'ai basculé, de la vie que j'avais avant d'entrer en prison à celle que j'ai aujourd'hui grâce à Michèle et à ce qu'elle m'a apporté ». E399



T3. A sa sortie Claude dira que *« libre, je ne savais plus traverser un boulevard seul »*

« Nous avons évolué et grandi ensemble, nous nous sommes enrichis l'un et l'autre en même temps ». E394

« Il fallait renaître. Un jour, je lui ai dit d'ailleurs à Michèle, elle est ma résurrection ». E419

Depuis sa sortie de prison, Claude accompagne les personnes les plus démunies qui se présentent à l'association pour avoir de l'aide. Il accompagne également tous les détenus qui sortent de la prison la plus proche du lieu où il vit.

« Accompagner ceux qui pourront bientôt quitter leur cellule à trouver un logement, une place dans la société en somme, voilà une partie de mon combat ». E460

Plus qu'un sentiment d'accomplissement et d'épanouissement, Claude voit en lui un nouvel homme se reconstruire par et dans son travail. Il se définit comme quelqu'un qui peut apporter quelque chose de significatif à autrui.

« Ici, j'ai trouvé du sens à ma vie, un sens que je ne connaissais pas mais qui me va bien ; et une nécessité d'être que j'avais déjà rencontrée ». E462

==-----==

Le discours de Claude laisse apparaître deux moments charnières successifs (T1) et (T2) avant l'arrivée du point tournant (T3).

Le récit de Claude nous apprend qu'à sa 15^{ème} année de détention, il se laisse convaincre par son codétenu de correspondre avec une personne bénévole du Secours Catholique qui œuvre en prison.

TI. Le moment charnière sur le parcours de Claude se situe à l'arrivée de Michèle dans son existence carcérale. La correspondance épistolaire s'étale sur sept années, durant lesquelles Claude lutte

entre son ancienne identité de voyou criminel, représentation incorporée de lui-même et une représentation nouvelle. Pour Michel Delage (2014, p. 381) « *il faut être visible aux autres, c'est de cette manière qu'on est visible à soi* », en découvrant une autre manière d'exister, « *être quelqu'un pour quelqu'un d'autre* » (Muchielli, 1986). Claude se voit potentiellement différent aux yeux de Michèle. C'est grâce à l'importance que Michèle lui accorde qu'il réalise qu'il peut devenir important pour quelqu'un et pour lui-même. L'impact des liens affectifs et des émotions positives a toute sa place ici dans le processus de reconstruction de soi.

Une nouvelle représentation identitaire, se dessine et s'élabore au cours d'un long processus réflexif d'introspection qu'il met en œuvre, au péril de son équilibre. Moments de doutes personnels, Claude est submergé par un passé aux événements lourds et très signifiants en eux-mêmes. Ses interactions le conduisent à une remise en question de sa vie, interrogeant son passé et son potentiel de changement pour le futur (c'est le moment d'ouverture au champs des possibles). L'évènement biographique de la rencontre avec Michèle et les répercussions qui en découlent créent des dissonances cognitives, affectives et morales (c'est le moment crisique). Le récit de Claude construit une opposition entre l'ancien soi et le soi en cours de formation. Appartenir au milieu criminel dans lequel il a vécu ne lui convient plus, pour autant appartenir à celui de Michèle lui semble inaccessible au regard du poids de son passé. Dans son récit se dégagent très clairement les nombreux conflits et divers antagonismes idéologiques, sur la dimension spirituelle, religieuse qui le bouleversent, le déstabilisent et l'obligent à remettre en cause les dimensions fondamentales sur lesquelles sa vie, sa manière d'être se fondaient. Tous les récits recueillis dans notre recherche qui rendent compte de la volonté de rompre avec une situation antérieure, de se désengager d'une existence dont les modalités ne conviennent plus, montrent un temps de questionnement et de travail de soi avec soi. Cette période faite de doutes, de vides, de pertes de repères est nécessaire dans le continuum du processus de changement pour aboutir au désistement. Michèle représente le moment charnière de la prise de conscience qui le conduit, par le désordre qu'elle a suscité, à redéfinir son passé, revoir sa vie et la concevoir autrement. Elle occupe ici le rôle du passeur, c'est elle qui va faire passer Claude d'un monde à un autre en lui donnant les clés pour ouvrir symboliquement les portes d'une nouvelle existence. L'abandon de la délinquance criminelle est « *un processus graduel et intermittent impliquant une maturation chez le délinquant* » (Casoni, 2010) et il peut se caractériser par l'entremise d'une personne appartenant à un autre monde plus conventionnel dont le rôle deviendra central.

L'évènement biographique intersubjectif et partagé comprend à la fois des moments privilégiés, pour ce qu'ils ont d'émancipateurs, et des moments déstabilisants où s'élaborent des faits, des significations et surviennent les possibilités de nouvelles représentations de soi, ces moments biographiques sont irrémédiablement intriqués.

T2. Les fondations de l'identité, dans les premières années de la vie ont des effets déterminants sur l'individu tout au long de son existence, et (Muchielli, 1986, p. 59) « *vont conditionner pour*

longtemps ensuite, voire définitivement, les attitudes de l'individu face à un certain nombre de problèmes fondamentaux : l'autorité, l'amour, l'expression de soi ». Le récit de Claude nous permet de comprendre la manière dont il a vécu les premières années de son enfance, confié à différentes institutions, le plus souvent dans la rue, confronté à la violence pour trouver de quoi survivre. Et donc de comprendre les efforts qu'il va devoir fournir pour changer ses représentations.

« *On commence à croire que l'on est capable de changer à partir du moment où ceux qui nous entourent pensent que l'on peut* » (Maruna, et Lebel, 2012, p. 51). Le second moment charnière correspond à sa prise de décision et à la mise en place des stratégies qui auront pour conséquence une nouvelle représentation qu'il a de lui-même. En partageant avec Michèle ses activités bénévoles auprès des détenus qui l'entourent ; il donne un sens nouveau à son existence. Le besoin d'être vu comme « utile » à la société vient s'ajouter à son processus de changement. Peut-être éprouve-t-il aussi le besoin de contrebalancer la culpabilité qu'il ressent associée à son passé ? Ses nouvelles activités altruistes donneraient alors un sens à ses offenses passées, leur conférant un sentiment de réparation à travers un scénario de rédemption. Quoi qu'il en soit, il saisit l'opportunité de réconcilier le passé et le présent tout en s'ouvrant vers l'avenir et se reconstruit dans une nouvelle identité.

T3. L'évènement biographique majeur, le point tournant ou encore la bifurcation biographique sur le parcours de Claude se situe à sa sortie après vingt-cinq années d'enfermement. Ce n'est pas tant la libération en elle-même que nous considérons comme déterminante, mais bien plus la manière dont Claude s'inscrit dans sa nouvelle vie, ses nouvelles aspirations et se réintègre dans la société. Claude exprime clairement son désengagement d'avec sa vie précédente de voyou. Au moment de la libération, le système de référence antérieur cède, le monde est appréhendé différemment ; la nouvelle situation prend tout son sens dans le processus de désistement.

Le récit de Claude laisse apparaître des manifestations d'empathie et de nouvelles préoccupations dans l'altérité. La représentation de lui-même comme quelqu'un qui aide les autres, qui peut leur apporter quelque chose de significatif, qui les comprend sans aucune difficulté, renvoie au désir de réparation souvent implicite dans le processus de rédemption et contribue à la construction d'une nouvelle identité.

a) L'analyse de l'expérience biographique, à travers le récit narratif que Claude fait de ce fragment de son existence, à partir des évènements marquants qui l'orientent, nous conduit à saisir les moments « charnières » biographiques à partir desquels les transformations significatives sont apparues. L'évolution du discours narratif permet de mettre en lumière les sept années qui se sont écoulées avant que l'évènement de la bifurcation biographique vienne scinder définitivement l'existence de Claude en deux vies opposés l'une à l'autre. Le discours narratif révèle toute sa dimension essentielle dans la compréhension que Claude découvre sur lui-même, il est la forme subjective par laquelle Claude arrive à rendre intelligible le processus de transformation identitaire dont il s'est emparé.

b) Si tous les évènements majeurs, performatifs étudiés donnant à voir une bifurcation biographique ne sont pas unanimement révélateurs de situation émancipatrice, comme nous l'avons constaté précédemment ; celui-ci est l'exemple qui ancre le caractère performatif et émancipateur que peut signifier le tournant biographique dans un parcours. Il s'inscrit en tant qu'élément majeur à la reconstruction identitaire de Claude par les transformations qu'il a provoquées.

Echus parce qu'ils appartiennent au passé mais contemporains également, parce qu'ils revivent le temps du discours, les évènements charnières et majeurs qui en résultent, reconstruisent l'histoire de Claude avec la même intensité et force que Claude reconstruit sa vie en les réactualisant par son récit. Les moments que nous avons identifiés correspondent (T1) à un moment de rencontre (avec Michèle), et (T2) à un moment de réflexion, ils apparaissent dans le discours comme des instants de prise de conscience puis de remise en cause.

c) L'analyse du discours narratif aura contribué à apporter un éclairage sur les mécanismes et les dimensions personnelles et sociales impliquées dans le processus de changement (désistement à la délinquance) chez un individu condamné à une très longue peine. Observer les évènements biographiques subjectifs et intersubjectifs partagés, révélateurs de l'expérience, nous a conduit à comprendre quels ont été les dynamiques et processus qui l'ont conduit à modifier ses attitudes, ses comportements, et son style de vie mais également de cerner les codes, les réactions sociales et les valeurs importantes qui ont influencé ses choix et ses décisions pour se défaire d'une identité criminelle en la remplaçant par une nouvelle émancipatrice. L'étude de la bifurcation biographique a permis d'affiner la posture de l'individu dans le processus de désistement qu'il a engagé et offre donc des perspectives de recherche particulièrement éclairantes sur la compréhension de ce processus. Cette analyse témoigne de la portée identitaire de certains évènements marquants dans une dimension à la fois individuelle, sociale et politique.

Plusieurs théories se sont construites autour de la question de l'abandon de la délinquance qui permettent d'éclairer les processus qui mènent les individus à sortir définitivement d'un parcours criminel. Sans vouloir faire un état des lieux des recherches relatives à la sortie de la délinquance, nous proposons une énumération succincte des théories majeures. Il y a celle de la maturation [Glueck et Glueck, (1940) ; Gottfredson et Hirschi, (1990)] qui soutient l'idée qu'à partir d'un certain âge tout individu délinquant revoit son parcours à travers les activités auxquelles il a accès durant sa détention, comme la lecture, les études, ou l'apprentissage d'un métier. Elle laisse entendre que le vieillissement pourrait être le meilleur accélérateur de la sortie de la délinquance. Il y a la théorie du choix rationnel [Cornish et Clark, (1986) ; Cusson et Pinsonneault, (1986)] qui considère que l'individu pense qu'il aura plus à gagner ou moins à perdre en abandonnant la délinquance qu'en y restant. Celle du contrôle social [Hirschi, (1969) ; Sampson et Laub, (1993) ; Laub et Sampson, (2003)] favorise l'importance des liens sociaux à travers le temps. Et enfin, Shaad Maruna et Thomas Lebel (2012) développent la théorie de la

rédemption avec l'« effet pygmalion ou miroir » de Robert Rosenthal (1968) : « *on commence à croire que l'on est capable de changer à partir du moment où ceux qui nous entourent pensent que l'on peut* ». (Maruna et Lebel, 2012 p. 51) C'est le regard que me renvoie l'autre qui est au centre du processus de changement, il contribue à faire évoluer le regard que l'on pose sur soi.

La position que nous soutiendrons, au regard des éléments que notre recherche apporte, est qu'aucune de ces théories n'est appropriée si elle s'observe seule ; aucune ne peut suffire seule aux conditions de désistement de l'individu. Nous considérons que le processus de désistement suppose l'imbrication de plusieurs facteurs interactifs dans le temps qui jouent un rôle plus ou moins important dans les nombreuses décisions à prendre, les stratégies à mettre en œuvre pour abandonner la délinquance et s'y maintenir.

2.3.2 Transformations biographiques et entrée dans la délinquance

2.3.2.1 Le récit de Sylvie, une bifurcation biographique au sens d'évènement libérateur

Née dans une famille bourgeoise, Sylvie nous dit qu'elle a passé toute son enfance et adolescence à avoir peur de sa mère. D'un caractère psychorigide, sans état d'âme, et n'exprimant jamais aucune émotion, sa mère avait « la mainmise sur elle ». Toute « l'emprise » qu'exerçait sa mère l'empêchait de prendre son envol dans la vie et d'y affirmer son pouvoir de décision et son autonomie. Les rapports avec sa mère ont toujours été tendus et difficiles.

« Mes parents ne doivent pas être des gens normaux. Ma mère, je l'appelle la pieuvre, ça lui va bien. Toute l'éducation que j'ai reçue de ma mère, l'élevage, c'était abrutissant. je suis en rébellion permanente en fait, contre ma mère ». E1-L8

Elle interrompt ses études, quitte le foyer familial pour se mettre en ménage avec un dealer de coke, et devient rapidement « accro » à l'héroïne. Son mal être avec sa famille persiste, sa vie ne lui convient pas. Les changements opérés n'ont pas permis à Sylvie de se réaliser, et moins encore de s'épanouir.

« Je suis en rébellion permanente en fait, contre ma mère ». E1-L110

T1. Elle rencontre Catherine, grande consommatrice d'héroïne pendant une garde à vue ; une relation amicale et sincère s'établit entre elles, elles vont mutuellement s'aider à sortir de l'héroïne. Catherine est une femme libre, toujours debout, dans la lutte. Sylvie se questionne sur les rapports qu'elle a toujours eus avec sa mère, reconnaît en Catherine des valeurs qui lui conviennent et qu'elles vont partager. La qualité des liens qui les unit l'amène à s'interroger sur ceux qu'elle a avec sa mère.

« Des liens d'amitié se sont créés, j'avais pas de copine moi avant, les nanas, elles me faisaient toutes... ; je préférerais plutôt être avec des garçons. Ma mère a toujours été jalouse de Catherine, et de la relation que j'avais avec cette femme. Pour moi, Catherine, c'était une amie, et heureusement qu'elle a fait partie de ma vie ». E1-L48

T2. Sylvie rencontre le fils de Catherine qui est en prison pour une très longue peine et dont elle tombe amoureuse. Une période de trois ans suit, durant laquelle Christophe va lui demander de l'aider à s'échapper de la prison. Les risques, les conséquences et répercussions très graves sont identifiés ensemble. Sylvie associe son geste à une preuve d'amour et en parallèle joint à cette évasion l'idée même qu'il s'agit de la sienne ; nourrissant ainsi l'espoir que cet acte soit le défi symbolique qu'elle relève enfin.

« J'ai fait ce que je devais faire, je l'aimais, c'était normal que je respecte sa volonté. J'ai bien compris qu'aider un mec à s'évader, c'était vraiment symbolique. Pour moi, c'était en même temps pouvoir m'évader de l'emprise de ma mère en fait. L'évasion, j'ai compris que c'était tout ce que j'avais jamais pu exprimer en moi ». E1-L326



T3. Sylvie prend la décision de l'aider à s'évader. L'idée de faire quelque chose de symbolique la séduit, associée à l'envie de prendre une revanche sur sa mère qui a toujours décidé pour elle la font basculer dans le monde de la délinquance.

« C'est symbolique, c'est comme si tout ce que j'avais jamais dit, jamais pu faire, eh bien, là, pour de vrai, je le réalisais. Le geste il est grand, il est symbolique, représentatif de quelque chose qu'on a voulu m'enlever ou m'empêcher ». E1-L169

T4. L'entrée en prison pourtant calculée et préparée ne se passe pas du tout comme prévu.

« Moi, j'avais pris ça à la légère, l'enfermement, c'est comme une maladie. Tu as plus de risques de mourir à l'intérieur que de mourir dehors en fait. Tu te tues tout seul en fait en restant dedans. Tu t'abîmes tellement et ça va vite ». E1-L263

T5. Sylvie dit qu'elle est fière d'avoir survécu et surmonté toutes ces épreuves (la prison) et qu'elle est enfin libérée de l'emprise de sa mère qu'elle ne voit plus.

« Depuis que j'ai rompu avec eux, il y a trois ans, j'ai pris sur moi, je me suis délivrée, je me suis libérée des trucs qui pesaient sur moi ». E1-L112

=====

Le discours de Sylvie laisse apparaître deux moments charnières successifs (T1) et (T2) avant l'arrivée du point tournant (T3).

Le récit de Sylvie nous raconte sa rencontre avec Catherine (T1). C'est la rencontre fortuite de deux univers distincts, celui de Sylvie dans lequel elle se délite et celui de Catherine dans lequel elle va s'immerger. Elle intervient à un moment de grande vulnérabilité. Sylvie est « accro » à l'héroïne, et se trouve en garde à vue dans un poste de police. La rencontre avec Catherine va produire du désordre et s'inscrire comme un tourbillon dans la vie de Sylvie. Ce moment de fragilité suscite des interrogations et des incertitudes par la comparaison des relations entretenues avec sa mère et les nouvelles qu'elle découvre avec Catherine.

Le moment (T1) correspond au moment charnière dans le processus de changement. Il s'inscrit donc dans un moment de souffrances psychologiques, aux dissonances affectives et morales, temps

éprouvé comme le symptôme d'un mal être qui amorce le changement. Ce temps de réflexion et de remise en question sur sa vie, va l'amener à traverser une période critique. Début d'une phase d'introspection où elle va interroger le sens qu'elle a donné à sa vie et les valeurs qui la définissent. Catherine occupe ici le rôle du passeur dans le moment charnière, la personne par laquelle Sylvie va passer de son monde à un autre monde. C'est également Catherine qui lui propose, peu de temps après leur rencontre, de faire la connaissance de son fils en prison.

La rencontre avec le fils de Catherine, incarcéré, (T2) ancre son questionnement dans la réalité et lui ouvre le chemin des possibles. Le moment (T2) correspond au deuxième moment charnière. C'est le temps pour Sylvie de la levée des interdits, de revenir sur des rêves sclérosés et des projets avortés comme autant d'opportunités à réactiver. Le désir d'évasion de Christophe devient progressivement le sien. L'idée de faire quelque chose de symbolique la séduit, son geste est la preuve des sentiments qu'elle ressent pour Christophe. En parallèle elle nourrit l'espoir que cette évasion pourrait représenter le défi symbolique qu'elle relève enfin face à sa famille ; l'envie de prendre une revanche contre sa mère qu'elle rend responsable de son mal être depuis son enfance. Au cours de cette deuxième période, elle s'isole socialement, et consacre sa vie en priorité aux visites qu'elle rend à Christophe. L'organisation de l'évasion la contraint d'autant plus à s'isoler que la réussite de l'opération dépend de sa capacité à être la plus discrète possible. Le processus de changement enclenché chez Sylvie a duré quatre ans. Le moment de l'évasion, très fort en émotions, est longuement raconté, elle y décrit de nombreux détails (bruits, odeurs).

C'est le moment (T3), le point tournant ou moment de bifurcation biographique, où elle accepte de devenir sa complice que son parcours prend une direction différente. C'est également le moment significatif d'une prise de conscience lumineuse, nommé aussi moment épiphanique, à partir duquel l'évasion lui apparaît comme une solution à ses questionnements et problèmes, une manière de dénouer les souffrances antérieures. Pour Sylvie c'est l'opportunité symbolique de rompre avec l'emprise du lien maternel pour enfin vivre sa vie. A partir de sa prise de décision d'aider à faire évader Christophe, elle deviendra sa complice (repositionnement identitaire). S'établissent des enjeux nouveaux pour elle, surviennent des logiques de contraintes et de choix en marginalité (la préparation à l'acte criminel) qui l'obligent à modifier quelque peu son existence, et à se réorganiser. Si les autres familiers ont habituellement un rôle important d'appui et de soutien dans la bifurcation, Sylvie se détourne de ses liens familiaux et crée la rupture par sa décision de participer à l'évasion de la prison où se trouve incarcéré Christophe.

Si Sylvie raconte son entrée en prison (T4) comme le moment à partir duquel sa vie a changé, nous pouvons effectivement comprendre qu'il y aura pour elle un avant et un après, mais dans la réalité, ce qui diffère, c'est l'acharnement imprévu de la justice contre elle, qui fera basculer le sens qu'elle souhaitait donner à son incarcération.

==--==--==--==--==--==--==--==--==

a) Le discours, que Sylvie nous livre, est révélateur du sens très fort qu'elle donne à ce moment de sa vie, tournant de la vie, qu'elle inscrit dans son parcours comme un moment libérateur, dont elle dit être fière. « *Je me suis délivrée, je me suis libérée des trucs qui pesaient sur moi* ». E1-L112

L'énonciation de son récit nous révèle la dimension profonde qu'elle accorde à sa bifurcation biographique dans sa construction personnelle, sa conception de soi et dans sa réalisation. Ainsi nous pouvons considérer, du point de vue de la recherche, ce point tournant comme majeur (Abbott, 2001) et performatif. L'expérience biographique se révèle, dans ce moment précis de l'existence de Sylvie, en tant que moment libérateur. N'oublions pas que l'évènement biographique a un devenir, il se réélabore dans le temps, se reconstruit sur la base de nouvelles représentations selon la manière dont Sylvie se l'est approprié et par la suite l'a apprivoisé. La complexité même de cet évènement biographique fait émerger l'aspect paradoxal du changement opéré. Pour être enfin libérée et délivrée de ce qui pesait en elle, Sylvie va se confronter à l'expérience de l'enfermement carcéral. Il n'en constitue pas moins un exemple particulièrement éclairant sur le processus de transformation et repositionnement identitaire.

b) Par ailleurs, l'expérience carcérale ainsi reconstruite et réunie par l'intensité du travail biographique opéré, s'inscrit en tant qu'« *une situation d'entre deux* » ; moment de transition entre deux univers qui s'impose comme une expérience douloureuse du fait des souffrances vécues et maltraitances subies ; *un avant et un après* l'incarcération. « *La prison détruit tout sur son passage* ». E1-L304

L'expérience carcérale comme « *une situation d'entre deux* », qui rétrospectivement au moment précis de l'entretien, est vécue comme une transition dans son existence ; expérience revendiquée, expérience déclamée dont elle est fière, pour la manière dont elle l'a traversée, toujours dans le combat et dans la rébellion ; conformément aux valeurs qu'elle soutient, et prioritairement pour ce qu'elle définit de façon profonde et durable la relation qu'elle a avec elle-même et avec les autres.

« *J'ai une copine qui était en prison avec moi que j'ai revue, elle a perdu ses 4 enfants, elle m'a dit : « Nous, on est déjà mortes depuis longtemps », moi, j'arrive pas à dire de moi, je suis morte. J'ai perdu toute ma vie d'avant ça oui, mais je ne suis pas morte* ». E1-L304

c) Bien que par moments, le discours puisse donner l'impression qu'elle ait perdu ses repères identitaires, (elle dit avoir perdu l'autorité parentale sur ses enfants, la relation amoureuse avec Christophe se terminera alors qu'elle se trouve encore en prison, elle dit ne plus avoir le contrôle sur sa vie), son discours nous renvoie au sentiment d'avoir opéré « *un repositionnement identitaire, et social en marge* », en devenant la complice de Christophe.

Dans le présent, Sylvie nous dit s'inscrire dans un autre modèle de délinquance. Elle réactive un réseau de connaissances construit en détention pour se « *brancher sur un coup* » qui lui permettrait de « *gagner gros* ».

« *Moi je préfère les gros coups ; la finance, les banques, les crédits, y a des choses à faire encore dans la branche, je cherche des gars qui connaissent bien le système pour apprendre, j'ai pas peur de la prison et j'apprends vite* ». E1-L374

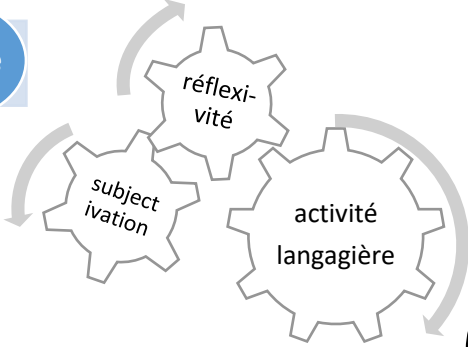
Nous savons que les moments charnières, les points tournants, constitutifs de bifurcations biographiques sont des moments significatifs pour ce que les évènements ont de significatifs à nous dire. Ils sont intimement liés aux changements qu'ils provoquent sur la personne qui les vit et donc sur son parcours de vie. Selon Shaad Maruna (et Lebel, 2012) l'identité pourrait s'en trouver significativement changée, transformée voire bouleversée selon leur intensité.

Sylvie ne sortira pas, pour l'instant de la délinquance, l'expérience biographique qu'elle en a fait précédemment la conduit à en changer les objectifs et les finalités.

L'étude de la bifurcation biographique, à travers notre recherche, a permis d'affiner la posture de l'individu dans le processus d'entrée dans la délinquance et offre donc des perspectives de recherche particulièrement éclairantes sur la compréhension de ce processus. Cette analyse témoigne de la portée identitaire de certains évènements marquants dans une dimension à la fois individuelle, sociale et politique.

Bifurcation biographique - Sylvie (E1) -

approche biographique



Moment charnière 1

Moment charnière 2



Moment de grande vulnérabilité et fragilité

Dissonances cognitives, affectives et morales

Processus réflexif d'introspection

Processus de changement en cours

Repositionnement identitaire

Addiction à la cocaïne

Police garde à vue

Rencontre avec Catherine

Remise en cause de son existence

Rencontre avec Christophe

Prise de décisions Evasion défi revanche

Préparation Evasion

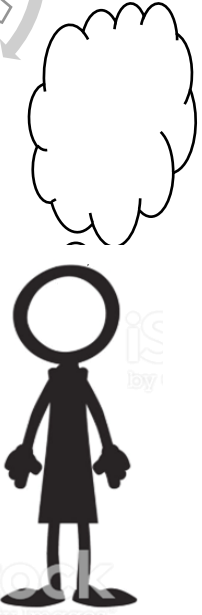
Devient la Complice évasion

Arrestation Incarcération Prison

T1

T2
4 années


T3



2.3.2.2 Le récit de JCB, évènement biographique et processus de maintien dans la délinquance

Le discours de JCB, 62 ans, nous apprend qu'il est issu d'une famille monoparentale, élevé par sa mère et qu'il n'a fait pas d'étude. Nous n'avons que très peu d'éléments sur son enfance, aucun sur son adolescence et pas d'élément non plus concernant la situation socioéconomique du foyer monoparental.

« J'ai pas fait d'études, l'école dès le début, ça me plaisait pas. Je n'ai pas connu mon père, j'ai pas eu de modèle, ma mère avait autre chose à faire que me convaincre de rester à l'école ». L20

 L'évènement majeur biographique qui va faire basculer la vie de JCB, est situé dans son récit à l'âge de 19 ans, alors qu'il réalise son service militaire, il décide de désertier et il s'empare sans difficulté d'une voiture « disponible ». C'est le moment significatif que JCB nous décrit comme « un déclic » à partir duquel il transforme le cours de sa vie et devient délinquant.

« Je me suis retrouvé à Rennes. Je passe devant une voiture, comme ça, par hasard, je vois que les clés sont dessus, je suis parti, avec la voiture. Ça a été le déclic, j'ai commencé comme ça ». L22

La construction du récit de JCB et la manière dont il est partagé, ne permet pas l'analyse des éléments antérieurs expliquant les raisons de sa décision. Faute de pouvoir les identifier, nous ne pourrions les structurer dans le scénario classique qui décrit chronologiquement les différentes phases antérieures contribuant au moment de la bifurcation biographique. Ici, nous n'avons donc pas de point charnière à inscrire pour la compréhension du scénario ce qui remet en cause le travail de mise en cohérence des évènements et des enchaînements temporels ainsi que celui de la mise en perspective des dénouements. Nous ignorons, par exemple, sur quel évènement biographique s'appuie JCB pour prendre la décision de désertier. Qu'est ce qui a incité ou provoqué cette décision ? Quelle est l'origine et la nature même de l'évènement ou de la suite d'évènements suffisamment importants pour amener JCB à revoir le sens de sa vie au point de lui donner une toute autre direction ? Du point de vue de notre recherche, cet aspect restera inaccessible.

JCB se représente en tant que délinquant multirécidiviste, terme emprunté à la justice, dont l'activité délictueuse soutenue, s'inscrit très rapidement dans la continuité de son parcours de vie :

« Moi, je suis un voyou. Un multirécidiviste. J'ai une vie tout à fait banale de délinquant récidiviste, un délinquant, rien de plus banal ma vie. Je rentre, je sors de prison, c'est comme ça ! ». L3

Le voleur de voiture « incarcéré au milieu d'escrocs à Fleury » s'est professionnalisé, « J'ai fait ma « formation escroc » à Fleury » (L122) ; il est devenu cambrioleur de magasins de luxe, pour ensuite se spécialiser dans la réalisation de faux papiers :

« J'ai changé de domaine d'activité ; il faut savoir se diversifier, pour détourner la vigilance des autorités ; quand on fait escroc, se renouveler c'est important ». E5-38

La fréquence, le rythme et la diversité des actes délictueux reflètent le choix du mode de vie de délinquant. JCB n'a jamais travaillé de sa vie, il a connu une dizaine de lieux d'enfermement en France

et à l'étranger. Le récit prend une forme d'énumération. JCB décrit l'expérience carcérale en passant par une liste des événements biographiques carcéraux qui s'enchaînent les uns aux autres. Il est passé dix-sept fois devant le tribunal, totalise à son actif trente-cinq années de condamnation, et en a passé environ vingt en prison. Une sorte de palmarès à son actif.

« La prison est incluse dans mon parcours, elle fait partie de ma vie, depuis tout le temps ». L133

La dynamique particulière du récit est marquée par le caractère « normal » de l'incarcération, la narration met en valeur l'effet incontournable de l'incarcération, inscrite dans sa vie.

« C'est pas une surprise pour moi, je sais ce qui m'attend, je connais parfaitement les rouages de la justice ». L131

JCB décrit l'activité délinquante comme une activité professionnalisée dont les risques tangibles encourus sont l'entrée « calculée et organisée » en prison. Tous les métiers comportent des risques, le temps de la détention est subjectivé comme le passage inéluctable à son parcours.

« Tout est une question de caractère ; moi, je m'adapte, parce que je sais que c'est le risque que je prends ; quand j'y retourne, je ne suis pas étonné puisque je sais que c'est la conséquence de ce que j'ai fait, je connais ce monde-là, donc je sais où je vais en fait ». L134

JCB reconnaît avoir fait le choix de la facilité.

« J'ai pas pris le bon chemin dès le début de ma vie, et puis après, j'ai suivi celui qui était le plus facile, le plus évident pour moi ». L189

Peu d'opportunité s'est présenté pour changer son parcours.

« Vers la trentaine, j'aurais pu bifurquer vers une vie normale, j'y ai pensé et je l'ai envisagé aussi, mais c'était déjà trop tard, c'était vraiment ancré ». L191

Le récit de JCB ne nous permet pas de construire le scénario que nous avons élaboré, explicatif de la constitution de la bifurcation biographique, avec le ou les points charnières. Ce manque d'information nous empêche d'une part de comprendre les divers processus d'entrée dans la délinquance, d'en expliquer la nature et les origines et d'autre part réduit l'analyse contextuelle du moment de la bifurcation biographique. Pour autant il nous apporte de nombreux éléments d'informations concernant la manière dont JCB a fait évoluer sa carrière délinquante. L'analyse du discours narratif aura contribué à apporter un éclairage sur les mécanismes et les dimensions personnelles et sociales impliquées dans le processus de maintien de la délinquance. Observer les événements biographiques subjectifs et intersubjectifs partagés, révélateurs de l'expérience, nous a conduit à comprendre quels ont été les dynamiques et processus qui l'ont conduit à modifier ses attitudes, ses comportements, et son style de vie, pour se créer une identité délinquante. Cette analyse témoigne de la portée identitaire de certains événements marquants dans une dimension à la fois individuelle, sociale et politique. Elle constitue un exemple particulièrement éclairant sur le processus

de transformation et repositionnement identitaire dans le cadre du maintien et de l'évolution des pratiques et conduites délinquantes.

2.3.2.3 Le récit de Jordan, l'évènement biographique inéluctable

Le discours de Jordan, 25 ans, nous révèle qu'il est fils unique, issu d'une famille très modeste. Sa mère, aide à domicile et son père tourneur fraiseur en usine sont souvent absents à cause du travail. Avec un père alcoolique et violent, il est le témoin pendant son enfance de nombreuses scènes violentes entre ses deux parents. Dès le début de sa scolarité, il s'inscrit dans un parcours très perturbé par de nombreuses « bêtises » et conflits avec l'autorité parentale et scolaire. Il se bat souvent dans la cour de l'école. Arrivé au primaire, il s'absente de l'école pour casser, voler, fumer et boire avec une bande de copains et copines de la cité. De 7 à 14 ans, il est souvent au commissariat de police et passe devant le juge pour enfants régulièrement pour rendre compte de ses délits.

↳ T1. Ses parents se séparent, il a 12 ans. Faute de pouvoir assurer « la garde » de Jordan, ils demandent au juge que Jordan soit placé en famille d'accueil. La réaction familiale de confier la décision sur son avenir à la justice est vécue par Jordan, 12 ans, comme un renoncement et un abandon par son foyer. Jordan voulait être chez sa mère, il ne comprend pas la décision judiciaire. Personne n'a pensé à lui demander son avis ; c'est un juge qui prend la décision.

« Mes parents me manquaient beaucoup, être séparé d'eux, et si loin, c'était pas ce que j'aurais voulu si on m'avait interrogé. Ils ont toujours été cool avec moi, malgré les disputes et les tensions qui régnaient entre nous, à cause de mes conneries. Mais, c'est le juge qui a décidé pour mes parents et pour moi aussi ». L32

« J'aurais préféré être plus proche de ma mère, de mon père et de ma grand-mère aussi, plutôt que d'être au foyer ». L45

Il est placé, pour une période de deux ans, de 12 à 14 ans dans un foyer pour mineurs d'où il s'échappe régulièrement la nuit pour s'amuser avec ses copains. Les éducateurs le récupèrent au poste de police où il séjourne tout aussi régulièrement.

« Au foyer, c'était la première fois pour tout ». L31

L'expérience délictuelle se développe avec d'autres essais, avec une augmentation et une diversification des actes déviants. Jordan commet des vols et des actes de vandalisme, une augmentation substantielle de la variété et de la gravité s'affirme, il s'agit de désordres publics, vols avec effraction.

« De 12 à 14 ans, c'était la première fois pour toutes les conneries aussi, conneries no limit. Là, je peux vraiment dire que j'ai fait quelques bêtises ». L39

Puis il est envoyé dans un centre éducatif fermé dont il sortira deux ans après pour être confié à une famille d'accueil où rien ne va aller. Jordan souffre à nouveau car il voulait retourner chez sa mère.

« ça va pas non plus, mes parents étaient à peine à deux kilomètres, j'aurais pu aller les voir à vélo, tellement ils étaient proches, et je ne suis toujours pas avec ma mère. Nous sommes toujours séparés. Ça a duré quatre ans, jusqu'en 2010. J'aurais préféré revenir chez ma mère, mais c'est la décision du juge, et ça fait mal ». L51

↳ T2. Il rencontre celle qui deviendra sa complice, copine avec qui il partage toutes les activités délictuelles, vols dans les magasins, consommation d'alcool et produits stupéfiants.

« J'ai tellement l'habitude d'être dans ce genre de situation, police, garde à vue, juge, tout ça, je connais bien depuis l'âge de 12 ans ». L135

↻ T3. La journée de « la danse des couteaux » commence par une promenade autour du lac, « tranquille », avec une forte consommation d'alcool pour tous les deux ; l'ex petit ami de sa copine décide de s'inviter, cela ne plait pas à Jordan.

« On avait bu tous les deux, je me suis fâché. J'étais allongé au bord de l'eau et je le voyais essayer de la toucher, il faisait ça devant moi. À partir de là, c'est « parti en cacahouète ». E73

Jordan comprend au moment où il commet l'acte que celui-ci est différent, plus grave et plus conséquent.

« Mais je m'aperçois que là, c'est plus grave qu'avant, c'est comme si c'était l'étape au-dessus ». E136

==-----==

Le discours de Jordan laisse apparaître deux moments charnières successifs (T1) et (T2) avant l'arrivée du point tournant (T3).

Le récit de Jordan nous apprend que la séparation de ses deux parents l'amène devant le juge pour enfants qui, décidera à la demande des parents, de son placement en foyer d'accueil pour mineurs (T1). La rupture affective des liens familiaux suite à un divorce est souvent génératrice de tensions et d'angoisse qui exercent des effets sur les comportements des enfants. Pour Jordan, les parents font appel au juge et demandent son placement en foyer. Cette décision, dont les conséquences pour Jordan seront bouleversantes quant à sa manière de les vivre, ont de lourdes répercussions sur sa vie d'enfant. Jordan perd confiance en ses parents et se sent rejeté. Pour un enfant de 12 ans, cette décision judiciaire est incompréhensible, Jordan se sent abandonné par ceux qu'il aime. Le moment (T1) correspondant au moment charnière dans le processus de changement semble se situer au moment de la prise de décision du juge que Jordan trouvera arbitraire. Jordan fait l'expérience de l'exclusion du foyer familial par l'abandon des personnes qu'il aime comme une fracture judiciairisée, entraînant des souffrances psychologiques. Temps éprouvé comme le symptôme d'un mal être moral qui amorce, pour Jordan, un changement de vie du fait de son exclusion, mais un changement aussi dans ses agissements.

Les comportements conflictuels avec tout ce qui représente l'autorité (éducateurs, police, professeurs, juge) s'aggravent. Le système punitif auquel il est soumis ne porte pas ses fruits. Les actes déviants se multiplient, se diversifient vers des délits plus importants qui l'amènent à fréquenter

régulièrement le poste de police et le bureau du juge. D'activités délictuelles jugées impropres par les adultes (l'usage d'alcool, de drogues, les conflits avec l'école et les institutions, etc) il s'inscrit dans une délinquance plus soutenue avec des délits graves. Le moment (T2) correspond au deuxième moment charnière. C'est le temps pour Jordan de la rencontre avec sa copine, de la levée des interdits, le temps où tout devient possible. Le moment (T3) correspond au point tournant, événement biographique majeur, (l'acte criminel) à partir duquel la vie de Jordan bascule, moment épiphanique pour la prise de conscience immédiate de l'impact existentiel certain de son acte sur le déroulement de son existence. Cet événement apparaît également comme marquant la fin de son expérience délinquante (qui appartiendra au passé) pour être remplacée par une nouvelle expérience biographique d'ordre criminel. Le caractère subit et instantané de l'acte, confère à cette expérience biographique toute l'intensité et la force conduisant Jordan à un repositionnement identitaire.

Quelques heures plus tard, Jordan traversera le porche de la maison d'arrêt de B. menotté, et enchaîné, quatre policiers autour de lui, sous sa nouvelle identité de criminel, aux yeux de la justice et de l'administration pénitentiaire, de criminel violent, prévenu à surveiller particulièrement du fait du caractère violent de son acte.

Par ailleurs, le récit de Jordan fait ressortir le caractère inéluctable de sa dernière incarcération. Il raconte que tout le monde lui disait qu'un jour il finirait en prison, qu'il finirait par commettre un acte suffisamment grave pour qu'il s'y retrouve. Il n'y croyait pas. A son arrivée en prison, le premier soir, il écrit sur son journal :

« Quand j'étais à l'extérieur, avant que je sois enfermé, plein de monde m'avait dit qu'un jour j'irais en prison pour avoir fait une grosse connerie. Et quand ils me disaient ça, je me moquais d'eux, mais en réalité, ils savaient eux, tous, et ils avaient tous raison. Car quand j'étais plus jeune à l'extérieur, j'ai fait pas mal de conneries qui ont tellement fait de mal aux gens que j'aime et que je regrette énormément depuis... ».
L121

Il n'y avait donc pas d'échappatoire à cette situation, l'hypothèse de « finir mal » se confirme pour Jordan, marqué du sceau de la fatalité, un peu comme si c'était écrit, un effet destin, dirait Pierre Bourdieu.

« La prédiction est arrivée, pour moi, c'était comme si tout ce qui est arrivé était déjà écrit. Foyer, famille d'accueil, commissariat, et finalement prison, j'ai passé toutes les étapes, étape par étape ». L11

==--==--==--==--==--==--==--==--==

a) Pour comprendre les agissements de Jordan et ses conduites déviantes, nous nous sommes intéressée aux études réalisées dans le domaine de la criminologie chez les mineurs et à leurs résultats. De nombreuses théories existent et se croisent (le modèle de développement social de David Hawkins

et Joseph Weis (1985), la théorie de la délinquance de Terrie Moffit (1993), la théorie intégrée de Daniel Elliot (1987), la théorie de Terence Thornberry (1987). Celle qui nous paraît la plus pertinente est celle proposée par John Harvard Laub et Robert Sampson (1993). Elle suppose que les activités déviantes résultent en partie de la faiblesse des liens ou de la fêlure, ou de la fracture des liens avec la société. Durant l'enfance, par exemple, les liens sociaux se construisent avec la famille, l'entourage proche, l'école et les pairs. John Harvard Laub et Robert Sampson se réfèrent aux points tournants comme des moments significatifs d'entrée ou d'interruption de la délinquance.

b) Par ailleurs, le point de vue le plus répandu, en criminologie consiste à dire (Hirschi, 1969 ; Fréchette et Le Blanc, 1987) que les comportements délictuels dans la société, se développent dans un continuum d'activités jugées comme impropres par les adultes (l'usage d'alcool, de drogues, l'opposition à l'autorité familiale, les conflits avec l'école et les institutions, etc.) jusqu'aux délits criminels (homicide, vol à main armée, vente de produits stupéfiants, etc.). Jordan, par le déroulement chronologique de ses actes, l'aggravation des délits, l'élargissement des pratiques et le passage au crime, confirme ces résultats. Avec l'âge, les conduites antérieures (comme le conflit avec la famille) disparaissent et sont remplacées par des conduites de gravité supérieure (violence avec arme). Les données nous apprennent également que plus tôt l'individu débute ses activités délinquantes, plus nombreuses, variées et graves elles sont en vieillissant. Jordan confirme également cette escalade dans les délits et dans le temps.

c) Le discours de Jordan nous donne accès à d'autres éléments de son enfance qui pourraient nous apporter un éclairage concernant les raisons de son entrée dans la délinquance. De son enfance, Il se souvient d'un père qui boit beaucoup trop, de scènes de violence entre son père et sa mère, lorsque son père était sous l'emprise de l'alcool. Il se remémore les disputes, les cris et les agressions violentes. « *Il était agressif, ils se battaient devant moi* » E13.

Il se souvient également qu'il était un enfant timide, solitaire : « *Mes comportements avec les autres, ça va pas vraiment, c'est pas ça* » E8.

Cathy Widom (1989) indique que « *les jeunes adultes ayant vécu des négligences parentales ; assisté à des scènes de violences durant leur enfance ont plus de risque d'être arrêté pour avoir commis un crime violent à l'âge adulte* ». Ils sont plus enclins à développer des problèmes de santé mentale (dépression, anxiété) des problèmes de comportements, des problèmes à l'école et au travail. (Cuevas et coll., 2007) Cette étude confirme « *le stress résultant d'une victimisation comme l'une des principales causes de la délinquance* ». Les traumatismes vécus dans l'enfance génèrent une diminution de la capacité à maîtriser ses émotions favorisant l'adoption de comportements antisociaux. Ces mêmes traumatismes ont un impact grave sur le développement moral qui favoriseraient l'implication et l'entrée dans des activités délinquantes (Wemmers & Cyr, 2014). De sévères conséquences psychologiques peuvent découler d'une exposition à la violence au sein de la famille. Les enfants témoins de violence

développent souvent des symptômes post traumatiques, l'ensemble du développement des enfants peut en être affecté notamment dans sa construction identitaire.

d) Ainsi Jordan s'est construit une identité délinquante en six ans, entre 12 et 18 ans. Le moment où ses parents décident de divorcer qui a entraîné la décision de son placement à leur demande, suivi de ses transferts répétitifs entre foyer d'accueil pour mineurs, centre éducatif fermé et famille d'accueil ; période durant laquelle l'escalade de ses conduites délictuelles aux conséquences aggravantes jusqu'à l'acte criminel l'amènera en prison.

e) Tous les évènements majeurs, performatifs étudiés donnant à voir une bifurcation biographique ne sont pas unanimement révélateurs de situation émancipatrice. Le terrain exploratoire dans lequel se situe notre recherche impose la probabilité d'écouter et de partager, avec leurs auteurs, des situations extrêmes d'ordre criminel.

La complexité même de cet évènement biographique fait émerger son caractère paradoxal. Jordan le dit comme un évènement au caractère subit et instantané mais l'interprète, rétrospectivement par son analyse personnelle, comme un évènement au caractère inéluctable. Bien qu'il affirme qu'il n'ait jamais cru à ce que le destin lui réservait, (ce que les gens lui disaient, probablement avec l'espoir qu'il cesse ses pratiques délinquantes) commettre un acte suffisamment grave pour aller en prison, il semblerait, qu'inconsciemment il l'ait attendu, ce qui expliquerait qu'il n'ait pas été aussi surpris qu'une autre personne pourrait l'être face à la gravité de l'acte.

Le caractère particulièrement violent de son dernier méfait l'inscrira en prison, après jugement en tant que criminel DPS (détenu particulièrement surveillé).

2.3.3 Transformations biographiques et récits « *préfabriqués* »

2.3.3.1 Le récit de Lou en quête d'identité

Condamné à 18 ans de réclusion criminelle avec une période de sûreté de 10 ans, pour vol et agression à main armée sur personnes en situation de vulnérabilité, Lou est incarcéré en maison d'arrêt (MA1) puis en centre pénitentiaire (CPI) depuis plusieurs années lorsque nous réalisons les entretiens de biographisation. Lou nous dit qu'il est innocent, et qu'il fait l'objet d'une erreur judiciaire.

« J'ai toujours crié mon innocence, et je la crie toujours aujourd'hui, du fond de ma cellule ». L127

Nous nous sommes rencontrés à l'occasion des ateliers d'écriture que j'organisais en divers lieux d'enfermement. Participant assidu à l'atelier, particulièrement impliqué dans les travaux d'écriture que nous élaborons au fil des séances, nous l'avons sollicité pour participer à notre recherche. Nous obtenons le droit de visite en répondant aux diverses exigences de l'administration pénitentiaire qui,

pour ce détenu particulièrement surveillé (DPS), demandera aux services de police et gendarmerie de procéder à une enquête de moralité auprès de notre employeur, et voisinage en plus des conditions contraignantes d'accès d'autorisations obligatoires. Tous les entretiens réalisés se situent donc au parloir de l'établissement pour peine où il se trouve incarcéré, et s'inscrivent dans le temps et le cadre très réglementé d'« une visite-parloir ». Nous avons réalisé au total huit entretiens de quarante minutes chacun, les dimanches après-midi des mois de juillet et août de l'année 2017. Ces informations sont d'autant plus importantes à rappeler ici qu'elles placent les modalités d'entretien dans des situations très complexes à gérer pour le chercheur, qui, s'adaptant aux difficultés et contraintes inhérentes du contexte, s'inscrit dans des pratiques « *non autorisées* » par l'administration pénitentiaire ; mais elles participent probablement à la compréhension du récit que fait l'auteur et du sens qu'il lui attribue. Si une fois jugée, la personne détenue a le droit de parler « *librement* » de son affaire, l'administration pénitentiaire refuse pour autant qu'elle en fasse le récit dès lors que celui-ci pourrait sortir de l'établissement sous quelque forme que ce soit. Les personnes qui visitent les détenus ne sont donc pas autorisées à solliciter ce type de discours, moins encore à l'enregistrer ou prendre des notes, ni même à entrer avec feuille de papier et stylo. Nous sommes fouillés avant de traverser les portiques de sécurité pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte. Pour les besoins de notre recherche et l'intérêt particulier que nous lui accordons, nous nous sommes donc transformés, de nombreuses fois, en délinquant, en déjouant et détournant les règlements. Pour notre sécurité, nous ne donnerons aucun élément d'informations concernant les pratiques et conduites délinquantes mises en œuvre, pour autant il est important de noter ici que nous nous inscrivons dans une posture de chercheur de façon très différente, puisque nous sommes à cette occasion devenu délinquant.

Le récit de Lou nous révèle le caractère profondément traumatisant et humiliant des moments de l'arrestation, la mise en accusation puis en détention provisoire, et sa comparution aux Assises. Il aura le mérite de nous éclairer sur ce qui habituellement reste dans l'ombre. En faire l'expérience revient à exposer publiquement la fragilité et la vulnérabilité dans laquelle la personne se trouve. Pour autant, si cet angle d'observation est intéressant pour notre recherche, pour ce qu'il apporterait de connaissances en matière de procédure et sur la machine judico-pénitentiaire, il n'est pas l'objet de notre recherche.

Lou ne raconte pas sa vie, il la défend. En lieu et place de son histoire et des événements biographiques qui la constituent, nous avons un réquisitoire, une plaidoirie issue d'un discours qui nous semble être « appris », un récit qui nous paraît « préfabriqué », dont la cohérence même n'est pas évidente à saisir. La posture de chercheur dans laquelle nous nous inscrivons dans le cadre de notre recherche, nous conduit à partager le principe de Daniel Bertaux (2014, p. 39) selon lequel « *La première qualité d'un récit est la cohérence, celui qui raconte une histoire sait qu'il doit respecter une obligation de cohérence* » ; s'en écarter ou ne pas en faire preuve délibérément révèle des dispositions spécifiques que nous avons tenté de comprendre.

Lou nous livre un discours judiciairisé qui s'appuie essentiellement sur le contenu de son dossier judiciaire, les faits qui lui sont reprochés, les arguments que son avocat a omis de relever, les doutes sérieux non pris en compte, les négligences de l'enquête des gendarmes corrompus.

« Sur les lieux de l'agression, ils n'ont rien trouvé, ni trace, ni empreinte, ni ADN faisant le lien avec moi. Il n'y avait rien qui m'impliquait directement dans cette affaire ». L157

Lou ne nous raconte pas sa vie, il reprend le discours construit autour de sa défense, un discours préfabriqué derrière lequel la réalité s'échappe. Ce que nous comprenons, c'est qu'il se trouve toujours dans la perspective d'obtenir une révision de son procès afin d'être innocenté, et dans l'attente d'éléments nouveaux qui permettraient la réouverture d'un nouveau procès.

« j'ai envie de me présenter autrement à la justice. L'avocat va faire valoir les doutes importants qui existent dans cette affaire et qui n'ont jamais été retenus en ma faveur ». L182 « Je suis passé pour le dernier des derniers. Un sale type, un menteur, un drogué ». L156

Nous nous sommes donc intéressés aux narrations « empêchées » par l'impossibilité de se raconter. Pour Johann Michel (2003) la narration peut être « impossible » pour des raisons psychologiques, du fait du caractère traumatisant de l'évènement ; « *Ce qu'il y a d'inénarrable, c'est l'évènement traumatique comme tel, (fondateur par la charge négative qui se déverse sur l'individu) l'inconscient empêchant la mémoire consciente d'y accéder* » (ibid., p.141). Nous serions en face d'une situation de censures plus ou moins inconscientes qui affectent les personnes. Le mutisme narratif est considéré par la psychanalyse comme un mode de narrativité. A l'inverse, la volonté délibérée d'occulter de sa mémoire certains évènements de sa vie pourrait s'expliquer ou se justifier par des raisons sociales ou politiques, ou encore, dans le cas spécifique de Lou, du fait de sa volonté de vouloir un nouveau procès pour s'innocenter.

Nous émettons les deux hypothèses ci-dessous.

La première hypothèse, celle à laquelle nous aimerions souscrire, consiste à considérer le discours de Lou comme l'expression de son indignation, le résultat de sa colère face à l'erreur judiciaire dont il se dit être l'objet qui a bouleversé le parcours de son existence.

« Il n'y a pas que des coupables en prison, il y a des innocents aussi. Des gens qui se retrouvent derrière les barreaux sans comprendre ce qui leur arrive ». L196

Les conséquences sur son existence sont lourdes, déstabilisantes et remettent en question le cours de sa vie, puisqu'incarcéré à tort pour une très longue période. Ce qu'il y a de traumatique qui rend le récit difficilement « narrable » c'est l'impossibilité pour Lou d'inscrire son identité en tant que criminel. Lou n'est pas ce que l'institution voudrait qu'il soit.

« Je suis passé pour le dernier des derniers. Un sale type, un menteur, un drogué ». L156

L'identité personnelle devient elle-même problématique. Déchiré entre celle que la justice lui attribue dont la représentation est impossible (celle d'un criminel ayant commis un acte particulièrement odieux) et celle qu'il manifeste dont personne ne tient compte (la représentation d'une victime).

« J'ai été présenté comme une sale personne, marginalisée, sans attache fixe, quelqu'un de mauvais ». L161

Les répercussions sont dramatiques pour la famille et l'entourage proche.

« Ça a déchiré ma famille ; ma mère, ma sœur n'ont pas reconnu la personne qu'on jugeait ; pour elles, c'était pas de moi dont on parlait pendant le procès ». L159

Nous n'avons pas d'exemple plus significatif que celui de Lou pour prendre la réelle dimension de la faculté du récit narratif sur la constitution / reconstruction de l'identité personnelle de l'auteur. Dès lors que celle-ci est spoliée par la société, la personne n'a pas d'autre choix que de déconstruire l'identité assignée dont la forme sociale est fondée sur l'injustice, par la réappropriation et la revendication de celle blessée à réunifier et à reconstruire. Nous partageons l'idée de Corinne Rostaing (1997) selon laquelle l'identité devient préoccupation dès lors qu'elle ne va plus de soi, l'univers carcéral accentue la quête de soi. Le récit narratif se caractérise par une double visée, la visée thérapeutique réparatrice du traumatisme vécu, et celle de la reconstruction identitaire. Se définir par la négation d'une identité empêche l'émergence de celle intériorisée en suspension. A ce jour, la réflexion socialement partagée sur les fondements de la justice impliquant de lui attribuer une aura de légitimité morale, la reprise en main de son identité suppose plus qu'une volonté de transformation et une forte détermination à remettre en cause la justice.

Les choix et les décisions de Lou seront déterminants pour son avenir. Dans l'espace de dialogue que le chercheur lui propose, Lou n'a pas d'autre solution que de maintenir sa ligne de conduite, nous décrivant la manière dont il prend ses distances par rapport à ce que l'institution attend de lui et le rôle qu'elle voudrait lui attribuer. Ainsi nous comprenons que Lou a saisi l'occasion que nous lui apportions pour raconter son histoire du point de vue de son innocence, se trouvant dans la perspective d'obtenir une révision de son procès et dans l'attente de nouveaux éléments d'ordre judiciaire qui permettraient la réouverture d'un autre procès. Tout au long de la procédure qui devait déterminer sa culpabilité ou son innocence, Lou a été amené à intervenir devant les policiers, les juges, les experts psychiatriques ; ses mots, sa parole, son discours ont alors occupé une place centrale dans la décision des juges et jurés d'Assises concernant son avenir. Depuis le procès, durant lequel il a été reconnu coupable, il est toujours confronté sur les lieux de détention aux surveillants, directeurs de prison, médecins psychiatres, conseillers d'insertion, chacun ayant un rôle plus ou moins important dans son dossier judiciaire et l'évolution de son « affaire ». Là encore son discours est circonscrit aux contextes de l'enfermement. Nous lui avons permis de rendre compte de l'intelligibilité de son vécu, pour reconstruire avec le chercheur le sens subjectivé qu'il donne à son histoire.

La seconde hypothèse consisterait à considérer que, peu glorieux de son passé et de son histoire, Lou souhaite nous montrer la meilleure image qu'il a de lui, alors que celle-ci est discréditée. Lou nous livrerait un discours appris poussé par le besoin de ne pas perdre la face dont la représentation le place comme une victime. Un discours « préfabriqué » qui témoignerait de son incapacité à pouvoir endosser

la responsabilité de l'acte commis pour lequel il est condamné. Il resterait à Lou un long périple carcéral à parcourir, dans l'espoir qu'à un moment ou à un autre, il sera en mesure de transformer l'indifférence à l'égard de son acte, à l'égard de son crime, en une prise de conscience assumée, et qu'une forme de repentir l'amènera sur la voie d'une éventuelle reconstruction. Le temps carcéral fera son œuvre, à condition de ne pas être subi passivement mais nourri de réflexion, d'actes et de volonté. Comme le disait un ancien magistrat de l'application des peines, Philippe Laflaquière (2013) « *Il n'y a jamais de changement de comportement soudain mais un long processus de plusieurs moments-clés. Tout est affaire de patience, il importe avant tout d'habiter le temps* ».

Quelle que soit l'hypothèse à retenir, la situation dans laquelle se trouve Lou (la perspective d'obtenir une révision de son procès), est clairement subjectivée par son récit. Le terrain exploratoire dans lequel se situe notre recherche impose la probabilité d'écouter et de partager, avec leurs auteurs, des situations sensibles, qui relèvent parfois de l'intime voire de l'extrême. L'éthique de notre travail nous rappelle que la quête de la vérité n'est pas l'objet même de notre recherche. Nous partageons l'idée que les personnes conservent une part d'intimité, d'ambivalence et d'obscurité qui demeurent inaccessible à la recherche. Notre démarche inductive postule une écoute compréhensive nous permettant d'analyser la manière dont la personne se réapproprie son histoire et donne sens à ses conduites, en vérifier la véracité n'est pas le sujet. Le choix d'instruire cette recherche au sein de l'univers carcéral suppose pour nous l'acceptation de la personne telle qu'elle est, quel que soit l'acte commis (délit/crime), nous considérons la personne rencontrée dans ce cadre comme un homme ou une femme ayant déjà été jugé par la société.

L'univers carcéral, par les nombreuses polémiques sociétales qu'il suscite, sollicite des tensions, attise passions et révoltes dans lesquelles il est facile et piégeur de tomber. Il n'y a pas de recherche sans construction scientifique de l'objet, la qualité et la crédibilité des résultats imposent au chercheur une posture rigoureuse, impartiale tout en restant attentif aux autres et compréhensif. En adoptant une attitude trop favorable aux détenus, prendre parti et choisir son camp pour les détenus qui aimeraient obtenir son adhésion face à l'institution serait inapproprié.

L'exemple de Lou vient confirmer que le récit sous sa forme narrative, même empêchée ou refusée, témoigne encore du fait qu'il est le moyen par excellence de la construction/reconstruction des identités individuelle et collective, dont la fonction herméneutique lui attribue la recherche, la quête et la constitution du sens. Dans l'acte de se raconter, l'auteur tente de se comprendre, de se déchiffrer pour exister, son devenir se fonde et s'élabore au cœur de la notion d'identité narrative.

2.3.4 Transformations biographiques et récits « *d'évènements traumatiques* »

2.3.4.1 Le récit de Charles, l'exemple d'un évènement traumatique

Le discours de Charles, 45 ans, père de trois enfants, nous apprend qu'il est né au Liban pendant la guerre civile. Il a perdu son père très jeune, sa mère à l'âge de six ans et a été élevé par sa grand-mère en France, une femme « *de caractère* » qui a eu seize enfants. Il perd sa petite sœur pendant la guerre. Malheureux pendant sa petite enfance, la guerre lui a laissé des cicatrices douloureuses que le temps a finalement apaisées. Le parcours scolaire se situant en période de guerre, est très court.

Charles connaît la violence depuis son enfance, il n'a pas oublié la mort de son père, de sa mère et de sa sœur, la guerre lui enlève la famille qu'il tentera à l'âge adulte de recomposer.

« au Liban pendant la guerre civile, il y a eu beaucoup de morts, des civils qui ne faisaient pas la guerre eux » L277

Charles se décrit comme « *un gai luron, comme on dit, je vivais beaucoup la nuit, je suis un noctambule, j'aime être avec les gens, j'ai le contact facile* » (L6). Connu des services de police pour une dizaine de condamnations, il entre en prison pour la première fois après avoir rendu service à un ami en allant récupérer une dette. L'opération « *récupération de l'argent et d'une voiture* » se passe mal. Il est arrêté quelques jours plus tard, dénoncé par la victime. La surprise est totale, le choc aussi violent.

« Les premiers jours de détention, j'attendais dans ma cellule, je croyais que j'allais sortir, que c'était juste que pour quelques jours, persuadé que c'était une erreur. Quelqu'un allait bien finir quand même par comprendre qu'il y avait une erreur... » L36

La vie bascule, et s'arrête derrière la porte de la cellule qui se ferme sur lui, en le laissant dans l'incompréhension la plus totale.

« Je suis tombé de très haut et je me suis fracassé. Je comprenais rien à ce qui se passait, même pas pourquoi j'étais là, ça m'a anéanti » L39

La verbalisation de son expérience carcérale replonge Charles dans son histoire, très affecté par les drames qui vont se jouer, et fait rejaillir ses émotions. Il va relater cet épisode avec difficulté et avec une très grande colère.

« La colère est là, au fond de moi, la rage est présente tout le temps en moi. Comment être en paix avec soi-même en plein milieu de la guerre ? » L3

A partir de l'incarcération, Charles raconte les drames et les catastrophes qu'il n'arrive pas à empêcher et qui, n'en finissent pas de se succéder. Sur le plan de la justice, il lutte contre ce qu'il considère être l'incompétence de la juge et de l'avocat, les contours des procédures et les inégalités sociales face à une justice qui n'est pas irréprochable.

« Y a pas de justice, j'y crois plus ; celui qui a de l'argent oui il peut s'en sortir, y a une justice pour lui » L26

Il ne maîtrise plus rien et donne l'impression d'avoir perdu tous ses repères. La violence est partout, dans ses actes, dans ses pensées, dans ses affects ; tout est violence.

« Au début, je n'étais pas là, je disais, c'est pas possible, j'acceptais pas, je vibraï, j'étais violent avec tout le monde » L231

La violence pourrait traduire selon Loup Noali (2016, § 91), « *toute la difficulté qu'éprouve la personne détenue à accepter la sanction qui s'avère souvent plus lourde de conséquences qu'il n'aurait pu l'imaginer. L'agressivité peut traduire une volonté de revanche face au sentiment d'injustice, au désespoir et à l'impuissance de ne pouvoir changer le cours de sa vie* ».

Le récit de Charles est empreint d'une énumération des diverses personnes rencontrées : les gardiens sont corrompus, les codétenus dangereux, la plupart des violeurs se protègent entre eux, les gens sont des opportunistes, des menteurs.

« Il y a de tout en prison, des débiles mentaux, des mythomanes, des gens machiavéliques, faut pas rêver ». L227

Ce qu'il voit autour de lui le déstabilise, pour Charles comme pour la majorité des détenus, le sentiment d'insécurité est partout et permanent.

« Le vrai problème c'est les tontons, y a beaucoup de balances en prison ». L197 « Toujours être sur ses gardes... même à ton codétenu en cellule, faut faire confiance à personne ». L211 « Tout le monde soupçonne tout le monde ; tout s'achète et se revend ». L222

Ce qu'il ressent le maintient dans une incertitude destructrice, qui pourrait compromettre fortement son équilibre.

« Un pédophile, par contre, là je cherche pas à savoir, je le mets par terre, je le piétine jusqu'à ce qu'on vienne le chercher et qu'on le mette à l'abri dans une autre cellule » L206

Charles va passer onze mois en prison sans jamais s'apaiser. Il verra ses enfants une fois mais jamais sa femme.

« Pour ceux qui ont encore la pêche et qui pourraient se rebeller, pour les plus forts physiquement, il y a toute sorte de piqûres et de médicaments, ils sont vite matés. Piqués, ils deviennent vite des légumes, ils piquent et repiquent jusqu'à ce que vous ressembliez à un légume ». L152

Il contracte la tuberculose, puis une bactérie à l'oreille. Pensant ainsi alerter et interpeller l'institution sur sa situation, Charles fait une grève de la faim à laquelle personne ne croira, et une tentative de suicide à laquelle personne ne cèdera car le service médical la caractérisera comme tentative de chantage. A sa sortie Charles n'est plus le même.

« Il faut une certaine période pour se réadapter, parce que les barreaux dans votre tête ils sont toujours là en fait. Ceux qui disent, « non facile », en fait c'est faux, ils mentent à eux-mêmes, ils mentent aux autres. Ils disent ça pour se donner une image ». L240

Sa femme est partie sans laisser d'adresse, elle le menace de porter plainte contre lui pour violence s'il tente de la revoir, il se retrouve seul avec leurs trois enfants.

« Il faut que je travaille en profondeur ce que j'ai subi ». L255

Si Charles ne subit pas en détention de blessures corporelles, son expérience carcérale semble lui avoir laissé des troubles psychologiques faisant apparaître des blessures psychiques.

« C'est ça le problème de la détention, c'est que quand les gens sortent, ils pensent que ça y est, ils sont libres, mais en surface seulement, le mental c'est beaucoup plus long à réparer, ceux qui sortent sans rien, ils y retournent, c'est sûr ». L257

Le récit de Charles nous permet de comprendre qu'il ressent des troubles de l'humeur et d'instabilité, qu'il se sent coupé du monde où il a perdu toute notion de projet et de but.

« j'ai pas le moral, je peux pas travailler, je me sens pas bien du tout. Un athlète de haut niveau, il se blesse, il ne reprend pas de suite la compétition, c'est mon cas, je suis en convalescence, il me faut une période de réadaptation à la vie dehors ».

Si le moment de la sortie n'est pas vécu comme « *un cadeau* » pour les détenus qui bien souvent du fond de leur cellule, l'appréhendent, c'est pour les difficultés qu'ils vont affronter durant la phase temporaire de réadaptation à la vie, période plus ou moins longue selon les souffrances endurées, soumise à des reviviscences anxiogènes récurrentes.

==-----==

Le récit de Charles met en scène la narration d'un scénario catastrophe, qui entraîne derrière lui de nombreuses situations dramatiques. La compréhension de certains phénomènes complexes nous imposant de mobiliser des approches plurielles et pluridisciplinaires, nous nous appuyerons, pour une meilleure compréhension du sens de l'« *événement catastrophe* » sur la définition que Michel Legrand [(1993) cité dans Niewiadomski, 2006, p. 51] propose. Nous confronterons chaque élément d'information avec le récit de Charles pour en vérifier l'analogie. Michel Legrand considère qu'un événement catastrophe ou traumatique est composé des trois caractéristiques développées ci-dessous. Nous émettons l'hypothèse que, si ces trois caractéristiques majeures se retrouvent dans le récit de Charles, nous serons donc en face d'un événement traumatique.

(1) *la catastrophe comporte toujours une part d'accident : quelque chose surgit inopinément du réel et vient faire effraction dans l'existence du sujet :*

« Je suis tombé de très haut et je me suis fracassé. Je comprenais rien à ce qui se passait, même pas pourquoi j'étais là, ça m'a anéanti ». L39

(2) *cet événement opère une rupture de trajectoire pour le sujet.*

« C'est ça qui est dur le mental... beaucoup refusent et préfèrent ne pas sortir de peur de ce qui va se passer à la sortie. C'est comme si on s'enferme soi-même, on peut pas sortir à un moment tellement ça fait peur la sortie. Tout ça, ça détruit tout ». L260

Après cet événement la vie ne sera plus jamais ce qu'elle a été et s'en trouvera donc profondément et durablement bouleversée. L'événement catastrophe peut ainsi être identifié comme un point de basculement :

« y avait rien dans mon dossier pour me mettre en prison et vous l'avez fait quand même, elle est où votre responsabilité dans mon histoire ? Et dans ma vie aujourd'hui ? Et pour mes enfants, vous savez comment ça va pour eux avec un père en prison ?
L168

(3) *l'événement se présente sous le visage phénoménal immédiat du désastre et du malheur :*

« En prison, c'est une machine qui broie les gens. Je n'y croyais pas au début, mais oui, « coupez-lui sa vie, c'est bon ». L58

L'exemple de Charles montre que ce n'est pas tant la durée de l'enfermement qui détermine le degré ou le niveau du caractère traumatique de l'évènement mais bien plus, ce qu'il comporte et caractérise l'évènement lui-même.

==-----==

Cet évènement biographique est marqué par la violence de l'évènement subi de plein fouet que Charles n'a pas vu venir. Il est l'exemple d'un évènement biographique traumatique vécu comme un bouleversement soudain à la suite duquel s'enchaînent rupture sociale, fracture familiale, éclatement de la sphère relationnelle, perte de repères de soi, et anéantissement.

Après le « choc carcéral émotionnel » provoqué par l'entrée en détention, (d'autant plus fort qu'il s'agit d'une première incarcération) il affronte, dans la peur, l'inconnu et l'incertitude, une logique judiciaire incompréhensible et des procédures si nombreuses et complexes qu'elles deviennent illisibles voire même secrètes. Par ailleurs, sa détention est faite d'évènements aussi rudes qu'imprévisibles, de nature à provoquer un sentiment de méfiance permanent et d'insécurité compromettant son équilibre. Selon les travaux réalisés⁷⁴ par Evry Archer (2008, p. 75), (qui avaient pour objet l'évaluation de la souffrance psychique causée en détention), la prison exerce « un effet délétère, anxiogène, déprimant et destructurant... pas vraiment de nature à améliorer l'équilibre psychologique et la santé mentale... avec des conséquences psychiques dont l'ampleur et le prolongement sont faciles à comprendre ». D'autant plus qu'antérieurement à la détention, Charles décrit une situation qui témoigne de certaines fragilités et vulnérabilités préexistantes (au sein de son foyer) où « juste avant d'être pris, j'étais pas très bien dans ma peau, j'avais l'impression que mon mariage battait de l'aile, ça m'énervait, ça m'agaçait... » (L12) et « ... dans mon couple, je m'ennuyais un peu, je trouvais que je stagnais un peu, en fait la routine me tue » (L16). Ce qui fera de l'incarcération un moment plus difficile encore à vivre, accentuant les souffrances préalablement ressenties. Le même rapport (Ibid., p. 80) précise également que « pour la grande majorité, l'incarcération, telle qu'elle se présente actuellement, relève bien plus d'un traumatisme que d'un choc ». Le récit que Charles nous livre témoigne de l'état d'angoisse et d'anxiété empreints d'irritabilité, de nervosité et d'hyperactivité liées au vécu de l'enfermement et de l'isolement carcéral, autant de symptômes qui auront de lourdes répercussions sur le retour à la vie familiale, sociale et professionnelle.

⁷⁴ le Docteur Evry Archer a constitué à Lille un groupe de travail et de recherche, regroupant des professionnels des différents champs concernés : le « Groupe de Recherche et d'Etude sur la Souffrance Psychique » (GRES-P), proposant des pistes de recherche dont l'une concernerait la souffrance psychique liée à la détention.

S'il est inutile de revenir sur la notion de « *choc carcéral* » (Lhuillier, Lemiszewska, 2001) ressenti lors de l'entrée en prison par l'expérience d'une rupture violente, soudaine et imprévue avec le quotidien, la famille et l'environnement ; l'exemple de Charles révèle que toute la période d'enfermement, ressentie comme une descente aux enfers, et une exclusion (rejet) de la société est vécue comme un traumatisme. Ce témoignage confirme que lorsque l'évènement traumatique arrive, il « entre en collision » avec le parcours de vie allant jusqu'à provoquer des blessures invisibles dont les répercussions sur l'état de santé mentale de la personne peuvent s'étendre au-delà de la période d'enfermement. Il s'agit moins dans ce cadre de dénoncer les conditions de vie en détention, que d'apporter des éléments de connaissance concernant le caractère traumatique de l'enfermement, de l'entrée en détention, élargie à toute la période de détention jusqu'à la sortie.

2.3.4.2 Le récit de Liana, l'exemple d'un évènement imprévisible traumatique

Le récit de Liana, 45 ans, maman de cinq enfants nous apprend qu'elle est d'origine malgache, adoptée, comme son frère à l'âge de quelques mois. Elle a une enfance particulièrement agréable au sein d'une famille dont le père est ingénieur des Ponts et Chaussées. Avec une éducation stricte, scolarisée dans des établissements privés catholiques, elle s'engage sur des études longues de littérature puis se réoriente sur un Brevet de Technicien Supérieur en secrétariat pour pouvoir travailler plus rapidement. A la réussite d'un concours administratif, elle entre dans un établissement public, y fait une brillante carrière. Son premier enfant arrive à l'âge de 19 ans, alors qu'elle est encore étudiante.

En 2012, au retour de son voyage de noces d'une semaine en République Dominicaine, durant le passage au contrôle douanier, l'agent de la douane dominicaine découvre dans une des valises de la famille une très grosse quantité de produits stupéfiants. La verbalisation de l'évènement replonge Liana dans son histoire, très affectée par le drame et ses effets, et fait rejaillir les émotions. Elle va relater cet épisode en larmes et avec difficultés.

« Ce qui suit est très difficile encore pour moi à raconter, cinq années ont passé depuis, je n'ai rien oublié, mais j'ai toujours autant de mal à en parler ». L100

Pour une meilleure compréhension du sens de l'« *évènement catastrophe* » nous allons procéder à la même méthode que pour le récit précédent ; en nous appuyant sur la définition que Michel Legrand [(1993) cité dans Niewiadomski, 2006, p. 51] propose que nous confronterons ensuite avec le récit de Liana pour en vérifier l'analogie. Michel Legrand considère qu'un évènement catastrophe ou traumatique est composé des caractéristiques suivantes :

(1) *la catastrophe comporte toujours une part d'accident : quelque chose surgit inopinément du réel et vient faire effraction dans l'existence du sujet ;*

(2) *cet évènement opère une rupture de trajectoire pour le sujet. Après cet évènement la vie ne sera plus jamais ce qu'elle a été et s'en trouvera donc profondément et durablement bouleversée. L'évènement catastrophe peut ainsi être identifié comme un point de basculement ;*

(3) *l'évènement se présente sous le visage phénoménal immédiat du désastre et du malheur.*

Nous émettons l'hypothèse que, si ces trois caractéristiques majeures se retrouvent dans le récit de Liana, nous serons donc en face d'un événement traumatique.

Liana et son mari ne comprennent pas ce qui leur arrive, ils vivent la situation comme étrangers à tout ce qui s'organise autour d'eux (la mise à l'écart sans la moindre explication, l'arrivée inopinée d'une avocate) sans prendre la dimension réelle du danger :

(1) *quelque chose surgit du réel et vient faire effraction au cours normal de l'existence :*

« À partir de là, ce que nous vivons, c'est comme dans un film... Moi, je n'ai jamais vu de cocaïne ou de produits stupéfiants ailleurs que dans les actualités ou les séries policières à la télé... Nous ne comprenons vraiment pas ce qui nous arrive ». L61

Liana qui comprend l'espagnol soupçonne la gravité de la situation sans pour autant la maîtriser et perd ses repères. Dans le récit, les moments de l'effroi et de la surprise sont particulièrement bien décrits :

« Une terrible sensation m'envahit ; j'ai froid, j'ai peur, je ne sais pas ce qui va advenir de nous, je ne maîtrise rien de la situation. Je vais devoir expliquer à Christophe que nous ne rentrerons pas, que l'avion va partir sans nous et que, pour des raisons que j'ignore, nous resterons ici ». L89

Elle prend connaissance quelques heures plus tard, lors de la présentation devant un tribunal, de l'accusation de trafic international de stupéfiants.

(3) *L'événement se présente sous le visage phénoménal immédiat du désastre et du malheur :*

« Je comprends qu'on est en terrain ennemi, et que personne ne sera là pour nous aider ». L144

Après cinq mois d'attente en prison, elle ne verra qu'une seule fois son enfant, elle est jugée et condamnée à huit ans de prison ferme. Son mari sera disculpé et rentre en France. Quatre années d'enfermement et de transferts sur plusieurs lieux vont suivre.

« J'ai beaucoup souffert derrière ces murs ; on m'a battue, j'ai été violée par une détenue et une garde, j'ai voulu en finir, mais la plus grosse douleur, celle qui m'a fait le plus souffrir, ce sont les hurlements de mon fils que l'on m'arrache. J'étais plus qu'anéantie ». L170

Liana ressent un sentiment de honte à verbaliser cet épisode de son histoire au point de refuser d'en parler avec sa famille, préférant interioriser l'agression pendant plusieurs années plutôt que de risquer de se confronter à leurs réactions.

« Je ne l'ai dit à ma famille qu'après ma sortie ». L14

Cette situation fait écho aux travaux de Vincent de Gaulejac relatifs à la honte : *« Alors que l'on pourrait attendre la honte du côté des bourreaux, on la trouve surtout du côté des victimes »*. Les agresseurs ne seront jamais inquiétés, régulièrement violentée et menacée elle ne pourra jamais les dénoncer. A la souffrance physique s'associe le sentiment d'injustice, et viennent s'ajouter celui de la sidération puis au regard des circonstances de l'événement, celui de la peur de lire dans les réactions de sa famille l'incompréhension.

« Ça peut paraître bizarre, parce que c'était deux femmes, et les gens ne comprennent pas parfois, mais j'ai bien été violée ». L15

La conservation d'un secret est parfois plus lourd que la violence provoquée par l'évènement. Le travail biographique, nommé processus de biographisation a permis à Liana de faire émerger une parole singulière au sein de laquelle s'inscrivent les situations de violence qu'elle a vécues qui ont eu pour conséquence de faire basculer le cours de son existence.

(2) *Cet événement opère une rupture de trajectoire pour le sujet. Après cet événement la vie ne sera plus jamais ce qu'elle a été et s'en trouvera donc profondément et durablement bouleversée. L'évènement catastrophe peut ainsi être identifié comme un point de basculement :*

« Depuis que je suis sortie de prison, rien n'est redevenu normal ». L383 « Tout est différent pour moi, ma vie a changé ». L387

Liana refusera de sortir de prison par le biais des accords internationaux existants entre la République Dominicaine et la France, souhaitant avant tout être reconnue innocente par les autorités en place.

« Il faut que l'on me reconnaisse innocente, je veux ma part de vérité, j'y ai droit. Ce n'est pas qu'une simple question d'honneur, il y a des valeurs et des principes aussi derrière ma volonté, pour lesquels je me bats ». L318

Toutes les actions juridiques tentées n'aboutiront qu'à une succession d'échecs malgré la forte mobilisation protectrice de l'ensemble de sa famille (présences physiques sur place, appuis financier et juridique), qui ne cessera d'intervenir tout au long de la période d'enfermement.

« Quand on est innocent on va jusqu'au bout du processus pour faire reconnaître l'injustice dont est victime, on ne s'arrête pas en route ». L299

Liana aura perdu son mari (qui demandera le divorce ne pouvant attendre les huit ans d'enfermement de sa femme) et l'autorité parentale sur ses cinq enfants (qui vont être répartis dans plusieurs foyers d'accueil). Elle tentera de mettre fin à ses jours à l'annonce du dernier jugement en cour de cassation internationale confirmant sa culpabilité et validant le temps de la peine, suite à l'abandon de son mari et à la déchéance de ses droits parentaux.

« Quand on est innocent, on cherche à se défendre, on cherche à prouver son innocence, on ne fuit pas ; c'est ce que j'ai fait, jusqu'au bout de mes forces, sans haine ni vengeance ». L463

Comme de nombreuses personnes confrontées à de graves traumatismes, selon Thierry Baudet, professeur de psychiatrie (2006) Liana estime, rétrospectivement que l'expérience vécue l'a amenée à des changements positifs dans sa vie. En prison, elle a pris le temps de réfléchir sur sa vie et d'y trouver des réajustements de posture à opérer la conduisant à divers repositionnements identitaires.

« J'ai beaucoup appris sur moi-même, sur mon rapport avec les autres. J'ai eu l'occasion de me remettre en question, j'ai un caractère fort, je le sais, et je suis aussi quelqu'un de très autoritaire ». L348

Mais également à sa libération et durant plusieurs années, Liana présentera des troubles anxieux, et des situations de panique qui l'obligeront à un suivi psychiatrique.

==-----==

L'analogie entre l'« *évènement traumatique* » défini par Michel Legrand (1993) et l'histoire que Liana nous raconte étant avérée par la mise en cohérence des points caractéristiques majeurs, nous souhaitons à présent mettre mieux en évidence les particularités et spécificités d'un « *évènement biographique traumatique en milieu carcéral* ». Il nous faut, au sein de cette recherche, mobiliser des approches plurielles et pluridisciplinaires pour la compréhension des phénomènes complexes en lien avec cette thématique d'ordre clinique. Nous proposons d'étudier ce que Loup Noali (2016) appelle l'Etat de Stress Post-Traumatique Carcéral (ESPTC) en nous rapprochant des observations et réflexions venant d'horizons divers, de psychologues, psychiatres, ou médecins. Nous confronterons les éléments de connaissances théoriques relevés dans ces travaux avec le récit de Liana pour en vérifier l'analogie. Nous émettons l'hypothèse que, si les caractéristiques majeures, selon les facteurs et les manifestations singulières des symptômes d'un Etat de Stress Post-Traumatique Carcéral (ESPTC) se retrouvent dans le récit de Liana, nous serons donc face à un tel évènement dont les conséquences sont de nature à affecter et menacer son équilibre à moyen et long terme.

Selon Loup Noali (2016), s'appuyant sur le rapport Archer (2008), peuvent être repérés, à des degrés différents, les manifestations et les effets suivants relatifs aux symptômes d'un Etat de Stress Post-Traumatique Carcéral :

(1) Les troubles de la personnalité et du comportement évoqués par Quentin Debray (et al. 2010) peuvent s'exprimer par un attrait paradoxal à ce qui rappelle l'évènement « *l'impossibilité, ou la grande difficulté, d'oublier l'expérience traumatisante qui ne cesse d'occuper l'esprit du sujet au point de l'obséder, le plus souvent malgré lui mais parfois aussi volontairement* ».

Liana nous révèle :

« je ne tournerai jamais la page, ce n'est tout simplement pas possible ». L13 *« non, je ne peux pas, faire comme si rien ne s'était passé ? ce n'est tout simplement pas possible.*
L428

(2) Les personnes détenues (Noali, 2016, § 21) peuvent se trouver, le temps de leur détention sous pression, persécutées du fait de certains comportements de leurs codétenus et/ou de surveillants tyranniques, aux méthodes souvent musclées. « *Les violences sexuelles, favorisées par la loi du silence, sont le triste lot des plus vulnérables* ».

Liana nous révèle :

« en République Dominicaine, j'ai été violée, par une gardienne et une prisonnière ».
L414

(3) Les études d'Albrecht (1977) portant sur 80 personnes détenues interrogées plus de six ans après leur incarcération montrent que les personnes peuvent se trouver en grande difficulté à rétablir des liens avec les personnes connues antérieurement à l'incarcération (Ibid., § 29).

Liana nous révèle :

« Je me sens en décalage avec la société, cette chose, que j'ai vécue, m'empêche d'avoir des relations normales avec les gens ; pour le moment, je ne vis pas dans le même monde qu'eux ». L449

« Je vis au jour le jour, je ne fais aucun projet, je ne peux pas. Je m'éloigne un peu des gens aussi et de beaucoup de mes amis que j'avais avant ». L339

(4) Des souvenirs récurrents liés à l'évènement traumatique s'imposent à n'importe quel moment du cours de l'existence de la personne.

Liana nous révèle :

« Les souvenirs remontent toujours dans mes pensées, en fait, il y a partout quelque chose pour me rappeler mon histoire, et qui me ramène à elle. J'ai toujours des moments d'absence, une parole, un bruit, quelque chose de banal et anodin, me fait replonger en enfer ». L466

(5) Après la libération, des cauchemars à répétition surviennent (Jaemieson et Grounds 2005).

Liana nous révèle :

« J'ai encore des moments où je souffre d'insomnie, mes nuits sont habitées par les scènes que j'ai vécues, les plus terrifiantes. Celles qui m'ont le plus marquée, la séparation avec mon enfant, et toutes les violences j'ai subies là-bas ». L411

(6) Souvent les personnes prennent de la distance par rapport aux proches, se sentant vivre dans un autre monde, ou *« plus tout à fait dans le même univers »* (Ibid., §32) ;

Liana nous révèle :

« pour le moment, je ne vis pas dans le même monde qu'eux ». L450

=====

Nous avons constaté que le parcours de vie est animé de nombreux évènements biographiques qui prennent un statut et une forme différente selon la force, le degré et la manière dont ils vont impacter et influencer le cours de l'existence. Cette distinction permet d'attribuer aux évènements qui font sens un degré plus ou moins marquant, et de différencier des évènements marquants ceux que nous appelons « évènements catastrophes » ou « traumatiques » à partir desquels l'ensemble de l'existence doit être revisité à la lumière de ce qui s'est passé et de ce qu'ils ont provoqué.

Le récit de Liana mettant en scène la narration d'une situation catastrophe, est l'exemple d'un évènement traumatique vécu comme un choc soudain à la suite duquel s'enchaînent rupture sociale, fracture familiale, éclatement de la sphère relationnelle, perte de repères de soi, et anéantissement. Ce témoignage confirme les éléments suivants :

a) Lorsque l'évènement traumatique arrive, il « entre en collision » avec le parcours de vie affectant le courant normal de l'existence. Le récit est ainsi marqué par la violence de l'évènement subi de plein fouet en tant que situation imprévisible que l'auteur n'a pas vue venir. Cet évènement imposant des épreuves exceptionnelles, oblige la personne à se dépasser en mobilisant des capacités individuelles singulières souvent méconnues.

b) Le choc carcéral ne se limite pas, contrairement aux nombreuses études réalisées, au moment de l'entrée en prison mais peut s'étendre à toute la durée de l'enfermement remettant en cause lourdement l'équilibre de la personne détenue durant toute la période d'enfermement ; a fortiori si celle-

ci présente antérieurement des signes de fragilité et vulnérabilité. Le choc carcéral ressenti peut être lourdement aggravé émotionnellement du fait du caractère illégitime et infondé de l'arrestation comme à l'inverse de la prise de conscience soudaine de la transgression commise.

c) Si la sortie de prison met fin à la sanction pénale, les effets des traumatismes ressentis (selon le caractère traumatique de l'évènement et son degré) sont susceptibles de perdurer en se prolongeant bien au-delà de la libération.

Nous pouvons ainsi considérer les évènements traumatiques vécus pendant l'incarcération comme étant de nature à affecter de façon plus ou moins grave et durable la personnalité, les comportements et les relations sociales des personnes pendant leur incarcération mais également au-delà de celle-ci, diminuant ainsi leur possibilité de reprise en main de leur existence à leur sortie.

Notre analyse s'intéressant moins à l'évènement en lui-même, qu'à la façon dont la personne impliquée compose avec, et au regard qu'elle porte sur l'évènement, nous pouvons compléter notre analyse par les éléments de réflexions suivants :

Le détour réflexif que favorise l'approche biographique permet à la personne victime de violences d'opérer un travail d'élaboration de sens, ce que Christophe Niewiadomski (2006, p. 49) explique par « *mettre en sens leurs expériences et composer avec les effets de « sidération psychique » qui résultent parfois de ces évènements* ». Le processus de biographisation aura permis à Liana, d'une part, de dissocier dans son histoire ce qui relève de la violence subie, en désignant les auteurs qui ont perpétré la situation et en leur attribuant leurs réelles responsabilités, elle se détache des sentiments de honte et de culpabilité intériorisés reprenant ainsi son existence en main.

D'autre part, la démarche l'obligeant à se situer face à son histoire, lui a permis de réinscrire son existence et son identité dans le champ des possibles, a minima de prendre conscience qu'elle en a les capacités. Les blessures invisibles que Liana arrive à verbaliser durant son récit vont la conduire à renégocier son image de soi, entraînant de profondes modifications de son identité.

« Me reconstruire, pour l'instant, ce n'est pas facile...(L451) ; je suis sortie de prison mais je dois me libérer dans ma tête...(L468) ; j'y travaille, j'avance, je sais que j'y arriverai ». L472

2.3.5 Conclusion de l'analyse suivant les transformations biographiques

L'ambition de cette troisième analyse était de questionner l'expérience biographique à partir des évènements majeurs, performatifs qui l'orientent afin de nous saisir de la compréhension des changements marquants qui la caractérisent. Par le récit que la personne fait de son vécu, elle se constitue en tant qu'unité de sens pour elle-même, se construit le sentiment d'une identité, configure ou reconfigure ses expériences afin de les mettre en sens et en cohérence au sein de l'espace social. L'intérêt particulier que nous portons à ces moments appelés « *bifurcations biographiques* » prend place dans la manière dont ils transforment et bouleversent le cours de la vie de la personne. *In fine*, en interrogeant

les moments de bifurcations biographiques sur leurs parcours de vie, nous cherchons à comprendre la manière dont les personnes, par le détour réflexif et intersubjectif que favorise le processus de biographisation, ont subjectivé les événements marquants qui l'ont constitué.

Nous avons émis l'hypothèse que l'analyse des moments de bifurcations biographiques apporterait un éclairage important sur les processus de développement de la personne. Qu'elle nous permettrait de répondre à la question de l'influence et de l'impact de la prison sur le parcours de la personne et, de manière plus précise, de vérifier l'hypothèse de départ selon laquelle ces événements biographiques provoquent, selon leur intensité et leur force, une remise en question de l'identité.

Nous rappelons que les dix personnes concernées par notre recherche sont toutes issues d'univers sociaux distincts, de culture et d'âge différents, elles n'exercent pas les mêmes activités mais ont toutes en commun d'avoir fait l'expérience de la prison au moins une fois dans leur vie, sur un temps s'échelonnant de onze mois (pour la période la plus courte) à vingt-cinq ans (pour la période la plus longue). En revanche, elles ont toutes connu durant leur existence un changement important, significatif d'un événement biographique majeur entraînant des transformations et bouleversements dans le cours de leur existence, (à l'exception de Liana et Charles dont le récit relate l'arrivée d'un événement catastrophe).

Les résultats de cette troisième analyse sont issus de l'interprétation des données recueillies, dans leur présentation, ils suivront un ordre de cohérence au regard de l'objectif et des attendus de notre objet de recherche. Par ailleurs, du fait du nombre restreint de personnes participant à notre enquête, nous ne saurions prétendre, au terme de cette analyse, avoir balayé toutes les situations de bifurcations biographiques existantes. Nous avons identifié dans cette analyse sur les bifurcations biographiques, de nombreux éléments significatifs, présentés ci-dessous, venant enrichir et compléter les résultats des deux analyses précédentes.

En premier lieu, nous avons confirmé que la démarche de biographisation permet au chercheur de comprendre la manière dont les personnes vivent et ressentent les situations dans lesquelles elles se trouvent impliquées à partir de leurs propres représentations ; repérage essentiel dans le sens où si ces représentations subjectivées sont toutes aussi différentes que singulières, elles structurent les rapports que les personnes ont avec leur réalité.

L'analyse a mis en lumière les éléments suivants :

a) Le parcours de vie est animé de nombreux événements biographiques de natures diverses, aux statuts et formes différentes selon la force, le degré et la manière dont ils interviennent, et vont impacter et influencer le cours de l'existence. Cette distinction est essentielle dans la mesure où elle permet

d'attribuer aux événements biographiques qui font sens un degré plus ou moins significatif, et de pouvoir différencier des « événements marquants » qui produisent une discontinuité et opèrent des renversements heureux comme parfois désastreux, de ceux que nous appelons « événements catastrophes » ou traumatiques à partir desquels l'ensemble de l'existence doit être revisité à la lumière de ce qui s'est passé et de ce qu'ils ont provoqué.

b) Par les détours réflexifs que favorise l'approche biographique, les personnes ont relaté les événements marquants vécus comme provoquant une bifurcation c'est-à-dire entraînant de réels changements, transformations voire bouleversements dans leurs existences. Si le caractère performatif de ce moment peut s'inscrire sous diverses formes car il est souvent raconté comme un moment libérateur, constructif ou émancipateur, tous ne sont pas unanimement révélateurs de situations émancipatrices constructives.

c) L'ensemble des récits recueillis dans notre recherche qui rendent compte de la volonté de rompre avec une situation antérieure, du désir ou du besoin de se désengager d'une existence dont les modalités ne conviennent plus, révèlent un temps plus ou moins long de questionnement et de travail de soi sur soi et avec soi. Ce processus réflexif d'introspection, raconté comme une période faite de doutes, de vides, de perte de repères paraît donc nécessaire dans le continuum du processus de changement, il aboutit à une forme de reprise en main de son existence, la preuve d'une volonté de se forger une nouvelle identité.

d) Les événements biographiques majeurs associés aux processus de changement d'une personne ne peuvent être les mêmes pour toutes, car ils dépendent essentiellement de la représentation subjective de la personne qui s'en empare et également de la manière dont elle va, par le processus de biographisation, en rendre compte.

e) Les exemples de bifurcation biographique sont particulièrement éclairants sur les processus de déconstruction/(re)construction/transformation/(re)positionnement identitaires qu'ils provoquent ou entraînent ; cette analyse témoigne donc de la portée identitaire des événements marquants majeurs dans une dimension à la fois individuelle, sociale et politique. Ces mêmes exemples attestent du poids et de la place que prennent les bifurcations biographiques dans la transformation de soi.

Par ailleurs, considérant le récit narratif comme un instrument de construction/reconstruction/transformation de l'identité, dans l'ici et maintenant, en questionnant l'expérience narrative du point de vue des moments de bifurcations biographiques, cette étude nous a également permis de constater que les bifurcations biographiques qui le constituent peuvent s'inscrire comme un

outil particulièrement bien adapté à la compréhension des processus d'entrée dans la délinquance et/ou des processus de désistement de la délinquance.

Aux connaissances théoriques existantes dans ce domaine, cette analyse a contribué à apporter un éclairage complémentaire sur les mécanismes, les dimensions personnelles et sociales impliquées dans le processus de changement (désistement, entrée et maintien des pratiques délinquantes) chez des personnes primo délinquantes⁷⁵, multi récidivistes ou condamnées à une très longue peine. Observer les évènements biographiques subjectifs et intersubjectifs partagés, révélateurs de l'expérience, nous a conduit à comprendre les dynamiques et processus qui ont conduit à modifier leurs attitudes, comportements, et styles de vie mais aussi à cerner les codes, les réactions sociales et les valeurs importantes qui ont influencé les choix et les décisions pour se défaire d'une identité criminelle en la remplaçant par une nouvelle émancipatrice ou à l'inverse s'approprier une nouvelle identité délinquante.

Ainsi nous faisons le constat que l'étude des bifurcations par la démarche de biographisation a permis d'affiner la posture de la personne dans le processus de désistement qu'elle a engagé et offre donc des perspectives de recherche particulièrement éclairantes sur la compréhension de ce processus.

Nous listons ci-dessous les constats majeurs révélés dans le cas de l'abandon de la délinquance :

- La prison souvent décrite comme expérience douloureuse, se révèle, dans la majorité des cas, en tant que lieu et espace de remise en question de soi favorable à une certaine prise de conscience.
- La durée du travail réflexif de soi sur soi et avec soi s'avère plus ou moins longue, pour autant elle dépend plus des conditions favorables, et du contexte dans lequel il s'opère que de la longueur de la peine vécue.
- Cette période faite de doutes, de vides, de perte de repères est nécessaire dans le continuum du processus de changement pour aboutir au désistement.
- La prison, par l'isolement qu'elle procure, impulse ce processus réflexif d'introspection dont le résultat permettra à la personne détenue qui s'y livre, la reprise en main de son existence.
- De façon inopinée, les gardiens peuvent jouer le rôle de « passeurs » ; ceux par lesquels ou grâce auxquels la personne détenue va souhaiter et s'engager à passer d'un monde (la délinquance) à un autre (conforme aux règles et normes de la société). En ce sens, les gardiens représentent les passeurs qui permettent de traverser de l'autre côté de la rive. Appelés également les « autres significatifs » par Peter Berger et Thomas Luckmann (1986) les personnes détenues leur attribuent un degré de signification important, un appui structurant la construction de leur expérience, de leur transformation et de leur nouvelle identité.

⁷⁵ Personne condamnée pour la première fois

- L'attitude positive des autres significatifs familiaux jouera un rôle central important, apaisant et activateur dans le processus de désistement ; le soutien et l'appui de la famille participeront de façon efficace au processus de transformation de soi et à la volonté de se forger une nouvelle identité.

- Le processus de désistement suppose l'imbrication de plusieurs facteurs interactifs dans le temps qui jouent un rôle plus ou moins important dans les nombreuses décisions à prendre, les stratégies à mettre en œuvre pour abandonner la délinquance et s'y maintenir.

- Le processus témoigne de la nécessité d'une démarche fortement engagée par la personne. Il ne s'inscrit ni grâce à la seule volonté de mettre un terme à ses agissements, ni par la seule construction d'un projet professionnel qui favoriserait une réadaptation sociale de la personne, mais il doit nécessairement s'inscrire dans une entière projection de soi dans le futur. Il suppose de nombreuses étapes à franchir au cours desquelles des allers retours peuvent y être convoqués.

Le processus d'entrée dans la délinquance tout comme celui de l'abandon est une expérience biographique qui postule, selon les représentations subjectivées, une déconstruction identitaire suivie d'une (re)construction, d'une transformation ou d'un (re)positionnement de soi et de ses univers de référence, dans l'ici et maintenant.

Chapitre VI - Résultats, enjeux et perspectives

1. Les résultats

Ce chapitre présente les principaux résultats de notre recherche. Il se subdivise en trois points d'étapes respectant de façon chronologique l'avancement de notre travail et l'évolution de la recherche. Le premier point d'étape regroupe de façon succincte les résultats obtenus les plus significatifs via les analyses ; le second propose une construction de typologie complémentaire aux analyses précédentes, le troisième fournit un approfondissement sur les facteurs explicatifs des différents processus de transformations biographiques en mouvement.

Il nous semble pertinent de débiter par un rappel de notre objet de recherche, qui permettra de resituer le cadre et l'intentionnalité de nos travaux de recherche. Dès la mise en place de la prison pour peine, de nombreuses études dans les domaines de la sociologie (Rostaing, 1997, 2006 ; Combessie, 2000, 2001 ; Chantraine, 2003, 2004, 2006), et recherches dans le champ de la psychologie (Luilier et Cabelguen, 2007) et de la criminologie (Cusson, 1981, 1995, 2005 ; Mc Kay, 2016 ; Duchastel, 2015 ; Casoni, 2010 ; Le Blanc, 2010) ont été réalisées s'interrogeant sur l'impact de la prison sur les parcours individuels. Pour la grande majorité de ces études, les questions principales qui fondent ces travaux

s'organisent autour de la compréhension de l'influence qu'aurait la prison sur les personnes détenues s'orientant vers la recherche des marques que la prison leur aurait laissées.

Concernant notre recherche, les travaux que nous menons depuis plus de cinq ans en milieu carcéral interrogent le rapport à l'enfermement de l'individu pendant son parcours carcéral, en lien avec la démarche de biographisation. Nous entendons par biographisation (Delory-Momberger, 2003 ; 2005) l'activité à la fois mentale, verbale, comportementale par laquelle l'individu, dans les conditions de son inscription socio-historique, intègre, structure, interprète les situations et les événements de son vécu. Cette recherche vise à examiner la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation, tenant compte à la fois de la dimension personnelle et temporelle, du sens donné à cette expérience par le sujet et de sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours. Elle a pour objectif de mieux comprendre les modes d'appréhension de l'expérience carcérale du point de vue des personnes elles-mêmes, au regard de ce qu'elles en disent et de la façon dont elles en parlent.

L'intentionnalité de la recherche s'articule autour de la transformation/déconstruction/(re)construction/repositionnement identitaire de la personne au travers de son vécu, de son passé et de son histoire relatant son ou ses expériences biographiques carcérales.

Ainsi cette recherche propose de rendre compte des éléments d'informations empiriques répondant aux interrogations suivantes (1) :

- Quel sens donnent les personnes à l'expérience carcérale qu'elles sont en train de vivre ?
- Quelle place leur accordent-elles dans leurs parcours de vie ?
- Comment inscrivent-elles cette expérience dans leur parcours de vie ?
- Quel impact ou quelle influence l'expérience carcérale a-t-elle sur leur parcours de vie ?

La recherche biographique contribue ainsi à interroger les rapports que l'individu entretient avec les choses, avec lui-même et avec les autres dans un monde historique et social en s'intéressant aux formes narratives que celui-ci donne à son expérience. Elle fait du récit le cœur de sa réflexion théorique, et considère l'activité narrative de l'individu comme condition de la connaissance de l'être humain en sciences sociales. Ainsi l'orientation de cette démarche est herméneutique dans la mesure où elle se donne l'ambition de comprendre, d'interpréter et d'expliquer les récits issus des discours des personnes participantes. Nous nous emploierons donc à rendre compte « *du champ de représentations et de constructions selon lesquelles les personnes rencontrées participantes à cette étude, perçoivent leur existence* » (Delory-Momberger, 2009, p. 76) depuis leur expérience carcérale.

Nous avons fait l'hypothèse (2) que le parcours carcéral entendu ici comme « *expérience carcérale* » va infléchir le parcours de vie de la personne, provoquer une remise en question de l'identité et modifier son identité en profondeur pour la transformer. Nous partageons l'idée de Fany Salane (2012)

selon laquelle ces changements de vie, radicaux souvent d'une extrême violence qui s'opèrent dans un milieu hostile à toute compréhension, s'inscrivent comme de véritables événements biographiques chez les individus et mettent à l'épreuve les revendications identitaires pour soi et pour autrui. « *L'ancienne identité, en prison, ne va plus de soi et, si certains tentent de la maintenir, de la réparer, d'autres vont la rejeter et la modifier, plus ou moins radicalement* » (Ibid., p. 189). Pour rappel, les cadres théoriques de notre recherche, dont sont issues les trois analyses que nous vous avons présentées au chapitre précédent, sont la délinquance, l'enfermement et les transformations biographiques à travers le paradigme du parcours de vie et au regard des événements et bifurcations biographiques.

A partir de ces trois analyses de contenus thématiques et multidimensionnelles nous avons déjà établi, de façon détaillée, pour chaque personne concernée par notre recherche les divers constats correspondants. Nous présentons cette fois, de façon synthétique, en première partie de ce chapitre VI, les résultats les plus significatifs et révélateurs de sens qui émergent. Les objectifs poursuivis étant de répondre aux interrogations de départ (1), de vérifier si les données obtenues répondent à l'hypothèse (2) et si les résultats observés coïncident aux résultats attendus par l'hypothèse.

Souhaitant élargir notre compréhension sur la question du sens que donnent les personnes à l'enfermement et à la prison, nous proposons en deuxième partie de ce chapitre et en complément des résultats obtenus, la réalisation d'une typologie (wébérienne) au service de la compréhension du sens donné à l'enfermement reposant sur une catégorisation des différents rôles que la prison peut se voir attribuer par les personnes y résidant. Une présentation des facteurs explicatifs des positionnements sociaux identifiés sera associée à chaque déterminant repéré. Pour une meilleure exploitation des informations et une visualisation plus simple des résultats obtenus, plusieurs grilles de lecture et tableaux récapitulatifs sont présentés, où se croisent les éléments de discours avec les repères significatifs et les facteurs déterminants.

Si les résultats présentés en première partie ont répondu aux divers questionnements (1) qui participent à l'objet de notre recherche, nous pensons qu'il convient d'approfondir certains facteurs explicatifs des différents processus de transformations biographiques mis en œuvre au profit de la socialisation des personnes détenues en milieu carcéral. Cette dernière étape nous apporte les éléments d'informations nécessaires permettant de répondre de façon claire à l'hypothèse de départ (2) que nous avons faite.

1.1 La synthèse des résultats obtenus selon les trois analyses précédentes

Il n'est pas inutile de rappeler que cette recherche se situant dans le contexte spécifique de la prison et s'organisant autour des entretiens de biographisation comporte des aléas impondérables dont il faut savoir se prémunir. S'interroger sur le sens du discours de la personne et sur les événements de

vie qu'elle relate suppose une posture de chercheur particulièrement vigilante car ces données sont fonction du contexte dans lequel la personne les raconte. Ainsi, nous devons tenir compte de l'environnement dans lequel se situe l'entretien qui pourrait influencer, nuancer ou transformer le discours de la personne. Nous savons que le seul contexte de l'entretien pourrait conduire la personne à manipuler certains aspects de sa vie en les omettant ou les transformant, d'autant que nombre d'entre elles se trouvent encore engagées dans le processus carcéral et judiciaire pour les faits qui leur sont reprochés pendant la réalisation de ces entretiens.

Après avoir questionné notre responsabilité en tant que chercheur et « *libre témoin* », notre légitimité à rendre compte dans le non-jugement, notre déontologie à respecter l'autre, notre visibilité au sein d'un espace de parole libérée, le premier constat évoqué sera donc celui de l'intérêt porté à notre posture épistémologique, qui se veut socioconstructiviste dans une démarche et à visée compréhensive, comme l'entendent Piaget et Vygotsky. Accordant ainsi au sujet « *toute sa capacité d'appréhender la réalité* » (Therriault, 2008 p. 115), et prenant en compte « *l'influence de la culture et des interactions sociales dans la construction des connaissances* », notre posture considère que « *le sujet vit une expérience sociale* » (Ibid., p.121) dans un contexte historico-culturel ; le langage représentant un agent médiateur utile à la construction de la pensée (Ibid.).

Avant toute explication et présentation de résultats dans ce domaine, une réserve essentielle s'impose du seul fait du nombre restreint de personnes concernées par notre enquête. Nous ne pouvons en effet prétendre, au terme de cette recherche, avoir balayé toutes les raisons pour lesquelles les personnes s'inscrivent dans une délinquance récurrente.

1°) Synthèse des résultats de l'analyse des processus d'entrée dans la délinquance et des facteurs avant-coureur ou prédisposant à la délinquance récurrente.

En identifiant les divers processus d'entrée dans la délinquance et confirmant les facteurs avant-coureur ou prédisposant à la délinquance récurrente, nous avons relevé les constats majeurs suivants :

a) Nous constatons que les processus d'entrée et ses mécanismes psychosociaux expliquant les origines de la délinquance et la probabilité qu'elle se poursuive à l'âge adulte échappent à toute simplification théorique en termes de causalité. Ils ne sont pas le fait de la présence d'un seul et unique facteur, mais bien de la combinaison complexe de plusieurs indicateurs qui interagissent à diverses périodes de la vie et dont le degré d'intensité est variable.

b) Une valeur explicative principale est attribuée aux rôles sociaux de la famille et des pairs, en considérant les interactions entre individus, les normes, les principes et les valeurs qui y sont véhiculés venant influencer, maintenir et parfois renforcer les comportements délictuels. Tenant compte des

composantes sociales structurelles au sein desquelles l'individu évolue, le liant à son contexte social et aux particularités de l'environnement macrosocial auquel il appartient ; les processus d'entrée étudiés et les mécanismes psychosociaux auxquels ils se réfèrent sont au nombre de trois. Les carences éducatives issues des relations et pratiques parentales, la situation socioéconomique dans laquelle se situe la famille, à savoir l'ambiance, le climat familial et la précarité sociale et enfin l'arrêt ou abandon du parcours scolaire. Malgré l'hétérogénéité biographique des dix parcours de vie analysés dans notre recherche, nous constatons la prédominance de parcours extrêmement précarisés dès l'enfance ; avec une scolarité très courte, chaotique et de surcroît, abandonnée à l'approche de l'adolescence. Des situations fragilisées qui se maintiennent dans la précarité à l'adolescence et perdurent à l'âge adulte.

c) Ces trois indicateurs s'entrecroisent et interagissent à des niveaux différents ; le degré d'intensité de chacun de ces facteurs s'avérant plus ou moins variable selon chaque personne, l'impact et les conséquences sur les parcours sont vécus et ressentis différemment en fonction des personnalités et sensibilités de chacun.

Il semble donc qu'il puisse exister un lien entre le milieu socioéconomique d'où est issue la personne ; les carences éducatives parentales et l'échec scolaire avec les processus d'entrée dans la délinquance et le maintien de comportements délictueux dans son parcours.

2°) Synthèse des résultats de l'analyse des modes de responsabilisation face à l'acte commis.

En identifiant les diverses façons dont les personnes délinquantes se situent face à leurs actes, selon les modes de responsabilisation qu'elles favorisent, nous avons relevé les constats majeurs suivants :

a) Le premier concerne les difficultés inhérentes au contexte et au milieu spécifiques dans lesquels se situe cette recherche, qui ont sans doute impacté de façon variable les contenus des discours recueillis. La question de la responsabilisation de l'acte délictuel s'est donc avérée sensible, plus particulièrement auprès des personnes dont la détention relève d'un acte criminel, ou auprès de celles qui se trouvent encore engagées dans le processus de judiciarisation au moment de l'entretien. Celle-ci peuvent être tentées par la construction d'un discours « préfabriqué » afin de se protéger elles-mêmes. Ces circonstances « non exceptionnelles » dans l'environnement carcéral ont généré des discours quelque peu nourris de justifications, voire d'omissions.

b) Le second constat nous amène à différencier chez les personnes concernées, deux types de comportements distincts. D'une part les personnes qui reconnaissent leur responsabilité et assument entièrement leurs actes. Se percevant elles-mêmes comme délinquantes, elles se disent et se nomment respectivement « délinquante », « trafiquant de stup. », « délinquant multirécidiviste », « délinquant

récidiviste » ou « voyou et bandit ». Certaines s'identifient à leurs actes, à leurs pratiques et conduites délinquantes et d'autres les revendiquent en tant que reconnaissance sociale et/ou valorisation sociale qu'elles n'ont pu obtenir dans leur sphère familiale, scolaire et sociale. D'autre part, les personnes qui s'opposent à leur incarcération et n'assument pas la responsabilité de leurs actes. Celles-ci rejettent leur part de responsabilité en se dissociant de l'acte pour lequel elles sont incarcérées ou en s'en disculpant, afin de s'innocenter. Alors que d'autres, face à la réalité, préfèrent faire appel à des explications ou des justifications dont l'objectif est de légitimer l'acte commis ou à minima d'en réduire les conséquences. Nous relevons une combinaison complexe d'explicitations successives laissant apparaître un discours conçu, souvent appris et probablement déjà servi.

c) Le dernier constat concerne l'existence d'une réelle similitude au niveau des justifications et des explications sur lesquelles elles s'appuient pour légitimer ou minimiser leurs actes. Dans la plus grande majorité des cas, les personnes témoignent des inégalités et des injustices des citoyens devant la loi et se déculpabilisent au détriment d'une tierce personne, ou se déresponsabilisent de l'acte en se dissociant de l'action.

3°) Synthèse des résultats de l'analyse expliquant les raisons du devenir délinquant.

Repérer les raisons pour lesquelles les personnes délinquantes s'inscrivent dans une logique de délinquance récurrente nous amène à faire le constat qu'il n'existe pas une seule logique particulière répondant à la question des finalités de la délinquance récurrente mais de nombreuses logiques et dynamiques qui viennent s'entrecroiser. La grande majorité des personnes disent qu'il n'est pas question seulement d'argent mais aussi d'accéder à un certain mode de vie singulier ; une vie faite de plaisirs, facile, libre, intense et passionnante à laquelle elles n'auraient jamais eu accès sans transgresser à la norme de façon régulière. Cette dimension n'est certes pas la seule mais elle est celle qui s'exprime aisément et se retrouve de façon récurrente dans les discours. L'acte délictueux est conduit, pratiqué et réitéré pour avoir le sentiment de vivre, d'éprouver des sensations fortes, en échappant à la tristesse et monotonie que la vie conventionnelle impose. L'appropriation de l'acte délictueux contribue à mener une vie festive, pour être reconnu et valorisé au sein d'un groupe, au milieu de ses pairs, et enfin, la domination pour satisfaire ses besoins de puissance, de cruauté ou pour le prestige. Autant de mécanismes qui interfèrent dans le processus de maintien de l'agir délictueux.

Il semble donc qu'il puisse exister un lien entre le milieu socioéconomique « *défavorisé* » ou fortement « *précarisé* » d'où est issue la grande majorité des personnes concernées et les logiques et dynamiques de maintien dans la délinquance par des comportements délictueux réitérés tout au long de leurs parcours.

4°) Synthèse des résultats de l'analyse expliquant le sens que donne la personne à l'enfermement.

Comprendre le sens que la personne détenue donne à son expérience carcérale revient à chercher comment elle inscrit cette expérience dans son parcours de vie ; et enfin quel impact ou influence cette expérience exerce sur son histoire. Cela consiste à questionner, non pas la spécificité de l'expérience carcérale au regard de la personne qui en fait l'expérience, mais plus particulièrement la spécificité du biographique au regard de l'expérience carcérale. A travers la démarche de biographisation, nous visons la compréhension du sens subjectif que la personne donne à son expérience carcérale en croisant ses logiques d'actions avec ses conduites sociales envers elle-même et avec les autres.

a) Le premier constat que nous tirons concerne les difficultés rencontrées du fait que nous souhaitons évaluer « le poids » des contraintes carcérales et celui des répercussions sur les personnes détenues, chacune s'exposant à sa façon et de son point de vue. La douleur et la souffrance exprimées dans les discours sont des sentiments dont la perception est relative selon le parcours de l'individu et les différents événements qui les caractérisent. Il est prudent de tenir compte également de la part d'intimité, de pudeur, d'ambiguïté ou d'énigme que chaque individu conserve en soi, nécessaire à sa protection, mais qui rend inaccessible certaines zones de sa vie. Dans ce contexte particulier nous avons malgré tout dégager certains résultats probants.

b) Le second constat concerne l'entrée en prison caractérisée unanimement comme une rupture avec la vie précédente, la scindant en deux vies distinctes ; celle d'avant et la nouvelle qui se situe en prison. Toutes les personnes détenues, y compris celles pour qui l'entrée en prison est coutumière disent être coupées de leurs habitudes et de leurs façons de vivre dans le monde extérieur. Il y a donc nécessairement une période d'adaptation à ce nouvel environnement qui s'opère.

c) Au regard des stratégies que la personne va développer, des ressources dont elle dispose et des capacités de résistance qu'elle va mobiliser, deux processus distincts de socialisation et d'intégration apparaissent et vont s'opposer.

- Une première position qui sera caractérisée par une volonté de confrontation amenant la personne à s'opposer à l'institution et à tout ce qui la représente. Cette attitude de refus face à l'incarcération, s'exprime par un désaccord avec les règlements et un rejet de la discipline. Le discours est conflictuel au sens des provocations, revendications et réprimandes qu'il contient.

- A l'inverse une seconde position caractérisée par une volonté d'intégration amenant la personne à s'adapter à l'institution selon quatre logiques repérées : la logique de participation, celle de coopération avec l'univers carcéral, la logique de négociation et celle de dissimulation avec le système. Le discours est rationaliste et positiviste.

d) Le quatrième constat révèle en parallèle le caractère évolutif et changeant du processus de socialisation. Il apparaît que le comportement de la personne détenue peut évoluer progressivement passant d'une logique d'opposition manifestée à son arrivée à une logique d'adaptation à l'institution selon les lieux d'incarcération où elle se trouve, les conditions et modalités d'enfermement inhérentes et les événements majeurs qui peuvent s'y produire.

Il semble donc qu'il puisse exister un lien entre le lieu où se vit la détention dont les conditions et les modalités sont inhérentes et les logiques de socialisation mises en œuvre par les personnes détenues.

Malgré la grande hétérogénéité des personnes concernées par notre recherche et notamment des circonstances de leurs incarcérations respectives, nous pouvons faire les constats que :

- si tant est qu'il soit question d'un choix à faire par la personne détenue, celui-ci n'intervient qu'au niveau de la façon dont elle souhaite vivre son incarcération. L'alternative communément posée consiste à s'autoévaluer au regard de ses propres ressources matérielles et intellectuelles et selon ses capacités socialement constituées, puis à les mobiliser selon sa propension à résister ou non à l'univers carcéral.

- le processus de socialisation s'oriente vers l'opposition à l'institution poussé par l'envie de se battre, de lutter contre et de se rebeller, ou vers l'adaptation en se pliant aux contraintes, il est déterminé et caractérisé selon le modèle d'incarcération plus ou moins acceptable et plus ou moins pénible que le détenu souhaite vivre.

e) Les logiques de socialisation répondent majoritairement pour les personnes détenues au souci de tenter de rester des hommes dans la dignité, malgré leur situation d'enfermement, tenter de rester soi-même en gardant ses convictions, en restant fidèle à ses valeurs et à son honneur, essayer de se protéger et se préserver le temps de l'enfermement.

f) Si le but avoué unanimement est de « *tuer le temps* », « *faire son temps* » de la meilleure façon possible, en optant pour des logiques de conduites différentes, la pluralité des manières de s'adapter à cet univers démontre l'inventivité, la productivité de stratégies de négociation formelles et informelles, et l'habileté à mobiliser ces ressources.

5°) Synthèse des résultats de l'analyse concernant le sens que donne la personne à son expérience carcérale.

Comprendre le sens que les personnes détenues donnent à leur expérience carcérale revient à s'intéresser à la manière dont elles perçoivent et caractérisent l'institution au regard de leur vécu. C'est

à travers ce qu'elles disent de l'univers carcéral qu'elles ont intégré, que nous avons relevé les éléments qui confirment ou démentent le caractère totalisant de leur enfermement contribuant à faire ou pas de leur expérience carcérale une expérience totalisante. Nous avons questionné plus particulièrement la spécificité de l'expérience carcérale au regard du quotidien des personnes détenues et au regard des éléments de connaissance dont nous disposons sur ce qu'est un univers total, totalitaire ou totalisant. Nous avons articulé et croisé les éléments de connaissance biographique obtenus avec les éléments de connaissances que la sociologie de la prison a mis à notre disposition, pour nous amener aux résultats suivants permettant d'apprécier la réelle dimension totalisante de l'expérience carcérale.

a) L'institution totalisante, telle qu'Erving Goffman (1968) l'entendait, n'est plus, de même que la rupture avec le monde de l'extérieur est moins marquée qu'elle l'était auparavant. Cette fracture entre deux mondes s'entendait du point de vue de l'institution comme une mesure d'ordre sécuritaire afin de protéger la société des personnes présentant des menaces qualifiées d'intentionnelles. Les différentes pratiques de neutralisation (Ibid.) consistaient à favoriser la dépersonnalisation des individus, les diverses techniques de mortification mises en œuvre par l'institution avaient pour impératifs de modifier la personnalité du reclus en dégradant son image, de lui faire endosser un statut dévalorisé pour arriver à une dépossession de soi, une soumission à l'autorité et tendre vers un reformatage de l'individu qu'il était alors plus aisé de contrôler. La dimension d'une institution totale s'appréciait donc au regard du degré d'emprise qu'elle exerçait sur le reclus qu'elle enfermait en son sein.

b) L'évolution des relations avec l'extérieur ajoutée au développement de diverses formes de socialisation en interne, formelles comme informelles permettent de constater le sensible déplacement de la représentation de l'univers carcéral en tant qu'institution totalisante vers une institution concentrique au caractère plus ou moins enveloppant. Ce qui nous amène au constat que l'expérience carcérale, du point de vue des personnes qui l'éprouvent, ne peut plus être ressentie comme une expérience totale ou totalisante.

c) Nous soutenons l'hypothèse, proposée par Guy Houchon [cité dans Combessie, 2001, p. 77)] que d'une part l'adhésion au milieu carcéral de la part des détenus est essentiellement circonscrite au contexte de la recherche de la liberté qui est l'enjeu principal ; et d'autre part qu'ils développent chemin faisant une culture dont la fonction essentielle est de « *vivre au mieux* », « *de la façon la moins pénible qu'il leur parait* », selon leurs inégales capacités et ressources à mobiliser, et en respectant les valeurs qui les caractérisent.

d) Nous ne pouvons toutefois pas terminer cette synthèse sans être tentée d'élargir notre compréhension sur le sens que donnent les personnes à leur expérience carcérale, et les habiletés singulières qu'elles développent, en nous associant à l'hypothèse que Georges Devereux (2009) défend concernant la façon dont les personnes peuvent se protéger en préservant leur identité personnelle dès

lors que celles-ci se trouvent dans un contexte menaçant. Il suggère en effet un certain nombre d'idées autour de la question de la protection de l'identité. Cette hypothèse pourrait être très utile dans le contexte des relations sociales que nous venons d'établir et pourrait apporter des éclaircissements sur la façon informelle de survivre à l'institution carcérale.

Si nous considérons l'univers carcéral comme un contexte critique au sein duquel l'identité personnelle, source de créativité, est menacée (par l'emprise de l'institution), le processus d'adaptation mis en œuvre pour y survivre se comprend comme le masque ou le déguisement qui permet de protéger sa véritable identité au regard de la menace de l'institution. Ce que nous convoquons précédemment au titre « *des capacités et des ressources à mobiliser* » pour faire face à l'emprise de l'institution qui font elles-mêmes écho « *aux stratégies adaptatives* » d'Erving Goffman (1968) et que nous avons assimilées à des résistances rejoindraient ce que Georges Devereux (Ibid., p. 15) nomme « *des manifestations normales de protection de l'identité réelle* ». Si la menace de l'emprise institutionnelle est ressentie comme une intrusion dans l'identité personnelle, qui accentue sa vulnérabilité, la réaction de défendre celle-ci en résistant paraît légitime. Il nous paraît évident d'interpréter les « processus d'adaptations sociales » à l'univers carcéral comme les manifestations légitimes de la personne à résister, le temps de l'enfermement, pour conserver l'identité à laquelle elle ne saurait renoncer. A défaut de leur trouver un sens, ces manifestations participent de la fonction protectrice de l'identité personnelle.

6°) Synthèse des résultats de l'analyse concernant les transformations biographiques.

Nous faisons l'hypothèse qu'analyser les moments de bifurcations biographiques, nourris d'événements intersubjectifs nous permettrait de répondre à la question (1) de l'influence et de l'impact de la prison sur le parcours de la personne et, de manière plus précise, de vérifier l'hypothèse de départ (2) selon laquelle ces événements biographiques provoquent, selon leur intensité et leur force, une remise en question de l'identité.

Dans une visée plus générale cette analyse nous apporterait un éclairage sur les processus de développement de l'individu.

a) S'il y avait besoin d'y revenir, nous confirmons que la démarche de biographisation permet au chercheur de comprendre la manière dont les personnes vivent et ressentent les situations dans lesquelles elles se trouvent impliquées à partir de leurs propres représentations ; source de repérages essentiels dans le parcours, dans le sens où, si ces représentations subjectivées sont toutes aussi différentes que singulières, elles structurent les rapports que les personnes ont avec leur réalité.

b) Nous avons confirmé que le parcours de vie est animé de nombreux événements biographiques de natures diverses, aux statuts et formes différentes. Selon la force, le degré d'intensité

et la manière dont ils interviennent, ces événements biographiques vont impacter et influencer le cours de l'existence. Cette distinction est essentielle dans la mesure où elle permet d'attribuer aux événements biographiques qui font sens un degré plus ou moins significatif, et de pouvoir différencier des événements biographiques provoquant une bifurcation ceux qui peuvent être considérés comme « *événements marquants* » qui produisent une discontinuité sur le parcours de vie, et opèrent des renversements heureux comme parfois désastreux, de ceux que nous appelons « *événements catastrophes* » ou « *traumatiques* » à partir desquels l'ensemble de l'existence doit être revisité à la lumière de ce qui s'est passé et de ce qu'ils ont provoqué.

Le récit de Fathy est l'exemple d'une bifurcation biographique intervenant pendant sa dernière incarcération au service du processus de désengagement :

C'est au cours de sa dernière détention, qu'une nouvelle représentation identitaire se dessine et s'élabore à travers un long processus réflexif d'introspection qu'il met en œuvre. Ses interactions le conduisent à une remise en question de sa vie, interrogeant son passé et son potentiel de changement pour le futur (c'est le moment d'une ouverture au champ des possibles). Fathy lutte entre son ancienne « *identité de trafiquant* », représentation incorporée et une représentation nouvelle en tant que citoyen et en tant que père en se recentrant sur les liens affectifs avec ses enfants. Le processus de désengagement de ses activités délinquantes est en marche. En intériorisant progressivement « *un autre soi* » par l'acceptation progressive des valeurs de la société et l'adoption d'un comportement de plus en plus conforme aux règles sociales il évolue vers un autre mode de pensées lequel participe à sa « *transformation identitaire* ». Il ne se retrouve plus dans ses valeurs anciennes, ses conduites délinquantes ne sont plus envisageables, il procède donc à une révision de sa propre représentation de sa vie sociale.

c) Nous constatons que l'ensemble des récits recueillis dans notre recherche rendent compte de la volonté de rompre avec une situation antérieure, du désir ou du besoin de se désengager d'une existence dont les modalités ne conviennent plus. Ils révèlent un temps plus ou moins long de questionnement et de travail de soi sur soi et de travail avec soi. Ce processus réflexif d'introspection, raconté comme une période trouble faite de doutes, de vides, de pertes de repères paraît donc nécessaire dans le continuum du processus de changement, il aboutit à une forme de reprise en main de son existence, la preuve d'une volonté de « *se forger une nouvelle identité* ».

Le récit de Claude, condamné à perpétuité, est l'exemple d'une bifurcation biographique provoquant une « *résurrection* » identitaire :

Grâce à la rencontre avec Michèle et la correspondance épistolaire qui s'ensuit, intervenant à sa quinzième année d'incarcération, Claude, submergé par un passé aux événements lourds, s'engage vers un processus de réflexion introspectif le conduisant progressivement à une remise en question de sa vie. Appartenir au milieu criminel dans lequel il a vécu ne lui convient plus, pour autant appartenir à celui

de Michèle lui semble inaccessible au regard du poids de son passé. Dans son récit se dégagent très clairement les nombreux conflits et divers antagonismes idéologiques, sur la dimension spirituelle, religieuse qui le bouleversent, le déstabilisent et l'obligent à remettre en cause les dimensions fondamentales sur lesquelles sa vie et sa manière d'être se fondaient. C'est Michèle, dans son rôle de « passeur », nommé également par Peter Berger et Thomas Luckman (1986) « d'autrui significatif » qui va faire passer Claude d'un monde à un autre en lui donnant les clés pour ouvrir symboliquement les portes d'une nouvelle existence. Sept années de questionnement vont s'inscrire dans le parcours de Claude qui va, au fil du temps, donner un sens nouveau à son existence. Sa prise de décision et la mise en place de stratégies individuelles auront pour conséquence de faire basculer la représentation de criminel qu'il avait de lui-même vers une nouvelle représentation. Le besoin d'être vu comme « utile » à la société vient s'ajouter à son processus de changement. Un sentiment de réparation à travers un scénario de rédemption se construit ; Claude saisit l'opportunité de réconcilier le passé et le présent tout en s'ouvrant vers l'avenir et se reconstruit dans une nouvelle identité.

d) Les exemples de bifurcation biographique observés nous révèlent les apports particulièrement éclairants sur les processus de déconstruction / (re)construction / transformation / (re)positionnement identitaires qu'ils provoquent ou entraînent. Notre analyse témoigne donc de la portée identitaire des événements marquants majeurs dans une dimension à la fois individuelle, sociale et politique. Ces mêmes exemples attestent du poids et de la place que prennent les bifurcations biographiques dans la transformation de soi.

Le récit de Liana est l'exemple d'un « événement biographique traumatique » imprévisible (à partir duquel l'ensemble de l'existence doit être revisité à la lumière de ce qui s'est passé et de ce qu'il a provoqué) :

Accusée à tort de trafic international de stupéfiants, Liana et son mari sont appréhendés lors de leur passage à la douane à l'aéroport de St Domingue. Elle sera condamnée à huit ans de prison ferme. Vécu comme un choc soudain à la suite duquel s'enchaînent rupture sociale, fracture familiale, éclatement de la sphère relationnelle, perte de repères de soi, et anéantissement ; lorsque l'évènement traumatique arrive, il « *entre en collision* » avec le parcours de vie affectant le courant normal de l'existence. Le récit est ainsi marqué par la violence de l'évènement subi de plein fouet en tant que situation imprévisible que l'auteur n'a pas vu venir. Cet évènement imposant des épreuves exceptionnelles, oblige la personne à se dépasser en mobilisant des capacités individuelles singulières souvent méconnues.

Par ailleurs, son récit témoigne du fait que le choc carcéral ne se limite pas, contrairement aux nombreuses études réalisées, au moment de l'entrée en prison mais peut s'étendre à toute la durée de l'enfermement remettant en cause lourdement l'équilibre de la personne détenue durant toute la période d'enfermement. Le choc carcéral ressenti peut être lourdement aggravé émotionnellement du fait du

caractère illégitime et infondé de l'arrestation comme à l'inverse de la prise de conscience soudaine de la transgression commise. Nous avons ainsi fait le constat que, si la sortie de prison met fin à la sanction pénale, les effets des traumatismes ressentis (selon le caractère traumatique de l'évènement et son degré) sont susceptibles de perdurer en se prolongeant bien au-delà de la libération.

e) Considérant le récit narratif comme un instrument de construction / reconstruction / transformation de l'identité, dans l'ici et maintenant, en questionnant l'expérience narrative du point de vue des moments de bifurcations biographiques, les résultats révèlent que l'étude et l'analyse des bifurcations biographiques qui le constituent peuvent s'inscrire comme un outil particulièrement bien adapté à la compréhension des processus d'entrée dans la délinquance et/ou des processus de désistement de la délinquance. Pour les dix personnes concernées par cette recherche, les résultats ont contribué à apporter un éclairage complémentaire sur les divers mécanismes, les dimensions personnelles et sociales impliquées dans le processus de changement (désistement, entrée et maintien des pratiques délinquantes) chez des personnes primo délinquantes⁷⁶, multi récidivistes ou condamnées à une très longue peine.

f) En observant et étudiant les évènements biographiques subjectifs et intersubjectifs partagés, révélateurs de l'expérience, les résultats ont permis d'identifier les nombreuses dynamiques et divers processus qui ont conduit à modifier les attitudes, comportements, et styles de vie mais aussi à cerner les codes, les réactions sociales et les valeurs importantes qui ont influencé les choix et les décisions de chaque personne concernée par cette recherche, pour se défaire d'une identité criminelle en la remplaçant par une nouvelle émancipatrice ou à l'inverse s'approprier une nouvelle identité délinquante.

La présentation des résultats devant être synthétique, nous nous voyons dans l'obligation de proposer une énumération des constats majeurs révélés dans une situation d'abandon de la délinquance (sachant que tous les résultats sont présentés de façon individuelle et détaillée en conclusion du chapitre V qui traite des analyses et interprétations de façon individuelle).

- La prison souvent décrite comme expérience douloureuse, se révèle, dans la majorité des cas, en tant que lieu et espace de remise en question de soi, favorable à une certaine prise de conscience.

- La durée du travail réflexif de soi sur soi et avec soi s'avère plus ou moins longue, pour autant elle dépend plus des conditions favorables, et du contexte dans lequel il s'opère que de la longueur de la peine vécue.

- Cette période faite de doutes, de vides, de perte de repères est nécessaire dans le continuum du processus de changement pour aboutir au désistement.

⁷⁶ Personne condamnée pour la première fois

- La prison, par l'isolement qu'elle procure, impulse ce processus réflexif d'introspection dont le résultat permettra à la personne détenue qui s'y livre, la reprise en main de son existence.

- De façon inopinée, les gardiens peuvent jouer le rôle de « passeurs » ; ceux par lesquels ou grâce auxquels la personne détenue va souhaiter et s'engager à passer d'un monde (la délinquance) à un autre (conforme aux règles et normes de la société). En ce sens, les gardiens représentent les passeurs qui permettent de traverser de l'autre côté de la rive. Appelés également les « autres significatifs » par Peter Berger et Thomas Luckmann (1986) les personnes détenues leur attribuent un degré de signification important, un appui structurant la construction de leur expérience, de leur transformation et de leur nouvelle identité.

- L'attitude positive des « autres significatifs » familiaux jouera un rôle central important, apaisant et activateur dans le processus de désistement ; le soutien et l'appui de la famille participeront de façon efficace au processus de transformation de soi et à la volonté de se forger une nouvelle identité.

- Le processus de désistement suppose l'imbrication de plusieurs facteurs interactifs dans le temps qui jouent un rôle plus ou moins important dans les nombreuses décisions à prendre, les stratégies à mettre en œuvre pour abandonner la délinquance et s'y maintenir.

- Le processus témoigne de la nécessité d'une démarche fortement engagée par la personne. Il ne s'inscrit ni grâce à la seule volonté de mettre un terme à ses agissements, ni par la seule construction d'un projet professionnel qui favoriserait une réadaptation sociale de la personne, mais il doit nécessairement s'inscrire dans une entière projection de soi dans le futur.

Le processus d'entrée dans la délinquance tout comme celui de l'abandon sont une expérience biographique qui postule, selon les représentations subjectivées, une déconstruction identitaire suivie d'une (re)construction, d'une transformation ou d'un (re)positionnement de soi et de ses univers de référence, dans l'ici et maintenant.

1.2 La typologie wébérienne au service de la compréhension du sens donné à l'enfermement

1.2.1 Le modèle de typologie selon Gilles Chantraine (2004)

Il y aurait autant de façons « *de faire sa prison* » que de personnes incarcérées pour autant, en analysant les récits et les vécus qui se dégagent des entretiens, nous cherchons à comprendre la manière dont les personnes concernées par cette recherche, par le détour réflexif et intersubjectif que favorise le processus de biographisation, ont subjectivé leurs expériences biographiques carcérales. Nous allons ainsi pouvoir avancer l'hypothèse qu'il y a autant de manière « *de raconter sa prison* » que de personnes incarcérées et, pour chacune autant de façon de raconter son histoire que d'histoires racontées.

Dès le début de cette recherche nous nous sommes intéressée aux travaux de Gilles Chantraine (2004) s'inspirant des recherches d'Erving Goffman (1979). Gilles Chantraine est chargé de recherche

au CNRS-Clersé⁷⁷, il a étudié l'expérience carcérale sous l'angle des rapports subjectifs que le détenu dit entretenir avec l'enfermement et permet ainsi d'appréhender les dimensions sociales des récits individuels de chacun. Cette recherche qualitative menée au sein du CESDIP⁷⁸ concernait vingt jeunes mineurs incarcérés dans deux maisons d'arrêt et un centre pénitentiaire, soutenant l'hypothèse que la prison « n'a pas le même sens pour tous les détenus qui s'y trouvent elle n'occupe donc pas la même place dans leur parcours ». Les résultats de cette étude ont permis la création d'une typologie webérienne où s'identifient cinq idéaux-types, soit cinq rapports différents à l'enfermement.

Avant d'aller plus loin, il serait plus prudent de préciser en quoi consiste un idéal type, terme utilisé en sociologie souvent porteur d'ambiguïtés suscitant divers malentendus ou confusions. Selon Max Weber, lui-même (1992, p. 191) il s'agit « d'une construction intellectuelle obtenue par accentuation délibérée de certains traits de l'objet considéré ». Les éléments à partir duquel un idéaltype se crée, (Coenen-Hutter, 2003) n'émergent pas de la réalité empirique mais de représentations simplifiées réduites à ce qui est strictement nécessaire pour comprendre la logique d'une certaine conduite. Il n'aurait donc pas vocation à représenter toutes les situations individuelles mais seulement celles qui, au regard de la nature des intérêts scientifiques, permettent de dégager des traits essentiels pour établir des catégories généralisantes. Ce qu'il nous faut retenir c'est que la difficulté d'appréhender la réalité dans toute sa complexité limite la portée scientifique à la connaissance d'une visée généralisante plutôt qu'individualisante.

En construisant un dispositif analytique faisant émerger les diverses situations d'incarcération, Gilles Chantraine propose une grille de lecture comprenant cinq idéaux-types weberiens permettant d'identifier « de façon générale » et de rendre intelligibles les relations sociales qu'entretiennent les individus avec l'enfermement. Pour une présentation succincte de la typologie, et en faciliter la compréhension, nous avons reproduit ci-dessous un exemplaire d'une grille où sont présentés les cinq idéaux types avec leurs significations :

Idéaux types des rapports à l'incarcération	Situations idéaux types
(1) Incarcération inéluctable	Aboutissement de la galère
	Routine carcérale, va et vient permanent
(2) Incarcération break	Régulation d'une toxicomanie problématique
	Arrêt d'une dérive délictueuse
	Pause d'une désorganisation interne
(3) Incarcération catastrophe	Normalité sociale brisée par un crime supposé et sa répression
(4) Incarcération calculée	Passage probable et assumé d'un mode de vie à risque (délinquance professionnelle)
	Incarcération préparée
(5) Incarcération protectrice	Libération d'un univers violent (oppression conjugale, manque de ressources vitales)
	Incarcération volontaire déphasage et déculturation à l'extérieur

8. Tableau « idéaux-types des rapports à l'incarcération » Gilles Chantraine (2004 p. 15)

⁷⁷ Centre national de la recherche scientifique (CNRS) centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé)

⁷⁸ Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

(1) Le premier rapport à l'enfermement concerne les jeunes dont l'expérience carcérale est vécue comme une situation inéluctable car elle n'est autre que l'aboutissement logique de l'enchaînement des nombreux délits commis parfois dès l'enfance, sur un long parcours. Les arrestations se multiplient et les condamnations s'accumulent : la prison, un jour est inévitable.

(2) Le second rapport concerne les jeunes dont l'expérience carcérale peut être vécue comme une pause salvatrice a minima régulatrice de certaines pratiques délictueuses qui deviennent de plus en plus graves et dangereuses.

(3) Le troisième rapport à l'enfermement représente l'expérience carcérale vécue comme une catastrophe, c'est souvent le cas, lors d'une première incarcération ; le jeune fait l'expérience d'une rupture violente, subite et imprévue avec le quotidien, la famille et l'environnement ; le rejet de la société ; l'enfermement est ressenti comme une descente aux enfers, l'individu est souvent totalement perdu dans un milieu hostile où il n'a pas de repère. L'incarcération est vécue comme un choc ; les cas de tentatives de suicide, les suicides ou les grèves de la faim sont souvent issus de cette situation ; le jeune mineur pense ainsi alerter et interpeller l'institution sur une situation qu'il n'admet pas.

(4) Le quatrième rapport à l'enfermement (calculé, ou préparé) est souvent clairement présenté par le jeune comme un passage obligé compte tenu de son mode de vie à l'extérieur, avec des actes de délinquance nombreux et répétés. L'enfermement fait partie « des risques du métier », totalement intégré dans sa vie, le temps passé en prison et le nombre de séjours ne représentent que peu de chose par rapport aux profits encaissés relevant des actes délictueux habituels.

(5) Le cinquième et dernière concerne l'expérience carcérale vécue comme salutaire, en lui attribuant un caractère salvateur protecteur : elle procure au détenu mineur un hébergement, l'assurance d'un ravitaillement quotidien, des soins de base, une prise en charge totale de ses besoins qu'il ne peut plus assurer dans son quotidien à l'extérieur.

Les travaux de Gilles Chantraine (2004) ont permis d'ouvrir l'espace de réflexion sur l'enfermement d'une manière remarquable en déplaçant le point d'observation de l'institution pénitentiaire comme univers clos à la prise en compte des histoires de vie à travers les expériences des personnes mineures détenues s'y trouvant. Point d'observation privilégié qui aura permis de nourrir et d'enrichir les éléments de connaissance de la sociologie et de la criminologie en matière d'expériences carcérales individuelles de jeunes incarcérés en maison d'arrêt.

L'idée de nous appuyer sur ses travaux nous est venue, mais nous avons très rapidement réalisé la différence importante entre le public de son enquête et celui de notre recherche. L'âge, le statut, l'histoire et le vécu font de notre échantillon de personnes aux profils très différents de ceux étudiés par Gilles Chantraine qui sont des mineurs entre 15 et 17 ans. Ainsi nous comprenons que si les cinq idéaux-types de Gilles Chantraine correspondent aux situations rencontrées et vécues par les vingt jeunes concernés par son enquête, ceux-ci ne peuvent ni correspondre aux situations vécues par les personnes de notre échantillon et moins encore représenter des personnes adultes dont l'âge se situe entre 23 et 72

ans. D'autre part, s'il y a une différence importante en termes de profil que nous ne pouvons ignorer, nous avons également des objectifs de recherche différents.

Nous cherchons à nous saisir de ce que les personnes ont à dire de leur expérience carcérale non pas pour tracer des trajectoires délinquantes qui mènent à la détention, mais pour nous aider à créer des patrons biographiques capables de rendre compte des situations et expériences biographiques carcérales des dix personnes concernées par cette recherche. Nous rappelons ici que les éléments de connaissance que nous mobilisons sont issus de l'interprétation des données empiriques et que, nous ne saurions prétendre au terme des résultats, à une quelconque généralisation. En suivant de façon particulièrement rigoureuse l'idée de Jean Jacques Guinchard (2006) selon laquelle « *L'idéal type [...] est un instrument de découverte et de stimulation de la pensée pour opérer des classements, repérer des oppositions, des présences ou des absences qui feront ensuite réfléchir, pour situer les unes par rapport aux autres les individualités réelles, historiques et sociales. Il est donc un outil et non une fin en soi ; on peut le retoucher ou en inventer de nouveaux dès que c'est nécessaire* » (Ibid., p. 81), nous utilisons le concept en tant qu'outil permettant d'approfondir nos réflexions.

1.2.2 La typologie pour la construction et compréhension du sens donné à l'enferme- ment

Pour sa fonction heuristique et en dépit des réserves exprimées précédemment, nous allons tenter de représenter, sous la forme d'une typologie (wébérienne), les expériences biographiques carcérales des dix personnes de notre recherche. Le dispositif analytique a pour mérite de représenter clairement les données issues du processus de subjectivation des expériences biographiques carcérales, chaque idéal type correspond à une forme subjectivée d'expérience biographique carcérale. La particularité de cette typologie consiste à admettre pour chaque personne concernée racontant son histoire qu'elle puisse subjectiver son parcours carcéral de façon différente selon la période à laquelle elle fait référence dans son parcours de vie. Si plusieurs représentations de la prison peuvent se succéder dans le temps pour une même personne, nous sommes alors en capacité de démontrer que la prison peut avoir non pas un sens mais plusieurs selon le vécu et la représentation qu'en fait son narrateur. De ses idéaux types émergeant de la réalité empirique et exprimant le sens subjectivé que donnent les personnes à leurs expériences carcérales, nous proposons une interprétation singulière du vécu de chacune reflétant ainsi un « construit mental » (Burger, 1976, p. 164).

C'est à la lumière des représentations et subjectivations que nous ont livrées les participants à la recherche durant les entretiens que nous avons élaboré les idéaux-types suivants : (1) « la prison lieu-refuge », (2) « la prison espace de réflexion », (3) « la prison lieu d'acculturation », (4) « la prison fracture traumatique », et (5) « la prison un entre deux hôpital-psychiatrique ». Chaque idéal type sera explicité et illustré par des extraits d'entretiens correspondants.

Le tableau ci-dessous présente les cinq idéaux types construits au service de la recherche du sens et de la compréhension que nous avons des discours recueillis afin de les rendre visibles et intelligibles. D'une part, ils mettent en évidence les différentes manières selon lesquelles la prison peut être appréhendée par chaque personne la racontant et d'autre part, conceptualisent les diverses représentations à partir desquelles l'expérience carcérale peut être caractérisée.

9. Tableau des idéaux types des représentations de la prison	
Comment la prison est-elle racontée ?	Par qui ?
Un lieu-refuge	par les personnes très précarisées pour qui les conditions de détention sont supérieures aux conditions de vie qu'elles ont en liberté. La prison leur propose un hébergement chauffé, deux repas par jour, la gratuité des soins, un suivi thérapeutique... un lieu où se mettre à l'abri de certains dangers auxquels elles ne peuvent faire face.
Un espace de réflexion	par les personnes qui ressentent le besoin de se remettre en question, la prison leur propose un espace favorable à une prise de conscience. La rupture avec le monde extérieur et l'isolement favorisent la rencontre avec soi-même.
Un lieu d'acculturation	par celles dont la déviance est devenue une carrière professionnelle et un mode de vie. La prison peut encore faire « école du crime », lieu privilégié des récits de pratiques entre pairs, d'enseignement mutuel par simple transmission orale.
Une fracture traumatique	par les personnes dont la condamnation s'est avérée injustifiée, la prison est un bouleversement traumatique à la suite duquel s'enchaînent rupture sociale, fracture familiale, éclatement de la sphère relationnelle, perte de repères de soi, et anéantissement.
Un entre deux : hôpital-psychiatrique	par les personnes qui présentent des pathologies diverses, dépendantes de divers produits stupéfiants ou addictes. Présentant des maladies ou des troubles préexistants, latents ou induits à l'incarcération.

1) La prison racontée comme un « lieu refuge »

A l'exception des personnes détenues liées à la délinquance financière, la prison accueille pour l'essentiel une population défavorisée en situation de grande précarité. Aux parcours scolaires prématurément interrompus s'enchaînent des situations professionnelles instables cantonnées dans des tâches souvent pénibles voire dévalorisantes et traversées par de multiples événements et obstacles accentuant les inégalités. La population carcérale présente des caractéristiques sociodémographiques qui la distinguent de la population à l'extérieur contribuant à faire des personnes qui la composent des « exclues » socialement, économiquement, familialement et scolairement (Combessie, 2001). Pour certaines d'entre elles, le temps de l'incarcération peut être vécu comme le moment de « *se refaire une santé* ». En situation de grandes difficultés sociales et économiques, ces personnes, livrées à elles-mêmes à l'extérieur, sont désaffiliées, éloignées des systèmes sociaux auxquelles elles pourraient avoir accès. Elles ne peuvent gérer leur état de santé se souciant peu d'elles-mêmes. A ces situations

complexes viennent souvent se greffer des pratiques d'addiction qui accentuent les processus de précarisation et de désaffiliation (Castel, 1995). Pour Lou, la prison représente un lieu-refuge, un abri temporaire, qui lui a été bénéfique du point de vue de sa santé physique et mentale. Une pause temporaire lui offrant un mode de vie équilibré, plus sain et régulier qu'il n'était pas en capacité d'organiser seul à l'extérieur. N'étant plus contraint de subvenir à ses besoins, ses activités délictuelles sont interrompues, sinon freinées.

Le cas de Lou (E3) :

Avant l'incarcération	« Je vivais à 200 à l'heure ; les filles, la drogue, la musique, la fête. « Sexe, drogue et rock and roll ». On fumait beaucoup avec ma copine. Je contrôlais plus ma santé, je contrôlais plus ma vie non plus ». L3
	« J'étais en surcharge pondérale, 130 kilos quand j'y suis entré. Dehors, je me nourrissais mal, charcuterie, fromage, matières grasses, j'avais aussi une très mauvaise dentition. J'ai eu un grave accident de voiture, j'ai laissé mes dents de devant sur le volant ». L210
Pendant l'incarcération	« J'ai eu accès à tous les soins dont j'avais besoin. J'ai perdu du poids, une vingtaine de kilos en un an, j'ai demandé à avoir des soins pour mes dents, que j'ai eus ; le dentiste m'a appareillé en haut et en bas, 14 dents d'arrachées. Grâce à lui, j'ai retrouvé mes dents et mon sourire ». L215
	« On m'a amené aussi à faire un vrai travail personnel sur moi grâce à la psychologue de la Maison d'arrêt de B., que je voyais plusieurs fois par mois, un suivi très efficace, je lui dois beaucoup d'ailleurs. Je continue à lui écrire d'ici ». L224
	J'ai été « extrait » plusieurs fois de la prison pour m'amener à l'hôpital de B., faire une radio des poumons, un panoramique dentaire, un bilan complet. J'ai vu l'ophtalmo pour mes yeux, et une opticienne est venue à la prison pour me faire choisir mes lunettes ». L205
Constat pendant l'entretien	« La prison m'a apporté une santé que je n'avais pas à l'extérieur ». L208
	« La prison m'a sauvé la vie. J'y ai trouvé un rééquilibrage total, côté santé. L204

2) La prison racontée comme un « espace de réflexion sur soi et de prise de conscience »

La prison majoritairement racontée comme « lieu de souffrance et de perte de dignité » par certains ou par d'autres comme le lieu idéal « pour devenir un homme, un vrai », peut devenir lieu et espace de remise en question de soi, espace favorable à une prise de conscience. Pour Fathy, Akim, Lamal et Claude, la prison devient un lieu et un espace de rencontre avec soi-même. Un lieu où ils disent « s'être trouvés ». Aussi paradoxalement que cela puisse paraître, c'est dans une situation d'enfermement que chacun a trouvé le moyen de « grandir » et de « se libérer ». L'histoire de chacun prend la forme narrative d'une reprise en main de leur existence qui dénote peut-être une volonté de se forger une nouvelle identité. Avant tout, la prison devient l'espace et l'occasion pour amorcer un processus réflexif d'introspection dont le résultat dépendra du cheminement parcouru dans leur histoire à confondre leur ancienne identité avec une nouvelle image en construction. Ces moments intenses de

réflexion participent à infléchir le parcours de vie de chacun pour en modifier son identité. La prison apparaît étonnamment comme un lieu terriblement humain où la personne y fait l'expérience de la recherche de ce qu'il a fait de son humanité et de ce qu'il en reste (Marchetti, 2001). Ainsi nous pouvons considérer l'institution et ses partenaires institutionnels comme des « facteurs » encadrant le processus de transformation biographique qui s'amorce (Berger et Luckmann, 1986). De façon inopinée, les gardiens peuvent jouer le rôle de « passeurs », de personnes-clé qui déclenchent ce « quelque chose » à partir de quoi la personne détenue va penser à sa reconstruction et être considérés comme des « autres significatifs » (Ibid.) du fait de l'importance que les personnes détenues leur attribuent dans la construction de leur future expérience, de leur transformation et de leur nouvelle identité. L'évènement biographique intersubjectif comprend à la fois des moments privilégiés, pour ce qu'ils ont d'émancipateurs, mais également des moments déstabilisants où s'élaborent des faits, des significations et surviennent les possibilités de nouvelles représentations de soi. Ces moments biographiques sont irrémédiablement imbriqués les uns aux autres.

Les cas de Fathy (E2), Akim (E4), Lamal (E6) et Claude (E10) :

Fathy	« Le CD de C. m'a aidé pour ça, ça, c'est vrai ; moi, j'ai fait le reste, je l'ai fait tout seul et j'en ai souffert, je vais pas vous mentir, j'ai pleuré tout seul dans ma cellule, de nombreuses fois, j'ai écrit, beaucoup ; j'ai déchiré de rage et de colère certains de mes écrits, et j'ai réécrit. Ma plume, ça faisait longtemps que je l'avais laissée tomber, je l'ai retrouvée, je me suis remis à écrire ». L335
Akim	« J'ai eu tout le temps de réfléchir. J'ai tellement réfléchi à m'en rendre fou, je pourrais dire, de quoi me rendre fou moi-même. J'ai grandi en prison, la prison m'a endurci ». L192
Lamal	« On a tous droit à se construire, attention avec le mot « reconstruire », moi, la prison ne m'a pas démolie, jamais, bien au contraire, elle a fait que m'aider à construire. J'ai fait du mal, c'est vrai, aujourd'hui, j'essaie de faire du bien, comme disent les personnes croyantes ». L4
Claude	« Pendant toute cette période-là, je l'ai dit souvent, j'étais entre nulle part et n'importe où. Le temps que cela mûrisse, que ça prenne forme, c'est une gestation, un peu comme une naissance ». L417

3) La prison racontée comme « lieu d'acculturation à la délinquance »

Malgré des conditions d'enfermement s'orientant vers une ouverture aux valeurs sociales par l'accès aux programmes scolaires et aux activités socio-culturelles, améliorant ainsi le déroulement de la peine de privation de liberté, la prison est encore racontée comme un lieu de valorisation sociale, propice à l'apprentissage, à la formation et au développement de valeurs délictuelles voire criminelles par certains détenus. Si ce phénomène d'acculturation à une sous-culture carcérale est de moins en moins important ces dernières années, la prison s'inscrit, malgré tout, comme le lieu approprié pour apprendre à devenir un bandit, un escroc ou un voyou en se perfectionnant auprès des pairs que la promiscuité carcérale favorise (Sutherland, 1966). Selon un code de conduites bien spécifiques, l'ensemble des

pratiques déviantes se transmet oralement entre détenus de générations différentes permettant ainsi l'acquisition de techniques, de connaissances et de compétences professionnelles nécessaires à l'évolution de carrière. Le comportement délinquant met en jeu les mêmes mécanismes que ceux impliqués dans tous types d'apprentissage et formation (Mucchieli, 1999). Pour certains ce n'est pas tant l'acte commis en lui-même ou encore sa gravité qui est la conséquence de l'enfermement mais plus l'erreur ou la faute commise durant le délit, qui a permis aux forces de l'ordre d'être repéré et appréhendé, qui est tenue pour responsable de l'incarcération. Selon Guy Lemire (et Vacheret, 1990) l'adhésion aveugle ou quasi aveugle aux valeurs et aux mœurs d'une sous-culture carcérale résulte souvent du niveau important « *d'instabilité de l'individu qui n'ayant pas établi, en société, les relations positives sociales essentielles à une socialisation adéquate, le rend particulièrement vulnérable* » aux influences du milieu (Ibid., p. 129). Pour Sylvie, Lou et JCB la prison est racontée et vécue comme le lieu d'acculturation à la délinquance au sein duquel ils ont gagné une reconnaissance devenue nécessaire à leur survie, une valorisation au sein d'un groupe d'appartenance et une notoriété auprès de leurs pairs.

Les cas de Sylvie (E1) Lou (E3) et JCB (E5) :

Sylvie	« <i>Moi je préfère les gros coups ; la finance, les banques, les crédits, y a des choses à faire encore dans la branche, je cherche des gars qui connaissent bien le système pour apprendre, j'ai pas peur de la prison et j'apprends vite</i> ». L374
JCB	« <i>J'ai fait ma « formation escroc » à Fleury</i> » L122 « <i>Pendant les années où on peut rien faire d'autre que rester enfermé, moi, j'en profite pour m'instruire, lire, découvrir des activités culturelles, je sais que, d'abord ça fait passer le temps, mais ça me permet aussi d'apprendre des choses qui vont me servir dehors, et faciliter ma vie dehors</i> ». L207 « <i>Quand vous gravitez dans le milieu de la prison, vous cultivez une culture déviante, vous voyez ce que je veux dire ? Les psychologues appellent ça la « sous culture déviante de la prison</i> ». L112 « <i>On baigne tous dans cette ambiance, on ne peut qu'apprendre à se perfectionner. Apprendre à devenir un escroc par exemple. Ça se vérifie très bien ce que je dis. Ça s'est déjà vérifié à plusieurs reprises que des gens qui se sont retrouvés en prison pour des petits riens sortent et deviennent de vrais bandits</i> ». L112 <i>L'être humain est influençable, « Vous gravitez dans un monde parallèle pour ne pas dire délictuel où tout le monde parle de son histoire, de ce qu'il a fait et de comment il l'a fait »</i> . L118
Lou	« <i>Dehors je savais que voler un œuf. J'entre en prison, j'en sors ; je sais voler l'œuf, la poule et le poulailler</i> ». L333 « <i>Certains continuent dedans ce qu'ils faisaient dehors... et ils auront appris à mieux faire voleur ou dealer</i> ». L305 « <i>En prison, si quelqu'un veut continuer à vivre dans le mal, dans tout ce qui est illégal, les magouilles, le sale business, ici, il va se perfectionner. Il y trouvera tout ce qu'il lui faut et tout ce dont il a besoin</i> ». L302

4) La prison racontée comme « une fracture traumatique »

Prévenues incarcérées en prison en attente des résultats de l'enquête qui les disculperont, en attente en détention jusqu'à la fin d'un procès durant lequel elles seront acquittées, détenues accusées à tort par la justice pour des délits ou crimes qu'elles n'ont pas commis, ces personnes, dont la vie est

broyée par le système judiciaire, connaîtront malgré elles la privation de liberté. La justice cherchera à se déresponsabiliser de ses erreurs en évaluant les préjudices causés au titre de dédommagement. C'est le calcul de ce que vaut un jour de prison qui sera fait en lieu et place de ce que vaut un jour de liberté, celle-là même dont on n'a jamais conscience avant de la perdre.

L'incarcération à tort est vécue comme un évènement traumatique à la suite duquel « rien ne sera plus jamais comme avant ». Elle fait écho à l'expérience d'une rupture violente auquel se succède un sentiment d'injustice qui provoque la colère, vient s'ajouter celui de la honte, puis celui de la sidération et au regard des circonstances de l'évènement, celui de la peur de lire dans les réactions de sa famille, des amis et de son environnement l'incompréhension. Cette souffrance est d'autant plus forte que la personne est étrangère au milieu carcéral et aux actes reprochés. Une fracture violente séparant définitivement « la vie d'avant » de « celle d'aujourd'hui ». Une temporalité à trois dimensions, au cours de laquelle la vie d'avant la prison, celle vécue pendant et celle après la prison se fragmentent mais ne s'assembleront jamais.

Paradoxalement, Liana sera la seule personne parmi celles concernées par notre enquête dont l'objectif ne sera pas de sortir de prison mais de rétablir son identité, de retrouver sa dignité, souhaitant avant tout être reconnue innocente. Comme de nombreuses personnes confrontées à de graves traumatismes, Liana estime, rétrospectivement que l'expérience vécue l'a amenée à des changements positifs dans sa vie. En prison, elle a pris le temps de réfléchir sur sa vie et d'y trouver des réajustements de posture la conduisant à opérer divers repositionnements identitaires.

Le cas de Liana (E8) :

Liana	<p>« Ce qui suit est très difficile encore pour moi à raconter, cinq années ont passé depuis, je n'ai rien oublié, mais j'ai toujours autant de mal à en parler ». L100</p> <p>« J'ai perdu 27 kilos, mon mari, ma famille et mes 5 enfants, je n'ai plus rien, je ne sers à rien ». L237</p> <p>« Quand on est innocent on va jusqu'au bout du processus pour faire reconnaître l'injustice dont est victime, on ne s'arrête pas en route ». L299</p> <p>« Il faut que l'on me reconnaisse innocente, je veux ma part de vérité, j'y ai droit. Ce n'est pas qu'une simple question d'honneur, il y a des valeurs et des principes aussi derrière ma volonté, pour lesquels je me bats ». L318</p> <p>« Tout est différent pour moi, ma vie a changé. Je ne recommence rien, j'essaie de m'adapter, de reprendre le cours de ma vie, mais ce n'est définitivement plus la même ». L387</p>
-------	--

5) La prison racontée comme un entre deux « hôpital-psychiatrique »

La prison est de nos jours le lieu où l'on enferme et où l'on soigne. La question fait encore débat, malgré les nombreuses alertes concernant l'accroissement du nombre de personnes y entrant et y séjournant alors qu'elles sont « atteintes de troubles mentaux faisant l'objet de soins psychiatriques ».

S'il est effectivement très inquiétant de voir la prison « *endosser une vocation asilaire perdue dans les hôpitaux psychiatriques* » (Canetti, 2002), il est tout aussi indispensable de pourvoir aux besoins de soins de ses occupants dans les meilleures conditions possibles. Pendant que les professionnels de santé favorisent, lors des expertises psychiatriques, la responsabilité pénale de la personne présentant des troubles mentaux, le législateur prévoit lui, de condamner celle dont le discernement aurait été non pas aboli mais altéré par un trouble mental au moment des faits. Les répercussions et conséquences ne se sont pas faits attendre au regard des chiffres actuels.

Pour Lou, (criminel dangereux)⁷⁹ condamné à 18 ans de prison ferme, comme pour Charles (petit délinquant occasionnel bien connu des services de police)⁴ qui n'y aura passé que onze mois, la question d'une prise en charge médicale et d'un suivi thérapeutique s'est posée dès leur arrivée en détention. Leur parcours d'enfermement pour peine s'est transformé en parcours de soins psychiatriques et sanitaire, leur état de santé à l'entrée en prison présentant des symptômes de graves pathologies. Ces deux situations d'enfermement dont les circonstances sont très différentes illustrent la preuve qu'apporter une réponse en termes de soin est essentiel même en prison.

Les cas de Lou (E3) et Charles (E9) :

Lou	<p>« <i>Quand j'étais dehors [...] je me demandais pourquoi j'étais en vie. Je n'avais pas de vie régulière, stable ou stabilisée dehors ; je sentais parfois que ça basculait dans tous les sens</i> ». L229</p> <p>« <i>Dehors, j'étais livré à moi-même dans tous les domaines et je n'ai jamais été suivi médicalement. Après le 2^e divorce, je me suis retrouvé seul, très seul. Livré à moi-même, je ne m'occupais pas de moi</i> ». L235</p> <p>« <i>J'ai fait 3 tentatives de suicide en 30 ans. Je m'en suis toujours sorti. Y compris la dernière fois où j'ai visé le premier poteau, j'ai lâché le volant en voiture et j'ai appuyé sur l'accélérateur</i> ». L232</p> <p>« <i>On m'a amené aussi à faire un vrai travail personnel sur moi grâce à la psychologue de la Maison d'arrêt de B., que je voyais plusieurs fois par mois, un suivi très efficace, je lui dois beaucoup d'ailleurs</i> ». L224</p>
Charles	<p>« <i>C'est ça qui est dur le mental [...] on peut pas sortir à un moment tellement ça fait peur la sortie [...] c'est comme si on s'enferme soi-même</i>. L260</p> <p>« <i>Tout ça, ça détruit tout [...] elle lâche des fous dans la nature ; les gens deviennent fous, mais vraiment fous, des aliénés, relâchés en pleine société</i>. L263</p> <p>« <i>J'avais beaucoup de haine et de violence en moi au départ, durant les tout premiers jours, ensuite j'ai voulu me suicider en détention</i>. L172</p> <p>« <i>Le médecin en détention, m'a dit qu'il fallait que je pense à mes enfants, à ma famille, et que je ne fasse pas ça, elle m'a raisonné finalement, j'ai renoncé au suicide</i> ». L178</p> <p>« <i>les médecins ont écrit (sur mon dossier médical) que me suicider pour moi, c'était un moyen de chantage, mais que jamais je passerais à l'acte, que du pipeau en fait mes tentatives en détention, c'est ce qu'ils ont écrit</i> ». L.174</p>

⁷⁹ Il est important de préciser les raisons d'enfermement afin de différencier les deux situations d'enfermement.

Cette typologie a l'avantage d'ouvrir à une meilleure connaissance de l'impact de l'incarcération sur le parcours de vie, de mieux appréhender la réalité de l'enfermement en rendant celle-ci plus lisible et intelligible. Par sa forme diachronique, le récit nous a permis de comprendre qu'une même personne pouvait subjectiver son vécu carcéral différemment selon la période de référence à laquelle elle circonscrit son histoire, selon la durée d'enfermement, et les lieux de détention où elle se trouve. Ainsi la prison peut être vécue, selon le récit biographique de Lamal, comme un lieu d'acculturation à l'occasion de plusieurs séjours successifs, puis comme un espace de réflexion, première marche vers le désistement lors de sa dernière incarcération. Alors que le récit biographique de Lou nous présentera la prison comme étant un lieu de refuge pendant les premières années de son incarcération, puis comme un lieu d'acculturation par nécessité de survie, et enfin comme un espace de réflexion sur un fond de suivi thérapeutique.

A partir de cette typologie, et selon l'interprétation singulière du vécu de chacune reflétant ainsi un « construit mental » (Burger, 1976 p. 164), nous pouvons désormais avancer les constats majeurs suivants :

- les personnes détenues perçoivent et vivent la prison de manière différente, dès leur entrée dans le milieu carcéral, selon le moment où ils en sont de leur peine (début, milieu ou fin d'incarcération), selon les déterminants sociologiques qui les caractérisent et qu'elles présentent. Les principaux facteurs à considérer sont :

- la situation personnelle (état de santé, ressources économiques, liens familiaux et sociaux, ...) dans laquelle elles se trouvent,
- les besoins de prise en charge qu'elles sollicitent,
- le mode de vie (affiliation et groupe d'appartenance, adhésion aux valeurs d'une sous-culture carcérale),
- leurs positionnements par rapport à l'acte commis.

- Cette représentation n'est pas définitive, elle évolue durant l'incarcération avec la situation de la personne selon les événements qui s'y produisent.

Le tableau ci-dessous représente les différentes représentations de l'enfermement que les personnes de notre recherche évoquent durant leur parcours respectif.

	Sylvie (E1)	Fathy (E2)	Lou (E3)	Akim (E4)	JCB (E5)	Lamal (E6)	Jordan (E7)	Liana (E8)	Charles (E9)	Claude (E10)
La prison lieu-refuge										
La prison espace de réflexion										
La prison lieu d'acculturation										
La prison destructrice										
La prison-hôpital-psychiatrique										

1.3 Les processus de transformations biographiques en mouvement

Dans la continuité de notre réflexion, il paraît indispensable d'approfondir notre recherche en interrogeant l'expérience carcérale du point de vue du biographique en cherchant à savoir ce que les personnes nous disent des processus identitaires mis en œuvre. Ce sont les dynamiques de ruptures dans les parcours de vie des personnes ayant connue l'incarcération qui nous intéressent plus précisément. Nous nous demandons dans quelle mesure l'entrée en prison, dont on connaît la dimension particulièrement violente par le « choc » qu'elle provoque, témoigne d'une bifurcation voire d'une rupture biographique. Par ailleurs, en questionnant les processus d'entrée dans la délinquance et celui d'abandon de la délinquance (désistement) nous essaierons de comprendre s'ils sont révélateurs de ruptures biographiques ou simplement d'évènements biographiques infléchissant le parcours de vie de la personne. C'est en nous focalisant sur les personnes pour lesquelles l'entrée dans le processus d'abandon de la délinquance témoigne d'une rupture dans leur parcours de vie que nous vérifierons comment s'opère le concept de « conversion identitaire » selon les stratégies individuelles mises en œuvre produisant des tentatives « *d'acquisition identitaire* » et de « *restauration identitaire* » telles que Jean Marie Barbier (1996) les définit.

Dire ce qu'on était avant l'entrée en prison, dire ce qu'on est en prison et ce qu'on sera après, revient à faire l'expérience de la parole de soi dans l'exercice d'un avant, pendant et après sur soi. Sachant que notre objectif est moins de vérifier la teneur des faits racontés par les personnes qui les énoncent que d'appréhender la manière dont elles les présentent et ce qu'elles ont à en dire ; les discours rapportés et recueillis comptent moins dans leurs contenus que pour ce qu'ils nous disent des personnes qui les tiennent. C'est donc à partir de la manière dont les personnes racontent leur histoire et dans la prise en compte de leur parole que les nombreux processus identitaires en cours en prison se révèlent.

Nous présentons de façon succincte et schématique les différentes notions de continuité, discontinuité, celle de rupture, ou de conversion identitaire (Berger, et Luckman, 1986) ; qui s'opèrent chronologiquement et qui sont convoquées dès l'entrée en prison. Nous entendons par « conversion identitaire », le processus par lequel la personne déclare devenir autre, se découvre, et se transforme dans une situation spécifique. Nous savons que chacune vit et fait sa prison à sa manière, selon la manière dont elle va accepter de subir l'enfermement et ses conditions ou s'y opposer en luttant contre ; selon les stratégies d'adaptation ou de résistance mises en œuvre aux dépens de la qualité de vie, des difficultés auxquelles elle s'expose dans l'opposition et des ressources dont elle dispose.

1.3.1 Que devient l'identité lorsqu'elle est privée de liberté ?

La prison, comme la famille ou l'école est un lieu de socialisation important, d'autant plus important qu'il y a peu de choses à faire en prison à l'exception de « *vivre ensemble* » avec les autres.

a) L'identité pré-prison suspendue

Dès son entrée en prison, l'identité de la personne est mise à mal par l'emprise institutionnelle carcérale et ses effets pathogènes. La personne perd son affiliation sociale, familiale et professionnelle qui la caractérisait à l'extérieur et la distinguait des autres. L'identité incarcérée devient alors l'enjeu d'un conflit d'appropriation entre l'identité précédente, celle que nous nommons « *pré-prison* » et les diverses identités qui vont se transformer, se déconstruire ou reconstruire durant l'incarcération. Dès l'entrée en prison, l'identité « *pré-prison* » est affectée voire agressée par la violence du « *choc carcéral* » que la personne affronte. L'arrivée dans un milieu coercitif particulièrement hostile et la découverte des nouvelles conditions de vie où prévalent exclusion, privation et déshumanisation se traduisent par une désappropriation de l'image de soi et une perte de contrôle sur soi. Les repères identitaires habituels se trouvent menacés par les nouveaux mondes sociaux que l'univers carcéral propose. L'intégrité identitaire est bouleversée au point d'être suspendue au profit d'une nouvelle identité en perspective, infligée.

b) L'identité imposée

La nouvelle identité attribuée est celle qui est imposée par l'institution (les forces de l'ordre durant l'arrestation, les magistrats à l'occasion du procès, le personnel pénitentiaire durant la détention). Elle se trouve essentiellement réduite à la qualification de l'infraction commise et représente souvent le statut judico-carcéral. Pour les magistrats, la personne est un numéro de dossier (suspension de l'identité « *pré-prison* ») au statut de prévenu jusqu'au prononcé de sa libération ou au statut de détenu au moment de sa condamnation. Pour les gardiens, la personne prévenue ou détenue devient un numéro d'écrou (suspension de l'identité « *pré-prison* ») auquel est associée une propriété la distinguant selon les différents types de condamnation et/ou de détention : le « *DPS* » pour le détenu dangereux particulièrement surveillé, le « *perpète* » qui n'est pas prêt de sortir, le « *ré insérable* » auquel du travail sera proposé ou le « *non ré insérable* » qui n'est pas digne de confiance et dont il faut se méfier. Cette identité imposée, véritable processus de distinction, évolue dans le temps selon le parcours en détention de la personne détenue, le « *perpète* » devient le prochain « *libérable* », mais évolue également selon la place hiérarchique au sein de laquelle elle se trouve. Le « *DPS* » placé en haut de l'échelle pour la dangerosité qu'il inspire devient le « *ré insérable* » qui nécessitera moins d'attention et mobilisera moins de personnel de surveillance. Les graduations de l'échelle sociale en prison sont inversement proportionnelles à celles définies par la société à l'extérieur.

L'identité institutionnelle imposée selon l'image réduite à la nature de l'acte commis, ou à la longueur de la peine, ordonne à la personne détenue une redéfinition de soi par rapport à la représentation qu'elle avait d'elle-même jusque-là. « *Le juge m'a dit que je suis un psychopathe, il sait ce qu'il dit, des comme moi il en voit tous les jours* ». Les sentiments de vulnérabilité associés à la dévalorisation de soi provoquent l'altération de son image et accompagnent plus ou moins inconsciemment l'idée de revêtir

une identité en écho à la judiciarisation attestant de la stigmatisation carcérale. Dans la difficulté à se reconnaître, le trafiquant de stupéfiants se présentera par « *Je suis un homme dangereux* » et ajoutera « *je ne peux plus me regarder dans la glace* », le violeur dira « *Je suis un monstre* », et le voyou multirécidiviste s'auto définira par « *Je suis un psychopathe* ». La peur de se perdre et ne plus « *se retrouver comme avant l'entrée en prison* », la résignation à vivre enfermé quasiment comme un animal le temps de l'incarcération et l'inquiétante étrangeté ressentie suggèrent à la personne détenue qu'elle ne peut plus être elle-même en prison ; devenue trop vulnérable sa vie est en danger. La notion de discontinuité identitaire se dessine.

c) L'identité d'emprunt et les figures carcérales

Plongée dans un univers où la loi qui y règne est l'arbitraire, la personne détenue va devoir « *réordonner son monde* » (Le Caisne L., 2004 p. 518) en se différenciant des codétenus qui l'entourent auprès desquels elle ne souhaite pas s'identifier « *Quand tu arrives ici, le mieux s'est de dire pourquoi tu es là, histoire de te dédouaner de suite du statut de pointeur* » ; des groupes ou communautés au sein desquels elle ne souhaite pas se reconnaître « *Ceux-là, sont des petits voleurs de quartier qui ne m'intéressent pas, j'ai rien à faire avec eux, ils reproduisent en prison les mêmes choses qu'ils ont faites dehors* ». En se distinguant et s'affirmant à partir des actes qui l'amènent en prison, dont elle va revoir et reconfigurer la version à son profit « *Le mieux, pour avoir la paix, c'est dire dès ton arrivée que t'es là pour avoir buté quelqu'un, ils comprennent que tu n'as plus rien à perdre, et tout le monde te fout la paix* » et trouver sa place en s'affiliant à d'autres détenus, et en s'assimilant à ceux dont elle partage des valeurs morales communes. « *La plupart des femmes en prison elles sont là pour trafic de stup. ou de médoc, c'est triste à voir, moi j'ai un régime particulier, celui des révolutionnaires basques* ». La personne détenue va se forger une identité ; se construire une identité sociale compatible avec la prison et hiérarchisée selon les codes moraux pré établis. Elle soutient l'idée de ne pas se laisser « *réduire par la prison* » en maintenant sa résolution de « *ne pas changer, de ne pas plier malgré l'incarcération* ». Elle suspend son identité « *pré-prison* » pour se protéger du milieu dans lequel elle se trouve. Cacher sa vulnérabilité, contenir ses émotions et ses désirs, dissimuler ses faiblesses « *si tu croises quelqu'un dans la cour, jamais baisser les yeux* » c'est se construire une « *identité d'emprunt* » qui va lui permettre d'interagir avec les autres au sein de la prison, c'est-à-dire de survivre. L'obligation de vivre tous ensemble au quotidien, en côtoyant ou partageant sa cellule avec des personnes aux parcours de vie, aux profils et passés criminels différents dans une promiscuité carcérale sans la moindre intimité oblige la personne à masquer sa réalité par un faux-semblant (Goffman, 1989) mieux approprié.

Vivre en prison nécessite d'opérer des réajustements identitaires en empruntant des « *figures carcérales* » (Le Caisne, 2004 p. 520) sensées refléter les valeurs morales représentatives de la catégorie de détenus à laquelle la personne s'identifie en prison, selon sa place occupée dans la hiérarchie carcérale

et ses rapports entretenus avec l'administration, les détenus et le monde extérieur. Ces codes de valeurs spécifiques, très éloignés de ceux communément admis par la société, renvoient aux représentations à partir desquelles s'articulent les rôles sociaux classés et hiérarchisés. Les notions de bien ou de mal, de civilité ou d'incivilité, de moral ou d'immoral sont repensées et requalifiées selon une déontologie spécifique à l'univers criminel. Les codes de valeurs sont en lien avec les actes commis, revisités et fréquemment magnifiés. « *Je suis une femme amoureuse, j'ai sacrifié ma vie pour faire sortir mon homme de prison* » : Sylvie vit un véritable conte de fée, dont la version est habilement adaptée au XXI^{ème} siècle, c'est elle qui incarne le prince charmant et qui sauve son amoureux. Son courage et sa bravoure lui vaudront tout le respect de ses codétenues, qui « *c'est triste à voir, ne sont là que pour des affaires de stup. ou trafic de médocs* ». « *Moi je suis un voyou, un multirécidiviste, je rentre je sors de prison, c'est comme ça, c'est ça ma vie, une vie de voyou* » : le multirécidiviste est très respecté pour ces nombreuses années totalisées en prison, il maîtrise l'incarcération et tout le système judico-carcéral. Très apprécié par tous, il est recherché, conseille et « *reçoit en consultation* » dans la zone de détention les petits derniers qui arrivent. « *Je suis un trafiquant, je le sais, je me le dis, je suis pas fou, j'ai toujours été hors la société* » : le trafiquant de stupéfiants généralement continue d'exercer son activité illicite en prison pour « *maintenir son niveau de vie* », il est protégé par tous ceux qui font du « *business* » avec lui, il est craint grâce à l'image autoritaire du « *dur* » qu'il incarne, mais pas toujours respecté, surtout s'il est suspecté de vendre de la coke à des enfants devant les écoles. « *Moi je suis un fumeur de cannabis, aux assises, ils m'ont fait passer pour un sale type, un tueur de vieux, alors que je suis innocent* » : mais en prison tout le monde est innocent, ce détenu n'aura aucune écoute parmi ses codétenus ; cette identité d'emprunt est réservée aux intervenants dont nous faisons partie. Pour ses voisins codétenus, il veillera à se représenter comme l'intellectuel, celui qui écrit, lit, réfléchit ; intelligent et philosophe, il ne se mélange à personne parmi les détenus et maintient des relations particulièrement bonnes avec les gardiens. Le choix de l'identité d'emprunt répond aux problématiques à partir desquelles les interrogations suivantes s'inscrivent : « *Qui dois-je être en prison pour pouvoir y vivre ?* », « *Quel détenu dois-je être ?* », « *Quelle sera la place que je vais occuper ?* » et « *Quel rôle dois-je jouer pour arriver à y vivre ?* ». Cette quête de soi convoquant déconstruction et repositionnements identitaires suppose de réajuster la représentation que la personne a d'elle-même, de remanier la représentation que les autres auront d'elle dans l'idée de se percevoir unique, et l'exigence de vouloir à la fois se différencier des autres et s'assimiler aux autres.

Au regard des résultats de cette recherche basée sur dix entretiens réalisés, trois figures carcérales distinctes et majeures paraissent indispensables à s'approprier dès l'entrée dans l'univers carcéral au sein duquel l'intégration sociale est circonscrite aux conditions inhérentes que le milieu lui-même produit. Tout comme la notion d'identité, chaque figure carcérale se constitue et se développe à partir de l'interaction avec l'autre ; selon la personne, le groupe et la communauté à laquelle celle-ci appartient. Selon si l'interlocuteur appartient à l'administration pénitentiaire (le gardien, le directeur de

prison ...), si l'interlocuteur est une personne de l'extérieur (l'intervenant bénévole, le visiteur de prison, le bénévole d'une association comme la Croix Rouge, l'imam ou l'aumônier) personnes en civil sans uniforme, ou si l'interlocuteur est un pair, un autre détenu incarcéré, la figure carcérale change.

De nombreuses autres identités d'emprunt sont véhiculées en prison, comme le pointeur (pédophile) qui est lui situé au bas de l'échelle pour le caractère particulièrement odieux de ses crimes envers les enfants ; à l'opposé se trouve le VIP, tout en haut de la hiérarchie. Le prisonnier politique, financier, le col blanc ; l'homme qui a réussi à gagner de l'argent par son ingéniosité. Il y aussi les délinquants, « *ces jeunes des quartiers qui se retrouvent tous dedans, leur cité dehors, c'est une prison, être ici ne change rien pour eux* ».

1.3.2 Les transformations biographiques

Ces diverses pratiques de conversions identitaires que nous nommons également transformations biographiques faisant appel à des identités d'emprunts temporelles et circonstancielles reflètent la dimension essentielle qu'attribuent les personnes détenues à leurs représentations dans le cadre de leurs relations sociales et leurs rapports humains intramuros et hors les murs. Il ne s'agit pas dans nos constats de réduire la notion de transformation identitaire à une stratégie d'incorporation sociale réalisée dans les multiples contradictions que présente l'univers carcéral, ou à la relier aux rapports et relations sociales pré établies mais plus de relever la plasticité et la malléabilité des structures mentales (ou construits mentaux) des personnes en situation d'enfermement et les nombreuses capacités à repenser leur identité, à se déconstruire pour se repositionner, à se transformer au regard de l'autre, selon qui est l'autre. Nous pouvons traiter la manière dont ces transformations biographiques s'opèrent à partir d'une démarche processuelle qui renvoie à l'analyse des processus de socialisation carcérale de façon chronologique ou à partir d'une démarche catégorielle qui consiste à déterminer à quelle catégorie émergente ou classification repose l'identité d'emprunt, celle-ci renvoyant à la réalisation d'une typologie wébérienne. Nous avons choisi de croiser ces deux pratiques, les résultats présentent donc une typologie des comportements adoptés, auxquels s'ajoutent les facteurs explicatifs, accompagnés d'extraits de discours et enfin, à titre d'illustration, une représentation graphique est proposée.

A partir des éléments recueillis au sein des discours des personnes constituant notre échantillon, nous identifions et regroupons un certain nombre d'éléments communs significatifs qui nous permettent de dégager trois identités d'emprunt distinctes répondant à trois types de comportements adoptés reposant sur trois rôles sociaux différents. Ainsi la personne détenue se définissant à partir de son niveau d'adhésion (intégration-adaptation) ou d'opposition (confrontation-conflit) au milieu carcéral, à partir de sa perception à l'égard des autres détenus, du personnel de l'institution mais aussi du monde extérieur, se construit, le temps de l'enfermement, l'identité d'emprunt correspondant à la représentation de soi qu'elle souhaite donner et sur laquelle se fondent les caractéristiques principales de sa socialisation.

L'enfermement ne produit pas un seul type de comportement homogène mais plusieurs selon la personne et sa singularité, le rôle qu'elle souhaite jouer au sein de l'institution, sa capacité d'intégration au milieu carcéral et le type de rapports-relations qu'elle souhaite entretenir. A l'identité d'emprunt s'associent la recherche et l'acquisition d'un statut identitaire dont la personne va se servir pour survivre dans cet univers particulier.

a) L'identité d'emprunt en tant que « *dur* », le caïd

Pour s'adapter au milieu carcéral dont la principale représentation est la violence, et face à la menace qu'il produit, se construire une identité de « *dur* » constitue, pour certaines personnes détenues, la seule réponse à faire valoir : « *Dehors je savais que voler un œuf, j'entre en prison, je sais voler l'œuf, la poule et le poulailler* ». Cette identité d'emprunt nécessite d'être en capacité de faire peur aux autres plutôt que de montrer sa peur : « *Si tu arrives ici pour un crime, moi j'ai pris vingt ans, le mieux c'est de le dire tout de suite, tout le monde te fout la paix, tout le monde se méfie de toi parce que tu as plus rien à craindre* ». La violence exprimée est une réponse à la fois répressive envers les autres et protectrice envers soi-même. « *Aller en prison c'est gratifiant, quand ils sortent ils s'en servent pour être valorisés dans leur cité auprès de leurs copains et se faire respecter* » : perçu comme un caïd exerçant son pouvoir autoritaire, par l'intermédiaire de menaces, de manipulations ou de faits de violence sur les plus vulnérables, le « *dur* » se positionne souvent comme le leader d'un groupe. Il se caractérise par ses nombreux comportements provocateurs favorisant certaines conduites et principes comme « *Faire justice soi-même* », « *Ne jamais perdre la face pour ne pas être inquiété* », « *Ne jamais pactiser avec l'ennemi* » lui valent crainte, respect et une forme de tranquillité, privilège notoire le temps de la détention. Le « *caïd* » se distingue parmi les autres personnes détenues par son rejet massif de toutes les règles institutionnelles et sa capacité à fédérer autour de lui ceux avec lesquels il partage des valeurs communes dont il n'hésitera pas à utiliser les ressources pour répondre à ses propres besoins. Sa position face à l'institution est caractérisée par une volonté de confrontation-opposition, son discours est conflictuel au sens des provocations, revendications et réprimandes qu'il véhicule.

b) L'identité d'emprunt en tant que « *victime* »

Victime de la société, la personne détenue est fréquemment plongée dans un état de sidération face à l'injustice qu'elle subit : « *L'arrestation, ça a été un choc pour moi* ». Elle s'appuie souvent sur les inégalités sociales que la société lui a déjà témoignées, « *La justice c'est comme dehors, il y a les pauvres et les riches, les blancs et les noirs* » et soutient celles rencontrées face à la police qui l'a appréhendée et la justice. Prétextant la corruption des acteurs, « *j'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à un procès équitable* » elle remet en cause leurs compétences, la loyauté et les valeurs humaines qui devraient les animer : « *les plus gros escrocs, tout le monde le sait, c'est l'état, les politiques* ». Souvent elle tente le discours déculpabilisant, se proclamant innocente. Elle se décrit généralement

comme une personne fragile et faible, « *je suis un p'tit jeune des cités, tranquille sans histoire* » se plaint de façon récurrente des conditions d'incarcération mais surtout de la population carcérale avec laquelle elle ne se mélange pas. Elle exprime un rejet à l'ensemble des personnes détenues subissant avec résignation leur côtoiement et, avec contrainte, leur promiscuité ressentie comme intolérable « *J'ai vu des cas en prison, ceux-là, ils sont faits pour la prison, je comprends pourquoi ils sont là, ça me fait froid dans le dos* ».

Victime de violences verbales et parfois physiques, elle devient rapidement la cible préférée, « *J'essayais de croiser le moins de monde possible, la peur des autres détenus, les menaces, les cris de gars que je connaissais même pas* », la personne détenue se sent en danger ; « *La prison c'est la loi du plus fort* », vulnérable elle préfère se mettre en position de retrait dans sa cellule et s'isole en préférant ne pas participer aux événements collectifs, comme la promenade et les activités culturelles ou éducatives : « *Pendant toute mon incarcération, j'ai pas vu une seule fois la cour de promenade, trop peur de ce qui pouvait m'arriver, je sors pas, je reste cloîtré dans ma cellule* ».

Dans son comportement avec l'institution, elle se rapproche des surveillants desquels elle attend une forme de protection « *Si tu n'es pas protégé par l'administration, et mis de côté, tu vas tout le temps être harcelé, menacé, rançonné et tabassé pour n'importe quoi* ». Situation ambivalente, car trop proche des gardiens, elle craint également d'être considérée par les autres personnes détenues comme « *une balance* » : « *Aller voir les gardiens et se plaindre c'est plus seulement quelques personnes qui m'en veulent, c'est toute la prison entière qui m'en veut de fricoter avec les gardiens. C'est aggraver son cas* ». Soumise à la fois à ses codétenus l'oppressant et au regard sceptique de l'administration, son comportement est souvent apathique, laxiste, se repliant sur elle-même dans une position d'évitement.

c) L'identité d'emprunt : la personne « *carcérée* »

La personne « *carcérée* » connaît bien la détention pour y avoir passé de nombreux séjours. Forte de son expérience carcérale et aguerrie aux contraintes inhérentes au milieu, à une logique de négociation avec le système : « *Ça sert à rien de se mettre la pénitentiaire à dos, rien ne vaut le dialogue, la confiance et le respect de la personne* » ; consciente de l'utilité du dialogue avec l'administration pénitentiaire, elle y ajoute une logique de coopération « *Je ne suis pas dans une situation de conflit avec eux, bien au contraire* ». Elle participe à la vie de la détention, profitant de ce que celle-ci, le temps de la détention, peut lui apporter : « *Plutôt que de rester enfermé à ne rien faire d'autre que regarder la télé, moi j'en profite ; je participe à tout ce qu'on me propose, pour m'instruire, lire, découvrir des activités culturelles* ».

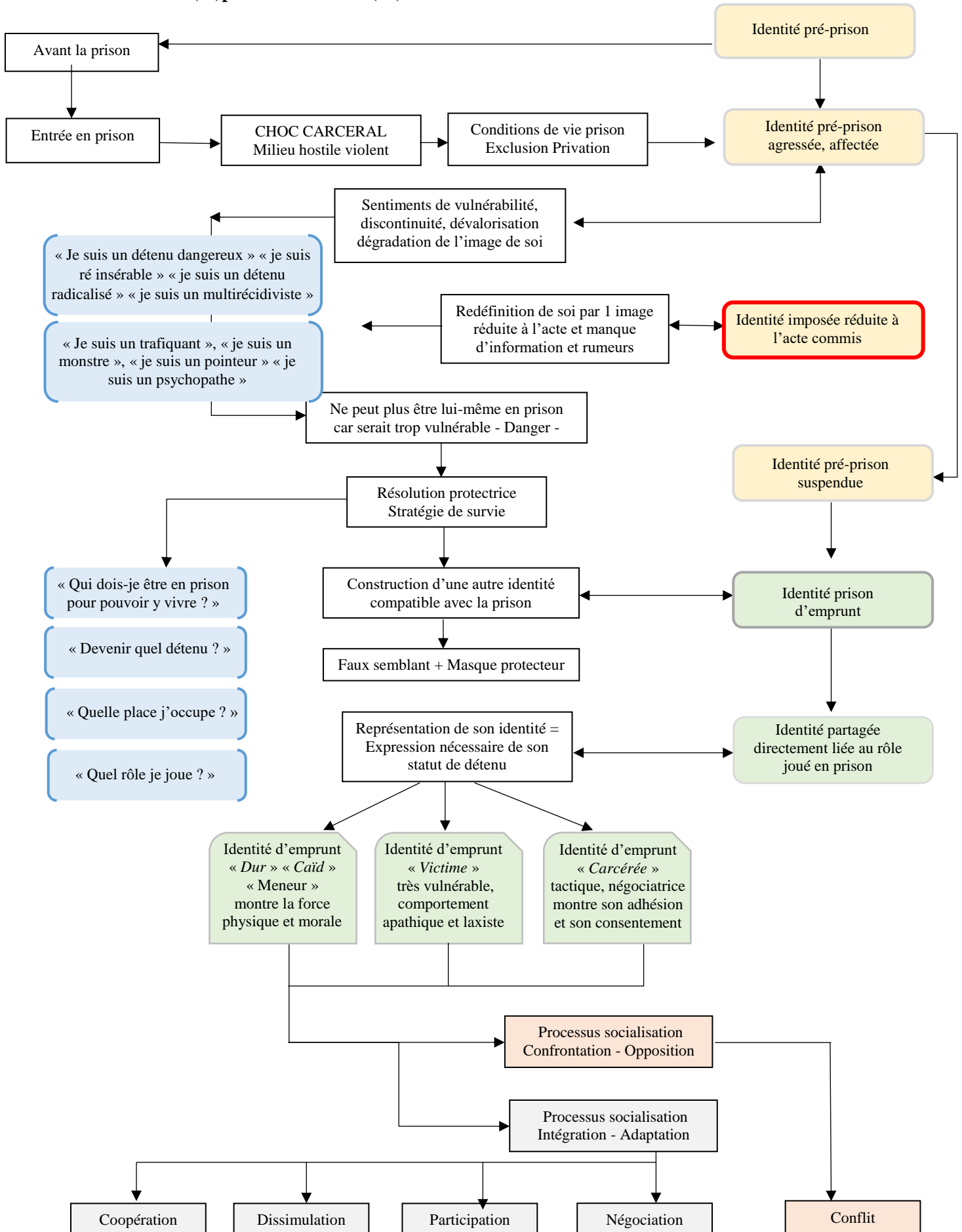
Elle est tactique « *La prison m'a réconcilié avec l'uniforme, j'ai toujours été bien accueilli, écouté et parfois conseillé* » ; parfois négociatrice avec l'institution qui souvent lui accorde un statut particulier « *un détenu calme et stable, sans problème* » susceptible de bénéficier de petits avantages « *des gens qui sont là pour m'écouter et pour m'aider aussi* ». Elle participe à une certaine régulation

sociale au sein de la prison, montrant qu'il est possible de vivre sa détention mieux en l'acceptant qu'en s'y opposant.

Elle exprime son adhésion aux valeurs de l'institution par le consentement à ses règles et normes en les respectant de manière formelle : « *J'ai rencontré chez les surveillants de très bonnes personnes, ils ont du cœur, le sourire et ils sont à l'écoute* ». Souvent calculatrice, elle espère obtenir des conditions de détention moins coercitives en gagnant quelques faveurs pour améliorer le quotidien, pour faire passer le temps de l'incarcération plus vite ou encore sortir plus rapidement, elle fait le choix de ne rien contester et se plie aux ordres. Par ce comportement elle montre qu'elle est prête à faire preuve de conformisme à l'égard des attentes de l'institution.

Le schéma ci-contre présente, selon les dynamiques des processus mis en œuvre à partir des diverses représentations sociales de soi et dans une dimension personnelle et collective, les transformations biographiques en mouvement, et leurs articulations s'étendant sur trois périodes clé : avant la prison (identité pré-prison), l'entrée en détention (identité imposée) et la période d'enfermement (identité d'emprunt).

**Processus identitaires et transformations biographiques en mouvement
(re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires**



Ce chapitre a permis de mettre en valeur les différentes transformations biographiques qui s'opèrent chez la personne incarcérée à partir de son entrée en prison et au gré des événements biographiques plus ou moins intenses auxquels elle fait face. Nous avons constaté qu'en entrant en prison « *sous-main de justice* », elle devient une « *personne détenue* » ; les différents acteurs qu'elle va croiser durant la procédure judiciaire vont lui imposer un autre statut identitaire reposant essentiellement sur le fait reproché lié à l'acte commis. A cette réduction identitaire, la personne n'a d'autre choix que de suspendre son identité « *pré prison* » pour s'emparer de plusieurs figures carcérales réaménageant ainsi son existence, se représentant et se projetant différemment selon les personnes qu'elle côtoie et avec qui sa nouvelle vie se dessine. En parallèle, elle s'approprie une ou plusieurs identités temporaires et provisoires le temps de survivre à l'univers carcéral et à ses contraintes. Ses identités « d'emprunt » témoignent de l'importance que la personne incarcérée accorde au rôle et aux relations sociales dans ses rapports humains intramuros et hors les murs.

Nous validons l'hypothèse de départ (2) selon laquelle le parcours carcéral entendu ici comme « *expérience carcérale* » infléchit le parcours de vie de la personne, provoque une remise en question de l'identité (pré-prison) et suppose l'appropriation de nouvelles identités d'emprunt. Nous partageons l'idée de Fany Salane (2012) selon laquelle ces changements de vie radicaux, souvent d'une extrême violence s'opèrent dans un milieu hostile à toute compréhension, s'inscrivent comme de véritables événements biographiques chez les personnes et mettent à l'épreuve les revendications identitaires pour soi et pour autrui invoquant des réajustements indispensables. L'ancienne identité, en prison, est mise de côté (suspendue) le temps de la détention, au profit de l'adoption de figures carcérales et de l'appropriation de plusieurs identités d'emprunt.

Par ailleurs, cette recherche nous permet de faire le constat selon lequel l'enfermement carcéral ne produit pas un unique modèle de comportement homogène mais plusieurs qui vont se créer, se développer et s'affirmer au cours de la détention. Selon l'individualité de la personne détenue et au regard de sa singularité, à partir du rôle qu'elle souhaite jouer au sein de l'institution, en fonction de ses ressources et de sa capacité d'intégration au milieu carcéral et enfin selon le type de rapports-relations qu'elle envisage d'entretenir avec le monde qui l'entoure. A l'identité d'emprunt s'associent la recherche et l'acquisition d'un statut identitaire multidimensionnel et multidirectionnel dont la personne va se servir pour survivre dans cet univers particulier.

2. Les enjeux : la réalisation de patrons biographiques

L'avant-dernier point d'étape de ce chapitre sur les résultats traite des enjeux que notre recherche poursuit. Il est question depuis le début des travaux réalisés à l'occasion de cette recherche

issue du domaine de la biographisation, de la réalisation de patrons biographiques tenant compte des résultats analytiques obtenus du point de vue de la recherche biographique auxquels nous souhaitons associer les apports spécifiques venant du domaine de la criminologie. Nous avons fait précédemment le constat que la recherche biographique questionnant l'expérience narrative du point de vue des moments de bifurcations, se révèle comme un outil particulièrement bien adapté à la compréhension des processus d'entrée dans la délinquance et des processus de désistement de la délinquance. En complément de ces travaux et des résultats obtenus, nous cherchons donc à nous saisir de ce que les personnes ont à dire de leur expérience carcérale non pour tracer des trajectoires délinquantes au regard de certaines similitudes sociologiques qui mènent à la détention, mais pour identifier ce qui, dans leur parcours carcéral, les incite à se désengager de leurs conduites délinquantes. Nous évoquerons ainsi la notion de « *l'alternation* » relatée par Peter Berger et Thomas Luckmann (1986) ainsi que les différentes « *structures de plausibilité* » (Ibid.) qui la construisent à laquelle nous joindrons celle qui traite de l'abandon de la délinquance que nous nommons désistement.

Ce qui nous amènera à ouvrir le débat en perspective sur une problématique récurrente dès lors que les sujets de la prison et de sa surpopulation sont évoqués, celle de la récidive dont les politiques pénales nous abreuvent de chiffres, statistiques et pourcentages sans jamais faire appel à celui de l'abandon de la délinquance qui nous intéresse plus particulièrement.

Avant tout, un bref retour en arrière s'impose quant aux résultats déjà obtenus du point de vue de l'analyse des événements marquants considérés en tant que bifurcations biographiques. Notre recherche a permis de valider précédemment, par les détours réflexifs que favorise l'approche biographique, que les personnes ont décrit les événements marquants qu'elles ont vécus comme provoquant une bifurcation c'est-à-dire entraînant de réels changements, des transformations voire des bouleversements dans leurs existences. Si le caractère performatif de ce moment peut s'inscrire sous diverses formes, car il est souvent raconté comme un moment libérateur, constructif ou émancipateur, [nous faisons références aux récits de Sylvie (E1), Fathy (E2), Akim (E4), Lamal (E6) et Claude (E10)] nous savons également que tous ne sont pas unanimement révélateurs de situations émancipatrices et constructives [les récits de JCB (E5), Jordan (E7), Lou (E3), Charles (E9) et Liana (E8)]. Par ailleurs, l'ensemble des récits recueillis dans notre recherche qui rendent compte de la volonté de rompre avec une situation antérieure, du désir ou du besoin de se désengager d'une existence dont les modalités ne conviennent plus, révèlent un temps plus ou moins long de questionnement et de travail de soi sur soi et avec soi. Ce processus réflexif d'introspection, est raconté comme une période constituée de doutes, de vides, de perte de repères. Il se révèle nécessaire dans le continuum du processus de changement, et aboutit à une forme de reprise en main de son existence, la preuve d'une volonté de se forger une nouvelle identité. Les nombreuses informations recueillies par les entretiens et par la suite analysées dans cette recherche, nous ont permis de relever un certains nombres d'éléments majeurs. Nous savons que les événements biographiques importants associés aux processus de changement d'une personne ne

peuvent être les mêmes pour toutes, car ils dépendent essentiellement de la représentation subjective de la personne qui s'en empare et également de la manière dont elle va, par le processus de biographisation, en rendre compte. Nous avons vu précédemment que les exemples de bifurcation biographique sont particulièrement éclairants sur les processus de déconstruction / (re)construction / transformation / (re)positionnement identitaires qu'ils provoquent ou entraînent ; ce qui témoigne donc de la portée identitaire des évènements marquants majeurs dans une dimension à la fois individuelle, sociale et politique. Ces mêmes exemples attestent du poids et de la place que prennent les bifurcations biographiques dans la transformation de soi.

Nous pouvons ainsi avancer les résultats significatifs mettant en relief la complexité du processus de désistement. Le processus d'abandon de la délinquance procède en priorité d'une redéfinition des représentations et des schémas cognitifs de la personne dont l'identité personnelle et le rapport au monde se trouvent transformés. Il s'élabore majoritairement au cours d'un long processus réflexif d'introspection au péril de l'équilibre de celle-ci. Moments de doutes personnels, la personne se voit submergée par un passé délictuel aux évènements souvent lourds, très signifiants en eux-mêmes et, nous l'avons vu, parfois difficile à raconter. Ses interactions conduisent la personne à procéder à une remise en question de sa vie, interrogeant son passé et son potentiel de changement pour le futur, c'est le moment d'ouverture au champ des possibles. Peter Berger et Thomas Luckmann (1986) définissent ce moment particulièrement critique comme celui de « *l'alternation* » exigeant une resocialisation s'appuyant sur « *un existant à démanteler* » (Ibid.) Les répercussions qui en découlent créent des dissonances cognitives, affectives et morales ; c'est le moment critique où s'inscrivent les légitimations et annihilations permettant de donner du sens à une autre réalité. Le récit de la personne construit une opposition entre l'ancien soi et le soi présent mais en cours de formation. Appartenir au milieu criminel dans lequel elle a vécu ne lui convient plus, pour autant appartenir à un autre plus conforme aux règles et normes de la société, peut lui sembler inaccessible au regard du poids de son passé. Dans le récit se dégagent fréquemment et de façon très explicite les nombreux conflits et divers antagonismes idéologiques, sur la dimension émotionnelle, spirituelle, religieuse qui bouleversent, déstabilisent et obligent la personne à remettre en cause les dimensions fondamentales sur lesquelles sa vie, sa manière d'être se fondaient. Redéfinir son passé (que la personne ne pourra pas oublier), revoir sa vie et la concevoir autrement, consiste à (Lesèche, 2001) construire une structure de plausibilité au sein de laquelle s'opèrent de nombreuses transformations laissant apparaître le présent et le futur comme une réalité.

Nous avons constaté que le processus de désistement témoigne d'une démarche engagée par l'individu, il ne s'inscrit pas grâce à la seule volonté de mettre un terme à ses agissements, ni par la seule construction d'un projet professionnel qui favorise une réadaptation sociale de l'individu, mais il doit nécessairement s'inscrire dans une entière projection de soi pour le futur. Il suppose l'imbrication de plusieurs facteurs interactifs dans le temps qui jouent un rôle plus ou moins important dans les

nombreuses décisions à prendre, les stratégies à mettre en œuvre pour abandonner la délinquance et ne plus y revenir.

Pour clore notre recherche, nous souhaitons comprendre par quels mécanismes ou dynamiques intervient, au sein des processus de transformation, cette volonté de changement ? Quels seraient les facteurs ou les indicateurs susceptibles d'initier le besoin de changement ? Cette question est d'autant plus importante que nous l'avons vu, le processus de désengagement est long, complexe et qu'il suscite de nombreux aller-retour dans son évolution. Comme l'a dit Caroline Abadie, députée de l'Isère et membre de la commission des lois et de l'observatoire, lors de son intervention récente au colloque « Déconstruire la récidive, sortir de la délinquance »⁸⁰, « *Sortir de la délinquance c'est comme arrêter de fumer, on essaie beaucoup mais on y arrive pas* ».

Nous proposons donc, en construisant les patrons biographiques, un nouveau et dernier cadre conceptuel à partir duquel la compréhension du processus de désistement de la délinquance pourra se révéler. Réduire la démarche de biographisation à un simple outillage au profit de la compréhension des relations et des rapports sociaux serait trop restrictif, nous y associons ici l'idée de pouvoir réaliser des patrons biographiques susceptibles de rendre compte de la manière dont les processus de désistement se déroulent, la façon dont chacun fait évoluer sa réflexion pour s'approprier une nouvelle représentation de soi. Comme le propose Sophie Chaxel (2014) dans son étude sur les récits de vie « outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action.

La démarche de biographisation que nous invitons tout au long de cette recherche nous permet d'accéder à la réalité subjective des participants. Nous cherchons à rendre lisible et intelligible ce qui appartiendrait à un processus de changement qui aurait pour effet d'éloigner la personne de son mode de vie habituel où la délinquance s'est installée.

Ce chapitre nous permet de présenter la façon dont nous avons créé les figures représentatives du fragment du parcours carcéral de la personne à partir du moment où elle démarre une réflexion sur les activités délictuelles ou l'acte qui l'amènent en prison et sur soi. A partir des différents positionnements de la personne, la figure permet d'analyser, dans leur temporalité, les divers processus mis en œuvre de la réflexion à la prise de décision de rester dans ses activités délictuelles, de les perfectionner ou de s'éloigner de celles-ci dans une perspective d'abandon de la délinquance.

A partir de ces figures, et des nouveaux éléments de compréhension qu'elles nous apportent, nous présenterons la façon dont nous avons créé les patrons biographiques, en construisant du général à partir du particulier et présenterons les constats majeurs qui émergent.

Nous terminerons ce chapitre par une analyse biographique individuelle de tous les participants reprenant tous les éléments d'informations obtenus à travers les trois analyses réalisées dans notre recherche :

⁸⁰ Colloque du 12 juin 2019 organisé par le Ministère de la Justice à l'Assemblée nationale

1^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -

2^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -

3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -

Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires

2.1 Les figures graphiques

Les représentations graphiques reprennent certains résultats des analyses réalisés précédemment dont nous extrayons les données répondant à notre étude présente. A partir du discours de la personne qui offre l'avantage de répondre à l'expérience singulière biographiée de celle-ci, une figure graphique (F1., F2., ...) est dessinée recomposant dans le temps et dans le contexte les différentes étapes successives de son récit. Après avoir repéré les traits communs observables dans tous les discours et les avoir regroupés selon certaines similarités en lien avec notre questionnement, la méthode consiste à croiser les logiques d'actions repérées avec les conduites et représentations sociales communes. Nous cherchons à visualiser ainsi toutes les alternatives qu'a la personne durant son incarcération, et faire émerger, pour chacune, les choix singuliers qu'elle a faits l'orientant vers la sortie des activités délictuelles. Nous nous intéressons aux divers processus de changement qui conduisent les personnes à modifier leurs pratiques au point de transformer leur mode de vie dont les comportements délictuels étaient récurrents. Les résultats obtenus sont séquencés puis répertoriés selon la méthodologie d'analyse de contenus, représentés dans un tableau qui nous offrira une lecture plus confortable des éléments apportés significatifs. Cette grille de lecture, certes statique, permettra d'élaborer les figures (F1.a, F1b.,...) et servira d'appui pour construire, dans le paragraphe suivant, les patrons biographiques. La figure dessinée représente le fragment de vie du parcours se situant en prison, à partir duquel a démarré le processus de réflexion visant l'abandon de la délinquance. Elle illustre les diverses représentations sociales de soi, dans une dimension personnelle et collective et met en scène dans le temps et le contexte les divers rôles, enjeux et perspectives que la personne incarcérée poursuit. Chaque discours peut être ainsi représenté par une figure graphique révélant son contenu. Nous ne représenterons ici que les quatre figures majeures significatives de l'ensemble des discours recueillis.

Par ailleurs, au regard de la diversité conséquente des identités d'emprunts existantes, due à la grande hétérogénéité des parcours des personnes concernées, et légitimées par la complexité de l'environnement, nous avons fait le choix de retenir deux repères majeurs et significatifs, à partir desquels la réalisation des figures biographiques peut se concevoir. Nous avons sélectionné les indicateurs précurseurs traduisant le mieux la représentation de soi et les diverses représentations sociales de la personne incarcérée, soulignant ainsi l'importance des réajustements identitaires mis en œuvre en prison et les différents rôles sociaux que la personne y joue. A la lumière de l'ensemble des informations et éléments recueillis, deux niveaux d'analyses s'imposent.

Le premier niveau « intra individuel » permet de rendre compte de la façon dont la personne se représente face à l'acte délictuel commis et les modalités selon lesquelles elle s'attribue l'identité correspondante. Il nous éclaire sur son « *positionnement* » face à son acte à travers la perception qu'elle a de l'infraction commise. Ce premier niveau de compréhension est capital dans la mesure où nous faisons l'hypothèse que c'est en comprenant l'acte qu'elle a commis et en se reconnaissant responsable que la personne comprend la peine qui lui est infligée, et par déduction, la raison pour laquelle elle se trouve incarcérée. Nous avons constaté dans notre recherche que certaines personnes assument leurs actes en acceptant de s'en rendre responsables alors que d'autres préfèrent les légitimer ou les minimiser pour en atténuer les conséquences, quitte à refuser leur part de responsabilité. La responsabilité étant une construction sociale ; celle-ci renvoie l'engagement de la personne face à ses actes en respectant les règles sociales et les valeurs morales que la société dicte et impose à un moment donné. Il s'agit pour nous de traduire le rapport à l'acte délictuel qu'entretient la personne en tenant compte du sens qu'elle lui donne. La personne détenue se pense-t-elle responsable ou non de l'acte délictuel qu'elle a commis ? Dans la perspective d'une réponse positive, la personne se voit responsable de l'acte commis et comprend la peine prescrite. A l'inverse la seconde perspective ne permet pas à la personne détenue de comprendre sa situation d'enfermement.

Le second niveau « interindividuel » s'intéresse davantage aux dynamiques des processus de socialisation mis en œuvre par la personne incarcérée visant l'intégration des valeurs carcérales inhérentes au contexte et au regard de ses propres valeurs. Il nous éclaire sur les rapports qu'elle entretient avec l'institution et les autres détenus en nous apportant une meilleure compréhension des comportements sociaux qu'elle a adoptés dans le milieu carcéral. Les résultats de cette recherche laissent apparaître deux processus distincts d'intégration qui s'opposent. Une position qui est caractérisée par une volonté de confrontation-opposition à l'institution et tout ce qui la représente, (le discours est conflictuel au sens des provocations, revendications et réprimandes qu'il contient) et à l'inverse, une seconde caractérisée par une volonté d'intégration - adaptation à l'institution, (le discours est rationaliste et positiviste). Ce second niveau de compréhension est capital dans la mesure où nous faisons l'hypothèse qu'après avoir réfléchi à l'acte qu'elle a commis dont elle assume la responsabilité, et avoir compris le sens de la peine qui lui est ordonné, la personne est en capacité d'accepter celle-ci en montrant à l'institution sa détermination à se réinsérer dans la société.

Nous présentons ci-dessous sous la forme d'un tableau les quatre figures majeures illustrant les discours des personnes intégrées à notre recherche. Nous les avons regroupées selon (1) la façon dont elles se positionnent face à l'acte commis qui leur est reproché puis pour chaque groupe dissociées selon (2) le mode d'intégration qu'elles ont choisi au milieu carcéral :

Tableau représentant les Figures				
	Figure 1.		Figure 2.	
(1) Le niveau de responsabilisation face à l'acte commis	Assume son acte		Refuse d'assumer son acte	
	F1.a	F1.b	F2.a	F2.b
(2) Les dynamiques de socialisation en prison	s'intègre et s'adapte à l'univers carcéral	s'oppose à l'enfermement et aux conditions	ne comprend pas la sanction et refuse sa situation	s'adapte selon ses codes et valeurs

- La figure **F1.a** représente le récit de Fathy (E2)
- La figure **F1.b** représente le récit de Sylvie (E1)
- et
- La figure **F2.a** représente le récit de Akim (E4)
- La figure **F2.b** représente le récit de Lou (E3)

La figure F1.a représente le récit de Fathy (E2).

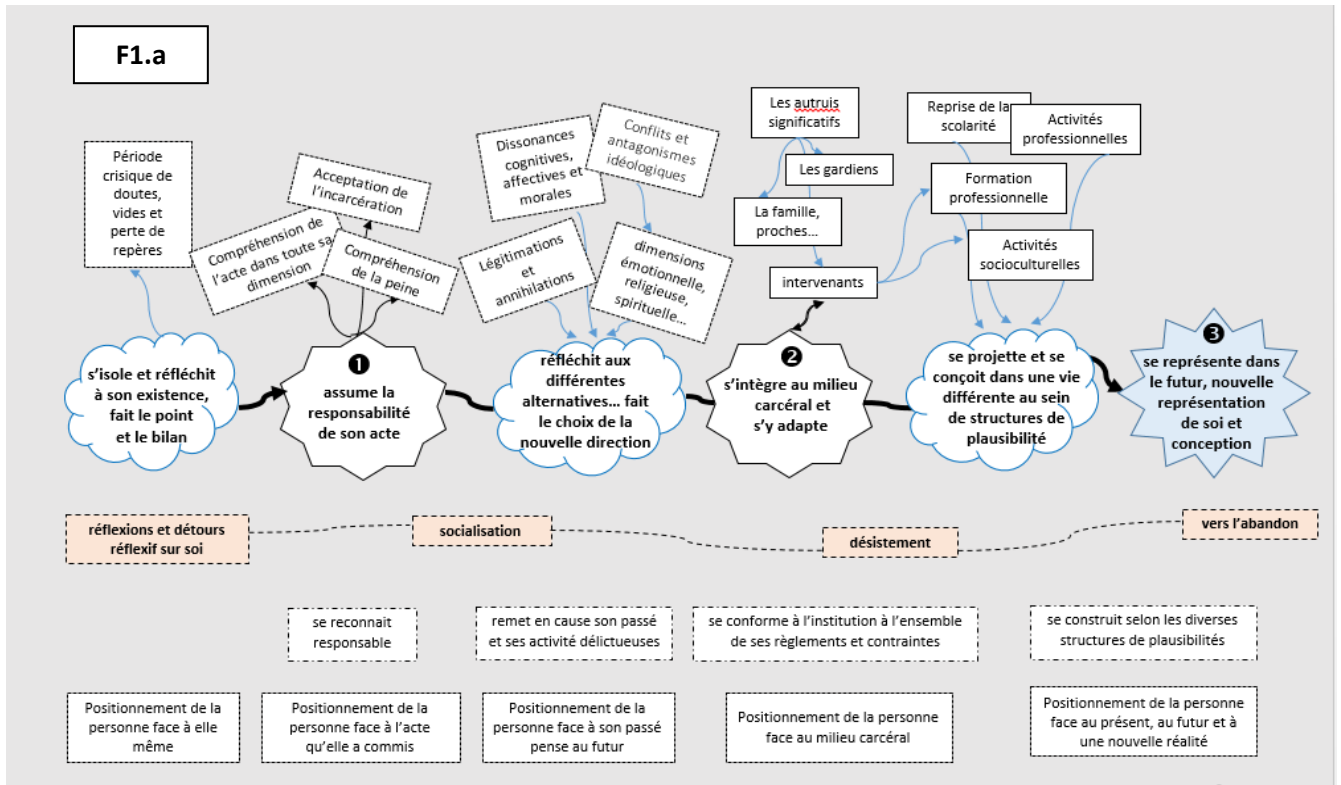
Fathy assume pleinement son statut de délinquant. Endosser l'image d'un délinquant multirécidiviste s'inscrit dans la vie de Fathy comme une revanche à prendre envers sa famille, les proches qui l'ont trahi mais aussi le caractère répressif de l'administration judiciaire et pénitentiaire. Il s'y est longtemps opposé en rejetant les règles et les contraintes, parfois même, à titre de provocation, en continuant à exercer ses activités délictuelles au sein même de la prison. La dernière incarcération, une peine de huit ans, ne se passe pas comme prévu.

S'il a longtemps désapprouvé les pratiques et conduites indignes observées chez les gardiens, pour autant durant sa dernière période de détention, il décide de réviser ses comportements habituellement violents envers l'institution. Aux provocations humiliantes il répond par le dialogue, à la violence il répond par la réflexion. Les réactions favorables et positives de l'institution l'incitent à envisager une réelle prise de recul sur soi et s'inscrit donc dans un long processus de réflexion sur son existence. Il revisite son passé dont il souhaite se débarrasser. Il effectue de nombreux allers et retours avec lui-même, conditions nécessaires pour faire évoluer les représentations de soi et le regard des autres. Il manifeste sa volonté de rompre avec une situation antérieure, de se désengager d'une existence dont les modalités ne conviennent plus. Ce temps de questionnement et de travail de soi avec soi témoignent d'une prise en main de son existence et s'avère nécessaire dans le continuum du processus de changement pour aboutir au désistement.

Fathy entre en prison avec l'étiquette du « trafiquant de stup. ». Ces délinquants sont, en prison, repérés comme des criminels qui ne touchent jamais à la drogue, mais capables de vendre des produits mortels à tout le monde, y compris aux ados devant les portes de leurs lycées, des enfants et personnes vulnérables. L'identité imposée est celle du « sale type ». Habituellement valorisé par ses actes auprès de ses codétenus, cette identité judiciaire et pénitentiaire lui confère un statut relégué au bas de la hiérarchie sur l'échelle sociale de la prison.

Le temps de son dernier passage en prison, il va lutter contre cette fausse identité imposée, contre son ancienne identité qui ne lui convient plus pour s'approprier une nouvelle représentation en tant que citoyen et père de famille en se recentrant sur les liens affectifs avec ses enfants. Le processus de désengagement de ses activités délinquantes est en marche. C'est à la manière dont Fathy s'inscrit dans sa nouvelle vie, les nouvelles aspirations et la façon dont il pense sa réintégration dans la société que son parcours s'inscrit dans un processus de désistement. Il refuse de reprendre contact avec ses anciennes fréquentations et s'en éloigne. Il reconnaît que ce serait plus simple pour lui de retourner vers elles, car ce serait l'assurance de trouver de l'argent, beaucoup d'argent et tout de suite pour vivre. Mais cette idée lui fait peur. Il préfère se projeter dans sa nouvelle vie à travers la recherche d'un travail « normal » et des relations « saines », quitte à gagner moins. Le récit prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence et d'une volonté de sortir de ses activités délictuelles et de les abandonner.

Fathy change la perception qu'il a de lui pour façonner une autre représentation en cours de construction.



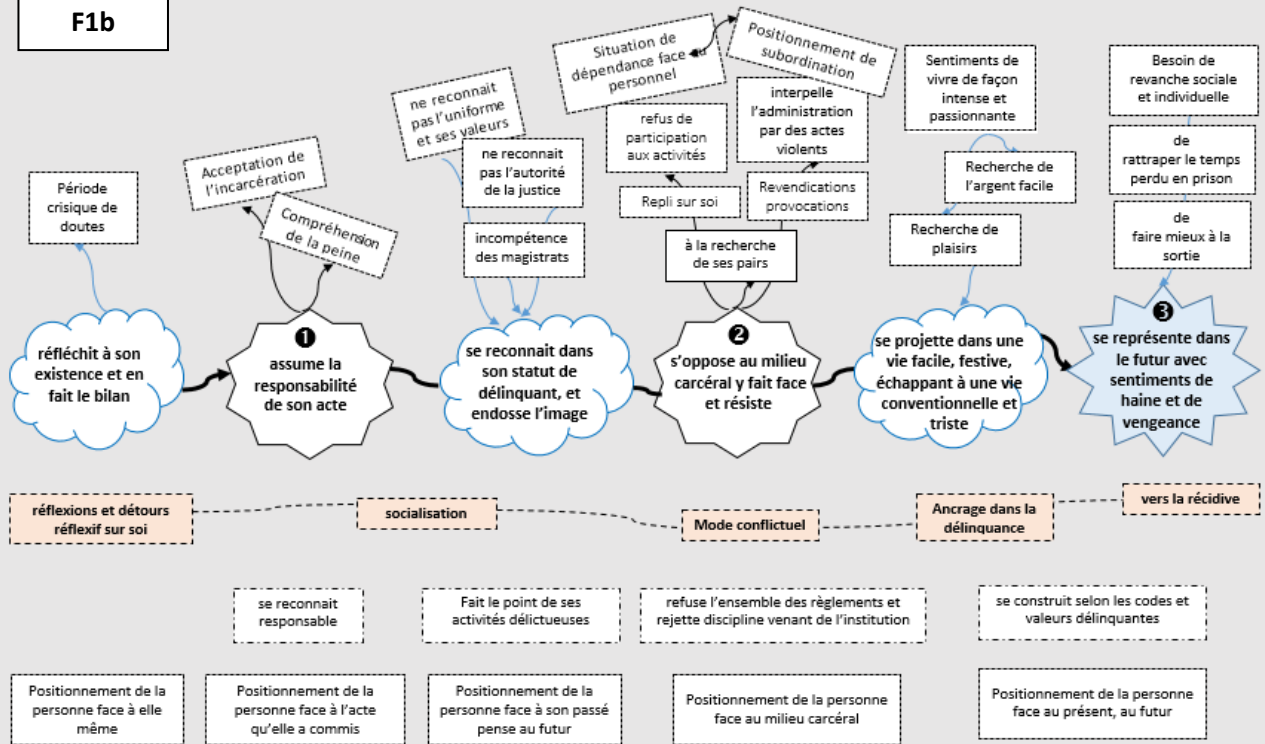
La figure F1.b représentant le récit de Sylvie (E1)

Le récit de Sylvie témoigne de sa volonté d'assumer l'acte délictuel, de reconnaître l'activité délinquante en se l'appropriant. En rébellion constante contre la société et les normes qu'elle impose, endosser l'image d'une délinquante s'inscrit dans la vie de Sylvie comme une reconnaissance et sociale.

Dès son arrivée en prison, elle refuse de céder aux exigences et aux contraintes de l'institution. Cette attitude d'opposition et de confrontation s'exprime de multiples façons. Elle ne reconnaît pas l'autorité de la justice et soupçonne l'incompétence des magistrats. S'appuyant sur les inégalités sociales des citoyens face à la justice ; elle critique l'injustice du système. En désaccord avec les règlements et la discipline, elle rejette toute forme de collaboration avec le système pénitentiaire. Les sentiments d'insécurité, de méfiance et de peur à l'égard des intervenants du milieu pénitentiaire, et des conditions de détention sont fortement ressentis en tous lieux. Se sentant enfermée comme un animal ; elle a peur d'y mourir. Le désespoir l'amène à faire l'expérience du suicide. C'est le moyen pour elle d'interpeller l'institution sur sa situation, essayant, sans y parvenir, d'obtenir des conditions d'incarcération moins pénibles et plus de facilités d'accès à certains avantages de la part des surveillants. Ce mode d'ajustement, au quotidien, prend le plus souvent la forme de protestations récurrentes individuelles surtout axées sur les détails des conditions de vie imposées en détention. Rejetant toute forme de participation y compris les activités socioculturelles proposées, Sylvie ne sortira pas de sa cellule. Ses convictions profondes contre la justice et l'administration pénitentiaire la conduiront à vivre un parcours carcéral dans l'opposition, le conflit et la rébellion. Pour elle, cela consiste à prendre le risque que sa détention soit pire, au regard des sanctions qui vont tomber.

Le temps de son passage en prison elle empruntera successivement une identité rebelle et conflictuelle aux prises avec les surveillants et une identité de victime lorsque les conditions d'enfermement subies lui paraissent indignes et deviennent insupportables. Selon les ressources morales qu'elle aura mobilisées et les capacités à se représenter, elle s'identifiera auprès des autres comme une détenue différente, au statut particulier. Le temps de la détention lui permettra de s'ancrer dans la délinquance. La fréquentation, au sein de l'environnement carcéral, de détenues aux profils différents du sien la conduira à se réinscrire dès la sortie dans un nouveau type de délinquance.

F1b



La figure 2.a représente le récit de Akim (E4).

Akim est condamné à une peine de prison ferme pour braquage à main armée. En milieu de peine et pour bonne conduite, il bénéficie du régime de la liberté conditionnelle. Il sort de la prison pour aller travailler et revient dormir le soir. Il se représente comme « *un p'tit jeune tranquille sans histoire* », dont l'éducation et les valeurs transmises le mettaient à l'abri de la prison. L'acte délictuel commis est évoqué comme son premier fait pour lequel il était persuadé que la justice le pardonnerait. Akim refuse de se rendre responsable de l'acte pour lequel il se trouve en prison. Lorsqu'il en parle, il minimise les faits, les reléguant à « *une simple erreur* » ou « *à une bêtise* » pardonnable. Il évoque le fait qu'il se soit laissé influencer par quelqu'un de sa cité qu'il a toujours respecté et dont il admirait le parcours.

Akim vit l'arrestation puis l'entrée en prison comme un choc émotionnel fort qu'il va avoir du mal à surmonter. Le « *p'tit jeune tranquille sans histoire* » entre en prison sous l'identité d'un criminel braqueur de coffre dont il n'assume pas le statut.

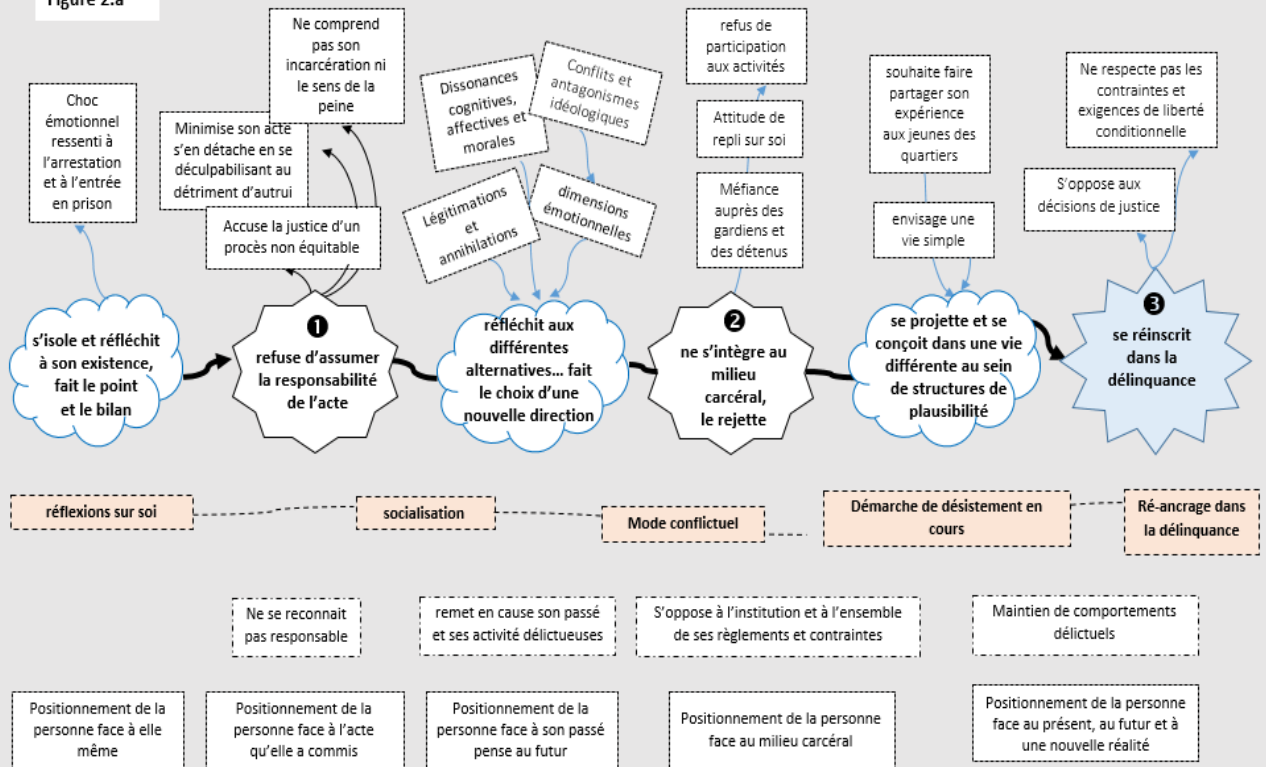
Estimant le rôle qu'il a joué dans son affaire limité à celui de complice car il n'était pas seul, il décide de dénoncer son copain, l'instigateur du délit. Akim devient très rapidement celui par lequel un « *voyou notoire et respecté par tous* » est appréhendé et condamné à la prison. Il devient, pour les magistrats durant le second jugement, l'institution et l'ensemble de ses codétenus « *une balance* », statut au régime particulièrement difficile en prison.

Fréquemment menacé par l'ensemble des codétenus et devenant l'objet d'oppression répété en détention, il empruntera une identité de victime. La cellule, où il s'isole, devient le seul endroit où il peut se réfugier. Traumatisé et terrorisé par l'hostilité qu'il rencontre dans un univers qu'il ne connaît pas et choqué du peu d'aide des gardiens, il n'a d'autre choix que celui du repli.

Akim profite de ses moments d'isolement pour mener une réflexion constructive qui le conduit à une prise de conscience l'amenant à une réévaluation de ses actes et à une redéfinition du sens qu'il leur donne. La nouvelle signification qu'il attribue à ses actes ainsi revue participe à une reconstruction et donc à une redéfinition identitaire. Il s'identifie comme « *un homme neuf* » qui « *a appris de la prison* », et « *a grandi en prison* », « *différent de celui d'avant* » la prison. Il se projette dans l'avenir à travers une « *vie simple* », lui donnant un sentiment de stabilité où il déploie des projets altruistes auprès des jeunes du quartier en souhaitant partager avec eux son expérience biographique.

Akim n'est probablement pas prêt à ce réajustement identitaire trop rapide. Il retournera en prison quelques semaines après notre entretien se réinscrivant dans la délinquance. L'abandon de la délinquance est un processus long qui suppose de nombreuses étapes à franchir au cours duquel plusieurs allers retours peuvent être convoqués avant l'arrêt définitif.

Figure 2.a



La figure 2.b représente le récit de Lou.

Lou fume et cultive du cannabis pour sa consommation personnelle depuis presque 40 ans. Dans sa vie, il dit avoir connu la prison pour y avoir fait plusieurs petits séjours. Par principe, il ne paie pas ses impôts, ni ses amendes. A la campagne, il travaille au noir, et reconnaît, pour pouvoir assurer son train de vie, avoir réalisé « *plusieurs écarts* ». Il se présente comme un délinquant sans scrupule, appréhendé de nombreuses fois à cause de ses addictions et habitué aux discours moralisateurs des magistrats. Les raisons de ses activités délictueuses sont légitimées par le besoin d'argent que nécessite la vie festive qu'il aime mener.

S'il assume pleinement son statut de délinquant régulièrement rattrapé par la loi, pour des faits qu'il qualifie d'anodins, il nie en revanche et rejette les raisons pour lesquelles il est, cette fois-ci, condamné à une peine de 18 ans de prison. Selon Lou, ceux qui sont chargés de représenter la loi comme les gendarmes, d'appliquer la justice, comme les juges et magistrats ne sont pas au-dessus de tout soupçon. Il remet en question la loyauté, l'objectivité et les compétences de tous ceux qui portent un uniforme.

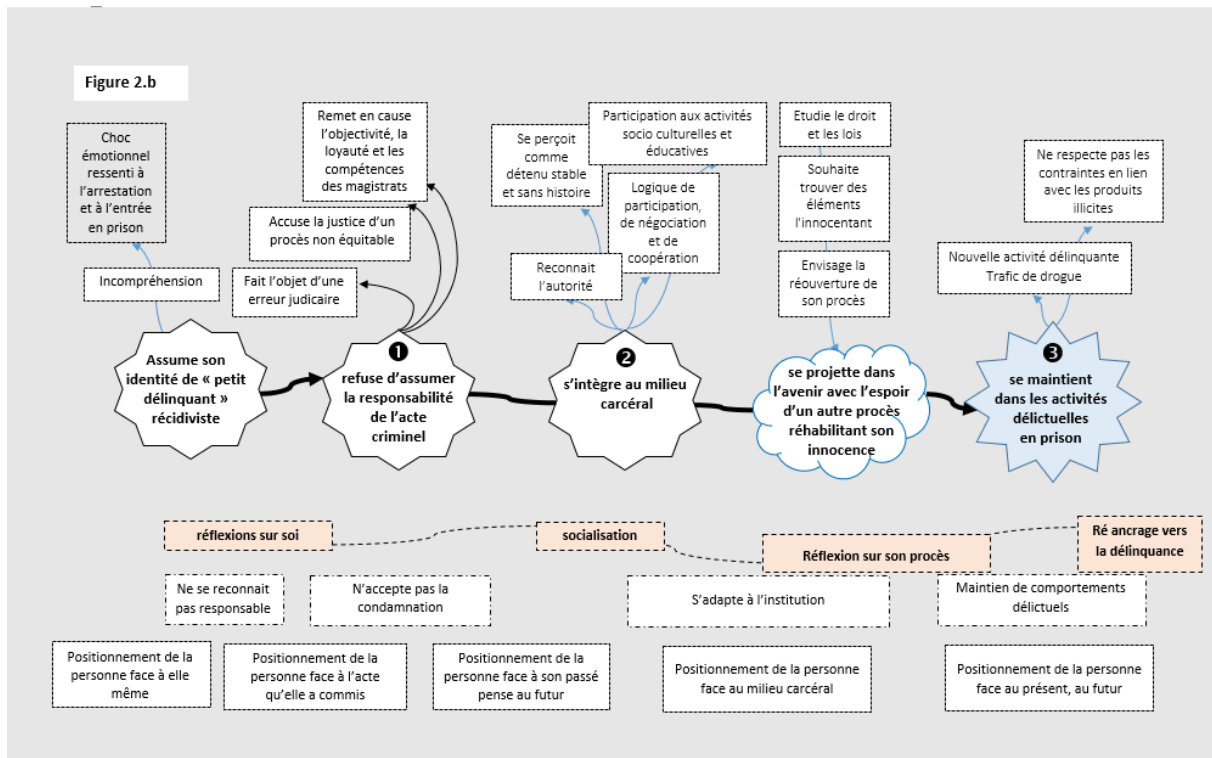
Lou rejette l'acte pour lequel il est condamné, il s'en détache entièrement en revendiquant son innocence et soulevant l'erreur judiciaire dont il est victime.

Il entre en prison soupçonné de faits criminels particulièrement odieux dont il se défend durant les quatre années de préventive puis à la fin du procès, condamné par la justice, il endosse l'identité du criminel. Les conséquences sur son existence sont lourdes, déstabilisantes et remettent en question le cours de sa vie, puisqu'incarcéré à tort pour une très longue période.

Lou est déchiré entre l'identité que la justice et l'administration pénitentiaire lui attribuent, et celle qu'il manifeste mais dont personne ne tient compte, la représentation d'une victime.

Habitué à la prison, pour y avoir fait plusieurs petits séjours, il préfère adopter, face à l'institution, une attitude qui privilégie le dialogue, la confiance et le respect. Il ne s'oppose pas à l'autorité mais il la reconnaît en tenant un discours conformiste. Il se présente comme « *un détenu garant de l'ordre social* » nécessaire à la vie en prison, souhaite être vu comme faisant partie de ceux qui sont « *sans histoire et serviable* ». Conscient de l'utilité de négocier et de coopérer avec l'administration pénitentiaire, il y trouve certains privilèges en participant aux activités culturelles et éducatives. Sa bonne conduite lui donne accès à un travail et lui permet de participer au programme de réinsertion.

Faute de pouvoir cultiver du cannabis en prison, Lou s'installe dans un « business » avec les trafiquants se procurant et revendant de la drogue en prison. Il continue à fumer en cellule comme il le faisait en liberté, s'assurant ainsi le calme dont il a besoin pour supporter sa peine d'enfermement et les ressources nécessaires pour y vivre.



Chaque figure (F1a, F1b, F2a et F2b) reflète le fragment du parcours carcéral de la personne à partir du moment où elle démarre une réflexion sur les activités délictuelles ou l'acte qui l'amènent en prison et sur soi. Cette démarche consiste à projeter schématiquement les représentations mentales de la personne en situation de réflexion. Nous savons que la démarche de biographisation que nous invitons tout au long de cette recherche nous permet d'accéder à la réalité subjective des participants.

En respectant le contenu de chaque récit recueilli, ce schéma donne à voir les différentes représentations sociales, les éléments biographiques majeurs en tant qu'événements qui ont influencé le parcours, et rend compte des logiques suivies et les choix respectifs opérés pour chaque personne. Il rend compte des alternatives rencontrées et des occurrences acceptées ou refusées qui ont interagi et interféré le parcours. A partir des différents positionnements de la personne, la figure permet d'analyser, dans leur temporalité, les divers processus mis en œuvre de la réflexion à la prise de décision de rester dans ses activités délictuelles, de les perfectionner ou de s'éloigner de celles-ci dans une perspective d'abandon de la délinquance.

Ainsi chaque figure permet de visualiser de façon graphique :

→ la représentation que la personne a d'elle-même : nous permet de comprendre comment se voit la personne, comment elle s'identifie et se perçoit. L'image qu'elle a d'elle-même étant le point de départ sur lequel va s'appuyer la réflexion à mener et son évolution.

- sa position face à son acte : nous permet de savoir si elle se pense responsable ou si elle préfère se déculpabiliser de l'acte pour lequel elle se trouve en prison. Ce qui, bien souvent, conduit la personne à se saisir du sens du délit en lui accordant sa réelle dimension.
- sa situation face au milieu carcéral : nous apprend comment elle réagit à son enfermement, si elle l'accepte ou le refuse conduisant la personne à une prise de conscience sur le sens de la peine en lien avec l'acte commis.
- sa réflexion sur le passé : nous éclaire sur le regard qu'elle porte sur son parcours et ses activités, les valeurs sociales qui la caractérisent et d'en apprécier les éventuels changements dans le temps.
- son positionnement face à l'avenir : nous indique à travers ses objectifs, ses motivations ce qu'elle envisage dans une perspective plus ou moins longue selon la durée de la peine à accomplir.

2.2 Les patrons graphiques, construire du général à partir du particulier

Après avoir dessiné les quatre figures majeures (F1a, F1b, F2a et F2b) représentatives et significatives des récits, et à partir des éléments de réponse que nous avons sélectionnés parmi les analyses des discours, nous avons construit une seconde grille de lecture, nous permettant d'exploiter plus facilement les informations recueillies.

La méthode suivie est la même que celle organisée précédemment pour la réalisation des figures. Nous cherchons à rendre lisible et intelligible ce qui appartiendrait à un processus de changement qui aurait pour effet d'éloigner la personne de son mode de vie habituel où la délinquance s'est installée. Après avoir repéré les traits communs observables au sein des discours, les avoir regroupés selon certaines similarités en lien avec notre questionnement, nous croisons les logiques d'actions avec les conduites, les représentations sociales communes et les divers processus en œuvre. Nous pouvons rapprocher les positionnements similaires, les événements biographiques majeurs identiques, assembler les équivalences repérées parmi les récits au niveau des rôles, des enjeux et des perspectives pour les regrouper en un patron commun représentatif d'un parcours général. La mise en parallèle des situations émergentes traduisant des parcours biographiques aux caractéristiques convergentes majeures et l'analyse comparative des parcours nous enseignent que quatre patrons type recouvrent l'ensemble des récits de notre recherche. Méthode d'analyse qui nous amène à construire, à partir du récit singulier de chaque personne, un patron type correspondant à plusieurs personnes.

Nous présentons les résultats obtenus sous la forme d'un tableau faisant émerger les quatre patrons significatifs représentant les diverses façons dont s'inscrivent les parcours biographiques en

prison et révélant celui par lequel les transformations biographiques ou les réajustements conduisent à la démarche d'abandon de la délinquance.

La lecture du tableau est à deux entrées, l'une verticale présente les patrons **P1.** et **P2.** ; l'autre horizontale propose d'illustrer les dynamiques de processus mis en œuvre durant l'incarcération.

Tableau représentant les patrons biographiques			
	Patron 1.		Patron 2.
Le niveau de responsabilisation face à l'acte commis	Assume son acte		Refuse d'assumer son acte
	P1.a	P1.b	P2.a
Les dynamiques de socialisation en prison	Intégration /adaptation	Confrontation/ Opposition	Confrontation/ Opposition
Les transformations biographiques à l'œuvre	Abandon de la délinquance Processus de désistement	Maintien, perfectionnement et/ou Retour délinquance	Maintien perfectionnement et /ou retour dans la délinquance

- Le patron **P1.a** représente les récits de Fathy (E2), Lamal (E6) et Claude (E10)

- Le patron **P1.b** représente les récits de Sylvie (E1) et JCB (E5)

et

- Le patron **P2.a** représente les récits de Akim (E4) et Charles (E9)

- Le patron **P2.b** représente les récits de Lou (E3) et Jordan (E7)

1°) Sous le **Patron P1.** sont regroupées toutes les personnes de notre échantillon qui, dans leurs récits acceptent de reconnaître l'acte commis et se représentent comme étant responsables : Fathy (E2), Lamal (E6), Claude (E10), Sylvie (E1) et JCB (E5). Celui-ci est subdivisé en deux sous-patrons les patrons P1.a et P1.b. :

- le premier P1.a regroupe les parcours de Fathy (E2), Lamal (E6) et Claude (E10). De façon singulière, ils ont, durant l'incarcération et à un moment précis, chacun pris conscience de leur délit dans sa dimension réelle. Ils ont compris et accepte la sanction prévue par la justice. Au regard de cette prise de conscience du sens de la peine, ils s'intègrent à l'univers carcéral selon les diverses logiques d'action (participation, coopération, négociation, dissimulation) qui leurs

conviennent et progressivement s'y adaptent par la volonté de donner un sens positif à l'enfermement.

- le second P1b concerne les parcours de Sylvie (E1) et JCB (E5). Ils assument leurs délits mais pour autant, n'y attribuent pas la même dimension ni la même valeur que la justice. En désaccord avec la sanction qu'ils estiment irrationnelle et arbitraire, l'enfermement est vécu comme une injustice se caractérisant par des relations conflictuelles ou des comportements d'oppositions. A la sortie de prison ils se réinscrivent dans leur parcours délinquants.

2°) Sous le **Patron P2.** sont regroupés toutes les personnes de notre échantillon qui refusent d'assumer leurs actes : Lou (E3), Akim (E4), Jordan (E7) et Charles (E9). Celui-ci est subdivisé en deux sous patrons les patrons P2.a et P2.b :

- le premier P2.a regroupe les parcours de Charles (E9) et Akim (E4) qui ne comprenant pas les raisons pour lesquelles ils se trouvent en prison, rejettent sous toutes les formes possibles leur enfermement et les modalités.
- le second P2.b concerne le parcours de Lou (E3) qui, habitué à la prison préfère s'intégrer à l'univers pour y vivre le mieux possible et sans danger.

En construisant du général à partir du particulier, les patrons biographiques rendent compte des différents processus en mouvement qui interviennent durant le parcours carcéral. Ils nous donnent à voir les logiques d'action qui dynamisent le parcours, font émerger les facteurs d'ordre émotif, relationnel et social et les critères communs convergeant pouvant ainsi nous éclairer sur la façon dont la personne délinquante, en situation d'enfermement cherche et arrive à se désengager de ses activités. Cette démarche ne vient pas d'une décision isolée et individuelle mais le plus souvent est le résultat de processus et mécanismes sociaux très complexes émergeant dans l'interaction d'un ensemble d'éléments et d'expériences marqué par la temporalité.

Les figures et les patrons biographiques ainsi créés, leur lecture conjointe nous permet de faire le constat selon lequel plusieurs moments significatifs de changement (moments charnières, précurseurs d'une transformation biographique majeure) viennent s'inscrire et infléchir le parcours carcéral.

Une indispensable période de réflexion sur soi, sur son existence constitue le premier pas vers la démarche. Cette phase d'introspection est un moment souvent vécu comme une épreuve (moment critique signalé sur les figures) d'autant plus complexe qu'elle est susceptible de faire revivre, en convoquant le passé, des situations extrêmes dans des environnements réputés marginaux et dangereux, lieux d'exclusion par excellence où coexistent toutes formes de vulnérabilités. Ce moment vécu comme un retour sur soi introduit une réinterprétation de sa réalité, en réinterrogeant les sens qu'elle a donné à sa vie et les valeurs qui la définissent. Les éléments favorisant cette mise en réflexion provoquant une remise en question de son existence et de ce qui la caractérise sont de nature et d'ordre différents. Il peut

s'agir, à un moment opportun et dans des circonstances inopinées d'une rencontre avec un univers social étranger, d'une nouvelle relation interpersonnelle ou d'un évènement relationnel fortuit. Nous avons associé à cette première étape du processus l'idée qu'elle représente un moment charnière porteur de sens et significatif de la volonté d'une reprise en main de son existence.

Une fois rendues lisible la condamnation attribuée par la justice et compréhensible le sens que recouvre la peine, la personne fait le lien entre l'acte commis et la sanction. Plutôt que de concevoir la peine d'enfermement comme une injustice, et de la réduire au résultat d'une décision judiciaire purement arbitraire et irrationnelle, la personne y renvoie une signification conforme à la réalité. Cette prise de conscience, aboutissant à une redéfinition de soi-même et à une réévaluation des activités délictuelles, indispensable au vue des résultats de notre recherche, constitue la deuxième étape favorisant la poursuite du processus de changement. Au cœur de cette nouvelle représentation d'elle-même, la personne réordonne son niveau de responsabilité et d'implication dans les actions qui participent à sa vie.

L'étape suivante consiste à faire le choix de s'adapter à l'institution judiciaire et pénitentiaire en se conformant à l'ensemble de ses règlements plutôt que de s'y opposer. Cette troisième étape, au vu des résultats, semble également essentielle car elle traduit en parallèle et de façon probante la volonté de se forger une nouvelle place dans l'institution.

L'expérience carcérale ainsi reconstruite et réunie par l'intensité du travail biographique opéré, s'inscrit en tant qu'« *une situation d'entre deux* » comprenant plusieurs phases successives dont la durée est variable selon la personne et le contexte. Un moment de transition entre deux univers qui s'impose comme une expérience parfois douloureuse du fait des questionnements et des problématiques reconvoqués.

Nous proposons pour clore ce chapitre de présenter ci-après une analyse biographique individuelle reprenant tous les éléments d'informations obtenus à travers les trois analyses réalisées dans notre recherche :

1^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -

2^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -

3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -

Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires

Seuls les récits de Fathy (E2), Lamal (E6) et Claude (E10) appartenant au patron **P1.a** illustrent une expérience carcérale aboutissant au processus de désistement.

Le récit d'Akim représente une tentative non aboutie, et vient confirmer l'idée selon laquelle les diverses phases et étapes du processus sont indispensables à la réussite, elles ne doivent pas se soustraire l'une à l'autre et s'inscrire dans une temporalité appropriée à la singularité du parcours de chaque individu. Replonger dans une activité délinquante ne doit pas être considéré comme le signe d'un échec mais représente une difficulté à franchir sous-évaluée et confirme la complexité de la démarche.

Par ailleurs, parmi les dix personnes participant à notre recherche, seule Liana n'est pas une délinquante. Son incarcération et sa condamnation ont été prononcés en République dominicaine où elle a passé quatre années à faire établir la reconnaissance de son innocence, refusant de sortir de prison. Ce n'est qu'à son arrivée en France que la justice a reconnu l'erreur de jugement.

Analyse biographique du parcours de Sylvie

Entretien :	E1
Figure :	F1.b
Patron biographique :	P1.b

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Le récit de Sylvie nous révèle les nombreuses difficultés et les conflits qu'elle rencontre depuis son enfance avec sa famille, dans les relations avec sa mère et son père. Elle décrit sa mère comme étant dénuée de toute émotion, insensible et psychorigide, alors qu'elle se décrit elle-même comme quelqu'un qui, à l'inverse, est toujours dans l'affectif, le ressenti et l'émotion. Issue d'un milieu plutôt aisé, avec un père entrepreneur, et une mère au foyer s'occupant de ses deux enfants, elle est consciente de l'impact de ses rapports conflictuels sur sa capacité à gérer ou non sa vie d'adulte. Elle arrête ses études au niveau du baccalauréat préférant s'installer avec son premier compagnon pour se libérer et/ou se détacher de l'emprise maternelle.</p> <p>Avant de s'inscrire dans la délinquance, le père de son premier enfant était un dealer de coke, le père de son second enfant un braqueur de banque multirécidiviste, condamné à 35 ans de prison. La personne avec qui elle partage sa vie au moment de notre recherche est dans le « business ».</p>	<p>1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance</p>
<p>Sylvie vit avec un dealer de coke, consomme de l'héroïne et devient très rapidement « addict ». Elle est condamnée à 8 ans de prison pour avoir aidé son ami à s'évader de prison en faisant entrer au parloir des armes et explosifs.</p> <p>Sortie de prison depuis peu, elle rencontre des difficultés pour se réinsérer, sans travail et sans ressource, elle a des difficultés financières. Elle envisage de rencontrer d'autres relations dans le milieu qu'elle fréquente qui pourraient la « mettre sur un gros coup pour gagner de l'argent » et de « réactiver son réseau de partenaires rencontrés en prison ».</p>	<p>2. Eléments déterminants le type de délinquance</p>
<p>Sylvie témoigne d'une réelle volonté d'assumer l'acte déviant, de le reconnaître en se l'appropriant. Elle affirme sa détermination à revendiquer ses actes face à sa famille, aux avocats qui l'ont obligée à tenir un discours appris. En rébellion constante contre la société et les normes qu'elle impose, endosser l'image d'une délinquante s'inscrit dans la vie de Sylvie comme une reconnaissance sociale.</p>	<p>3. Eléments déterminants la responsabilité de la personne face à l'acte délictuel</p>
<p>L'entrée dans la délinquance s'inscrit dans un besoin de revanche auquel elle associe un goût de liberté. Elle se libère de l'emprise d'une famille qui l'a éduquée avec des valeurs trop conventionnelles qu'elle ne reconnaît pas et au sein de laquelle sa place n'était pas celle qu'elle souhaitait.</p> <p>Sa revanche est spectaculaire, l'acte délinquant qu'elle commet la placera à la Une des journaux et des actualités qui la révéleront et lui donneront le statut dont elle avait besoin pour s'affirmer auprès de sa famille et aux yeux de tous.</p> <p>Sylvie s'installe dans la délinquance par rébellion contre sa famille, outil dont elle se sert pour prendre sa revanche sur sa mère qu'elle rend responsable de son enfance douloureuse.</p>	<p>4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance</p>
2 ^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -	Processus de socialisation
<p>Le récit de Sylvie nous révèle, que dès son arrivée en prison, elle refuse de céder aux exigences et aux contraintes de l'institution. Cette attitude d'opposition et de confrontation s'exprime de multiples façons.</p> <p>Elle ne reconnaît pas l'autorité de la justice et soupçonne l'incompétence des magistrats. S'appuyant sur les inégalités sociales des citoyens face à la justice ; elle critique l'injustice du système.</p> <p>En désaccord avec les règlements et la discipline, elle rejette toute forme de collaboration avec le système pénitentiaire.</p> <p>Elle soulève la problématique de l'insécurité fortement ressentie en tous lieux (Sylvie dit avoir subi des maltraitances physiques et morales) montrant un fort sentiment de méfiance à l'égard des intervenants du milieu pénitentiaire, et celle des conditions de détention. Se sentant enfermée comme un animal ; elle a peur d'y mourir. Le désespoir l'amène à faire l'expérience du suicide. C'est également le moyen pour elle d'interpeller l'institution sur sa situation, elle essaiera, sans y parvenir, d'obtenir une écoute plus attentive, des conditions d'incarcération moins pénibles et plus de facilités d'accès à certains avantages de la part des surveillants. Ce</p>	<p>L'intégration au milieu carcéral :</p> <p>confrontation/ opposition</p>

<p>mode d'ajustement, au quotidien, prend le plus souvent la forme de protestations récurrentes individuelles surtout axées sur les détails des conditions de vie imposées en détention.</p> <p>Les surveillants et l'institution représentant l'ordre, la discipline et l'autorité, sont les cibles préférées des plaintes des détenus.</p> <p>Rejetant toute forme de participation y compris les activités socioculturelles proposées, Sylvie ne sortira pas de sa cellule. Ses convictions profondes contre la justice et l'administration pénitentiaire la conduiront à vivre un parcours carcéral dans l'opposition, le conflit et la rébellion. Pour elle, cela consiste à prendre le risque que sa détention soit pire, au regard des sanctions qui vont tomber.</p>	<p>confrontation/ opposition/ rébellion/ conflit</p>
<p>Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires</p>	<p>Processus identitaires en mouvement</p>
<p>Qualifiée par l'institution judiciaire comme une criminelle potentiellement dangereuse, à son entrée en prison, Sylvie est immédiatement identifiée par l'administration pénitentiaire comme une personne à isoler (à l'écart des autres détenues), et placée sous un régime de détention spécifique réservé aux personnes violentes terroristes. Identification relayée par les médias, les écrits des magistrats, psychologues, psychiatres... Dépouillée de toute affiliation sociale, familiale et parentale qui la construisaient, son identité assimilée à son geste est devenue celle d'une criminelle. Identité réduite à l'acte commis, assignée par l'institution qu'elle refuse d'endosser.</p> <p>S'engage alors une bataille contre l'identité criminelle assignée par ceux qui l'enferment et l'image qu'elle a d'elle-même. Son acte étant justifié et légitimé par les sentiments qu'elle éprouve pour son ami incarcéré et la revanche qu'elle souhaite prendre contre sa famille qui représente la source de ses difficultés. Pour Sylvie l'acte commis n'est ni politique ni criminel, il est le symbole d'une liberté trop longtemps attendue.</p> <p>Contrainte entre le désir de s'opposer à l'administration pénitentiaire, celui de se distinguer des autres personnes incarcérées auprès desquelles elle ne se retrouve pas, et celui de se reconnaître en elle-même, l'identité de Sylvie est agressée et mal menée. Pour vivre en cohérence avec elle-même dans un univers hostile où elle perd ses repères, Sylvie devra pourtant y trouver sa place. Elle choisira de vivre sa détention dans la confrontation avec l'institution au risque d'y affronter des situations conflictuelles désastreuses.</p> <p>Le temps de son passage en prison elle empruntera successivement une identité rebelle et conflictuelle aux prises avec les surveillants et une identité de victime lorsque les conditions d'enfermement subies lui paraissent indignes et deviennent insupportables.</p> <p>Selon les ressources morales qu'elle aura mobilisées et les capacités à se représenter elle s'identifiera auprès des autres comme une détenue différente, au statut distinct.</p> <p>Malgré l'isolement, elle profitera de l'environnement carcéral pour s'initier à de nouvelles pratiques délictuelles se projetant dans des affaires qui lui permettront de subvenir à ses besoins dès la sortie de prison.</p>	<p>Choc carcéral</p> <p>Identité pré-prison agressée</p> <p>Identité prison imposée</p> <p>Identité pré-prison suspendue</p> <p>Identités d'emprunt le temps de l'enfermement</p>
<p>3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -</p>	<p>Processus d'ancrage dans la délinquance</p>
<p>Le récit de Sylvie nous décrit sa rencontre avec Catherine (T1). C'est la rencontre fortuite de deux univers distincts, celui de Sylvie dans lequel elle se délite avec l'univers de Catherine dans lequel elle va s'immerger. Elle se passe à un moment de grande vulnérabilité et de fragilité. Sylvie est « accro » à l'héroïne, et se trouve en garde à vue dans un poste de police.</p> <p>La rencontre avec Catherine va produire du « désordre » et s'inscrire comme un « tourbillon » dans sa vie. Ce temps de réflexion et de remise en question sur sa vie est éprouvé comme le symptôme d'un mal être qui amorce le changement. Elle compare les relations entretenues avec sa mère et les nouvelles qu'elle découvre avec Catherine. Début d'une phase d'introspection où elle va interroger le sens qu'elle a donné à sa vie et les valeurs qui la définissent.</p> <p>Catherine occupe ici le rôle du passeur dans le moment charnière, la personne par laquelle Sylvie va passer de son monde à un autre monde. C'est également Catherine qui lui propose, quelque temps après leur rencontre, de faire la connaissance de son fils en prison.</p>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p>Le discours de Sylvie laisse apparaître deux moments charnières successifs :</p> <p style="text-align: center;">⋮ (T1)</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Moment crise moments de fragilité interrogations et incertitudes</p>

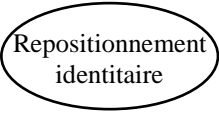
<p>Le moment (T1) correspond au moment charnière dans le processus de changement. Il s'inscrit donc dans un moment de souffrances psychologiques, aux dissonances affectives et morales.</p> <p>La rencontre avec le fils de Catherine, incarcéré, (T2) ancre son questionnement dans la réalité et lui ouvre le chemin des possibles. C'est le second moment charnière avant la bifurcation ; l'occasion pour Sylvie de la levée des interdits, de revenir sur des rêves trop longtemps sclérosés et des projets avortés comme autant d'opportunités à réactiver.</p> <p>Le désir d'évasion de Christophe devient progressivement le sien. L'idée de faire quelque chose de symbolique la séduit, son geste est la preuve des sentiments qu'elle ressent pour Christophe. En parallèle elle nourrit l'espoir que cette évasion pourrait représenter le défi symbolique qu'elle relève enfin face à sa famille ; l'envie de prendre une revanche contre sa mère qu'elle rend responsable de son mal être depuis son enfance.</p> <p>Au cours de cette deuxième période, elle s'isole socialement, et consacre sa vie en priorité aux visites qu'elle rend à Christophe. L'organisation de l'évasion la contraint d'autant plus à s'isoler que la réussite de l'opération dépend de sa capacité à être la plus discrète possible. Le processus de changement enclenché chez Sylvie a duré quatre ans.</p> <p>Le temps de l'évasion, très fort en émotions, est longuement raconté, elle y décrit de nombreux détails (sensations, bruits, odeurs). Le moment de bifurcation biographique s'inscrit par la décision de devenir sa complice ; son parcours prend une direction différente. C'est également le moment significatif d'une prise de conscience à partir duquel l'évasion lui apparaît comme une solution à ses questionnements et problèmes, une manière de dénouer les souffrances antérieures.</p> <p>Pour Sylvie c'est l'opportunité symbolique de rompre avec l'emprise du lien maternel pour enfin vivre sa vie. A partir de sa prise de décision d'aider à faire évader Christophe, elle deviendra sa complice (repositionnement identitaire). S'établissent des enjeux nouveaux pour elle, surviennent des logiques de contraintes et de choix en marginalité (la préparation à l'acte criminel) qui l'obligent à modifier quelque peu son existence, et à se réorganiser. Si les autres familiers ont habituellement un rôle important d'appui et de soutien dans la bifurcation, Sylvie se détourne de ses liens familiaux et crée la rupture par sa décision de participer à l'évasion de la prison où se trouve incarcéré Christophe.</p> <p>Bien que par moments, le discours puisse donner l'impression qu'elle ait perdu ses repères identitaires, (elle dit avoir perdu l'autorité parentale sur ses enfants, la relation amoureuse avec Christophe se terminera alors qu'elle se trouve encore en prison, elle dit également ne plus avoir le contrôle sur sa vie), son discours nous renvoie au sentiment d'avoir opéré « <i>un repositionnement identitaire, et social en marge</i> », en devenant la complice de Christophe.</p> <p>A notre dernière rencontre-entretien, Sylvie nous dit s'inscrire dans un autre modèle de délinquance. Elle réactive un réseau de connaissances construit en détention pour se « <i>brancher sur un coup</i> » qui lui permettrait de « <i>gagner gros</i> » et de se soustraire à une vie métrou-boulot-dodo qui ne lui convient pas.</p>	<p>(T2) La levée des interdits, retour sur des rêves sclérosés et des projets avortés comme autant d'opportunités à réactiver.</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Point tournant (T3). Le parcours prend une direction différente</p> <p>Moment significatif d'une prise de conscience lumineuse, moment épiphanique</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">○ Repositionnement identitaire</p> <p>Réinscription dans la délinquance</p>
--	---

Analyse biographique du parcours de Fathy

Entretien :	E 2
Figure :	F1.a
Patron biographique :	Pl.a

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Le discours de Fathy, 46 ans, nous révèle qu'il est un enfant adopté, né en Tunisie sous X, il n'a jamais connu sa mère malgré les recherches effectuées à l'âge adulte. Il apprend la vérité sur son statut au sein de la fratrie à l'adolescence, à 14 ans, par un cousin. Cette annonce est ressentie comme un traumatisme dans sa vie. Son père adoptif lui explique alors qu'il avait besoin d'avoir un fils comme héritier. Sa mère adoptive ne lui donnera jamais d'explication. A 46 ans, Fathy dit que sa vie est faite de ruptures, la première avec sa mère biologique, la seconde avec sa famille adoptive qu'il ne reverra que très peu et la troisième, à l'âge adulte, lorsqu'il quitte une épouse qui l'a trahie. Se sentant renié par ses proches, très perturbé, le parcours scolaire est chaotique et les études seront très vite abandonnées.</p> <p>Par ailleurs, systématiquement battu par ses cousins, car il était un enfant adopté et malvenu dans la famille pour des raisons de partage d'héritage, Fathy a été exposé à la violence intrafamiliale durant toute son enfance. Cette souffrance physique cachée, s'est transformée en humiliation.</p> <p>Nous n'avons pas d'éléments concernant la situation socioéconomique de sa famille adoptive.</p>	<p>1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance</p>
<p>Fathy se décrit lui-même comme un trafiquant ; dont la gravité et la fréquence des actes déviants ont progressivement augmenté tout au long de son parcours de vie.</p>	<p>2. Eléments déterminants le type de délinquance</p>
<p>Fathy s'identifie à un trafiquant de drogue, multirécidiviste. Il assume ses actes déviants, et s'identifie à ses conduites et pratiques délictueuses en confirmant son statut de délinquant. Il valide le caractère « marginal » de son parcours de vie tout en restant attentif aux regards que la société porte sur lui.</p>	<p>3. Eléments déterminants la responsabilité de la personne face à l'acte délictuel</p>
<p>Trafiquant de stupéfiants, multirécidiviste, il gagne et manipule beaucoup d'argent ; ainsi l'argent de la drogue va lui permettre de montrer à sa famille qu'il n'avait pas besoin de l'héritage que son père voulait lui donner. L'idée d'être condamné à une peine d'emprisonnement est inscrite dans sa vie comme un risque accidentel potentiel dans son parcours. Le risque étant relié à une erreur qu'il aura commise durant l'opération délictuelle.</p> <p>Il va utiliser cet argent pour satisfaire tous les besoins de sa femme et de ses enfants. Il va aussi beaucoup dépenser pour s'amuser, séduire les femmes, et faire la fête. La vie festive et tous les plaisirs associés lui conviennent bien, il sait comment joindre sa vie de famille avec ses activités de trafiquant.</p> <p>Pour Fathy, ses activités délictuelles lui permettent de prendre une revanche en se vengeant d'une famille qui l'a trahi, mais aussi des affronts, des humiliations et des offenses que la justice lui fait subir à chaque arrestation et situation d'enfermement. En prison, l'idée de continuer ses « trafics » sous le regard des gardiens pour provoquer l'institution est soulevée.</p> <p>La vengeance prend un caractère obsessionnel, mais permet à Fathy de supporter l'enfermement et ses contraintes en attendant sa sortie. L'activité délinquante, reprise dès la sortie de l'incarcération, aura la vengeance comme mobile.</p>	<p>4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance</p>
<p>2^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -</p>	<p>Processus de socialisation</p>
<p>Le discours de Fathy nous apprend qu'il s'oppose à l'institution durant toutes les incarcérations précédentes. Cette attitude d'opposition à l'incarcération, s'est longtemps exprimée par un désaccord avec les règlements, un rejet de la discipline, un fort sentiment de méfiance à l'égard des intervenants du milieu pénitentiaire et soulève la question de l'insécurité fortement ressentie. Durant certains séjours, selon le lieu d'incarcération, il continue à exercer au sein de la prison ses activités délictuelles.</p>	<p>L'intégration au milieu carcéral :</p> <p>confrontation/ opposition ↓</p>

<p>Fathy définissait la prison comme une machine qui broie les gens, dont les personnels sont aussi vénaux et corrompus que les personnes recluses. Pour Fathy la prison ne servait à rien, si ce n'est à produire de la colère, pour finalement remettre en liberté des personnes plus haineuses et plus dangereuses encore que lorsqu'elles y étaient entrées.</p> <p>Durant la dernière incarcération, le regard qu'il pose sur la prison change, il s'inscrit dans une réflexion différente qui lui permet d'évoluer, de s'adapter et de s'intégrer progressivement à l'institution pénitentiaire.</p>	<p>intégration/adaptation</p>
<p align="center">Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires</p>	<p>Processus identitaires en mouvement</p>
<p>Fathy entre en prison identifié par la justice comme un « trafiquant de stup. » qui ne touche jamais à la drogue, mais capable de vendre des produits mortels à tout le monde. Image assignée aux « sales types » qui s'attaquent à des ados devant les portes de leur lycée, des enfants et personnes vulnérables.</p> <p>Multirécidiviste supposé bien connaître la vie en prison et habituellement valorisé par ses actes auprès de ses codétenus, cette identité judiciaire et pénitentiaire est nouvelle et lui attribue un statut au bas de la hiérarchie sur l'échelle sociale de la prison.</p> <p>Fathy ne se reconnaît pas sous cette stigmatisation dévalorisante. Entre une identité de voyou, celle d'un délinquant et celle d'un trafiquant, la marge est faible ; pour autant il refuse d'être identifié à un « sale type » qui vend de la drogue aux ados.</p> <p>Il empruntera lors de son dernier séjour en prison l'identité du « dur » pour s'assurer le respect parmi ses pairs puis, évoluant vers un processus de réflexion, cette identité s'estompera progressivement pour laisser place à celle du détenu « carcéré ».</p>	<p>Identité prison imposée</p> <p>Identité pré-prison suspendue</p> <p>Identités d'emprunt</p>
<p align="center">3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -</p>	<p>Processus désistement</p>
<p>Le récit de Fathy nous apprend que la dernière affaire de trafic pour laquelle il se trouve en prison, est différente des autres, c'est la plus lourde condamnation qu'il aura à subir, huit ans.</p> <p>L'analyse nous permet de situer le moment charnière (T1) au cours de sa dernière détention. Une nouvelle représentation identitaire, se dessine et s'élabore au cours d'un long processus réflexif d'introspection qu'il met en œuvre. Ses interactions le conduisent à une remise en question de sa vie, interrogeant son passé et son potentiel de changement à travers les structures de plausibilité (c'est le moment d'une ouverture au champ des possibles). Il lutte entre son ancienne identité de trafiquant, représentation incorporée de lui-même et une représentation nouvelle en tant que citoyen et en tant que père en se recentrant sur les liens affectifs avec ses enfants. Le processus de désengagement de ses activités délinquantes est en marche.</p> <p>Le récit de Fathy porte la marque des allers et retours avec lui-même mais également entre lui-même et son environnement social, constructions nécessaires pour faire évoluer ses représentations. Les répercussions qui en découlent créent des dissonances cognitives, affectives et morales qui le déstabilisent, provoquent de nombreux moments de doutes et d'hésitations jusqu'à le désorienter. Il manifeste sa volonté de rompre avec une situation antérieure, de se désengager d'une existence dont les modalités ne conviennent plus, un temps de questionnement et de travail de soi avec soi. Cette période faite de doutes, de vides, de perte de repères est nécessaire dans le continuum du processus de changement pour aboutir au désistement.</p> <p>Fathy désapprouve les pratiques indignes quotidiennes observées chez les gardiens. Il révisé les comportements habituellement violents qu'il donne en réponse aux provocations humiliantes et les remplace par la réflexion et le dialogue.</p> <p>Les gardiens occupent ici le rôle de « passeurs » ; ceux par lesquels et grâce auxquels Fathy va passer d'un monde à un autre. Ils symbolisent les passeurs qui permettent à Fathy de traverser de l'autre côté de la rive. Ses comportements changent vis-à-vis de</p>	<p align="center">↓</p> <p>Le discours de Fathy laisse apparaître un moment charnière</p> <p align="center">↓</p> <p>(T1) Moment d'un long processus réflexif d'introspection</p> <p>Moment critique : dissonances cognitives, affectives et morales</p> <p align="center">↓</p> <p>Construction d'une opposition entre l'« ancien soi » et le « soi en construction »,</p> <p align="center">↓</p>

<p>l'institution, il bascule progressivement d'une situation d'opposition /conflit/rebellion à celle d'intégration/adaptation/compréhension.</p> <p>Fathy exprime la situation ambivalente qu'il traverse, entre l'« ancien soi » et le « soi en construction », puis la construction d'une nette opposition entre les deux. Le récit laisse apparaître la visualisation d'« un soi de rechange ».</p> <p>Fathy se reconstruit par le récit qu'il fait de lui où se distinguent puis se séparent un passé désavoué, un passé dont il veut se débarrasser, et un futur idéal vers lequel il tend.</p> <p>En intériorisant progressivement « un autre soi » par l'acceptation des valeurs de la société et l'adoption progressive de comportements de plus en plus conformes aux règles sociales, il évolue vers un autre mode de pensée qui participe à sa transformation identitaire. Il ne se retrouve plus dans ses valeurs anciennes, ses conduites délinquantes ne sont plus envisageables, il procède donc à une révision de sa propre représentation de sa vie sociale.</p> <p>L'évènement biographique majeur (T2), (la bifurcation biographique) sur le parcours de Fathy se situe lors de sa sortie en libération conditionnelle, situation de semi-liberté, qui est la première étape avant sa future sortie définitive.</p> <p>Ce n'est pas la libération en elle-même que nous considérons comme déterminante, mais la manière dont Fathy s'inscrit dans sa nouvelle vie, ses nouvelles aspirations et la façon dont il pense sa réintégration dans la société. Il refuse de reprendre contact avec ses anciennes fréquentations et s'en éloigne. Il reconnaît que ce serait plus simple pour lui de retourner vers elles, car ce serait l'assurance de trouver de l'argent, beaucoup d'argent tout de suite pour vivre. Mais cette idée lui fait peur. Il préfère se projeter dans sa nouvelle vie à travers la recherche d'un travail « normal » et des relations « saines », quitte à gagner moins. Le récit prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence et d'une volonté de sortir de ses activités délictuelles.</p> <p>Il souhaite avoir plus de contrôle sur son existence, plus de responsabilités sur son avenir, endosser son rôle de père en se représentant comme un citoyen ordinaire à part entière.</p> <p>Fathy change la perception qu'il a de lui pour façonner une autre représentation en construction.</p>	<p>visualisation d'« un soi de rechange ».</p> <p style="text-align: center;">  </p> <p>Point tournant (T2) la sortie en libération conditionnelle</p> <p style="text-align: center;">volonté affirmée d'une reprise en main de son existence</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">s'orientant vers le processus de sortie de la délinquance</p>
---	--

Analyse biographique du parcours de Lou

Entretien :	E 3
Figure :	F2.b
Patron biographique :	P2.b

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Lou est issu d'une famille de paysans du Cantal, dont le père, cheminot à la SNCF, alcoolique et toujours absent n'a jamais assumé son rôle au sein de la famille.</p> <p>N'aimant pas l'école, et ne se sentant pas concerné, il a fait le choix pour une sortie du système scolaire, à 16 ans, en faveur de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment.</p> <p>Nous n'avons pas d'éléments concernant la situation socioéconomique du foyer monoparental.</p>	1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance
<p>Élevé par sa mère, il entretient une relation très étroite avec elle et sa petite sœur. Dès l'âge de 14 ans, Lou consomme des produits stupéfiants. Il cultive dans le jardin la consommation personnelle dont il a besoin, sous les yeux de sa mère, qui ne s'y oppose pas.</p>	2. Eléments déterminants le type de délinquance
<p>Depuis presque 40 ans, il fume et cultive du cannabis. Il se présente comme un délinquant sans scrupule, appréhendé de nombreuses fois à cause de ses addictions et habitué aux discours moralisateurs des magistrats. S'il assume son statut de délinquant régulièrement rattrapé par la loi, pour des faits qu'il qualifie d'anodins, il nie en revanche et rejette les raisons pour lesquelles il est, cette fois-ci, condamné à une peine de dix-huit ans de prison.</p> <p>Selon Lou, ceux qui sont chargés de représenter la justice (avocats, magistrats...) et faire appliquer la loi (service de gendarmerie...), ne sont pas au-dessus de tout soupçon.</p> <p>Lou rejette l'acte pour lequel il est condamné, il s'en détache entièrement en revendiquant son innocence.</p>	3. Eléments déterminants la responsabilité de la personne face à l'acte délictuel
<p>Les raisons de ses activités délinquantes sont légitimées par le besoin d'argent que nécessite la vie festive qu'il souhaite mener.</p>	4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance
2 ^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -	Processus de socialisation
<p>Le récit de Lou nous révèle qu'accoutumé à la prison, pour y avoir fait plusieurs petits séjours, il préfère adopter, face à l'institution, une attitude qui privilégie le dialogue, la confiance et le respect. Il ne s'oppose pas à l'autorité mais il la reconnaît en tenant un discours conformiste. Il se présente comme un détenu garant de l'ordre social nécessaire à la vie en prison, souhaite être vu comme faisant partie de ceux qui sont sans histoire et serviable.</p> <p>Comme de nombreux détenus dans cette représentation, Lou manifeste une attitude critique face aux codétenus dont les comportements, en prison, sont identiques à l'extérieur.</p> <p>Il trouve au sein de la prison les moyens d'avoir accès aux avantages sociaux auxquels il n'a pas recours lorsqu'il est en liberté : soins médicaux, bilan de santé, suivi psychologique et thérapeutique et profite de la situation pour se refaire une santé.</p> <p>Conscient de l'utilité de négocier et de coopérer avec l'administration pénitentiaire, il y trouve certains privilèges en participant aux activités culturelles, éducatives. Sa bonne conduite lui donne accès à un travail et lui permet de participer au programme de réinsertion. La paix sociale en prison ne résulte pas que de l'autorité de droit sur les détenus, elle peut aussi se construire sur des échanges informels exceptionnels entre les gardiens et les personnes recluses.</p> <p>Il continue malgré tout à se droguer en cellule comme il le faisait en liberté, s'assurant ainsi le calme dont il a besoin pour supporter sa peine d'enfermement.</p>	<p>l'intégration au milieu carcéral :</p> <p>intégration/adaptation</p> <p>pratiques et logiques de dissimulation.</p>

Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires	Processus identitaires en mouvement
<p>Lou entre en prison soupçonné de faits criminels particulièrement odieux. Son récit nous révèle le caractère profondément traumatisant et humiliant des moments de l'arrestation, la mise en accusation puis en détention provisoire, et sa comparution aux Assises.</p> <p>Le discours de Lou reflète l'expression de son indignation, le résultat de sa colère face à l'erreur judiciaire dont il se dit être l'objet qui a bouleversé le parcours de son existence. Les conséquences sur son existence sont lourdes, déstabilisantes et remettent en question le cours de sa vie, puisqu'incarcéré à tort pour une très longue période.</p> <p>Lou n'est pas ce que l'institution voudrait qu'il soit. Déchiré entre l'identité que la justice lui attribue, celle d'un criminel ayant commis un acte infâme et celle qu'il manifeste mais dont personne ne tient compte, la représentation d'une victime.</p> <p>Lou n'a pas d'autre solution que de maintenir sa ligne de conduite revendiquant son innocence, en nous décrivant la manière dont il prend ses distances par rapport à ce que l'institution attend de lui et le rôle qu'elle voudrait lui attribuer.</p>	<p>Choc carcéral</p> <p>Identité pré-prison agressée</p> <p>Identité prison imposée</p> <p>Identités d'emprunt le temps de l'enfermement</p>
3 ^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -	
<p>Le récit de Lou ne nous permet pas de procéder à l'analyse de son parcours du point de vue des bifurcations biographiques.</p> <p>Lou ne nous raconte pas sa vie, il la défend.</p> <p>En lieu et place de son histoire et des événements biographiques qui la constituent, nous avons recueilli un réquisitoire, une plaidoirie issue d'un discours qui nous semble être « appris », un récit qui nous paraît « préfabriqué », dont la cohérence même n'est pas évidente à saisir.</p> <p>A défaut de nous raconter sa vie, il nous livre un discours judiciarisé qui s'appuie essentiellement sur le contenu de son dossier judiciaire, les faits qui lui sont reprochés, les arguments que son avocat a omis de relever, les doutes sérieux non pris en compte, les négligences de l'enquête des gendarmes corrompus.</p> <p>Nous comprenons la situation spécifique dans laquelle il se situe au moment de notre recherche. Se trouvant dans la perspective d'obtenir une révision de son procès afin d'être innocenté, et dans l'attente d'éléments nouveaux qui permettraient la réouverture d'un nouveau procès, il nous livre le seul discours qu'il s'autorise à partager, celui construit autour de sa défense.</p>	

Analyse biographique du parcours de Akim

Entretien :	E4
Figure :	F2.a
Patron biographique :	P2.a

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Le discours d'Akim, 22 ans, nous révèle qu'il est issu d'une famille des quartiers, certes modeste mais au sein de laquelle il n'a jamais souffert d'aucune carence affective ni éducative. Un milieu « protégé » grâce auquel il se décrit comme « <i>un p'tit jeune tranquille sans histoire</i> » et bien élevé avec des valeurs, à l'abri de tout type de situation conflictuelle.</p> <p>D'une famille monoparentale comptant trois enfants et dont la mère est souvent absente du fait qu'elle travaille, Akim profite de sa liberté pour fréquenter les jeunes de son quartier aux parcours de délinquants. Akim se laisse influencer par l'un d'entre eux, et se met au service d'un plus grand du quartier, dont le parcours carcéral suscite admiration et convoitise.</p> <p>Comme la grande majorité des jeunes des cités, Akim est confronté à un déni de citoyenneté, il a fait l'expérience de l'indignité face à ses échecs scolaires, et il est à la recherche d'un idéal identitaire.</p>	<p>1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance</p>
<p>Même si le milieu socio-économique de la famille est très modeste, Akim ne souffre d'aucune carence éducative. En échec scolaire, et mal orienté, il entre rapidement dans la vie active et s'y installe facilement. Jusqu'au jour où l'évènement imprévu, qui va l'amener en prison arrive. Ses mauvaises fréquentations le rattrapent.</p>	<p>2. Eléments déterminants le type de délinquance</p>
<p>Akim est condamné pour braquage à main armée dans l'hôtel où il travaille de nuit comme gardien depuis un an. Il est sous le régime de la liberté conditionnelle. Akim est surpris et déçu que la justice n'ait pas tenu compte du fait qu'il n'avait pas d'antécédent, et donc pas de casier judiciaire. C'était son premier acte délictuel. Mal renseigné, il était persuadé que la justice en tiendrait compte. Lorsqu'il parle de son acte délictuel, pour en minimiser les faits, il en parle comme d'une « <i>simple erreur</i> » ou d'une « <i>bêtise</i> » pardonnable.</p> <p>Comme beaucoup de braquages, cela se passe dans une très grande violence, et se termine en général très mal. Il a des difficultés à endosser sa responsabilité dans son histoire. Déçu de l'injustice à laquelle il se confronte, pour « <i>une simple erreur commise non pardonnée</i> », et en colère, Akim décide de dénoncer le complice auquel il va faire supporter la responsabilité du casse.</p> <p>Les stratégies de minimisation, de déculpabilisation et de déresponsabilisation dont il use n'aboutissant pas, il exprime alors son sentiment d'injustice face à ceux qui représentent et appliquent la loi et leur porte un regard méfiant, qui s'accompagne d'une forte remise en cause de la sanction donnée.</p>	<p>3. Eléments déterminants la responsabilité de la personne face à l'acte délictuel</p>
<p>Akim ne parle pas de ses motivations premières, il évoque surtout le fait qu'il se soit laissé influencer par quelqu'un de sa cité qu'il a toujours respecté et dont il admire le parcours.</p>	<p>4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance</p>
2 ^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -	Processus de socialisation
<p>Le récit d'Hakim nous révèle qu'il s'oppose aux exigences et contraintes de l'administration pénitentiaire. Cette attitude de refus face à l'incarcération, s'exprime par un désaccord avec les règlements et un rejet de la discipline. Il choisit dès son entrée de s'opposer à l'institution. Akim suspecte le manque de loyauté des magistrats, il est persuadé que son procès n'a pas été équitable et se pose en victime d'une justice déloyale et inégale.</p> <p>Il exprime un fort sentiment de méfiance à l'égard des gardiens comme des détenus soulevant la question de l'insécurité fortement ressentie au sein de la prison. Se sentant menacé,</p>	<p>l'intégration au milieu carcéral : confrontation/ opposition</p>

<p>il refuse de fréquenter les détenus mais ne veut pas s'approcher des gardiens pour éviter d'être considéré comme une balance.</p> <p>Le récit d'Akim nous apprend qu'il a vécu l'incarcération comme une catastrophe personnelle. Un choc émotionnel qu'il va avoir du mal à surmonter, d'autant plus fort qu'il était persuadé de pouvoir « <i>passer à travers les mailles du filet</i> », un choc dont les ondes vont se propager sur toute sa famille. Akim ne s'alimente plus, il est sujet à de fortes crises d'angoisse, il souffre de l'insalubrité des locaux et du manque d'hygiène de ses codétenus. Il se replie sur lui en restant cloîtré dans sa cellule. Il adopte une attitude apathique témoignant d'une grande affliction ou d'une grande souffrance face à l'incarcération. Il ressent l'hostilité du milieu par la violence des lieux et des personnes l'entourant. Il rejette toute forme de participation aux activités proposées et implication à la vie en zone de détention préférant s'enfermer sur lui-même.</p>	<p>La confrontation-opposition peut se caractériser par une attitude du repli sur soi.</p>
<p>Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires</p>	<p>Processus identitaires en mouvement</p>
<p>Au choc émotionnel de l'arrestation vient s'ajouter celui ressenti à l'entrée en prison, univers qu'il ne connaissait qu'à travers les récits de ses copains. Le risque pénal perçu mais sous-évalué, Akim, comme beaucoup de jeunes dans cette situation considère que la justice a été trop sévère, qu'il ne méritait pas d'aller en prison pour si peu, d'autant qu'il n'était qu'un complice et pas l'instigateur du délit.</p> <p>Se représentant comme « <i>un p'tit jeune tranquille sans histoire</i> », avec une bonne éducation, son identité pré-prison sera confrontée à celle que l'institution va lui imposer. L'affaire étant très médiatisée dans la presse, il entre en prison sous l'étiquette du « braqueur dangereux ».</p> <p>Ayant dénoncé par la suite l'instigateur du délit, il devient très rapidement celui par lequel un « voyou notoire et respecté par tous » est appréhendé et condamné à la prison. Il devient « une balance », statut au régime particulièrement difficile en prison.</p> <p>Fréquemment menacé par l'ensemble de ses codétenus et devenant leur objet d'oppression préféré en détention, il empruntera une identité de victime. La cellule, où il s'isole, devient le seul endroit où il peut se réfugier. Face à l'hostilité qu'il rencontre et au manque d'aide des gardiens, il n'a d'autre choix que celui du repli.</p>	<p>Choc carcéral</p> <p>Identité pré-prison agressée</p> <p>Identité prison imposée</p> <p>Identité d'emprunt le temps de l'enfermement</p>
<p>3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -</p>	<p>Processus en cours</p>
<p>Il se présente comme un « <i>un p'tit jeune tranquille sans histoire</i> », dont l'éducation et les valeurs le mettaient à l'abri de la prison. La prison représentant « <i>Une bêtise</i> » qu'il n'aurait pas dû faire s'il ne s'était pas laissé influencer.</p> <p>Akim n'a pas de passé délinquant, pas d'antécédent avec la police, pas de casier judiciaire ce qui lui laissait croire qu'en cas de problème, la justice serait clémente envers lui. Loin d'imaginer connaître la prison, il pensait qu'il serait très vite pardonné. S'appuyant sur cette hypothèse où le risque pénal était sous-estimé, il vit l'arrestation comme un véritable choc émotionnel qu'il ne comprend pas. Le risque pénal perçu mais sous-évalué, Akim, comme beaucoup de jeunes dans cette situation considère que la justice a été trop sévère, qu'il ne méritait pas d'aller en prison pour si peu, d'autant qu'il n'était qu'un complice et pas l'instigateur du délit.</p> <p>L'entrée en prison et le parcours carcéral qui suivent seront considérés ici non pas comme une rupture biographique mais comme le moment charnière (T1) à partir duquel le moment de la bifurcation se réalisera et prendra toute sa place dans le processus de transformation et reconstruction de soi. Espace au sein duquel Akim se saisit de l'occasion pour amorcer un processus réflexif d'introspection dont le résultat sera le cheminement parcouru dans son histoire pour confondre son ancienne identité avec la nouvelle image en construction. La prison devenant lieu et espace de remise en question de soi favorable à une certaine prise de conscience, le récit de Akim prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence. L'évènement biographique intersubjectif et partagé comprend à la fois des moments privilégiés, pour ce qu'ils ont d'émancipateurs, mais également des moments déstabilisants où s'élaborent</p>	<p>Le discours laisse apparaître un moment charnière :</p> <p>(T1) Moment pour amorcer le processus réflexif d'introspection</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Espace de remise en question de soi favorable à une certaine prise de conscience</p>

<p>des faits, des significations et surviennent les possibilités de nouvelles représentations de soi. Ces moments biographiques sont irrémédiablement imbriqués.</p> <p>(T2) Le moment de bifurcation, le point tournant majeur, est le moment de bascule où l'expérience biographique prend une signification identitaire nouvelle. Il se situe à partir du moment où la réflexion qu'il mène sur les événements (qui l'ont conduit en prison), se traduit, dans le discours narratif, par une prise de conscience l'amenant à une réévaluation de ses actes et à une redéfinition du sens qu'il leur donne. Le sens nouveau, réévalué qu'il attribue à ses actes participe à une reconstruction et donc à une redéfinition identitaire. Les représentations négatives dont il s'affranchit, comme celle du « <i>p'tit jeune tranquille sans histoire</i> » qu'il était, l'ancien soi, sont remplacées par « <i>l'homme neuf</i> » qu'il est aujourd'hui, celui qui « <i>a appris de la prison</i> », et « <i>a grandi en prison</i> », l'élaboration d'un nouveau soi.</p> <p>Le soutien et l'appui de sa famille participeront au processus de transformation, l'attitude positive des autres familiaux jouera un rôle central important, apaisant et activateur dans la bifurcation.</p> <p>Akim éprouve le besoin d'être « utile » pour la société, mais aussi le besoin d'être reconnu et valorisé par les jeunes de son quartier. Des éléments indicateurs qui viennent pérenniser son processus de changement. Il se projette dans l'avenir à travers une « <i>vie simple</i> », lui donnant un sentiment de sécurité et de stabilité mais où il déploie des projets altruistes auprès des jeunes du quartier en souhaitant partager avec eux son expérience biographique. Il se projette en tant qu'un « <i>homme neuf</i> », donc différent de celui d'avant.</p> <p>Akim n'est probablement pas prêt à cette transformation et redéfinition identitaire, il retournera en prison quelques semaines après notre entretien se réinscrivant dans la délinquance. L'abandon de la délinquance est un processus long et réversible. Il suppose de nombreuses étapes à franchir au cours desquelles des allers retours peuvent y être convoqués. Replonger dans une activité délinquante n'est pas le signe d'un échec mais représente une difficulté à franchir sous-évaluée et confirme la complexité de la démarche.</p>	<p>Point tournant (T2) Moment significatif d'un repositionnement identitaire</p> <p>↓</p> <p>Processus de transformation et de redéfinition identitaire</p> <p>l'orientant vers l'abandon de la délinquance</p> <p>projets altruistes qui supposent la pérennisation de l'abandon de la délinquance</p> <p>retour à la délinquance</p>
--	--

Analyse biographique du parcours de JCB

Entretien :	E 5
Figure :	F1.b
Patron biographique :	P1.b

1^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>JCB, 62 ans, ne nous apporte que très peu d'élément sur son enfance. Issu d'une famille monoparentale, élevé par sa mère, il ne fait pas d'études.</p> <p>Nous n'avons pas d'élément concernant la situation socioéconomique du foyer monoparental.</p>	1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance
<p>L'activité délinquante prend sa source durant l'exercice du service militaire (obligatoire). Il déserte, s'empare d'une voiture, se l'approprie et s'enfuit.</p> <p>De voleur de voitures, il est devenu cambrioleur de magasins de luxe pour ensuite se spécialiser dans la réalisation de faux papiers.</p> <p>Son activité délictueuse soutenue, s'inscrit dans la continuité de son parcours de vie.</p>	2. Eléments déterminants le type de délinquance
<p>Il se décrit et se représente comme un voyou, un délinquant multirécidiviste accompli, depuis l'âge de vingt ans. La fréquence, le rythme et la diversité des actes délictueux reflètent le choix de son mode de vie.</p>	3. Eléments déterminants la responsabilité
<p>Les raisons explicitées légitimant son mode de vie rejoignent celles évoquées par la grande majorité des délinquants se trouvant en prison pour délits visant les atteintes aux biens et aux personnes.</p> <p>JCB a besoin d'action, pour se sentir vivre et se réaliser pleinement dans sa vie, le désir de tenter de nouvelles expériences pour la stimulation, l'excitation, le mouvement et le changement qu'elles vont lui apporter.</p> <p>L'action délinquante et ses enjeux attrayants, viennent s'opposer à la vie terne qu'un travail légal, ennuyeux et aux maigres résultats rendrait insupportable. L'agir délictueux est la réponse au refus d'une vie « métro-boulot-dodo ».</p>	4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance
2^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -	Processus de socialisation
<p>JCB totalise plus d'une vingtaine d'années d'enfermement à son actif. Conscient de l'efficacité d'une attitude compréhensive à l'égard des surveillants et de l'ensemble personnel pénitentiaire, il tente d'afficher des comportements résignés et dociles face à l'institution à laquelle il s'oppose fermement.</p> <p>Par ailleurs, de la détention, il continue à gérer ses affaires à l'extérieur, dans le souci de ne pas risquer de les perdre et celui de pouvoir continuer à subvenir aux besoins familiaux.</p>	L'intégration au milieu carcéral : opposition
Analyse selon les (re)positionnements / (re) constructions / transformations identitaires	
<p>JCB nous apprend que, malgré les vingt années passées en prison réparties sur une dizaine d'incarcérations, le moment de l'entrée en prison est toujours vécu comme un choc.</p> <p>Discret du fait de la poursuite de ses activités en détention et des risques qu'il prend en nous en parlant, son récit ne nous permet pas d'identifier clairement les représentations diverses qui pourraient s'opérer durant son incarcération.</p> <p>Il entre en prison avec l'étiquette du délinquant multi-récidiviste qu'il confirme et accepte ; il emprunte l'identité de la personne « carcéree » au regard de l'institution et, en parallèle celle du « professionnel » auprès de ses codétenus. Cette dernière lui permet de jouir d'un statut valorisant et lui confère dignité et respect.</p>	Identité prison imposée Identités d'emprunt
3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -	Processus d'ancrage dans la délinquance
<p>Le récit de JCB souffre du manque d'information, il ne nous permet pas de construire le scénario reflétant les divers moments de bifurcations sur son parcours. Ce manque d'information nous empêche d'une part de comprendre les divers processus d'entrée dans la délinquance, d'en expliquer la nature et les origines et d'autre part réduit l'analyse contextuelle du moment de la bifurcation biographique au moment où il décide de désertre du service militaire.</p>	

Analyse biographique du parcours de Lamal

Entretien :	E 6
Figure :	F1.a
Patron biographique :	P1.a

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Le discours de Lamal, 32 ans, nous révèle qu'il est un enfant des quartiers, issu d'une famille très modeste, dont le père est absent. Sa mère, femme de ménage est souvent absente car elle travaille et élève seule ses deux enfants. Pour autant il ne manque de rien, les besoins essentiels sont couverts.</p> <p>Comme la grande majorité des jeunes des cités, Lamal est confronté à un déni de citoyenneté. Il a fait l'expérience de l'indignité face à ses échecs scolaires, il est à la recherche d'un idéal identitaire et demande de respect. La mise à l'écart scolaire souvent cumulée avec des difficultés d'ordre familial représente une expérience partagée par un certain nombre d'adolescents et favorise la rupture avec les modalités classiques de socialisation. Les difficultés scolaires apparues très tôt dans l'enfance conduisent la plupart du temps au décrochage puis à la marginalisation.</p> <p>Lamal s'absente de l'école, dès le primaire, lui préférant les dealers de la cité où il réside qu'il va prendre pour modèle, à 9 ans, il deale en bas de chez lui. Lamal éprouve des difficultés cognitives dans les apprentissages, l'école devenant l'expérience de l'échec voire de la honte, ses difficultés scolaires le conduisent au décrochage et l'orientent vers la marginalisation.</p> <p>Décrocheur scolaire, il se joint aux jeunes de la cité auprès desquels il va apprendre la culture déviante de la rue dans laquelle très rapidement il s'inscrit.</p>	<p>1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance</p>
<p>Lamal intériorise un parcours qui mène à la marginalisation voire à l'exclusion. Commettre des actes délictueux est très rapidement devenu un mode de vie, une nouvelle forme de socialisation ; façon de vivre clairement assumée et revendiquée</p>	<p>2. Eléments déterminants le type de délinquance</p>
<p>Lamal se décrit comme un gamin des quartiers qui s'inscrit très tôt, dès son enfance, dans la délinquance ; la gravité et le nombre d'actes vont progresser crescendo : jusqu'à se décrire, à l'âge adulte comme un délinquant récidiviste.</p> <p>Il s'identifie à un délinquant récidiviste dont la responsabilité des actes ne dépend que de lui.</p>	<p>3. Eléments déterminants la responsabilité de la personne face à l'acte délictuel</p>
<p>Lamal bascule dans un comportement déviant pour des raisons de survie, le besoin primaire qui répond à une nécessité alimentaire. A la logique de survie, que nous considérons comme une fonction économique, vient s'ajouter une seconde fonction, celle qui répond à une logique sociale relevant d'une carence identitaire, un besoin de s'affirmer autrement.</p> <p>Mauvais élève ou élève démotivé, Lamal fuit l'école qui l'ennuie et le confronte au quotidien à des situations frustrantes et humiliantes ; l'école n'est pas le lieu où il pourra s'affirmer et se réaliser. Il va préférer rejoindre ses connaissances du quartier, le groupe auquel il appartient, et tenter de faire comme eux.</p> <p>Sa réussite dans les activités délictueuses lui vaudra reconnaissance par ses pairs, les « grands » du quartier et valorisation auprès de ses camarades. Il trouvera progressivement sa place dans le groupe au sein duquel la délinquance est légitimée, valorisée comme mode d'expression et de reconnaissance sociale. Lamal accède ainsi à une identité et un statut social, au sein du groupe de jeunes.</p>	<p>4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance</p>
<p>2^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -</p>	<p>Processus de socialisation</p>
<p>Durant la dernière incarcération, contrairement aux précédentes, Lamal arrive à s'intégrer au milieu carcéral en témoignant plusieurs signes d'adaptation à l'institution.</p> <p>Ses attitudes et comportements reflètent son adhésion aux valeurs de l'institution. Grâce à ses ressources financières, il peut alléger et réduire les contraintes de la vie carcérale. Il organise du mieux possible son temps grâce à l'argent dont il dispose et aux activités qui l'occupent et l'amuse et lui permettent de « faire passer le temps ».</p>	<p>L'intégration au milieu carcéral : ↓ intégration/adaptation</p>

Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires	Processus identitaires en mouvement
<p>Lamal entre en prison avec l'étiquette du trafiquant de drogue. Soupçonné de vendre des produits mortels à tout le monde, l'image de Lamal est assignée à celle des « sales types » qui s'attaquent à des ados devant les portes de leur lycée, des enfants et personnes vulnérables.</p> <p>Multirécidiviste connaissant bien la vie en prison, il dédramatise la situation, il désingularise son expérience carcérale l'intégrant dans la culture et le mode de vie des jeunes des quartiers au regard de la force des liens qui les unit. L'expérience a priori personnelle devient collective, ses délits seront aisément associés à la culture du groupe d'appartenance auquel il est affilié depuis son enfance. Narrée comme un épisode inévitable, l'expérience de la prison s'inscrit de façon inéluctable dans son parcours.</p> <p>Lamal empruntera l'identité du « dur » pour se faire respecter parmi ses pairs pendant les deux premiers séjours, puis à sa dernière incarcération, évoluant vers un processus de réflexion, cette identité s'estompera progressivement pour laisser place à celle du détenu « carcéré ».</p>	<p>Identité prison imposée</p> <p>Identités d'emprunt</p>
3 ^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -	Processus désistement
<p>Le récit narratif que Lamal fait du premier fragment de son existence se structure autour du caractère inévitable de son parcours de délinquant, lui attribuant un effet de destin incontournable, du fait des nombreux handicaps qu'il cumule. Adolescent il révèle son incapacité à changer sa vie, si ce n'est par l'articulation d'une délinquance inorganisée avec une autre de substitution plus professionnalisée et mieux structurée. Son identité narrative, associée à celle du groupe d'appartenance auquel son existence est liée, se construit autour des valeurs partagées par la culture de la rue. Son caractère irréversible ancre l'existence de Lamal dans une délinquance faite de routine. Son récit traduit une situation d'impasse biographique existentielle.</p> <p>Le moment charnière se situe à partir du travail de soi et sur soi qu'il effectue en prison et commence par une rétrospective de ce qui constitue son identité délinquante. Sa prise de conscience de l'urgence à rompre avec l'emprise de la bande de jeunes, le groupe de pairs du quartier et de se désengager de sa carrière délinquante pour faire sa vie est le résultat de son introspection (T1).</p> <p>La prison devient le lieu et l'espace de remise en question de soi, le récit de Lamal prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence. Il traduit la réappropriation subjective de ce qui était resté clivé en lui, la musique, pour s'ouvrir à un monde nouveau. Un éclairage nouveau, la mise à jour d'une passion restée jusque-là un loisir et un plaisir, l'ouvre à une autre perception possible du monde, la musique va lui offrir l'occasion de transformer son existence : entrevoir la musique comme une possibilité d'en faire son métier.</p> <p>Cet évènement est interprété par Lamal comme faisant sens dans la décision d'engager le changement dans son existence. Pour être enfin en capacité de prendre sa vie en main, Lamal va biographier son existence durant l'expérience de son dernier enfermement carcéral ; il écrit son histoire, raconte sa vie en chanson.</p> <p>C'est par cet exercice de figuration et de re-figuration auquel il se livre qu'il va réélaborer la représentation de son parcours pour en reconstruire une nouvelle, plus adaptée et plus conforme aux règles de la société.</p> <p>La bifurcation biographique (T2) sur le parcours de Lamal se situe à sa sortie de prison et prend forme dans la réalisation concrète de ses nouvelles décisions. Ce n'est pas tant la libération en elle-même que nous considérons comme déterminante, mais bien plus la manière dont Lamal s'inscrit dans sa nouvelle vie d'artiste, les nouvelles aspirations qui l'animent et dans la manière dont il envisage de se réintégrer dans la société.</p>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p>Le discours de Lamal laisse apparaître un moment charnière</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>(T1) Moment d'un long processus réflexif d'introspection</p> <p>Construction d'une opposition entre l'« ancien soi » et le « soi en construction »,</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Point tournant (T2) à la sortie</p> <p>visualisation d'« un soi de rechange ».</p>

Le besoin de Lamal d'être vu comme « utile » par la société, ajouté à ceux d'être reconnu et valorisé par les jeunes de son quartier viennent pérenniser son processus de changement.

Les activités altruistes sont considérées, dans le processus de désistement comme l'occasion de « payer symboliquement sa dette à la société » en réparant les torts causés et participent au scénario de rédemption dans lequel Lamal s'inscrit.

Repositionnement
identitaire

volonté d'une reprise
en main de son
existence



s'orientant vers le
processus de sortie de
la délinquance

Analyse biographique du parcours de Jordan

Entretien :	E 7
Figure :	F2.b
Patron biographique :	P2.b

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Le discours de Jordan, 25 ans, nous révèle qu'il est fils unique, issu d'une famille très modeste. Sa mère, aide à domicile et son père tourneur fraiseur en usine sont souvent absents à cause de leur travail. Avec un père alcoolique et violent, il est le témoin pendant son enfance de nombreuses scènes violentes entre ses deux parents. Jordan raconte les disputes violentes entre son père et sa mère, dès que son père était sous l'emprise de l'alcool.</p> <p>Dès le début de sa scolarité, il s'inscrit dans un parcours très perturbé par ces nombreuses « bêtises » et conflits avec l'autorité parentale et scolaire. Il se bat souvent dans la cours de l'école. Arrivé au primaire, il s'absente de l'école pour casser, voler, fumer et boire avec une bande de copains et copines de la cité. De 7 à 14 ans, il est souvent au commissariat de police et passe devant le juge pour enfants régulièrement pour rendre compte de ses délits.</p> <p>Ses parents se séparent, il a 12 ans. Faute de pouvoir assurer « la garde », les parents demandent au juge que Jordan soit placé en famille d'accueil. A 12 ans, il est placé successivement dans un foyer puis confié à une famille d'accueil chez qui rien ne va, puis en centre éducatif fermé.</p>	<p>1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance</p>
<p>Jordan parle de l'école comme d'un endroit où il fait l'expérience de ses incompétences, de l'échec et de l'indignité, des éléments qui favorisent la rupture avec les modalités classiques de socialisation des adolescents. Il se souvient également qu'il était un enfant timide, solitaire en classe.</p> <p>Très rapidement décrocheur scolaire, il se joint aux jeunes de la cité auprès desquels il va découvrir la culture déviante de la rue dans laquelle il s'inscrit. Les comportements antisociaux de Jordan apparaissent donc très tôt.</p> <p>L'expérience se développe avec d'autres essais, l'activité délictuelle continue entre 10 et 12 ans avec une augmentation et une diversification des actes déviants, Jordan commet des vols et des actes de vandalisme (stade de l'exploration), autour de 13 ans une augmentation substantielle de la variété et de la gravité s'affirme, il s'agit de désordres publics, vols avec effraction (stade de l'explosion).</p> <p>Le récit de Jordan nous permet de comprendre que dans ses actes délictuels, il teste les limites, brave les normes en vigueur, recherche les situations susceptibles de lui apporter de l'adrénaline, par jeu avec ses copains.</p>	<p>2. Eléments déterminants le type de délinquance</p>
<p>A 18 ans, il est condamné à vingt ans de réclusion criminelle ; bien qu'il reconnaisse avoir donné les coups de couteaux, il ne se voit pas comme le seul responsable.</p> <p>Son acte n'étant pas totalement assumé, il propose diverses suggestions tentant de le minimiser. Il évoque l'alcool bu ce jour-là, mais il dit aussi qu'il a agi selon ses principes de loyauté envers sa copine, pour la soutenir. Par ailleurs, toujours selon ses principes, tout le monde aurait agi de la même façon que lui, il s'interroge donc sur cette conviction, et nous prend à partie, nous posant directement la question.</p> <p>Le récit de Jordan fait ressortir le caractère inéluctable de sa dernière incarcération, Il nous confie que tout le monde lui disait qu'un jour il finirait en prison, qu'il finirait par commettre un acte suffisamment grave pour qu'il s'y retrouve. Jusqu'à son arrivée en prison il n'y croyait pas. Jordan pense qu'il n'y avait donc pas d'échappatoire à cette situation, l'hypothèse de « finir mal » se confirme pour Jordan, marqué du sceau de la fatalité, un peu comme si c'était écrit, un effet destin.</p>	<p>3. Eléments déterminants la responsabilité de la personne face à l'acte délictuel</p>
<p>Concernant les actes délictuels commis avant le crime, Jordan nous apprendra que ses motivations principales expliquant ses délits sont de faire la fête avec les copains et copines, de pouvoir y boire et consommer de produits stupéfiants. La recherche d'argent paraît donc être le besoin premier.</p> <p>Par ailleurs, il a besoin, au sein du groupe de jeunes qu'il fréquente, de se construire et d'avoir un statut et une identité qui lui conviennent.</p> <p>Concernant l'acte pour lequel il est en prison, il semblerait qu'il ait considéré l'ex-petit ami de sa copine comme une réelle menace et le meurtre comme la seule mesure défensive.</p>	<p>4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance</p>

<p align="center">2^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -</p>	<p align="center">Processus de socialisation</p>
<p>Le récit de Jordan nous révèle qu'il choisit, en se soumettant aux valeurs du milieu carcéral en conformité avec les objectifs suivis par l'institution, de s'inscrire dans une intégration d'adaptation. C'est un choix qui va lui permettre de vivre son incarcération le mieux possible. Il nous dit qu'il fera tout ce qu'il peut pour avoir de bons comportements en prison. Le temps passant lentement en prison, il participe aux activités proposées.</p> <p>Jordan souhaite reprendre le parcours scolaire abandonné trop tôt en pensant à préparer sa sortie et demande à pouvoir participer aux cours. Avec la lecture, le sport, le travail et les cours de formation professionnelle, Jordan organise au mieux ses journées.</p> <p>Il nous confie que la première année d'incarcération c'est passée dans le conflit ; rebellions contre l'administration, manque de respect aux surveillants, insultes, bagarres avec les détenus, ses nombreux comportements inappropriés en détention l'ont amené à avoir beaucoup de rapports d'incident, et donc à une forte fréquentation de la cellule d'isolement.</p> <p>Un incident majeur, le décès brutal de son père, va lui faire prendre conscience que ce type de comportement risque de le desservir en détention en prolongeant son temps. Il décide alors de changer d'attitude et s'inscrit dans un processus d'adaptation grâce auquel il pourra obtenir des conditions de détention moins coercitives, gagner quelques faveurs pour améliorer son quotidien, et l'espoir de sortir plus rapidement grâce à une libération anticipée.</p> <p>Il fait donc le choix de ne rien contester et de se plier aux règlements. Par cette attitude il montre qu'il est prêt à faire preuve de conformisme à l'égard des attentes de l'institution et tend à se soumettre au règlement au regard des bénéfices attendus. La logique de négociation avec le système lui paraît plus adaptée que celle de l'opposition qu'il avait choisie en entrant.</p> <p>Par ailleurs, Jordan nous dit que sa mère et sa grand-mère lui auraient imposé un changement de comportement sans lequel elles ne viendraient plus le visiter au parloir. En adoptant une meilleure attitude envers l'institution, il souhaite en échange que sa famille proche le pardonne.</p>	<p align="center">intégration/ adaptation</p> <p align="center">pratiques et logiques de dissimulation.</p>
<p align="center">Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires</p>	<p align="center">Processus identitaires en mouvement</p>
<p>Jordan entre en prison soupçonné de faits criminels sordides lui attribuant un statut qu'il gardera pendant les quatre années de préventive l'amenant au procès. A la fin du procès il sera identifié par la justice et l'administration pénitentiaire comme criminel DPS, détenu particulièrement surveillé.</p> <p>Si durant son enfance et adolescence il aimait se représenter comme un « dur » auprès de ses copains du quartier, ce qui lui valait en retour l'image du chef respecté, il ne gardera pas très longtemps cette identité en prison. Tester les limites et braver les normes en vigueur en prison coûte cher. La fréquentation assidue du « mitard », le décès brutal de son père et la menace de sa mère et grand-mère de ne plus venir le voir en prison s'il ne change pas d'attitude, l'amèneront à prendre conscience qu'un comportement positif et constructif au sein de la détention lui serait plus favorable.</p> <p>Il passera de l'identité du « petit caïd de la cité » construite entre 12 et 18 ans à celui du détenu serviable « carcéré » qui « entre dans les clous ».</p>	<p align="center">Identité prison imposée</p> <p align="center">Identité pré-prison agressive</p> <p align="center">Identités d'emprunt le temps de l'enfermement</p>
<p align="center">3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -</p>	<p align="center">Processus</p>
<p>Le récit de Jordan nous apprend que la séparation de ses deux parents l'amène devant le juge pour enfants qui, décidera à la demande des parents, de son placement en foyer d'accueil pour mineurs (T1).</p> <p>La rupture affective des liens familiaux suite à un divorce est souvent génératrice de tensions et d'angoisse qui exercent des effets sur les comportements des enfants. Pour Jordan, les parents font appel au juge et demandent son placement en foyer.</p>	<p align="center">(T1) Moment charnière</p>

<p>Cette décision, dont les conséquences pour Jordan seront bouleversantes quant à sa manière de les vivre, ont de lourdes répercussions sur sa vie d'enfant. Jordan perd confiance en ses parents et se sent rejeté. Pour un enfant de 12 ans, cette décision judiciaire est incompréhensible, Jordan se sent abandonné par ceux qu'il aime. Le moment (T1) correspondant au moment charnière dans le processus de changement semble se situer au moment de la prise de décision du juge que Jordan trouvera arbitraire. Jordan fait l'expérience de l'exclusion du foyer familial par l'abandon des personnes qu'il aime comme une fracture judiciarisée, entraînant des souffrances psychologiques. Temps éprouvé comme le symptôme d'un mal être moral qui amorce, pour Jordan, un changement de vie du fait de son exclusion, mais un changement aussi dans ses agissements.</p> <p>Les comportements conflictuels avec tout ce qui représente l'autorité (éducateurs, police, professeurs, juge) s'aggravent. Le système punitif auquel il est soumis ne porte pas ses fruits. Les actes déviants se multiplient, se diversifient vers des délits plus importants qui l'amènent à fréquenter régulièrement le poste de police et le bureau du juge. D'activités délictuelles jugées impropres par les adultes (l'usage d'alcool, de drogues, les conflits avec l'école et les institutions, etc.) il s'inscrit dans une délinquance plus soutenue avec des délits graves.</p> <p>Le moment (T2) correspond au deuxième moment charnière. C'est le temps pour Jordan de la rencontre avec sa copine, de la levée des interdits, le temps où tout devient possible.</p> <p>Le moment (T3) correspond au point tournant, évènement biographique majeur, (l'acte criminel) à partir duquel la vie de Jordan bascule, moment épiphanique pour la prise de conscience immédiate de l'impact existentiel certain de son acte sur le déroulement de son existence. Cet évènement apparaît également comme marquant la fin de son expérience délinquante (qui appartiendra au passé) pour être remplacée par une nouvelle expérience biographique d'ordre criminel.</p> <p>Le caractère subit et instantané de l'acte, confère à cette expérience biographique toute l'intensité et la force conduisant Jordan à un repositionnement identitaire.</p>	<p>(T2) Moment charnière</p> <p>(T3) Point tournant</p> <p>évènement biographique majeur</p>
--	--

Entretien :	E 8
Figure :	
Patron biographique :	

Analyse biographique du parcours de Liana

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Le récit de Liana, 45 ans, maman de cinq enfants nous apprend qu'elle est d'origine malgache, adoptée, comme son frère à l'âge de quelques mois. Elle a une enfance particulièrement agréable au sein d'une famille dont le père est ingénieur des Ponts et Chaussées. Avec une éducation stricte, scolarisée dans des établissements privés catholiques, elle s'engage sur des études longues de littérature puis se réoriente sur un Brevet de Technicien Supérieur en secrétariat pour pouvoir travailler plus rapidement. A la réussite d'un concours administratif, elle entre dans un établissement public, y fait une brillante carrière. Son premier enfant arrive à l'âge de 19 ans, alors qu'elle est encore étudiante.</p> <p>En 2012, au retour de son voyage de noces d'une semaine en République dominicaine, durant le passage au contrôle douanier, l'agent de la douane dominicaine découvre dans une des valises de la famille une très grosse quantité de produits stupéfiants. Elle sera incarcérée et condamnée à huit années d'enfermement pour un acte qu'elle n'a pas commis.</p> <p>L'expérience carcérale de Liana relève d'une situation spécifique d'enfermement sans raison valable et dont la privation de liberté est injustifiée.</p>	Aucun
2 ^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -	Processus de socialisation
<p>L'arrestation, l'incarcération sont vécues comme un choc d'autant plus traumatisant, que sa culpabilité n'est pas prouvée. Son parcours de vie ne laissant pas supposer qu'un jour elle puisse être confrontée à la justice, elle se sent victime d'un complot entre trafiquants de stupéfiants et personnels aéroportuaires, policiers et douaniers corrompus à la place desquels elle endossera la responsabilité de l'acte criminel.</p> <p>Les premières années d'enfermement sont vécues dans un affrontement particulièrement violent avec les personnels de justice et ceux de la pénitenciaire.</p> <p>L'opposition témoignée à son arrivée, évolue progressivement vers une adaptation à l'univers carcéral qui s'affirme à partir de son transfert dans un lieu d'enfermement moins contraignant. Elle occupe son temps en travaillant, s'improvise bibliothécaire, se familiarise avec la lecture et s'expérimente à l'écriture. Les règlements en place favorisant diverses modalités de socialisation, la conduisent à faire le point sur sa situation personnelle et se questionner sur elle-même.</p> <p>Liana profitera de ce temps pour prendre conscience des éléments qui vont contribuer à réordonner sa vie, lui donner du sens et déployer des ressources qu'elle ignorait détenir.</p> <p>Liana (la seule personne de notre recherche) a refusé de sortir de prison sans obtenir la reconnaissance de son innocence, symbole fort qui lui a permis de surmonter les violences qu'elle a subies.</p> <p>Le compromis proposé par son avocat va lui donner l'occasion de s'exprimer face à la justice dominicaine et de reprendre le contrôle de sa vie en retrouvant sa dignité.</p>	<p>L'intégration au milieu carcéral :</p> <p>Choc carcéral</p> <p>opposition</p> <p>adaptation</p>
3 ^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -	Evènement biographique
<p>Le récit de Liana s'inscrit au sein de notre recherche comme l'exemple illustrant un évènement biographique imprévisible et traumatique.</p> <p>Lors de l'interpellation, Liana et son mari ne comprennent pas ce qui leur arrive, ils vivent la situation comme étrangers à tout ce qui s'organise autour d'eux (la mise à l'écart sans la moindre explication, l'arrivée inopinée d'une avocate) sans prendre la dimension réelle du danger.</p> <p>Dans le récit, les moments de l'effroi et de la surprise sont particulièrement bien décrits.</p>	<p>Traumatique imprévisible</p> <p>Collision avec le parcours normal de vie</p>

<p>Après cinq mois d'attente en prison, elle ne verra qu'une seule fois son enfant, elle est jugée et condamnée à huit ans de prison ferme. Son mari disculpé, rentre en France.</p> <p>Battue, et violée par une gardienne et une codétenue, Liana ressentira un sentiment de honte à verbaliser cet épisode de son histoire au point de refuser d'en parler avec sa famille, préférant interioriser l'agression pendant plusieurs années plutôt que de risquer de se confronter à leurs réactions. Les auteures ne seront jamais inquiétées, régulièrement violentée et menacée elle ne pourra jamais les dénoncer. A la souffrance physique s'associe le sentiment d'injustice, et viennent s'ajouter celui de la sidération puis au regard des circonstances de l'évènement, celui de la peur de lire dans les réactions de sa famille l'incompréhension.</p> <p>La conservation d'un secret est parfois plus lourd que la violence provoquée par l'évènement. Le travail biographique, nommé processus de biographisation a permis à Liana de faire émerger une parole singulière au sein de laquelle s'inscrivent les situations de violence qu'elle a vécues qui ont eu pour conséquence de faire basculer le cours de son existence.</p> <p>Liana refusera de sortir de prison par le biais des accords internationaux existants entre la République dominicaine et la France, souhaitant avant tout être reconnue innocente par les autorités en place.</p> <p>Liana aura perdu son mari (qui demandera le divorce ne pouvant attendre les huit années d'enfermement de sa femme à huit mille kilomètres) et l'autorité parentale sur ses cinq enfants (lesquels vont être répartis dans plusieurs foyers d'accueil).</p> <p>Elle tentera de mettre fin à ses jours à l'annonce du dernier jugement en cour de cassation internationale confirmant sa culpabilité et validant le temps de la peine, suite à l'abandon de son mari et à la déchéance de ses droits parentaux.</p> <p>Comme de nombreuses personnes confrontées à de graves traumatismes, Liana estime, rétrospectivement que l'expérience vécue l'a amenée à des changements positifs dans sa vie. En prison, elle a pris le temps de réfléchir sur sa vie et d'y trouver des réajustements de posture à opérer la conduisant à divers repositionnements identitaires.</p> <p>A sa libération et durant plusieurs années, Liana présentera des troubles anxieux, et des situations de panique qui l'obligeront à un suivi psychiatrique.</p> <p>Le récit de Liana mettant en scène la narration d'une situation catastrophe, est l'exemple d'un évènement traumatique vécu comme un choc soudain à la suite duquel s'enchaînent rupture sociale, fracture familiale, éclatement de la sphère relationnelle, perte de repères de soi, et anéantissement.</p>	<p>fracture familiale</p> <p>Rupture totale avec la vie d'avant</p> <p>Basculement de l'existence</p>
---	---

Analyse biographique du parcours de Charles

Entretien :	E 9
Figure :	F2a
Patron biographique :	P2a

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Le discours de Charles 45 ans, père de 3 enfants, nous apprend qu'il est né au Liban pendant la guerre civile. Il a perdu son père très jeune, sa mère à 6 ans et a été élevé par sa grand-mère, une femme de caractère qui a 16 enfants. Il perd sa petite sœur pendant la guerre. Malheureux pendant sa petite enfance, la guerre lui a laissé des cicatrices douloureuses que le temps a finalement apaisées. Le parcours scolaire se situant en période de guerre, est très court.</p>	<p>1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance</p>
<p>Charles a été condamné une dizaine de fois avant de connaître la prison. Il est arrêté, mis en détention provisoire 11 mois, et condamné à 18 mois de prison pour avoir accepté de rendre service à un ami lui-même victime d'une escroquerie.</p>	<p>2. Eléments déterminants le type de délinquance</p>
<p>Charles se présente comme une victime. Il est très étonné de ce qui lui arrive (le jour de son arrestation), il ne fait pas le lien entre son arrestation et ce qu'il a fait avec sa bande de copains quelques heures auparavant.</p> <p>Si Charles ne peut pas nier ou rejeter entièrement l'acte délinquant commis, il cherche à le justifier en le situant dans un contexte dont les circonstances lui sont favorables. Il n'a fait que venir en aide à un ami, au nom de la solidarité, une valeur chère et respectable entre hommes.</p> <p>Il valide les actes commis au regard des valeurs partagées comme l'amitié et la solidarité.</p> <p>Charles choisit de se déculpabiliser au détriment d'une tierce personne, la personne qui porte plainte contre lui est en fait un délinquant.</p> <p>Ensuite, il remet en question la loi au profit de valeurs morales supérieures à celles qu'elle est censée représenter.</p> <p>Pour finir, convaincu du bienfondé de son action, il remet en cause la légitimité de la justice, l'égalité du citoyen devant la loi ; la société et les valeurs qu'elle devrait soutenir. Selon lui, tout est à revoir, repenser et reconsidérer parce qu'injuste.</p>	<p>3. Eléments déterminants la responsabilité de la personne face à l'acte délictuel</p>
<p>Charles ne parle pas de ses motivations vers la délinquance, il évoque surtout le fait de venir en aide à un ami, au nom de la solidarité, une valeur chère et respectable entre hommes.</p>	<p>4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance</p>
2 ^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -	Processus de socialisation
<p>Le récit de Charles nous apprend qu'il refuse sa condamnation, et par conséquent il refuse de collaborer avec le système. Il ne reconnaît pas l'autorité de la justice, soupçonnant l'incompétence des magistrats. Il critique l'injustice du système et s'appuie sur les inégalités sociales des citoyens face à la justice.</p> <p>Charles évoque la position de subordination permanente de la personne détenue face aux gardiens et au personnel pénitentiaire. Il soulève la question de la dépendance qui provoque un sentiment d'infantilisation et de déresponsabilisation.</p> <p>Il définit la prison comme une machine qui broie les gens, dont les personnels sont aussi vénaux que les personnes recluses. La prison ne sert à rien finalement, si ce n'est à produire de la colère.</p>	<p>l'intégration au milieu carcéral : confrontation/ opposition</p>
Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires	Processus identitaires en mouvement
<p>Charles a vécu l'expérience de l'incarcération comme une catastrophe personnelle. Un choc émotionnel qu'il va avoir du mal à surmonter.</p> <p>Ce choc est d'autant plus fort qu'il était persuadé de pouvoir « <i>passer à travers les mailles du filet</i> ».</p>	<p>Choc émotionnel</p>

<p>Il évoque un choc comme un anéantissement personnel. Très fragilisé, il fera une tentative de suicide et une grève de la faim. Ces expressions représentent le moyen d'interpeller l'institution sur sa situation personnelle, d'obtenir une écoute plus attentive ou des conditions d'incarcération moins pénibles ; persuadé de rencontrer quelqu'un qui, pris par un élan de compassion sera plus généreux.</p> <p>Charles obtiendra, après diagnostic du médecin de la prison, un transfert immédiat à l'hôpital pour se faire soigner où il trouvera les conditions de vie meilleures. Mais les tentatives de suicide et grève de la faim n'étant pas prises au sérieux, il retourne en détention.</p> <p>Charles entre en prison avec une identité de petit délinquant violent.</p> <p>Il se plaindra du personnel soignant qu'il soupçonne d'utiliser certains médicaments psychotropes comme camisole chimique pour maintenir le calme en détention. Il se plaindra de la prison qui remet en liberté des personnes plus haineuses et plus dangereuses encore que lorsqu'elles y sont entrées.</p> <p>Charles prendra une identité de victime tout au long de son incarcération.</p>	<p>Choc carcéral</p> <p>Identité pré-prison agressée</p> <p>Identité imposée</p> <p>Identité d'emprunt</p>
<p>3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -</p>	<p>Evènement biographique traumatique</p>
<p>Le récit de Charles s'inscrit au sein de notre recherche comme l'exemple illustrant un évènement biographique traumatique.</p> <p>Connu des services de police à l'occasion de plusieurs condamnations, Charles n'a jamais été appréhendé par les forces de l'ordre ni même enfermé en prison. Il se décrit comme « <i>un gai luron</i> » il vit la nuit, et il est toujours prêt à rendre service à un ami qui aurait des problèmes.</p> <p>La vie bascule, et s'arrête derrière la porte de la cellule qui se ferme sur lui, en le laissant dans l'incompréhension la plus totale. Après le « <i>choc carcéral émotionnel</i> » provoqué par l'entrée en détention, (d'autant plus fort qu'il s'agit d'une première incarcération) il affronte, dans la peur, l'inconnu et l'incertitude, une logique judiciaire incompréhensible et des procédures si nombreuses et complexes qu'elles deviennent illisibles voire secrètes.</p> <p>La simple verbalisation de son expérience carcérale replonge Charles dans son histoire, très affecté par les drames qui vont s'y jouer, et fait rejaillir ses émotions. Il va relater cet épisode avec difficultés et avec une très grande colère. A partir de l'incarcération, Charles raconte les drames et les catastrophes qu'il n'arrive pas à empêcher et qui, n'en finissent pas de se succéder. Sur le plan de la justice, il lutte contre ce qu'il considère être l'incompétence de la juge et de l'avocat, les contours des procédures et les inégalités sociales face à une justice qui n'est pas irréprochable.</p> <p>Il ne maîtrise plus rien et donne l'impression d'avoir perdu tous ses repères. La violence est partout, dans ses actes, dans ses pensées, dans ses affects ; tout est violence. Les gardiens sont corrompus, les codétenus dangereux, la plupart des violeurs se protègent entre eux, les gens sont des opportunistes, des menteurs. Ce qu'il voit autour de lui le déstabilise, pour Charles comme pour la majorité des détenus, le sentiment d'insécurité est partout et permanent.</p> <p>Ce qu'il ressent le maintient dans une incertitude destructrice, qui pourrait compromettre fortement son équilibre. Charles va passer onze mois en prison sans jamais s'apaiser. Il verra ses enfants une fois mais jamais sa femme.</p> <p>Il contracte la tuberculose, puis une bactérie à l'oreille. Pensant ainsi alerter et interpeller l'institution sur sa situation, Charles fait une grève de la faim à laquelle personne ne croira, et une tentative de suicide à laquelle personne ne cèdera car le service médical la caractérisera comme tentative de chantage.</p> <p>A sa sortie Charles n'est plus le même.</p> <p>Sa femme est partie sans laisser d'adresse, elle le menace de porter plainte contre lui pour violence s'il tente de la revoir, il se retrouve seul avec leurs trois enfants.</p> <p>Si Charles ne subit pas en détention de blessures corporelles, son expérience carcérale semble lui avoir laissé des troubles psychologiques faisant apparaître des blessures psychiques.</p> <p>Le récit de Charles nous permet de comprendre qu'il ressent des troubles de l'humeur et d'instabilité, qu'il se sent coupé du monde où il a perdu toute notion de projet et de but.</p>	<p>Collision avec le parcours normal de vie</p> <p>Choc carcéral émotionnel</p> <p>rupture sociale</p> <p>Perte de repères</p> <p>Fracture familiale</p>

Analyse biographique du parcours de Claude

Entretien :	E 10
Figure :	F1a
Patron biographique :	P1a

1 ^{ère} analyse - Processus d'entrée dans la délinquance -	Eléments révélateurs
<p>Le discours de Claude, 79 ans, nous apprend qu'il est né en France d'une mère française et d'un père Kabyle. Orphelin à l'âge de 3 ans, il est placé dans plusieurs orphelinats, mouvoirs dans les années 50, où il connaît la faim, le froid et la maltraitance.</p> <p>Dans un environnement violent, où les nombreuses humiliations font le quotidien, sa survie ne tiendra qu'à ses capacités à se défendre et parfois à la chance. Claude côtoie la violence au quotidien de 3 à 12 ans dans les orphelinats, battu, maltraité et abusé sexuellement par les adultes dirigeants l'institution qui l'héberge. Il fugue des orphelinats et maisons de redressement pour être plus en sécurité dans la rue. Claude se décrit comme un gamin des rues obligé d'apprendre à se défendre pour survivre.</p> <p>A 12 ans, illettré, il est recueilli par une association catholique s'occupant d'enfants aux parcours difficiles. La chance semble lui sourire car il y trouve un cadre à la fois structurant et bienveillant qui va lui permettre de donner du sens à sa vie, et de se construire sur des valeurs qu'il ne connaissait pas. Son enfance d'orphelin d'après-guerre lui laissera des traces « marquées au fer rouge » qui ne s'effaceront jamais.</p>	<p>1. Eléments révélateurs des causes de la délinquance</p>
<p>A l'âge adulte, Claude devenu braqueur de coffres, se décrit comme un voyou confortablement installé dans la voyoucratie. Pendant dix-huit ans aucun coffre sur le territoire français ne lui résiste.</p>	<p>2. Eléments déterminants le type de délinquance</p>
<p>Claude, échappe à la peine de mort qui vient d'être remplacée par la condamnation à perpétuité, et accepte la sentence. Il reconnaît sa responsabilité, ayant intégré dans son parcours de vie la probabilité qu'un jour sa brillante carrière de braqueur de banque puisse mal se terminer.</p>	<p>3. Eléments déterminants la responsabilité de la personne face à l'acte délictuel</p>
<p>De retour de la guerre d'Algérie, démuné et isolé, l'unique environnement qui semble lui convenir est celui de la délinquance. Il s'approprie les usages du milieu social et du nouveau groupe d'appartenance au sein duquel il décide d'inscrire son parcours de délinquant.</p> <p>Il y trouvera progressivement sa place.</p> <p>Le processus d'apprentissage et d'ajustement à de nouvelles normes auquel Claude va faire appel lui permettra de s'adapter à ceux dont il parlera très rapidement comme de ses « pairs » et de reconstruire un univers social en empruntant des logiques d'actions qui correspondent à ses besoins.</p> <p>C'est l'occasion pour Claude d'exprimer une forme de revanche ; celle-ci peut être sociale, personnelle, ou familiale. Pour Claude l'argent dépensé en luxe tapageur peut servir à montrer à tous qu'il a réussi ; c'est un moyen de jouer un personnage important et d'impressionner l'entourage, mais c'est surtout le moyen de prendre sa revanche sur son enfance.</p>	<p>4. Eléments déterminants les finalités visées par la délinquance</p>
2 ^{ème} analyse - Expérience carcérale et dynamique des processus d'adaptation -	Processus de socialisation
<p>Claude s'inscrit pendant de longues années dans un rapport de force avec l'institution, ses relations se caractérisent par un affrontement particulièrement violent. Il tentera une évasion qui va lui attribuer le statut de DPS, détenu particulièrement surveillé. Il sera « baluchonné » de prison en prison aux systèmes coercitifs et répressifs particulièrement adaptés aux détenus susceptibles de s'échapper.</p> <p>Claude connaîtra pour une durée exceptionnelle l'isolement total en QHS.</p> <p>Le discours de Claude traduit les nombreuses résistances conflictuelles qu'il développe. Par ses luttes, rébellions, tentatives d'évasion (que ce soit par la position de repli ou par l'escalade du mur d'enceinte), Claude mobilise avec autant d'intensité et de conviction une diversité de conduites d'opposition tout aussi originales qu'insensées (du fait du prix qu'il aura à payer qu'il n'ignore pas).</p>	<p>L'intégration au milieu carcéral :</p> <p>confrontation/ opposition</p> <p>↓</p>

<p>Dès qu'il est transféré dans un autre lieu d'enfermement moins contraignant où les règlements en place favorisent diverses modalités de socialisation, il bascule vers des relations différentes.</p> <p>La prise d'un poste à responsabilité, la possibilité de rendre service à d'autres détenus, de prendre des initiatives formelles au sein de l'institution pénitentiaire semblent lui permettre d'acquérir une relative tranquillité au sein de l'univers carcéral et de modifier sa stratégie d'adaptation.</p>	<p>intégration/ adaptation</p>
<p align="center">Analyse selon les (re)positionnements / (dé)constructions / transformations identitaires</p>	<p>Processus identitaires en mouvement</p>
<p>Claude, dont l'affaire sera très médiatisée, entre en prison identifié par la justice comme un « braqueur de coffres » à qui la chance a souri car la peine de mort vient d'être abolie.</p> <p>Claude choisira, pour s'adapter à l'univers carcéral dont la principale représentation est la violence, et face à la menace qu'il produit, de se construire une identité de « dur ». La violence exprimée est une réponse à la fois répressive envers les autres et protectrice envers soi-même. Perçu comme un « caïd » exerçant son pouvoir autoritaire, ses comportements lui valent crainte, respect et une forme de tranquillité, privilège notoire le temps de la détention. Sur l'échelle des valeurs de l'univers carcéral, Claude se trouve tout en haut, reconnu par ses pairs.</p> <p>Le « caïd » se distingue parmi les autres personnes détenues par son rejet massif de toutes les règles institutionnelles et sa capacité à fédérer autour de lui ceux avec lesquels il partage des valeurs communes. Sa position face à l'institution est caractérisée par une volonté de confrontation-opposition, son discours est conflictuel au sens des provocations, revendications et réprimandes qu'il véhicule. Malgré les lourdes sanctions, il défendra les intérêts des prisonniers en dénonçant les pratiques de l'institution de l'intérieur de sa cellule, choqué par les conduites et pratiques observées illégales et récurrentes.</p> <p>A son dernier transfert, dans un environnement favorable à la réflexion, son identité de « dur » s'estompera progressivement pour laisser place progressivement à celle du détenu « carcéral ». Fort de son expérience carcérale et aguerri aux contraintes inhérentes au milieu, il prend conscience de l'utilité du dialogue avec l'administration pénitentiaire. Il participe à la vie de la détention se rendant utile et se sachant utile auprès de ses codétenus. Le partage, les échanges et les relations sociales avec l'extérieur apportent à Claude une vision du monde différente dont il va petit à petit prendre conscience et faire sienne. Ces comportements nouveaux lui révèlent des habiletés sociales jamais exprimées qui vont lui permettre de s'éloigner de l'escalade de la violence dans laquelle il s'était initialement inscrit.</p> <p>Après plus d'une vingtaine d'années d'enfermement, Claude s'affirme par la volonté de donner un sens positif à l'emprisonnement et s'inscrit dans une logique d'adaptation carcérale au profit de ses pairs.</p>	<p>Identité prison imposée</p> <p>Identités d'emprunt</p>
<p align="center">3^{ème} analyse - Approche du parcours par les bifurcations biographiques -</p>	<p>Processus désistement</p>
<p>A sa 15^{ème} année de détention, Claude se laisse convaincre par son codétenu de correspondre avec une personne bénévole du Secours Catholique qui œuvre en prison.</p> <p>Le moment charnière sur le parcours de Claude se situe à l'arrivée de Michèle dans son existence carcérale. La correspondance épistolaire s'étale sur sept années, durant lesquelles Claude lutte entre son ancienne identité de voyou criminel, représentation incorporée de lui-même et une représentation nouvelle. Claude se voit potentiellement différent aux yeux de Michèle. C'est grâce à l'importance que Michèle lui accorde qu'il réalise qu'il peut devenir important pour quelqu'un et pour lui-même. L'impact des liens affectifs et des émotions positives a toute sa place ici dans le processus de reconstruction de soi.</p> <p>Une nouvelle représentation identitaire, se dessine et s'élabore au cours d'un long processus réflexif d'introspection qu'il met en œuvre, au péril de son équilibre. Claude est submergé par un passé aux événements lourds et très signifiants en eux-mêmes. Ses interactions le conduisent à une remise en question de sa vie, interrogeant son passé et son potentiel de changement pour le futur (c'est le moment d'ouverture au champ des possibles).</p>	<p align="center">↓ Le discours de Claude laisse apparaître un moment charnière ↓ (T1) Rencontre avec Michèle ↓</p>

<p>L'évènement biographique de la rencontre avec Michèle et les répercussions qui en découlent créent des dissonances cognitives, affectives et morales (c'est le moment crise). Le récit de Claude construit une opposition entre l'ancien soi et le soi en cours de formation. Appartenir au milieu criminel dans lequel il a vécu ne lui convient plus, pour autant appartenir à celui de Michèle lui semble inaccessible au regard du poids de son passé.</p> <p>Dans son récit se dégagent très clairement les nombreux conflits et divers antagonismes idéologiques, sur la dimension spirituelle, religieuse qui le bouleversent, le déstabilisent et l'obligent à remettre en cause les dimensions fondamentales sur lesquelles sa vie, sa manière d'être se fondaient.</p> <p>Michèle représente le moment charnière de la prise de conscience qui le conduit, par le désordre qu'elle a suscité, à redéfinir son passé, revoir sa vie et la concevoir autrement. Michèle occupe ici le rôle du passeur, c'est elle qui va faire passer Claude d'un monde à un autre en lui donnant les clés pour ouvrir symboliquement les portes d'une nouvelle existence.</p> <p>L'évènement biographique intersubjectif et partagé comprend à la fois des moments privilégiés, pour ce qu'ils ont d'émancipateurs, mais également des moments déstabilisants où s'élaborent des faits, des significations et surviennent les possibilités de nouvelles représentations de soi, ces moments biographiques sont irrémédiablement intriqués.</p> <p>Le récit de Claude nous permet de comprendre la manière dont il a vécu les premières années de son enfance, confié à différentes institutions, le plus souvent dans la rue, confronté à la violence pour trouver de quoi survivre. Et de comprendre les efforts qu'il va devoir fournir pour changer ses représentations.</p> <p>Le second moment charnière correspond à sa prise de décision et à la mise en place des stratégies qui auront pour conséquence une nouvelle représentation qu'il a de lui-même. En partageant avec Michèle ses activités bénévoles auprès des détenus qui l'entourent ; il donne un sens nouveau à son existence. Le besoin d'être vu comme « utile » à la société vient s'ajouter à son processus de changement. Peut-être éprouve-t-il aussi le besoin de contrebalancer la culpabilité qu'il ressent associée à son passé ? Ses nouvelles activités altruistes donneraient alors un sens à ses offenses passées, leur conférant un sentiment de réparation à travers un scénario de rédemption. Quoi qu'il en soit, il saisit l'opportunité de réconcilier le passé et le présent tout en s'ouvrant vers l'avenir et se reconstruit dans une nouvelle identité.</p> <p>L'évènement biographique majeur, le point tournant ou encore la bifurcation biographique sur le parcours de Claude se situe à sa sortie après vingt-cinq années d'enfermement. Ce n'est pas tant la libération en elle-même que nous considérons comme déterminante, mais bien plus la manière dont Claude s'inscrit dans sa nouvelle vie, ses nouvelles aspirations et se réintègre dans la société. Claude exprime clairement son désengagement d'avec sa vie précédente de voyou. Au moment de la libération, le système de référence antérieur cède, le monde est appréhendé différemment ; la nouvelle situation prend tout son sens dans le processus de désistement.</p> <p>Le récit de Claude laisse apparaître des manifestations d'empathie et de nouvelles préoccupations dans l'altérité. La représentation de lui-même comme quelqu'un qui aide les autres, qui peut leur apporter quelque chose de significatif, qui les comprend sans aucune difficulté, renvoie au désir de réparation souvent implicite dans le processus de rédemption et contribue à la construction d'une nouvelle identité.</p>	<p>Construction d'une opposition entre l'« ancien soi » et le « soi en construction »,</p> <p>↓</p> <p>Conflits intérieurs</p> <p>↓</p> <p>visualisation d'« un soi de rechange ».</p> <p>(T2)</p> <p>Repositionnement identitaire</p> <p>Point tournant (T3) la sortie en libération conditionnelle</p> <p>volonté affirmée d'une reprise en main de son existence</p> <p>↓</p> <p>s'orientant vers le processus de sortie de la délinquance</p>
--	---

3. Les perspectives : le processus de désistement

A la suite de l'analyse des résultats, cette recherche nous permet de faire émerger le constat majeur selon lequel sortir de la délinquance passe par un processus long et complexe avant que la personne puisse se désengager entièrement de ses activités délictueuses. Ce processus procède en priorité d'une redéfinition des représentations et des schémas cognitifs de l'individu dont l'identité personnelle et le rapport au monde se trouvent transformés.

Les études réalisées en criminologie sur le processus d'abandon de la délinquance, son évolution par les mécanismes et les variables impliqués qui les sous-tendent sont récentes, la criminologie s'étant focalisée longtemps sur les processus qui mènent à la déviance. Pour autant, les recherches sur le phénomène de la désistance peuvent venir apporter des éléments complémentaires à celles qui se préoccupent de la délinquance. Deux théorisations majeures en ressortent.

La théorie de la maturation (Glueck et Glueck, 1940 ; Gottfredson et Hirschi, 1990) soutient l'idée qu'en vieillissant, la personne délinquante se détache des activités criminelles en raison des changements biologiques et physiques qu'elle perçoit. Pour les personnes délinquantes avançant dans l'âge, (Cusson et Pinsonneault 1986) les arrestations, les condamnations et les emprisonnements répétés ont pour effet un désintérêt graduel envers l'activité criminelle. Celles-ci calculent avec plus de précision et d'acuité les gains et résultats de leurs méfaits, et évaluent leur capacité à continuer à s'inscrire dans cette vie. Certains préfèrent revoir leurs aspirations matérielles au profit de besoins de paix et de tranquillité dans leur existence.

La théorie de la maturation est complétée par celle du choix rationnel qui considère, qu'à la suite d'une prise de conscience, l'individu est amené à prendre une décision basée sur le rapport entre les bénéfiques et les coûts engendrés par des peines de plus en plus importantes.

L'exploitation des résultats des analyses issues de nos travaux nous autorisent à faire les différents constats majeurs ci-après.

La notion de désistement, désistance ou encore désengagement, selon si nous nous situons dans le champ des sciences sociales, dans celui de la criminologie ou encore dans celui des sciences politiques est un processus d'abandon de la délinquance qui passe par plusieurs étapes qui s'inscrivent dans le temps et dans un ordre chronologique, respectant l'ordre d'une étape après l'autre. Elle est désignée en tant que processus car elle implique un certain nombre de facteurs qui se croisent et s'articulent et dont l'intensité et la variabilité sont fonction de la personne délinquante.

Il n'y a pas une voie univoque mais plusieurs facteurs explicatifs qui peuvent conduire la personne à « sortir de la délinquance ». Les événements biographiques majeurs associés aux processus de changement d'un individu ne peuvent pas être les mêmes pour tous, car ils dépendent essentiellement de la représentation subjective de l'individu qui s'en empare mais également de la manière dont il va, par le processus de biographisation, en rendre compte.

Il ne s'agit pas non plus de l'arrêt définitif d'une pratique mais d'un processus de mise en distanciation vis-à-vis des activités délictuelles antérieures qui conduit à ne plus être perçu comme délinquant mais aussi à ne plus se percevoir soi-même en tant que tel. Il s'agit donc d'une articulation entre conduites, pratiques et représentations mentales.

Nous savons que la délinquance n'est pas une maladie dont on se soigne, il n'y a aucun traitement pathologique ni baguette magique qui pourrait la faire disparaître.

Elle convoque en priorité la capacité de la personne à réfléchir à l'acte qu'elle a commis qui l'amène en prison. De cette réflexion intime et engagée doit ressortir l'acceptation d'une responsabilisation face au délit en assumant l'acte. C'est en accordant à l'acte délictuel sa réelle dimension du point de vue de la société et sa valeur délictuelle du point de vue de la justice que la personne accède à la compréhension de la peine et à la perception du sens de la sanction. Ces différentes étapes biographiques ou phases sont le fruit d'une réflexion sur soi nécessaire et préliminaire à la volonté d'une reprise en main de son existence afin de sortir des activités délictuelles inscrites de façon récurrentes dans le parcours de vie.

Sur les neuf participants à notre recherche (nous ne pouvons pas inclure le parcours de Liana), seuls quatre d'entre eux s'engageaient, au moment de notre entretien de biographisation vers une démarche aboutissant à l'abandon de leurs pratiques récurrentes délictuelles, l'un d'entre eux n'étant pas suffisamment prêt est retourné en prison. Ce constat nous amène à considérer la problématique de la récidive et à élargir le débat sur la façon dont la société et les politiques en place envisagent d'y faire face.

Chapitre VII - Conclusions

Les résultats de notre recherche nous amènent à considérer, dans le champ des sciences sociales et du point de vue de la criminologie, la problématique de la récidive et à élargir le débat sur la façon dont la société et les politiques en place envisagent d'y faire face. Il convient d'être plus précis sur le fait qu'il ne s'agit pas dans ce cadre d'une dénonciation des politiques publiques et pénales mais plus d'une réflexion que le statut de chercheur en sciences de l'éducation au regard de notre déontologie nous permet d'entreprendre. En effet cette recherche étant issue des sciences humaines et sociales, et appartenant au domaine de la biographisation, nous ne sommes affiliée ni au Ministère de la Justice ni à l'administration pénitentiaire dont nous ne dépendons pas. Si les subtilités des recherches menées ne proposent pas ou peu d'innovation, l'important serait de faire connaître les éléments d'informations essentiels existants.

Comme l'a dit Caroline Abadie, députée de l'Isère et membre de la commission des lois et de l'observatoire, lors de son intervention récente au colloque « Déconstruire la récidive, sortir de la délinquance »⁸¹, « *Sortir de la délinquance c'est comme arrêter de fumer, on essaie beaucoup mais on y arrive pas* ». Il n'y a pas de baguette magique ni de recette en guise de solution il s'agit plus d'une œuvre collective et multidisciplinaire à mettre en place.

Pour autant, à ce jour, et malgré la bonne volonté du législateur, nous ne disposons que de grossières évaluations sur les taux de la récidive, et peu d'informations exploitables sur sa phénoménologie ; le domaine de la criminologie s'étant longtemps inquiété de la problématique de la délinquance en cherchant à comprendre les processus d'entrée et les divers facteurs conduisant les personnes à s'installer dans leurs activités délictuelles. Nous savons depuis que les recherches et travaux sur le désistement ont contribué à l'apport de nombreux éclairages sur le phénomène et le traitement de la délinquance. Tout comme prévenir pour éviter l'entrée dans la délinquance, déconstruire la récidive pour sortir de la délinquance suppose, de la part de tous les acteurs concernés, les politiques publiques et pénales, de bien connaître le délinquant afin de mieux appréhender les différentes dynamiques du processus d'abandon de ses activités délictuelles.

Selon Madame Christine Chambaz, chargée de la sous-direction des statistiques et des études au Ministère de la Justice, intervenant à ce même colloque, les dernières enquêtes menées en prison ont, dit-elle, « *révélé l'importance de la question de la perception de la peine par les détenus, ce que M. Alain Blanc*⁸², *directeur de la CPMS*⁸³ *de Lille appelle "l'intelligence de la peine", constituant une piste préliminaire sérieuse de travail. Les données sociodémographiques actuelles dont nous disposons ne permettant pas d'expliquer ni de produire les informations sur les parcours de vie des détenus, des données personnelles très difficiles à obtenir, des études biographiques qualitatives s'avèrent nécessaires* ». Comprendre les mécanismes à l'œuvre dans le processus de désistement, les indicateurs précurseurs de la récidive supposent de s'intéresser aux personnes incarcérées du point de vue de leur histoire personnelle, familiale, professionnelle et sociale. Il semble indispensable de s'intéresser à l'histoire de la personne en prenant en compte les difficultés de socialisation qu'elle a rencontrées dans son environnement culturel, professionnel et socioéconomique, de connaître le territoire géographique où elle vit, et de s'inquiéter des rapports entretenus avec les institutions en général. Prendre en compte la personne selon ces trois dimensions est essentiel à la compréhension de son histoire. Notre recherche a permis d'apporter certains éléments significatifs pouvant nous éclairer sur la façon dont la personne délinquante, en situation d'enfermement cherche et arrive à se désengager de ses activités. Nous avons mis l'accent sur l'importance de construire le temps de la prison utile et constructif à toute personne incarcérée dans une dimension à la fois pédagogique et sociale. Nous avons identifié les trois sphères dans lesquelles les actions se développent et se renforcent l'intra individuel, l'interindividuel et le

⁸¹ Colloque du 12 juin 2019 organisé par le Ministère de la Justice à l'Assemblée nationale

⁸² a été respectivement aux postes de directeur de l'administration pénitentiaire pendant 10 ans, président de la cour d'Assises de Paris pendant 8 ans, et président de la chambre correctionnelle à Douai.

⁸³ Commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté

sociétal. Nous avons également repéré les trois étapes successives de la démarche dont la durée est variable selon la personne, son profil et le contexte dans lequel elle se situe.

Spéculer sur la prison du futur nous permettrait de penser la prison comme un temps constructif et utile, au sein duquel se matérialise et se conçoit un espace éducatif et pédagogique privilégié pour favoriser la parole, développer la réflexion, nourrir et enrichir les pratiques et conduites pour mieux appréhender la vie en société dans le respect de la loi, la sécurité et la morale. Pour accompagner la personne incarcérée à accéder à la compréhension de l'acte commis et à celle du sens de la peine attribuée ; promouvoir l'émergence de la liberté en se reconnaissant responsable de son acte ; réconcilier la personne délinquante avec elle-même face à ses actions et l'amener à s'interroger sur celles-ci pour en devenir progressivement l'auteur assumé. La complexité du processus que laisse voir notre recherche nous amène à suggérer que la réalisation de cette démarche s'inscrive, pour un résultat plus significatif, au sein d'un cadre structuré et individualisé tout au long d'un accompagnement soutenu et multidisciplinaire.

Un état des lieux concis nous permet de confirmer la perspective selon laquelle la Conférence de consensus⁸⁴ qui s'est tenue de septembre 2012 à février 2013 reste, à ce jour, la référence clé en matière de propositions d'amélioration du traitement de la récidive, enjeu humain et social majeur de la justice en France. La politique sécuritaire du « tout carcéral », pensant la prison comme remède à l'augmentation de la délinquance et dont l'exemple nous vient des Etats Unis, est remise en cause du fait du doute qui s'est installé autour de l'efficacité de la peine de prison et de la connaissance de ses effets. Quinze états dont celui de la Californie appliquent une loi votée en 2003⁸⁵ selon laquelle trois délits mineurs commis, même sans violence, suffisent à infliger une peine de prison à perpétuité, pour autant les chiffres de la délinquance n'ont pas baissé.

Les travaux réalisés durant cinq mois par les membres de cette commission, fondés sur la base de l'ensemble des connaissances scientifiques existantes associées à celles des acteurs principalement concernés, ont soulevé l'importance de revoir le sens et les fonctions de la peine, mais aussi la nécessité de proposer des solutions alternatives à la prison, de créer des dispositifs innovants mieux adaptés que la réponse pénale comme la dépenalisation de certaines infractions, en réduisant le nombre d'infractions passibles d'une peine de prison, de favoriser l'individualisation de la sanction et de mettre en œuvre la peine de probation clairement distincte de la prison. La loi du 23 mars 2019⁸⁶ contient également des potentialités innovantes concernant la problématique de la récidive, phénomène que nous savons

⁸⁴ Concertation à l'initiative de Mme Christiane Taubira, ministre de la justice.

⁸⁵ Source Los Angeles Times du 01/10/2003 : <https://www.courrierinternational.com/article/2003/03/20/la-prison-a-vie-pour-un-simple-vol>

⁸⁶ Source : Article de loi 485-1 du code de procédure pénale : <https://www.codes-et-lois.fr/code-de-procedure-penale/article-485>

protéiforme. Dans une exigence d'éthique professionnelle, elle prescrit à l'ensemble des magistrats l'obligation de donner les motifs de la décision de la sanction au sein du jugement. Elle soulève l'importance d'expliquer à la personne condamnée les raisons de la peine prescrite pour qu'elle comprenne pourquoi elle va en prison et pour qu'elle puisse réfléchir sur le sens de sa peine. L'expérimentation du numérique et la généralisation des téléphones muraux dans tous les lieux de détention confirment les efforts orientés vers le besoin de socialisation des détenus. Des dispositions nécessaires et respectables que nous saluons mais trop peu nombreuses et surtout qui ne prennent pas compte de la réelle dimension de la situation actuelle dans les lieux d'enfermement. D'autant que la récente décision concernant la construction de 15 000 places de prison supplémentaires entre 2018 et 2022⁸⁷ affirme la volonté de la continuité du « tout carcéral » plutôt que le développement de mesures visant à faire de l'enfermement une exception, pendant que le code de procédure pénale fait de la prison une solution de dernier recours.

En dépit des lois, des annonces, des discours et des résultats des travaux et enquêtes menés sur le terrain, le recours à la peine d'emprisonnement en France occupe toujours une place centrale parmi les peines prononcées ; il concerne 63% des condamnations⁸⁸.

En cherchant à comprendre les raisons qui expliquent l'engouement encore existant pour l'enfermement, nous avons relevé les nombreux indicateurs suivants : la pression médiatique qui pèse sur les magistrats lors de certaines affaires ; les lois de circonstances de plus en plus nombreuses votées au gré des faits divers ; le développement d'une idéologie punitive ; la pression sur une justice considérée laxiste ; la perception négative des citoyens français face à l'efficacité de la justice ; l'augmentation de politiques pénales qui s'appuient sur la base de croyance sans référence précise avec la réalité (comme la tolérance zéro) ; le développement de la procédure de comparution immédiate (une justice inefficace du fait de la rapidité de la procédure dans certains cas) ; la demande de plus en plus croissante de productivité des magistrats et de la police ; le non-respect du principe de l'individualisation de la peine ; les peines alternatives peu utilisées par les magistrats et enfin le cloisonnement du système pénal entre les acteurs, la police, le juge d'instruction, le juge d'application des peines intervenants.

⁸⁹Lors de la conférence, en date du 17 mars 2018, à la Farapej⁹⁰, Annie Devos, administratrice générale des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, experte du groupe de travail du Conseil européen de coopération pénologique⁹¹, nous livrait les résultats des derniers travaux concernant la surpopulation carcérale et ses diverses pistes de solution. La problématique touche de nombreux pays

⁸⁷ Source : Plan immobilier pénitentiaire, octobre 2018 Ministère de la Justice

⁸⁸ Source : Projet de loi relatif à la prévention de la récidive, oct. 2013

⁸⁹ Nous reprenons ici divers textes figurant dans notre ouvrage paru en novembre 2018 chez L'Harmattan: Récits de vie en milieu carcéral, des identités blessées, des vies cabossées.

⁹⁰ Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice créée en 1991, elle réunit et fédère toutes les associations venant en aide aux personnes ayant un lien avec le système carcéral

⁹¹ Le CCP veille au respect et à l'application des conditions de détention, des sanctions et des mesures pénales

en Europe, dont la France est particulièrement concernée du fait de ses derniers chiffres⁹². Le constat, non alarmiste mais avéré, démontre que tous les processus en cours de déjudiciarisation, de dépenalisation ainsi que les mesures alternatives aux poursuites pénales (comme la contrainte pénale, l'une des mesures phares de l'ancienne garde des Sceaux, Mme Taubira, visant à éviter la prison dans certaines conditions) ne permettront pas de régler le surpeuplement carcéral. D'autres axes doivent être repensés en parallèle et travaillés en profondeur et en priorité celui de la diminution de la récidive à travers l'accompagnement individualisé de la personne vers le processus subjectif et non linéaire qu'est celui de la désistance. D'autres exemples, qui ont fait leurs preuves et dont nous pourrions nous inspirer peuvent être observés chez nos voisins.

La Finlande expérimente depuis de nombreuses années un « open-space » carcéral⁹³ dont nous aurions beaucoup à apprendre, la prison sans barreau, une prison ouverte sans mur ni barbelé. Pas de contrôle à l'entrée, ni de fouille, des bungalows entièrement aménagés en îlots à partager entre six codétenus, chacun a la clé de sa chambre individuelle, le téléphone est à disposition, en guise de « frontière à ne pas dépasser », un périmètre accessible à tous en libre circulation est délimité par des piquets. Un projet professionnel visant à la réinsertion est travaillé avec des éducateurs, un travail rémunéré est proposé à tous, sur place ou à l'extérieur, obligeant ainsi à s'inscrire dans un rythme de vie semblable au quotidien de tout un chacun, avec ses contraintes, ses exigences, et ses obligations. Des règles de vie strictes qui imposent la prise de responsabilité, contribuent à la découverte ou au retour à une vie professionnelle et sociale. Avec un taux de récidive de 17 % inférieur⁹⁴ pour les détenus sortants de ce nouveau système, l'État s'est engagé à ce que la criminalité baisse en créant des conditions d'incarcération adaptées aux personnes, basées sur leurs comportements et leurs capacités à se mobiliser vers la réinsertion plus que sur l'acte commis déjà jugé. En Finlande aujourd'hui, un tiers des détenus vivent dans ces prisons ouvertes, l'expérience de la reconstruction, pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'une réhabilitation pas seulement professionnelle et sociale, mais aussi morale. Un homme enfermé dans une cellule ne peut pas penser, ni réfléchir, il est comme un animal. L'environnement apaisé de la prison sans barreau permet à chacun de méditer et de repenser son crime ou délit en prenant la juste dimension de l'acte commis et sa responsabilité. L'« open-space » carcéral favorise le processus d'intériorisation et de transformation de soi qui sous-tend la reconstruction individuelle. Ces expérimentations réussies intéressent bien d'autres pays qui s'orientent aussi vers un changement de leurs méthodes carcérales.

Monsieur Hans Claus, Directeur de la prison d'Audenarde située en Belgique nous confie par ailleurs que, selon lui, la prison et la détention ne sont pas condamnées à rester des synonymes. Du choc

⁹² Au 1er août 2016, sur 68 819 personnes détenues, seules 26 829 d'entre elles bénéficiaient d'une cellule individuelle : selon le rapport au Parlement sur l'encellulement individuel « *En finir avec la surpopulation carcérale* », sept. 2016. J.-J. Urvoas, ministre de la Justice, garde des Sceaux.

⁹³ Source : Article de presse : Scandinavie - leçon de décroissance carcérale, Laure Anelli paru le 21 novembre 2016 sur le site de l'Observatoire International des prisons

⁹⁴ Source : Article de presse : Gaspard Koëning, libre prisonnier de Vilppula, Gaspard Koenig, paru le 17 novembre 2017 sur le site de Le point

de voir, de nos jours, construire encore des prisons cellulaires en forme d'étoile (sur le schéma du panoptique de Bentham proposé en 1780)⁹⁵, comme si le temps était resté immobile, est né en Belgique un mouvement qui cherchait des modes de détention qui correspondraient mieux aux attentes modernes de l'individualisation et de la normalisation. De 2011 à 2013, des groupes de travail multidisciplinaires belges se sont penchés sur tous les aspects d'une telle détention. Sont nées diverses études sur les types de détentions alternatifs dans le monde entier, des maquettes et des calculs, des plans de personnel, des plans de communication, et beaucoup de contacts dans les mondes académiques, politiques, des médias et pénitentiaires. Le concept d'une détention moderne et acceptable s'exprimerait autour de la création de maison de détention. En effet, en organisant la détention sur une plus petite échelle (trois groupes de dix détenus au maximum), grâce à un effectif réduit, beaucoup d'obstacles actuels disparaissent. On peut rester dans la région en s'insérant dans le tissu urbain existant, on peut prétendre à une meilleure organisation et efficacité dans le domaine de la sécurité, à une optimisation de la prise en charge des individus, autant dans l'offre des programmes (ateliers de travail, formation, éducation) que dans la relation avec la communauté extérieure libre. La relation de la détention avec son environnement de proximité est de la plus grande importance. Elle permet d'accroître les capacités de la société à faire face à l'échec personnel, au délit, à la peine, au pardon, à la réintégration et à la réparation, par l'intermédiaire de la dynamique de la collaboration des citoyens et leurs organisations avec la maison de détention. Deux siècles de prison dont l'histoire façonnée autour de l'enfermement et de la réclusion, ont diminué très fortement toutes ces sensibilités sociales. Par ses fonctions économiques, sociales ou culturelles, la maison de détention est intégrée dans la société. Elle peut être soutenue par des groupes de bénévoles, mais elle peut aussi ouvrir les portes de sa salle de sport aux riverains. Elle peut ouvrir un restaurant social ou entretenir le parc de la commune sur laquelle elle se trouve. Inutile de rappeler qu'être en maison de détention reste bien une « peine » : ce n'est pas « plus doux », mais bien « plus intelligent et plus efficace ».

En s'appuyant sur les exemples de la Norvège et du Luxembourg, notamment, sur une étude de la littérature scientifique et sur l'idée qu'un autre modèle de détention permet de faire baisser les taux de récidive, cette initiative est basée sur les trois principes suivants : petite taille donc petit effectif, individualisation donc différenciation, et proximité avec le monde extérieur donc relation sociale. Une association est ensuite créée sur la base de ce nouveau concept de détention, pour le faire fonctionner. En Belgique, une loi est en passe d'être votée pour installer des Maisons de Transition de petite taille.

⁹⁵ Modèle architectural de la prison en étoile créé par Jeremy Bentham qui permet de surveiller, depuis une tour centrale tous les détenus sans être vu

C'est un début très prometteur. L'association De Huizen/Les Maisons⁹⁶ a aussi engendré un mouvement européen ayant le même but : Rescaled⁹⁷.

Monsieur Hans Claus considère aujourd'hui que se plaindre sur le fonctionnement des prisons, sans réaliser que changer de paradigme pénitentiaire peut soulager, n'est désormais plus une option. Encore faudrait-il qu'en France, la société soit sensibilisée et prête à ne pas abandonner la foi en la perfectibilité de l'homme.

En 2016, le mouvement Emmaüs, très investi dans le domaine de l'accueil et l'accompagnement des personnes sortant de prison, toujours fidèle à l'une de ses valeurs qui est de permettre à l'homme de retrouver sa dignité, a présenté son dispositif « hors les murs », solution de substitution à la détention au Ministère de la Justice. La ferme de Moyembrie située dans l'Aisne (Picardie)⁹⁸, première expérience de ce genre, en France, a vu le jour en 1996 et propose aux détenus sous écrou mais en fin de peine de reprendre contact avec la vie en liberté grâce au travail et à la vie en collectivité de la ferme. Cette initiative socialement innovante offre au détenu l'occasion de « *reprendre confiance en soi, retrouver l'envie de vivre, se créer une place au sein d'un collectif, sortir de l'automatisme de la vie carcérale, parce que devenir à nouveau responsable de soi-même s'anticipe* ». L'expérience a fait ses preuves, elle va se renouveler très bientôt avec l'ouverture d'une autre structure dans l'Aude.

Si nous avons pris conscience que ceux que la société enferme pour se protéger sont des hommes, et si nous avons compris que la façon dont nous les traitons en les incarcérant sur la base d'un modèle archaïque ne produit que peu de résultats constructifs, nous pouvons nous interroger alors, à la façon dont Jean Cocteau le faisait, sur comment passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage ?

⁹⁶ Le concept des maisons de transition de petite taille a été élaboré sur la base de réflexions de divers groupes de travail (personnel & accompagnement, infrastructure, facteurs juridiques, stratégie) du projet 'exécution différenciée de la peine' au sein de la Ligue des droits de l'homme, en concertation avec toutes les organisations et autorités locales belges. L'association, dirigée par M. Hans Clauss, entendue par la Commission de la Justice de la Chambre Belge, a reçu le prix du meilleur projet criminologique.

⁹⁷ Redimensionné

⁹⁸ Membre du réseau Emmaüs France et de la Fédération des Associations Réflexion-Action Prison et Justice (FARAPEJ). En tant que structure agricole, elle est affiliée à l'association Bio Hauts-de-France, à la Fédération des AMAP de Picardie (FAMAPP) et au Mouvement inter-régional des AMAP (MIRAMAP).

Source : Documentaire *A l'air libre* de Samuel Gauthier et Nicolas Ferran 2016, DVD. www.alairlibre-lefilm.com

Les entretiens

Entretien 1 Sylvie	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 2 Fathy	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 3 Lou	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 4 Hakim.....	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 5 JCB.....	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 6 Lamal	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 7 Jordan.....	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 8 Liana	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 9 Charles	Erreur ! Signet non défini.
Entretien 10 Claude	Erreur ! Signet non défini.

1 Entretien 1 Sylvie

2

3 De parents d'origine italienne, d'un milieu plutôt bourgeois, je suis arrivée en France,
4 j'avais 5 ans. Mon père a repris l'entreprise de transport de mes grands-parents. Ma mère,
5 auvergnate, a rencontré mon père, italien, en Italie. Ma petite sœur, quelques années plus tard, est
6 née en Italie, puis mon frère. C'est bizarre de parler d'eux parce que, depuis trois ans, j'ai fait le
7 deuil de ma famille, j'ai rompu avec eux.

8 Mes parents ne doivent pas être des gens normaux. Ma sœur est juive orthodoxe, c'est
9 une extrémiste convertie, elle s'est mariée avec un Juif marocain, elle est partie vivre en Israël,
10 elle est très radicalisée ; et mon frère a choisi de vivre avec et pour femme, un dragon comme ma
11 mère.

12 Ma mère, je l'appelle la pieuvre, ça lui va bien.

13 Mon enfance, mon adolescence, je les ai vécues en ayant peur de ma mère. Ma mère ne
14 nous tapait pas mais elle avait la mainmise sur nous, une emprise sur moi, une vraie pieuvre. En
15 1988, je passe mon Bac B, et mon permis en même temps. Quand je suis tombée enceinte d'Alija,
16 alors que son père, Christophe, était en prison, elle m'a dit : « *Ne dis rien à ton père, il va en faire*
17 *une crise cardiaque* », mais ça allait forcément se voir un jour, que j'étais enceinte, le ventre
18 pousse, à un moment, c'est difficile de le cacher.

19 Dans les années 90, le père de mon fils et moi, nous tenions un vidéo club dans le quartier,
20 j'y travaillais. J'ai rencontré Christophe, car il était du même quartier que nous, il logeait au foyer,
21 le père de mon fils et Christophe étaient amis, il venait souvent le voir au vidéo club. Il ne louait
22 que des films sur Mesrine et des sujets comme ça. J'ai tout de suite vu qu'il était différent, élégant,
23 avec des bonnes manières, des manières du siècle dernier, rien à voir avec les mecs du quartier.
24 Je l'ai tout de suite remarqué, un peu vieille France ; il a été élevé beaucoup par sa grand-mère,
25 sa mère aussi, que j'ai bien connue plus tard, a les mêmes manières. Plutôt beau gosse, je suis
26 tombée amoureuse, mais j'étais déjà prise, enceinte de mon premier enfant, Nino. Christophe,
27 c'était un coup de cœur à cette époque là.

28 En 1995, il a été arrêté dans le quartier. Les flics ont fait une descente dans tout le quartier.
29 Un matin, j'entre dans le vidéo club, ils étaient partout, il y avait des mecs allongés par terre avec
30 des menottes, j'ai rien compris. J'ai à peine eu le temps de dire, pour plaisanter, comme ça, «
31 *Donnez-moi mon téléphone que j'appelle mon avocat* », et là... les flics m'ont projetée en l'air,
32 ils m'ont mis les menottes et m'ont embarquée. Je me suis retrouvée en garde à vue, avec tout le
33 monde.

34 C'était la BRB, la Brigade de Répression du Banditisme ; ils ont tout cassé dans le
35 magasin, ils en ont rien à foutre en fait, ils ont tous les droits. Ils cherchaient Christophe.
36 Christophe braquait des banques, tout le monde le savait dans le quartier, mais il était en cavale,
37 alors ils arrêtaient tous les gens qui le connaissaient dans le quartier pour les questionner. C'est
38 en garde à vue que j'ai connu la mère de Christophe, Catherine, avec qui j'ai sympathisé. Très
39 vite, il a été arrêté, il n'est jamais sorti de prison depuis d'ailleurs, à part les 30 heures de cavale
40 qu'il a faites grâce à moi, qui l'ai fait évader, depuis il est toujours en prison, il sort en 2052, je
41 crois.

42 Un mois après cet épisode de « perquiz » dans le vidéo club et de garde à vue, j'ai un
43 accident de moto assez grave avec le père de mon fils, j'ai été hospitalisée plusieurs semaines et
44 Catherine est venue me voir à l'hôpital tous les jours. Toutes les deux, on est devenues amies, et
45 très vite inséparables.

46 La mère de Christophe m'aimait beaucoup, elle me disait tout le temps : « *C'est avec toi*
47 *qu'il aurait dû être mon fils.* »

48 Des liens d'amitié se sont créés, j'avais pas de copine moi avant, les nanas, elles me
49 faisaient toutes... ; je préférais plutôt être avec des garçons. Elle était séropo, elle s'est longtemps
50 défoncée à l'héro, et moi en 95, j'ai commencé à en prendre. Elle voulait arrêter l'héro, et donc
51 elle m'a aidée à m'arrêter. Un peu comme un effet miroir, on s'est donné mutuellement de la
52 force pour s'empêcher de consommer, et elle a tout fait pour m'empêcher d'aller plus loin avec
53 l'héro.

54 Ma mère a toujours été jalouse de Catherine, et de la relation que j'avais avec cette femme.
55 Pour moi, Catherine, c'était une amie, et heureusement qu'elle a fait partie de ma vie, car toute
56 l'éducation que j'ai reçue de ma mère, l'élevage, c'était abrutissant, enfin... « *gnangnan* ». Alors
57 qu'avec Catherine, la vie c'était être libre, être debout, toujours la lutte, la bagarre. Ces valeurs-
58 là me correspondaient mieux ; ma mère, elle, n'a jamais défendu aucune valeur, à part celles de
59 l'État et de la norme.

60 J'ai touché à l'héro, parce que le père de mon fils était un dealer, il vendait de la came ;
61 avant d'être avec un braqueur, j'étais avec un dealer, le père de mon fils. Je voyais tous les jours
62 des mecs venir au vidéo club acheter de la came, ils étaient dans un état pas possible, dégoulinant
63 de sueur à 9 heures du matin parce qu'ils étaient en manque. Je me disais, c'était un peu comme
64 un challenge, « *moi, si j'en prends, ça me fera jamais ça* ». J'ai commencé comme ça, persuadée
65 que j'en arriverais jamais là. Après l'accident de moto, la came était restée planquée dans le
66 magasin, pendant que le père de mon fils est, lui, resté à l'hôpital, moi, je me suis retrouvée avec
67 500 g d'héroïne blanche, que pour moi, et là, j'ai consommé. J'en ai pris jusqu'à en être accro, ça
68 va très vite en fait. J'ai réussi à m'en sortir parce que je ne m'aimais pas dans cet état. J'aime bien
69 faire la fête, je suis un peu borderline, quand même, mais là je ne m'aimais plus du tout comme
70 ça. Et avec l'aide de Catherine, je m'en suis sortie.

71 Je crois que je suis bipolaire, à des moments ça va, à des moments ça va plus du tout, et
72 cet état-là, je le traîne depuis longtemps avec moi. Et pas que depuis l'héro. Ça vient pas de ma
73 mère, non plus, rien de génétique. Elle est plutôt psycho rigide, sans état d'âme, alors que moi, je
74 suis toujours dans le ressenti, les émotions, je vis dans le sensible. Elle, toujours dans le contrôle,
75 tout est toujours sous contrôle, pas d'émotion, jamais. Je ne sais même pas si elle est capable de
76 ressentir quelque chose, rien ne se voit jamais. Elle est née en 42, elle a 75 ans aujourd'hui, mais
77 on dirait pas. Elle est jamais fatiguée, toujours dans le mouvement ; elle regardera jamais la télé
78 toute la journée, des séries en boucle par exemple, elle est toujours de sortie ; elle voit pas l'intérêt
79 de rester devant la télé sans bouger. Depuis mon incarcération, elle s'occupe de ma fille, qui est
80 ado aujourd'hui, une vraie ado en pleine ébullition, ma fille.

81 Dans ma vie, les rapports avec ma mère ont toujours été très très forts, intenses.

82 Je parle pas beaucoup de mon père, mais beaucoup de ma mère, c'est vrai. Mais pourquoi
83 j'ai eu toujours que des mecs qui sont si durs dans ma vie ? Je passe d'un dealer de came à un
84 braqueur de banque, multirécidiviste.

85 Mon père, c'est la pâte molle ; dans le rapport de l'expert psychiatre des Assises, c'est un
86 mec qui s'est toujours fait commander par ma mère. C'est elle qui dirige, lui, c'était le séducteur,
87 il travaillait, mais à la maison il était très effacé. Le jour où il a trouvé un joint que j'avais oublié
88 à la maison, il n'a pas dit : « *Ma fille, attention à ta santé* » ; non, il a dit : « *Je veux pas la police*
89 *à la maison* ». Quelques années après, non seulement je leur ramène la police, mais leur fille fait
90 la Une des faits divers dans les journaux, aide un braqueur de banque à s'évader, et c'est la prison.

91 Tout le temps de la détention, mon père n'a jamais voulu me voir, moi j'ai cru que c'était
92 parce qu'il se sentait désarmé de ne rien pouvoir faire pour moi. J'ai idéalisé mon père, j'ai
93 fantasmé, et je me suis bien trompée. Il est jamais venu.

94 Il avait honte, j'ai sali le nom de la famille, je les ai dérangés dans leur petite vie, dans
95 leur petit confort.

96 Depuis, ma mère vit avec ma fille, elle vit ma vie par procuration. Elle m'amenait ma fille
97 au parloir, mais je pouvais jamais la voir toute seule, elle était toujours là, à s'imposer entre ma
98 fille et moi. Si j'avais pas été incarcérée, elle aurait jamais eu ma fille avec elle, et sans elle,
99 qu'est-ce qu'elle serait devenue aujourd'hui ? En fait, elle fait avec ma fille tout ce qu'elle a pas
100 fait avec moi.

101 J'ai bien compris que la dernière action que j'ai commise, d'aider un mec à s'évader,
102 c'était vraiment symbolique. Pour moi, c'était en même temps pouvoir m'évader de l'emprise de
103 ma mère en fait. L'évasion, j'ai compris que c'était tout ce que j'avais jamais pu exprimer en moi.

104 Mon frère, il est comme tous les hommes de la famille, ils n'ont pas beaucoup de couilles,
105 mon père, mon frère : des lâches, ils ont peur, ils vivent cachés. J'ai jamais pu lui parler à mon
106 frère depuis que je suis sortie. Je me suis perdue, en faisant confiance à ma famille, j'ai mis tout
107 mon cœur et mes sentiments en eux, mais j'ai compris qu'ils ne voulaient plus de moi. Ils avaient
108 honte.

109 Aujourd'hui, je sais pourquoi j'arrive pas à m'insérer, je finis jamais ce que j'entreprends,
110 je vais jamais au bout de ce que je fais. J'ai pas fini mes études, je suis en rébellion permanente
111 en fait, contre ma mère. Les psy, en prison, m'ont dit que j'avais un problème avec l'imgo,
112 l'image maternelle. Depuis que j'ai rompu avec eux, il y a trois ans, j'ai pris sur moi, je me suis
113 délivrée, je me suis libérée des trucs qui pesaient sur moi.

114 En 2005, donc 10 ans après l'épisode de ma première garde à vue, je commence à écrire
115 à Christophe, le fils de celle qui était devenue ma meilleure amie. Au début, c'est une relation
116 épistolaire. Il était à l'isolement depuis 6 ans suite à une tentative d'évasion, en 2001, ratée avec
117 la complicité de son frère et d'autres mecs, par hélicoptère au-dessus de Fresnes. 24 heures de
118 prise d'otages, des armes, des coups de feu, des blessés, il est pas sorti. La seule fois où il a pu
119 retrouver sa liberté, même si ça n'a pas duré longtemps, quelques heures en tout, c'est grâce à
120 moi. Donc on s'écrit, et puis, dès qu'il sort de l'isolement, il reprend contact avec sa mère, et un
121 jour, j'y vais, on se voit au parloir. Ça faisait 6 ans pour lui, qu'il était en isolement, il commençait
122 à avoir des manques côté tendresse. On a fait ça, au parloir, à la sauvage, je venais avec des draps
123 que je mettais devant les vitres.

124 Les Unités de Vie de Famille, qui existent aujourd'hui, sont arrivées après, c'est le résultat
125 de longs combats menés par des gars qui en avaient marre des parloirs, qui ressemblent à des
126 cabines, c'est trop rudimentaire.

127 Ma fille a été conçue dans un parloir de la centrale de Clairvaux, une cuvée Clairvaux
128 2007.

129 Une table, un tabouret, tu peux même pas t'allonger, une petite torture de plus en fait. En
130 centrale, le parloir, c'est deux heures et demie à trois heures le matin et deux heures et demie à
131 trois heures l'après-midi ; je revenais le lendemain, deux jours de suite, les samedis et dimanches.
132 Des fois, je disais même « *moi, j'ai passé douze heures avec mon mec, alors que d'autres filles*
133 *qui travaillent, et dont le mec travaille aussi, est-ce qu'elles peuvent dire qu'elles ont passé douze*
134 *heures avec leur mec comme moi ?* » On était que l'un avec l'autre, et que l'un sur l'autre pendant
135 12 heures. Mais j'avais plus de vie sociale, c'était que les parloirs et tout tournait autour des

136 parloirs et en fonction des heures de parloir. J'organisais tout pour, en priorité, aller le voir au
137 parloir ; et tout tournait autour de ses envies aussi.

138 Les prisons sont toujours excentrées, c'est difficile de s'y rendre, en plus. Et puis
139 j'habitais pas sur place non plus, parfois j'allais loin, très loin pour le voir, je restais dormir sur
140 place à l'hôtel pour regrouper deux jours de suite. Lannemezan, c'est à la frontière espagnole,
141 bonjour les amendes avec la SNCF. Après Clairvaux, en région Champagne-Ardenne, les trains
142 n'arrivent jamais à l'heure, tu as toujours un mec qui se suicide tous les dimanches soir, sur la
143 voie ferrée, tu rentres chez toi à pas d'heure. Et puis Saint-Maur, Châteauroux en région Centre,
144 pareil, pas facile d'y arriver. À Clairvaux, je dormais chez les bonnes sœurs, je les déteste, les
145 bonnes sœurs, à Saint-Maur, j'étais chez les protestants, c'est pas mieux, tous ces gens-là, ils font
146 plein de trucs avec le cœur mais c'est toujours pour se racheter. J'ai eu plein d'embrouilles avec
147 les bonnes sœurs, elles n'aiment pas les Gitanes et elles comprennent pas les mères qui viennent
148 au parloir avec leurs enfants.

149 J'ai vu Christophe au parloir de 2006 à 2009 ; ça a bien duré 3 ans. On était ensemble, en
150 fait, il voulait se marier avec moi, mais moi, j'ai jamais voulu. J'ai un problème avec le mariage,
151 je dis « *personne appartient à personne, alors se marier, non c'est impossible ; au secours* ». En
152 2007, je tombe enceinte de ma fille, ça a été galère. J'ai accouché toute seule, j'ai perdu les eaux
153 sur la route en allant au parloir de Fleury-Mérogis, mais j'ai pas voulu faire demi-tour et renoncer
154 au parloir, j'y suis allée quand même. J'entre en prison, ils ont tous eu peur, les surveillants, ils
155 appellent les pompiers, et à 3 h du matin, je suis à l'hôpital à Bourg-la-Reine. Ma fille était très
156 en avance. J'étais mal suivie, j'étais hyperactive, je travaillais et j'allais trois fois par semaine lui
157 porter à manger, il était à Fleury, c'était à côté.

158 L'évasion, depuis le début de notre relation, je le savais. Il ne m'a pas dit un jour « *il faut*
159 *que tu me sortes de là, aide-moi* », non je le savais depuis le début ; si j'adhère au mec, j'adhère
160 au projet, à ses idées aussi, c'est logique.

161 Je connaissais bien le projet de Christophe, il est connu de tout le monde, lui-même, ne
162 s'en est jamais caché. Il a toujours dit « *non, moi, je reste pas en prison* » ; au juge qui l'interroge,
163 après une tentative échouée, il a déclaré que la majorité de son temps en prison est occupée à la
164 recherche d'une solution pour s'évader. C'est devenu une obsession chez lui, l'obsession c'est
165 l'évasion. Il ne dormait plus la nuit, mais moi aussi, une fois en prison, plus tard, j'ai souvent rêvé
166 à l'évasion. Je rêvais que je partais, que je m'évadais. Quand je disais ça à ma mère, c'était
167 l'horreur, « *si tu fais ça, tu verras plus jamais ta fille* », me disait-elle.

168 J'adhère au mec, il faut être logique, j'adhère au projet, il ne m'a pas forcée, il ne m'a pas
169 influencée non plus, j'ai pas agi sous influence, pas du tout. C'est symbolique, c'est comme si
170 tout ce que j'avais jamais dit, jamais pu faire, eh bien, là, pour de vrai, je le réalisais.

171 J'avais pas de conscience politique quand j'ai fait ça, mais le geste il est grand, il est
172 symbolique, représentatif de quelque chose qu'on a voulu m'enlever ou m'empêcher. Il ne m'a
173 pas manipulée, c'était pas le cas, j'étais consciente ; même je regrette de ne pas avoir été plus loin
174 pour certaines choses. Alors qu'au procès, ils ont voulu faire du léger avec moi, il fallait me
175 donner un côté humain à la barre, genre la fille se sacrifie pour son mec qui est en prison.

176 Je l'aide donc à s'évader, je l'organise avec lui, on est ensemble, on le fait ensemble.

177 Depuis la prison, j'organise tout dedans mais dehors aussi. Pendant l'évasion, je suis
178 restée dedans au parloir moi, c'est lui qui est sorti de la prison, il est parti, pas moi, 30 heures
179 d'évasion en tout. Je lui ai toujours dit « *la cavale, moi non* ». Je suis restée enfermée dans le
180 parloir pendant que lui s'évadait. J'ai tout entendu, les coups de feu, les explosions, ça pétait
181 partout, il y avait de la poussière partout aussi, ça criait partout, tout le monde hurlait, j'étais sûre

182 qu'il allait mourir de toute façon. J'entendais l'hélico au-dessus de la prison tourner et canarder,
183 pour moi, il était mort, d'où j'étais, j'entendais tout ce qui se passait mais je ne voyais rien du
184 tout, j'étais coincée dans le parloir où je me protégeais comme je pouvais des coups de feu, moi
185 et les autres personnes qui étaient ce jour-là au parloir aussi.

186 Il fallait passer un pistolet, on a pris une fille, Nadia, dont le compagnon était en prison
187 aussi ; elle avait des plaques métalliques entre les omoplates, suite à une intervention dans le dos.
188 À l'entrée de la prison, quand elle passait sous le portique, forcément, elle sonnait au niveau du
189 dos, à l'endroit précis qui était signalé sur son ordonnance médicale. Les surveillants n'étaient
190 donc jamais inquiets. J'ai scotché le pistolet sur son dos avec du ruban adhésif, à cet endroit, moi,
191 j'avais l'impression qu'on le voyait, et qu'ils n'auraient vu que ça, mais en fait rien du tout, c'est
192 passé ; et moi, je me suis occupée des explosifs, des munitions et des détonateurs. En deux visites,
193 samedi et dimanche, on a tout passé. Et puis le dimanche, à la fin du parloir, il est 16 h, il me dit
194 : « *C'est le moment, je m'en vais* », je lui réponds : « *Va-t'en, on a pas fait tout ça pour rien, vas-*
195 *y, va-t'en* ».

196 Moi, je savais qu'il allait mourir.

197 Les gens du parloir que je connaissais bien, m'ont dit : « *Mais votre mari, il est gentil*
198 *d'habitude, qu'est-ce qui lui prend ? Qu'est-ce qu'il fait ?* » J'ai répondu : « *Oui, il est gentil*
199 *d'habitude, mais là, il part, il a une cause à défendre, il part* ». Il s'évade, moi, je reste avec ma
200 fille et je pars la dernière du parloir.

201 Je savais que j'allais être interrogée après, que j'allais être mise en garde à vue, mais je
202 ne pensais pas que la fille, complice avec moi, allait tout leur dire tout de suite. J'ai fait 96 heures
203 de garde à vue. J'ai appris que Christophe s'en était sorti vivant uniquement à la fin de la garde à
204 vue.

205 Mes parents sont venus chercher ma fille qui leur a été confiée de suite, mon fils Nino
206 était déjà en week-end chez eux.

207 Longtemps après, le gars qui s'est évadé avec Christophe m'a dit que c'était à cause de
208 moi qu'ils s'étaient tous les deux fait reprendre, pendant leur cavale. Quand Christophe a su que
209 j'étais au commissariat en garde à vue, il a voulu faire marche arrière et revenir me chercher au
210 commissariat.

211 Après la garde à vue, la prison.

212 Arrivée à Valence puis transférée à Saint-Étienne, prison surpeuplée, la prison de femmes
213 de Lyon étant fermée, et celle de Corbas n'était pas encore ouverte. Toutes les femmes étaient
214 regroupées à Saint-Étienne. J'arrive, je dors, je me repose pendant les 3 premiers mois. J'ai fait 4
215 ans et 3 mois de préventive avant d'être jugée et au jugement, j'ai pris 5 ans. Si j'ai pris que 5 ans
216 et pas 7 ou 8, c'est parce que ma mère est venue à la barre, et qu'elle a fait bonne impression, si
217 j'avais été basanée, ou noire, j'aurais pris les 8 années d'office. La prison, la justice c'est comme
218 dehors, les pauvres, les riches, les blancs, les noirs, ceux qui ont de l'argent s'en sortent mieux.
219 Pour les derniers jours, de la prison de Corbas, ils m'ont re-transférée en avion à Fleury, avec un
220 équipement de fou, des gendarmes, des armes partout, alors qu'il ne me restait à faire que quelques
221 jours. Ils sont paranoïaques, un tel déploiement de force de l'ordre, c'était surréaliste.

222 À l'entrée en prison, je n'ai pas eu de choc carcéral, comme on dit, tu arrives, on te défait,
223 on te dépossède de tout ce que tu as. La prison de Saint-Étienne, c'était le Moyen Âge. J'étais
224 contente d'avoir mes tongs dans mon sac de voyage, pour aller à la douche. La plupart des femmes
225 qui sont enfermées n'ont rien, elles sont là pour des affaires de stup ou de médicaments, c'est
226 triste à voir. C'était en février, le temps était tout gris, j'allais même pas aux promenades ; je
227 dormais beaucoup, je me réveillais que pour aller à la douche, trois par semaine. Ensuite, j'ai

228 beaucoup écrit, pendant des heures, des jours, à mes enfants, à mon fils surtout, à ma mère, à
229 Catherine et à Christophe aussi, j'avais l'impression que j'étais avec eux, je m'évadais en écrivant.
230 Je regardais la télévision toute la nuit, des films que j'avais pas eu le temps de voir. Je savais que
231 ma fille, dix-huit mois, et mon fils, étaient avec ma mère, mais j'avais pas le choix. En 2010, elle
232 m'a fait rédiger une délégation parentale uniquement pour ma fille, j'ai compris là que j'avais pas
233 été la fille que mes parents avaient désirée.

234 Pour eux, j'étais déjà morte, en fait, je ne sortirais jamais de prison, j'étais trop fragile ou
235 j'allais me suicider, je ne sais pas. Ils pensaient que de la prison, je pourrais jamais revenir ou
236 rebondir dans la vraie vie ; ils ont fait comme si je ne serais plus jamais là.

237 J'écrivais surtout à mon fils, Nino, je l'encourageais, je lui disais de ne rien changer à ses
238 habitudes, d'être fort, que j'étais forte, mais ma mère m'a rendu toutes les lettres que j'ai écrites,
239 quand je suis sortie, donc il ne les a jamais eues. C'est bien parce que j'ai eu le temps de les relire,
240 mais lui, non.

241 Je savais que j'irais en prison après l'évasion de Christophe, c'est normal puisque c'est
242 moi qui étais au parloir ce jour-là, mais je ne savais pas que j'allais subir un tel acharnement de
243 la part de la justice, de la part du Parquet. En fait, ils n'avaient qu'un seul moyen de faire payer
244 Christophe, c'était moi. Pour lui, la facture s'est alourdie, 48 ans de détention, en tout, il fera. Le
245 Code pénal est formel, il n'y a pas de remise de peine ou de compression de peine possible pour
246 les tentatives et les évasions. Au bout d'un an, le juge d'instruction voulait me faire sortir, mais
247 le Parquet non. Je me souviens quand je suis passée devant le juge des libertés, s'il avait pu
248 m'enterrer ou m'emmurier vivante, il l'aurait fait, il avait la haine contre moi. C'est vrai qu'il y
249 avait des explosifs sur moi, ils n'aiment pas ça.

250 Pendant l'évasion, du fond du parloir où je suis restée, je crois qu'il est mort, qu'il s'est
251 fait buter, avec tous ces explosifs partout.

252 Jamais j'ai cru qu'il sortirait de la prison vivant. Je savais qu'il allait mourir. Quand tu es
253 enfermé, à l'intérieur depuis des années, et que tu as aucune perspective d'avenir, tu prends le
254 risque, et c'est ce qu'il voulait, sortir.

255 Pour Christophe, c'était mieux de mourir à l'extérieur, libre, que de rester vivre à
256 l'intérieur.

257 C'est beaucoup beaucoup d'années dans des conditions qui sont dures, les mecs, ils sont
258 mal considérés et mal traités dedans. Christophe, un jour, a dit : « *Une évasion, c'est une espèce*
259 *d'injection d'air pur. Je sais pas, c'est comme si quelqu'un était passé au-dessus de la prison et*
260 *avait jeté des milliards de pétales de rose... C'est magique pendant quelques minutes, mais cette*
261 *magie, c'est précieux...* » Moi, j'ai été maltraitée aussi dedans, même pendant les transferts, quand
262 on m'a amenée à l'hôpital, c'est dur, à un moment donné, c'est violent.

263 Moi, j'avais pris ça à la légère, l'enfermement, c'est comme une maladie.

264 Tu as plus de risques de mourir à l'intérieur que de mourir dehors en fait.

265 Tu te tues tout seul en fait en restant dedans. Tu t'abîmes tellement et ça va vite. Au lieu
266 de mourir à petit feu derrière les barreaux, Christophe a préféré choisir son destin lui-même.

267 J'ai connu la prison avec le père de mon fils, dealer, et puis après avec Christophe, mais
268 tant que tu n'as pas été enfermé, et que tu as pas connu toi-même, tu peux pas capter ce que c'est.

269 Au début de mon incarcération, on s'écrit beaucoup avec Christophe, mais les lettres
270 mettent trois semaines à un mois pour arriver, parce qu'elles passent d'abord par le bureau du
271 juge, ils font leur enquête alors ils ne donnent pas le courrier de suite. À chaque demande de
272 remise en liberté déposée, c'était un refus systématique, parce qu'ils savaient que j'étais
273 toujours avec Christophe, on s'écrivait. Ils se sont dit qu'on était toujours ensemble, que nous

274 avions même un enfant ensemble, alors en me libérant, ils pensaient tous que j'allais
275 recommencer à essayer de le faire évader. Fallait voir pendant les transferts d'une prison à une
276 autre, toutes les rues où on passait, étaient bloquées, les escortes mobilisées, armées jusqu'aux
277 dents, les mecs, comme si j'étais une vraie terroriste.

278 À un moment donné, j'ai arrêté de manger, un bout de pain et de l'huile d'olive tous les
279 trois jours, c'est tout, j'arrivais plus à me nourrir. On a des réserves quand même, parce que j'ai
280 cessé de m'alimenter pendant longtemps. En prison, le psy disait « *il y a des femmes qui n'ont*
281 *plus leurs règles, il y en a beaucoup, la plupart même* », c'est normal, c'est la stérilité du lieu.

282 À Fleury, j'étais seule en cellule, j'avais un régime particulier, le même que celui des
283 révolutionnaires basques. Les surveillants venaient me voir toutes les 2 heures, le soir et toute la
284 nuit, pour voir si j'étais toujours en vie, et allumer la lumière, jusqu'à ce que je devienne
285 somnambule. Je suis toujours somnambule ; la nuit je me lève, me dit mon copain, et je vais dans
286 un placard. Quand je suis sortie, j'avais du mal à manger, j'ai eu du mal à me réhabituer à la
287 nourriture, il y avait toujours quelque chose qui n'allait pas, j'étais chez mes parents, je
288 m'énervais, la plupart des gens qui sont passés par la case prison sont très nerveux, je perds vite
289 mon calme et je m'énerve.

290 On est enfermé comme des animaux, la prison, ça fabrique des animaux, tu peux pas en
291 sortir bien.

292 Tous tes mauvais côtés sont exacerbés en prison. En plus, tu grandis pas là-dedans, tu
293 restes marquée toute ta vie au fer rouge. Je pensais que j'allais me taper la tête contre les murs et
294 devenir folle, c'est le premier réflexe, tu crois que tu vas pas y arriver à rester enfermée, la peur
295 t'envahit, tu penses que jamais tu vas survivre, et tu te dis, il vaut mieux en finir. Après tu t'y fais,
296 tu es obligée, c'est comme une maladie.

297 La fille du parloir, ma complice, elle a tout balancé pendant la garde à vue, et quand il y
298 a eu le jugement, elle m'a dit : « *Si j'avais pas été là, ton Christophe serait jamais sorti* ». Elle a
299 perdu son fils dans cette affaire, son ex-mari a tout fait pour récupérer l'enfant. Nous les mamans,
300 on paie le prix fort au niveau des enfants ; les mères se font souvent dépossédées de leurs enfants
301 pendant leur détention, soit par leur propre famille, la belle-famille ou les services sociaux. Moi,
302 c'est arrivé après avec ma famille.

303 La prison détruit tout sur son passage.

304 J'ai une copine qui était en prison avec moi que j'ai revue, elle a perdu ses 4 enfants, elle
305 m'a dit : « *Nous, on est déjà mortes depuis longtemps* », moi, j'arrive pas à dire de moi, je suis
306 morte. J'ai perdu toute ma vie d'avant ça oui, mais je ne suis pas morte.

307 Les surveillants, ils ont laissé sa codétenue mourir en cellule, elle avait besoin de soin.
308 Depuis la veille, elle avait signalé qu'elle avait mal du côté gauche, des crampes et des douleurs
309 atroces, elle avait tous les signes d'une crise cardiaque, mais pour le service médical, c'était la
310 veille d'un jour férié, ils n'ont pas écouté, ils ont dit : « *On verra bien, demain* » ; la fille est morte
311 dans la nuit, ils n'ont pas réussi à la réanimer ; ils s'en foutent des gens, on est comme des
312 animaux.

313 Jusque-là, j'avais toujours pensé que je vivais dans une famille soudée, j'idéalisais
314 certainement.

315 Tous les liens familiaux ont explosé ; les gens, quand ils te voient partir en prison, c'est
316 fini, ils ne te réinscrivent plus jamais dans leur vie, tu leur fais peur.

317 Et c'est bien ce qui s'est passé avec ma famille. Les reproches de ma mère, c'était souvent
318 : « je n'ai pas pensé à mes enfants en faisant ça, je me suis fait manipuler ». Quand j'étais dans la
319 drogue, pour mes parents, c'était à cause du père de mon fils qui était dealer, mais c'est faux,

320 personne ne m'a obligée. Pour Christophe, pareil, c'est parce que je me suis fait manipuler, je
321 regrette rien, je ne me suis pas fait manipuler, je regrette peut être la manière dont ça s'est fait,
322 mais sinon, je regrette rien. J'en ai même jamais voulu à Christophe, ni maintenant, ni jamais. Du
323 plus profond de ma cellule, à aucun moment pendant les 4 années et 3 mois passés en prison,
324 malgré les conditions d'enfermement les plus moches, et même dans les moments les plus durs,
325 jamais il ne m'est venu à l'idée de lui en vouloir. Je suis une délinquante amoureuse.

326 J'ai fait ce que je devais faire, je l'aimais, c'était normal que je respecte sa volonté, je le
327 referais si...

328 Au tout début, les gens voulaient se servir de moi pour dire du mal de Christophe, et je
329 l'ai toujours défendu.

330 Depuis que je suis sortie, j'ai du mal à me réinsérer, ça veut dire quoi se réinsérer ? J'ai
331 du mal avec ce mot « *réinsérer* ». Je dirais que ça va de pire en pire. Les factures s'accumulent,
332 les dettes grossissent ; les problèmes de justice avec ma fille à cause de ma mère, je ne trouve pas
333 de travail, la vie pour moi, n'a jamais été aussi dure. C'est tellement compliqué, c'est pas la vie,
334 c'est de la survie. Je me laisse aller, j'ai l'impression de vivre en marge de la société, je dors plus
335 la nuit, la journée, je suis épuisée, j'ai du mal avec les horaires, je ne suis jamais calme. Jusqu'à
336 la prison, j'ai toujours eu de la chance dans ma vie, j'avais jamais connu de choses graves dans
337 ma vie, les choses étaient faciles, j'ai eu un début de vie facile, jamais eu des problèmes d'argent,
338 mais depuis la prison, je suis devenue le mouton noir, que des galères qui s'accumulent, trouver
339 du boulot quand tu as fait de la prison, c'est quasiment impossible. Même si je le dis pas,
340 l'employeur peut aller sur Internet, avec mon nom et prénom, il voit de suite la prison.

341 Aujourd'hui, je suis avec un mec, il est dans le business, c'est bizarre quand même, après
342 un dealer, le père de Nino, je tombe sur un braqueur, et aujourd'hui sur un dictateur. En fait, j'ai
343 jamais vraiment vécu avec un mec, le père de Nino, il a été beaucoup en prison. Christophe, j'ai
344 jamais vécu avec lui, il était toujours et il est encore en prison pour longtemps ; ça fait 4 mois, il
345 est le premier mec avec qui je vis. D'habitude, je dégage, dès que j'en ai marre. Là, j'ai fait
346 quelques sacrifices sur ma liberté, j'ai changé plein de choses dans ma vie depuis que je suis avec
347 lui. Il est dur de caractère, mais moi aussi. Parfois, il me dit : « *Tu en as pas marre d'être en acier*
348 *trempe* », j'aimerais bien des fois être une fille faible, fragile, mais j'ai pas le look, je crois. Je
349 suis beaucoup plus optimiste qu'avant. Il y a eu des moments où j'ai voulu me foutre en l'air.
350 J'essaie de rester optimiste, quand je regarde autour de moi, je me dis que je dois pas être seule à
351 être dans la galère, que ça doit aussi être difficile pour plein de gens aussi autour de moi. Je
352 connais mes droits, j'ai des aides sociales, je vais à la mairie, des fois au resto du cœur aussi,
353 quelque part, je suis fière d'avoir réussi à avoir survécu à tout ça.

354 Être forte, en fait, j'ai pas eu le choix. Je l'ai pas toujours été, moi aussi j'ai craqué, en
355 prison, je me suis suicidée dans ma cellule.

356 Je me suis loupée, heureusement, je serais pas là. Un jour, je devais avoir parler et voir
357 ma fille, j'étais contente. Et puis, il y a eu confusion, le parler a été annulé, j'ai demandé aux
358 surveillants d'avertir ma famille pour que ma mère et ma fille ne viennent pas pour rien. Mais
359 rien à faire, je me fais jeter. Je me dis que je suis une merde, que ma vie est nulle, que je ne sers
360 à rien, je vaux rien, après la douche, je rentre en cellule, je m'accroche un foulard autour du cou,
361 je me jette et je me pends. La surveillante arrive dans ma cellule, elle me décroche mais au lieu
362 de me libérer, elle m'étouffe avec son coude, elle maintient son coude appuyé contre mon cou et
363 elle m'empêche de respirer. Si j'avais été déjà bien asphyxiée par le foulard, elle me finissait avec
364 la pression de son coude contre ma gorge, j'étais allongée par terre, j'ai perdu connaissance. Ils
365 ont appelé ma famille après, il faut faire des gestes comme ça pour obtenir quelque chose en

366 prison, parce qu'ils s'en foutent de toi en fait, tu es de la merde. J'ai jamais dit que je voulais
367 mourir et que j'allais me suicider, j'ai jamais menacé de me suicider, je l'ai dit à personne, l'idée
368 a mûri doucement dans ma tête, un peu tous les jours, ça t'envahit doucement, et le parloir raté a
369 juste été la goutte qui a fait déborder le vase.

370 Je m'en suis sortie, j'espère qu'un jour ça ira mieux avec ma fille, que j'arriverais à
371 construire quelque chose avec elle, il faut que j'arrive à sortir de la précarité aussi, avec un boulot,
372 mais ça paie pas les p'tits boulots, metro dodo, c'est pas moi ça. J'aimerais faire du théâtre ou du
373 cinéma.

374 Mon mec il est dans les affaires, le business, ça gagne petit, moi je préfère les gros coups ;
375 la finance, les banques, les crédits, y a des choses à faire encore dans la branche, je cherche des
376 gars qui connaissent bien le système pour apprendre, j'ai pas peur de la prison et j'apprends vite.

377 J'aimerais récupérer ma vie, retrouver et reprendre le contrôle de ma vie, j'aimerais
378 revivre avec ma fille.

1 Entretien 2 Fathy

2

3 J'ai toujours senti que j'étais « hors société » parce que je fais des choses que les gens ne
4 font pas, quand même, ça, c'est réel, je sais très bien ce que je fais, de hors la loi.

5 Je sais que je suis un trafiquant, je fais pas le fou, je fais pas l'ignorant, je le dis et je me
6 le dis à moi aussi.

7 J'ai trois noms de famille différents, EL J. Fathi, H. Fathi et T. Fathi, c'est très très
8 compliqué, c'est une chose qui m'a toujours enquié dans ma vie, jusqu'à maintenant, j'ai 46
9 ans, ça m'enquie toujours maintenant, cette histoire de noms de famille. En primaire, je
10 m'appelais EL J. Fathi ; en secondaire, je m'appelais H. Fathi et après T. Fathi.

11 Je suis né en Tunisie, j'ai été adopté en 1970, et j'ai vécu de 0 à 14 ans en France avec
12 mes parents adoptifs, à 14 ans mon père m'a amené en Tunisie, il voulait que je reste là-bas. Mon
13 père et ma mère n'ont pas eu d'enfant, mais mon père devait avoir un héritier à qui transmettre
14 ses biens ; il m'a adopté pour cette raison, moi, je ne le savais pas, la famille que j'ai rencontrée
15 en Tunisie ne voulait pas de moi, j'étais l'héritier en plus, dont on ne voulait pas, le vrai fond du
16 souci de mes problèmes vient de là. Quand j'ai compris que j'ai été adopté, et quand j'ai compris
17 pourquoi, ça a fait l'effet d'un choc. Mon père ne voulait pas me ramener en France, alors il a
18 changé de nom trois fois. En Tunisie, on m'a enlevé mon passeport, parce que mon père a changé
19 de nom trois fois.

20 Là maintenant, je calcule plus ma famille, et mon épouse aussi. C'était une cousine, je
21 me suis marié avec elle par amour ; je suis resté avec elle 21 ans. Un jour, je me suis rendu compte,
22 sur Internet qu'elle était en relation avec un cousin, une relation bizarre, louche, je suis parti de
23 chez moi à cause de ça. J'ai laissé mes enfants, ma femme et je suis parti. La troisième rupture.

24 En fait, on va dire que j'ai eu plusieurs ruptures dans ma vie.

25 La première rupture, c'est celle avec ma mère que j'ai pas connue, puisque je suis né sous
26 X en Tunisie. Ça, je peux pas le comprendre, et je peux pas en savoir plus.

27 La deuxième rupture, c'est quand j'arrive en Tunisie ; la famille de mon père m'apprend
28 que j'ai été adopté, j'ai appris à 14 ans que j'étais un enfant adopté. Ça, c'est la vraie grande
29 rupture vécue.

30 J'arrive en Tunisie et tous mes cousins de mon âge me renient en me disant « *toi, tu n'as
31 rien à faire avec nous, ici* », « *toi, tu n'es pas du même sang que nous* », « *tu es qu'un enfant de
32 Bourguiba* » ; en Tunisie, on appelle comme ça les enfants qui sont nés sous X, c'était le nom du
33 président en fait. Quant à mes parents, ils sont toujours restés dans le flou, quand j'ai cherché à
34 savoir, en les interrogeant, mes parents n'ont ni nié ni confirmé, ni infirmé, ils sont restés dans le
35 flou, aucun des deux ne m'a jamais dit que j'étais adopté. Ils ont adopté ma petite sœur en 1981,
36 aussi. Elle, elle est restée en Tunisie. Ils m'ont demandé que j'aille avec eux la choisir à l'hôpital,
37 j'ai refusé. En 81, j'avais 11 ans. Ils m'ont demandé : « *Tu veux bien d'une petite sœur ?* ». Ma
38 mère a dit ça à mon père : « *Toi, tu as voulu d'un fils pour l'héritage, moi, je veux une fille pour
39 qu'elle m'aide* ». La première personne, qui m'a dit que j'étais un enfant adopté, j'ai toujours son
40 visage en face de moi, je m'en rappelle tout le temps. Pourtant, d'autres me l'ont dit aussi, la
41 même chose aussi, mais le vrai moment où j'ai appris, je me rappelle encore du contexte, de
42 l'action, de ses paroles, de l'endroit et des phrases qu'il a dites. Je sais pas si c'était un choc mais
43 plutôt un effondrement parce que j'arrivais plus à bâtir quelque chose après, je me suis retrouvé
44 dans le faux et usage de faux, je me suis dit « *en fait, y a rien de vrai chez moi dans tout ce que
45 j'ai vécu, tout est faux chez moi* ». C'est difficile, après avec le temps on se dit, « *je n'ai pas connu*

46 *ni le nom ni le prénom de ma mère, je n'ai jamais pu la voir, encore moins la connaître, et même*
47 *pas son nom ».*

48 J'arrive pas à porter le nom que j'ai depuis que je sais, c'est difficile à dire ça, mais ce
49 nom, mon nom de famille, j'arrive pas à le porter. La mère qui m'a mis au monde, ne m'a pas
50 appelé Fathi, ce n'est pas mon prénom, elle m'a appelé Toufik ; Fathi, c'est le prénom que m'ont
51 donné mes parents adoptifs après l'adoption. Je suis parti, j'ai fait des recherches, retourné en
52 Tunisie, à la mairie où je suis né, j'ai essayé de trouver, je me suis cassé le nez, ils m'ont dit : «
53 Votre prénom de naissance, c'est Toufik, c'est tout ce qu'on peut vous dire et rien d'autre », je
54 n'ai obtenu que mon prénom de naissance. En Tunisie, la loi interdit aux enfants nés sous X d'en
55 savoir plus sur leur mère, ça dépend aussi de la mère, si la mère laisse quelque chose pour son
56 enfant qui vient de naître, ou non, et, pour moi, on m'a dit qu'elle avait rien laissé.

57 J'aurais fini militaire si j'avais pas eu mon souffle au cœur. En Tunisie, si l'enfant né sous
58 X est en bonne santé, il devient militaire, s'il ne l'est pas, en revanche, il est adoptable. Ma petite
59 sœur a un strabisme, c'est pour ça qu'elle a été adoptée, sinon, elle aurait fait militaire aussi, moi
60 j'avais un souffle au cœur, une malformation, pareil, impossible d'être militaire. Les enfants nés
61 sous X en Tunisie, tous, ils font militaire. Filles, garçons. C'est l'État qui les prend en charge et
62 ils deviennent force spéciale. C'est comme ça que l'on s'est retrouvés, ma sœur et moi, adoptables
63 et adoptés, tous les deux.

64 J'avais un bon niveau d'études, j'ai tout laissé tomber à cause de ces problèmes-là en
65 réalité. J'étais dans une famille où tout le monde, à part mon père et ma mère, me reniait. Ils
66 étaient âgés tous les deux en fait, je leur jette pas la pierre, je leur en veux pas non plus, mais ils
67 m'ont fait du mal par ignorance, pas par manque d'amour ou quoi que ce soit, mais c'est par
68 ignorance. Je m'en foutais, moi, de l'héritage, même s'il y avait des millions à prendre, j'en avais
69 strictement rien à faire, d'ailleurs à la mort de mes parents, j'ai tout donné à ma sœur. Je lui ai dit
70 : « Je veux rien, tout est pour toi ». Je ne voulais plus entendre parler de cette famille en fait, alors
71 quand j'ai compris que mon épouse avait une relation avec un cousin à moi, ceux-là mêmes qui
72 disaient que j'étais pas du même sang qu'eux, là, je voulais plus entendre parler d'eux, je les ai
73 sortis de ma tête, ils m'ont pris pour un con, mais je ne suis pas un con.

74 J'ai 46 ans et je pense encore à ma mère que j'ai jamais connue, ça m'arrive tout le temps.

75 J'ai fait mes études, j'étais en section mathématiques, j'avais un bon niveau, je devais
76 faire militaire du fait d'être né sous X, enfant, élève et adolescent, je ne me voyais faire que pilote
77 de chasse. Rien d'autre, je m'en foutais de tous les métiers du monde ; j'étais prêt à faire pilote
78 de chasse à vie, pour rien gratuitement. Un jour, on m'a dit : « Tu as un souffle au cœur, tu seras
79 jamais militaire » ; là, j'ai tout arrêté, on est venu, on m'a pris la tête, mais j'ai tout arrêté, j'ai
80 carrément zappé, parce que je voulais rien faire d'autre. J'étais con, j'aurais dû faire une section
81 littéraire, faire du droit pour faire avocat ou journaliste. J'étais pas assez intelligent pour penser à
82 ça, je focalisais sur ce que je voulais faire, pilote de chasse, et ce sont des choses que j'ai pas
83 réfléchies du tout, sur le coup, je me suis dit à quoi bon continuer des études et j'ai arrêté. C'est
84 vrai, j'ai tout lâché, comme ça bêtement.

85 J'ai commencé à travailler un peu dans l'hôtellerie, et après je me suis marié, avec une
86 cousine. On est partis à Tunis dans la capitale, j'ai ouvert un commerce. J'ai eu ma première fille,
87 malheureusement handicapée. Pour les soins pour elle, à l'hôpital, j'ai vendu le magasin en
88 Tunisie, j'avais une petite épicerie, et on est venus s'installer en France en 1994. J'avais fait en
89 Tunisie des formations de mécanique ; j'avais de bonnes notions, j'ai commencé à travailler dans
90 un garage, je faisais des livraisons, dans ce garage, au début, j'étais livreur, après je m'occupais

91 du parc, la logistique de tous les véhicules ; en mécanique, j'ai appris sur le tas, évolué sur le tas,
92 on va dire. Et puis j'ai eu un pote, il a ouvert un garage, et les vrais problèmes ont commencé là.

93 Je me suis fait prendre plusieurs fois pour des raisons différentes. C'était des petits trucs
94 de rien ; des fois parce que j'avais pas le permis, des fois parce que j'avais pas l'assurance de la
95 voiture, des fois parce que j'avais un peu bu, ou trop. C'était des voitures du garage, on picolait
96 tout le temps, suffisamment pour que ce soit trop pour conduire après, parfois des contrôles le
97 soir, bref, c'était des petits trucs de merde, comme ça, au début.

98 Des petits délits de rien du tout, conduite sans permis, sans assurance, et deux fois pour
99 conduite avec alcool.

100 Je me suis fait prendre en 99 pour 100 g de cocaïne ; à l'époque, 100 g, c'est énorme, la
101 cocaïne, c'est interdit, même un gramme, c'est interdit. Moi perso, je touche pas à ça. J'essayais
102 de trouver des petits business, j'ai connu quelques personnes de chez moi, des Tunisiens, qui
103 m'ont dit : « *Ouais, si tu peux me trouver de la cocaïne* », je leur ai dit : « *Je sais pas mais je vais*
104 *voir* ». Et puis on se fait des relations, j'ai appelé un gars et il m'a dit : « *Je t'amène ça* », et il m'a
105 amené ça. En fait, c'était une opération coup d'achat organisée par la police. Il m'a amené de
106 l'argent, moi, j'ai ramené de la coke, les flics étaient là et je me suis fait serrer. 9 mois ferme, j'ai
107 pris 9 mois, mais pour 100 g de coke, on prend pas 9 mois, c'est pas possible, 100 g de coke, vous
108 prenez minimum 3 ans. Pour 100 g de coke, vous êtes trafiquant international, importateur de
109 produits illicites, prohibés non déclarés, c'est minimum 3 ans, là, j'ai fait 9 mois et je suis sorti.

110 J'avais déjà fait 7 mois de prison, en 97, pour stup aussi. J'ai fait deux fois de la prison
111 pour stup. D'abord 7 mois en 97 et après 9 mois en 99.

112 Dans ce garage où je travaillais, ça magouillait, ça magouillait grave même, ils ramenaient
113 du shit du Maroc, je faisais de la tôlerie pour dissimuler la marchandise sur les voitures pour les
114 voyages. Je travaillais normalement, mais en fait on faisait des voyages avec des voitures qui
115 remontaient du Maroc. Elles arrivaient au garage, on enlevait tout le bas de caisse, et on sortait le
116 shit. Ça a commencé comme ça. Après, c'est carrément moi qui faisais le trafic. On m'a proposé
117 et... j'ai foncé. J'ai commencé à traîner avec des Marocains, des Algériens, et je me suis retrouvé
118 à faire des trucs bizarres, au Maroc, avec 70 kg de shit tout seul, que j'ai dû ramener du Maroc,
119 j'allais aux PaysBas, et en Espagne aussi. J'ai fait ça longtemps, de 2001 à 2011 ; sans m'arrêter,
120 sans me faire prendre.

121 À partir de 2001 là, j'ai gagné beaucoup d'argent, je vais pas vous mentir, énormément
122 d'argent, si vous voulez vraiment savoir, mais j'ai dépensé beaucoup, on a cartonné, avec le
123 transport dans les voitures. Je faisais un voyage par mois, et un voyage c'était 15 000 minimum,
124 jusqu'à 20 000 par mois, tout le monde gagnait de l'argent.

125 J'explique : quand il y a eu le franc et l'euro, c'était une transition de francs et euros, dans
126 la banlieue parisienne, beaucoup de trafiquants se sont réunis, ils ont amassé tout leur argent
127 ensemble, ils avaient beaucoup d'espèces, ces gens-là ne mettent jamais leur argent à la banque,
128 ils sont partis au Maroc, ils l'ont donné aux producteurs, « *tiens on te paie trois, quatre, cinq ans*
129 *d'avance s'il le faut, ta production, pendant toute cette période là, tout ton shit que tu as, là, tu*
130 *nous le donnes à nous* ». Il fallait juste envoyer des voitures, nous, notre travail c'était de trouver
131 des personnes qui seraient correctes, réglo et tout, avec une voiture et de préférence une famille,
132 pour pas éveiller les soupçons, on leur donnait 6 000 et ils partaient au Maroc. Là-bas, la voiture
133 est remplie de shit et la voiture remontait chez nous au garage. C'était tout un travail très très bien
134 fait, bien caché et tout, invisible la cargaison, indétectable. Il fallait enlever toute la moquette,
135 réaménager tout le bas de caisse. C'est pas n'importe quelle voiture, il faut des voitures bien

136 spécifiques. Les gens qui conduisent la voiture, on les paie 6 000, je me suis jamais fait attraper
137 pendant plus de 10 ans.

138 Et puis, on m'a attrapé à cause de la voiture, ma propre voiture, celle que j'ai ramenée
139 d'Espagne qui transportait 135 kg de shit, j'ai dénoncé personne, je suis pas une balance, et les
140 mecs, ils ont jamais dit que c'était moi.

141 Je vivais en sachant que je risquais de me faire prendre, le risque, je le vivais tous les
142 jours, 24 h sur 24 h.

143 J'ai un problème de confiance, moi avec les gens, j'arrive plus à faire confiance. Je suis
144 resté avec une femme pendant 21 ans qui m'a trahi avec quelqu'un de ma propre famille. Ma
145 famille ne m'aime pas, ils ne voulaient pas que j'existe. Je me souviens, quand j'avais 14 ans,
146 mon père m'amenait partout, pour me montrer et me dire, ça, c'est à nous, la moindre petite pierre,
147 il disait : tout ça, c'est à nous. Pour moi, il racontait des histoires, j'avais 14 ans, ça m'intéressait
148 pas du tout, j'étais à mille lieues de m'imaginer la vérité et de comprendre ce qu'il me disait et
149 pourquoi il me montrait tout ça. Le souci de mon père, c'était de transmettre son héritage, ses
150 biens, à un fils que sa femme avait pas pu lui donner. J'ai grandi, tout le monde me regardait de
151 travers, au début, je savais pas pourquoi, mais eux, ils savaient que j'étais le futur héritier de mon
152 père et que je les gêtais. Au début, je captais pas ; c'était des petites réflexions surnoises, « *tu*
153 *devrais retourner en France* », « *tu parles pas l'arabe, tu es un clochard* », c'était humiliant pour
154 moi, et je comprenais pas pourquoi c'était toujours sur moi. J'étais la cinquième roue du carrosse
155 ; j'étais toujours le mec en plus. Dans les mariages, on fait des jeux, c'est une tradition chez nous,
156 je me faisais tout le temps tabasser, c'était toujours moi qui avais le rôle de celui qui se faisait
157 tabasser. Ça, ça m'a foutu la rage.

158 Aujourd'hui, j'ai pas peur de retourner en prison, demain, s'il fallait y retourner, j'ai pas
159 peur. Parfois oui, j'ai peur, ça dépend du moral. Si le moral est pas bon, j'en veux plus de cette
160 vie où je risque à tous moments d'y retourner, je rentre et je sors de prison, ça me fait peur, oui.
161 Mais parfois non, quand le moral est meilleur, je sais ce que je risque mais c'est pas un souci, ça
162 me fait rien, parfois on y pense et ça va pas, et parfois, c'est pas un problème d'y retourner.

163 Dire que j'ai jamais peur, c'est faux, parce que tout le monde a peur de retourner en prison
164 ; mais il y a le fait d'avoir peur, le fait d'aimer, et le fait d'accepter. Alors on en a tous peur, on
165 aime pas y aller, tous, mais il faut savoir l'accepter.

166 Moi, j'accepte le risque, bien sûr, évident ; j'accepte, je ne l'aime pas ; j'en veux pas mais
167 j'accepte le risque de retourner en prison. C'est intégré dans ma façon de vivre, dans ma vie
168 même, sinon à quoi bon ?

169 Quand je travaillais dans le garage, j'ai un ami de mon cousin, qui est venu nous prendre
170 un fourgon, un fourgon à 7 000 €, mais il avait pas tout l'argent. C'est moi qui me suis porté
171 garant devant le patron, pour lui. Je lui ai dit : « *Écoute, c'est quelqu'un que je connais, il vient*
172 *d'ouvrir une boulangerie à Évry, on le laisse, c'est moi qui me porte garant* ». Pendant 18 mois,
173 il rembourse pas l'argent, le mec paie pas sa dette, à ce moment-là, dans mon couple, ça allait
174 mal, en famille tout allait mal de partout. Le patron, il me disait : « *Fathy, le mec, il se fout de ta*
175 *gueule* », alors au début, je disais : « *Mais non, t'inquiète pas* », pendant au moins un an, je disais
176 : « *Non non, t'inquiète pas, il va payer* ». Et puis un jour, je me suis fâché avec mon patron, je
177 suis parti chez le mec, j'ai pris deux gars, et voilà, c'est pour ça que je me suis fait attraper, vol
178 avec violence quoi. Je suis parti récupérer mon argent. Mais je suis parti avec deux cloches, et les
179 deux cloches se sont sauvées en courant, je me suis retrouvé moi tout seul contre deux gars, et ça
180 a mal fini.

181 Je me suis fait attraper en fait, pour vol, vol avec violence, parce que le mec, bien sûr, il
182 a pas dit aux flics que je venais chercher l'argent qu'il me devait. Il a préféré dire « *ils sont venus*
183 *me braquer* ». Vol avec violence, braquage à main armée, avec arme au poing, on est rentrés chez
184 lui à 6 h du matin.

185 Si j'avais pas lu ce que j'ai lu, j'aurais pas tout plaqué. Mais il faut comprendre ; je suis
186 tombé sur la messagerie internet de ma femme. Pendant un mois, j'ai essayé de vivre avec, de
187 comprendre, d'analyser, de faire en sorte que..., mais j'ai pas pu. Vous savez, mes enfants, ma
188 femme, ils avaient tout ce qu'il fallait pour vivre, mieux et plus même, tout ce qu'elle pouvait
189 imaginer, et même tout ce qu'elle imaginait pas, elle pouvait l'avoir, je le lui offrais. Je lésinais
190 pas sur les moyens, je leur donnais tout. Mais j'ai pas réussi, pas réussi du tout. Je la regardais et
191 je voyais... mon cousin, j'arrivais pas, en fait, j'y suis pas arrivé. À cette période-là oui, j'ai pété
192 un plomb, j'ai quitté chez moi, j'ai regardé ma femme, j'ai dit : « *Écoute, je me casse* ». J'ai pris
193 mon sac, je suis parti et je suis rentré dans une spirale infernale.

194 La conjoncture a fait que, ça s'est pas passé comme j'avais prévu, comme je le voulais.
195 Je me suis retrouvé une arme à la main, à menacer quelqu'un, à lui dire « *allonge-toi là par terre*
196 », etc. Là, c'est plus le même scénario, on joue plus dans la même cour, je ne suis pas parti à
197 l'improviste chez quelqu'un comme ça, je suis parti chez quelqu'un que je connaissais, qui me
198 devait de l'argent, une grosse somme d'argent, qui se foutait de ma gueule, et qui m'a causé des
199 problèmes avec mon patron.

200 Là, c'était beaucoup plus grave que les autres fois auparavant, il y a eu violence, j'étais
201 armé et j'étais pas seul.

202 L'une des personnes que j'ai amenée avec moi pour me donner un petit coup de main,
203 pour pas être seul, il avait un compte à rendre lui aussi avec un autre gars, un Chinois qui lui avait
204 fait des trucs bizarres dans le business, ce qui fait que les deux affaires dans lesquelles je suis
205 mêlé, une, c'est une affaire pour régler mes comptes avec un type qui a pas dit que je venais
206 chercher mon argent, et l'autre, une affaire pour régler ses comptes à lui, vu qu'on avait passé un
207 deal « *tu viens avec moi pour moi et je viens avec toi pour toi* ». Du coup, je suis tombé pour les
208 deux affaires, j'ai pris pour 8 ans.

209 J'ai commencé ma peine à la Maison d'arrêt de Villepinte, j'y suis resté à peu près deux
210 ans et puis jugé, j'ai été transféré au Centre pénitentiaire de Châteauroux. Quand je me suis fait
211 arrêter, dès le départ, j'ai dit : « *Bon, ça y est, c'est reparti pour quelques années, pas grave* ».
212 J'avais même mon plan. Je me suis dit, « *c'est pas grave, je vais les faire les 8 ans, et dès ma*
213 *sortie, je vais prendre du bon temps, je vais retourner au Maroc, je vais prendre du shit, je vais*
214 *revenir, plus fort* ». Je préparais dans ma tête comment pouvoir recommencer mais en mieux, dès
215 ma sortie, c'était ça en fait, durant les premiers jours de garde à vue, les premiers jours de prison.
216 « *C'est pas grave, parce que je ressortirai de toute façon quoi qu'il arrive. Je rattraperai le temps*
217 *perdu ici ; les années que j'allais passer ici* ». Pendant longtemps, j'ai vécu avec ça dans la tête.
218 C'était incontournable, inévitable, à Villepinte, je voulais même le faire alors que j'étais encore
219 en prison. De l'intérieur, j'aurais pu envoyer quelqu'un à ma place et tout faire de la prison sans
220 même sortir. C'était faisable. Pendant tout le temps où j'étais à Villepinte, je savais que je
221 recommencerais dès la sortie, c'est indiscutable, et puis un truc s'est passé à Châteauroux, qui a
222 fait que j'ai commencé à penser autrement. Je me suis aperçu là-bas que, en fait moi, j'ai toujours
223 pensé vengeance, vengeance, et vengeance. « *Ah ouais, ils m'ont mis 8 ans, eh bien, le jour où je*
224 *vais sortir, je vais rattraper* », et ça a toujours été comme ça.

225 La vengeance pour ceux qui m'emprisonnaient, la vengeance pour tout ce qu'ils prenaient
226 à ma vie.

227 J'ai commencé à changer et à réfléchir ; plutôt que de tout le temps parler de vengeance,
228 il fallait mettre à plat cette histoire de vengeance, j'ai compris que la vengeance, c'est absurde et
229 elle est abstraite.

230 Cette logique de vengeance, elle me fait flipper dans le fond, je veux en sortir j'en veux
231 plus, je veux plus raisonner et penser comme ça.

232 Ce qui a changé en moi aussi, c'est que j'essaierai moi-même aussi de ne plus faire des
233 choses incohérentes vis-à-vis des autres. Cette logique-là, elle m'a donné un grand espoir ; je me
234 suis dit en fait : « *Je vais sûrement être mieux avec moi-même et avec les autres, être mieux*
235 *psychologiquement, mentalement, si je suis comme ça, si j'arrive à devenir comme ça* ». Il y a un
236 volet qu'il faut pas oublier, quand vous êtes dans le risque, et que vous savez qu'à n'importe quel
237 moment vous pouvez tomber dans une galère, me faire serrer par les flics, me retrouver en prison,
238 c'est incroyable le nombre de fois où votre cœur, il se met à palpiter tout seul. On est tout le temps
239 sur la brèche en fait, ces situations, je sais que je ne veux plus les vivre ; j'ai pas peur de la prison,
240 j'ai pas peur d'aller en prison, mais cette anxiété-là, j'en veux plus. Petit à petit, quitte à ce que
241 ça prenne du temps, je vais me reconstruire, moi, ce que je veux, c'est me voir me reconstruire,
242 centimètre par centimètre, c'est rien, mais je le vois que je suis en train de faire quelque chose de
243 bien.

244 À Châteauroux, j'ai appris que j'étais pas un mauvais gars dans le fond, qu'il y avait
245 plusieurs manières de réfléchir sur le même sujet, et que tout dépend en fait de quelle façon on
246 voit le sujet, ou sous quel angle on le regarde. C'est grâce à ça que j'ai compris que je suis capable
247 de me défendre en faisant les choses correctement sans prise de tête, c'est-à-dire sans violence,
248 sans prendre les raccourcis non plus, c'est-à-dire sans me mettre hors la loi, comme je l'ai fait
249 toute ma vie.

250 J'y ai appris ce qu'est la haine de l'autre, je dirais pas que c'est du racisme, mais
251 l'incompréhension de l'autre, j'ai vu des choses que j'imaginai pas. J'ai vu la méchanceté de
252 l'humain à Châteauroux dans les yeux.

253 Un laboratoire de conscience, le Centre de détention de Châteauroux. Ce qu'ils appellent
254 la discipline, tolérance zéro, c'est pas une discipline sensée ou cohérente, une discipline
255 bâtitante, qui expliquerait les choses, c'est une discipline « *je te casse en deux, t'es pas content*
256 *c'est la même chose, c'est moi qui décide* », ça, c'est pas de la discipline. Ce qu'ils font au
257 quotidien est illégal, ce qu'ils font subir aux détenus est inhumain en fait. Je me suis dit : « *c'est*
258 *certainement pas en faisant comme eux que je vais avancer* », je me suis reconstruit à cause de
259 ça, ou grâce à ça. Je me suis servi de ça pour me reconstruire, je me suis dit : « *eux, ils vont vouloir*
260 *faire les malins pour me casser, eh bien, moi, je vais rester tranquille, je vais répondre*
261 *correctement, normalement, sans prise de tête, sans penser à autre chose* ».

262 J'ai jamais eu de rapport d'incident de discipline à Châteauroux, jamais et pourtant ils
263 m'ont fait la guerre, je leur ai fait la guerre, mais moi, sans incident. Ils ont été surpris, parce que
264 j'ai jamais eu la réaction qu'ils attendaient de moi, jamais. Ils ont tout fait pour qu'un jour je pète
265 un plomb, un câble, tout est fait vraiment en réalité pour que je les insulte par exemple, mais ils
266 n'ont jamais eu ce qu'ils attendaient, j'ai toujours répondu correctement, c'est vraiment un effort
267 que j'ai fait sur moi, tellement fort en moi que j'en suis fier.

268 J'ai toujours eu peur de la sortie, jusqu'à maintenant d'ailleurs, j'ai toujours peur, peur
269 de ne pas assurer, peur de ne pas assumer, de pas trouver ce qu'il faut pour vivre, de ne pas avoir
270 les moyens. De me retrouver devant le garage de mon ex patron à demander de l'argent à mon
271 ancien employeur, tout ça, ce sont des flips continuels, surtout depuis que je peux sortir
272 maintenant, je vois les choses comment c'est difficile... Tout ça, c'est complexe, et ça me fait

273 flipper. Je flippe dès que je pense à ma sortie, je flippe parce que j'ai envie de bien faire cette fois.
274 J'ai pas juste envie de faire, j'ai envie de bien faire, c'est différent, je veux que celle-là soit une
275 autre sortie en fait, complètement différente. Je suis déjà sorti plusieurs fois, et la première chose
276 que j'ai faite à chaque fois, c'est ce que j'avais imaginé de l'intérieur, rattraper le temps que j'ai
277 perdu dedans, cette fois-ci, c'est différent.

278 Je suis en train de trouver le terrain pour me reconstruire.

279 La construction, je ne sais pas comment elle va se faire, mais je cherche. Le vrai déclic ?
280 le tout premier, c'est : je ne veux pas voir mes enfants payer pour mes erreurs, ça, c'est ce qui
281 m'a fait changer de façon de voir ma vie. La preuve en est c'est que j'ai jamais voulu qu'ils
282 viennent me voir au parloir là-bas. Faire payer à mes enfants, les erreurs de leur père, les erreurs
283 que j'ai faites, ça, ça m'a refroidi ; ça m'a terrorisé même.

284 Je me suis battu pour ne pas sortir sur une sortie sèche, j'aurais refusé de sortir comme
285 ça. Une sortie sèche, c'est : « Tiens, dégage, allez dégage, fous le camp, tu as fini ton temps,
286 dégage. » J'aurais fait quelque chose en prison pour rester, ça, je vous le garantis, je vous le dis.
287 Parce que si vous me lâchez comme ça dans la nature, demain, je vais tourner en rond et vite fait,
288 je vais me retrouver place M..., chez S..., à faire ce que je faisais avant. Alors que là maintenant,
289 avec la semi-liberté, le fait de devoir rentrer en prison le soir, tous les soirs, jusqu'à ma réelle
290 sortie définitive, je me limite, je veux dire que je me retiens, je me dis : « *Ne fais pas de connerie,
291 ne fais pas n'importe quoi parce que ce soir tu as des comptes à rendre, quand tu vas rentrer en
292 prison* ». C'est mieux pour ma réflexion, dans la mesure où ça m'aide, ce régime de semi-liberté.
293 Le problème, c'est qu'on nous aide pas assez, y a que le repère du retour du soir, en réalité dans
294 la journée quand même, je pourrais faire ce que je veux, mais eux, ils me donnent rien, à part me
295 dire le matin au moment où je sors : « *Ne reviens pas défoncé, ne reviens pas bourré* » alors, je
296 leur dis : « *Mais je bois pas, et la coke je touche pas à ça, je me défonce pas, si je bois, mais
297 jamais au point d'être bourré, je suis pas un mec qui va se défoncer la gueule sur un banc ou je
298 sais pas moi* ».

299 Demain dehors, je flippe, demain dehors, j'ai peur, je vous avoue la vérité, je crois
300 d'ailleurs que je suis en plein dans le flou ; ce dont je suis sûr c'est que je ne veux plus refaire ce
301 que j'ai fait, je ne veux plus de cet argent-là, je veux en gagner mais autrement. Je veux gagner
302 de l'argent correctement et autrement.

303 Déjà, il faudrait comprendre que quelqu'un qui a fait de la prison, c'est pas quelqu'un qui
304 est allé au lycée, qui a fini ses études pour aller travailler, non c'est quelqu'un qui, à un moment
305 ou à un autre, a pris des raccourcis ; qui a fait le choix de prendre des raccourcis ; des chemins
306 qui sont hors la société.

307 Si vous voulez que je vous ramène de l'argent, je vous en ramène tout de suite, vous me
308 donnez une heure, je vous ramène un sac d'argent tout de suite, 10 000 à 15 000 € ; je vous parle
309 sincèrement, il suffit que je retourne voir mon ex-patron, et je lui dis « *écoute, donne-moi un peu
310 d'argent, à la fin du mois, je fais un voyage pour toi* », je serai déjà quelque part en train de faire
311 le beau gosse, mais j'en veux plus, tout ça, c'est du faux argent. Pour moi, vous voyez c'est
312 tellement facile cet argent-là. Faire ce que j'ai l'habitude de faire, retourner voir mes relations,
313 faire ce que je faisais avant pour gagner de l'argent, c'est très facile de retourner, de reprendre le
314 cours des choses. J'ai plus envie de me reprocher quoi que ce soit, je veux être tranquille dans ma
315 tête ; parce que c'est facile de ne pas avoir peur de la prison et de prendre des raccourcis, c'est
316 facile de vivre hors la loi, en dehors de la société, mais à un moment ou à un autre, on sait très
317 bien qu'on est dans le faux.

318 Parce que, quand je suis devant quelqu'un qui est vrai et qui fait sa vie correctement,
319 même si j'ai beaucoup plus d'argent que lui, même si je peux l'impressionner avec tout mon
320 argent, peu importe, dans mon propre fond, je sais qu'il est meilleur que moi.

321 Pour comprendre ça, en fait, il fallait passer par là pour y arriver, c'est incroyable, mais
322 jusque-là rien ne s'est passé dans ma vie pour que j'arrive à penser comme ça ; ou alors j'ai rien
323 vu.

324 Et quand je pense à ce que je vais transmettre à mes enfants, je me dis qu'il faut que je
325 me reconstruise, c'est une des choses qui me permet d'avancer. La fierté de me dire qu'ils
326 pourraient être fiers de leur père, il y a aucune fierté en réalité à être un trafiquant, il y a aucune
327 fierté d'être le fils d'un trafiquant non plus. À un certain moment, quand j'étais jeune, je pensais
328 pas à ça, j'en avais strictement rien à foutre en réalité, il me fallait 15 000 balles, il me fallait 15
329 000 balles c'est tout. Ça m'inquiétait pas de savoir ce que je pensais de moi. C'est avec l'âge
330 peut-être ; quelque chose a grandi chez moi ; faudrait pas prendre Châteauroux pour le bienfaiteur
331 quand même, c'est plus le fait d'avoir été éloigné là-bas des relations business d'ici, du réseau du
332 trafic d'ici, le fait d'être coupé de tout le monde, en étant là-bas à Châteauroux, ça m'a permis de
333 réfléchir autrement, sans aucune interférence, réfléchir seul sur le fond des choses et sur moi et
334 ce qu'était ma vie en fait.

335 Châteauroux m'a aidé pour ça, ça, c'est vrai ; moi, j'ai fait le reste, je l'ai fait tout seul et
336 j'en ai souffert, je vais pas vous mentir, j'ai pleuré tout seul dans ma cellule, de nombreuses fois,
337 j'ai écrit, beaucoup ; j'ai déchiré de rage et de colère certains de mes écrits, et j'ai réécrit. Ma
338 plume, ça faisait longtemps que je l'avais laissée tomber, je l'ai retrouvée, je me suis remis à
339 écrire. J'aime bien la langue française, j'aime bien la langue arabe aussi, donc j'écris dans les
340 deux langues, ma plume, elle m'a beaucoup aidé ; ma plume, elle m'a rééquilibré mentalement.

1 Entretien 3 Lou

2

3 Je vivais à 200 à l'heure ; les filles, la drogue, la musique, la fête. « Sexe, drogue et rock
4 and roll ». On fumait beaucoup avec ma copine. Je contrôlais plus ma santé, je contrôlais plus ma
5 vie non plus. Je fonctionnais au coup de téléphone, le premier copain qui m'appelait, j'y allais ;
6 pour faire une fête, toujours prêt. J'allais en Espagne, en Irlande, en Hollande, je faisais mon sac
7 à dos et j'étais parti. J'étais toujours en train de courir. Toujours à fond sur ma moto. Une vie à
8 200 à l'heure, toujours dans les excès. Excès de vitesse, excès de bouffe, de cannabis, de baise, à
9 fond de tous les excès.

10 Je suis né dans le Cantal, en 1962, dans une famille de paysans ; mes grands-parents
11 avaient une ferme avec une vingtaine de vaches. Mon père n'a pas voulu reprendre la ferme ; il
12 s'est fait embaucher à la SNCF sur Paris, on l'a rejoint 2 ans après ; j'avais 6 ans environ, j'ai
13 gardé de très très bons souvenirs de cette période-là. Nous étions deux enfants, j'ai une sœur aînée
14 Josiane. J'ai très rapidement zappé mon père de ma vie ; il buvait beaucoup ; il n'était pas violent,
15 il ne tapait ni ma mère, ni nous, mais il n'était pas attaché à sa famille. Il savait qu'il avait une
16 femme et deux enfants ; mais on ne le voyait jamais. Il n'a jamais participé à la vie familiale,
17 même pas aux déménagements, il était absent ; par contre, la boisson l'a accompagné toute sa vie.
18 Parfois, il était tellement bourré le soir quand il rentrait que ma mère devait lui enlever ses
19 chaussures pour le mettre au lit. Il nous a fallu attendre, ma sœur et moi, que ma mère arrive à
20 divorcer de cet homme pour pouvoir partir et faire chacun notre vie.

21 L'école, pour moi c'était chiant, c'était pas fait pour moi. J'adore le français, ce qui m'a
22 donné les capacités à écrire, mais pour ce qui est des autres matières, je ne me sentais pas vraiment
23 concerné. J'ai été plâtrier-peintre entre 16 et 18 ans. Le bâtiment, ça me plaisait bien ; j'ai fait
24 beaucoup de métiers par la suite, je suis boulimique pour apprendre ; ça m'a amené à faire plein
25 de choses différentes dans ma vie. Je suis toujours à la recherche du positif, même ici, en prison,
26 j'arrive à trouver des choses qui sont intéressantes. Je ne suis pas fataliste, mais plutôt positif.

27 À 22 ans, j'entre à la SNCF. J'y ai travaillé 16 ans ; la SNCF c'était un milieu très «
28 alcoolisé », j'ai vite compris pourquoi mon père buvait. Un jour, ils ont proposé une prime de
29 départ à ceux qui acceptaient de partir ; j'ai négocié, je suis parti avec une belle somme d'argent.
30 À l'époque, ils m'ont donné

31 270 000 francs ; c'était assez pour mon retour aux sources dans le Cantal. J'ai été marié
32 deux fois, le premier mariage a duré 2 ans, j'ai eu un fils, Gustave, il a 37 ans aujourd'hui. Avec
33 ma deuxième femme, j'ai eu un autre garçon, André, qui a 27 ans. Malgré les divorces, j'ai gardé
34 de très bonnes relations avec mes deux ex-épouses.

35 Je quitte mon emploi à la SNCF et je divorce en même temps. Grand besoin de faire un
36 break ; la région parisienne, ça allait trop vite pour moi. Métro, RER, bus, les gens qui courent,
37 qui ne se regardent jamais les uns les autres, les gens passent à côté et ne se voient pas. Moi, j'ai
38 été élevé à la campagne avec mon grand-père, la nature, les animaux et les grands espaces ; la
39 montagne, la marche, j'étais au plus près de la nature. Après la SNCF, j'ai fait musicien, je
40 travaillais pour une boîte qui organisait des spectacles. J'ai rencontré beaucoup d'artistes, de
41 belles âmes qui m'ont appris de belles choses.

42 Je suis retourné vivre dans le Cantal, j'ai repris la ferme de mes grands-parents que j'ai
43 restaurée. Je l'ai retapée petit à petit avec de gros travaux. Cette ferme est très vite devenue un
44 endroit où toute la famille se réunissait ; et les amis et les proches aussi. L'été, c'était un endroit
45 très festif. Il y passait jusqu'à une centaine de personnes en deux mois, on n'était pas dérangé par
46 les voisins, on pouvait faire de la musique comme on voulait. Dans le Cantal, j'ai passé 10 années

47 en tout ; j'ai fait plein de boulots de la petite maçonnerie, du bûcheronnage, je faisais du bois,
48 j'élaguais les arbres, plein de petits boulots chez les agriculteurs. J'ai retrouvé le milieu paysan
49 que je connaissais grâce à mon grand-père. J'ai fait énormément de travail non déclaré, à la
50 campagne, c'est monnaie courante pour tous les corps de métiers. J'éprouve aucune honte d'en
51 avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire.

52 J'y ai rencontré une autre femme, au début c'était une copine, et puis on est restés 8 ans
53 ensemble. J'ai quitté la ferme que j'avais retapée pour aller lui donner un coup de main dans son
54 nouveau travail. Je ne me suis jamais entendu avec ses parents et je l'ai quittée, avec une très
55 grande colère. Cette séparation-là a été dure. J'ai beaucoup travaillé à l'aider à monter son
56 entreprise, j'ai participé à sa création et à son développement. Ses parents étaient des gens faux,
57 et vénaux. Ils ne m'ont jamais aimé et ils ne m'ont jamais dit en face qu'ils ne m'aimaient pas.

58 Quand ça m'est tombé dessus, ça m'a fait très mal.

59 Mes piercings, mes tatouages leur ont fait peur, j'étais dans l'incompréhension la plus
60 totale. En fait, ils avaient peur que je prenne l'argent de leur fille, que je profite d'elle et de la
61 situation. Le fait de bosser dans la musique n'a pas arrangé les choses, je m'absentais beaucoup
62 à chaque concert, je partais loin, en tournée, et je revenais. Ça les a écartés de moi, je me suis
63 senti complètement à l'écart, quoi que je fasse, je faisais toujours mal.

64 Je fume du cannabis depuis presque 40 ans.

65 Le cannabis a toujours fait partie de ma vie, cela ne m'a jamais posé de problème, à part
66 avec la justice, parce qu'il est interdit en France ; des rappels à la loi d'un juge qui vous fait un
67 sermon à chaque fois que vous passez devant lui ; cela ne m'a jamais amené en prison. J'ai jamais
68 trafiqué, jamais dealé non plus. Je faisais pousser ma consommation personnelle dans mon coin,
69 tranquille. Mes parents l'ont toujours su.

70 Avec ma mère, on s'est toujours tout dit. Le cannabis, elle en a entendu parler, elle
71 travaillait dans le milieu médical et elle m'a toujours fait confiance, elle voyait que les gens
72 malades en prenaient pour calmer leurs douleurs ; elle était rassurée de ce côté-là.

73 Le cannabis, moi, ça me rend zen, je vois mieux les choses, ça m'amène de la
74 concentration et j'écris mieux sous cannabis, enfin plus facilement ; pour l'inspiration, c'est
75 mieux. C'est pas quelque chose qui va me rendre surhumain ; je dirais que c'est comme l'alcool
76 juste après avoir bu deux verres, tu te sens bien.

77 Avec l'alcool, les gens sont capables de faire n'importe quoi, j'ai vu ça avec mon père, je
78 suis bien placé pour en parler. Le but c'est pas d'être défoncé, c'est juste d'être zen. Le shit, c'est
79 nocif, c'est un produit qui rend accro, le cannabis, c'est léger, il n'y a pas d'addiction, avec le shit
80 oui.

81 Le cannabis et moi, on s'est rencontrés dans les années 70, à l'école, j'avais 14-15 ans,
82 les années Woodstock, j'ai fumé mon premier joint à cet âge-là. On s'est retrouvés plus tard à
83 l'armée, et depuis il ne m'a jamais quitté. J'ai commencé à le faire pousser pour ma propre
84 consommation. Et puis quand j'ai commencé à travailler dans le domaine de la musique, je l'ai à
85 nouveau retrouvé ; les artistes pour écrire leur musique ou leur texte ; ça fume énormément.

86 C'est la prison qui m'a amené à consommer du shit, c'est plus facile à faire passer, ça
87 prend moins de place que le cannabis. L'effet reste le même sur la personne, mais le shit, c'est
88 une substance qui est trafiquée, on trouve de tout dedans même du pétrole, c'est beaucoup plus
89 dangereux à cause de ce qu'il y a dedans.

90 La majorité des gens en prison fument du shit ; ça les met dans un état qui leur permet de
91 supporter les choses.

92 Ce n'est pas ma première incarcération, j'ai fait environ trois mois de prison pour recel
93 d'objets volés.

94 C'était avant de rencontrer Bernadette. J'étais dans le Cantal à cette époque. J'achetais
95 des objets sur les brocantes et je les revendais sur Internet. Les gendarmes sont venus chez moi
96 avec une photo d'objet qui correspondait à un objet que j'avais acheté sur une brocante et qui
97 avait été volé. Je l'avais mis en vente sur eBay. Ils ont trouvé une trentaine d'objets litigieux chez
98 moi, je me suis retrouvé avec quinze mois de prison, j'en ai fait trois. Rien avait été déclaré, les
99 objets avaient été volés auparavant, les brocanteurs ne sont pas tous toujours honnêtes. Les parents
100 de Bernadette ont su que j'avais fait trois mois de prison ; cela ne m'a pas aidé pour intégrer la
101 famille, déjà ils n'aimaient pas mes tatouages et mes piercings, mon allure physique en général et
102 ma façon de vivre non plus. Et moi, à vrai dire, les discours qu'ils avaient sur le Front national et
103 autres sujets du même genre ne me laissaient pas de marbre. Je coupais court aux conversations.
104 Je quitte le Cantal quand je quitte Bernadette, la femme avec laquelle je vivais depuis 8 ans. Je
105 me retrouve dans un foyer d'accueil à B. grâce à l'association « Le relais », qui s'occupe de gens
106 en difficulté, je trouve du travail dans le maraîchage. La terre, je connais déjà, ils me proposent
107 deux contrats de sept mois. L'association fait travailler des gens qui sortent de prison ou des gens
108 qui sont un peu paumés, sans travail. J'avais connu B. avant, pendant son « Printemps de la
109 musique ». À la fin du dernier contrat, j'ai préféré retourner en région parisienne. J'ai livré du
110 café, rempli des distributeurs de sandwiches, de 4 h du matin à 13 h, là, je vivais chez une autre
111 amie à Paris ; j'y suis resté environ 3 mois. J'ai démissionné de l'entreprise de distribution de
112 café et sandwiches pour retourner à la musique. Tout se passait bien, je vivais dans la région
113 parisienne, j'avais une vie tranquille, je touchais un peu de chômage, et je bossais en même temps
114 dans la musique au noir, c'est pas légal, je sais, mais ça se passait plutôt bien. J'ai rencontré une
115 autre femme, 42 ans, très belle, on s'entendait bien sur plein de choses ; quand il y avait des bas,
116 je prenais la porte, quand il y avait des hauts, je prenais le lit, tout simplement.

117 Et puis, un jour, une perquisition, à 5 h 30 du matin ; je me suis retrouvé allongé à terre
118 les menottes aux mains ; ils sont venus me chercher avec des boucliers, une trentaine de
119 gendarmes au moins. Je pensais que c'était parce que je fumais qu'ils étaient là. On fumait
120 beaucoup avec ma copine. Ils m'ont amené à B., et c'est une fois arrivé que l'on m'a expliqué
121 que j'étais accusé de vol avec agression sur personnes faibles. C'étaient les parents de Bernadette
122 qui venaient de se faire agresser, ils étaient vieux, 75 ans. Je ne suis pas capable de faire une chose
123 pareille ; ils ne m'ont pas reconnu du reste. Ces gens se sont fait salement agresser, taper dessus,
124 et quand on leur a demandé qui ils pensaient être capable de leur avoir fait ça, ils ont donné mon
125 nom. Je me suis retrouvé avec une condamnation de 15 ans au départ, et en sortie de délibéré, une
126 peine de 18 ans, sans mort de qui que ce soit ; merci la justice.

127 J'ai toujours crié mon innocence, et je la crie toujours aujourd'hui, du fond de ma cellule.

128 Le droit dit que s'il y a un doute, le doute doit pouvoir profiter à l'accusé ; or, il y avait
129 trois doutes sérieux qui planaient dans cette affaire et rien n'y a fait ; j'ai eu l'impression que je
130 me suis fait juger sur toute ma vie. Le travail au noir pas déclaré pendant très longtemps, le fait
131 que je cultivais du cannabis et que je fumais depuis toujours ; le fait que je courais après les
132 femmes et que je les trompais, bref, ma façon de vivre toujours en marge de la société. Ils sont
133 allés voir des ex à moi, elles ont toutes toujours dit que j'étais pas un violent. Ma famille a
134 témoigné, ma mère, ma sœur, mon fils, tout le monde a dit et témoigné que je n'étais pas
135 quelqu'un de violent en général ; que j'étais pas un bagarreur, un très bon père, même si j'étais
136 pas toujours là, j'ai jamais bousculé qui que ce soit. J'ai toujours aimé le côté festif, les fêtes, les
137 rencontres. Même si j'ai pas toujours payé mes impôts et mes contraventions, je suis resté

138 quelqu'un de fréquentable. Tout le monde, ma famille, mon entourage a été scandalisé du
139 jugement. Et puis même si ces gens se sont fait salement agresser ; cela ne méritait pas d'en
140 prendre pour 18 ans. Depuis que je suis en prison, j'en vois des gens qui sont dangereux. M'en
141 prendre à des personnes vulnérables, âgées de 75 ans pour 60 €, c'est pas moi, cela ne me
142 ressemble pas. Quand j'ai demandé les confrontations avec les trois filles de la famille, les trois
143 sœurs, dont Bernadette avec qui j'avais vécu, elles n'ont pas hésité une seule seconde, elles ont
144 dit que c'était moi. Pourtant, j'ai fait plein de choses à la ferme, je les ai toujours aidées en faisant
145 des travaux dans leur ferme, elles m'appréciaient beaucoup à cette époque-là pour les coups de
146 main que je donnais.

147 Il y a quand même un côté vengeance. C'est une famille très catho, avec des valeurs du
148 genre : travail, famille, patrie ; alors que moi, j'étais réellement pas comme eux. En définitive,
149 ces personnes-là n'ont jamais vraiment compris ma façon de vivre. Et au plus profond d'elles-
150 mêmes, elles pensent réellement, elles sont convaincues que c'est moi qui ai fait ça, c'est une
151 certitude, car, en fait, personne ne m'a vu. C'est une personne ayant le même physique que moi
152 et la même allure que moi qui a été vue ce jour-là sur les lieux, et traînant dans les parages. Les
153 versions qu'elles ont données toutes les trois au procès, étaient curieusement cohérentes, alors
154 que celles données pendant l'enquête des gendarmes ne correspondaient pas du tout. Elles ont
155 menti au procès pour m'accuser, et le juge n'a pas relevé.

156 Je suis passé pour le dernier des derniers. Un sale type, un menteur, un drogué.

157 Sur les lieux de l'agression, ils n'ont rien trouvé, ni trace, ni empreinte, ni ADN faisant
158 le lien avec moi. Il n'y avait rien qui m'impliquait directement dans cette affaire. Mon avocat
159 s'est excusé auprès de moi après le verdict. Ça a déchiré ma famille ; ma mère, ma sœur n'ont pas
160 reconnu la personne qu'on jugeait ; pour elles, c'était pas de moi dont on parlait pendant le procès.

161 J'ai été présenté comme une sale personne, marginalisée, sans attache fixe, quelqu'un de
162 mauvais.

163 Il y a de la vengeance, c'est une certitude. Un jour, Bernadette m'a trouvé au lit avec une
164 autre femme pendant qu'on vivait ensemble. Au procès, elle a dit qu'elle m'avait beaucoup aimé,
165 et qu'elle avait été très déçue. Le témoignage de ma mère et celui de ma sœur n'ont rien fait. J'ai
166 eu l'impression que les dés étaient déjà jetés. Un procès d'assises, c'est très théâtral, quand on les
167 voit tous, déguisés avec leurs grandes robes ; que du théâtre ; on voit vite à quel point la justice
168 est vieille. Ce qui a été mis en avant pendant tout le procès, c'est que j'étais quelqu'un de mauvais.
169 Et du coup naturellement, quand ils en sont arrivés aux faits que l'on me reprochait, naturellement,
170 cela ne pouvait être que moi, vu la façon dont j'avais été dépeint avant. Mon avocat a dit que je
171 n'avais jamais été violent alors que les personnes ont été agressées avec un objet du genre
172 matraque. Je n'ai jamais été violent dans ma vie, j'ai une certaine violence verbale quand j'écris
173 mais je n'ai jamais été violent physiquement ; la violence verbale je préfère à la physique. Je l'ai
174 abolie très tôt dans ma vie, à l'école, on m'appelait la mauviette, je me sauvais dès qu'il y avait
175 une bagarre qui commençait. Le verdict a été une véritable surprise pour tout le monde. Quand je
176 suis rentré du procès et retourné à la Maison d'arrêt de B. avec une condamnation pour 18 ans,
177 personne y a cru. Quant à l'expertise psychiatrique, un vrai taré l'expert psychiatre, j'ai pensé que
178 j'avais passé l'âge de reconnaître des dessins et des taches de peinture sur un papier, que l'on
179 vous fait défiler devant le nez et pour lesquels vous devez dire à quoi cela vous fait penser. Ça
180 s'est mal passé forcément et ça ne m'a pas aidé au procès.

181 Pour une révision de procès, il faut arriver au tiers de la peine avant qu'elle soit possible.
182 Soit environ six ans pour moi. Cette fois, j'ai envie de me présenter autrement à la justice.
183 L'avocat va faire valoir les doutes importants qui existent dans cette affaire et qui n'ont jamais

184 été retenus en ma faveur. Personne ne m'a vu sur les lieux, seulement une personne qui avait la
185 même corpulence que la mienne, la même allure. Et le jour du procès, cette famille a dit que
186 c'était moi qui avais fait ça. Ils ont dit que la séparation avec leur fille s'était pas très bien passée,
187 alors qu'on s'est revus deux fois après notre séparation et qu'on est même allés déjeuner
188 ensemble. Bernadette a dit que c'était parce que je lui devais de l'argent qu'on s'est revus, pour
189 lui rembourser ; mais c'est faux, ça aussi. Dans la réalité, on s'est revus parce qu'elle l'a voulu,
190 on s'est quittés en s'embrassant sur la bouche, c'était pas si mauvais que ça comme rencontre.

191 Moi, je suis athée, je ne crois pas en Dieu, je fume du cannabis, je ne vais pas à l'église,
192 je travaille au noir, je cours après les femmes ; j'ai été présenté comme ça au jury d'assises, ils
193 ont cru tout ce qui leur a été dit ; et ils m'ont sali. Les assises, ça vous déroute, ça vous met à poil
194 ; sur les trois jours de procès, ils ont passé un jour et demi à parler de moi, de mon enfance à
195 aujourd'hui.

196 Il n'y a pas que des coupables en prison, il y a des innocents aussi. Des gens qui se
197 retrouvent derrière les barreaux sans comprendre ce qui leur arrive.

198 La justice est trop vieille et plus adaptée à notre époque, un vrai théâtre où ils sont tous
199 déguisés. Quand la justice se met à faire du lèche-vitrine pour changer la vérité en se basant sur
200 des enquêtes erronées, c'est grave. Les gendarmes écoutent bien uniquement ce qu'ils veulent
201 entendre. Je fais plus confiance à la police qu'à la gendarmerie, les gendarmes ne sont pas des
202 gens impartiaux, parce qu'ils connaissent la victime dans cette affaire. L'enquête, mon enquête,
203 a été bâclée, tronquée, vérolée.

204 La prison m'a sauvé la vie. J'y ai trouvé un rééquilibrage total, côté santé. J'ai été « extrait
205 » plusieurs fois de la prison pour m'amener à l'hôpital de B., faire une radio des poumons, un
206 panoramique dentaire, un bilan complet. J'ai vu l'ophtalmo pour mes yeux, et une opticienne est
207 venue à la prison pour me faire choisir mes lunettes.

208 La prison m'a apporté une santé que je n'avais pas à l'extérieur.

209 Quand je suis arrivé en prison, je me suis dit : « *Tu es là pour un bout de temps, autant*
210 *en profiter* ». J'étais en surcharge pondérale, 130 kilos quand j'y suis entré. Dehors, je me
211 nourrissais mal, charcuterie, fromage, matières grasses, j'avais aussi une très mauvaise dentition.
212 J'ai eu un grave accident de voiture, j'ai laissé mes dents de devant sur le volant. La première
213 chose que j'ai faite à l'entrée en prison, c'est demander à avoir la CMU, à la CPIP. J'ai fourni le
214 dernier bulletin d'imposition, rempli le dossier en fournissant tous les papiers nécessaires et j'ai
215 eu droit à la CMU. J'ai eu accès à tous les soins dont j'avais besoin. J'ai perdu du poids, une
216 vingtaine de kilos en un an, j'ai demandé à avoir des soins pour mes dents, que j'ai eus ; le dentiste
217 m'a appareillé en haut et en bas, 14 dents d'arrachées. Grâce à lui, j'ai retrouvé mes dents et mon
218 sourire.

219 Sexe, drogue et rock and roll. Avant la prison, c'était les filles, la drogue, la musique et
220 la fête. Toujours dans les excès, vitesse, bouffe, cannabis, baise.

221 La prison m'a sauvé la vie. Je vivais à 200 à l'heure ; j'ai retrouvé les 24 h dans une
222 journée, avant je vivais 30 h dans une seule journée. À mon entrée en prison, j'avais besoin de
223 retrouver une identité que j'avais perdue en vivant comme je vivais à 200 à l'heure.

224 On m'a amené aussi à faire un vrai travail personnel sur moi grâce à la psychologue de la
225 Maison d'arrêt de B., que je voyais plusieurs fois par mois, un suivi très efficace, je lui dois
226 beaucoup d'ailleurs. Je continue à lui écrire d'ici.

227 Au Centre de détention de C., je ne m'entends pas vraiment avec la psychologue, j'ai
228 l'impression qu'il dort pendant les séances ; ça passe pas.

229 Quand j'étais dehors, certains jours, je me levais le matin, je me demandais pourquoi
230 j'étais en vie. Je n'avais pas de vie régulière, stable ou stabilisée dehors ; je sentais parfois que ça
231 basculait dans tous les sens.

232 J'ai fait 3 tentatives de suicide en 30 ans. Je m'en suis toujours sorti. Y compris la dernière
233 fois où j'ai visé le premier poteau, j'ai lâché le volant en voiture et j'ai appuyé sur l'accélérateur.
234 Si je ne suis pas suivi ici psychologiquement, je continue quand même le travail tout aussi
235 régulièrement que possible, au quotidien, sans prendre de médoc. Dehors, j'étais livré à moi-
236 même dans tous les domaines et je n'ai jamais été suivi médicalement. Après le 2^e divorce, je me
237 suis retrouvé seul, très seul. Livré à moi-même, je ne m'occupais pas de moi, plus des autres que
238 de moi-même.

239 La prison m'a amené de la sérénité.

240 Je me suis recadré dans ma tête, surtout dans ma façon de voir les choses. Elle m'a permis
241 d'avoir une certaine tolérance que j'avais plus envers les autres.

242 La prison m'a rapproché des êtres humains.

243 La misère chez certains, je ne la voyais plus dehors, ici je la vois tous les jours. J'ai
244 retrouvé la solitude pour faire le point sur moi et ma façon de vivre. Ça m'a amené à faire un bilan
245 complet sur moi, j'ai pris le temps de me poser les vraies questions. La prison pour moi a été une
246 occasion de me poser et de m'occuper de moi. J'avais plus à courir pour aller faire les courses,
247 faire à manger, payer le loyer et tout ce qui s'impose dehors.

248 Quoi qu'on puisse en dire, il y a beaucoup de positif dans la prison. Ça m'a permis de me
249 réconcilier avec moi-même et mieux comprendre mon entourage à l'extérieur. Quand on me disait
250 « *Lou, fait attention à...* », je n'écoutais pas, je continuais à vivre à 200 à l'heure. J'ai retrouvé
251 une certaine forme de respect par rapport à eux, je les écoute d'une oreille attentive maintenant.
252 Avant, j'étais toujours dans la drogue, le sexe et les choses qui me faisaient du bien, et aussi
253 beaucoup de mal.

254 Je sais que ce n'est pas l'avis de tout le monde ici. La majorité des détenus sont jeunes,
255 quand ils entrent en prison, ils veulent continuer à vivre dedans comme ils vivaient dehors, chez
256 eux ou dans leur cité, sans rien changer. C'est l'erreur. Les jeunes ne voient pas cette version de
257 la prison, et la plupart ils ne la comprennent pas, ils choisissent de rester dans le conflit, ils
258 continuent à être dans l'affrontement, dans l'opposition. Beaucoup préfèrent continuer à fumer
259 dans leur coin, plutôt que d'en profiter pour se soigner et demander des soins. C'est vrai qu'il faut
260 en faire la demande et faire toutes les démarches, sans ça, personne ne va te le proposer. Elles ne
261 sont pas faciles à faire, mais il y a moyen de se soigner dedans. Comme les gens qui sont dehors,
262 nous avons les mêmes droits, si j'avais eu le moindre refus, j'aurais contacté mon avocat ou l'OIP
263 pour leur en parler et le faire savoir. C'est vrai que tout le monde n'est pas en capacité de faire
264 valoir ses droits, certains mêmes ne sont pas informés car ils ne lisent pas le règlement et les
265 instructions qui leur sont remis à l'entrée. Certains savent à peine lire, d'autres pas vraiment écrire
266 ; or, tout passe par l'écrit ici. Pour aller voir un médecin, il faut faire une requête écrite, donc c'est
267 pas à la portée de tout le monde d'écrire et de faire un courrier. Les soins, le travail, les activités
268 culturelles, artistiques, l'école, les cours, les formations, les parloirs, la cantine, le sport, tout
269 nécessite une requête, il faut donc savoir écrire.

270 Moi, j'ai changé ma vie en entrant en prison, la prison a mis un grand coup de frein au
271 laisser-aller que j'avais dehors et j'ai retrouvé un rythme de vie normal. La prison m'a réconcilié
272 avec l'uniforme dans le sens où ici, l'uniforme représente la pénitencière, des gens qui sont là
273 pour m'écouter et pour m'aider aussi. J'ai toujours été bien accueilli, écouté et parfois même
274 conseillé aussi. Pour certains surveillants, on est toujours des animaux, ils nous considèrent

275 comme du bétail, mais d'autres sont plus humains, ils font attention à nous, ils font de la
276 prévention. J'ai rencontré chez les surveillants des gens qui sont de très bonnes personnes. Même
277 si certains aimeraient nous voir revenir au pain sec et à l'eau ; les jeunes qui arrivent dans le métier
278 ont du cœur, ils ont le sourire et ils sont à l'écoute.

279 Je me suis mis à écrire aussi, beaucoup plus que je n'écrivais dehors. J'ai le temps à vrai
280 dire, et j'y prends du plaisir. S'épancher sur le papier en sachant que quelqu'un va me lire, ça
281 m'apporte beaucoup de bien. J'écris régulièrement à une amie qui tient un café philo à Paris, je
282 suis correspondant pour l'Observatoire international des prisons, pour le Génépi aussi ; je suis
283 abonné à la revue *Dedans-dehors* de l'OIP. Récemment, on m'a interrogé sur la violence en
284 prison, j'ai répondu sur trois pages en me servant de l'expérience de mes 4 années et demie. Je
285 suis les actualités à la télé, si quelque chose me chagrine, j'écris et je dis ce que je pense. J'ai des
286 causes à défendre ; surtout celles des gens qui sont rejetés par la société, les transsexuels, les gays
287 et les lesbiennes, par exemple. Je suis militant, pour les femmes battues, les minorités, les plus
288 faibles, la maltraitance des enfants.

289 Ça ne sert à rien de se mettre la pénitencière à dos, rien ne vaut le dialogue, la confiance
290 et le respect de la personne.

291 Je fais partie des détenus qui sont à part, je réfléchis à ma condition. Je ne suis pas dans
292 une situation de conflit avec eux, au contraire. J'ai la chance de travailler, d'avoir accès aux
293 activités culturelles. Je suis des cours d'anglais, de français ; l'année prochaine, s'ils trouvent un
294 prof de philo, j'irai au cours de philo. J'y vais après mes heures de travail, ça se combine bien, le
295 travail le matin, les cours ensuite. Il faut dire que je suis super bien noté ; parce que j'ai de bonnes
296 relations avec les surveillants, c'est de l'ordre de la confiance.

297 S'ils voient que le détenu est correct et se tient bien, qu'il n'y a rien à lui reprocher, c'est
298 normal qu'il soit mieux traité que celui qui n'a pas un comportement adapté. Beaucoup ici sont
299 violents, foutent la merde, tapent dans les portes, cassent. Ceux-là n'ont pas le même régime de
300 détention. Certains préfèrent rester dans leur cellule à passer tout leur temps à regarder la télé. Ils
301 ne progressent pas, ils sortiront aussi cons ou aussi mauvais qu'ils étaient quand ils sont rentrés.

302 En prison, si quelqu'un veut continuer à vivre dans le mal, dans tout ce qui est illégal, les
303 magouilles, le sale business, ici, il va se perfectionner. Il y trouvera tout ce qu'il lui faut et tout ce
304 dont il a besoin pour continuer dedans et dehors.

305 Certains continuent dedans ce qu'ils faisaient dehors, ceux-là, ils n'apprendront rien de
306 leur séjour en prison, ils en sortiront encore plus violents, et avec encore plus de haine qu'ils
307 avaient à l'entrée, et ils auront appris à mieux faire voleur ou dealer. Il y a beaucoup de jeunes
308 ici, ils se connaissent de dehors, et forcément ils continuent à se fréquenter dedans. Déjà leur cité
309 c'est une prison, quand ils se retrouvent ici, c'est la même chose pour eux, ça les change en rien.
310 Aller en prison, c'est gratifiant, quand ils en sortent, ils s'en servent pour être valorisés dans leur
311 cité auprès de leurs copains et se faire respecter. Ils sont tout le temps dans le conflit ; ça part en
312 sucette tout de suite, dès qu'ils n'ont pas ce qu'ils demandent, au moindre refus d'un surveillant.
313 Ils sont en permanence dans le conflit, avec eux-mêmes, alors forcément en conflit avec tout ce
314 qui les entoure.

315 Beaucoup gueulent en disant qu'une fois qu'on est en prison, ils ne font plus rien pour
316 nous. En promenade, c'est les mêmes qui se foutent de ta gueule parce que tu vas en cours, tu vas
317 à la bibliothèque chercher des livres, ou tu vas faire « *atelier poterie* ».

318 Aller en cours, c'est pour toi, pour apprendre, c'est une énorme chance, il faut en profiter.
319 Si tu en tires pas un enseignement de ton passage ici en prison, tu sors d'ici comme tu es entré.
320 Ça passe par la culture, la formation, l'école, pour certains l'alphabétisation, mais aussi et surtout

321 par un travail à faire sur soi. Il y a des séances prévues avec le psychologue au moins une fois par
322 mois, mais beaucoup ne font pas la différence entre un psychologue et un psychiatre, et ils refusent
323 d'y aller. Prendre le temps de réfléchir à la connerie qui les amène ici et réfléchir aussi à ce qu'ils
324 vont faire quand ils seront dehors pour ne plus revenir.

325 C'est pas comme ça pour tout le monde ici, les plus faibles sont rançonnés. Les pointus
326 ou les pointeurs comme on les appelle ici, ils se font casser la tête à la moindre occasion. Être
327 pointeur en prison, c'est le pire des statuts que tu puisses avoir sur ton dos. Si tu n'es pas protégé
328 et mis de côté, par la pénitencière, tu vas tout le temps être harcelé, menacé, rançonné, tabassé à
329 volonté pour n'importe quoi. Si tu arrives ici pour un crime, tu as pris 20 ans par exemple, tout le
330 monde se méfie de toi parce que tu as plus rien à perdre, et tout le monde te fout la paix. Être un
331 criminel, ici, c'est être dans les normes. Quand tu arrives en prison, le mieux c'est de dire de suite
332 pourquoï tu es là, histoire de te dédouaner tout de suite du statut de pointeur.

333 Dehors je savais que voler un œuf. J'entre en prison, j'en sors ; je sais voler l'œuf, la
334 poule et le poulailler.

335 Je trouve tout ici. Tout ce qui est interdit dehors, on le retrouve dedans. La prison, c'est
336 une mini société ; sauf que c'est pas le même prix ; c'est beaucoup plus cher, normal, c'est
337 beaucoup plus risqué ici.

338 Moi, pour m'approvisionner, je m'adresse à ceux qui vendent et je fais mes affaires avec
339 eux. Ces gens-là sont des trafiquants dehors et ils continuent leur trafic dedans sous le nez des
340 gardiens. Le shit passe au parloir facile, mais il peut être amené par les surveillants véreux,
341 corrompus par l'argent ; une façon d'arrondir leurs fins de mois ; peu scrupuleux, pour se faire de
342 l'argent. Il n'y a pas que le shit, les téléphones aussi et les drogues dures. Aucun détenu n'ira dire
343 que c'est le surveillant qui lui a vendu de la drogue.

344 À partir d'un certain nombre de zéros après le chiffre, n'importe qui peut se laisser aller
345 à accepter de faire du trafic ; faudrait pas croire qu'ils sont irréprochables parce qu'ils sont dans
346 la pénitencière. Les trafiquants se disputent les places dehors, dans les cités, c'est pareil dedans.
347 J'ai bien connu ce monde ; quand tu n'arrives pas à joindre les deux bouts, c'est facile de tomber
348 dedans, vu les sommes qu'on te propose. Chaque personne a son prix ici.

349 Tout s'achète ici. Tu files 500 € à une petite crapule ici, et il te tue qui tu veux, dedans ou
350 dehors.

351 Il y a des gens qui entrent en prison, ils n'étaient pas forcément mauvais en entrant et ils
352 en ressortent capables de tout et n'importe quoi, on leur aura tout appris ici. Les gens sont de tous
353 les trafics ici, tous sans exception.

1 Entretien 4 Hakim

2

3 Rien ne sera plus jamais comme avant. Je me croyais à l'abri de tout ça, et puis une bêtise,
4 une fois, et on m'a pas pardonné, je me suis retrouvé en prison.

5 J'étais un petit jeune tranquille sans histoire, apprécié de tous, avec une vie sociale, des
6 amis, un p'tit jeune très épanoui qui faisait la fierté de sa maman. Je ne pensais pas avoir à
7 connaître la prison un jour, vraiment.

8 Ma mère nous a élevés toute seule avec mes deux p'tits frères. Mon parcours scolaire a
9 été court, j'ai pas su m'orienter à la fin de ma troisième, je suis quelqu'un de très artistique, je
10 voulais faire quelque chose dans la musique et on m'a pas laissé mes chances. Par défaut, j'ai
11 quand même tenté un bac pro compta, j'ai fait une année au terme de laquelle, lors de mon stage,
12 on m'a proposé un poste de réceptionniste de nuit dans un hôtel. J'ai accepté, j'ai fait deux ans
13 jusqu'à mes 18 ans. Ça se passait très bien.

14 Et puis j'ai eu de mauvaises fréquentations qui m'ont poussé à faire un casse dans le
15 même hôtel ; ce qui m'a amené tout droit à la case prison.

16 J'étais quelqu'un de vraiment à l'abri de tout ça, et on m'a pas pardonné, avec une famille
17 zéro problème de drogue, une famille qui m'a toujours encouragé au travail, en me disant « *voilà*
18 *tu as loupé ta scolarité, maintenant tu vas faire quelque chose de bien, tu vas travailler et évoluer*
19 *dans ce milieu* ».

20 Ma famille : des gens formidables. J'ai deux p'tits frères, un avec qui je suis très proche,
21 on a qu'un an d'écart, c'est mon jumeau, il s'en sort super bien aussi, on a eu le permis ensemble,
22 on a commencé à travailler ensemble, lui aussi il était pas très « *école* », mais il s'en sort plutôt
23 bien, à l'heure actuelle, il travaille, il a une p'tite copine. On a essayé de rendre au mieux à notre
24 mère ce qu'elle nous a apporté, parce qu'elle nous a élevés seule, c'était pas évident pour elle.
25 Quand je dis que j'étais à l'abri de tout ça, c'est aussi une manière de dire que jamais j'aurais volé
26 qui que ce soit, je suis quelqu'un de gentil, je dirais pas que, j'ai pas de vices, mais, le vol, les
27 choses comme ça, c'est pas des choses pour moi.

28 Après, c'est sûr, on est pas tous parfaits, des fois, des petites idées noires, des choses qui
29 nous poussent à nous laisser influencer plus ou moins, c'est ce qui m'est arrivé à moi.

30 J'ai grandi avec des valeurs sur le travail, l'argent, et les responsabilités que l'on m'a
31 inculquées. J'ai toujours vu ma mère travailler, mon père a travaillé beaucoup à l'étranger jusqu'à
32 mes 18 ans, alors je l'ai pas vu régulièrement ; mais pendant toute mon incarcération, il a été
33 présent dans ma vie ; ça a ressoudé les liens familiaux. Il faut dire qu'il était un peu à part mon
34 père, le fait qu'il a été présent pour moi pendant toute cette période-là, il a marqué des bons points
35 à mes yeux. Depuis, j'ai compris qu'en fait c'est quelqu'un sur qui on peut compter. Une enfance
36 plutôt heureuse, pas eu de grand frère, mais des oncles par contre. Non vraiment, j'ai jamais eu
37 de souci, ma mère était très souvent absente du fait de son travail mais a toujours su faire en sorte
38 que l'on manque de rien, même nos caprices, elle nous les offrait. La dernière Playstation pour
39 Noël, on l'avait. Ça n'a pas toujours été simple pour elle, ni pour nous d'ailleurs de comprendre,
40 mais, avec le temps, tout s'est mis à sa place et on sait reconnaître les sacrifices qu'elle a faits
41 dans sa vie. Elle a jamais refait sa vie après s'être retrouvée toute seule pendant 10 ans, elle s'est
42 sacrifiée pour ses enfants.

43 Quand je vois la peine que je lui ai infligée quand je suis allé en prison, ces choses-là, je
44 vous assure que ça change un homme.

45 À l'hôtel, je travaillais la nuit, j'étais plutôt arrangeant avec les clients quand il y avait
46 des chambres libres, je préférais les vendre à bas prix plutôt que les laisser libres et pas les vendre

47 du tout. Ça faisait plaisir au patron, et ça faisait plaisir aux clients. J'ai eu la mauvaise idée
48 d'accepter de faire des prix à quelqu'un que je connaissais, du quartier où j'ai grandi, qui, en fait,
49 était en cavale.

50 Un jour, il est venu me proposer de faire le coffre ; dérober l'argent que contenait le
51 coffre. Le loger moins cher, ça faisait partie des accords que mon patron acceptait que je propose.
52 Quand il m'a demandé de faire le coffre, j'ai pas eu la force de lui dire non.

53 Je savais que ce que je faisais était mal, mais sur le moment j'ai pas réalisé, j'ai pas pris
54 la mesure de mes actes en fait, c'est clair, je me suis laissé influencer.

55 C'était quelqu'un que j'admiraais beaucoup aussi, que j'appréciais vraiment, j'avais pas
56 vu le vice. Son parcours en prison m'intriguait quelque part, je me suis laissé influencer bêtement.
57 Un parcours en prison, aujourd'hui, je suis bien placé pour savoir qu'il n'y a rien de bien là-
58 dedans, aujourd'hui je saurais faire la différence entre ce qu'il racontait et la réalité. Un jour, il
59 vient, il me donne un téléphone, il me dit qu'il a pas le choix, « *prends le téléphone et quand je*
60 *t'appelle, tu m'aides à faire le coffre* ». J'ai pas voulu me dégonfler. Je reconnais ma part de
61 responsabilité, si j'avais eu le temps de réfléchir, avec le recul, je suis sûr que je l'aurais pas fait.

62 Et puis, ça s'est pas passé comme prévu, il ne s'est pas contenté de l'argent. Une fois en
63 possession du coffre, il s'est retourné contre moi pour me prendre ma part. Il m'a frappé, il m'a
64 volé ma voiture. Il m'a battu, j'ai pris des coups. Il aurait pu tout simplement me la demander, je
65 la lui aurais donnée, mais au lieu de ça, il s'est joué de moi.

66 J'ai été le dindon de la farce dans cette histoire.

67 C'était quelqu'un de mauvais en fait. Quelqu'un que j'admiraais pour son parcours, pour
68 ce qu'il était, et surtout en qui j'avais confiance. Il m'a fait de la peine en me disant qu'il était en
69 cavale, qu'il risquait de se faire prendre. Je me suis fait attraper. Je ne suis pas un gamin à
70 problème, ni un voyou ni un délinquant. Il n'y avait rien dans mon dossier, pas de dossier
71 d'ailleurs, zéro antécédent, pas de passé ni de casier judiciaire. Je le dénonce. Pour moi, c'était
72 normal de le dénoncer, vu les circonstances ; il m'a fait trop mal, et ça peut pas rester sans suite
73 pour lui. Donc quitte à prendre, d'accord, je prends mais pas tout seul. L'erreur, finalement, je
74 l'ai pas commise tout seul, l'argent j'en ai même pas profité. Pour moi, il n'y a aucune raison que
75 je paie pour lui ; donc, je décide de le dénoncer.

76 Au procès, je prends un an ferme plus un an avec sursis et mise à l'épreuve, alors que lui
77 prend dix-huit mois.

78 Pour y avoir déjà fait plusieurs séjours, il connaissait parfaitement bien la prison où j'étais
79 et beaucoup des détenus avec lesquels j'étais. Il me fait subir des pressions et des menaces pendant
80 toute ma détention ; il voulait que je fasse appel et que je change ma version. J'ai perdu 30 kg en
81 prison, je faisais des crises d'angoisse, je sortais jamais de ma cellule. Pendant toute mon
82 incarcération, j'ai pas vu une seule fois la promenade ; trop peur de ce qui pouvait m'arriver en
83 promenade ou à l'extérieur de ma cellule. Il m'a convaincu de faire appel mais je devais changer
84 ma version en appel. La menace était trop forte, et puis je me suis dit « *j'ai déjà pris très cher, les*
85 *juges compatiront ; ils m'ont mis le max, ils ne me mettront jamais plus, ma peine sera forcément*
86 *allégée en faisant appel* ».

87 Et puis, ça s'est pas passé comme prévu. Pour lui, ils ont baissé sa peine, de dix-huit mois
88 prévus au départ, elle est passée à douze mois. Et pour moi, la peine est passée de un an ferme à
89 deux ans ferme avec dix-huit mois de sursis au lieu de douze.

90 Le jour du jugement, il s'est montré très virulent et plutôt agressif contre moi. En fait en
91 allant en appel, j'ai aggravé mon cas, parce que j'ai menti. Moi, je voulais alléger ma peine, et

92 c'est tout le contraire. En première instance, le fait de le dénoncer n'a pas joué en ma faveur, et
93 en appel, j'ai menti, du coup j'ai pris plus qu'en première instance.

94 Je ne voulais plus subir de représailles, j'étais menacé tout le temps, tous les jours en
95 détention, par ses copains détenus qui m'entouraient. J'ai cédé aux menaces en acceptant d'aller
96 en appel, et j'ai été obligé de mentir au juge en appel.

97 Sauf que les représailles, en prison, ont quand même continué. Il s'est dit que puisqu'il
98 faisait de la prison à cause de moi, eh bien, je n'avais qu'à lui donner de l'argent, lui payer une
99 amende en fait. C'est comme ça qu'on m'a présenté les choses, il fallait que je paie l'amende. Il
100 est allé chercher l'argent qu'il considérait que je lui devais auprès de mon oncle. Je me suis vite
101 retrouvé avec d'autres soucis, rembourser une dette que j'avais pas contractée. Il a appelé ça une
102 compensation financière pour la prison qu'il a faite à cause de moi, parce que je l'avais dénoncé.

103 Avoir recours à la justice à ce moment-là, j'y ai même pas pensé, car jusque-là, elle
104 m'avait pas beaucoup aidé.

105 J'étais assommé des deux côtés, aussi bien du côté du méchant que du côté de la justice.

106 Dans mon cas, il n'y a pas eu de justice. J'ai eu beau essayer de retourner la situation dans
107 tous les sens, il n'y avait pas de solution. J'ai connu des gens en prison qui y étaient pour des
108 choses dix fois pires que ce que j'ai fait, et qui ont pris moins. Moi, j'ai pris deux ans ferme, alors
109 que j'avais pas d'antécédent, et pas de passé juridique. Sans compter que ma famille, dès qu'ils
110 ont compris que j'étais responsable de ce vol, ils ont tout payé pour rembourser et indemniser le
111 vol.

112 La prison, c'est l'expérience la plus douloureuse que j'aie connue de ma vie. Je voyais
113 ma mère une fois par semaine au parloir, je la voyais pleurer devant moi, et moi, j'avais pas la
114 force de lui dire : « *Non, c'est bon, maman, tout va bien, ne t'inquiète pas pour moi* ».

115 Je sors pas, je reste cloîtré en cellule pour me protéger, j'ai des codétenus pas vraiment
116 sympas, du bruit tout le temps, des locaux insalubres. Je suis loin de chez moi, loin de tout ce que
117 j'ai toujours connu. Pas de soutien à l'intérieur, les gens avec qui j'ai grandi au quartier se
118 retournent tous contre moi parce que j'ai dénoncé d'autres personnes du même quartier, personne
119 ne cherche à comprendre, et moi, j'étais menacé tout le temps à l'intérieur. Je suis pas dans mon
120 assiette en prison, je perds 30 kilos, je suis à bout. Le jour où je passe en appel, j'étais sûr que je
121 serais libéré après l'appel, j'étais sûr de retrouver ma vie d'avant, et là, c'est la surprise, je prends
122 plus. J'ai vraiment tout fait pour réparer au mieux mon erreur, j'ai réglé tous les dégâts, une lettre
123 d'excuse à mon ancien patron ; j'ai vraiment voulu montrer à quel point je pouvais réparer mon
124 erreur, à quel point je prenais les choses à cœur, je croyais que je pouvais réparer mon erreur. J'ai
125 pensé présenter mes excuses de vive voix, à l'entreprise où je travaillais, à la sortie. C'est comme
126 ça que je voyais les choses, parce que je leur ai causé du tort à eux aussi, il y avait une équipe au
127 travail formidable. Je suis arrivé super jeune dans cette boîte, j'avais pas 18 ans, on m'a toujours
128 facilité les choses, on m'a donné un poste avec directement des responsabilités. Ça m'a permis de
129 grandir aussi, très vite, j'ai grimpé les échelons, j'ai passé mon permis, j'ai pu acheter une belle
130 voiture d'entrée, j'ai pu faire tout ce que j'avais toujours voulu faire, partir en weekend avec des
131 amis, j'ai pu goûter à tout ça, et puis j'ai fait l'erreur.

132 Ça a été un choc pour moi mais pour tout le monde aussi, la perquisition chez moi,
133 l'arrestation, la garde à vue tout de suite, et la prison. Ma mère avait l'habitude de dormir sur ses
134 deux oreilles la nuit, parce qu'elle savait où était son fils la nuit, au travail, en toute sécurité.

135 Je me revois partir de chez moi avec les menottes aux mains, et les inspecteurs. J'ai dit à
136 ma mère : « *Ne t'en fais pas, maman, c'est ma première bêtise, on va me libérer, on va me
137 pardonner* », d'ailleurs les inspecteurs, ils me l'ont dit et redit.

138 Mais les inspecteurs, c'est pas les juges. J'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à
139 un procès équitable, parce que la peine que réclamait le procureur, je l'ai prise, plein pot. Ils n'ont
140 pas tenu compte que j'avais payé mes dettes, que je faisais tout pour me réinsérer, que j'avais une
141 promesse d'embauche pour la sortie, que je ne suis pas quelqu'un qu'on emprisonne tout
142 simplement. J'ai vu des cas en prison, je leur jette pas la pierre, non vraiment pas, mais il y a des
143 gens en prison, qui sont faits pour la prison et d'autres non. Des gens, je comprends bien qu'ils
144 soient en prison, c'est leur place, y a pas de doute. Des gens à qui on a laissé une chance, deux
145 chances, trois chances, alors qu'à moi, deux ans, d'un coup, comme ça.

146 Je suis seul, dedans, je n'en vois pas le bout, et personne à qui parler de tout ça, je
147 comprends que, plus j'en parle, et plus je me mets des gens à dos, c'est super compliqué, c'est
148 super dur.

149 Les conditions de vie là-bas, c'est impossible.

150 J'essayais de croiser le moins de monde possible, je me faisais tout petit. Je restais tout le
151 temps dans ma cellule, pas de promenade, la peur des autres détenus qui m'attendaient dehors,
152 dans les couloirs, sous la douche, à la promenade. Les menaces, les cris dans les couloirs, des gars
153 que je connaissais pas, qui s'approchaient de moi et qui me menaçaient, parce qu'ils connaissaient
154 mon histoire, j'ai pris des coups. J'ai vécu caché au fond de ma cellule. Je prends des coups et je
155 me tais, je dis rien aux gardiens, parce qu'aller voir les gardiens, c'est aggraver mon cas auprès
156 des autres détenus, je deviens une balance, et après, c'est plus seulement quelques gens qui m'en
157 veulent mais c'est toute une prison entière qui m'en veut de fricoter avec les gardiens, je suis la
158 balance, le fayot. Et puis la nuit, seul, y a pas de surveillant pour me protéger, y a que des détenus
159 dans ma cellule. Mes codétenus, ils se faisaient monter la tête par les autres, et acheter aussi. Tout
160 le monde a besoin d'argent en prison pour vivre, si je deviens une balance, mes codétenus avec
161 qui je partage mes journées et mes nuits me font plus confiance, je deviens un danger pour eux
162 aussi, ils pensent que je pourrais les balancer aussi aux gardiens.

163 En prison, c'est la loi du plus fort.

164 Bois-d'Arcy, c'est là où est incarcérée une grande majorité des voyous des Mureaux.
165 Quand le policier s'est fait tuer par un terroriste dans la rue, je les entendais tous de ma cellule,
166 crier et chanter leur bonheur aux barreaux. Ça me faisait froid dans le dos ; j'étais en plein milieu
167 d'une foule de détenus qui étaient contents. Ça remet en question ce que vous pensez sur la nature
168 de l'homme. J'appelle ça tenir des propos qui enlèvent toute humanité à l'homme. Pour beaucoup,
169 c'est appartenir à une communauté de gens qui les protégera tant qu'ils seront en prison, ceux-là
170 visent la sécurité en prison. « *Tuer des flics, on s'en fout* », certains le disent pour se protéger,
171 mais d'autres le disent et le pensent vraiment. Vivre au milieu d'eux, ça fait peur.

172 J'ai fait un an ferme sans sortir de ma cellule, je commençais à devenir fou tout seul en
173 cellule, je me parlais à moi-même, je pensais à mon ancienne vie, je me demandais si j'allais
174 arriver un jour à la retrouver.

175 Enfermé au fond de ma cellule, sans sortir, après plusieurs longs mois, j'arrive à me sentir
176 en sécurité dans la cellule, je m'y sens comme dans une bulle. Plus je m'adapte à la prison, et plus
177 j'ai l'impression que je m'éloigne de l'extérieur, et le dehors me fait peur en fait. J'ai peur de
178 sortir. J'ai peur de tout, même du regard des gens sur moi qui ai fait de la prison.

179 Retrouver tout ce que vous avez laissé, cette notion de temps qui passe pas aussi, je me
180 vois pendant des heures regarder les minutes qui passent, vraiment c'est horrible. Je suis dans un
181 milieu qui m'est hostile, l'enfermement, c'est dur, et les personnes avec lesquelles vous êtes
182 enfermé, c'est ce qu'il y a de plus dur à gérer pour survivre. Il y a beaucoup de gens que ça ne
183 dérange pas, ils sont faits pour la prison, et puis, il y a ceux qui vivent dans la rue s'ils sont pas

184 en prison, pour tous ces gens-là, la prison, quelque part, c'est un bon compromis pour eux, mais
185 pour moi, c'était pire que l'enfer. Vers la fin, on m'a laissé aller au « petit quartier ».

186 À Bois-d'Arcy, il y a deux prisons, le « *grand quartier* » qui fait quatre bâtiments, et le
187 « *petit quartier* » deux bâtiments, réservés aux détenus nettement plus calmes, qui n'ont pas
188 d'antécédent de violence. C'est différent, c'est mieux, ça n'a rien à voir ; je suis avec des gens
189 plus bienveillants, des gens qui cherchent à se réintégrer, des gens qui cherchent à oublier la prison
190 et à s'en éloigner. C'est devenu moins pire, avec un suivi des détenus plus soutenu, je suis devenu
191 moins facile à menacer.

192 J'ai eu tout le temps de réfléchir. J'ai tellement réfléchi à m'en rendre fou, je pourrais
193 dire, de quoi me rendre fou moi-même. J'ai grandi en prison, la prison m'a endurci.

194 Je sais ce qui est à faire et ce qui n'est pas à faire, j'ai gagné la notion du bien et du mal,
195 que j'avais pas avant. Au moment de commettre le casse, je me disais, « *c'est rien, c'est pas grand*
196 *chose, c'est une grosse entreprise, ils vont s'en remettre, je fais du mal à personne* », etc. Alors
197 qu'aujourd'hui, je dis « *non, il y a des choses à pas faire dans la vie, et une ligne de conduite à*
198 *s'imposer* », et c'est comme ça que je vois les choses maintenant, c'est dans ce sens-là que la
199 prison m'a endurci.

200 Quand j'ai appris que je pouvais bénéficier d'un aménagement de peine, j'ai dit qu'il
201 fallait que j'en profite pour me reconstruire, pour moi, pour ma famille et pour tous ceux qui ont
202 été présents pour moi, pendant cette épreuve. Trouver du travail a facilité les choses, ça m'a
203 permis de convaincre les juges de m'accorder la semi-liberté. Ils ont fini par comprendre que je
204 ne referai pas de bêtise et le premier jour de semi-liberté est arrivé...

205 Les premières minutes de liberté ont effacé tous mes doutes, ma mère m'attendait devant
206 la porte de la prison, elle m'a directement serré dans ses bras ; ça y est, j'avais tout ce que je
207 voulais.

208 Aujourd'hui, c'est derrière moi, tout ça, mais je sais que je vais me retrouver confronté à
209 des situations difficiles.

210 Ça fait deux mois que je suis en semi-liberté, je me dis que ma vie, je vais la retrouver.

211 Pour l'instant, je sors le matin de la prison, je vais travailler, de 9 h à 23 h 30. Je rentre le
212 soir en fonction des heures de mon travail que j'ai à respecter ; c'est un bon compromis. J'ai des
213 coupures l'après-midi, je peux en profiter pour aller voir ma famille, et mes amis. Le weekend, le
214 samedi soir après le travail, je peux rentrer chez moi, je ne rentre à la prison que le dimanche soir
215 à 19 h. C'est vraiment quelque chose qui va me permettre de me reconstruire, si c'est pas déjà
216 fait.

217 Ma mère m'a dit tout à l'heure : « *Ça y est, je te vois redevenir comme avant* ». C'est des
218 mots qui me font plaisir vraiment, parce que même, à ma sortie, je l'ai vue s'inquiéter pour moi,
219 elle voyait que j'étais plus moi-même en prison, et que j'étais plus moi-même non plus à la sortie.
220 Elle voyait que j'avais des doutes sur tout, sur ce que j'allais être, sur ce que j'allais devenir, et
221 comment ça allait se passer. Je la voyais tellement inquiète pour moi.

222 Mes doutes, c'était surtout : « *Est-ce que je vais pouvoir regagner la confiance que j'avais*
223 *des gens que je côtoyais avant la prison ? et pour les autres ?* ». Les gens que vous connaissez
224 pas savent tous que vous sortez de prison, un peu comme si c'était écrit sur mon front.

225 Aujourd'hui, partout où je vais, dans ma semi-liberté, on discute beaucoup entre jeunes
226 de la prison ; par exemple, l'autre jour, on avait un petit débat entre nous, la question c'était «
227 *pour un million d'euros, est-ce que tu ferais un an de prison ?* » Moi, ma réponse est « *non ; il*
228 *n'y a aucune somme d'argent qui vaut même un jour de prison* ». Il n'y a aucune somme d'argent
229 qui vaut les larmes de votre mère, qui vaut toute cette peine faite autour de vous.

230 La souffrance que j'ai infligée aux gens qui m'aiment a tout détruit chez eux.
231 Moi, je n'ai fait que mettre ma vie sur un mode pause, pour éviter de souffrir le temps de
232 l'incarcération. J'ai fait abstraction de tout, je me suis mis en mode survie.
233 Je sais ce que je veux à présent, je veux continuer à faire la fierté de ma mère, être un
234 exemple pour mes frères comme je l'étais avant la prison, et bien plus qu'avant encore.
235 Aujourd'hui, j'attends d'en finir avec tout ça pour vraiment devenir celui que j'aurais dû
236 être. La prison, ça peut arriver à tout le monde, il faut apprendre à se méfier, mes frères, ils ont
237 été très atteints par la prison, ça m'a donné une notoriété à leurs yeux, ils savent que je sais de
238 quoi je parle, si ça peut leur profiter, c'est la preuve qu'au final tout ça aura été bénéfique pour
239 eux. Je ne ferais plus de bêtise, plus du tout. Vraiment, je ne suis pas quelqu'un qui fait des bêtises
240 déjà à la base, alors après ça.
241 J'ai envie de montrer au monde ma bonne foi, j'ai l'impression d'avoir une dette aux yeux
242 du monde de montrer que je suis quelqu'un de bien.
243 Qu'il ne faut pas se fier à cette incarcération, je suis et je vaudrais mieux que ça. J'ai entendu
244 tellement de choses sur les gens qui vont en prison, les gens qui y vont sont des idiots, ils font des
245 bêtises, ils s'en remettent jamais, je refuse d'entendre parler de moi comme ça, pas en ces termes.
246 J'ai l'impression que tout le monde le sait, que c'est écrit sur mon visage que je suis allé
247 en prison, que ça se voit. J'ai bien pensé à aller tout reconstruire ailleurs pour éviter ce regard que
248 je sens posé sur moi, mais tout ce que je possède est ici, ma famille, trop de choses à laisser pour
249 partir ailleurs. J'ai beaucoup trop d'attaches ici, je ne peux pas partir. Pour lutter contre ce genre
250 de préjugé, je me présente à tout le monde pour montrer que je suis quelqu'un comme tout le
251 monde, tout simplement, pour leur dire que la prison, c'est une erreur dans ma vie, j'ai fait une
252 erreur et on ne m'a pas pardonné, j'en fais une force en fait. Je me suis mis à rapper aussi, pour
253 raconter, pour faire partager autour de moi mon expérience, faire comprendre que, des fois, ça va
254 vite, trop vite, et dire « *moi, ça m'arrivera jamais* », non, à la moindre bêtise, vous plongez.
255 On a dix fois plus de choses à perdre qu'à gagner quand on fait des trucs bêtes, des trucs
256 pas clairs. Il faut réfléchir à deux fois avant de faire des bêtises.
257 Il y a beaucoup de jeunes qui auraient besoin d'entendre ce message. Je suis issu d'un
258 milieu protégé, c'est quelque chose qui aurait jamais dû m'arriver. Moi, j'ai un parcours avec des
259 valeurs, une éducation, une famille, de l'amour, un entourage stable. Alors que certains jeunes
260 n'ont rien de tout ça, ils ont un parcours qui s'inscrit dès leur naissance avec et dans une vie de
261 voyou, ces jeunes-là ont besoin d'entendre le discours que je raconte dans mes chansons. Si mon
262 expérience pouvait être bénéfique à tous ces jeunes, ce serait bien, mais j'ai le sentiment que ce
263 message-là ne peut pas être écouté par tout le monde. Plus ça va, plus les jeunes sont insolents
264 quand même ; j'en ai rencontrés qui disaient de moi que finalement ils étaient déçus, parce que
265 j'étais pas le caïd dont ils avaient entendu parler et que finalement, j'étais pas si intéressant que
266 ça.
267 Moi, j'ai payé pour ma bêtise, aujourd'hui, je suis un homme neuf.
268 Je vais faire ma petite vie, tranquillement, et je ne me laisserais plus intimider par qui que
269 ce soit. Je ne prendrais pas le risque de me retrouver en prison.
270 Quand je vois mes frères, toute cette histoire nous a ressoudés en fait, je suis bien entouré,
271 et plus jamais je ne retournerais en prison, pour moi, mais pour eux aussi.
272 Je veux profiter de tous les gens que j'aime, dehors, en homme libre.
273 J'ai commis une bêtise que j'aurais pu éviter, je sais ce que j'ai à faire pour ne plus passer
274 par la prison, je ne suis pas un assisté, je sais travailler, je me reconstruis tous les jours depuis que
275 je suis en semi-liberté, en reprenant une vie sociale, un travail, une existence financière, je ne

276 dépend de personne, je suis autonome, je sors avec mes copains, j'ai une vie affective aussi, j'ai
277 mes amis et ma famille est avec moi.

278 Je veux sortir de ce cocon que j'ai été obligé de me construire en prison, ce cocon où
279 j'étais seul avec moi-même dans ma tête, je ne supporte plus la solitude depuis d'ailleurs, je ne
280 reste plus jamais seul.

281 Dans cette solitude, j'ai des moments où je me trouve tellement seul et tellement mal que
282 j'ai peur et je fuis. J'ai peur de devenir fou, je ne veux plus me retrouver seul face à moi-même,
283 face à mon passé.

284 Me reconstruire, ça commence par le travail, c'est la base de tout. En mettant la prison le
285 plus loin possible derrière moi, et en aidant les gens aussi. Apporter ma petite graine dans la
286 société, quelque chose qui soit bénéfique à tous ces jeunes qui traînent dans la rue, et qui cherchent
287 à faire de l'argent sans travailler ; franchement ce serait bien, alors...

288 J'essaie d'apporter quelque chose aux autres, ça me reconstruit aussi.

289

1 Entretien 5 JCB

2

3 Moi, je suis un voyou. Un multirécidiviste. J'ai une vie tout à fait banale de délinquant
4 récidiviste, un délinquant, rien de plus banal ma vie. Je rentre, je sors de prison, c'est comme ça
5 !

6 Je suis en pension complète à B. Mon affaire sera jugée la semaine prochaine, lundi, mardi
7 et mercredi, au tribunal de Nanterre, je passe en correctionnelle, trois jours complets, c'est rare
8 en correctionnelle que ce soit si long, pour autant la justice veut absolument interroger tous les
9 gens en lien avec mon affaire, et il y a 27 personnes au total, je crois, alors trois jours finalement,
10 c'est normal. Le temps que tout le monde soit entendu.

11 J'ai jamais travaillé de ma vie, la prison c'est ma vie, je l'ai intégrée à ma vie, je suis un
12 voyou, un délinquant depuis l'âge de 20 ans, aujourd'hui, j'ai 62 ans.

13 Je ne travaille pas, même pas entre les peines de prison, c'est un choix de vie. Je ne paie
14 pas d'impôt, pas de taxe, c'est mon choix. Un juge, une fois, m'a dit : « *Monsieur B., pour faire
15 court et en résumé je dirais que vous êtes un sociopathe* ». Peut-être finalement a-t-il raison, moi,
16 je ne sais pas, il a probablement raison, c'est un juge après tout, il sait ce qu'il dit, il peut pas avoir
17 tort. Dans sa vie, un type comme lui, il en a vu des centaines et des centaines des cas comme moi.
18 Il sait ce qu'il dit d'après moi, je suis un sociopathe, mais pour un juge, ça veut dire quoi
19 finalement sociopathe ?

20 J'ai pas fait d'études, l'école dès le début, ça me plaisait pas. Je n'ai pas connu mon père,
21 j'ai pas eu de modèle, ma mère avait autre chose à faire que me convaincre de rester à l'école. En
22 1974, j'avais 19 ans, j'étais à l'armée, j'ai déserté. Je me suis retrouvé à Rennes. Je passe devant
23 une voiture, comme ça, par hasard, je vois que les clés sont dessus, je suis parti, avec la voiture.
24 Ça a été le déclic, j'ai commencé comme ça. Dans la voiture, une R16, je me souviens, les vitesses
25 au volant, dans la boîte à gants, il y avait la pièce d'identité, il y avait un carnet de chèques aussi,
26 je suis monté à Paris avec la voiture, la pièce d'identité et le carnet de chèques, je me suis
27 approprié le tout. C'était à moi. C'est comme ça que j'ai connu ma première arrestation, j'étais
28 aux arrêts de rigueur à l'armée, déserteur. Et c'est comme ça aussi que j'ai démarré ma carrière
29 de voyou.

30 Après cette époque-là, je suis devenu cambrioleur, de magasins de luxe, de vêtements. À
31 l'époque, les magasins n'avaient pas tous les systèmes d'alarme et de protection d'aujourd'hui. Il
32 n'y avait pas d'alarme, c'était simple, il suffisait de... et hop, le tour est joué. Les vêtements de
33 luxe, à l'époque, c'est ce qui rapportait le plus. On a pas fait long feu, 3 ou 4 coups, pas plus, et
34 on s'est fait prendre. 16 mois, j'ai pris 16 mois à Fleury, en 75, j'avais 20 ans, section D2, les
35 jeunes majeurs.

36 On m'a mis avec des escrocs en prison, à Fleury, là, j'ai tout appris et quand je suis sorti,
37 j'ai fait escroc.

38 J'ai changé de domaine d'activité ; il faut savoir se diversifier, pour détourner la vigilance
39 des autorités ; quand on fait escroc, se renouveler c'est important. Je me suis spécialisé dans la
40 réalisation de faux papiers. Quand on achetait une voiture, dans ces années-là, la préfecture
41 délivrait un certificat de conformité des Mines pour chaque voiture ; alors, j'ai fait de faux
42 certificats de conformité délivrés à la place de la préfecture. J'étais avec le gros H., on l'appelait
43 comme ça parce qu'il pesait bien ses 100 kilos et J.C., eux deux s'occupaient de trouver les
44 voitures, moi, je fournissais les faux certificats. Il y a longtemps que je connais J.C., on se connaît
45 bien tous les deux. Je me suis fait attraper, et puis après, j'ai fait autre chose.

46 En tout, j'ai dû faire 20 ans, dans une dizaine de lieux différents en France et à l'étranger.
47 C'est une vie banale de délinquant, mais j'ai un problème quand même je crois, car tout bien
48 réfléchi, je me fais souvent attraper quand même. C'est un vrai problème, ça.

49 En tout, je crois que j'ai fait 20 ans dedans, mais en tout, j'ai dû prendre au moins 35 ans
50 de condamnation dans ma vie.

51 Moi, je compte, beaucoup de détenus ici ne comptent pas forcément, quand je leur
52 demande, parfois il y a des détenus qui ne savent pas combien de temps ils ont pris en tout, j'ai
53 du mal à comprendre pourquoi ils ne comptent pas, c'est important quand même.

54 Je sais que je suis passé 17 fois au tribunal et 10 fois, j'ai été en prison. Les autres fois,
55 j'ai eu de la chance, j'ai même fait de la prison à l'étranger, au Portugal.

56 La vérité c'est que j'ai jamais fait dans le légal.

57 L'idée même de monter une affaire, un commerce, quelque chose de légal ne m'est jamais
58 venu. On prend l'argent, on le met dans un trou, et puis quand quelque chose se passe mal (je me
59 fais arrêter), on vit avec l'argent mis de côté, j'assume.

60 Comme me l'a dit le juge, en fait, je suis un sociopathe. Je ne travaille pas, je ne paie pas
61 d'impôt, pas de taxe, le monde dans lequel j'ai choisi de vivre, c'est celui de la délinquance. J'ai
62 pas envie d'en changer, j'ai pas envie de devenir un autre, je suis bien dans ma peau. Il me faut
63 de l'adrénaline quand je fais quelque chose, il me faut du risque, j'ai besoin de prendre des risques,
64 et il me faut de l'action aussi, j'ai besoin qu'il y ait de l'action. Travailler légal, j'essaierais même
65 pas, je m'ennuierais trop. C'est pas pour moi, pour les autres, je le conçois, pourquoi pas, mais
66 moi, je l'ai même jamais imaginé pour moi.

67 Je suis un délinquant indépendant, autonome. Un escroc.

68 Attention, quand je parle d'escroquerie, mes escroqueries, rien en dessous de 100 000 €.
69 Toujours au-dessus, je vise au-dessus. Et de préférence avec les banques, j'ai moins de scrupule,
70 tout le monde sait que ce sont les plus gros voleurs. Les banquiers, les sociétés de crédit, les
71 assurances, ils volent les gens ; c'est de l'esclavage, nous en quelque sorte, on rétablit l'équilibre.
72 Le dernier concept que j'ai inventé, c'est le montage de dossier de crédit de voiture ; avec parfois
73 3 voitures en même temps, ça me faisait gagner jusqu'à 50 000 € par mois.

74 Après bien sûr, il y a le problème de la prison, ça touche quand même, bien sûr, 20 ans
75 passés en prison, c'est pas rien, ça abîme, je peux pas dire le contraire, ça use c'est certain, mais
76 je compte toujours combien j'ai fait.

77 Je suis un fonceur, les caractères « *fonceurs* » comme moi, ce sont des gens qui font
78 beaucoup de prison dans leur vie, ils rentrent, ils sortent, ils y retournent. L'idée, c'est de ne pas
79 se faire prendre, mais je passerais pour un malade, un mythomane auprès des autres si je disais
80 ça.

81 Le jugement, c'est super bien passé, ils m'ont mis 4 ans, c'est bien, je m'en sors super
82 bien, je pensais prendre beaucoup plus quand même, du coup, je sors dans pas longtemps, en
83 juillet si j'ai mes RPS, en novembre sans le décompte des RPS, mais je suis un gentil garçon, le
84 détenu modèle, je fais tout bien ici, aucune raison de pas avoir droit aux RPS, en juillet je suis
85 dehors, je suis super content. C'est une bonne nouvelle ; enfin une bonne chose de faite.

86 Par contre pour mon associé, Luc, c'est beaucoup moins bien, il a comparu libre, il avait
87 déjà fait plusieurs mois à Bois-d'Arcy, en préventive, au tout début de l'affaire, et puis son avocat
88 a réussi à le faire libérer, parce qu'il n'avait pas le même niveau de responsabilité que moi dans
89 l'affaire, c'est normal. Sauf que le procureur, à l'audience, a demandé le même temps de prison
90 que moi, 4 ans, la même peine, parce qu'ils ont tenu compte de son passé.

91 Mon associé, avant qu'on se rencontre, il faisait braqueur, il était pas dans l'escroquerie
92 comme moi ; il était dans le braquage. Son dernier braquage, il y a eu 2 morts, et il en a pris pour
93 20 ans. Ils n'ont vu que ça, pendant le procès, au lieu de le juger pour cette affaire d'escroquerie
94 avec moi, ils ont tenu compte de ses antécédents, tu peux pas t'en sortir si tu es jugé et rejugé
95 pour les mêmes faits à chaque fois, c'est pas juste.

96 Ça a été le choc pour lui, le choc carcéral en quelque sorte, il ne s'attendait pas du tout à
97 revenir en prison. C'est pas comme si c'était la première fois qu'il entrait en prison, non parce
98 qu'il en a fait plusieurs des lieux, des prisons, mais ça a été un choc quand même.

99 S'il devait prendre une autre grosse peine, il est dépressif, il va se suicider, il ne tiendra
100 jamais le coup.

101 Je l'ai convaincu parce que quand tu te fais prendre, tu paies moins cher. Et là, il rentre
102 pour 4 ans, enfin un peu moins, car il en a déjà fait un petit bout avant. Je suis responsable, c'est
103 dur à vivre, mais je l'assume. Je me sens responsable, c'est moi qui l'ai poussé à arrêter les
104 braquages, tu prends pour trop cher pour un braquage, surtout si ça se passe mal, et c'est souvent
105 le cas en fait.

106 Pour escroquerie, c'est moins cher payé, les peines sont moins longues, c'est mieux, et
107 parfois même ça rapporte plus. Quoique, un braquage, ça se fait vite, très vite, en quelques
108 minutes, c'est fait ; alors qu'une escroquerie, ça prend du temps, beaucoup de temps avant de tout
109 mettre en œuvre.

110 Bon bref, je l'ai conseillé et poussé à changer de rayon, disons que grâce à moi il a opéré
111 une reconversion, c'est vrai, on peut parler de réorientation professionnelle quand même.

112 Quand vous gravitez dans le milieu de la prison, vous cultivez une culture déviante, vous
113 voyez ce que je veux dire ? Les psychologues appellent ça la « *sous culture déviante de la prison*
114 ». L'être humain est influençable, on baigne tous dans cette ambiance, on ne peut qu'apprendre à
115 se perfectionner. Apprendre à devenir un escroc par exemple. Ça se vérifie très bien ce que je dis.
116 Ça s'est déjà vérifié à plusieurs reprises que des gens qui se sont retrouvés en prison pour des
117 petits riens sortent et deviennent de vrais bandits.

118 Vous gravitez dans un monde parallèle pour ne pas dire délictuel où tout le monde parle
119 de son histoire, de ce qu'il a fait et de comment il l'a fait.

120 L'encellulement individuel serait une bonne chose, ça pourrait servir à éviter cette « *sous*
121 *culture déviante* » qui se propage, qui se transmet et que chacun s'approprie à ses dépens.

122 J'ai fait ma « *formation escroc* » à Fleury.

123 Je termine une peine de 32 mois, pour escroquerie en bande organisée. D'ici 3 à 4 mois,
124 je sors, je serai en liberté conditionnelle, avec un bracelet pour quelques mois. C'est strict, mais
125 il ne m'empêche pas de vivre, il faut juste bien respecter les horaires, et je ne pourrais pas aller à
126 l'étranger, mais pour le reste, les affaires, pas de souci.

127 Aujourd'hui, je n'apprends plus rien en prison, c'est un temps où ma vie se joue « *entre*
128 *parenthèses* », que j'essaie d'occuper le mieux possible.

129 Je n'y arrive pas forcément, on est pas fait pour vivre en captivité, donc on y arrive pas à
130 100 % mais on essaie. Certains d'entre nous y arrivent difficilement et d'autres y arrivent mieux,
131 de toute façon, un jour on sort. C'est pas une surprise pour moi, je sais ce qui m'attend, je connais
132 parfaitement les rouages de la justice.

133 La prison est incluse dans mon parcours, elle fait partie de ma vie, depuis tout le temps.

134 Tout est une question de caractère ; moi, je m'adapte, parce que je sais que c'est le risque
135 que je prends ; quand j'y retourne, je ne suis pas étonné puisque je sais que c'est la conséquence
136 de ce que j'ai fait, je connais ce monde-là, donc je sais où je vais en fait.

137 C'est pas facile de se dire, je repars en prison, j'y retourne encore une fois, c'est un monde
138 infâme la prison, même pour quelqu'un comme moi, qui a l'habitude, il y a toujours un choc
139 émotionnel qui est là, quand je rentre. Toutes les fois, le choc émotionnel est toujours là, parce
140 que vous êtes coupé de tous vos repères du jour au lendemain, et ça, on a beau être habitué, on ne
141 s'y fait pas. Je connais personne qui ne ressent pas ça ; parce que le choc émotionnel au retour en
142 prison est trop important par rapport à votre vie affective, sentimentale, votre vie confortable ; la
143 vie familiale, avec les enfants, professionnelle aussi (même si c'est de l'escroquerie, ça reste
144 quand même du travail). D'un coup, d'un seul, on a plus rien, on se retrouve dans un tout petit
145 espace, glauque, avec une télévision qui crépite, des rats et des conditions d'hygiène infâmes.

146 Il y a une période d'adaptation à l'entrée en prison comme à la sortie, les deux univers, la
147 prison et la vie en liberté, sont tellement différents.

148 Et c'est pareil dans l'autre sens, à la sortie, il faut du temps pour se réadapter, parce qu'on a
149 plus de repère à la sortie non plus.

150 Ma femme sait, bien sûr, ce que je fais, depuis le début, avec les années, elle espérait peut-être
151 inconsciemment, qu'un jour, avec l'âge, j'essaierais de trouver autre chose, que je ferais un jour
152 quelque chose de légal, mais ça, c'est de l'utopie. Je lui laisse sa part de rêve pour pas la décevoir.
153 Je sais que ça la perturbe beaucoup, beaucoup plus que moi d'ailleurs. Elle sait que du jour au
154 lendemain, hop, je rentre en prison. C'est prévu mon départ, c'est le risque à courir, alors j'essaie
155 de tout prévoir et d'anticiper si jamais ça arrive. Mais, pour ça, il faut que je reste suffisamment
156 dehors. Elle est autonome, elle travaille heureusement, j'anticipe pour que tout se passe au mieux
157 quand je m'absente. Quand ça va pas, elle me fait des reproches mais j'essaie de lui faire
158 comprendre que c'est ma vie, elle la connaît de toute façon, des fois, elle essaie de mettre son
159 grain de sel, pour que je ne fasse pas ci ou pas ça, mais ça marche pas avec moi, parce que de
160 toute évidence, c'est pas son domaine, c'est moi l'escroc, pas elle. Elle est pas crédible, pas du
161 tout pour moi.

162 Elle connaît les conséquences, elle sait qu'il y a toujours des dommages collatéraux, quand
163 vous vivez avec un escroc, ou un délinquant, elle le sait. J'évite de lui donner les détails de ce que
164 je fais d'ailleurs, moins elle en sait, mieux c'est pour elle, ça la protège quelque part. Ça reste que
165 de l'escroquerie, donc c'est jamais des affaires très graves.

166 Pour la dernière affaire, elle aurait pas dû être éclaboussée, mais il y a eu un quiproquo un peu
167 malveillant de la part du juge qui l'a mise en examen, elle aurait pas dû y être manifestement. Elle
168 a rien à voir dans mes affaires, c'est au niveau des ressources, elle a été condamnée pour recel de
169 ressources frauduleuses, elle a pris 8 mois avec sursis. Le recel, c'est très subjectif, soi-disant, elle
170 aurait dû s'apercevoir que je changeais trop régulièrement de voiture, et que j'avais un train de
171 vie plus important que quelqu'un qui travaille. Et puis aussi, il y avait trop d'argent sur son compte
172 en fait, un gros virement, une belle somme qui avait été blanchie bien sûr, donc protégée. Elle
173 voulait absolument acheter un appartement, j'ai eu beau lui dire que, pour nous, c'est impensable,
174 parce qu'ils vont nous le prendre, le saisir, à ma prochaine arrestation, rien n'y a fait. Il ne faut
175 pas avoir d'argent, sur aucun compte bancaire, rien, tout se paie et se monnaie en espèces. Moi,
176 mon statut c'est sans travail, donc sans ressource, je ne suis propriétaire de rien, aucun bien même
177 immobilier, s'il y a des mouvements d'argent sur mon compte à moi, ça va paraître suspect. Ça
178 fait partie des règles de base, des contraintes, des exigences que je dois respecter, c'est le
179 minimum pour pas me faire dépouiller à chaque fois que je tombe.

180 Dehors, à ma sortie, je remonte une ou deux autres affaires, c'est en cours, j'y travaille
181 sérieusement. Me mettre dans la norme, avoir un travail, comme tout le monde, non, c'est pas
182 pour moi, j'ai jamais fait ça. Aujourd'hui j'ai 62 ans, en pleine période de crise, ce serait
183 compliqué de vouloir se mettre sur le marché du travail, pour quelqu'un qui n'en a jamais eu un.
184 C'est impossible, j'ai pas de vrai métier. Je pourrais monter une affaire en libéral, mais ça
185 s'improvise pas, il faut un métier derrière, même les gens qui font des études pour ça, ils n'y
186 arrivent pas forcément, alors un repris de justice avec un casier qui totalise 35 années de
187 condamnation, vous imaginez ?

188 Je m'en sors bien, mais je suis quand même souvent dedans, et parfois pour du long.
189 J'ai passé plus de 20 ans dedans, la moitié de ma vie d'adulte, c'est un gâchis énorme. J'ai pas
190 pris le bon chemin dès le début de ma vie, et puis après, j'ai suivi celui qui était le plus facile, le
191 plus évident pour moi. Vers la trentaine, j'aurais pu bifurquer vers une vie normale, j'y ai pensé
192 et je l'ai envisagée aussi, mais c'était déjà trop tard, c'était vraiment ancré.
193 Et puis il y a eu des situations familiales pas très confortables pour moi qui m'ont obligé à
194 continuer dans cette voie-là. Problème de rupture, de logement, de fonctionnement, je n'ai pas
195 toujours eu, comme c'est le cas aujourd'hui, une femme qui m'attendait bien sagement pendant
196 que je suis dedans.
197 Je ne culpabilise même pas pour ce que je fais, pour moi c'est tellement évident que les maisons
198 de crédit et les banques sont des escrocs assermentés, que je n'ai aucune raison de m'en vouloir.
199 La seule chose pour laquelle je pourrais culpabiliser quand je suis dedans, c'est pour mes
200 enfants, parce que je les vois pas grandir ou peu. Ils me connaissent, ils savent ce qui peut
201 m'arriver du jour au lendemain, ils ont l'habitude, je pense qu'ils préfèrent avoir un père qui leur
202 dit la vérité plutôt que de leur raconter des mensonges.
203 En y réfléchissant bien, je me demande si c'est pas mieux pour eux, comme ça, plutôt que d'avoir
204 un père dépressif, qui ne fait rien et tourne en rond toute sa vie. Moi quand je suis en plein
205 business, dans les affaires, je vais bien, j'ai le moral.
206 Rien est facile en prison, c'est le caractère de la personne qui fera que c'est plus ou moins
207 compliqué et difficile à vivre. Pendant les années où on peut rien faire d'autre que rester enfermé,
208 moi, j'en profite pour m'instruire, lire, découvrir des activités culturelles, je sais que, d'abord ça
209 fait passer le temps, mais ça me permet aussi d'apprendre des choses qui vont me servir dehors,
210 et faciliter ma vie dehors.
211 Aller en prison, ça ne me fait plus rien en fait. En prenant de l'âge, peut-être ça risque de devenir
212 plus difficile, pour moi, mais pour l'instant, j'y arrive plutôt bien, et je me porte bien, dans
213 quelques mois, la liberté.

1 Entretien 6 Lamal

2

3 Dire de la prison, que c'est moche, c'est difficile, tout le monde le sait ça, tout le monde
4 en parle, moi, je préfère dire que la prison, ça peut arriver à tout le monde, personne est à l'abri
5 de s'y retrouver un jour, et expliquer que dedans, il y a des hommes qui sont comme vous et
6 n'importe qui. Ma philosophie : à jouer à un jeu dangereux, on risque de perdre, alors il faut
7 assumer ! Je garde le sourire, et je redonne le smile aux détenus et à leurs proches.

8 Derrière les barreaux, il y a des humains, de l'humanité ; ces gens-là ont besoin de vivre,
9 dignement.

10 Je chante, je rappe, je lance des vidéos, des jeux sur ma « secret-story », j'invite tous les
11 gens qui sont en prison à y participer, pour qu'ils puissent s'amuser eux aussi, rire et plaisanter,
12 comme tout le monde, parce que eux aussi ont le droit de vivre. Moi, j'ai choisi de garder le
13 sourire, et de faire rire et s'amuser.

14 Je suis né en 86, je suis un enfant des quartiers. J'ai grandi en plein cœur d'une cité dans
15 la banlieue parisienne, où peu de gens s'aventurent, même en plein jour. Mes deux parents sont
16 haïtiens, ils sont arrivés en France dans les années 60, dans l'espoir de vivre mieux qu'aux
17 Antilles, dans la misère absolue et le dénuement le plus total. Je ne suis jamais allé dans mon pays
18 d'origine, à chaque fois que c'était prévu, il y a eu des événements qui m'en ont empêché, la
19 prison, les tremblements de terre, les catastrophes naturelles sur place. Petit et plus tard ado,
20 l'école, je reconnais, c'était pas pour moi, c'était chiant. J'ai été orienté vers un BEP Vente puis,
21 par défaut, vers un BEP Comptabilité, mais ça m'a pas plu, les études c'était pas mon trip, on va
22 dire, mon problème c'était les maths, c'était compliqué pour moi.

23 J'aimais bien l'école, mais c'était pour y retrouver mes potes, les moments à la récré, et
24 le sport, ma matière préférée.

25 J'aimais surtout sécher les cours ; j'avais plus d'activités à l'extérieur de l'école que
26 dedans, en fait j'étais beaucoup plus décrocheur qu'élève.

27 Quand on grandit au quartier, on n'a pas cette culture de vouloir aller en classe, étudier,
28 apprendre. On a grandi dans un quartier défavorisé, ça peut paraître bête, mais dans la cité, pour
29 nous les jeunes, l'école, c'est chiant.

30 Le BEP Comptabilité, c'est pas une bonne orientation quand on aime pas les maths, j'ai
31 pris ça juste pour faire plaisir à ma mère, pour dire que je suis en cours, que je reste pas à la
32 maison sans rien faire, c'était un choix par défaut on va dire, mon frère aîné, comme moi, les
33 études, c'était pas pour lui non plus. Quand tu vis dans la cité, tu grandis en voyant des choses. Je
34 suis petit, et je vois les grands de mon quartier, ils sont à moto, ils roulent sans casque, ils volent,
35 ils vendent de la drogue, ils font des choses qui sont pas bien, voler c'est pas bien, dealer c'est
36 pas bien, faire de la moto sans casque c'est pas bien non plus, même si c'est pas un délit lourd, ça
37 reste pas bien non plus. Il y a des conséquences quand même à rouler sans casque, si tu as un
38 accident, tu te cognes la tête, bang, tu peux y rester. Alors qu'avec le casque, tu as plus de chance
39 de t'en sortir. Nous petits, mon frère, mes potes et moi, on voit ça tous les jours ; on est dedans,
40 au milieu, pour nous, c'est logique.

41 On grandit, on va pas à l'école, on fait comme les grands, on va dealer, on vole, on fait
42 comme nos aînés, nos grands frères, qu'on voit tous les jours.

43 C'est pas seulement « *faire comme eux* » parce qu'ils deviennent nos modèles, non c'est
44 pas que ça, c'est juste qu'on est tous dans une même pièce et qu'on voit tous les jours la même
45 chose ; donc c'est logique de faire la même chose quand on grandit. Pour moi, rapidement, petite

46 délinquance suivie de grosse délinquance, vol, deal, je me fais attraper la première fois pour trafic
47 de stup.

48 Mon premier pseudo, c'est « *La malle* », depuis tout petit, tout le monde m'appelle
49 comme ça. Ça remonte au temps où je « *sévissais* » en bandes de gamins organisés dans la cité.
50 Aux quartiers, on a fait beaucoup de bêtises, des coups, en bandes, plein de fois, on se faisait
51 courser par la police. On attendait, cachés derrière un buisson que la voiture des flics passe et on
52 jetait des cailloux dessus. Un jour, ils nous tendent un piège, parce qu'ils n'arrivaient jamais à
53 nous pincer. Ils sont plus nombreux que d'habitude dans la voiture, on s'en doutait pas et ils
54 arrêtent tout le monde, sauf moi, parce que je cours, je cours plus vite que tous les flics ce jour-
55 là. Les quatorze copains se font arrêter, ils se retrouvent tous dans le couloir du commissariat, ils
56 se comptent, et il en manque un, toujours le même, celui qui arrive toujours à se faire « la malle
57 ». C'est moi.

58 Le pseudo est resté, car jamais dans mon quartier je me suis fait arrêter par les flics. J'ai
59 volé des scooters, des voitures, j'ai fait des cambriolages, j'ai tout fait dans mon quartier, je
60 compte pas le nombre de fois où je me suis fait courser par les flics, mais jamais ils m'ont attrapé.
61 À l'école, la seule matière que j'aimais c'était le sport, l'athlétisme. Courir, j'ai appris comme un
62 vrai sportif, je me suis entraîné, ça m'a beaucoup servi pendant longtemps, je cours avec mes
63 jambes, mais il faut savoir courir avec sa tête aussi, sinon, à la première embuscade, tu tombes
64 dans les bras des flics. J'ai toujours réussi à me faire « la malle ».

65 Pour les stup, c'est pas pareil, ils viennent directement te chercher, au saut du lit, le matin,
66 chez toi. Quand tu habites une tour, et que tu vis au 22^e étage, ça sert pas à grand-chose de savoir
67 courir pour s'échapper.

68 El Pistolero, ça vient du joueur de foot de l'équipe d'Espagne, celle de Barcelone que je
69 soutiens, j'adore le foot, mon joueur préféré, c'est Suarez et son surnom c'est El Pistolero ; et
70 puis j'aime aussi les armes. Je ne suis jamais tombé pour trafic d'armes mais, je suis toujours
71 armé, on sait jamais, s'il arrivait quelque chose, là, tout de suite, en plein Paris.

72 Pour ma part, au tout début, c'est plus pour m'en sortir que pour l'argent, remplir le frigo
73 de ce que ma mère achetait jamais. J'ai commencé à dealer, j'avais 12 ans.

74 Et puis, à la rentrée des classes, je vois les jeunes, ils sont là avec leurs parents, ils achètent
75 plein de trucs, les dernières baskets, de beaux vêtements à la mode. Nous, on a rien de tout ça.
76 Quand on était petits, ma mère, elle travaillait, mais elle avait pas les moyens de nous acheter ces
77 trucs-là. On était que deux enfants à la maison, c'est pas beaucoup, ma mère est femme de
78 ménage, elle a toujours travaillé, mon père est cuisinier, mais il était pas là. C'est ma mère qui
79 nous a élevés, avec deux enfants à charge. Des revenus très bas, avec ça, comment faire plaisir à
80 ses enfants, c'est très dur pour elle. Malgré le fait qu'elle travaillait beaucoup, ma mère a toujours
81 été présente pour nous, c'était plutôt nous qui n'étions jamais là. On était plus dehors qu'à la
82 maison ; elle, elle était toujours là.

83 C'est vrai qu'on a jamais manqué de rien, dans le sens où on mangeait toujours à notre
84 faim, en gros les choses essentielles de la vie, on les avait. Manger, boire, dormir, avoir un toit,
85 on en manquait pas. Il y a des pays, comme en Afrique, ces choses-là tout le monde n'a pas
86 forcément. Nous, on manquait de rien à ce niveau-là. Elle partait très tôt le matin pour pouvoir
87 rentrer de bonne heure l'après-midi, et être avec nous, mais nous, on était jamais à la maison, on
88 rentrait tard le soir, quand on rentrait.

89 On s'en rend même pas compte ; c'est facile, ça marche ; ça devient le quotidien. Des
90 délits de plus en plus nombreux, des gains de plus en plus gros. Je pèse, je prends du poids, ça me

91 vaut respect et flatterie de tous au quartier. Je descends, je deale, je récupère mon argent, ça
92 devient mon quotidien, c'est logique aussi.

93 L'être humain, il en veut toujours plus, au début, tu commences à faire ton business, c'est
94 juste pour t'acheter la paire de baskets que ta mère peut pas t'acheter, et puis très vite tu as besoin
95 d'autre chose, le dernier jean à la mode, la belle montre. Le procureur de la République, le jour
96 du jugement, il l'a bien dit, ça s'appelle l'appât du gain. Et puis comme ça marche, on
97 recommence, pour avoir autre chose en plus, et de plus en plus. Jusqu'au jour où la police arrive.

98 Je tombe, une première fois, je fais 4 ans de prison, c'est raide, c'est lourd, pour une
99 première incarcération, mais c'était une très grosse affaire aussi. J'avais 19 ans, et ça faisait
100 plusieurs années que j'étais dans le business.

101 J'étais depuis longtemps aussi dans la musique, j'ai commencé la musique, j'avais
102 environ 14 ans.

103 Dès que je rentre en prison, je fais une vidéo où je rappe dessus. J'étais incarcéré à Bois-
104 d'Arcy et transféré à Châteaudun, de la prison, je rappe, et je la mets sur YouTube. J'avais un
105 téléphone, comme tout le monde en prison, c'est précieux. Un téléphone portable avec Internet,
106 ça se négocie à partir de 800 € en prison. Sauf qu'un jour, ma vidéo sur YouTube est regardée par
107 un des surveillants de la prison qui me reconnaît. Il aime beaucoup mon style de rap, mais il
108 apprécie beaucoup moins le fait que j'ai un téléphone avec Internet dans ma cellule.

109 La cellule est fouillée de fond en comble, le téléphone réquisitionné, la permission prévue
110 le lendemain saute, privé de sortie jusqu'au bout de la détention, mitard pendant plusieurs jours,
111 bref, la totale. En fait, il y avait une manifestation dans la prison à Châteaudun, depuis plusieurs
112 jours, la presse, France 2 ou France 3 s'était déplacée pour en parler dans les actualités, du coup,
113 les surveillants vérifiaient ce que disaient les journalistes de la prison sur Internet, c'est comme
114 ça qu'ils sont tombés sur ma vidéo. Vraiment pas de bol. Beaucoup d'entre eux sont venus me
115 voir me dire qu'ils aimaient bien mes chansons, mon rap dans ma cellule, ça leur plaisait. Certains
116 venaient me voir pour dire que je chantais bien, et qu'ils aimaient.

117 Je fais les 4 années, plein pot, aucune remise de peine à cause des nombreux séjours au
118 mitard, à cause des téléphones, aussi et pour violences. Des bagarres, rien de très grave ; nous
119 sommes des hommes, on se laisse pas faire. C'est comme partout, si tu regardes les émissions de
120 la télé-réalité, dès que les gens sont enfermés tous ensemble 24 h/24 h, c'est normal, y a des
121 tensions, on en vient vite aux mains, ça dérape très vite. J'ai eu de la chance, je m'en suis toujours
122 sorti à moindres frais, pas de dégât corporel grave. La seule fois où je me suis mangé dans la vie,
123 c'est en me battant contre mon grand frère, je ne me suis pas battu et défendu normalement, c'était
124 mon frère, j'avais pas le droit.

125 C'était mon premier séjour en prison. À ce moment-là de ma vie, je ne pensais pas que je
126 reviendrais en prison.

127 Je sors, je continue la musique. Dans les quartiers, on vit tous confinés, dans le sens où
128 on peut pas ou on veut pas non plus sortir des quartiers. Il y a des gens qui y vivent toute leur vie,
129 30 ans, 40 ans sans jamais en sortir. On y naît, on y vit, on y meurt. Aujourd'hui, il y a tout dans
130 le quartier, on trouve tout. Ils nous ont tout mis, des magasins, des grandes surfaces, ils ont
131 vraiment tout fait pour qu'on reste dans nos quartiers sans avoir besoin d'en sortir, de sorte qu'on
132 embête pas ou qu'on gêne pas la « vraie population » chez eux.

133 Moi, la musique, en fait, m'a permis de sortir du quartier. J'ai commencé la musique, à
134 faire du rap, avec un ami d'enfance en 2000, j'avais 14 ans, notre premier groupe, on l'a appelé
135 « Drog'douce », c'était de la provoc, et puis, on s'est vite rendu compte qu'on pouvait pas avancer

136 sérieusement dans la musique avec un nom de groupe pareil, ça faisait rire tout le monde, on a
137 choisi « Host-air ».

138 La musique m'a permis de changer d'horizon, de sortir du quartier où tous les autres sont
139 restés confinés.

140 En faisant de la musique, tu rencontres plein de gens, des personnes qui ne sont pas
141 forcément issues de ton milieu, qui vont t'en présenter d'autres. Tu sors du quartier en côtoyant
142 ces gens qui ne sont pas du tout de ton environnement quotidien, et tu apprends, et tu vois qu'il y
143 a autre chose que le quartier, un autre horizon en fait, au-delà du quartier.

144 La musique m'a permis de sortir des frontières qui encerclaient le quartier, pour un gosse
145 du quartier, la musique c'est comme un tremplin. La musique, un jour j'ai réalisé combien c'était
146 magnifique pour moi.

147 Pour toutes les émotions qu'elle m'amène et me procure aussi. Des gens qui vivent
148 ailleurs, dans d'autres quartiers, qui ont des vies différentes de la mienne, avec un travail, un
149 langage soutenu, des gens qui vont aimer ma musique et me le dire, et des gens qui sont amenés
150 à travailler avec moi pour la réalisation, la communication. Les gens avec qui je travaille ne sont
151 pas forcément obligés d'aimer ma musique, c'est un travail, on fait un truc ensemble, on partage,
152 ces moments-là. Il faut savoir choisir les professionnels qui te valorisent et te propulsent dans ta
153 carrière, pour te faire avancer ; c'est pas important s'ils n'aiment pas ma musique, ce qui est
154 important, c'est qu'ils soient de vrais pro pour me faire avancer. C'est mieux quand, en plus on
155 partage des affinités musicales bien sûr.

156 En 2012, je sors mon premier album. Après la sortie de prison, des 4 années à Châteaudun,
157 je me mets à travailler avec mon copain, je reprends la musique, on se donne les moyens, on fait
158 plusieurs voyages de 2010 à 2012, c'est plaisant, on se donne à fond. Tu es libre, indépendant, le
159 seul inconvénient, c'est que tout ce que tu fais, sors de ta poche, surtout au début, tu dépenses
160 beaucoup d'argent pour très peu d'entrées, les cachets sont maigres. Tout ne paie pas. Par contre,
161 tu as de la visibilité, les radios, les télévisions, les médias sont avec toi, si ce que tu fais est bien, ils
162 jouent le jeu, ils sont avec toi et ils te suivent. J'ai fait des émissions télévisions, des reportages, des
163 interviews, des entretiens dans la presse. Pour tout ça, j'ai besoin d'argent, beaucoup d'argent.

164 J'aime beaucoup les fables de La Fontaine, à la fin, il y a toujours une morale ; dans la
165 cigale et la fourmi, la fourmi, c'est moi. Quand tu deales, ou quand tu te mets à faire d'autres
166 conneries dans ta vie, tu sais qu'un jour tu peux avoir un problème, te faire attraper au moment
167 où tu t'y attends pas, alors, pour ce jour-là, s'il arrive, je mets de côté avant, histoire de pouvoir
168 voir venir les choses.

169 J'ai vécu en prison confortablement, parce que j'avais l'argent pour de la bonne bouffe,
170 la télé, une chicha bricolée, des téléphones portables, et, avec moi toujours le moral. Quand je
171 suis sorti, donc j'avais de l'argent de côté, avec cet argent, tu peux acheter des voitures et les
172 revendre et refaire de l'argent, t'es pas obligé que de dealer. Il y a d'autres choses à faire pour
173 s'en sortir que forcément dealer. Et retomber dedans.

174 Mon rap, ma musique, parle de la prison bien sûr, le premier titre de l'album s'appelle «
175 Appel masqué ». C'est une conversation téléphonique avec mon ami, de prison à prison, il est
176 tombé pour la même chose que moi, mais nous sommes séparés, et incarcérés sur deux lieux
177 différents. On parle au téléphone de l'album qu'on va faire ensemble « en attendant de s'écouler
178 » dès qu'on sortira de là. En prison, les téléphones sont interdits, tout le monde le sait, mais tout
179 le monde en a au moins un. Le premier album marche très bien, les concerts, ça marche très bien,
180 même partout en France.

181 La musique, c'est ma vie. Je demandais aux gens que je rencontrais, pourquoi tu fais pas
182 de la musique ? Comment tu fais pour vivre sans faire de musique ?

183 Je me suis souvent demandé comment ne pas aimer la musique alors que c'est tellement
184 plaisant. Pour moi, la musique, c'est magnifique, je comprenais pas que des gens passent à côté
185 de la musique, tellement c'est magnifique pour moi.

186 J'ai été hospitalisé pendant plusieurs mois, à la suite d'un accident de moto. À l'hôpital,
187 j'ai rencontré une personne, mon voisin de lit, un type d'une soixantaine d'années ; pas du tout
188 de mon milieu. J'étais tout le temps collé à ma tablette, tous les jours, je regardais les matchs de
189 foot et je suivais les résultats. Un jour, il me dit : « *Lamal, tu regardes tout le temps le foot, il*
190 *faudrait que tu m'apprennes, j'aimerais comprendre comment ça se joue* ». Pour moi, tout le
191 monde aime le foot, je comprends pas ce qu'il me veut, ce gars ; il me dit : « *Moi, le foot, je*
192 *comprends rien, je suis plus voile, bateau* ». Il a un catamaran, à la télé, il suit les courses de
193 voiliers. Je me dis « *comment on peut aimer la voile, c'est trop compliqué, c'est quand même*
194 *beaucoup plus facile d'avoir un ballon de foot pour jouer au foot, et aimer le foot qu'un voilier ?*
195 *»* Pendant que lui, qui connaissait pas les règles du foot, il se disait, de son côté, « *mais comment*
196 *courir après un ballon, ça peut intéresser à ce point quelqu'un ? et autant de gens aussi ?* » Et
197 là, je lui ai répondu : « *Je vais t'apprendre les règles du foot et toi tu vas m'apprendre le monde*
198 *de la voile* ». Moi, mon kif, c'est la musique, la musique c'est un truc de fou pour moi, mais pour
199 lui, c'est la voile, son kif à lui, c'est les bateaux, là, j'ai tout compris.

200 J'ai une autre passion que la musique, c'est la formule 1, ça plaît pas à tout le monde non
201 plus. Et tout le monde ne comprend pas cette passion. Du coup, c'est pareil, j'ai des gens autour
202 de moi qui me disent « *regarder tourner des voitures pendant des heures sur un même circuit,*
203 *des fois pendant 48 h d'affilée ? quel intérêt ? comment tu peux aimer ça ?* » Depuis, je comprends
204 mieux les gens, je respecte ce que les gens aiment, leur passion, même si c'est autre chose que la
205 musique, je la comprends. Je sais que les gens peuvent aimer autre chose que la musique aussi
206 fort que moi j'aime le rap.

207 Après la sortie du premier album, c'était super bien, beaucoup de concerts, mais avec tout
208 l'argent qu'on a investi dedans, on a pas eu beaucoup de retour financier. Le succès, la
209 reconnaissance mais pas d'argent. Pas assez, pour tout ce qu'on a mis. Dans le milieu de la
210 musique, que ce soit les artistes, les rappers, les réalisateurs, les compositeurs, maisons de
211 disques, tout le monde connaissait « Host-Air » ; très belle communication, affiche dans toute la
212 France, mais le public, pour l'accrocher c'est autre chose, on a eu du mal. C'est le monde de la
213 musique et des artistes, tu peux être très fort, bien rapper, bien chanter, avoir des textes super, être
214 un très bon, mais si tu as pas les gens qui viennent te voir, le public qui te connaît ; tu peux ne
215 jamais percer, ne jamais avoir cette visibilité-là, dont on a besoin pour être connu et reconnu en
216 tant qu'artiste.

217 En fait, j'étais content parce que je venais de réaliser ce que je voulais depuis tout petit,
218 je venais de faire ce dont je rêvais depuis des années, une belle musique, des beaux clips, des
219 belles affiches partout en France, des concerts, des avant-premières de gens célèbres, mais j'étais
220 déçu dans le sens où tout ce qu'on a donné, au final pour récupérer si peu, c'était décevant.

221 Je me pose, je réfléchis, je fais le point, je me dis : « *J'ai investi tant de temps, tant*
222 *d'argent, c'est ma passion, OK, mais qu'est-ce que j'ai aujourd'hui, ça m'a rapporté quoi ?* »

223 Je kiffe, c'est bien beau de kiffer, mais attention. Alors, je travaille un deuxième projet,
224 je m'investis au moins autant mais je cherche à savoir si c'est bien, avant de me plonger dedans
225 à fond. La musique, c'est éphémère, pas facile d'en vivre, on a bien compris, avec mon associé,
226 on va ouvrir un restaurant ; on continue la musique, bien sûr, en parallèle, comme ça au moins, si

227 demain ça marche pas assez, on aura toujours une couverture. Et on a ouvert un restaurant,
228 gastronomique, Porte de Bagnolet.

229 J'étais le patron, ce que j'ai toujours voulu, l'indépendance.

230 Ça a bien marché, pendant un temps, on avait du personnel, des clients, mais pour moi,
231 c'est devenu très vite compliqué. Je disais à mes employés : « *Tu vois, toi, quand tu rentres chez*
232 *toi, tu penses plus au travail, tu penses à ta famille, à ton copain, quand tu es patron, même quand*
233 *tu n'es pas dans l'entreprise, tu y penses quand même* ». Penser à faire les courses, est-ce qu'il y
234 aura du monde aujourd'hui, combien de clients ?... est-ce que ça va bien se passer en salle ? Il y
235 a toujours un problème, tous les jours il y a des problèmes, un jour c'est le frigo qui s'arrête, un
236 jour c'est la serveuse qui est malade, un jour c'est un client qui râle, il faut toujours être présent,
237 toujours être là, donc être patron, c'est sûr que c'est bien, mais c'est compliqué.

238 Depuis que je suis tout petit, j'ai toujours été comme ça, je n'aime pas me lever pour un
239 patron. Pour moi, c'est un calvaire de me lever le matin et d'être obligé de faire des choses, que
240 je kiffe pas, j'aime bien me lever en me disant que je vais faire des choses pour moi.

241 Je faisais des blagues à mes potes, je leur disais, c'est super d'être patron, moi, je me lève
242 tous les matins à 10 h, 11 h parfois, et personne ne me crie dessus. Il faut pas oublier que quand
243 on est patron, il y a d'autres responsabilités qui vous tombent dessus ; c'était épuisant
244 mentalement et physiquement aussi. Mais c'était une belle expérience quand même, moi, j'aime
245 apprendre.

246 Et puis, j'ai eu un grave accident de moto, un an à l'hôpital, fauteuil roulant électrique,
247 longue convalescence, c'est mon associé qui gère le restaurant. Il est tout seul, il est très vite
248 épuisé, « au bout de sa vie ». On vend le restaurant parce que c'est trop dur pour lui de tout
249 assumer. Dès que je vais mieux, je reprends la musique, que je n'ai jamais laissée tomber. Le pire
250 pour un artiste, c'est le temps qui passe, ça passe trop vite, tu sors un morceau, il marche, tu mets
251 4 mois pour en sortir un autre, mais entre-temps, le public t'a oublié, il est déjà passé à autre
252 chose. Donc, toi, tu reviens 4 mois après, tout le monde t'a oublié, tu dois tout recommencer
253 depuis le début. Ce sont toutes les vidéos que j'ai faites en prison, les snaps, qui font que le public
254 continue à me suivre.

255 Si tu veux percer dans la musique, il faut que tu viennes avec ton histoire, ou qu'un autre
256 artiste déjà confirmé sur la place, déjà connu, te valide et te porte. Je suis un artiste réputé, je vais
257 mettre en avant cette personne, c'est un jeune talent, il le mérite, je vais le porter, ça va aider sa
258 carrière, le faire connaître. Moi, j'ai pas, j'ai personne. Je n'ai que mon histoire à moi sur laquelle
259 je vais m'appuyer pour construire mon parcours de vie et ma vie de rappeur.

260 Mon histoire de gosse des cités qui court toujours plus vite que les flics, qui rêve d'avoir
261 de l'argent et devient dealer. Un parcours de récidiviste, j'entre et je sors de prisons plusieurs fois,
262 je me fais attraper, je recommence. Non, mais ma vie, c'est pas la prison.

263 La deuxième fois que j'entre en prison, c'est sur la base d'une dénonciation, trafic de
264 stup. Qui, en fait est un faux témoignage. Avec un casier judiciaire d'ex-trafiquant de coke qui
265 parle pour moi, la police ne me croit pas, je prends plusieurs mois, j'en fais quatre en tout à Fleury.

266 En comparution immédiate, la juge hésite et puis finalement, même s'il n'y a pas grand-
267 chose qui me relie à cette histoire, retour à la case prison.

268 La troisième fois, je rentre pour stup aussi, trafic de stup. Cette fois-ci, c'est
269 l'établissement pour peine de B., en région parisienne, qui m'ouvre ses portes, pour un an, en
270 2015-2016. Quand je dis trafic de stup, je parle de cocaïne, en fait moi, j'en consomme, pas de la
271 coke, trop dangereux, ça dégrade les gens, c'est de la drogue dure. Une fois que t'es dedans, ça te

272 ronge, la coke vraiment, c'est mortel. Quand j'étais petit, on fumait en cachette, des joints, du shit
273 avec mon frère, mais consommer de la cocaïne, non, ça tue les gens, la coke.

274 Je deale la coke parce que c'est la drogue des riches, c'est très cher la coke, alors ça
275 rapporte plus d'argent et plus vite aussi. Je dis pas que les dealers de shit ne font pas d'argent,
276 mais la coke, si c'est beaucoup plus dangereux, y a moins à faire.

277 C'est à B. que je commence à faire des snaps, je filme des petites vidéos au cœur de ma
278 cellule, de la prison de B. que j'enregistre pour envoyer plus tard à ma sortie sur Internet. Quand
279 je découvre les snaps, je suis comme un gamin devant son premier jeu vidéo, je joue comme un
280 fou, je m'arrête plus.

281 Quand tu es 22 h sur 24 h enfermé dans ta cellule, au début, les snaps, je les fais pour
282 moi, pour mon moral. Je snappe toute la journée, je filme ma cellule et mon codétenu aussi. Je
283 me suis déjà fait avoir une fois à Châteaudun, donc je recommence pas la même erreur. Je balance
284 pas les vidéos sur Internet, je les diffuse seulement sur mon snap à moi, lancé sur ma story. Petit
285 à petit, le nombre de personnes amusées par mes snaps s'agrandit. 4 000 abonnés visionnent mes
286 snaps. C'est le Buzz ! Je réalise que mes délires sur la prison redonnent le smile aux détenus et
287 aussi à leurs proches. Je cartonne, je ne m'arrête plus !

288 Je filme B. et ses beaux quartiers, coursives, couloirs, filets anti-suicide, espace douches
289 « balnéo-sauna-hammam », en vedettes principales, les gardiens, et en héros, les détenus. Je
290 chante dans ma cellule, je rappe sous la douche.

291 Ça marche tellement bien que j'y passe des journées entières. Serviettes sur la tête et
292 rasoir dans la main en guise de micro, avec mon codétenu, dans les douches, on plagie « *The*
293 *Voice* », je fais un tabac !

294 Je reprends le concept de certaines émissions télévisées, les télé-réalités comme « *Un dîner*
295 *presque parfait* », et je les adapte à la prison ; l'émission devient « Un dîner presque parfait en
296 prison », je fais un malheur ! J'invite tous les détenus de toutes les prisons France entière à
297 participer. Chacun propose le repas qu'il a cuisiné dans sa cellule, prend les plats en photos, donne
298 les recettes, et les participants votent pour le meilleur repas.

299 « Les rois du shopping en prison », je fais une parodie de chaque émission ; je commente
300 les émissions de foot sur « Canal B. ». Ça fait un malheur, ma story fait un tabac, cent, deux cents,
301 trois cents personnes participent.

302 « Questions pour un champion à B. », j'imité le présentateur bien connu Julien Lepers. Je
303 décide, tous les jeudis, à heure fixe, de lancer un quizz, je pose des questions sur ma story, comme
304 dans le jeu, tous les gens de ma story répondent à la question, et le gagnant gagne un séjour, un
305 week-end « all included à B. », non, bien sûr que non, personne n'en voudrait, je promets de
306 mettre le nom du gagnant dans un autre snap dans ma story. Comme j'ai, en tout, 3 téléphones
307 portables dans ma cellule, je fais des captures d'écran, pour certains messages, et je les envoie
308 dans ma story, pour faire participer tout le monde aux jeux des questions et des réponses. J'envoie
309 des dédicaces, je félicite le ou la gagnante. Au début, c'était un jeu, je m'amuse, je m'ennuie, ça
310 m'occupe, c'est magnifique.

311 Je filme les centaines de rats qui vivent avec nous à B. et la légende c'est « *Ratatouille*
312 *ne fait pas le Ramadan* ».

313 Moi, j'aime rire, et je me dis que même si je suis en prison, il faut rire, garder le moral et
314 sa bonne humeur quand même.

315 Je réalise que beaucoup de gens kiffent les jeux que je diffuse sur ma story, alors je décide
316 de les enregistrer et de les conserver, pour pouvoir à la sortie les diffuser à grande échelle.

317 Un jour, un surveillant entre dans ma story, et m'identifie en prison. C'est la panique à
318 bord, j'ai droit à une fouille complète. Sur les trois téléphones et chargeurs que j'avais, j'arrive à
319 en garder un en détournant l'attention du surveillant chargé de la fouille. Je l'ai gardé jusqu'à la
320 fin.

321 J'ai pas arrêté de snapper, mais j'ai été obligé de changer de snapp, en le limitant à mes
322 amis, pour éviter que d'autres inconnus, intrus, s'infiltrerent. À partir de là, j'ai continué à filmer
323 mais j'ai tout enregistré et soigneusement conservé.

324 À ma sortie, je crée un compte Facebook, plus facile à concevoir, je monte des séquences
325 thématiques avec des snaps mis bout à bout. Ça donne « #B. #MySecretStory », je diffuse mes
326 premières vidéos de B. La première #MSS de 6 minutes fait un million trois cent mille vues. C'est
327 le début de la Saison 1.

328 J'ajoute des tirages au sort pour les participants-gagnants aux jeux, je fais gagner des vrais
329 cadeaux aux gens qui répondent juste aux questions, je développe le concept pour en faire une
330 vraie « prison réalité ». Le concept de la « prison réalité est né ». J'ai pas fait ça pour me relancer
331 dans la musique, j'ai fait ça parce qu'en prison, il y a des hommes, et que ces hommes ont besoin
332 de vivre, eux aussi. J'ai fait ça pour leur redonner le goût de rire, l'humour, ça coûte rien, j'ai
333 toujours su garder le sourire, même dans les moments les plus difficiles, la prison c'est pas rose,
334 moi, je l'ai vécue confortablement grâce au blé que j'avais de côté, et la communauté Snapchat
335 m'a soutenu au quotidien ; je sais que c'est pas comme ça pour tout le monde.

336 La prison, pour moi, c'est un mal pour un bien ; avant d'aller en prison, je faisais
337 n'importe quoi ; j'ai grandi dans un milieu où on avait pas ce qu'on voulait, j'ai commencé à
338 dealer pour avoir ce dont j'avais besoin pour vivre, des choses qu'on voulait pour faire comme
339 tout le monde, et puis très vite j'ai dealé pour m'embourgeoiser.

340 J'allais dans des boîtes de nuit dépenser des mille et des cents, je craquais des grosses
341 sommes d'argent toutes les nuits, je flambais, alors que j'habitais encore chez ma mère. Quand tu
342 as beaucoup d'argent, tu as beaucoup d'amis, de gens que tu crois être tes amis, parce qu'ils sont
343 toujours près de toi. Et puis quand tu rentres en prison, plus personne. Il reste que ma mère, la
344 famille et quelques amis, ceux-là sont de vrais amis, ils sont pas nombreux. Quand je suis tombé
345 la première fois, je me suis dit qu'avec tout le pécule que je leur avais fait gagner, à mes potes,
346 ils allaient forcément m'aider, mais personne m'a aidé. Je misais sur l'amitié, je me suis dit : ils
347 m'aiment, comme je les aime, si l'un d'entre eux avait des problèmes, moi, j'aiderais tout de suite,
348 c'est normal. Mais non, personne a été là pour moi, le jour où j'ai eu besoin de mes amis.

349 Je sais me remettre en question, je sais faire mon autocritique, je ne sais pas si c'est une
350 qualité ou non. Mais je suis comme ça.

351 Je suis en prison, c'est à moi que j'en veux, et à personne d'autre.

352 Ma mère, quand j'étais petit, elle me disait : « *Tes amis, c'est bien mais quand tu seras*
353 *dans la merde, est-ce qu'ils seront là pour toi ?* ». En prison, j'ai réalisé qui étaient mes amis ;
354 ceux qui étaient là pour moi ; et pas seulement pour le fric que j'avais. Ça, je l'ai appris grâce à
355 la prison. Je reviens à ma phrase préférée : « *Je ne perds jamais, car quand je gagne, je gagne et*
356 *quand je perds, j'apprends* ». C'est de Nelson Mandela, il a appris en prison.

357 La prison m'a appris beaucoup d'autres choses, à réfléchir, à prendre du recul, à réaliser
358 que ce que je faisais avant c'était pas forcément bien, et à m'interroger sur ma place ici en prison,
359 en me demandant simplement « *mais qu'est-ce que tu fais ici ?* ».

360 Chaque chanson est une partie de moi, une partie de ma vie, je parle de la prison dans
361 mes chansons, chaque texte est une partie de mon histoire, j'écris ma propre histoire en écrivant

362 mes chansons. Pas de fiction, je suis toujours dans la réalité de ce que j'ai vécu ou de ce que je
363 vis dans le moment présent.

364 Je rappe pour expliquer ce que les jeunes doivent éviter de faire pour aller en prison.

365 La prison n'est pas inscrite dans mon parcours, j'y suis allé, mais j'ai pas du tout
366 l'intention d'y retourner, dans mes chansons je suis très clair, il ne faut jamais aller en prison.

367 Personne n'est à l'abri d'aller un jour en prison, mais il ne faut rien faire qui t'y amène,
368 c'est ça mon message auprès des jeunes des quartiers.

369 Dans mes vidéos, j'ai montré comment j'étais en prison, et comment j'ai vécu la prison,
370 mais moi, je l'ai fait, contrairement à tous les autres, sur le ton de l'humour et de la rigolade. Ça
371 veut pas dire qu'il faut aller en prison, ça veut pas dire que c'est bien la prison, colonie de vacances
372 tous frais payés, j'ai jamais dit ça, c'est pas ça le message. J'ai pas fait ces vidéos pour inciter les
373 jeunes à aller en prison, au contraire, c'est pour leur faire toucher du doigt la réalité de la prison.
374 C'est de l'humour, pas de la provoc non plus, juste de l'humour.

375 Jamais de la vie, j'ai dit « *il faut y aller, c'est bien, on passe de chouettes moments de*
376 *rigolade avec les potes, regardez comme on s'amuse* ». Si c'est tout le temps ce que je montre de
377 la prison, je tourne la prison en rigolade, j'ironise pour faire réfléchir les gens parce que montrer
378 que la prison c'est moche, c'est gris, c'est sale, tout le monde l'a déjà dit, moi, je veux sensibiliser
379 les gens du dehors en leur montrant que ceux qui sont derrière les barreaux sont des êtres humains,
380 qu'ils ont de l'humour, qu'ils savent rire, et qu'ils ont besoin de vivre comme des gens normaux.
381 Comme tous ces gens qui regardent la télévision, les émissions de télé-réalité, les jeux télévisés,
382 tranquillement chez eux tous les jours, nous aussi, comme eux, on a besoin de vivre.

383 J'ai fait beaucoup pleurer ma mère, ma famille, en allant en prison, c'est pas de la
384 rigolade, il faut pas prendre ça pour de la plaisanterie, c'est du sérieux.

385 Si j'avais pas été en prison, j'aurais continué dans mes trafics, c'est sûr, et de plus en plus
386 loin probablement.

387 Je me suis rendu compte de beaucoup de choses en prison, et ça m'a bonifié, tu te rends
388 compte que tu as fait des choses qui étaient pas bien.

389 Voler, c'était pas bien, vendre de la cocaïne, non seulement c'était pas bien, mais c'était
390 pire que ça même. J'ai réalisé que jamais j'aurais dû faire ça.

391 J'ai compris que j'ai fait plein de conneries, que je n'aurais pas dû faire, c'est dans ce
392 sens-là que la prison bonifie. C'est comme à l'école quand tu n'y vas pas et que tu te prends une
393 sanction.

394 Si je suis allé en prison, c'est pas de la faute aux autres, aux juges, aux flics ; j'en veux à
395 personne, je ne suis pas sorti de là, plein de haine, en voulant me venger sur ceux qui m'ont mis
396 là, c'est juste de ma faute à moi. C'est comme le fait d'avoir cru que j'avais des amis, c'est de ma
397 faute, je leur en veux pas, c'est moi qui me suis trompé sur eux. Pareil, si j'avais pas fait de
398 conneries, je serais pas allé en prison, donc c'est à moi que j'en veux, et à personne d'autre.

399 Pour avancer, il faut savoir se remettre en question, s'interroger et comprendre ce qui
400 s'est passé, où j'ai fait les conneries. Ça s'appelle se responsabiliser et ne pas trouver un fautif à
401 son erreur autre que soi-même. Quand tu vas en prison, tu y vas tout seul, c'est pas un sport
402 collectif, le fautif c'est toi, et personne d'autre.

403 Tu m'envoies en prison, parce que tu m'as attrapé, parce que j'ai fait des choses pas bien,
404 c'est ni la faute du flic qui m'a pris, ni celle du juge qui m'a incarcéré, non c'est ma faute. C'est
405 moi qui ai fait la connerie, et j'apprends. Je ne perds jamais, car quand je gagne, je gagne et quand
406 je perds, j'apprends.

407 Le but aujourd'hui, c'est de ne plus jamais y retourner. Je chante, je rappe, je passe des
408 messages à tous ceux qui aiment ma musique et je leur dis bien que les conneries il faut éviter
409 d'en faire, même si on vit aux quartiers, il y a d'autres moyens d'en sortir que d'aller en prison,
410 c'est pas un chemin à prendre, c'est pas le bon chemin pour tous ces jeunes.

411 Montrer mes moments de vie en prison, c'était la Saison 1, dans la Saison 2 de ma secret-
412 story, sur mon Facebook, je me filme et je mets en ligne des vidéos qui expliquent tout ce que je
413 fais actuellement pour monter mon deuxième projet de restaurant. En fait, la suite, c'est montrer
414 comment on peut s'en sortir quand on veut, et le partager avec d'autres jeunes. Montrer étape par
415 étape, tout ce qu'il y a à faire, des travaux de rénovation en bâtiment à l'ouverture même du
416 restaurant, c'est un projet pédagogique en fait. Là, c'est un restaurant, mais ce serait pareil si
417 c'était une épicerie, ou un autre commerce, ou une autre entreprise. Tout ça pour montrer aux
418 jeunes que, si tu as une période où tu as fait des conneries dans ta vie, où tu as fait de la merde,
419 où tu as fait du n'importe quoi, où tu as été en prison, on a tous droit à une reconversion. À réaliser
420 que ce qu'on a fait c'est pas bien, et ne plus commettre ces erreurs-là. Tout un chantier en fait,
421 exactement comme le chantier de mon futur restaurant.

422 On a tous droit à se construire, attention avec le mot « *reconstruire* », moi, la prison ne
423 m'a pas démoli, jamais, bien au contraire, elle a fait que m'aider à construire.

424 J'ai fait du mal, c'est vrai, aujourd'hui, j'essaie de faire du bien, comme disent les
425 personnes croyantes. Tu vas à l'église, tu te confesses, tu demandes pardon, Dieu te pardonne, les
426 gens te pardonnent aussi. Là, c'est pareil, en gros, tu sais que tu as commis des erreurs, tu vas
427 essayer de faire du bien ; demander pardon ; et essayer de construire quelque chose de nouveau,
428 de bien. Le message c'est dire aux gens, que, s'ils ont fait des choses pas bien, leur vie ne s'arrête
429 pas là, ils peuvent réussir, changer, construire.

430 Passer de l'ombre à la lumière, l'ombre c'est la prison, la lumière un beau projet, de belles
431 choses à partager avec les autres, de belles choses à vivre avec les gens qu'on aime. Et plus jamais
432 leur faire du mal.

433 C'est valable pour tout le monde, pas uniquement pour ceux qui sont passés par la prison,
434 un projet c'est difficile à mener, il faut de la motivation, ces vidéos c'est pour montrer qu'il faut
435 y aller, qu'il faut oser, pour s'en sortir, que c'est possible, d'où que l'on vienne, même du fond
436 d'une cité.

437 Je ne veux plus retourner en prison, mon histoire doit servir d'exemple aux jeunes des
438 quartiers d'où je viens, et à tous ceux aussi qui se sentent perdus, pas obligés de naître dans une
439 cité aujourd'hui pour ne pas savoir quoi faire de sa vie, tout le monde est concerné. Tout ce qui
440 vient des parents, des vieux, souvent les jeunes, ils n'en veulent pas, ils n'écoutent pas, mais ce
441 qui vient de quelqu'un qui leur ressemble, ça peut les alerter, ça leur parle.

442 Je chante, je rappe, j'ai mis mon histoire en chansons, il faut que les jeunes s'en servent
443 pour éviter de passer par la case prison.

1 Entretien 7 Jordan

2

3 J'ai 25 ans dans quelques jours, le 2 septembre, je fête mon anniversaire, ici en détention,
4 ce sera bof !

5 Je suis fils unique, plutôt quelqu'un de timide, et assez solitaire. L'école j'aimais pas trop,
6 j'avais des bonnes notes, mais ce que j'aimais pas à l'école, c'est qu'on était nombreux en classe,
7 j'aurais préféré qu'on soit des classes de 3 ou 4, parce que trop timide. Mes comportements avec
8 les autres, ça va pas vraiment, c'est pas ça. Ma mère est aide à domicile, elle a toujours travaillé,
9 et mon père, il était tourneur fraiseur dans une usine à B. Il buvait beaucoup, beaucoup trop, tout
10 le temps. Il avait un problème avec l'alcool ; je me souviens bien de cette période, même si j'étais
11 enfant, c'était deux bouteilles par jour, tous les jours, plus les à côtés. Il y avait des scènes à la
12 maison, ça criait beaucoup entre ma mère et mon père, même si je voyais pas toujours tout de la
13 chambre, j'entendais quand même les cris. Il était agressif, ils se battaient devant moi. Moi, je ne
14 bois pas, c'est pas dans mes habitudes.

15 J'avais eu d'ailleurs le fameux jour où j'ai fait ce qui m'a amené ici. C'était pas loin de
16 mon anniversaire, pour mes 18 ans, j'étais pas dans mon état normal avec l'alcool que j'avais eu
17 ce jour-là.

18 Et puis, un jour, mes parents ont décidé de se séparer. Vu que ma mère travaillait tout le
19 temps, c'était galère pour me garder avec elle, et vu que mon père buvait tout le temps, c'était
20 galère aussi pour rester avec lui. Mes parents ont demandé à me faire placer par le juge, j'avais
21 12 ans. De la 6^e à la 4^e, j'ai été au foyer de l'enfance de D., un foyer spécialisé, et puis de la 4^e
22 à la seconde, j'ai été placé en famille d'accueil à B.

23 J'ai toujours fait des bêtises, j'ai commencé au primaire, j'étais insolent avec la maîtresse,
24 au collège c'était des bagarres dans la classe, et dans la cour d'école, et puis des vols dans les
25 magasins, et ça, c'est accumulé. Je me suis fait prendre plusieurs fois par les flics, ma mère venait
26 me chercher au commissariat, je me suis retrouvé plusieurs fois de suite devant le juge pour
27 enfants, et un jour, le juge a décidé mon placement dans un foyer. Et puis il y a eu la fameuse
28 journée, celle qui m'a amené ici. Il y a pas longtemps, en cellule, je réfléchissais à comment je
29 pouvais l'appeler, dans « mon cahier », le journal que j'écris, depuis que je suis en détention, et
30 j'ai pensé l'appeler « la journée de la danse des couteaux ».

31 Au foyer, c'était la première fois pour tout. La première fois que je partais de chez moi,
32 la première fois que je quittais ma mère et les gens que j'aime. Mes parents me manquaient
33 beaucoup, être séparé d'eux, et si loin, c'était pas ce que j'aurais voulu si on m'avait interrogé.
34 Ils ont toujours été cool avec moi, malgré les disputes et les tensions qui régnaient entre nous, à
35 cause de mes conneries. Mais, c'est le juge qui a décidé pour mes parents et pour moi aussi. Ils
36 venaient me voir, régulièrement, jamais ensemble bien sûr, une semaine chacun. Quand ma mère
37 venait me voir, elle prenait le train, on se promenait en ville et puis je rentrais au foyer avant la
38 nuit. Ça a duré deux ans.

39 De 12 à 14 ans, c'était la première fois pour toutes les conneries aussi, conneries *no limit*.
40 Là, je peux vraiment dire que j'ai fait quelques bêtises.

41 Je faisais la collection des logos des voitures, toutes les marques, les emblèmes sur la
42 carrosserie, le capot avant des voitures, je les prenais sur les voitures avec une truelle. Il y avait
43 bien des activités au foyer, mais je m'ennuyais. Le soir, on fuguait, on rentrait tard dans la nuit
44 sans que les éducateurs s'en aperçoivent. Le foyer était mixte, il y avait des filles avec nous.
45 J'avais le choix, première fille aussi. J'aurais préféré être plus proche de ma mère, de mon père
46 et de ma grand-mère aussi, plutôt que d'être au foyer. Pas de copain, pas d'ami non plus. Je ne

47 me lie pas forcément d'amitié avec les jeunes de mon âge. Il faut vraiment que j'aie confiance.
48 Pour gagner ma confiance, il faut que la personne ne parle pas dans mon dos, qu'elle soit réglo
49 avec moi, sinon, j'ai pas confiance. Pour les filles, il faut qu'elles soient gentilles, douces et
50 intelligentes aussi.

51 En 2006, je reviens à B., je suis placé cette fois dans une famille d'accueil. Mais, ça va
52 pas non plus, mes parents étaient à peine à deux kilomètres, j'aurais pu aller les voir à vélo,
53 tellement ils étaient proches, et je ne suis toujours pas avec ma mère. Nous sommes toujours
54 séparés. Ça a duré quatre ans, jusqu'en 2010. J'aurais préféré revenir chez ma mère, mais c'est la
55 décision du juge, et ça fait mal.

56 La famille d'accueil, c'étaient des vieux, plus de 60 ans. Une mise en scène, un scénario,
57 c'était surjoué ; je vois bien qu'ils font ça pour toucher le chèque à la fin du mois. Ils ne m'ont
58 jamais proposé de faire des activités, des sorties, et moi, j'ai jamais rien demandé. Il y avait deux
59 autres jeunes avec moi, c'était pareil pour eux. Au foyer, finalement, l'ambiance était meilleure.
60 En sortant du lycée, des fois, j'allais voir mes parents, une semaine sur deux, j'allais voir ma mère
61 ou mon père. Et pendant les vacances seulement s'ils avaient le temps de s'occuper de moi.

62 Je venais de terminer un stage de trois semaines dans une grande surface de chaussures,
63 genre la Halle aux chaussures, ou Gémo, pour être vendeur magasinier, je cherchais à signer un «
64 contrat jeune majeur » quand c'est arrivé.

65 On avait prévu de passer une journée tranquille avec ma copine pour fêter mes 18 ans,
66 une promenade au bord du lac, le soir, on était invités à une fête. J'ai acheté de l'alcool, 2
67 bouteilles de Vodka et une de Coca pour elle, la Vodka avec du Coca, c'est moins fort pour elle.

68 On était ensemble depuis quelques mois. On s'est connus au lycée, elle était dans le même
69 atelier de métallerie que moi, c'était la seule fille d'ailleurs et c'est pour ça qu'elle m'a plu.

70 Aujourd'hui, nous sommes séparés, je n'ai plus de nouvelles d'elle depuis plus de 4 mois.
71 Elle a été incarcérée sur un autre lieu.

72 On était tranquilles au bord du lac, et son ex est arrivé, il a décidé de s'incruster entre
73 nous, ça m'a pas plu, pas plu du tout. On avait bu tous les deux, je me suis fâché. J'étais allongé
74 au bord de l'eau et je le voyais essayer de la toucher, il faisait ça devant moi. À partir de là, c'est
75 « parti en cacahouète ».

76 J'ai pas envie de rentrer dans les détails parce que la scène je la revois toujours, j'ai
77 toujours les images dans ma tête, ça revient dès que j'y repense, même avec le temps, c'est
78 toujours là. Les 2 premiers coups de couteau, c'est elle qui les a donnés.

79 J'ai pas eu beaucoup de temps pour réfléchir, la seule question qui me vient c'est : « *Je*
80 *la laisse comme ça toute seule ou je l'aide ?* » Avec les effets de l'alcool, je me dis « *qu'est-ce*
81 *que je fais au milieu de tout ça ?* » Et je décide de l'aider, question de principe.

82 Au jugement, ils ont parlé de plus de 60 coups de couteau, moi, je sais plus vraiment.
83 Mais je devais l'aider, puisque c'est ma copine, normal. Vous n'auriez pas fait la même chose à
84 ma place ?

85 Après, on essaie de cacher le corps, on le dissimule dans une espèce de grotte. On fait
86 brûler sa veste à elle, parce qu'il y avait plein de sang dessus, pour s'en débarrasser. Je la
87 raccompagne chez elle, on se promet de ne pas se balancer entre nous ; elle avait peur, elle était
88 stressée. Je la réconforte. Je la dépose devant chez elle et je rentre à pied jusque chez ma mère où
89 j'étais ce week-end-là.

90 Il est très tard dans la nuit, je prends une douche, je me débarrasse de mes vêtements,
91 pleins de sang, je m'allonge sur le lit et je me dis que tout va bien se passer, que ça va aller.

92 Le lendemain, la police vient me chercher, direction le commissariat, et très vite, c'est la
93 garde à vue.

94 Elle a craqué au bout de 2 ou 3 heures d'interrogatoire, moi, j'aurais pu tenir plus
95 longtemps, ne rien dire même. Mais elle reconnaît les faits, et je décide, solidaire jusqu'au bout,
96 de raconter une version moins trash que la version réelle.

97 Je suis condamné à 20 ans de réclusion criminelle dont 10 ans de sûreté, elle était mineure,
98 elle a pris 14 ans, dont 7 de sûreté.

99 Aujourd'hui, je ne sais pas si elle est sortie, elle a fait quelques bêtises au quartier femmes
100 où elle est incarcérée, pas sûr qu'elle soit dehors.

101 J'essaie de mettre les compteurs à zéro, à tous les niveaux, je sais que tous les deux on
102 sera liés à vie par cette histoire, c'est normal, mais aujourd'hui il n'y a plus de sentiment amoureux
103 pour elle.

104 Le 2 septembre, c'est mon anniversaire, j'aurai 25 ans ; ça fera 7 ans que je suis dedans ;
105 j'ai fait 3 ans et demi à la Maison d'arrêt de B., en région centre, le temps d'être jugé, et puis le
106 transfert ici, au Centre de détention de C.

107 J'ai loupé tellement de choses importantes pendant ces 7 années, ma famille, les plaisirs
108 de la vie et puis aussi les moments graves comme le décès de mon père, où j'aurais préféré être
109 là. Je suis très triste pour ma famille, ils sont les dommages collatéraux, comme on dit dans les
110 films, et puis pour mon ex-copine aussi.

111 La prédiction est arrivée, pour moi, c'était comme si tout ce qui est arrivé était déjà écrit.
112 Foyer, famille d'accueil, commissariat, et finalement prison, j'ai passé toutes les étapes, étape par
113 étape.

114

115 Extrait du cahier de Julien, écrit en détention : « *Je me souviens des premiers moments*
116 *en prison. Quand je suis arrivé le 4/10/2010 devant la grande porte en acier de la Maison d'arrêt*
117 *de B., j'étais enchaîné et escorté par les deux flics qui m'ont emmené dans leur Peugeot 206*
118 *blanche. Il est environ 22 h du soir, je regarde tout autour de moi, les surveillants, les bâtiments*
119 *de l'entrée, les barbelés, tout est sombre, gris et froid ; les caméras fixées sur moi me suivent*
120 *partout jusqu'à ce que je rentre à l'intérieur de l'enceinte... Je me suis dit : voilà, je suis arrivé*
121 *en prison pour mon crime et je risque de rester un bon moment entre ces murs. Quand j'étais à*
122 *l'extérieur, avant que je sois enfermé, plein de monde m'avait dit qu'un jour j'irais en prison*
123 *pour avoir fait une grosse connerie. Et quand ils me disaient ça, je me moquais d'eux, mais en*
124 *réalité, ils savaient eux, tous, et ils avaient tous raison. Car quand j'étais plus jeune à l'extérieur,*
125 *j'ai fait pas mal de conneries qui ont tellement fait de mal aux gens que j'aime et que je regrette*
126 *énormément depuis... J'avais plein de choses en tête... Arrivé enfin dans la cellule, je me suis*
127 *alors allongé dans mon lit pour me plonger dans mes pensées. À ce moment-là, je pense*
128 *énormément à ma famille, au mal que j'allais leur faire quand ils apprendront que je suis écroué*
129 *au B. Mais aussi beaucoup à ma copine qui me manque et qui est dans la même situation que*
130 *moi, à être enfermée entre quatre murs. Et pour ensuite m'endormir sur les coups de 2 h du matin,*
131 *pour enfin oublier cette journée marathon qui m'avait épuisé et chargé en émotion forte. Mon*
132 *premier jour en prison, un moment triste et intense en émotion forte dont je me rappellerai toute*
133 *ma vie ».*

134

135 J'ai tellement l'habitude d'être dans ce genre de situation, police, garde à vue, juge, tout
136 ça, je connais bien depuis l'âge de 12 ans. Mais je m'aperçois que là, c'est plus grave qu'avant,

137 c'est comme si c'était l'étape au-dessus. Jusqu'au procès, je suis dans l'attente, je prévois rien
138 parce que je ne sais pas ce qui va m'arriver. Je suis en colère contre moi-même.

139 J'ai pas le choix de toute façon, arrivé en prison, je décide de m'adapter à la nouvelle vie
140 qui va être la mienne pendant longtemps.

141 La prison, finalement, c'est une sorte de foyer, mais en plus grand, les barreaux et les
142 barbelés en plus.

143 Au foyer, je pouvais pas sortir non plus. Ici c'est plus dangereux quand même, c'est la
144 jungle. Je me fais le plus discret possible, pour être dans mon coin tranquille, je ne m'occupe pas
145 des affaires des autres ; j'évite les embrouilles. Je ne suis pas un enfant de cœur, je fumais à la
146 Maison d'arrêt, et je fume aussi ici. Au tout début de la détention, ça me permettait d'être plus
147 tranquille, moins stressé et de voir les choses différemment. Et puis il fallait bien me faire
148 apprécier et respecter des autres détenus, je devais rentrer dans le moule, il y a tellement de
149 personnes qui fument en prison. Tout le monde sait qui vend du shit ici, j'échange contre 10 € de
150 cantine. Je fume principalement le soir dans ma cellule, histoire de me détendre après la journée
151 au travail et aux cours. Tout le monde fume en prison, du coup, c'est pas difficile de s'en procurer.
152 Ça me permet surtout d'oublier que je suis enfermé ; c'est la principale raison en fait. S'il n'y
153 avait pas le shit en prison, ce serait l'anarchie totale ici. Ça calme les gens, ça crée une bonne
154 ambiance entre nous ; et tout le monde parle à tout le monde du coup.

155 J'ai commencé à fumer bien avant la prison, j'avais 14 ans, quand j'étais au foyer, c'est
156 les gars du foyer qui m'ont fait fumer, 2 ou 3 taffes les premières fois, et puis après, j'ai continué
157 avec ma copine. Elle fumait, beaucoup plus que moi. Elle s'en procurait auprès des gars du
158 quartier qui en vendaient, et on fumait ensemble.

159 C'était l'époque où tout était possible et rien était interdit.

160 Le shit, l'alcool...

161 On était en bande de 5 ou 6 copains, bien organisés, c'était comme des défis qu'on se
162 lançait entre nous, je voulais essayer toujours plus, alors je tentais toujours plus. Dans ma période
163 « tout est possible, tout est permis », le shit, l'alcool, les copains, les fêtes, avant, pendant, et après
164 les cours, ça a bien duré plusieurs mois.

165 L'alcool, on le trouvait en grande surface, moi, je passais à la caisse ma bouteille de Coca
166 pendant qu'elle passait les bouteilles d'alcool dissimulées dans son pantalon, les caissières n'y
167 voyaient rien. Et puis si ça se mettait à sonner, on courrait pour sortir du magasin et se retrouver
168 plus loin.

169 L'alcool, c'était surtout pour faire la fête entre jeunes, on invitait des gars et on buvait
170 ensemble.

171 Au pire, on se retrouvait au commissariat de police, une fois de plus. L'éducateur venait
172 me chercher, il essayait bien de me raisonner, mais ça rentrait dans une oreille et ça sortait direct
173 de l'autre côté. Je faisais pas attention à leurs conseils, je les appréciais pas spécialement, donc
174 tout ce qui pouvait venir d'eux, je l'écoutais pas. J'écoutais pas ma mère non plus quand elle me
175 sermonnait, et puis elle a pas trop eu l'occasion de le faire, vu que je suis parti au foyer, j'avais
176 12 ans.

177 Voler, je savais que c'était pas bien, mais le risque, l'adrénaline, ça, j'aimais bien.

178 La police et les éducateurs, ils ont toujours le même langage de toute façon, pourquoi les
179 écouter, c'est toujours la même chose. Parfois, on buvait entre les cours, on revenait en atelier et
180 c'est toute la classe qui était pompette. Les profs étaient cool avec nous.

181 Aujourd'hui, au Centre de détention, je suis seul dans ma cellule, c'est le luxe. 3 ans et
182 demi en doublette à B., j'ai eu plus de 20 codétenus dans ma cellule en tout, ça fait du monde.

183 C'est pas simple à gérer la détention, dans ces conditions, vous pouvez tomber sur des vieux, des
184 jeunes ; on choisit pas ; partager autant d'intimité avec des gens que tu connais pas, c'est difficile.
185 C'est très compliqué de se retrouver à plusieurs en cellule. J'ai retrouvé des jeunes que je
186 connaissais de l'école primaire, de mon collège et surtout de mon quartier.

187 Je suis tout seul, j'ai ma télé, mon étagère, mes livres, mes CD.

188 En ces moments, je lis *Game of thrones*, je lis le premier tome et j'adore. J'aime bien la
189 série, mais dans le livre, il y a plus de détails, j'aime mieux. Depuis 2011, depuis la Maison
190 d'arrêt, j'arrive à suivre la série sur canal + dans ma cellule, actuellement j'en suis à la saison 6.

191 Ici je bois pas, je fume de moins en moins, je fais beaucoup de sport, du cardio, de la
192 muscu, du badminton, et j'écris des poèmes et des Haïku.

193 Je profite de tout ce qu'on me propose de faire ici, pour vivre le mieux possible ma
194 détention, pour m'occuper surtout, ne pas rester sans rien faire dans ma cellule ; les cours, l'atelier
195 travail, les activités culturelles, je participe à tout.

196 J'avais le Certificat de formation générale quand je suis rentré, depuis j'ai passé le B2I et
197 le brevet de secourisme est en cours. Je vais en cours et je travaille pour passer le CAP Vente, sur
198 2 ans. La première année j'ai eu 16/20 de moyenne générale, peut-être que je vais pouvoir aller
199 jusqu'au BEP Relation clientèle.

200 Mon père est décédé le 1^{er} avril 2011 d'une commotion cérébrale, j'étais en prison, au B.
201 quand c'est arrivé. Il est tombé, et s'est cogné la tête en tombant, il est mort dans son appartement,
202 tout seul. Je ne me pardonnerai jamais de ne pas avoir été avec mon père pour le soutenir jusqu'à
203 la fin. Ma relation avec lui était malheureusement moyenne parce qu'il buvait souvent et
204 beaucoup, mais malgré ça, on s'aimait tous les deux très fort. Je suis persuadé qu'il s'est mis à
205 boire de plus en plus à partir du jour où il a su pour moi, il est venu me voir en prison, il était
206 triste au parloir, je voyais qu'il se retenait de pleurer devant moi, il ne me l'a jamais dit, mais ça
207 se voyait qu'il souffrait à cause de moi.

208

209 Extrait du cahier de Julien, écrit en détention : « *Le chef de détention m'a proposé de me*
210 *rendre à l'enterrement de mon père, j'ai préféré ne pas aller aux obsèques de mon père... car je*
211 *voulais pas être menotté sous escorte devant toute la famille et les amis de mon père. Pour moi,*
212 *cela aurait été la plus grande honte de voir les yeux de toutes les personnes que j'aime me juger*
213 *en face pour mon crime. C'est pour ça que j'avais dit non, car pour moi tout cela était de ma*
214 *faute pour la maladie de mon père et le fait qu'il soit décédé. C'est donc à partir de ce jour que*
215 *j'ai décidé de tout faire pour "m'enrater" en prison, cela veut dire bien travailler à l'atelier,*
216 *aller en cours et avoir un bon comportement avec les autres détenus. Pour que mon père soit fier*
217 *de moi et que je devienne le fils qu'il a toujours voulu avoir. Papa, Je t'aime ».*

218

219 J'ai eu peur en fait de ce que les gens allaient penser de moi en me voyant.

220 Je sais que j'aurai eu les menottes aux mains avec la chaîne autour de la taille qui va
221 jusqu'aux pieds aussi, je voulais pas avoir honte. L'une des premières choses que je ferai en
222 sortant, c'est d'aller le voir au cimetière.

223

224 Extrait du cahier de Julien, écrit en détention : « *Au début, pendant ma première année*
225 *de prison, j'ai eu beaucoup de rapports d'incident pour des bagarres avec les détenus, pour avoir*
226 *mis le son de la télé trop fort pendant la nuit et avoir répondu souvent aux surveillants de*
227 *détention. C'est après la mort de mon père, la deuxième année, que je me suis calmé. Il fallait*

228 *que je fasse tout pour que ma relation avec la famille aille bien, pour que ma mère et ma grand-*
229 *mère viennent me voir au parloir, et puis qu'elles me pardonnent pour mon crime horrible. »*

230

231 Il y a plein de choses que je vais avoir envie de faire à la sortie, revoir ma famille, ma
232 mère et ma grand-mère, et puis les loisirs, le cinéma, le bowling, les musées, j'aime bien voyager
233 aussi. En réalité, je pense pas trop à la sortie, je vis ici au jour le jour. Le jour J est tellement loin
234 en fait. Je suis conditionnable à partir de 2019, je pourrais obtenir des permissions pour sortir.
235 Mais avant, je dois passer des tests d'évaluation à Réaux ou à B., au centre d'évaluation pendant
236 6 semaines. C'est ma CPIP qui m'en a parlé, ça va leur permettre de savoir s'ils peuvent me
237 libérer ou non.

238 Pour l'instant, j'en sais pas plus, on verra bien, j'ai le temps. Même s'il me restait que 3
239 ans à faire ici, c'est très long ici 3 années, c'est pas du tout comme 3 ans dehors, ça passe vite et
240 c'est pas grand-chose quand on est en liberté. C'est ça qui explique que j'ai du mal à me projeter
241 dans l'avenir, pour savoir ce que je ferais une fois libre, c'est trop compliqué ; j'y pense même
242 pas en fait, ça me paraît beaucoup trop loin encore, comme inaccessible en fait. Je préfère vivre
243 au jour le jour sans y réfléchir.

244 Quand je repense à tout ça, au bout de 7 ans d'enfermement, je me dis que cette fameuse
245 journée a gâché une partie de ma vie ; et probablement même après ma sortie de prison, elle
246 continuera à me la gâcher. J'aurais dû faire autrement ce jour-là, juste le passer à tabac, une bonne
247 correction, mais pas le tuer. C'est elle qui a mis les 2 premiers coups de couteau, je lui ai pris le
248 couteau des mains pour qu'elle arrête et pour continuer à sa place, prendre le relais, pour en finir.
249 C'est là que j'ai donné les autres coups de couteau.

250 Je me suis dit « *autant l'achever ; de toute façon c'était trop tard* ». J'ai pas pris de coup,
251 il ne m'a pas blessé, je ne lui en ai pas laissé l'occasion.

252 Au procès, ils ont parlé de 60 ou 61 coups de couteau, j'ai dû perdre la notion du temps à
253 ce moment-là ; c'est allé tellement vite.

254 Pour moi, c'est un mauvais souvenir. Cette journée c'est un vrai cauchemar qui m'a
255 emmené en prison.

256 Comme tous les détenus ici, j'ai le sentiment de subir la détention, et surtout de perdre
257 mon temps, de perdre des années de ma vie. Je m'en veux pour ça, j'en veux à mon ex-copine,
258 mais surtout à lui, parce qu'il a été trop loin. Tout ça, c'est du gâchis. Ce qui pourrait me faire
259 recommencer, ce serait de voir quelqu'un faire du mal à une personne que j'aime, ou faire quelque
260 chose qui ne me fait pas plaisir. Je prendrais plutôt la première option la prochaine fois, le passage
261 à tabac, je saurai me contrôler. Je préfère penser à d'autres choses plutôt que d'y repenser tout le
262 temps. Ça me plombe de repenser à ce que j'ai fait, à cause de ça, je suis coincé ici, et je peux
263 rien faire.

264 Je regrette, oui et non en fait. Oui, pour ma famille et ma détention ici, parce que je suis
265 coincé ici, mais non pour lui, pour ce que je lui ai fait, non.

266 Je pense pas à sa famille à lui, je pense plutôt à tout l'argent que je leur dois. Les parties
267 civiles, ça s'appelle. Toute sa famille était là au procès, mon ex-copine et moi, on leur doit 60 000
268 € en tout, de dommages et intérêts ; ça me fait 30 000 € à leur donner, ça m'a fait un choc quand
269 j'ai entendu ça, un K.-O. à la Mike Tyson, ça fait mal au porte-monnaie. J'étais sur le cul, je ne
270 sais pas comment je vais faire pour leur payer tout ça, une partie est déduite de mon salaire actuel
271 déjà, mais pour le reste, il va falloir que je me mette à jouer au loto, au PMU ou à l'Euro million.
272 Au procès, je leur ai dit que je regrettais pourtant, et puis que je leur paierai ma dette jusqu'au

273 bout, ni plus ni moins. Eux, ils étaient là pour que je prenne le plus possible de temps à faire ici
274 et en retirer le plus d'argent possible aussi.

275 Demain, c'est le 2 octobre, c'est l'anniversaire de la fameuse journée, « la journée de la
276 danse des couteaux », ce sera une journée banale pour moi, pas de gâteau d'anniversaire ni de
277 bougies à souffler.

278

1 Entretien 8 Liana

2

3 Aujourd'hui, je suis en liberté conditionnelle, jusqu'en 2019. Rien ne doit m'arriver
4 jusque-là, si je veux retrouver ma liberté.

5 C'est le contrat, je traverse hors des clous, je retourne en prison, alors je joue le jeu, je ne
6 prends aucun risque.

7 Les sorties, les loisirs, ce n'est pas ma priorité. C'est une épée de Damoclès juste au-
8 dessus de ma tête, même si apparemment je vis comme tout le monde, dans la réalité, ce n'est pas
9 vraiment tout à fait cela, je ne suis pas libre !

10 J'ai 45 ans, et 5 enfants, les plus beaux cadeaux de ma vie. « *Il faut que j'arrive à tourner*
11 *la page* », me disent mes amis. Non et non, je ne peux pas, je ne tournerai pas la page, faire comme
12 si rien ne s'était passé ? La seule chose que je puisse faire c'est apprendre à vivre avec ce qui
13 m'est arrivé, je ne tournerai jamais la page, ce n'est tout simplement pas possible. Ça, personne
14 ne le comprend, autour de moi ; sauf peut-être ceux qui ont vécu des moments comparables aux
15 miens dans la même dimension ou du même ordre de difficulté et de violence.

16 Je suis née à Madagascar, j'ai été adoptée à l'âge de treize mois, mon père, alors ingénieur
17 des Ponts et Chaussées, travaillait souvent à l'étranger, j'ai vécu au Sénégal, à Dakar, avant
18 d'arriver définitivement en France, vers 1975, où nous nous sommes installés, en région
19 parisienne. Nous avons beaucoup voyagé au gré de ses déplacements durant toute mon enfance,
20 pendant les vacances scolaires. J'ai eu la chance d'aller régulièrement en Angleterre, de découvrir
21 l'Irlande, et de passer un mois en Australie (Brisbane). J'ai reçu une éducation assez stricte, et
22 étais scolarisée dans des établissements privés, catholiques ; j'ai un grand frère, adopté aussi, qui
23 a 3 ans de plus que moi, et une sœur, plus jeune que moi, de 7 ans.

24 Je suis devenue maman très jeune ; j'étais une « *gamine* », je n'avais que 19 ans lorsque
25 ma première fille est née. J'ai poursuivi mes études universitaires en littérature, langues, option
26 philosophie le plus longtemps possible et, pour trouver du travail rapidement, j'ai dû passer un
27 BTS de secrétariat de direction, dans un établissement privé. J'ai effectué quelques petits jobs de
28 jeunes ; en juin 2000, j'entre à la Sécurité Sociale sur un poste administratif.

29 Trois autres enfants vont naître en 2001, 2003 et 2006. En 2008, je rencontre l'homme
30 qui va devenir mon époux, Christophe. Notre fils naît en 2011 et nous décidons de nous marier la
31 même année. Pour des raisons évidentes, nous attendons que le bébé, qui vient de naître, soit un
32 peu plus âgé avant de partir en voyage de noces. En avril 2012, nous partons en lune de miel en
33 République dominicaine. J'aurais préféré partir vers un lieu plus proche, j'ai horreur de prendre
34 l'avion. J'avais plutôt pensé à l'Espagne, mais l'une de mes amies nous avait convaincus que,
35 pour une lune de miel, il fallait partir loin de chez soi, pour un vrai dépaysement. Elle nous
36 conseille la République dominicaine parce qu'elle y était allée récemment. Finalement, je me
37 laisse convaincre malgré mes fortes appréhensions concernant les 9 heures de vol au-dessus de
38 l'Atlantique, l'avion, je n'aime pas.

39 Le séjour est agréable, nous profitons pleinement tous les trois de ces quelques jours
40 idylliques, sur place nous apercevons que la destination n'était pas forcément la meilleure
41 de l'île, pour des vacances au soleil, sur les belles plages, car nous étions dans la province de
42 Puerto Plata, côté océan atlantique et pas mer des Caraïbes. Le même séjour à Punta Cana, par
43 exemple, aurait été probablement mieux, mais... ce n'était pas le même budget. Nous sommes en
44 Club, à l'hôtel tout est très bien, tout va bien, papa, maman, et notre fils, qui se réjouit de son
45 séjour, seul avec nous et devient même le petit prince des lieux, il fait craquer les adultes, c'est le
46 plus jeune des quelques enfants présents dans le Club.

47 Le cauchemar commence le jour de notre départ. Nous arrivons en fin de journée à
48 l'aéroport, nous procédons à l'enregistrement des bagages qui vont en soute, puis nous nous
49 dirigeons vers le passage à la douane après avoir effectué les formalités administratives. Je dépose
50 le bagage à main sur le tapis roulant qui passera au contrôle sous le tunnel du scanner ; Christophe
51 passe en premier avec le petit dans les bras, moi, je suis derrière tout naturellement. Je suis très
52 stressée, les 9 heures de vol qui suivent me perturbent beaucoup. Je parle couramment l'espagnol,
53 donc lorsque la douanière devant l'écran du scanner nous demande le contenu des valises, je
54 réponds sans problème, je liste toutes les affaires qui s'y trouvent ; tout le nécessaire pour voyager
55 avec un enfant en bas âge, les lingettes, les couches, les biberons, les repas de bébé, et puis certains
56 de nos effets personnels. Un militaire arrive, se saisit de la valise, la fait repasser derrière le
57 scanner ; confiante, je ne pose aucune question je n'en vois pas l'utilité, cela ne me choque pas.
58 Nous perdons donc de vue notre valise durant quelques minutes. Lorsqu'elle réapparaît à la sortie
59 du tunnel quelque chose d'inattendu et d'incompréhensible se passe. La douanière nous demande,
60 à nouveau ce que contient le bagage, ce à quoi je réponds. Elle dit voir à l'écran des taches
61 bizarres, elle m'avertit qu'elle va procéder à l'ouverture de la valise. À partir de là, ce que nous
62 vivons, c'est comme dans un film. Enveloppés dans une serviette de bain de couleur bleue,
63 laquelle ne nous appartient pas, des pains rectangulaires, entourés de scotch de couleur, je ne
64 saurais pas dire ce que c'est.

65 Moi, je n'ai jamais vu de cocaïne ou de produits stupéfiants, ailleurs que dans les
66 actualités ou les séries policières à la télé, mais ce dont je suis sûre c'est que cela ne nous
67 appartient pas.

68 Nous sommes très vite amenés dans une salle où nous attendons, seuls avec un policier,
69 pendant plusieurs heures sans savoir ce qui se passe.

70 Nous ne comprenons vraiment pas ce qui nous arrive, mais comme nous n'avons rien à
71 nous reprocher, nous restons calmes et confiants, nous pensons que tout va très vite se régler
72 finalement.

73 Il ne peut s'agir que d'une simple erreur, une confusion avec une autre valise qui
74 ressemble à la nôtre, bref rien de grave. On nous pose deux ou trois questions complètement
75 insignifiantes (« *d'où vient la drogue, comment nous la sommes-nous procurée, à qui est-elle*
76 *destinée ?...* ») et on nous annonce que l'avion nous attend sur la piste de décollage, le temps
77 d'éclaircir le malentendu et nous serons tous les trois dans l'avion pour rentrer chez nous, si nous
78 parvenons à donner des informations précises. De toute évidence, la valise ouverte sous nos yeux,
79 contenant les stupéfiants n'était pas la nôtre.

80 Nous sommes interrogés à plusieurs reprises, mais pas de manière officielle, personne ne
81 prend de déposition, la confusion s'installe, nous ne savons pas où est passée « notre valise ».
82 Pour moi, aucune des questions posées n'est cohérente avec notre vie et la réalité, je ne saurais
83 même pas faire la différence entre du sucre glace, de la farine et de la cocaïne, mon mari non plus
84 d'ailleurs. Du reste, comment savoir si tout ce que l'on nous dit est vrai ? Je parle très bien
85 espagnol, heureusement, cela me permet de comprendre ce qui se dit autour de nous, ce qui n'est
86 pas le cas de Christophe pour lequel je traduis tout.

87 C'est là précisément que le temps va s'arrêter pour moi ; je réalise la première que nous
88 ne partirons pas.

89 Une terrible sensation m'envahit ; j'ai froid, j'ai peur, je ne sais pas ce qui va advenir de
90 nous, je ne maîtrise rien de la situation. Je vais devoir expliquer à Christophe que nous ne
91 rentrerons pas, que l'avion va partir sans nous et que, pour des raisons que j'ignore, nous resterons
92 ici.

93 Nous n'avons pas été fouillés, nous n'avons pas été officiellement auditionnés, tout cela
94 nous paraît être une véritable mascarade. Vers 23 h, une avocate, se trouvant dans l'aéroport, par
95 hasard, vient nous proposer son aide, que nous refusons car nous n'avons rien à nous reprocher.
96 Quand on est innocents, que nous n'avons rien à nous reprocher, alors pourquoi l'accepter ? Des
97 mois plus tard, je comprendrai que nous sommes au milieu d'une histoire de trafiquants qui a mal
98 tourné entre eux, dans laquelle policiers, douaniers et militaires corrompus se disputent la
99 marchandise, et les gains.

100 Ce qui suit est très difficile encore pour moi à raconter, cinq années ont passé depuis, je
101 n'ai rien oublié, mais j'ai toujours autant de mal à en parler.

102 Dans la nuit, nous sommes tous les trois séparés, puis nous sommes menottés et
103 transportés, sans aucune explication, vers un lieu inconnu. Une femme se présentant comme
104 officier de police, m'arrache notre fils des bras, je suis choquée car je ne comprends rien et je ne
105 sais ni où l'enfant va être conduit, ni où nous serons emmenés mon mari et moi. Elle finit par me
106 dire que notre fils dormira chez sa mère ! Aujourd'hui encore, je m'en veux terriblement de ne
107 pas avoir défendu mon bébé plus que ça, j'ai laissé cette femme prendre mon enfant, trop
108 facilement, j'ai du mal à revivre ce moment et je regrette de ne pas avoir essayé de le protéger
109 plus et mieux que ce que j'ai fait. Je m'en suis voulu pendant très longtemps, j'en ai parlé à mon
110 mari et plus tard à mes voisines de cellule en prison. Elles m'ont rassurée en m'apprenant que si
111 j'avais opposé la moindre résistance, j'aurais été battue devant l'enfant jusqu'à ce que je le lâche
112 et accepte de le remettre aux autorités, ce qui aurait pu traumatiser beaucoup plus l'enfant.

113 Je suis d'abord amenée dans un lieu bizarre et vétuste, une espèce de cabane gardée par
114 un policier assis devant une table avec un ordinateur, je vais passer le reste de la nuit seule avec
115 lui. Il me propose de m'allonger sur une paille infecte posée par terre, je pense au pire, il va
116 peut-être me violer, je ne sais pas ce qui peut m'arriver, mais il est gentil et ne s'attarde pas sur
117 moi. Avant que le jour ne se lève, il m'amène très vite dans une cellule encore plus sordide où je
118 comprends que j'aurais dû passer la nuit. Je me retrouve assise par terre, sur de la terre battue,
119 seule avec des insectes que je n'identifie pas, puisqu'il fait encore nuit. C'est au matin que je vois
120 des cafards géants (cucarachas), des souris et des rats.

121 Curieusement, je suis plus inquiète pour mon mari que pour moi, il ne parle pas la langue,
122 je sais qu'il se sent perdu et je pense à mon fils que nous reverrons, finalement, le lendemain.
123 Nous sommes tous les trois séparés, c'est cela qui me perturbe le plus, la famille est dissoute,
124 j'imagine le pire, je ne les reverrai peut être plus jamais.

125 Dans la journée, menottée, on m'amène au tribunal, j'y retrouve Christophe ; juge,
126 procureur et avocat nous y attendent. La séance dure quelques minutes à peine, nous apprenons
127 que nous sommes en garde à vue, qu'elle est prolongée pour les besoins de l'enquête, il n'y aura
128 jamais d'enquête en fait, mais surtout que nous sommes soupçonnés d'être des trafiquants
129 internationaux.

130 Plus tard, je serai enfermée dans ce qui pourrait s'appeler une cage, sans fenêtre, une
131 ampoule au plafond, des barreaux fermés avec un gros cadenas, pas d'aération, du sable au sol,
132 où se trouve déjà amassée une dizaine de femmes, avec un seau au milieu pour faire pipi, pas de
133 quoi s'asseoir non plus, sinon quatre tapis de gymnastique pour neuf femmes toutes serrées les
134 unes contre les autres dans moins de 11 m². Pour ceux qui ont vu *Midnight Express*, j'y suis !
135 Christophe, quant à lui, est dans une cellule pour hommes, identique à la mienne, juste en face,
136 de l'autre côté du couloir, ils sont plus nombreux et ne peuvent dormir qu'en position assise.

137 Une des femmes de la cellule m'agresse, je me fais voler tout ce que j'ai sur moi, mes
138 bijoux, mes chaussures, les cigarettes, tout y passe. Les autres me fouillent entièrement,

139 j'apprendrais plus tard que parfois certaines détenues entrent avec un couteau ou une arme
140 dissimulée sur elles, et qu'il pourrait y avoir un carnage dans la cellule. Le matin, j'ai la visite
141 d'une personne de l'ambassade de France ; elle me demande si j'ai besoin de quelque chose, je
142 lui dis qu'il faut nous sortir de là, le plus rapidement possible car nous sommes innocents, mon
143 mari et moi ; elle me répond : « *Oui bien sûr, c'est ce qu'ils disent tous.* »

144 Je comprends qu'on est en terrain ennemi, et que personne ne sera là pour nous aider.

145 En tout, nous restons trois nuits en garde à vue au même endroit avant d'être transférés et
146 emprisonnés définitivement, moi à la prison de Santiago de Los Caballeros, jusqu'à mon transfert
147 à la Prison Rafey Mujeres à Saint-Domingue, le 8 mars 2013, jour de mon anniversaire, et mon
148 mari à l'autre bout de l'île, celle de San Felipe. Nous serons amenés deux fois devant la Juge
149 (nous avons pu voir notre bébé pendant quelques minutes, avant qu'on ne nous l'arrache encore
150 une fois). Je n'ai plus peur de rien, je pleure de colère ; la colère a remplacé la peur, on m'a enlevé
151 mon enfant, je ne pense plus à ce qui risque de m'arriver à moi ou à Christophe, je pense à mon
152 bébé ; j'ai quatre enfants en France ; je réagis en maman, on m'a arraché des bras mon dernier et
153 plus petit enfant. Je me demande s'il a peur, s'il mange bien, s'il dort bien ; il n'a plus son papa
154 et sa maman, je ne pense pas à ma vie, mais à celle de mon fils qui est plus importante. L'avocate
155 qui devait nous défendre au tribunal n'a servi à rien, elle m'a proposé de me faire rencontrer des
156 personnes qui seraient disposées à nous faire sortir de là, mon mari et moi. J'ai bien compris de
157 quoi il s'agissait, et j'ai refusé son aide, réalisant trop bien que ce sont assurément les mêmes
158 personnes qui nous ont placés là qui, moyennant une certaine somme d'argent pourraient nous
159 faire sortir. Je refuse, nous sommes innocents tous les deux, notre famille nous aidera et nous
160 sortirons d'ici légalement et honnêtement.

161 Je suis incarcérée le 2 mai 2012, mes appels à l'ambassade de France restent sans réponse
162 ; personne ne sait où se trouve mon fils. Je ne m'alimente plus, je ne dors plus ; il fait environ 40°
163 à l'ombre, la promenade, dans la cour à l'extérieur, est impossible tellement la chaleur est
164 prenante ; je fais des crises d'épilepsie, je perds une dizaine de kilos en une semaine.

165 Mon père nous rejoint dix jours après, il va récupérer notre fils, qui avait finalement été
166 placé dans un orphelinat pour sa sécurité et je revois enfin Nathan, au parloir, dont je n'avais
167 aucune nouvelle depuis trop longtemps. Quand le moment de la séparation arrive, c'est la fin de
168 la visite, Nathan doit repartir avec son grand-père, j'entends mon fils pleurer et hurler jusqu'à la
169 sortie de la prison, j'ai entendu ces cris dans ma tête pendant des mois.

170 J'ai beaucoup souffert derrière ces murs ; on m'a battue, j'ai été violée par une détenue
171 et une garde, j'ai voulu en finir, mais la plus grosse douleur, celle qui m'a fait le plus souffrir,
172 ceux sont les hurlements de mon fils que l'on m'arrache. J'étais plus qu'anéantie.

173 L'enfant parti avec son grand-père, je me raisonne, il est en sécurité maintenant, en
174 France, il va retrouver ses frères et sœurs, entouré par ma famille, il ira mieux. Nous trouvons
175 d'autres avocats plus sérieux.

176 Mon grand frère, en France, m'explique, au téléphone, qu'il va prendre les choses en
177 main. Il est en couple, sa femme voulait avoir un enfant. Au retour de mon père en France et après
178 le bilan de la situation fait ensemble, le projet de vie est tout de suite reporté. Il avertit sa
179 compagne qu'à partir de maintenant et, jusqu'à ma libération, son seul objectif sera de faire
180 revenir sa petite sœur en France, libre. Elle accepte, le projet du bébé est mis en « *stand-by* », et
181 il va m'épauler dans toutes les étapes suivantes.

182 Ma belle-sœur accouchera quelques jours avant ma libération définitive.

183 Mon frère, me connaissant, ne me dira jamais la vérité sur la gravité de la situation dans
184 laquelle nous nous trouvons, et la durée potentielle de la peine qui va un jour tomber. Il me fait

185 passer des caps de trois mois en trois mois en me disant à chaque fois, que je n'en ai plus que
186 pour trois mois à tenir, et après, ce sera fini. Je le crois bien sûr, je lui fais confiance et j'avance
187 comme ça, avec des échéances de quelques mois, persuadée qu'au-delà, je sors. Il m'a tenue en
188 vie comme ça, pendant les 27 mois de prison, en République dominicaine et les 6 mois à B. en
189 région parisienne. Si j'avais tout de suite su la vérité, sincèrement, je me serais zigouillée.

190 Après cinq mois de préventive (et pas trois, comme me l'avait fait entendre mon frère),
191 l'audience préliminaire arrive. Mon mari avait un traducteur auprès de lui, moi, je me débrouillais
192 toute seule, quand la juge a demandé à mon mari « *qu'avez-vous à dire M. Guillon pour votre*
193 *défense ?* » mon mari a répondu en français, « *nous n'avons rien à voir avec cette histoire, nous*
194 *ne sommes pas coupables* », et l'interprète traduit : « *Monsieur G., dit qu'il n'a rien à voir avec*
195 *cette histoire* » ; j'étais très en colère car ce n'est pas du tout la même chose en fait. Le juge décide
196 que la valise appartenait à Madame puisque c'est elle qui la tenait, Monsieur est libéré ;
197 Christophe se voit signifier sa non-culpabilité et ne passera plus qu'une semaine derrière les
198 barreaux. Quant à moi, je reste suspectée de trafic de cocaïne jusqu'au jugement, où je serais
199 inculpée, et je repars en prison. J'étais contente pour lui, au moins l'un de nous deux s'en sort,
200 c'est déjà ça, il ne parle pas espagnol, ça fait des mois qu'il est complètement perdu ; c'est mieux
201 que ce soit lui qui soit libéré. Il va rentrer en France, ressouder la famille avec les cinq enfants
202 autour de lui, je suis contente pour lui, pour les enfants, pour nous.

203 Nous apprendrons, plus tard, que nous aurions dû être libérés tous les deux ou amenés à
204 être jugés ensemble. C'était contraire à la Loi... Vous êtes arrêtés à deux, vous êtes accusés à
205 deux. C'est la première fois que cela arrive.

206 Le jour de son départ, c'est plus fort que moi, je craque, il commet la maladresse de venir
207 me dire au revoir en prison, juste avant de prendre l'avion. Il est habillé en civil, jean noir et polo
208 beige, moi, je suis toujours incarcérée donc en uniforme de prévenue, je repère sur lui une odeur
209 de cigarette, je n'en ai pas fumé depuis longtemps, il vient de boire une bière, je suis toujours à
210 l'eau minérale que j'achète, l'eau des robinets n'étant pas potable. Je ne sais pas si c'est de la
211 honte que je ressens devant lui, ou de l'humiliation, mais je ne comprends pas qu'il m'impose ça,
212 qu'il me fasse souffrir, moi sa femme, alors qu'il sait très bien que je reste là, clouée sur place, et
213 qu'aucun des deux ne peut dire à l'autre, quand on se reverra. J'aurais largement préféré ne pas
214 le voir, je lui en veux, on se dispute presque car il n'a pas respecté ma volonté, il a fallu qu'il
215 vienne me dire au revoir. Je m'effondre.

216 Ma famille se mobilise, je reçois tous les mois un mandat de la Western Union, qui va me
217 permettre de survivre, en achetant en prison de quoi manger et boire. Ma mère, mon frère, mon
218 père vont venir me voir, régulièrement. Ils mettent tous leurs vies entre parenthèses pour moi, ma
219 mère s'arrête même de travailler.

220 Certains évènements en prison avec mes compagnes de cellule vont aussi m'aider à tenir
221 le coup.

222 Un jour, je me questionnais sur les raisons pour lesquelles je me trouvais là, au milieu de
223 nulle part, plus de mari, plus d'enfant, seule dans un pays étranger, en prison alors que je n'ai rien
224 fait du tout. Ma voisine, dominicaine, très croyante, me répond que c'est Dieu qui a voulu que je
225 sois là, que je ne sois pas ici effectivement parce que j'ai volé, tué ou dealé, mais Dieu attend
226 quelque chose de moi. Elle me propose de réfléchir à ma vie, « *tu as du temps ici* », me dit-elle,
227 et d'essayer de comprendre ce qu'il attendrait de moi, que je m'améliore peut-être mais en quoi
228 ? Alors je cherche, il faut dire que je n'ai pas énormément de choses à faire là où je suis, je me
229 mets à réfléchir là où j'ai ou j'aurais échoué dans ma vie, je fais le tri, entre ce que j'ai fait de bien
230 et de moins bien, ce que j'ai raté aussi. Finalement ma plus grosse punition, c'est d'être séparée

231 de mes enfants, alors Dieu voudrait-il me faire comprendre que je suis trop sur eux, incapable de
232 m'éloigner d'eux, que je les aime mal en étant trop proche tout le temps ? Dieu voudrait-il
233 m'apprendre à me détacher de mes enfants et ainsi mieux les aimer ? J'arrive presque à m'en
234 persuader, et, avec tous les médicaments que je prends depuis de nombreux mois, j'en arrive
235 presque à discuter avec lui directement.

236 Mais d'autres événements vont me faire défaillir. J'allais voir la psy en prison
237 régulièrement, je pleurais tout le temps, je lui disais « *j'ai perdu 27 kilos, mon mari, ma famille*
238 *et mes 5 enfants, je n'ai plus rien, je ne sers à rien* ». Elle me répond, « *Liana, si tu veux survivre*
239 *ici, il faut tout oublier, ta famille n'existe plus, tes enfants non plus. Tu dois te déconnecter de la*
240 *France, de ta famille, ta vie aujourd'hui est ici, et nulle part ailleurs* ». J'ai continué à prendre
241 des médocs, nos petites conversations clandestines entre Dieu et moi, me convenaient bien, mais
242 elle, je ne suis plus jamais retournée la voir.

243 Je continue à croire mon frère, « *il ne s'agit que de quelques mois encore* », alors je tiens
244 le coup, enfin plus ou moins.

245 À 27 kilos en moins, je suis devenue anorexique, je me surprends à compter les calories
246 que je ne dois pas dépasser par jour, un comble en prison quand même. Mais quand je reviens à
247 la réalité, je me dis toujours :

248 « Rien ne peut m'être reproché, puisque je n'ai rien fait de mal, quelqu'un va bien finir
249 par s'en rendre compte. Je vais sortir bientôt ».

250 Et puis le verdict tombe, je prends 8 ans de prison ferme ; et je tombe aussi.

251 Je suis une maman poule, je n'ai pas fait 5 enfants pour rien, je n'imagine pas passer
252 presque 10 années sans eux. On m'a toujours reproché d'être trop près, trop proche d'eux, et c'est
253 vrai, mais mes enfants sont toute ma vie, et ils me sont plus chers que ma propre vie.

254 Je suis restée en tout un an dans cette prison. Je travaille à la bibliothèque, ça m'occupe
255 la journée et surtout, je lis beaucoup, ça me fait du bien. Ce qui m'a sauvé, c'est la lecture et
256 l'écriture, j'ai écrit 4 000 pages en espagnol sur ma vie pendant mon incarcération.

257 Les conditions sanitaires sont incroyables, l'eau n'est pas potable, l'électricité c'est une
258 option, plus souvent absente que présente, par contre les cafards, les rats ou les moustiques sont
259 partout. Bien sûr, j'ai attrapé le chikungunya. Pour survivre, il faut avoir de l'argent pour pouvoir
260 acheter l'eau, la nourriture et le minimum pour l'hygiène, sinon vous êtes malade très vite. Le
261 pays est tellement pauvre que j'ai vu des dominicaines qui revenaient en prison régulièrement, je
262 ne comprenais pas pourquoi. En fait elles commettaient des petits délits volontairement pour
263 pouvoir revenir en prison, elles y étaient mieux que dehors où probablement elles n'avaient ni
264 toit, ni de quoi s'alimenter. Il y a beaucoup de femmes détenues, parmi celles qui ont de longues
265 peines, beaucoup deviennent lesbiennes. Je me souviens avoir reçu des cartes qui disaient « *est-*
266 *ce que tu veux être mon amoureuse* », la grande majorité c'était par intérêt, parce qu'elles savaient
267 que je recevais un mandat postal tous les mois et 400 € par mois, c'est une somme conséquente
268 pour la République dominicaine, ça représente plus que le salaire mensuel d'une gardienne. Alors,
269 s'imaginer être en couple avec moi, c'était pour certaines espérer que je serais généreuse et
270 qu'elles pourraient profiter de mon argent. J'ai reçu beaucoup de déclarations, c'était drôle
271 d'ailleurs, mais surtout ce n'était pas méchant.

272 Le jour de mon anniversaire, superbe cadeau, on m'annonce que je pars. Je fais mon sac,
273 c'est terminé, on me libère enfin, c'est l'explosion de joie entre filles. Je dis au revoir à toutes les
274 filles, on n'a pas le temps de fêter l'évènement qu'il faut que je parte. Je monte dans le camion,
275 au bout de quelques heures de route, je m'aperçois qu'on n'est toujours pas sur la route de
276 l'aéroport. Ce n'est plus de la colère, c'est de la haine. En pleine nuit, nous arrivons dans une

277 autre prison, je ne sais pas où nous sommes, mais ce sera mon deuxième lieu d'enfermement. J'y
278 séjournerai en tout plus d'un an. À Santiago, c'était une prison récente, nous étions une petite
279 soixantaine de femmes. Dans la cellule, nous avons trois lits superposés, un WC, avec un rideau
280 autour, un lavabo, un ventilateur au plafond. Là, je tombe dans un endroit infect, 600 femmes au
281 moins. Pas de lit, des blocs en béton à la place avec une couche de mousse dessus, un WC, mais
282 pas de lavabo, pas d'eau non plus. Nous avons le droit à un seau d'eau par jour, pour nous laver,
283 au-dessus des toilettes. On m'explique que je dois rester là en période d'observation, 30 jours,
284 pour voir comment je me comporte en prison avant de me transférer dans une autre cellule. Les
285 conditions sont tellement dures que mes crises d'épilepsie reviennent. J'ai la chance d'être
286 transférée dans un pavillon, plus confortable qui reçoit les personnes malades.

287 J'ai appris plus tard que tout le monde sait que la République dominicaine est une plaque
288 tournante des narcotrafiquants, moi non. Je pensais que c'était plutôt les pays comme la Colombie,
289 l'Amérique du Sud, alors, excusez-moi de ne pas en savoir plus sur la cocaïne et ses trafics dans
290 le monde. Parce que bien sûr, nous n'y aurions jamais mis les pieds, avec un bébé en plus, c'est
291 évident.

292 Fin 2013 ou début 2014, la Cour de cassation (Cour suprême) casse le jugement, il y a
293 trop d'incohérences dans le dossier. Mais, renvoyée en Appel, la Cour de Santiago confirme les
294 8 ans, je perds pied et pète les câbles. En même temps, les nouvelles que j'ai des enfants et de
295 mon mari en France ne m'aident pas. Mon mari décide de partir avec notre fils, et laisse tomber
296 mes 4 enfants qui seront séparés, l'un en famille d'accueil, dans le sud de la France, l'une chez sa
297 marraine, et un autre chez son père. La fratrie est explosée. Je dis « *c'est fini, c'est pas une vie*
298 *pour moi, c'est injuste. J'ai tenu jusqu'ici pour ma famille* ».

299 Quand on est innocent on va jusqu'au bout du processus pour faire reconnaître l'injustice
300 dont est victime, on ne s'arrête pas en route.

301 Mais je n'en peux plus, je tente d'en finir. Le soir de la mauvaise nouvelle, arrivée au
302 bout de tout ce que je pouvais endurer, je prends tous les comprimés que j'avais mis de côté. Je
303 sais que je vais partir en m'endormant petit à petit, j'en ai ras le bol, je sais que je ne reverrais
304 plus mes enfants avant des années, ici je ne sers à rien pour eux, pour moi le combat s'arrête là,
305 j'ai fait tout ce que je pouvais mais je n'en peux plus, stop...

306 Je me réveille 4 jours plus tard à l'hôpital, déçue, je me suis loupée. Je suis clouée une
307 dizaine de jours dans un fauteuil roulant, on me déplace, on me promène, on me lave, on me
308 pique, je ne parle plus, je ne peux plus bouger, ma tête ne tient plus seule, on m'attache au fauteuil,
309 je suis un légume. On m'a soigné à tort pour une crise d'épilepsie, personne n'a dit aux médecins
310 que j'avais fait une tentative de suicide, mais personne ne le savait de toute façon. À la méga dose
311 de médocs que j'avais prise, ils ont ajouté d'autres calmants, « *le seigneur ne doit pas vouloir de*
312 *toi* » m'a dit mon amie dominicaine lorsqu'elle a appris la dose de tranquillisants que j'ai absorbée
313 en tout. J'ai fait quoi pour que Dieu ne veuille pas de moi à ce point ? J'essaie de comprendre ;
314 j'aimerais tellement comprendre pourquoi, mais je n'y arrive pas.

315 Mes avocats me proposent de faire un choix, de tout arrêter ou de repartir sur une autre
316 procédure, sachant que la nouvelle procédure peut aboutir à la même peine. Je voulais continuer
317 et aller jusqu'au bout.

318 Il faut que l'on me reconnaisse innocente, je veux ma part de vérité, j'y ai droit. Ce n'est
319 pas qu'une simple question d'honneur, il y a des valeurs et des principes aussi derrière ma volonté,
320 pour lesquels je me bats.

321 Mais après la tentative de suicide ratée, mon état de santé s'aggrave et devient alarmant,
322 je comprends qu'il faut que je décide de tout arrêter.

323 Ma famille, mon frère arrivent à me persuader qu'il faut stopper là et qu'il est temps de
324 partir pour moi. Il m'explique qu'il est fort improbable qu'un jour on reconnaisse mon innocence,
325 mais que ce qui est vraiment le plus important c'est de rentrer en France, dans mon pays.

326 Donc, à la dernière audience, devant le juge, je dis, « *je ne suis pas coupable des faits qui*
327 *me sont reprochés, mais j'accepte la sentence, et je demande mon transfèrement* » impossible
328 pour moi de dire que j'étais coupable alors que je ne le suis pas. Ce sont mes convictions et mes
329 valeurs qui sont en jeu, et c'est pour les défendre que je me suis battue.

330 Il y a un accord entre la France et la République dominicaine, qui dit que la personne
331 jugée peut demander à être transférée en France pour y exécuter sa peine. La procédure de
332 transfèrement dure habituellement entre 9 et 18 mois, mais j'ai de la chance, ça s'est fait en 5
333 mois. Quand je m'adresse à l'ambassade pour essayer d'en savoir plus, sur les modalités du
334 transfèrement, une fois de plus, personne ne sait rien. Du reste, quand quelqu'un venait me voir
335 pendant mon incarcération, on m'apportait un stylo, un calepin, parfois des journaux ; qui dataient
336 de 2005, au secours ! Leur aide, leur soutien ou leur accompagnement s'est arrêté là.

337 Le 11 juillet 2014, je quitte la prison. Je serai conduite à la DNCD (brigade des
338 stupéfiants). Il me reste de la monnaie sur moi, je demande dans la cellule de garde à vue où
339 j'attends mon transfèrement, si quelqu'un veut bien m'échanger mes pesos contre une cigarette.
340 J'entends un détenu de la cellule d'à côté me répondre « *Petite française, si tu me donnes ton petit*
341 *cul, je te donne une cigarette* ». J'ai gardé mes pièces de monnaie et aussi mon envie de fumer.
342 J'ai eu la peur de ma vie. J'ai eu le droit à toutes sortes de propositions malsaines, mais je n'ai
343 pas été maltraitée.

344 Arrivée en France, la substitut du Procureur, en charge de mon dossier, me dit : « *Mme*
345 *G., je ne devrais pas vous le dire, mais, vous n'avez pas le profil d'une trafiquante de drogue ; je*
346 *vais vous placer à B., en région parisienne, vous y serez mieux qu'à Fleury-Mérogis, pour*
347 *terminer votre peine* ».

348 J'ai beaucoup appris sur moi-même, sur mon rapport avec les autres. J'ai eu l'occasion
349 de me remettre en question, j'ai un caractère fort, je le sais, et je suis aussi quelqu'un de très
350 autoritaire, notamment en couple. J'ai pris conscience que je n'étais pas forcément facile avec
351 mon mari, il a fallu que j'apprenne à devenir plus souple avec lui, mais aussi à me décrocher des
352 enfants. J'avais le temps de lire, je me suis intéressée à la psychologie, j'ai essayé d'occuper mon
353 cerveau, c'était une priorité pour moi, et l'écriture m'a beaucoup aidée pour ça.

354 J'ai appris des gens, j'ai appris qu'on pouvait vivre ensemble, même avec des gens aux
355 parcours très différents les uns des autres ; avec des gens qui ont une culture autre que la mienne,
356 c'est une vraie richesse pour moi.

357 La prison de B., c'est le moyen âge, j'aurais préféré faire un an de plus en République
358 dominicaine que les 6 mois faits en France en ce lieu. Le premier gardien qui me reçoit, je lui
359 tends la main pour le saluer, comme je faisais là-bas, dire bonjour c'est normal pour moi et serrer
360 la main aussi, il recule et me fait comprendre qu'il n'en est pas question, « *pas de ça ici* », me dit-
361 il.

362 Les détenues, là-bas, en République dominicaine, peuvent faire beaucoup de choses
363 vraiment intéressantes en prison, des activités culturelles, scolaires, des cours universitaires,
364 passer des diplômes. Et les projets de réinsertion sont travaillés sérieusement pour aider à la sortie.
365 Il y a des règles, bien sûr, à respecter, un uniforme à porter, pantalon en jean, et tee-shirt vert pour
366 les détenues en préventive, et bleu pour les détenues jugées coupables. Des plannings établis, tout
367 est sous contrôle, une heure le matin et une heure l'après-midi pour sortir. Mais tout ça est fait de
368 sorte que chacune puisse avoir une vie sociale à l'intérieur de la prison, on pouvait se parler entre

369 nous, échanger et partager nos soucis, notre quotidien. Des relations humaines simples et
370 normales quoi !

371 À B., rien, je suis seule dans ma cellule, si je n'ai pas une activité, je ne parle à personne,
372 parce que je ne vois personne. Je suis seule avec ma radio, ma télé, une table ; aucun contact avec
373 personne. Les douches, c'est juste l'horreur, pas de rideau, zéro intimité. En République
374 dominicaine, il y avait des rideaux autour de chaque douche, pour préserver l'intimité des filles.
375 Quand il y avait de l'eau, on pouvait accéder à la douche autant de fois qu'on le voulait. À B.,
376 c'est deux fois par semaine, il faut faire du sport pour avoir droit à une par jour. C'est le retour au
377 moyen âge à B.

378 Quant à ma conseillère en insertion, elle a repoussé volontairement deux fois de suite mes
379 commissions d'application de peine, j'aurais pu sortir fin octobre 2014, mais à cause d'elle, je ne
380 suis sortie de prison qu'en janvier 2015. Pour Noël, elle a refusé de me laisser sortir, elle a dû
381 penser que ce serait trop bien pour moi de passer Noël avec mes 5 enfants qui m'attendent depuis
382 des années.

383 Depuis que je suis sortie de prison, rien n'est redevenu normal.

384 Trente-deux mois d'absence en tout, mes enfants ont tellement changé. Ils avaient tous
385 besoin de moi, l'enfance, l'adolescence, c'est compliqué même si la famille est unie et présente
386 alors, avec une maman en prison à 9 000 km, c'est autrement plus difficile à gérer pour eux.

387 Tout est différent pour moi, ma vie a changé. Je ne recommence rien, j'essaie de
388 m'adapter, de reprendre le cours de ma vie, mais ce n'est définitivement plus la même.

389 Je vis au jour le jour, je ne fais aucun projet, je ne peux pas. Je m'éloigne un peu des gens
390 aussi et de beaucoup de mes amis que j'avais avant.

391 Je me rends compte que lorsqu'ils ont des problèmes, ils se plaignent pour des choses qui
392 me paraissent sans importance. Je trouve leurs tracas ou leurs problèmes presque dérisoires.
393 Quand j'entends une copine qui me dit, « *tu sais ce qui vient de m'arriver, j'ai crevé un pneu,*
394 *jour de merde ; c'est l'horreur* » ; j'ai très envie de lui dire, mais tu réalises ce qui m'est arrivé à
395 moi, ces trois dernières années ; je ne réponds rien, elle pourrait ne pas comprendre.

396 Quand je suis sortie de prison, j'ai appris que l'une de mes meilleures amies, chez qui
397 mon mari devait vivre avec les enfants, avait usurpé mon identité ; au niveau de la CAF, de la
398 Sécurité sociale, et de la banque. Elle a utilisé mon ordinateur personnel, où elle a facilement
399 trouvé tous mes codes d'accès. À la sortie, j'ai dû porter plainte pour usurpation d'identité, elle
400 s'est fait refaire ses lunettes, a réglé tous ses frais dentaires sous mon nom, elle pensait, comme
401 mon mari, qui a demandé le divorce, entretemps, que je ne reviendrais pas. Je comprends qu'elle
402 y est pour beaucoup dans la décision de Christophe de me quitter et de partir avec notre fils, en
403 laissant tomber les 4 autres enfants.

404 Je quitte B., avec un bracelet électronique, que je garde 9 mois. Avoir un travail et un
405 logement, ce sont les conditions essentielles pour pouvoir bénéficier du régime de la
406 conditionnelle, sortir de la prison avant la fin de la peine. Je sors le 21 janvier, je suis à mon
407 bureau le 2 février, le bracelet au pied. Mon employeur a joué le jeu, j'ai eu de la chance, me
408 reprendre après une peine de prison, pour une administration, c'est très rare, ils ont été super avec
409 moi.

410 Je suis une thérapie depuis ma sortie de prison. Je vois un psychiatre toutes les semaines.

411 J'ai encore des moments où je souffre d'insomnie, mes nuits sont habitées par les scènes
412 que j'ai vécues, les plus terrifiantes. Celles qui m'ont le plus marquée, la séparation avec mon
413 enfant, et toutes les violences j'ai subies là-bas.

414 Je ne l'ai dit à ma famille qu'après ma sortie, mais en République dominicaine, j'ai été
415 violée, par une gardienne et une prisonnière. Ça peut paraître bizarre, parce que c'était deux
416 femmes, et les gens ne comprennent pas parfois, mais j'ai bien été violée. Je les ai surprises
417 ensemble en train de se peloter dans un couloir que j'empruntais tous les jours pour me rendre à
418 l'une de mes activités. Je suis passée, je n'ai rien dit et je ne comptais pas aller voir la direction
419 pour les dénoncer, ce n'était pas mes affaires. Sauf qu'elles n'ont pas réagi comme moi.

420 Le lendemain une détenue me demande de me rendre dans la salle des médicaments, on
421 m'attend là-bas. Je ne comprends pas mais j'y vais. J'entre dans la salle, je les reconnais toutes
422 les deux, la porte se referme derrière moi, à clé, je ne peux plus sortir. Je leur promets de ne rien
423 dire, j'essaie de les rassurer en leur expliquant que je ne parlerai à personne de ce que j'ai vu,
424 mais rien n'y fait. Elles me demandent de me déshabiller, sinon je suis clouée au mitard pendant
425 très longtemps. Elles me menacent, elles deviennent violentes, elles ne m'ont pas obligé à faire
426 quoi que ce soit, mais elles se sont acharnées sur moi. Je n'ai pas oublié, comment oublier un viol
427 ? Je n'ai pas la réponse.

428 Non, non, je ne peux pas, je ne tournerai pas la page, faire comme si rien ne s'était passé
429 ? La seule chose que je puisse faire c'est apprendre à vivre avec ce qui m'est arrivé, je ne tournerai
430 jamais la page, ce n'est tout simplement pas possible.

431 « *Il faut que j'arrive à tourner la page* », me disent mes amis. Ça, personne ne le
432 comprend, autour de moi ; sauf peut-être ceux qui ont vécu des moments comparables aux miens
433 dans la violence. Le psy comprend, lui, cette réaction.

434 Ce qu'il ne comprend pas c'est que je n'arrive pas à me projeter dans le temps, je suis
435 incapable de faire des projets. J'en ai fait, j'en ai eu des projets, les deux derniers d'ailleurs
436 c'étaient le mariage et le départ en voyage de nocces, et, brutalement, avec une grande violence,
437 tout s'est effondré autour de moi. Je suis tombée, j'ai tout perdu, mon mari, une amie, les enfants.

438 Aujourd'hui, je n'arrive même pas à accepter d'aller à un dîner prévu 15 jours avant ;
439 parce que d'ici là, finalement, il y a tellement de choses que je ne peux pas imaginer, là tout de
440 suite, qui pourraient m'arriver. Et c'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'un projet de loisirs.
441 Pour le travail, une réunion de parents d'élèves, ou un rendez-vous médical, je me fais violence,
442 j'y arrive, mais pour une soirée, un repas, un ciné, je ne peux pas.

443 Les deux choses les plus importantes que j'ai apprises en prison, c'est de pouvoir me
444 remettre en question, et relativiser sur les choses dans la vie. J'ai réfléchi et travaillé sur moi et
445 mes rapports avec les autres, je ne minimise pas les événements qui se passent, non, mais tout
446 n'est pas grave, il faut accorder aux événements leur juste dimension. Être capable et avoir le
447 courage d'affronter les choses avec bon sens, sans dramatiser la situation, je ne savais pas faire
448 avant.

449 Je me sens en décalage avec la société, cette chose, que j'ai vécue, m'empêche d'avoir
450 des relations normales avec les gens ; pour le moment, je ne vis pas dans le même monde qu'eux.

451 Me reconstruire, pour l'instant, ce n'est pas facile ; je vis au jour le jour, sans penser au
452 futur. J'ai des idées, mais je ne pourrai les mettre en place qu'à partir de 2019.

453 Le fait de ne pas me projeter dans le futur, pour moi, c'est une façon de me protéger contre
454 ce qui pourrait m'arriver que je ne peux pas prévoir, le dernier projet c'était le voyage, notre lune
455 de miel en République dominicaine. Je l'ai payé cher, mes enfants, ma famille, nous l'avons tous
456 payé très cher. Mes enfants vont bien, ils ont réussi à surpasser tout ça en apparence.

457 Christophe et moi avons réussi à surmonter, mais nous n'oublierons jamais ce qui nous
458 est arrivé.

459 Nous ne sommes plus mariés mais entretenons une relation très particulière. Comme il
460 me l'a dit, en sortant du Tribunal, lors de l'audience de conciliation « *Je n'aurais pas pu t'attendre*
461 *8 ans* ».

462 Nous avons tous repris le cours de notre vie, et c'est l'essentiel, mais nous en gardons
463 tous quelques séquelles. Quand on est innocent, on cherche à se défendre, on cherche à prouver
464 son innocence, on ne fuit pas ; c'est ce que j'ai fait, jusqu'au bout de mes forces, sans haine ni
465 vengeance.

466 Les souvenirs remontent toujours dans mes pensées, en fait, il y a partout quelque chose
467 pour me rappeler mon histoire, et qui me ramène à elle. J'ai toujours des moments d'absence, une
468 parole, un bruit, quelque chose de banal et anodin, me fait replonger en enfer. Je suis sortie de
469 prison mais je dois me libérer dans ma tête aussi de tous ces cauchemars que je fais éveillée qui
470 me surprennent à n'importe quel moment de ma vie au quotidien, qui m'assaillent et me
471 poursuivent.

472 J'y travaille, j'avance, je sais que j'y arriverai.

1 Entretien 9 Charles

2

3 La colère est là, au fond de moi, la rage est présente tout le temps en moi. Comment être
4 en paix avec soi-même en plein milieu de la guerre ?

5 La prison, c'est la première fois, j'ai eu d'autres soucis avant, j'ai des antécédents, c'est
6 vrai, des condamnations, une dizaine, mais jamais de prison avant. Avant l'incarcération, j'étais
7 un gai luron, comme on dit, je vivais beaucoup la nuit, je suis un noctambule, j'aime être avec les
8 gens, j'ai le contact facile, et on peut toujours compter sur moi, je sais rendre service si on
9 m'appelle ; j'y mets un point d'honneur. Je vivais une vie normale, je travaillais pas toujours,
10 mais je désespérais pas, y avait du potentiel, sinon j'ai été taxi, et aussi employé à l'ambassade
11 du Qatar comme chauffeur.

12 Les derniers temps, juste avant d'être pris, j'étais pas très bien dans ma peau, j'avais
13 l'impression que mon mariage battait de l'aile, ça m'énervait, ça m'agaçait, est arrivé ce qui devait
14 arriver.

15 Marié, trois enfants, je m'occupais de l'éducation de mes trois enfants. L'école, ça je
16 lâchais pas, avec ma femme ça allait, c'était pas non plus... Dans mon couple, je m'ennuyais un
17 peu, je trouvais que je stagnais un peu, en fait la routine me tue. J'envisageais de partir au Panama
18 ; j'avais des projets quand même, je voulais une grosse voiture, je l'ai achetée, je voulais partir
19 en voyage avec mes enfants, bref j'avais des projets, j'étais pas démuni, j'avais des choses en
20 cours. J'étais tellement obnubilé par cette idée de partir que j'étais détaché du quotidien. C'était
21 pas un projet familial, mais un projet individuel au départ, l'idée c'était de partir seul un mois et
22 de revenir chercher mes enfants après. J'ai trouvé quelqu'un qui m'a fait un visa d'affaires pour
23 pouvoir travailler là-bas, histoire de prendre la température ; je sais pas comment c'est là-bas en
24 fait. À l'issue de ça, je me prononcerai, moi, je m'adapte, je retombe toujours sur mes pattes, je
25 suis comme un chat. Partir en éclaireur et revenir, c'était avisé comme idée. Prendre des repères
26 en fait làbas.

27 J'étais sollicité à droite et à gauche pour plein de choses, j'ai beaucoup accepté de rendre
28 des services, sans trop regarder la nature des services, ce que je faisais quoi, et puis un jour, j'ai
29 donné ma parole pour aider quelqu'un qui avait quelques soucis, quelqu'un qui est devenu un
30 ami, je m'étais engagé avec cette personne.

31 Et puis... Ils sont venus me chercher un matin. Ma femme a dit à ma petite qui s'était
32 réveillée à cause de tout le bruit qu'ils ont fait quand ils sont rentrés, « *fais la bise à ton papa* »,
33 moi, je savais que je n'allais pas revenir. Je ne m'attendais pas à ce qu'on vienne me prendre chez
34 moi. La personne qui a déposé plainte contre moi, ce qu'il a raconté, c'était de la pure invention,
35 que des mensonges sur moi.

36 Les premiers jours de détention, j'attendais dans ma cellule, je croyais que j'allais sortir,
37 que c'était juste que pour quelques jours, persuadé que c'était une erreur. Quelqu'un allait bien
38 finir quand même par comprendre qu'il y avait une erreur...

39 Je suis tombé de très haut et je me suis fracassé. Je comprenais rien à ce qui se passait,
40 même pas pourquoi j'étais là, ça m'a anéanti. Il a dit qu'on est descendu chez lui, pour lui
41 prendre du fric, à plusieurs, avec des armes, armées jusqu'aux dents, tout ça. L'enquête a
42 ressorti que c'était un escroc notoire le gars ; il avait manipulé mon ami en fait qui s'est fait
43 avoir. Il fallait bien aller chercher l'argent qu'il lui devait, un vrai manipulateur, il escroquait
44 tout le monde autour de lui. La juge a vu qu'il était pas fiable, elle l'a même marqué dans ses
45 conclusions. « *Les déclarations colorent les faits* », elle a dit, donc il fallait être vigilant quand

46 même par rapport à ce qu'il a dit sur moi. Il fallait comparer ces paroles avec les éléments du
47 dossier et en tenir compte, mais non rien, un truc de fou.

48 Je suis obligé de ravalé tout ça, tous ses mensonges en fait, je suis obligé de pas réagir,
49 de pas aller le revoir, maintenant que je suis sorti, de pas pouvoir lui faire sa tête au carré. Avec
50 tout ce qu'il a fait, ce qu'il m'a fait, et m'a fait perdre dans ma vie. J'ai été incarcéré qu'une seule
51 fois, j'ai eu d'autres soucis, avant, j'ai des antécédents, c'est vrai, des condamnations, une dizaine,
52 mais jamais de prison avant. Ils m'ont placé en détention par rapport à mes condamnations
53 précédentes en fait, c'est ce que m'a dit l'avocat, « *ils ont vu votre casier* », la juge était pressée
54 de partir en vacances, c'était en juin, il fallait boucler l'affaire, c'était plus facile de me faire entrer
55 en prison. Elle n'a pas touché le dossier, même pas ouvert, jusqu'à son retour au mois de
56 septembre.

57 En prison, tout le monde s'en fiche, c'est une machine qui broie les gens.

58 Je n'y croyais pas au début, mais oui, « *coupez lui sa vie, c'est bon* », c'était une jeune
59 juge, elle a eu peur, et l'avocat un bras cassé, j'ai changé après, je l'ai viré celui-là, trop nul ; mais
60 trop tard. « *Y aura pas de garantie si vous sortez libre, vous pouvez partir n'importe où* », m'a
61 dit mon avocat, « *c'est pour ça qu'elle a préféré vous mettre en prison, en attendant le jugement*
62 *»*. Je me suis retrouvé en préventive, comme ça, à B. en région parisienne.

63 Quand je suis arrivé, j'ai fait une grève de la faim pendant neuf jours, une grève totale, ni
64 eau ni rien, le médecin-chef du grand quartier m'a ausculté, il a trouvé de la tuberculose et une
65 deuxième bactérie dans mes poumons, il m'a dit « *Monsieur, vous pouvez pas rester là, vous serez*
66 *mieux à l'hôpital* », ils m'ont transféré à l'hôpital, j'y suis resté un mois. Au terme, je suis revenu
67 dans mon quartier de B. et j'ai été placé au 4^e étage, je me suis retrouvé avec des gens que je
68 connaissais bien, ça allait du coup, on parlait, on discutait.

69 Mais j'avais toujours cette lueur d'espoir de me dire en fait qu'en septembre, quand elle
70 va rentrer, la juge, je vais la voir, et elle va se rendre compte, même si elle va me prolonger la
71 détention. « *Ne vous inquiétez pas* », disait l'avocat, « *si elle prolonge la préventive, je dépose*
72 *une demande de liberté* », pour comparaître libre au jugement après, « *et donc vous allez sortir* ».
73 L'avocat, il faisait rien, « *oui demain, oui après-demain, non il faut attendre* », une galère quoi.
74 J'ai compris qu'il n'y connaissait rien ; même pas le sujet. Il était pas pertinent dans ses
75 interventions. Et trop lent aussi. Je devais avoir des nouvelles en novembre, en fait en décembre,
76 je suis convoqué par la juge, elle m'auditionne et elle dit qu'elle prévoit une confrontation et qu'à
77 la suite, elle clôt le dossier, au plus tard pour le 7 décembre. L'avocat me dit : « *ben avant Noël,*
78 *tu seras dehors* ». Et puis plus rien, il ne vient plus me voir en détention, et aucune nouvelle de
79 personne.

80 J'attends, c'est interminable, on est le 24 janvier ; la juge des libertés renouvelle ma
81 période de préventive, « *au vu des éléments du dossier* », elle décide de me laisser dedans, je lui
82 ai dit : « *Mais Madame la Juge, le dossier il est clos depuis le 7 décembre, c'est ce que m'a dit la*
83 *juge d'instruction, je ne sais même pas pourquoi je suis encore là, et vous me remettez en prison*
84 *?* ». Elle voulait que je sois hypocrite et faux, lui dire oui ou non tout comme ça lui plaît, bien sûr
85 je fais tout comme vous voulez, mais moi, je n'ai pas l'habitude de ça, et ça, ça leur plaît pas. Je
86 lui ai dit « *Madame, je pense à mes enfants, je ferais rien à la sortie, je suis à dix mille lieues de*
87 *penser à m'échapper moi. Dehors, je reste calme, j'ai mes enfants* ». « *Oui, mais qu'est-ce qui*
88 *me prouve que vous n'irez pas voir les témoins pour leur parler et essayer de les faire changer*
89 *d'avis avant le procès ?* » Je lui ai dit « *mais Madame, ça, j'aurais pu déjà le faire, même de la*
90 *prison, ça changera rien, et puis ils ont tous menti les témoins, c'est que des mensonges tout ça.*
91 *»* Et je suis retourné en prison.

92 L'avocat continue à me dire que mon histoire, c'est rien en fait, que je n'ai pas à
93 m'inquiéter, il essaie de me rassurer mais ça fait déjà 8 mois que je suis dedans. Il n'y a rien dans
94 le dossier, mais en attendant je suis ici, je lui dis.

95 J'ai été malade pendant les 6 premiers mois, soigné pour la tuberculose, et une autre
96 bactérie, perdu du poids, 8 kg, je m'échappais par le biais de l'écriture, je m'évadais dans mon
97 esprit, et je me détendais ; j'essayais de sortir de ce cadre qu'on m'impose, parce qu'en fait, ils
98 peuvent me faire tout ce qu'ils veulent, mais l'important c'est que je garde ma tête.

99 Je suis passé en jugement le 21 mars, la juge me met 18 mois, je me suis détendu, pour
100 moi j'allais sortir. En fait tout le stress que j'ai eu, est tombé, ça y est, cette fois-ci j'avais enfin
101 une date d'échéance. J'avais fait déjà plus de 10 mois, j'en prenais pour 18, j'ai vite fait le calcul,
102 avec les remises de peine, je sortais dans pas longtemps. La dette est payée, ça y est.

103 J'ai payé une dette que je n'avais pas à payer.

104 Au commissariat quand vous arrivez, vous dites, je n'ai rien fait, sauf que tout le monde
105 dit la même chose, mais qui ment, qui manipule ? Où est la franchise, comment prouver que ce
106 que vous dites est vrai ? Elle avait des éléments la juge, elle n'était pas dans le désert en fait, mais
107 elle a persisté malgré ce que je disais et elle a cru celui qui lui mentait et la manipulait. Malgré
108 ma condamnation ; je lui dois en plus de l'argent à lui. Il a eu le culot de demander des dommages
109 et intérêts dans l'affaire. Cette indécence-là, il l'a encore. Il a dit qu'il était traumatisé par ce qu'on
110 lui a fait subir pendant l'agression, mais quelle agression ? Il est allé voir la psychologue ; il l'a
111 manipulée, elle aussi, comme la juge, il a été faire une expertise psychologique ; demandée par la
112 juge. Elle voulait savoir s'il affabule ou non. Mais ça la psychologue elle ne peut pas le voir, le
113 gars il peut mentir et dire tout ce qu'il veut, et elle le croit. Il lui a dit qu'il arrivait plus à dormir
114 depuis, qu'il avait peur, et qu'il prenait des tas de médicaments aussi.

115 Je n'ai pas demandé la contre-expertise quand j'ai vu comment il avait réussi à les
116 manipuler, j'ai voulu passer à autre chose. J'aurais pu demander, et même exiger une prise de
117 sang pour voir si vraiment il prenait des médocs. C'est de la mythomanie, pure et dure. Il avait le
118 beau rôle, celui de la victime, un homme d'affaires, deux sociétés, très connu dans le milieu, mais
119 pas connu des services de police, il se fait sauvagement agresser, par une bande de types armés
120 jusqu'aux dents pour lui voler de l'argent qu'il n'avait pas. La personne à qui j'ai voulu rendre
121 service, incarcérée elle aussi, la juge l'a considérée comme commanditaire en fait, tout le monde
122 a été pris, on était 4 en tout, à être allé le voir ce soir-là, j'y suis allé avec des amis à moi, j'y
123 aurais pas été tout seul. On devait récupérer de l'argent cash et un véhicule pour se rembourser.

124 Mon ami, même pas de casier, zéro condamnation, pas d'antécédent, un travailleur, avec
125 un enfant handicapé, un type pas louche quoi, il a pris plus que moi.

126 Y a pas de justice, j'y crois plus ; celui qui a de l'argent oui il peut s'en sortir, y a une
127 justice pour lui.

128 Les plus gros escrocs, je vous apprends rien, c'est l'État, c'est les politiques. Faut jamais
129 faire confiance à un politique, même les flics le disent.

130 La société qu'est-ce qu'elle dit de ça ? Les intellos, la classe pensante, qu'est-ce qu'ils
131 font pour ça ? On peut pas laisser faire ça, tout est dans le répressif aujourd'hui, on enferme, on
132 enferme ; un excès de vitesse et on met en prison.

133 En détention, vers la fin je me suis détendu. Je savais que la date de sortie approchait,
134 alors j'ai retrouvé le moral, ça allait mieux. Les problèmes de santé se sont réglés, un mois
135 d'hôpital suivi de 6 mois de traitement en détention. Check-up, contrôles, radios et prises de sang,
136 moi, je savais pas qu'on pouvait mourir de la tuberculose en 2016, je voulais pas perdre la vue
137 non plus ; et l'ouïe, j'entends mal depuis. Il y avait une grosse affiche à l'hôpital qui en parlait,

138 j'étais étonné. On n'a pas pu m'appareiller, le prothésiste a pas eu le temps, il a fait des tests, il a
139 détecté des problèmes des deux côtés.

140 Sur le coup, quand vous êtes dans le bain, vous pensez à gérer la situation, et à savoir ce
141 que vous allez bien pouvoir faire.

142 Le matin, on vient, on ouvre la porte pour savoir si vous êtes encore vivant, on ferme.
143 Plus tard, on ré-ouvre la même porte pour donner le courrier, on ferme, plus tard on ouvre pour
144 donner le petit déjeuner, le pain, on ferme. On ré-ouvre la porte pour savoir si vous voulez partir
145 en promenade, on ferme, on ré-ouvre peut-être y a une fouille de la cellule, peut être le gradé veut
146 vous voir, on ferme ; on ré-ouvre pour la gamelle du midi, pour l'activité de l'après-midi, on
147 ferme ; à 17 h, on ré-ouvre pour vous donner la gamelle du soir, ça y est c'est fini.

148 À force, vous devenez un automate, vous ne faites jamais rien, on fait tout pour vous,
149 vous n'avez plus à réfléchir, ils pensent pour vous, vous êtes conditionné, et ça les arrange que
150 vous soyez comme ça en fait, vous faites partie d'un système où votre vie et, tout ce que vous
151 avez, leur appartient.

152 Pour ceux qui ont encore la pêche et qui pourraient se rebeller, pour les plus forts
153 physiquement, il y a toute sorte de piqûres et de médicaments, ils sont vite matés.

154 Piqués, ils deviennent vite des légumes, ils piquent et repiquent jusqu'à ce que vous
155 ressembliez à un légume.

156 Vous vivez dans des cellules sales, ce qui me tient, c'est pas tellement les copains et amis
157 que je me suis fait là-dedans, il y a beaucoup d'opportunistes, de menteurs, beaucoup de gens qui
158 se mettent en avant, en racontant des choses qu'ils ont faites mais c'est faux en fait, ils s'inventent
159 des trophées pour vous faire croire que dehors ils sont importants ; des charlots pour la plupart.

160 J'ai fait 11 mois et 20 jours, ce qui m'a fait tenir c'est cette lueur d'espoir qu'un jour la
161 vérité éclatera en fait, je m'accrochais à ça sans arrêt ; j'y ai cru jusqu'au bout, ils vont voir la
162 vérité, ils vont s'en apercevoir, c'est sûr. J'ai tenu jusqu'au bout grâce à ça. Dans mes dernières
163 ressources, j'ai pensé que mes enfants y étaient pour rien dans tout ça, pourquoi leur faire subir
164 ça en plus, comment ils vont réagir quand on leur dira que leur père s'est suicidé en prison ? C'est
165 ça qui m'a remis la tête dans le bon chemin.

166 J'ai écrit à la juge qu'elle s'était trompée, juste après ma sortie, j'ai réitéré mes propos,
167 elle était tellement sûre d'elle, normal que je lui écrive. « *Vous avez été aveugle dans mon histoire*
168 *; y avait rien dans mon dossier pour me mettre en prison et vous l'avez fait quand même, elle est*
169 *où votre responsabilité dans mon histoire ? Et dans ma vie aujourd'hui ? Et pour mes enfants,*
170 *vous savez comment ça va pour eux avec un père en prison ? Vous avez été manipulée.* » Elle ne
171 m'a jamais répondu.

172 J'avais beaucoup de haine et de violence en moi au départ, durant les tout premiers jours,
173 ensuite j'ai voulu me suicider en détention.

174 Ce que je ne savais pas, c'est que quand vous sortez on vous donne votre dossier médical,
175 et quand je l'ai lu, à la sortie, les médecins ont écrit que me suicider pour moi, c'était un moyen
176 de chantage, mais que jamais je passerais à l'acte, que du pipeau en fait mes tentatives en
177 détention, c'est ce qu'ils ont écrit.

178 Le médecin que j'ai vu en détention, m'a dit qu'il fallait que je pense à mes enfants, à ma
179 famille, et que je ne fasse pas ça, elle m'a raisonné finalement, j'ai renoncé au suicide.

180 Toute la détention, je me suis débrouillé pour appeler ma femme en cellule, pour ma
181 famille, je suivais mes enfants de près de l'intérieur de ma cellule. Je n'ai jamais été d'accord que
182 mon fils se rebelle contre sa mère, parce qu'il était capable de la frapper, il est plus grand qu'elle,

183 c'est facile, il la tapait en fait. Il a 16 ans, il est costaud. J'appelais tous les jours pour savoir pour
184 mes enfants.

185 Un téléphone ? Oui tout le monde a un téléphone en prison. Vous, vous passez par la
186 grande porte, normal, vous pouvez rien passer sans qu'ils le voient, nous, on passe ce qu'on veut
187 mais pas par la grande porte. Il y a plusieurs techniques, mais surtout il y a des complices, les
188 surveillants, les gradés, tous, ils sont tous vénaux. Non, ils ne perdent pas leur boulot si ça se
189 savait, juste personne ne va le croire. Et pas que les téléphones, l'alcool, la drogue, tout ce qu'on
190 demande, on peut l'avoir, ça a un prix. Il y a qu'un qui a perdu son taf l'an dernier, un seul alors
191 qu'ils sont tous corrompus, M... par exemple, le lieutenant de la division, lui, c'est un alcoolique
192 fini.

193 C'est le directeur de la prison qui ordonne les fouilles dans les cellules pour chercher les
194 téléphones ou autres, les matons ils font les fouilles, c'est un ordre, ils ne peuvent pas faire
195 autrement, sauf que parfois ils voient et parfois ils ne voient pas, ils voient un téléphone et hop,
196 un coup de pied il disparaît sous le lit du détenu, pas confisqué le téléphone.

197 Le vrai problème c'est les tontons, y a beaucoup de balances en prison. Un surveillant,
198 un gradé fait pression sur un détenu, lui accorde des privilèges, ou lui procure un téléphone, c'est
199 cadeau, en échange le gars lui file des infos sur les autres détenus, ça s'appelle une balance chez
200 nous. Faut être fou pour faire ce métier à ce tarif-là sans toucher, arrondir ses fins de mois quoi.

201 Le groupe de l'atelier d'écriture, on s'entendait bien, c'est vrai, mais ça ne veut pas dire
202 que j'aurais fait des affaires avec eux. Il y en a plein qui disent qu'ils sont là pour ça ou ça mais
203 finalement, c'est pour autre chose. Ceux qui sont là pour viol, jamais ils le disent. Ils inventent
204 une histoire et ils font croire à tous autre chose. Ceux qui ont violé, ils se font piétiner en prison,
205 moi, je me dis qu'on ne sait pas en fait s'il y a eu viol ou pas.

206 Un pédophile, par contre, là je cherche pas à savoir, je le mets par terre, je le piétine
207 jusqu'à ce qu'on vienne le chercher et qu'on le mette à l'abri dans une autre cellule, où il sera
208 seul.

209 La plupart des violeurs viennent des îles en fait, je discrimine pas, mais c'est quand même
210 la vérité ici. Ils se protègent entre eux, ils parlent en créole, et on ne les comprend pas.

211 Toujours être sur ses gardes, tu le dis à personne que tu as un téléphone, même à ton
212 codétenu en cellule, faut faire confiance à personne. Sauf ceux que tu connais déjà de dehors.

213 J'ai eu un codétenu, une fois, il m'a fait croire que pendant que j'étais à la douche, il y a
214 eu une fouille et qu'on a pris mon téléphone, en fait ce n'était pas vrai, c'est lui qui l'avait planqué
215 mon téléphone, il n'y a jamais eu de fouille. Moi j'attendais les représailles, c'est le mitard pour
216 plusieurs jours, mais je n'ai jamais été convoqué au bureau du gradé ; normal j'ai retrouvé mon
217 téléphone en fouillant dans les affaires de mon codétenu pendant qu'il était au mitard. Je l'ai
218 frappé quand il est revenu, il s'est sauvé, je l'ai poursuivi dans la courive. Il a eu peur, et il a
219 demandé de changer de cellule parce que c'est moi qui étais un violent soi-disant. J'ai eu deux
220 fouilles très vite après ça, l'une après l'autre, bizarre, je suis sûr que c'est lui qui m'a balancé au
221 gradé.

222 Tout le monde soupçonne tout le monde ; tout s'achète et se revend.

223 Ce qui m'a fait tenir aussi c'est qu'un jour je sors, la sortie c'est sûr. Il n'y a que les lits
224 qui restent et les matons, et les gradés, nous, on sort un jour. C'est un codétenu avec qui je
225 m'entendais bien, un type correct, qui m'a appris beaucoup de choses, qui disait ça, il n'y a que
226 les lits et les matons qui restent.

227 Il y a de tout en prison, des débiles mentaux, des mythomanes, des gens machiavéliques,
228 faut pas rêver.

229 C'était ma première incarcération, j'en suis pas fier, mais bon. J'ai tenu le coup, oui, c'est
230 vrai, mais aux dépens de beaucoup de choses.

231 Au début, je n'étais pas là, je disais, c'est pas possible, j'acceptais pas, je vibraï, j'étais
232 violent avec tout le monde. Après j'ai dit je vais voir, j'ai tempéré un peu, et puis je suis sorti, à
233 la fin j'ai la rage, la haine.

234 J'ai pris le contrecoup à la sortie. Comme quelqu'un qui fait un accident en fait, à la sortie
235 de la détention, c'est le contrecoup qui vous assomme. Il va falloir gérer tout ça, les habitudes
236 prises en prison, les bruits, les portes, les clés, dehors, rien à voir avec tout ça. Le syndrome du
237 canapé, vous êtes dans votre lit toute la journée en prison si vous voulez, c'est facile d'y rester, y
238 a rien à faire. Le temps à gérer aussi, pas pareil, je voulais ma liberté, mais quand je suis sorti, je
239 ne m'attendais pas à ça non plus.

240 Il faut une certaine période pour se réadapter, parce que les barreaux dans votre tête ils
241 sont toujours là en fait.

242 Ceux qui disent, « *non facile* », en fait c'est faux, ils mentent à eux-mêmes, ils mentent
243 aux autres. Ils disent ça pour se donner une image.

244 Après quelques jours dehors, j'ai pas le moral, je peux pas travailler, je me sens pas bien
245 du tout. Un athlète de haut niveau, il se blesse, il ne reprend pas de suite la compétition, c'est mon
246 cas, je suis en convalescence, il me faut une période de réadaptation à la vie dehors.

247 Les CPIP sont payés pour écrire, des rapports sur les détenus pendant leur incarcération,
248 mais pas pour vous aider à la sortie. Moi j'ai ma carte de taxi en fait, je peux bosser avec mais je
249 ne retrouverai pas mon poste de chauffeur ; ça c'est clair.

250 Et puis, je ne suis pas en condition normale ; ma femme est partie, le jour où je suis sorti,
251 elle a quitté le domicile familial en me disant qu'elle allait faire des courses en ville, elle a pris
252 son sac et je l'ai plus revue depuis. Elle m'a laissé seul avec les 3 enfants sans rien me dire. Je ne
253 sais pas où elle est, ni avec qui elle est, ni pourquoi elle n'est plus là.

254 La plupart des gens qui sortent, boivent pour oublier, moi, je bois pas, jamais bu, il y en
255 a qui se droguent, moi, je ne fume pas et je ne touche pas non plus aux drogues dures. Il faut que
256 je travaille en profondeur ce que j'ai subi.

257 C'est ça le problème de la détention, c'est que quand les gens sortent, ils pensent que ça
258 y est, ils sont libres, mais en surface seulement, le mental c'est beaucoup plus long à réparer, ceux
259 qui sortent sans rien, ils y retournent, c'est sûr.

260 C'est ça qui est dur le mental, quand vous avez une journée de liberté conditionnelle, la
261 perm., c'est dur, beaucoup refusent et préfèrent ne pas sortir de peur de ce qui va se passer à la
262 sortie. C'est comme si on s'enferme soi-même, on peut pas sortir à un moment tellement ça fait
263 peur la sortie. Tout ça, ça détruit tout. Ils disent la première victime est la société, oui mais elle le
264 deviendra doublement après parce qu'elle lâche des fous dans la nature ; les gens deviennent fous,
265 mais vraiment fous, des aliénés, relâchés en pleine société.

266 J'ai un pote, il prenait les médicaments tous les jours, et puis il a péte un plomb, il a fait
267 une TS, ils l'ont emmené, je ne l'ai plus jamais revu, plus aucune nouvelle de lui, du jour au
268 lendemain, personne sait où il est passé. C'est pas le règlement, tout ça c'est pour casser le
269 bonhomme.

270 Ça coûte beaucoup moins cher d'enfermer que de soigner, ça coûte 110 € par jour la
271 prison, un détenu en HP, 800 € ; le calcul est vite fait, non ? La prison coute moins cher, c'est
272 moins cher que l'hôpital, et puis il y a toujours des cachetons en prison, au cas où.

273 Il faut justifier le salaire de tous ces gens qui travaillent en prison, le directeur, les matons,
274 les gradés, et si on n'était pas là ?

275 J'ai perdu mon père très jeune, ma mère est morte j'avais 6 ans. J'ai été élevé par ma
276 grand-mère, puis à sa mort par mes tantes, les sœurs de mon père. Pendant la guerre du Liban, je
277 suis libanais, né au Liban pendant la guerre civile, il y a eu beaucoup de morts, des civils qui ne
278 faisaient pas la guerre eux. J'ai perdu ma petite sœur aussi pendant la guerre. Mon père voyageait
279 beaucoup avant, il était dans les affaires. Je ne suis pas allé à l'école longtemps, c'était pas la
280 priorité, la guerre au milieu de notre vie à tous. Ma grand-mère c'était une femme de caractère,
281 une femme issue d'un milieu aristo, riche, très riche, elle a eu 16 enfants. J'ai les 2 nationalités,
282 libanaise et française.

283 J'ai choisi le Panama, pour aller m'y installer plus tard, parce que j'aime bien l'Amérique
284 latine, en fait, j'hésitais entre la Colombie et le Panama, mais le Panama s'est beaucoup plus cool,
285 il y a plein de choses qui bougent et qui se font, la Colombie, ça devient risqué, dangereux, pas
286 stable, vu de loin en tout cas. Ça s'est très bien passé avec le consul du Panama, il y a beaucoup
287 de Libanais là-bas déjà installés.

288 Il faut que je retrouve mes esprits, la situation à la sortie n'était pas celle que j'attendais,
289 ma femme s'est barrée, probablement pour me faire payer mon absence, enfin j'espère, elle aurait
290 raison, elle a été seule à gérer les 3 enfants pendant de longs mois, pendant que j'étais en prison,
291 elle a pétié un câble, je pense, elle me fait le fait payer, c'est OK, elle a pas tort, mais là, il faut
292 que je la retrouve et qu'elle me dise ce qu'elle veut exactement.

293 Mes enfants, c'est mon seul trésor, dans ma vie, alors, faut pas leur faire de mal, et en
294 faisant ça, elle fait du mal à mes enfants.

295 Elle est partie, la plus petite la demande tous les jours, les deux autres sont plus grands,
296 ils disent rien, mais c'est pas pour autant qu'ils ne se demandent pas ce qui se passe. Je laisserai
297 personne leur faire du mal, elle donne des nouvelles à personne. Elle ne veut plus me parler, elle
298 dit qu'elle a peur, que je lui fais peur. Elle est venue chercher des affaires à la maison avec la
299 police. Ils ont débarqué chez moi, comme la première fois, j'ai cru que c'était pour moi, mais non,
300 elle était avec eux, ils ont dit : « *N'approchez pas votre femme, elle prend son linge, vous vous*
301 *éloignez d'elle, ça va prendre quelques minutes et on sera dehors* ». Ils sont partis, j'ai même pas
302 pu lui demander pourquoi elle faisait ça. J'ai pas dit un mot, je ne comprenais pas ce qui
303 m'arrivait.

304 On ne peut pas rattraper le temps perdu, essayer c'est une grave erreur, par contre ce qui
305 serait bien de faire, c'est prendre cela comme un tremplin, même si c'est dur.

306 J'aimerais retrouver la joie de vivre que j'avais avant, l'envie de sourire et de rire, avec
307 mes enfants par exemple.

308 Là, je suis à terre, j'ai un genou à terre, il faut qu'elle revienne, qu'on retrouve une vie
309 commune, ou alors qu'elle me dise ce qu'elle veut.

310 Elle a rencontré quelqu'un pendant que j'étais en prison, c'est pour ça qu'elle a peur de
311 ce que je peux lui faire, je le sais parce que j'ai trouvé des billets de train, j'ai regardé les comptes
312 bancaires aussi, des cartes bleues, des dépenses à des endroits très loin de la maison, en pleine
313 nuit, ça veut dire qu'elle laissait mes enfants seuls la nuit pendant qu'elle s'amusait. Je ne peux
314 pas comprendre ça ; elle n'aurait pas dû faire ça. Maintenant elle dit à tout le monde que je suis
315 un violent et que je peux la frapper, elle a montré des photos d'elle avec des bleus partout, qu'est-
316 ce qu'elle a l'intention de faire ? Je ne sais pas ? Mais où qu'elle soit, je vais la retrouver de toute
317 façon, c'est pas la peine qu'elle se cache, ça ne sert à rien, elle devra sortir un jour, et je la
318 retrouverai. Quand tout ça sera rentré dans l'ordre, je partirai m'installer au Panama, c'est juste
319 un peu retardé, du coup, je partirais avec les enfants.

320 Avec le temps tout passe, c'est comme dans la chanson, avec le temps va tout s'en va.

321 Quand j'étais petit, c'était dur d'avoir perdu ma mère, je croyais que je serais malheureux
322 tout le temps, mais c'est passé. J'ai pas oublié ceux que j'ai perdus, il y a des cicatrices dans mon
323 cœur, mais il faut passer dessus et un jour, ça va mieux.
324 Avec le temps va tout s'en va, il faut faire confiance au temps. Aujourd'hui, je suis anéanti
325 ; mais je peux encore trouver des réserves.
326 Comment être en paix avec soi-même en plein milieu de la guerre ? La colère est là, au
327 fond de moi, la rage est présente tout le temps en moi

1 Entretien 10 Claude

2

3 Je m'appelle Claude Saadi, et aussi Ali Saadi. Je porte un nom nord-africain, je suis né
4 en France et je suis français, de cœur et de nationalité.

5 Môme, dans la rue, on m'appelait Ali Baba et les 40 voleurs, tout ça je l'ai vécu, j'ai
6 donné !

7 J'ai un passé très lourd, j'ai frôlé la mort, je ne sais pas vraiment combien de fois, j'ai
8 connu tous les états de misère qu'un homme peut subir. Dans ma vie, j'ai passé plus de temps à
9 survivre qu'à vivre. L'orphelinat en 1947, c'était le mouroir pour certains enfants, moi j'en suis
10 sorti vivant.

11 Alors quand j'apprends au tribunal en 86, que je prends perpète, cela ne me fait rien. Que
12 pouvait-on me faire de plus ou de pire que ce que j'avais déjà connu ailleurs ?

13 Pendant la Seconde Guerre mondiale, mes parents appartenaient à un réseau de résistants,
14 ils ont été arrêtés tous les deux en même temps en 1942 par la Gestapo et envoyés dans les camps
15 en Allemagne, j'avais 3 ans. On m'a déposé dans un orphelinat. À 3 ans, est-ce qu'on comprend
16 quelque chose ? Je ne sais pas. Comme beaucoup d'enfants sans parent, pendant la guerre, sous
17 le gouvernement de Pétain, j'ai été baluchonné d'un orphelinat à un autre. Mes parents sont
18 revenus des camps en 47, je ne savais même pas qu'ils existaient, personne ne m'avait parlé d'eux.
19 Gravement malades tous les deux, suite aux conditions de vie de la déportation, ils décèdent
20 quelques années plus tard, j'ai 13 ans. J'ai fait de nombreux allers et retours entre l'orphelinat et
21 chez moi, dès que mes parents sortaient ou entraient à l'hôpital.

22 Les orphelinats dans les années 50, ce n'est pas une rigolade, c'est pire que la prison.
23 Tous les enfants n'en sortent pas vivants, moi oui. Ceux qui mourraient, de toute façon personne
24 ne venait les réclamer. Il faut se battre pour tout, pour ne pas se faire sodomiser, comme pour ne
25 pas crever de faim. On a tellement faim qu'on fait les poubelles avec deux ou trois garçons de
26 mon âge. Un jour, on récupère des épluchures de pommes de terre, on les fait cuire pour les
27 manger, mais on se fait prendre. Le directeur me dit : « *Vous n'avez pas honte de voler la main
28 qui vous nourrit ?* »

29 On avait tous un uniforme, un habit bleu, culotte courte et chemise avec une toile cirée
30 bleue dessus l'hiver, c'était plus facile à laver, mais surtout on crevait de froid l'hiver, et de chaud
31 l'été. Ce qui est le plus insidieux c'est que tout, en apparence, doit être bien fait pour les enfants
32 et pour le bien des enfants bien sûr. Théoriquement on s'occupe de nous de façon merveilleuse...
33 Dans la réalité, et dans la pratique, c'est autre chose. Par exemple, on pouvait passer des diplômes
34 pendant la scolarité.

35 Moi j'étais inscrit à un CAP de jardinier. Le jour de l'examen, c'est l'automne, il y a du
36 vent, une très grande allée, les feuilles mortes tombent, jusque-là tout est normal. On me donne
37 une pelle, un râteau et une brouette. Pour réussir l'épreuve, je dois ramasser les feuilles mortes
38 tombées d'un bout à l'autre de l'allée, puis vider ma brouette au bout de façon à nettoyer la grande
39 allée. Sauf que le vent, souffle et disperse le tas de feuilles qui s'envolent, alors, je repars bêtement
40 dans l'autre sens et je recommence.

41 Nous, nous sommes les insoumis, les rebelles, toujours au fond de la classe, une petite
42 bande de mômes en rébellion contre certains adultes qui nous dirigent et leurs façons peu
43 scrupuleuses d'abuser de leur pouvoir.

44 Nous ne nous laissons pas faire, on a des galoches en bois, ça fait très mal un coup de
45 galoches, si d'autres mômes nous cherchent, on se défend à coup de galoches. À neuf ans, j'avais
46 déjà appris à me défendre pour vivre. Mais les punitions tombent !

47 Du pain sec et un bol d'eau pour la journée en guise de repas ; ou alors c'est la douche
48 froide dans la « *cabine* ». Il y avait comme une cabine de téléphone installée en plein milieu de la
49 cour, on nous enfermait dedans nu ; au plafond, une douche d'eau froide fonctionnait à grands
50 jets toute la nuit sans interruption, jusqu'au petit matin. J'ai vu des mômes mourir, les plus faibles
51 avant les autres, ça s'appelle de la torture.

52 On ne compte pas, on est de la viande de pauvre. C'est grave pour personne si l'un d'entre
53 nous disparaît. À part nous, personne ne se préoccupait de ce qui pouvait bien nous arriver.

54 Quand on vit tout ça enfant, on ne sait plus faire la différence entre le bien et le mal. Pour
55 nous c'étaient des valeurs de bourgeois, de grandes personnes, ça voulait rien dire tout ça, pour
56 nous il fallait vivre, rester en vie, alors on vivait, c'est tout.

57 Je me souviens, qu'un jour avec un môme, on a voulu s'évader, oui, j'aurais dû dire
58 s'échapper, mais non, s'évader et se sauver conviennent bien. Nous n'avons aucune connaissance
59 en géographie, mais on a entendu dire que l'Amérique c'est bien, alors on décide d'y aller. Sauf
60 que, pour aller en Amérique, on traverse toute la France et on se retrouve à Marseille. On voulait
61 traverser la Méditerranée, persuadés que l'Amérique était de l'autre côté. On était des enfants, 9
62 ou 10 ans, on ne connaissait pas grand-chose mais on savait qu'il fallait se sauver de l'orphelinat
63 si on voulait rester en vie.

64

65 À 12 ans, je rencontre le Père Jaouen ; il me sort de l'orphelinat ; il tenait une grande
66 maison qu'on appelait la « *cabane* », il y avait une trentaine de mômes là-dedans. Il nous nourrit,
67 il nous élève, un papa, un vrai, que je n'avais pas eu, avec de l'amour. Un homme exceptionnel,
68 un sacré bonhomme. Une bénédiction pour moi, pour nous les rebelles de l'orphelinat, il est une
69 bouffée d'oxygène qui donne du sens à nos vies de gamins. Il nous récupère moi et plusieurs
70 enfants de l'orphelinat où l'on croupissait pour aller vivre dans la « *cabane* ». Il a été notre Père
71 à tous, un vrai Papa. Il me remet aux études, j'étais pas illettré, mais pas loin quand même. Ça me
72 plaît, je suis pris par une espèce de boulimie du savoir, je veux tout lire, tout comprendre, tout
73 savoir. J'ai passé deux diplômes qui n'existent plus aujourd'hui, le Brevet technique industrie, et
74 le Brevet technique entreprise. Ce serait aujourd'hui l'équivalent d'un Bac + 2.

75 Une année, il nous emmène tous en vacances, en Bretagne, au château de K. On habite
76 un château du XI^e siècle, avec des douves, un donjon, tout en vrai, pour nous les enfants, c'est
77 que du bonheur. On travaille à la réfection des douves, mais pour nous tous c'est un jeu. On
78 s'inventait des histoires de chevaliers, de guerre et de batailles dans un décor qui était du vrai !
79 C'est de là probablement qu'est né mon amour pour les vieilles pierres. Il avait acheté un autobus,
80 pour emmener tous les mômes, à l'époque, à Paris, un autobus à plateforme, on voulait tous
81 monter et faire le voyage sur la plateforme.

82 Il a mis de l'ordre dans tous nos conflits, cette violence dans nos pensées, notre savoir,
83 nos études, il nous a apporté un cadre, une structure que l'on n'avait pas. Il y avait aussi l'abbé
84 Fauconnier et Chabrel, des hommes qui ont commencé à me réconcilier avec la religion. Dans les
85 orphelinats où j'ai été placé de 3 à 12 ans, il y avait beaucoup de religieux... hommes femmes...
86 et tellement de choses à dire sur eux...

87 Je me souviens de sœur Andrée, d'une méchanceté, même encore aujourd'hui à mon âge,
88 je ne peux pas comprendre comment et pourquoi autant de méchanceté. J'avais attrapé des
89 furoncles sur la jambe, elle les arrachait au scalpel et elle disait « *c'est le péché qui ressort* ».
90 Comme j'avais un nom nord-africain, elle s'était juré « *d'extirper le musulman qui habitait en*
91 *moi* ». J'étais pas plus musulman que bouddhiste, juif ou chrétien, j'étais rien du tout, je ne
92 comprenais rien à tout ça. Il y avait aussi le séminariste qui avait le rôle d'éducateur, lui ne mettait

93 pas des gifles, il mettait des coups de poing. On était des mômes, on prenait des pêches, d'une
94 violence, je me demande comment la mâchoire et le nez n'ont pas cédé sous les coups ; on était
95 défigurés après. Alors, à ce tarif-là, la religion et moi, c'était pas gagné ! Les Pères Jaouen,
96 Chabrel et Fauconnier, ce sont des prêtres eux aussi, mais ils sont nos prêtres à nous les mômes
97 de la « cabane », propriété privée. Quiconque les aurait touchés, on l'aurait tué, il serait mort. Nos
98 Pères, mais aussi nos papas, nos confidents, notre famille, ils représentent tout pour nous, et
99 surtout ce qu'on avait jamais eu depuis toujours. Ils nous ont soignés, donné envie d'étudier et
100 d'apprendre.

101 En 1957, c'est la guerre d'Algérie, avec le nom que j'ai, un nom nord-africain, pour moi
102 il n'y a du travail nulle part. Il n'y a rien, rien du tout. Le Père Jaouen me conseille de partir à
103 l'armée, de m'engager comme volontaire, je n'aurais pas trouvé de boulot. À cette époque, à
104 Paris, les ratonnades font des morts tous les jours dans la rue. On tue du « Nord Af. » dans la rue,
105 moi j'y échappe de nombreuses fois, c'est de la survie, parce que j'ai appris à me battre, et que
106 j'ai eu de la chance aussi.

107 L'année de mes 18 ans, je m'engage, je suis, au 18^e régiment de chasseurs parachutistes,
108 puis au groupe de commandos parachutistes, caporal, puis caporal-chef et à 20 ans sergent. Sous-
109 officier, j'avais un groupe de 14 hommes de combat, pour « *les missions spéciales* ». Le régime
110 militaire, pour moi qui avais connu celui des orphelinats, il est très facile, j'y suis bien même, on
111 a de quoi manger, la nourriture est bonne, un toit pour dormir avec des chambres chauffées. On a
112 nos paquetages, des vêtements neufs et propres.

113 Que demander de plus pour un môme comme moi ? L'armée, c'était le paradis pour moi.
114 Je suis breveté à Pau, et de là, je pars en Algérie. À l'époque, des officiers avec un nom
115 arabe, il n'y en a pas ; je sais qu'avec le nom que je porte c'est impossible de devenir officier. Je
116 passe les tests quand même, j'obtiens 19/20 de moyenne générale, mais je ne rentre jamais à
117 l'école d'officiers, c'était perdu d'avance.

118 J'ai tellement vécu auparavant ce genre d'humiliation, que je m'en fous finalement.
119 Même dans la rue, on m'appelait Ali Baba et les 40 voleurs, tout ça, je l'ai vécu, j'ai donné. Mon
120 premier prénom c'est Ali, et pas Claude, et c'est pour ça que je ne m'en sers jamais.

121 On parle de racisme aujourd'hui, mais à cette époque, en France, ma mère, parce qu'elle
122 est mariée à un Kabyle, mon père, tout le monde disait « *c'est une pute* ». « *C'est forcément une*
123 *pute puisqu'elle est mariée avec un bougnoul* ».

124 Mon père est arrivé en France à l'âge de 11 ans, il était français, l'expression « *bien*
125 *intégré* » n'existait pas, s'il ne disait pas qu'il était kabyle, cela ne se voyait pas. Il parlait le
126 français comme n'importe qui, très bien l'allemand aussi, il l'avait appris de l'autre côté, et
127 l'anglais. Il n'empêche que dès qu'on voyait le nom, on disait « *bicot* ». Moi j'étais le fils du «
128 *bicot* », ou le fils d'un « *bic* ». Combien de fois j'ai entendu « *sa mère est mariée, avec un bicot*
129 *alors c'est forcément une pute* ».

130 1954, 1955, 1956 la guerre d'Algérie bat son plein, l'arabe c'est moins qu'un chien en
131 France, on s'en sert parce qu'on en a besoin dans les grandes usines, sur les routes comme de la
132 main d'œuvre pas chère, personne ne veut fréquenter « *un bicot* » ou un « *fils de bicot* ». C'est
133 comme ça à l'époque, il faut faire avec.

134 Les humiliations, ça me connaît. J'ai été marqué par tout ça, ça laisse des traces,
135 profondes, et ça fait mal.

136 Même encore maintenant, alors que je vais sur mes 80 ans, j'ai des images qui, des fois,
137 remontent à la surface et qui me font toujours aussi mal. Ce sont des marques au fer rouge, c'est
138 là et c'est resté. C'est pas banal comme vie, apprendre à se battre, à se défendre pour survivre

139 alors que je n'étais qu'un enfant, je n'ai jamais été méchant, c'est pas dans mon caractère, mais
140 quand il a fallu que je me défende, j'ai su, j'ai toujours su, et même encore aujourd'hui, à mon
141 âge, il faut faire attention, on sait jamais !

142 Les choses ont commencé à être difficiles au moment du Putsch d'Alger.

143 Une partie de ma famille est française, l'autre pour le FLN, dans une même famille, de
144 quoi faire des étincelles et créer de terribles conflits très graves. De Gaulle est pour
145 l'indépendance de l'Algérie, moi, je suis pour la France, et bien sûr, tout ça c'est mal fini. Le
146 Putsch d'Alger est organisé par des généraux et des troupes de parachutistes, je suis parmi eux,
147 dans les paras. À l'indépendance de l'Algérie, je deviens donc un élément indésirable, l'armée ne
148 veut plus de moi, ou plutôt, je suis obligé de m'éloigner discrètement. Avec moi, il y avait un
149 sergent du REP, il a été arrêté en Algérie, jugé, condamné et fusillé en France. Si je me faisais
150 prendre, j'avais droit au même régime. Je sauve ma peau, je deviens fugitif. C'est seulement après
151 plusieurs années que nous avons pu rentrer en France avec les trains d'amnistie.

152 Profondément déçu par la « *trahison* » de De Gaulle, je décide d'oublier mon amertume
153 en satisfaisant ma soif de grands horizons.

154 Je pars en Afrique noire sous une fausse identité, que j'emprunte à quelqu'un d'autre,
155 pour ne pas me faire repérer. J'appartiens à divers groupements paramilitaires au Congo
156 notamment, mais ça se termine mal aussi. Après, je vis au Burundi, puis au Kenya où je fais
157 broussard. J'emmenais les gens en safari photo dans la brousse. J'habitais en pleine brousse avec,
158 à la maison, mon boy « Frère Hypo » quand il souriait il ouvrait la bouche, elle était tellement
159 grande qu'on pouvait y mettre deux oranges, un couple de guépards Hélène et Paris, mes deux
160 gros chiens, Popeye un fennec et trois singes, Victor, Hector et Nestor. Frère Hypo, c'était un
161 Kikouyou, il faisait au moins 1,95 mètre, tout en longueur, que des muscles, de l'acier. J'emploie
162 le terme de boy, parce que c'est le terme employé là-bas, mais pour moi, il n'était pas un boy. Il
163 avait sa chambre à la maison, et tout le confort mais je ne suis jamais arrivé à le faire dormir à
164 l'intérieur, il préférerait dormir à la belle étoile.

165 Un jour, je décide de rentrer en France ; j'en ai besoin, je suis un môme de Clichy, avec
166 ses bars, terrasses de café et bureaux de tabac où je peux m'arrêter boire une bière.

167 J'ai attendu d'être amnistié, je ne pouvais pas rentrer en France avant. En 1967, je fais
168 partie du 4^e train d'amnistie et je rentre en France.

169 Il n'y a toujours rien pour moi, d'abord j'ai toujours un nom arabe et en plus je suis sur
170 la liste rouge de l'armée, donc la situation est pire qu'à mon départ.

171 Qu'est-ce qu'un type comme moi peut bien faire pour gagner sa vie, avec l'expérience et
172 les compétences que j'ai en matière d'armes et de combat ?

173 Il reste le milieu bien sûr. À 30 ans, je deviens braqueur. Il a suffi de quelques rencontres
174 et j'entre dans le milieu du banditisme, la voyoucratie. Je vis avec des gens pas très fréquentables.
175 Nous formons une bande de 7 à 8 gars, de Marseille, Toulouse, Paris, de partout, des associés.
176 Nous sommes des braqueurs, la drogue, les filles, la prostitution on y touche pas, on a des codes
177 et une déontologie que l'on respecte ; uniquement des braquages de banques, bijouteries,
178 fourgons. Je force des coffres et dévalise des banques. Associés en affaires, on fait des affaires
179 ensemble, c'est comme cela qu'on dit dans le milieu.

180 Je me suis vite et bien installé dans le milieu, avec trois ou quatre identités différentes, on
181 devient très vite des professionnels, des vrais pro, on a le métier en main et là, ça brille pour moi,
182 pendant 18 ans, de 68 à 86.

183 En fait, j'aurai connu les deux extrêmes dans ma vie. Le froid, la faim, les coups, les
184 humiliations, pour commencer et puis, après l'armée et de retour d'Afrique, quand j'habite Nice,
185 l'opulence, loin de la misère noire de mon enfance.

186 J'habite sur la corniche, c'est magnifique, mieux superbe, j'ai les moyens, de gros
187 moyens. Ce qui ne m'a jamais empêché d'aider les gens que je connaissais qui avaient des
188 problèmes d'argent. Je comprenais la situation, pour l'avoir vécue, alors j'aidais, je n'avais pas
189 besoin d'explication, ni de formation, la formation je l'avais faite dans la rue. À l'époque, j'ai une
190 vie lisse, pour l'extérieur. Et plusieurs identités. Personne n'aurait jamais soupçonné que je suis
191 un braqueur, j'ai une couverture, nous avons tous un travail en guise de couverture, histoire de
192 justifier notre argent et le train de vie que nous menons. Moi, je suis gérant d'une discothèque ;
193 tout doit être en règle, tout est clean ; j'ai de gros revenus et tout ce qui va avec, comme des
194 relations dans toutes les sphères, politique comprise. Toute l'équipe, la bande, fait très attention
195 à ne jamais avoir d'histoire, ne jamais se faire remarquer, il faut une certaine organisation pour
196 faire braqueur de banque et avoir une vie transparente en même temps, aux yeux de tous. J'aime
197 jouer aux cartes, j'ai comme partenaire de bridge, un préfet en exercice, pour lui je suis un type
198 très bien, un commerçant insoupçonné, jusqu'à ce que ça dérape un jour.

199 Et un jour ; ça ne marche pas comme prévu. C'est le risque, on le sait, on vit avec.

200 Tout ça c'est fini, aujourd'hui, c'est derrière moi et je m'en porte aussi bien d'ailleurs.

201 Le milieu du banditisme, c'est un peu comme celui des courses automobiles, tant qu'on
202 gagne et qu'on ramène un prix, tout va bien, le jour où tu rates le virage, tu rentres dans le mur,
203 et tout va mal pour toi.

204 C'est ce qui m'est arrivé, un jour j'ai pris le mur, je me suis fracassé, j'assume ; je prends
205 perpète avec 18 ans de sûreté. J'accepte la sentence.

206 Toute la bande n'est pas arrêtée, on prend à deux toute la responsabilité du coup, c'est un
207 code d'honneur entre nous, les autres sont sortis de l'affaire sans se faire prendre. Tout endosser
208 et ne jamais parler, bien sûr ça nous lie à vie entre nous, si je veux, encore aujourd'hui, je pourrais
209 téléphoner à certains, mais...

210 Ça ne m'intéresse plus. J'ai décidé que le passé, c'est le passé, et que le présent est
211 différent, autrement. Tout ça c'est fini, c'est derrière moi.

212 C'était en 1986, j'avais 47 ans ; à l'époque c'était la peine la plus forte, il n'y avait pas
213 au-dessus. J'ai été le deuxième en France à être condamné à cette peine, c'était nouveau, même
214 mon avocat ne savait pas ce que cela voulait dire. La peine de mort venait d'être supprimée par
215 Badinter, et pour donner le change ou la réplique, la justice a mis en place les peines de sûreté à
216 la place. Je savais ce que voulait dire perpète, mais 18 ans de sûreté, pas du tout. Nous avons
217 cherché à comprendre avec mon avocat. Le procureur dit au procès que si la peine de mort était
218 encore applicable, il l'aurait réclamée. Normal donc que je prenne le max. C'est ma première
219 condamnation, je reconnais que là, j'ai pas fait dans la dentelle, j'ai pas fait semblant non plus,
220 directement chez le grossiste, au placard. Une nouvelle vie commence, derrière les barreaux d'une
221 cellule de 2,60 mètres de long sur 2,40 mètres de large.

222 En prison, que pouvaient-ils bien me faire de plus que ce que j'avais déjà connu ailleurs
223 ?

224 Pour moi, c'est un mauvais moment à passer qui va durer ce qu'il va durer. Bon, bien je
225 vais faire avec, j'ai pas le choix.

226 C'est vrai que ça peut surprendre ce genre de réaction, mais je réfléchis pas autrement.
227 Comment appeler ce type de réaction ? Du fatalisme ? Pour moi ce passage en prison dans ma vie

228 il n'est pas inéluctable, ni incontournable ; mais quand on fait ce genre de métier, on se doute bien
229 qu'un jour on peut taper dans un mur, ça peut arriver.

230 À l'orphelinat, j'aurais pu y laisser ma peau, tous les mômes ne sont pas sortis vivants de
231 là, à l'armée, je prenais des risques aussi, j'aurais pu y rester et me faire tuer, je ne sais pas
232 combien de fois.

233 C'est ma philosophie de vie, j'ai vu autre chose de plus dur que la prison, ça ne me fait pas peur.

234 Les Assises : le président, le procureur, les magistrats, là où j'ai été pisser, ils n'iront
235 jamais marcher, parce qu'ils ne savent même pas que ça existe.

236 En prison, on ne gère rien, on redevient un gosse dont l'administration pénitentiaire est le
237 tuteur légal à 100 %. Un matin, le surveillant arrive dans la cellule et me dit « *faites votre*
238 *paquetage, vous êtes transféré* ». Je l'ai entendu souvent cette phrase, j'ai été baluchonné à travers
239 toute la France dans 24 prisons différentes, j'ai fait du tourisme pénitentiaire, moi pendant 25 ans.
240 Les longues peines, l'administration pénitentiaire a toujours peur qu'il y ait une évasion. Alors
241 on bouge tout le temps, histoire de ne pas s'appropriier la connaissance des lieux.

242 C'est vrai que j'ai essayé une fois de m'évader, mais ça n'a pas marché. Alors j'ai fait le
243 tour des placards, parfois je reste une semaine, parfois deux mois et je repars, et puis ailleurs c'est
244 deux ans. Avec Michèle, on a fait la liste, sinon, c'est pas facile de se souvenir des 24 prisons où
245 j'ai vécu. Parler de ma seule tentative d'évasion, échouée, c'est délicat, mais ce qui est sûr c'est
246 qu'elle ne m'a rien coûté, il n'y a pas eu de prolongation à la durée de ma peine de sûreté.

247 En fait le soir où je décide de m'évader, tout le personnel pénitentiaire était en fête, c'était
248 un 13 juillet au soir, ils étaient tous bourrés, mais vraiment tous. Ça m'a permis de tenter le coup.
249 Hélas, il y avait des gens à l'extérieur qui nous ont vus sur le mur en train de nous évader. On a
250 pas été arrêtés par la pénitentiaire mais par les flics alertés qui nous ont remis à l'intérieur.
251 L'incident est passé incognito, j'ai pris 45 jours de mitard quand même ; et surtout ça m'a valu
252 transfert sur transfert et le statut de DPS, Détenu particulièrement surveillé.

253 À Lisieux, le surveillant-chef ne voulait pas de moi, il disait « *je ne veux pas de lui ici,*
254 *pas question qu'il reste chez nous* ». Il m'appelle dans son bureau et me dit : « *Ici, je veux pas*
255 *d'histoire, vous me dites de quoi vous avez besoin et je vous le donne* » ; j'ai fait ma liste. C'est
256 assez anecdotique quand même.

257 À Rions, il y avait un directeur dont je tairais le nom parce qu'il doit être encore en
258 fonction, il venait boire son café dans ma cellule. Non pas parce que je suis un fayot, un mouchard
259 ou quoi que ce soit d'autre, mais parce que c'était un homme extrêmement humain, il entrait dans
260 ma cellule, il disait « *fais nous un café Claude, je suis crevé* ». J'ai connu des braves gens, j'ai eu
261 la chance de rencontrer des gens intelligents, humains, vraiment sympas, et compréhensifs parmi
262 les surveillants aussi. Je me souviens du brigadier Fournil, le pauvre, il doit être mort aujourd'hui,
263 il avait 40 ans de carrière, il connaissait tout, mais surtout il comprenait tout ; vraiment un brave
264 type. Me baluchonner de prison en prison, c'était surtout pour que j'évite de prendre racine. Par
265 contre, j'ai connu aussi l'inverse. À mon avis, ceux-là auraient été très bien dans les milices à
266 Pétain, tout à fait à leur place. De vrais garde-chiourmes, qui s'étaient mis en tête de jouer aux
267 justiciers avec les détenus.

268 À B., en région parisienne, j'ai fait la zone de détention, en 2^e division « *les passagers* »,
269 le Centre national d'observation et l'hôpital. C'est l'hôpital où l'interne m'a annoncé que j'avais
270 un cancer. Au même moment Michèle, que je voyais au parloir régulièrement, avait un cancer du
271 sein aussi. J'ai préféré ne pas lui dire pour ne pas l'inquiéter, je vivais avec mon idée de cancer
272 tout seul. Et puis un jour, c'est le médecin-chef qui me reçoit ; je lui demande comment fait-on
273 pour mon cancer, et que fait-on ? Le médecin ne comprend pas de quoi je parle et me rassure

274 immédiatement. Je sors de la consultation guéri d'un cancer que je n'ai jamais eu et très content
275 ! Du coup j'ai tout dit à Michèle. Racontées après, avec le temps, ce sont des petites anecdotes
276 presque humoristiques, mais sur le moment, c'est beaucoup moins drôle.

277 J'ai toujours aimé lire, depuis que j'ai appris à lire, je suis vite devenu boulimique, une
278 réelle appétence pour apprendre, savoir, connaître. Un dictionnaire, toujours à côté de moi, dès
279 que je rencontre un mot que je ne connais pas, c'est le dictionnaire.

280 En prison, j'ai donné des cours aux détenus qui avaient besoin d'aide, pour lire et écrire.
281 Pour eux, c'était une nécessité ; ils en avaient conscience. Apprendre à lire et écrire, les a grandis,
282 il n'y a rien de plus important que l'instruction.

283 L'instruction et la culture, c'est le vaccin prioritaire contre la récidive.

284 Quand quelqu'un commence à lire et qu'il se rend compte de ses manques, qu'il
285 commence à acquérir du vocabulaire qui lui permet de s'expliquer avec des mots ; c'est plus le
286 même, il a changé. C'est plus le type qu'on a connu un an ou deux ans avant, il est différent. Il a
287 conscience avec lui-même, il commence à se dire « *tout ça en sortant, je vais pouvoir m'en servir*
288 ». Se construire en prison, c'est l'éducation, l'apprentissage et la culture.

289 À Melun, avec l'autorisation de la Direction pénitentiaire, je crée le « *Club de la*
290 *connaissance* », je fais venir des conférenciers, Albert Jacquard, Régine C. médecin, le président
291 de médecin du monde, un professeur de yoga et même un archéologue. C'était formidable, le
292 directeur m'a avoué lui-même qu'il n'avait jamais vendu autant de dictionnaires en cantine. Ça
293 veut bien dire quelque chose, les détenus achetaient un dictionnaire pour comprendre les mots et
294 savoir de quoi on allait parler dans la conférence. Le personnel de la prison, les surveillants
295 venaient aux conférences.

296 Il y a des choses qui sont importantes à faire en prison. Ça grandit tout le monde et ça,
297 c'est important.

298 Et puis j'ai été baluchonné, donc je repars ailleurs. Mais, dans chaque prison j'aide les
299 détenus, je fais écrivain public, je rédige les dossiers de conditionnelle, un courrier par ci, un
300 courrier par là, toujours en train de m'occuper de quelqu'un qui a besoin d'aide. J'aide même des
301 détenus qui sont dans d'autres prisons, comme Corinne, à distance, de prison à prison, en lui
302 écrivant.

303 Corinne, elle avait personne à l'extérieur qui pouvait l'aider, et elle avait vraiment besoin
304 d'un coup de main. On lui a fait obtenir la conditionnelle, en l'aidant à rédiger son dossier, on lui
305 a trouvé une piaule à Clermont-Ferrand, grâce à l'aumônier de Clermont, et elle a pu sortir du
306 placard. C'est Régine, médecin et visiteuse de prison, qui m'a parlé de cette gamine, alors on s'est
307 tous mobilisés et on s'est tous attelés à la tâche. On lui a constitué un pécule, en lançant un appel
308 aux dons, Michèle au Secours catholique, « dispatchait » les appels aux dons auprès des
309 associations, et des gens qu'elle connaissait. L'argent était versé sur un compte du Secours
310 catholique ouvert au nom de Régine. Moi, j'avais une vieille machine à écrire, une Olympia
311 mécanique et j'ai tapé toutes les lettres de demandes de dons dans ma cellule, avec du papier
312 carbone, j'avais pas de photocopieuse, après je les donnais à Michèle au parloir, qui les expédiait
313 ; on a réussi à lui faire un joli pécule. On a fait pareil pour Robert, un autre détenu, un peu plus
314 tard.

315 En tout, j'ai fait 25 ans de placard, je suis sorti grâce à Michèle qui, d'ailleurs, a appris
316 ma date de sortie avant moi, je ne savais pas que j'allais être libéré.

317 Michèle a fait tous les papiers, toutes les démarches, elle a trouvé l'appartement où je vis
318 ; elle s'est occupée de tout pour que je puisse sortir, même de mon argent. J'ai eu de la chance de

319 la rencontrer, je suis un veinard. En prison, grâce à elle, j'avais parler, je recevais du courrier,
320 j'avais quelqu'un à qui écrire bref, pour un détenu, j'avais le principal.

321 J'ai entretenu une correspondance avec Michèle, anonyme d'abord pendant des années.
322 Nous nous sommes souvent heurtés, parce que Michèle est très chrétienne, moi, je suis chrétien,
323 mais à ma façon. Les premières années de ma vie en orphelinat ont laissé des traces qui sont
324 toujours là.

325 Pour moi, il n'y a pas plus important que le droit d'être, le droit d'exister ; avec un esprit
326 d'indépendance et de liberté. Je dirais presque la liberté d'être un être.

327 C'est ce qui nous a manqué, nous les mêmes de l'orphelinat, quand on était jeunes, on
328 n'avait pas le droit d'exister, ni d'être. Pour moi, toucher à la liberté de quelqu'un ce n'est pas
329 possible.

330 J'ai passé 25 ans derrière les barreaux, mais toujours debout. Moi, vivre à genoux, je ne
331 sais pas faire. Je vis debout !

332 Celui qui me fera vivre à genoux n'est pas encore né, je préfère mourir. Je n'ai jamais
333 plié, et je ne plierai pas, je ne plierai jamais. Là où je suis passé, ils ne savent même pas que ça
334 existe. Ce ne sont pas leurs beaux costumes et leurs cravates qui vont m'impressionner.

335 J'ai toujours eu le choix et la possibilité de rejoindre mes ex-associés, dès l'entrée en
336 prison, et jusqu'à aujourd'hui ; reprendre contact avec eux, c'est facile, mais c'est pas le choix
337 que j'ai fait. Et j'ai fait beaucoup mieux, j'ai trouvé un sens à ma vie.

338 Les trois premières années de mon incarcération, je me suis attelé à la création d'une
339 association, qui m'a beaucoup occupé en fait, l'Association européenne des droits de l'homme
340 intramuros, l'AEDDHIM. Ce que je vois en prison, dès mon arrivée, me choque. On incarcère
341 des gens parce qu'ils n'ont pas respecté la loi pour les enfermer dans des endroits où la loi n'est
342 pas respectée ; cherchez l'erreur !

343 Chaque jour, la loi envers les détenus est transgressée. Les gens sortent de prison plus
344 dangereux qu'ils n'y sont entrés.

345 Ça me heurte, au point que je monte cette association de défense des droits de l'homme
346 intra-muros, pour faire connaître aux gens dehors comment cela se passe pour ceux qui sont
347 dedans. Même encore aujourd'hui ça continue à me heurter. Quand j'entre en prison, je m'y
348 attends, je sais bien que le régime de la prison est dur et moche, mais j'ai eu l'impression qu'on
349 était toujours dans les années 1950, alors qu'on était en 1986, le monde a évolué dehors depuis,
350 la prison non, rien a changé depuis les années 1950. Dans mon projet, je n'étais pas tout seul, des
351 copains étaient avec moi pour m'aider à déposer les statuts, obtenir l'agrément et tout le reste.
352 J'ai eu des correspondants de partout en France, même avec le Ministère de la Justice, avec
353 l'ARAJEJ, le GENEPI, AUXILIA.

354 L'administration pénitentiaire n'a pas trop apprécié le succès de mon association, je
355 recevais tellement de courrier, j'étais débordé de travail, cela ne leur a pas plu. C'était
356 inacceptable pour eux que je raconte, de l'intérieur, ce qui s'y passait.

357 Alors ils m'ont jeté à Clairvaux ; histoire de me faire disparaître. Il y avait comme un
358 besoin urgent de m'éliminer, et j'ai bel et bien disparu pour tout le monde.

359 Du QHS de la Centrale de Clairvaux, où je suis enfermé, 18 mois, impossible pour moi
360 de continuer à faire vivre l'association. Plus de visite, plus de courrier, l'isolement total, seul tout
361 le temps, pas de fenêtre non plus, une lucarne tout en haut inaccessible. Sur la courside, quand un
362 détenu sort, les autres sont tous enfermés, à la promenade aucun contact avec personne.

363 Ils m'ont détruit. Je ne parle à personne pendant 18 mois. L'isolement pur, un tombeau.
364 Ça rend fou un homme normal.

365 Mon voisin est tombé dans la folie, je l'entendais en grande conversation avec Johnny
366 Halliday. Moi, c'est la haine qui me tenait, c'est la haine que j'avais contre tout, contre rien, contre
367 l'extérieur, contre moi aussi, c'est difficile à expliquer, mais c'est cette haine au fond de moi qui
368 m'a empêché de devenir fou. « *Ils ne m'auront pas, je ne plierai pas* », voilà ce que, tous les
369 jours, je me disais sans cesse pour survivre. « *Ils ne m'auront pas* ». Le directeur de Clairvaux, à
370 mon arrivée, m'a reçu dans son bureau et me prévient : « *Je vais te casser Saadi, les gars comme*
371 *toi, j'en fais mon affaire, je les connais bien* ». Quel comité d'accueil, plein d'humanité cet
372 homme !

373 Et puis, un jour, contre toute attente, arrivent dans ma cellule le Préfet, le Procureur, le
374 Directeur régional de l'AP. J'ai appris par la suite que Régine, inquiète de ma disparition
375 soudaine, a alerté son patron, Bernard Kouchner, à l'époque secrétaire d'État et MI de l'Action
376 humanitaire et de la santé. Grâce à ses recherches et à l'aide du vice-amiral Sanguinetti, que je
377 connaissais depuis très longtemps, on me retrouve enfermé au QHS de Clairvaux. L'ancien
378 directeur a été remplacé par un autre, qui se présente à moi et qui m'apprend que son prédécesseur
379 a été viré.

380 Me faire enfermer 18 mois consécutifs en quartier d'isolement ce n'était pas légal, une
381 période de 4 mois renouvelable une fois c'était le maximum que j'aurais dû faire.

382 J'ai été transféré dans les jours qui ont suivi, le temps de régler l'aspect administratif du
383 transfèrement. Je me retrouve à Riom, près de Clermont-Ferrand, dans des conditions
384 d'enfermement normales, une vraie cellule et je revis, parce que même incarcéré on peut avoir
385 une vie. Ça paraît bizarre ça, mais même enfermé on peut avoir une vie. C'est à Riom que je me
386 suis occupé de Robert. Il arrive de Loos, il est transféré pour sa fin de peine à Riom, c'est mon
387 voisin de cellule.

388 Robert correspondait avec Michèle depuis quelque temps déjà, et c'est par son
389 intermédiaire que j'ai rencontré Michèle. Jamais je ne me serais adressé au Secours catholique
390 pour avoir un correspondant anonyme, ce n'était pas mon truc, mais j'aidais Robert à rédiger les
391 lettres qu'il envoyait à Michèle. Jusqu'au jour où j'accepte de lui écrire directement.

392 Au début de notre correspondance, je lui donnais du fil à retordre à Michèle, parce que
393 moi et la religion, ce n'est pas vraiment ça.

394 Nous avons évolué et grandi ensemble, nous nous sommes enrichis l'un et l'autre en
395 même temps. Moi, j'ai apaisé ma haine, j'ai réussi à cadrer la violence qu'il y avait au fond de
396 moi et Michèle a ouvert les yeux sur l'univers carcéral qu'elle ne connaissait pas finalement.

397 Après plusieurs années de correspondance, 7 ans, elle vient me voir au parloir en 98,
398 j'étais à la prison d'Arles.

399 J'ai basculé, de la vie que j'avais avant d'entrer en prison à celle que j'ai aujourd'hui
400 grâce à Michèle et à ce qu'elle m'a apporté. On a échangé par écrit durant de longues années, elle
401 m'a amené à réfléchir.

402 Elle était très engagée dans la vie associative, elle partageait avec moi, par écrit, tout ce
403 qu'elle faisait pour aider les gens qu'elle rencontrait hors et dans les prisons. J'ai découvert un
404 autre monde avec elle, un monde que je ne connaissais pas du tout. Ça n'a pas été facile, je suis
405 resté deux fois un an, sans répondre à ses courriers, parce que je ne partageais pas ses idéologies.
406 Malgré tout, elle continuait à m'écrire toutes les semaines pour me tenir informé de ce qu'elle
407 faisait avec les détenus et toutes les semaines elle téléphonait à François, mon visiteur, pour avoir
408 de mes nouvelles.

409 Je ne me souviens pas avoir été aussi important pour qui que ce soit dans ma vie. Alors
410 ça change un homme quand il réalise qu'il compte pour quelqu'un.

411 Il y avait conflit dans ma tête, ce qu'elle me racontait me heurtait, les deux mondes
412 opposés, le mien et le sien s'affrontaient. Mon monde à moi, je le comprenais mais je n'avais plus
413 envie d'y adhérer, c'était déjà le passé dont je voulais m'éloigner, et le sien nouveau, que je
414 découvrais par le biais de ses écrits, me questionnait beaucoup au point bien souvent de ne pas
415 comprendre.

416 J'avais envie mais entre les deux, c'était comme si j'étais boiteux, je ne savais pas.

417 Pendant toute cette période-là, je l'ai dit souvent, j'étais entre nulle part et n'importe où.
418 Le temps que cela mûrisse, que ça prenne forme, c'est une gestation, un peu comme une naissance.

419 Il fallait renaître. Un jour, je lui ai dit d'ailleurs à Michèle, elle est ma résurrection.

420 Parfois elle venait me voir au parloir avec ses petits-enfants, on jouait aux pirates et aux
421 Indiens ou on faisait des jeux de construction. Une famille que je n'avais pas eue, une famille qui
422 m'a ouvert son cœur. Comment lutter alors que je n'avais pas connu autant d'amitié, de douceur,
423 de patience et d'amour. Aujourd'hui elle est la seule personne qui a le droit de me gronder sans
424 que je rouspète.

425 J'ai connu d'autres gens formidables, Gérard G. aumônier, Régine qu'on appelait « pot
426 de miel » tellement elle était gentille, ils m'ont épaulé tous ces gens ; j'ai pu m'appuyer sur eux
427 et je me suis reconstruit, ils m'ont servi d'étai pour me soutenir.

428 J'avais beaucoup de mal à comprendre pourquoi elle faisait tout ça Michèle, son approche
429 spirituelle, religieuse et chrétienne, je ne comprenais pas, ce n'était pas mon monde.

430 Le mot « charité » m'insupporte, je ne l'accepte pas dans mon vocabulaire, si ce n'est «
431 au sens noble du terme ».

432 Il y a comme un très fort contentieux entre le religieux et moi, je pense qu'il ne s'effacera
433 jamais, les préjugés ont été trop lourds à porter, les blessures n'ont pas cicatrisé, elles sont
434 toujours là, profondes. Le contentieux s'édulcorera probablement avec le temps. Pour l'instant, il
435 suffit de très peu pour que les choses remontent encore en surface et les nuits sont longues et
436 difficiles. Ce passé, à mon avis, ne s'effacera pas. Ce qui a changé, c'est que je le supporte
437 maintenant, alors que je ne le supportais pas avant ; je me supporte, ce qui n'était pas le cas avant.
438 Toute cette haine et cette violence en moi, il y a eu trop de fers rouges. Mon nom et toutes les
439 humiliations, mon identité et toutes celles que j'ai empruntées pour cacher la mienne, ma liberté
440 et sa précarité, mes idées toujours remises en cause, les coups et la violence pour survivre.

441 Cette haine, je l'ai changée en compréhension, ce n'est pas facile de comprendre, de se
442 comprendre soi-même, il a fallu que je visualise qui j'étais et qui je suis d'abord, que j'apprenne
443 à faire confiance, et que j'apprenne à aimer.

444 Le milieu d'où je viens, c'est celui de la brutalité, je ne connaissais rien d'autre. J'ai connu
445 deux guerres. La sueur, le sang, les larmes c'est ce que j'ai vécu, je connais par cœur. Et d'un seul
446 coup, il fallait que je raye tout ça pour penser autrement, ce n'était pas possible.

447 Au début, ce que je comprenais de Michèle, c'est qu'elle n'appartenait pas au même
448 monde que moi, je n'étais pas concerné et j'étais étranger à son monde. La planète d'où venait
449 Michèle à ce moment-là, je ne la connaissais pas. D'un seul coup tout effacer, ce n'est pas faisable.
450 C'est le temps, la patience, et la compréhension qui m'ont permis de comprendre. Elle m'a
451 apporté ce que je n'avais jamais connu, de la douceur, de la tendresse, de l'affectif, de l'humain,
452 c'est comme ça qu'elle a réussi à m'apprivoiser. Ça me faisait peur, c'était inconnu pour moi. Les
453 choses se font, petit à petit, une pierre sur une autre et on construit sa maison. 25 ans en prison,
454 c'est toute une vie !

455 Libre, je ne savais plus traverser un boulevard seul !

456 Aujourd'hui, je suis au Secours catholique, je vois une quantité de gens qui sont dans la
457 merde, je n'ai pas le temps de repenser à tout ça, il faut absolument faire quelque chose pour eux,
458 il faut être là, présent pour eux, alors on fait. Je travaille à plusieurs projets de réinsertion de
459 détenus, avec la conviction qu'une sortie non préparée est une sortie qui conduit quasi
460 inévitablement à la récidive. Accompagner ceux qui pourront bientôt quitter leur cellule à trouver
461 un logement, une place dans la société en somme, voilà une partie de mon combat.

462 Ici, j'ai trouvé du sens à ma vie, un sens que je ne connaissais pas mais qui me va bien ;
463 et une nécessité d'être que j'avais déjà rencontrée avec Corinne, Robert, et tous les détenus que
464 j'ai aidés du temps où j'étais au placard.

465 Je comprends tous ces gens, c'est facile pour moi, j'ai connu la même détresse ; je n'ai
466 pas besoin de me mettre à leur place, je n'ai pas besoin de faire semblant ; ils n'ont rien à
467 m'expliquer, parce que... je sais !

468 Un couple de jeunes gens est venu s'ajouter à nos bénéficiaires du Secours catholique,
469 cette semaine. Je les ai accueillis, ici même, je leur ai proposé un café ; ils m'expliquent qu'ils
470 n'ont plus rien pour vivre. Le garçon 22 ans et la fille 19 ans, ils sont tous les deux dans la rue,
471 c'est inadmissible, on n'est pas au Yémen ou en Turquie, on est en France ! Ça me met en colère
472 et en rogne. Ça me heurte !

Les références biographiques

Abbott, A. (2001) *Time Matters. On Theory and Method*. Chicago : University of Chicago Press. USA.

- (2009) *A propos du concept de Turning Point*. in Michel Grossetti et al., *Bifurcations Paris : La découverte « Recherches »*.

Adins-Avinée, C. (2014) *la lettre du psychiatre*, Vol X- n°6.

Albrecht, P. A. (1977) *Zur Socialen Situation entlassen Lebenslanglichen*. Stuggart : Enke.

Anelli, Laure (2016) article *Scandinavie - leçon de décroissance carcérale*, site de l'Observatoire International des prisons

Récupéré de: <https://oip.org/analyse/finlande-lecon-de-decroissance-carcerale>

Archer, E. et Lameyre, X. (2003) *Souffrance en détention, la prise en charge sanitaire des personnes détenues, Synthèse*. SYN. A. PSE n° 10, Agen : ENAP.

- (2008) *Rapport final - Recherche sur « l'Evaluation de la souffrance psychique liée à la détention »*. Mission de recherche Droit et Justice (convention n° 26-05-11-19 du 12/05/06)

Arellano (de), M. et Kmett Danielson, C. (2008) *Assessment of Trauma History and Trauma-Related Problems*. Cognitive and Behavioral Practice, 15, 53-66.

Avril, A. (2015) *Recension critique des écrits sur les facteurs biologiques, structurels et agentiels favorisant le désistement du crime chez les jeunes adultes*. Présenté à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval pour l'obtention du grade M Ps. éd. Laval.

Baechler, J. (1975) *Les suicides*. Paris : Calmann-Lévy.

Baltard, L.P. (1829) *Architectonographie des prisons, ou Parallèle des divers systèmes de distribution dont les prisons sont susceptibles, selon le nombre et la nature de leur population, l'étendue et la forme des terrains*, Paris : Chez l'auteur au Palais des beaux-Arts.

Baltes, P. B. (1987) *Theoretical Propositions of Life-Span Development Psychology : on the Dynamics between Growth and decline*. Development Psychology Vol. 23, N°5.

Barbier, J.-M. (1996) *Savoirs théoriques et savoirs d'action*. Paris : PUF.

- (1996) *De l'usage de la notion d'identité en recherche, notamment dans le domaine de la formation*. Education permanente N° 128.

Bardin, L. (2003) *L'Analyse de contenu*. Paris : PUF.

Barthes, R. (1966) *Introduction à l'analyse structurale des récits*, dans *L'analyse structurale du récit, Communications*, 8. Paris : Seuil-Points. (réédition 1981).

Baubet, T. et Lebigot, F. (2006) *Qu'est-ce qu'un traumatisme psychique ?* Collection temps d'arrêt, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Bruxelles.

Beccaria, C. (1764) *Des délits et des peines*. Paris : Flammarion. (réédition 1965).

- Beck, U. et Beck-Gernsheim, E. (1993) *Individualization and Precarious Freedoms : Perspectives and Controversies of a Subject-oriented Sociology*. Dans P. Heelas, S. Lash et P. Morris (dir.), *Detraditionalization. Critical Reflections on Authority and Identity*. New York : Blackwell
- (1998) *Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités* ». Lien social et Politiques - RIAC (39), 15-25
 - (2001) *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Aubier.
- Becker, G. (1963) *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris : A. M. Métailié.
- (1968) *Crime and Punishment : An Economic Approach*. The Journal of Political Economy, n° 76.
 - (2004) *Ecrire les sciences sociales*. Paris : Ed. Economica.
- Bentham, J. (1829) *Le traité des peines et des récompenses*. Bruxelles : Louis Auman et Compagnie.
- Bentham, J. et Beccaria, C. (1802) *Traité de législation civile et pénale*. Paris : Bossange, Masson et Besson. Daloz (réédition 1858).
- (1791b) *le panoptique de J. Bentham*. Paris : Editions Mille et une nuits (réédition 2002).
- Berger, P. et Luckmann, T. (1986) *La construction sociale de la réalité*. Paris : Méridiens Klincksieck ;
- Bernheim, J.C. (1981) *La meilleure façon de tuer un homme*. Montréal : Groupeditions Editeurs.
- Bertaux, D. et Bertaux-Wiame I. (1978-1980) *Enquête sur la boulangerie artisanale en France, rapport aux cordes*, Centre d'étude des mouvements sociaux.
Récupéré de <http://enquetes-shs.huma-num.fr>
- Bertaux, D. (2005) *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*. Paris : Armand Colin.
- (2014) *Subjectivation et redéfinition identitaire*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Bessin, M. Bidart, C. et Grossetti, M. (2009) *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*. Paris : La Découverte.
- Bidart, C. (2006) *Devenir adulte aujourd'hui : perspectives internationales*. Paris : L'Harmattan.
- (2006) *Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques*. Cahiers internationaux de sociologie n° 120.
Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-desociologie-2006>
- Blanc, N. (2012) *La recherche au service de la probation : La pensée notre oxygène*. Revue criminologie.
Récupéré de <http://psychocriminologie.free.fr>
- Bourdieu, P. (1980) *Le sens pratique*. Paris : Editions de Minuit
- (1986) *L'illusion biographique*. Actes de la recherche en sciences sociales Vol. 62-63.
Récupéré de <https://doi.org>
 - (1997) *L'être social, le temps et le sens de l'existence*, in Méditations pascaliennes, Paris, Seuil

Bourlot, G. (2018) *Qu'est-ce qu'une narration ? Les fonctions psychiques de la narration*. Evol psychiat (4 pages)

Brahmy, B. (2005) *Psychiatrie et prison*. Études, 2005, n° 6
Récupéré de : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2005-6-page-751.ht>

Bross, M. (1977) *Effects of experimental isolation on human behavior : on exploration to solitary confinement*. Mémoire présenté au Sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada. Comité permanent de la Justice et des questions juridiques, Chambre des Communes. Non publié.

Cabelguen, M. (2007) *Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral*. Thèse doctorat de psychologie Université Rennes II. UFR des sciences humaines Institut de Criminologie et Sciences Humaines.

Carlsson, C. (2012) *Utiliser les « points tournants » pour comprendre les processus de changement en matière de délinquance : Notes d'une étude suédoise sur les parcours de vie et la criminalité*. British Journal of Criminology. Vol. 52.
Récupéré de <https://doi.org/10.1093/bjc/azt062>

Casoni, D. et Brunet, Louis (2003) *La psychocriminologie. Apports psychiatriques et applications cliniques*. Paramètres. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

- et Landreville, P. (2010) *L'étude du processus de changement chez des hommes condamnés à de longues peines*. Criminologie. Les 50 ans de l'École de criminologie. Volume 43, n°2. Montréal : Les presses de l'université de Montréal.
Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1001781ar>

Castel, R. (1995) *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*. Paris : Bayard.

Cavalli, S. (2007) *Modèle de parcours de vie et individualisation*. Gérontologie et société, (vol. 30 / n° 123), p. 55-69.
Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2007>

Certeau, (de) M. (1980) *L'Invention du quotidien*. Arts de faire. Paris : Gallimard

Chantraine, G. (2003) *Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'inutile au monde" contemporain*. Déviance et société, vol. 27, N° 4, 363-387.
Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003>

- (2004). *Par-delà les murs*. Paris : Presses universitaires de France.

- (2006) *La prison post-disciplinaire*. Déviance et Société, 2006/3 (Vol. 30), p. 273-288.
Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2006-3-page-273.htm>

Chauvenet, A. (1996) *l'échange et la prison*, in Faugeron, C. et Combessie P. *Approches de la prison*. Bruxelles : Ed. De Boeck.

- (2008) et Rostaing, C. et Orlic, F. *La violence carcérale en question*. Paris : Presses universitaires de France

Chaxel, S. et Fiorelli, C. et Moity-Maïzi, P. (2014) *Les récits de vie : outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action*. Revue ζ, Interrogations ?, N°17. L'approche biographique.

Récupéré de : <http://www.revue-interrogations.org/>

Chesnais, J.-C. (1981) *Histoire de la violence*. Paris : Laffont.

Clemmer, D. (1958) *The prison community*. New York : Rinehart.

Cohen, S. et Taylor, L. (1970) *The experience of time in long term imprisonment*. New Society, 431, 31 déc. 1156-59. Londres : Ed. John Rex.

Coenen-Huther, J. (2003) *le type idéal comme instrument de la recherche sociologique*. Revue française de sociologie. Vol. 44 : Editions Technip & Ophrys.

Récupéré de <https://www.cairn.info>

Collectif Contrast (2015) *La création des UHSA : une nouvelle régulation de l'enfermement ?* Déviance et Société, vol. 39, n°4.

Combessie, P. (1998) *Pourquoi se demande-t-on encore à quoi servent les prisons*. Revue de sociologie et d'anthropologie, n°5, Caen : Presses Universitaires de Caen.

- (1998) *The sensitive perimeter of the prison : a key to understanding the durability of the penal institution*. Revue *The New European Criminology. Crime and Social Order in Europe*, Londres & New-York, Routledge.

- (2001) *Sociologie de la prison*. Paris : PUF.

Conninck de, F. et Godard F. (1989) colloque « *Biographie et cycles de vie* » (Cahiers du CERCOM, no 5, Marseille, 1989) dossier publié par la Revue française de sociologie (« L'approche biographique », janvier-mars 1990, XXXI-1)

- (1990) *L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité*. (Cahiers du CERCOM, no 5, colloque « Biographie et cycles de vie », Marseille, 1989) Revue française de sociologie.

Cornish, D. et Clarke, R. (1986) *The reasoning criminal : Rational choice perspectives on offending*. New York : Springer-Verlag.

Coulon, A. (1992) *L'école de Chicago*. Paris : PUF.

Cuevas, C., Finkelhor, D., Turner, H. et Ormrod, R. (2007) *Juvenile Delinquency and Victimization. A Theoretical Typology*. Journal of Interpersonal Violence.

Cusson, M. (1981) *Délinquants pourquoi ?* Paris : Armand Colin. (Réédition : Bibliothèque Québécoise en 1989).

- (2005) *La délinquance, une vie choisie*. Montréal : Edition Hurtubise.

Cusson, M. et Pinsonneault, P. (1986) *The decision to give up crime*. New York : Springer-Verlag.

Debray, Q., Granger, B. et Azais, F. (2010) *Psychopathologie de l'adulte*. Issy-les-Moulineaux : Elsevier-Masson.

Delage, M. (2014) *Identité et appartenance. Le systémicien à l'entrecroisement du personnel et de l'interpersonnel dans les liens humains*. Thérapie familiale. 2014/4 (Vol. 35), p. 375-395.

Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2014>

Delory-Momberger, C. (2003) *Biographie et éducation. Figures de l'individu-projet*. Paris : Anthropos.

- (2004b) *Les histoires de vie. De l'invention de soi au projet de formation*. 2^e éd. Paris : Anthropos.

- (2006) *Formation et apprentissages biographiques*. *Penser l'éducation*, 19, 39-49.

- (2007, 26-28 septembre) *Les fondements épistémologiques de la recherche biographique en éducation*. Communication présentée au IV^e colloque national « Epistémologie des sciences de l'éducation » organisé par l'AFIRSE, Université Fédéral do Rio grande do Norte, Natal, Brésil.

- (2009a) *La condition biographique. Essais et récits de soi dans la modernité avancée*. Paris : Téraèdre.

- (2009b, 21 novembre) *Intervention introductive. Le biographique : quel espace de recherche dans les sciences humaines et sociales ?* Communication présentée au Séminaire de recherche et de formation à la recherche biographique. La recherche biographique dans les sciences humaines et sociales. ASIHVIF. Paris, France.

- (2009c, 25 et 26 juin) *La recherche biographique en éducation : enjeux et perspectives*. Communication présentée au Symposium « La recherche biographique aujourd'hui : enjeux et perspectives. » 2^eème Colloque International Francophone sur les Méthodes Qualitatives. Enjeux et stratégies. Lille, France.

- (2009d) *Trajectoires, parcours de vie et apprentissages biographiques*. Dans Delory-Momberger, C. et Clementino de Souza, E. (2009) *Parcours de vie, apprentissage biographique et formation*. Paris : Téraèdre.

- et Niewiadomski, C. (2009) *Le récit de résistance : un acte de subjectivation politique*. Dans Delory-Momberger, C. et Niewiadomski, C. *Vivre/Survivre. Récits de résistance*. (p. 15- 20). Paris : Téraèdre.

- (2013) *Territoires contemporains de la recherche biographique*. Paris : Téraèdre.

Demazière, D. (2008) *L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
Récupéré de <https://www.cairn.info>

Devereux, G. (2009) *la renonciation à l'identité, défense contre l'anéantissement*. Paris : Editions Payot & Rivages.

Douglas, M. (1967) *Purity and danger. Etudes sur la notion de pollution et de tabou*. Paris : La Découverte.

Dubar, C. (1991) *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin.

- (1998) *Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques*. *Revue Sociétés contemporaines*, n° 29.

Duchastel, J. (2015) *Représentations identitaires chez un homme ayant purgé une longue peine : Aspects stables et mobiles*. École de criminologie Faculté des arts et des Sciences. Mémoire présenté à la faculté des Études Supérieures et Post doctorales en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès sciences (M.sc.) en criminologie.

- Durkheim, E. (1893) *De la division du travail social*. Paris : Félix Alcan.
- (1901) *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Félix Alcan.
 - (1960) *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Elder, G. H. (1997) *The life course and human development*. Theoretical models of human development (vol. 1, p. 939-991). New York : Wiley.
- et Glen, H. (1999c1974) *Children of the Great Depression : Social change and life experiences*. Boulder : Westview Press.
 - et Johnson, M. K. et Crosnoe, R. (2005) *The Emergence and Development of Life Course Theory*. Handbook of the Life Course (p. 3-19). New York : Klumer Academic Publishers.
 - et Shanahan, M. J. (2006). *The lifecourse and human development*. Handbook of Child Psychology (p. 665-715). New York : Wiley.
- Elliot, D. S. (1987) *Agressive behavior, Explaining delinquency and drug use*. Sage Publications Beverly Hills, CA.
- Erikson, E. (1963) *Childhood and Society* (2 éd.). New York : Norton & Company.
- Feldman, D. C. (2002) Second careers and multiple careers. Challenges and opportunities, 75-94.
- Ernaux, A. (1974) *Les armoires vides*. Paris : Gallimard.
- (1983) *La place*. Paris : Gallimard.
 - (2008) *Les années*. Paris : Gallimard.
- Eyraud, B. (2015) *La création des UHSA : une nouvelle régulation de l'enfermement ?* Déviance et société, n°4, vol. 39.
- Faugeron, C., (1991) *De la Libération à la guerre d'Algérie*. dans Histoire des galères, bagnes et prisons, Toulouse : revue d'histoire, n°32. La Méditerranée.
- Faugeron, C., Chauvenet, A., et Combessie, P. (1996) *Approches de la prison*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal / Ottawa.
- Fernandez, F. (2012) *Au risque de rester dedans : le double travail d'ajustement des usagers de drogues incarcérés*. dans Economies morales contemporaines, Paris : La Découverte
- Ferrante, E. (2016) *L'amie prodigieuse*. Paris : Gallimard.
- (2017) *Le nouveau nom*. Paris : Gallimard.
 - (2018) *Celle qui fuit et celle qui reste*. Paris : Gallimard.
- Feudis (de), F.V. (1976) *La psychologie de la solitude*. La Recherche.
- Fond-Harmant, L. (1995) *Approche biographique et retour aux études*. Éducation permanente n°125, vol. 4.
- Forlivesi, L., Pottier G.-F. et Chassat, S. (2005) *Éduquer et punir. La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

- Foucault, M. (1975) *Surveiller et punir, naissance de la prison*. Paris : Editions Gallimard.
- Fréchette, M. et Le Blanc, M. (1987) *Délinquances et délinquants*. Boucherville : Gaetan Morin.
- Garfinkel, H. (1960) *Ethnomethodology's Program*. Social Psychology Quarterly. Vol. 59, n°1.
- (1967) *Recherches en ethnométhodologie*. Paris : PUF.
- Gaudet, S. (2005) *Qu'est-ce que répondre de soi à l'âge adulte ?* Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie.
- (2007) *How the ethical experience defines adulthood : A sociological analysis*. Advances in Life Course Research, 11, 335-357.
- (2011) *La participation sociale des Canadiens : Une analyse selon l'approche des parcours de vie*. Revue canadienne de Politiques publiques.
- Gaudet, S., Cooke, M. et Jacobs, J. (2011) *Working after Childbirth : A Lifecourse Transition Analysis of Canadian Women from the 1970 s to the 2000 s*. Canadian Review of Sociology - Revue Canadienne de Sociologie, vol. 48, n°2.
- (2013) *Comprendre les parcours de vie : une lecture au carrefour du singulier et du social*. Dans Gaudet, S. Repenser les familles et ses transitions. Repenser les politiques publiques (15-51). Québec : PUL.
- Gaulejac (de), V. et Legrand, M. (2010) *Intervenir par le récit de vie*. Toulouse : Ed. Eres.
- Genet, F. (1993) *le miracle de la rose*. Paris : Editions l'arbalète.
- (1993) *Journal du voleur*. Paris : Editions l'arbalète.
- Georges, L. (1895) *Du sursis conditionnel à l'exécution de la peine (loi du 26 mars 1891)*. Paris : A. Rousseau.
- Gherghel, A. (2013) *La théorie du parcours de vie. Une approche interdisciplinaire dans l'étude des familles*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Giddens, A. (1994) *Les conséquences de la modernité*. Paris: L'Harmattan.
- Glueck, S. et Glueck, E. T. (1940) *Later Criminal Careers*. New York : Commonwealth Fund.
- Goffman, E. (1963) *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Ed. de Minuit.
- (1968) *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Ed. de Minuit.
- Gottfredson, M. et Hirschi, T. (1990) *A general theory of crime*. Stanford, CA : Stanford University Press.
- Grossetti, M. (2003) *Eléments de discussion pour une sociologie des bifurcations (contingences, événements, et niveaux d'action)*. Anticipation, Jan 2003, France. <halshs-00476440>
- (2006) *L'imprévisibilité dans les parcours sociaux*. Paris : Presses Universitaires de France
Récupéré de : <https://www.cairn.info>

Guibet Lafaye, C. (2016) ; Lancelevée C., et Protais C., (2016) *Usages contemporains de la déclaration d'irresponsabilité pénale par les magistrats*. HAL Id: hal-01523327
Récupéré de : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01523327>

Guichard, J. et Malrieu, P. (2004) *La construction du sens dans les dires autobiographiques*
Toulouse : Érès

Guignard, L. et Guillemain, H. (2008) *les fous en prison ?*
Récupéré de : www.laviedesidees.fr/Les-fous-en-prison.html

Guillemard, A.-M. (2003) *La nouvelle flexibilité temporelle du cours de vie*. Dans Cavalli, S. et Fragnière, J.-P. *L'avenir. Attentes, projets, (des) illusions, ouvertures* (p. 27-42). Lausanne : Réalités sociales.

- (2010) *La complexité culturelle. Etudes de l'organisation sociale de la signification*. Paris : Ed. À la Croisée.

Guilhermont, E. (2007) *Qu'appelle-t-on « présomption d'innocence ? »* Archives de politique criminelle n° 29 » Editions A. Pédone.

Guinchard, J.J. (2006) *Max Weber, vie, œuvres, concepts*. Paris : Editions Ellipses

Hall, D. T. et Goodale, J. G. (1986) *Human resource management : strategy, design, and implementation*. Scott : Foresman.

Hawkins, J.D. et Weis, J.G. (1985) *Le modèle de développement social : une approche intégrée de la prévention de la délinquance*. Journal de prévention primaire, 6, 73-97.

Hegel, G. W. F., (1970) *Encyclopédie des sciences philosophiques, Tome I, la science de la logique*. Paris : Vrin

Herriot, P. (1992) *The career management challenge : balancing individual and organizational needs*. London : Sage Publications Ltd.

Hesse-Biber, S. N. et Leavy, P. (2004) *Approaches to qualitative research : A reader on theory and practice*. Oxford : Oxford University Press.

Hess, R. (2003) *Produire son œuvre, le moment de la thèse*. Paris : Tétraedre,

Hirschi, T. (1969) *Causes of delinquency*. Berkeley : University of California Press.

Houchon, G (1969) *Ricerca sulle strutture sociali penitenziarie e sulla cultura carceraria*. Quaderni di criminologia, III.

Hugues, E. (1937) *Career and Office*. Extrait de American Journal of Sociology, vol 43, paru dans Glaser, B.G. (1968), *Organizational Careers : A Sourcebook for Theory*.

- (1945) *Dilemmas and Contradictions of Status*. American Journal of Sociology, n°50, p. 353-359.

- (1950) *Cycles, Turning point and Career*. The Sociological Eye, Aldine, Chicago, p. 124-131 (réédition 1971).

- (1996) *Le Regard sociologique. Textes choisis*. Paris : EHESS.

- et Chenu, A. (1996), *Le Regard sociologique*. Sociologie du travail, 40^e année n°3, Juillet-septembre 1998. pp. 414-416.

Hughes, E. C. (1997) *Careers*. Qualitative Sociology 20(3), 389-97.

Jamieson, R. et Grounds, A.T. (2005) *Release and adjustment : perspectives from studies of wrongly convicted and politically motivated prisoners*.

Janet, P. (1919) *Les médications psychologiques*. t. 2, Les économies psychologiques. Paris : Félix Alcan.

- (1936) *L'intelligence avant le langage*. Paris : Flammarion.

Kets de Vries, M. et Miller, D. (1985) *L'entreprise névrosée*. Paris : Interéditions.

Kherfi, Y. (2000) *Repris de justesse*. Paris : La Découverte.

Koenig, G. (2017) *libre prisonnier de Vilppula*, sur le site du Journal Le point
Récupéré de : <https://www.lepoint.fr/editos-du-point/sebastien-le-fol/gaspard-koenig-libre-prisonnier-de-vilppula>

Kohli, M. (1986) *The world we forgot : A historical review of the life course*. The social psychology of ageing. Beverly Hills : Sage.

- (1988) *Ageing as a Challenge for Sociological Theory*. Ageing and Society. Beverly Hills : Sage. 367-394.

- (1989) *Le cours de vie comme institution sociale*.

Récupéré de <http://enquete.revues.org>

- (2002) *Le paradigme du parcours de vie : bilan, enjeux et nouveaux horizons*. Présentation dans le cadre du Séminaire résidentiel du DEA roman de sociologie, Le parcours de vie : entre individualisation et régulations. Bulle (Suisse).

Lacombe, P. (200) *Les mineurs délinquants, entre répression, médiatisation, sanction, éducation et responsabilisation*. Revue Déviance et Société, Vol. 24-N°2.

Laflaquière, P. (2013) *Longues peines, le pari de la réinsertion*. Paris : Milan.

Lahire, B. (2011) *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Nathan.

Lalivie d'Épinay, C. (1994) *La construction sociale des parcours de vie et de la vieillesse en Suisse au cours du XX^e siècle*. Dans G. Heller, Le poids des ans. Une histoire de la vieillesse en Suisse romande (p.127-150). Lausanne : SHSR & Editions d'en bas.

- et Spini, D. (2007) *Les années fragiles. La vie au-delà de quatre-vingts ans*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

- et Bickel, C., Cavalli, J.-F. et Spini, D. (2005) *De l'étude des personnes âgées au paradigme du parcours de vie*. L'analyse du social : les modes d'explication (141-167). Québec : Presses de l'Université Laval.

Larminat de, X. (2017) *sociologie de la déviance des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus*. Ressources en sciences économiques et sociales, ENS Lyon.

Récupéré de <http://ses.ens-lyon.fr>

Larroze-Marracq, H., Huet-Gueye, M. et Nathalie Oubrayrie-Roussel, N. (2012) *Personne et histoire. Construction du sens et création de soi*. A paraître en 2013 dans l'ouvrage : A. Baubion-Broye, R. Dupuy Y. Prêteur (Eds.) 2012.

Récupéré de <https://hal.archives-ouvertes.fr>

Laub, J. & Sampson, R. (1993) *Turning Points in the Life Course : Why Change Matters to the Study of Crime*. *Criminology*, 31(3), 301-325.

- (2001) *Understanding Desistance from Crime*. *Crime and Justice*, 28, 1-69.

- (2003) *Life-Course Desisters ? Trajectories of Crime among Delinquent Boys Followed to Age 70*. *Criminology*, 41(3), 555-592.

Laurens, S. et Kozakaï, T. (2003) *Pierre Janet et la mémoire sociale*. Paris : ERES

Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-connexions-2003>

Laval, C. 2002 *le panoptique de J. Bentham*. (1791b) Paris : Editions Mille et une nuit.

Le Blanc, M. (2010) *Un paradigme développemental pour la criminologie : développement et autorégulation de la conduite déviante*. Les 50 ans de l'École de criminologie Volume 43, n°2, Montréal : Éditeur(s) Les Presses de l'Université de Montréal

Récupéré de : <https://doi.org/10.7202/1001783ar>

Lebigot, F. et Baubet, T. (2006) *Qu'est-ce qu'un traumatisme psychique ? dans Le traumatisme psychique*. Bruxelles.

Le Breton, D. (2004) *L'interactionnisme symbolique*. Paris : Presses Universitaires de France.

Le Caisne, L. (2004) *L'économie des valeurs distinction et classement en milieu carcéral*. Paris : Presses Universitaires de France.

Leclerc, A. (2000) *A propos d'un atelier d'écriture en milieu carcéral*. *Horizons philosophiques*, Vol. 10, n° 2.

Récupéré de : <http://id.erudit.org/iderudit/802938ar>

Leclerc-Olive, M. (1997) *Le Dire de l'événement*. Lille : Presses du Septentrion.

- (1999) *L'armature narrative des biographies*. *Revue de recherches en éducation*. 24 ; 169-193.

- (2009) *Enquête biographiques entre bifurcations et événements. Quelques réflexions épistémologiques*. Paris : La Découverte « recherches ».

Lécu, A. (2013) *La prison, un lieu de soin ?* Paris : Belles lettres

Lejeune, P. (1975) *Le Pacte autobiographique*. Paris : Le Seuil.

Lemire, G. et Vacheret, M. (1990) *Anatomie de la prison*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Lenoir, F. (2012) *L'âme du monde*. Paris : Editions Nil

Le Pape, L. (2010) *Tout change, mais rien ne change. Les conversions religieuses sont-elles des bifurcations ?* Paris : Editions La Découverte.

Lesèche, D. (2001) *Le problème de la sociologie de la connaissance*. Les fiches de lecture de la chaire d.s.o.

Récupéré de : <http://lirsa.cnam.fr>

Levy, R. (2005) *Why look at life courses in an interdisciplinary perspective ?* Oxford : Elsevier.

Lewis, O. (1986) *Les Enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*. Paris, Gallimard.

Lhuilier, D. et lemiszewska, A. (2001) *Le choc carcéral, Survivre en prison*. Paris : Bayard.

- (2007) *Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité »*. Groupe d'études de psychologie dans « Bulletin de psychologie » N° 491.

Récupéré de <https://www.cairn.info>

Liem, M. et Richardson, N. (2014) *The rôle of transformation narratives in desistance among released lifers*. Criminal justice and behavior. 41 (6) 692-712.

Loeber, R. et Le Blanc, M. (1990) *Toward a Developmental Criminology*. Crime and Justice, 12, 375-473.

Lombroso, C. (1887) *L'homme criminel : criminel-né, fou moral, épileptique : étude anthropologique et médico-légale*. Paris : Félix Alcan.

Loubat, J.R. (2013) *Parcours et projets de vie vers une reconfiguration de l'action médicaux sociale*. Les cahiers de l'actif N°446-447 p.7-19.

Lucas C., (1826) *Du système pénal et du système répressif en général, de la peine de mort*. Paris : Hachette Livre BNF.

- (1836-1838) *De la réforme des prisons ou de la théorie de l'emprisonnement de ses principes et de ses moyens*. Paris : Ed. Legrand et J. Bergounioux.

McDaniel, S. et Bernard, P. (2011) *Life Course as a Policy Lens : Challenges and Opportunities*. Canadian Public Policy/Revue de Politiques publiques, 27, 1-13.

Macmillan, R. (2005) *The structure of the life course : Standardized ? Individualized ? Differentiated ?* San Diego : Academic Press.

- et Copher, R. (2005) *Families in the Life Course : Interdependency of Roles, Role Configurations, and Pathways*. Journal of Marriage and Family, 67(4), 858-879.

Mc Kay, H. (1979) *Les effets de l'incarcération de longue durée, et un projet de stratégie pour les recherches futures*. Approvisionnement et Services Canada.

Mc Kay, K (2016) *Une étude sur le processus de changement menant au désistement criminel d'un détenu purgeant une peine à perpétuité dans la collectivité*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.) en criminologie. École de criminologie. Montréal Faculté des arts et sciences.

Malrieu, Ph. (1973) *La personnalisation chez l'adolescent*. Paris : EPHE

- (1978) *Psychologies génétiques et psychologie historique*. Journal de psychologie normale et pathologique, n°3, pp. 261-277.

- (1979) *Personne et personnalisation chez Henri Wallon*. Enfance, Tome 32, n°5, pp. 381-391.
- (1996) *La théorie de la personne d'Ignace Meyerson*. Paris : PUF.
- (2003) *La construction du sens dans les dires autobiographiques*. Ramonville Saint-Agne : Erès.
- Marchetti, A.-M. (1996) *Pauvretés et trajectoire carcérale*, in C. Faugeron, A. Chauvenet et Ph. Combessie, P. () *Approches de la prison*, Paris, Bruxelles : De Boeck Université
- (2001) *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*. Paris : Plon.
- Marécaux, A. (2011) *Chronique de mon erreur judiciaire : Victime de l'affaire d'Outreau*. Paris : Flammarion
- Maruna, S. (2001) *Making good. How ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington : American Psychological Association.
- Maruna, S. et LeBel, T. P. (2012) *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes*. Paris : La Découverte.
- Mathiesen, T. (1965) *The Defenses of the Weak. A Sociological Study of a Norwegian Correctional Institution*, Londres, Tavistock.
- Matza, D. (1957) *Techniques of neutralization : A theory of delinquency*. American Sociological Review. N°22
- Merton, R.K. (1938) *Structure sociale et anomie*. Revue française de sociologie Volume VIII
- Meyerson, I. (1973) *Problèmes de la personne*. Paris : EPHE.
- Michel, J. (2003) *Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurrien d'identité narrative aux sciences sociales*, Revue européenne des sciences sociales
Récupéré de <http://journals.openedition.org>
- Ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire « *l'administration pénitentiaire en chiffres au 1^{er} janvier 2018* ».
Récupéré de <http://www.justice.gouv.fr>
- Moffitt, T.E. (1993) *Comportement antisocial « persistants » et « limités à l'adolescence » : une taxonomie développementale*. Psychological Review, 100, 674–701.
- Mohammed, M. (2012) *Les sorties de la délinquance, Théories, méthodes, enquêtes*. Paris : La Découverte.
- Montigny (de), P. (2014) *Cahier de recherche no 6 théorie du parcours de vie*. Université du Québec en Outaouais
- Montigny (de) P. & Montigny (de), F. (2014) *Théorie du parcours de vie*. Gatineau Québec : CERIF/UQO.
- Mucchielli, A. (1986) *L'identité*. (8^{ème} édition 2011) Paris : Presses universitaires de France.
- Mucchielli, L. (1999) *La déviance : normes, transgression et stigmatisation*. Sciences Humaines N°99.
Récupéré de <http://laurent.mucchielli.free.fr>

- (2012) *Une activité délinquante à défaut d'un emploi ?* Chroniques du Travail, N°2.
- (2014) *Sociologie de la délinquance*. Malakof : Armand Colin.
- Nal, E. (2017) *Distinguer compréhension et interprétation du texte*.
Récupéré de <https://journals.openedition.org>
- Négroni, C. (2005) *La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique*. Cahiers internationaux de sociologie n° 119. Paris : Presses Universitaires de France.
Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-desociologie>
- (2007) *Reconversion professionnelle volontaire. Changer d'emploi, changer de vie : Un regard sociologique sur les bifurcations*. Paris : Armand Colin.
- (2009) *10. Ingrédients des bifurcations professionnelles : latence et événements déclencheurs*. in Michel Grossetti et al., *Bifurcations*, Paris : La Découverte.
Récupéré de <https://www.cairn.info/bifurcations>
- (2013) *La latence, concept clé des bifurcations professionnelles : approcher la prise de décision à travers une analyse de récit et du statut de la parole des individus*. dans *Territoires contemporains de la recherche biographique*. Paris : Editions Téraèdre.
- Niewiadomski, C. (2006) *L'événement : entre intrapsychique et socio-psychique. Evénements catastrophe, effets de résonances et interprétation dans les groupes*. De Boeck Supérieur | « Pensée plurielle » 2006/3.
Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle>
- Noali, L. (2016) *La peine après la peine. Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. XIII. 2016, mis en ligne le 07 avril 2016, consulté le 01 mai 2019.
Récupéré de <http://journals.openedition.org/>
- Nurmi, J. E. (1992) *Age differences in adult life goals, concerns, and their temporal extension : A life course approach to future-oriented motivation*. *International Journal of Behavioral Development*, 15(4), 487.
- Oeynhausien, M. (2013) *Comment rompre avec la délinquance ?*
Récupéré de <http://ange-bleu.com>
- Ogien, A., (2012) *Sociologie de la déviance*. Paris : PUF.
- Orofiamma, R. (1996) *Récits de vie et remaniements identitaires*. *Education permanente* N° 128 Juillet 1996
- Parkes, (1971) *Psycho-social transitions : A field of study*. *Social Science & Medicine* (1967), vol.5, n°2, pp.101-115.
- Pasquier, S. (2008) *Le corps chez Goffman, Quel statut du corps dans la réalité sociale ; quelle réalité sociale au-delà du corps ?* *Revue du MAUSS permanente*.
Récupéré de <http://www.journaldumauss.net/?Le-corps-chez-Goffman>
- Passeron, J.-C. (1989) *Biographies, flux, trajectoires*. *Enquêtes*.
Récupéré de <http://journals.openedition.org>

- (1990) *Biographies, flux, itinéraires, trajectoires*. (Réédition 2017) In : Revue française de sociologie, 1990, 31-1. pp. 3-22.
Récupéré de <http://www.persee.fr>

Payet, J.P., Rostaing, C. et Giuliani, F. (2010) *la relation d'enquête*. Rennes : PUR.

Pineau, G., Dominicé, P., Finger, M. et Josso C. (1985) *Pratiques du récit de vie et théories de la formation*. Cahier de la section des sciences de l'éducation, pratique et théorie, cahier N°44. Genève : Edition groupe de travail de la section des sciences de l'éducation.

.- (1998) *Accompagnement et histoires de vie*. Paris : L'harmattan

Pires, A. (2008) *La formation de la rationalité pénale moderne* In DEBUYST et al. Les Presses de l'Université de Montréal.

Pollak, M. (1990) *L'expérience concentrationnaire. Essai sur la nomination de l'identité sociale*. Paris : Métailié.

Poupart, J. (2002) *Choix rationnel et criminologie : limites et enjeux, Sociologie et sociétés*. Volume 34, n°1, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Quivy, R. (2006) *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

Raynaud, A., Bessin, M., Bidart, C et Grossetti, M. (2019) *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*. Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2010, mis en ligne le 17 mars 2010, consulté le 11 février 2019.

Récupéré de <http://journals.openedition.org>

Rehany, N. (2006) *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*. Paris : La découverte.

Récupéré de <https://www.cairn.info/revue>

Renaud, J. (1974) *La prison modifie pour toujours l'organisme*. Science et vie, 685 ; 46-53 et 154, 1974 (octobre).

Renneville, M. (2004) *Psychiatrie et prison : une histoire parallèle*. Annales Médico Psychologiques, Revue Psychiatrique, Elsevier Masson 162 (8). halshs-00130237

Récupéré de : <https://halshs.archives-ouvertes.fr>

- (2011) *L'affaire Vacher, la fin d'un brevet d'impunité pour les criminels*. Droits et cultures, 60

Récupéré de : <http://droitcultures.revues.org/2323>

Ricoeur, P. (1983) *Temps et récit I*. Paris : Galimard

- (1984) *Temps et récit II*. Paris : Seuil.

- (1985) *Temps et récit III*. Paris : Seuil.

- (1986) *Du texte à l'action*. Paris : Seuil.

- (1990) *Soi-même contre un autre*. Paris : Seuil.

Rizkalla S. (1977) *L'Association professionnelle des criminologues du Québec, dix ans après*. Revue de Criminologie, vol. 10, n° 2, p. 62-63.

- et Levy, R. et Zaumerman, R. (1977) *Séminaire international sur les longues sentences d'emprisonnement*. Montréal, Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.

Robert, F. (2010) *Son avocat plaidait l'irresponsabilité pénale* Article de presse publié le 26/06/10 dans Minute ; AFP

Récupéré de : <https://www.20minutes.fr>

Roberts, B. W. et Mroczek, D. (2008) *Personality trait change in adulthood*. Psychological Science, 17(1), 31.

Rosenthal R. et Jacobson LF. (1968) *Teacher Expectation for the Disadvantaged*. Scientific American, vol. 218, n° 4.

Rostaing, C. (1997) *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris : Presses universitaires de France.

- (2006) *La compréhension sociologique de l'expérience carcérale*. Revue européenne des sciences sociales, tome XLIV, na 135,29-43.

Récupéré de <http://journals.openedition.org>

- (2008) *De la reconnaissance en prison ? Vulnérabilité des ordres de reconnaissance et du mépris*. Explorations socio-anthropologiques, Villeneuve d'Asq : Presses Universitaires du Septentrion.

Rutter, M. (1996) *Transitions et points tournants en psychopathologie du développement: appliquée à la tranche d'âge entre l'enfance et le milieu de la vie adulte*. Journal international de développement comportemental, vol. 19 (p. 603-26).

Salane, F. (2012) *Parcours scolaires singuliers et conversion identitaire. L'exemple des étudiants en prison*. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs de 189-208.

Sampson, R. J. et Laub, J. H. (1993) *Crime in the making, pathways and turning points through life*. Cambridge : Harvard University Press.

- (2003). *Life course desisters ? Trajectories of crime among delinquent boys followed to age 70*. Criminology, 41, 555-592.

Sapin, M., Spini, D. et Widmer, E. D. (2007) *Les parcours de vie. De l'adolescence au grand âge*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

- (2014) *Les parcours de vie de l'adolescence au grand âge*. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.

Sartre, J.P. (1960) *De la praxis individuelle au proatico-inerte, critique de la raison dialectique*. Paris : Galimard.

Schein, E. (1978) *Career dynamics: matching individual and organizational needs*. Addison-Wesley.

Schnapper, D. (1999) *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*. Paris : PUF.

Schwartz, O. (1990) *Le monde privé des ouvriers*. Paris : PUF.

- Shanahan, M. J. (2000) *Pathways to adulthood in changing societies : Variability and mechanisms in life course perspective*. Annual Review of Sociology, 26, 667-692.
- Simmel, G. (1986) *La sociologie de l'expérience du monde*. Paris : Méridiens-Klincksieck, 1986
- Strauss, A. (1992) *Miroirs et masques*. Paris : Métailié.
- Sutherland, E. (1963) *Le voleur professionnel*. (éd. orig. américaine 1937). Paris : Spès.
- et Cressey, D. (1966) *Principes de criminologie*. Paris : Editions Cujas.
- Sykes, G. M. et Messinger, S. (1960) *The inmate social system*. New York : Social Science Research Council, 6-9.
- Tap. P. et Malewska-Peyre, H. (1993) *Marginalités et troubles de la socialisation*. Paris : PUF.
- Therriault, Geneviève (2008) *Postures épistémologiques que développent des étudiants, des profils sciences et technologies et univers social au cours de leur formation initiale à l'enseignement secondaire : une analyse de leurs croyances et de leurs rapports aux savoirs* Université du Québec à Rimouski.
- Thomas, W. et Znaniecki, F. (1998) *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*. (éd. Orig. 1918). Paris : Nathan.
- Thrasher, F. M. (1927) *The Gang : a study of 1,313 gangs in Chicago*. Chicago : University of Chicago Press.
- Thornberry, T.P. (1987) *Vers une théorie interactionnelle de la délinquance*. Criminology, 25 (4), 863-891.
- Thorndike, E. (1898) *la loi de l'effet*
Récupéré de <https://carnets2psycho.net>
- Tisseron, S. (2001) *l'intimité surexposée*. Paris : Hachette.
- Tremblay, R. et Paré, P. (2002) *La vida loca : délinquance et destinée*. Criminologie, vol. 35 N°1.
- Ulf, H. (1983) *Explorer la ville*. Paris : Éditions de Minuit.
- Vacheret, M. et Lemire, G. (2007) *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.
- Van Goethem, P. (2008) *Notes sur les récits de vie*. Fralica
Récupéré de <http://users.skynet.be/fralica>
- Vargas, M. (2013) *Le récit de vie comme dispositif d'intervention individuelle en psychologie clinique*. dans Territoires contemporains de la recherche biographique. Paris : Editions Téraèdre.
- Vandendorpe, C. (1999) *Du papyrus à l'hypertexte : essai sur les mutations du texte et de la lecture*. Paris : La Découverte.
- Vasseur, D. (2000) *Médecin chef à la prison de la Santé*. Paris : Le cherche-Midi.
- Verneris, M.H. (2018) *Récits de vie en milieu carcéral, des identités blessées, des vies cabossées*. Paris : L'Harmattan.

- (2016) *Quand les graffitis font le mur... Analyse socio-sémiotique dans les murs d'une ancienne abbaye reconverte en maison centrale, Clairvaux* » in Représentations, traces, images. Des peintures du néolithique aux écritures de soi contemporaines, Paris, L'Harmattan.

- (2016) *Justice et pardon. Une cohabitation possible derrière les barreaux ?* in Revue internationale de recherche biographique Accueillir, être accueilli. Altérité et éducation, 2016, n° 7.

Ville, G. (1981) *La gladiature en Occident des origines à la mort de Domitien*. Rome : Ecole française de Rome (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).

Voegtli, M. (2004) *Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence*. Lien social et politiques, RIAC, no 51, p. 145-158.

Wallon, H. (1945/1963) *Les origines de la pensée chez l'enfant*. Paris : PUF

Weber, M. (1919) *Le savant et le politique*. [(Collection 10/18), 1959]. Paris : Union Générale d'Éditions.

- (1922) *Économie et société*. (Traduction 1971) Paris : Plon.

- (1922) (2e éd. 1925) augmentée, publiée comme 3e section de l'ouvrage collectif *Grundriss der Sozialökonomik*. Paris : Plon.

- (1922) *Essais sur la théorie de la science*. (éd. 1965 et 1988) Paris, Plon.

Wemmers, J.A. & Cyr, K. (2014) *Étudier et comprendre les liens entre la victimisation et la délinquance*.

Récupéré de <https://www.cicc-iccc.org>

Widom, C. (1989) *Child Abuse, Neglect, and Adult Behavior : Research Design and Findings on Criminality, Violence, and Child Abuse*. American Journal of Orthopsychiatry.

Zingraff, M. T. (1975) *Prisonization as an inhibitor of effective resocialization*. Criminology Volume 13.

Récupéré de <https://doi.org>

Dictionnaires :

Dictionnaire de la Sociologie Encyclopaedia Universalis Paris 2010

Dictionnaire historique de la langue française, Paris, dictionnaires Le Robert, nouvelle éd. 1994

Dictionnaire de la langue française Trésors de la langue française, t.13, Paris, Gallimard, 1998, en ligne <http://www.gallimard.fr>

Dictionnaire latin-français F. Gaffiot 1934 Hachette Paris

Dictionnaire Larousse en ligne. <http://www.larousse.fr>

Divers documents en ligne :

- Code Napoléonien 1811

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406276n/f12.image.texteImage>

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen 1789

www.legifrance.gouv.fr

www.conseil-constitutionnel.fr/

- Code d'instruction criminelle de 1808. Texte publié dans « Le moniteur universel » (en plusieurs livraisons, à partir du 18 novembre 1808)

- Code de procédure pénale

<https://ledroitcriminel.fr>

- Rapport du jury sur la Conférence de consensus remis le 20 février 201 : Conférence de consensus : pour une nouvelle politique publique de prévention de la récidive, Principes d'action et méthodes

- Projet de loi relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines NOR : JUSX1322682L/Bleue-1 ETUDE D'IMPACT 7 Octobre 2013

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/rp_projet_etude_impact

Article de loi 485-1 du code de procédure pénale :

<https://www.codes-et-lois.fr/code-de-procedure-penale/article-485>

<https://fr.wikipedia.org>

<https://www.cabinetaci.com>

RÉSUMÉ :

Réalisés durant cinq années passées en milieu carcéral, les travaux de cette recherche interrogent le rapport à l'enfermement de la personne pendant son parcours carcéral, en lien avec la démarche de biographisation définie par Christine Delory-Momberger, (2003) comme une activité à la fois mentale, verbale, comportementale par laquelle l'individu, dans les conditions de son inscription socio-historique, intègre, structure et interprète les situations et les événements de son vécu. Cette thèse examine la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation, tenant compte à la fois de la dimension personnelle et temporelle, du sens donné à cette expérience par la personne et de sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours. Elle se donne pour objectif de mieux comprendre les modes d'appréhension de l'expérience carcérale du point de vue des personnes, au regard de ce qu'elles en disent et de la façon dont elles en parlent. Elle nous permet de saisir les effets d'apprentissage qui découlent de l'expérience carcérale, de comprendre quels sont les processus de changement et d'émancipation qui s'opèrent chez l'individu pendant et après son parcours. La démarche empirique et qualitative reposant sur les récits de vie ouvre à une compréhension herméneutique des processus de construction, de transformation ou repositionnement identitaire des personnes à l'œuvre dans la narration et leur manière de se biographier. Cette thèse apporte des éléments de compréhension aux concepts de la délinquance, celui de l'enfermement et celui des bifurcations biographiques. Par ailleurs l'exploitation des résultats issus des analyses permet d'élaborer des patrons biographiques tenant compte des divers réajustements, repositionnements biographiques qui conduisent les personnes à modifier leurs pratiques délictuelles au point de transformer leur mode de vie dont les comportements déviants étaient récurrents.

TITRE en anglais :

Biographical approaches in prison confinement, which biographical patterns in perspective ?

RÉSUMÉ en anglais :

Conducted for five years in prison, this research questions the report on the person's confinement during his/her prison journey, in connection with the biographing process defined by Christine Delory-Momberger, as a mental, verbal, behavioural activity in which the individual, in the conditions of his or her socio-historical registration, integrates, structures and interprets the situations and events of his or her experience. This thesis examines the dynamic nature of the link between the prison experience and the subjectivation process, according both the personal and temporal dimension, the meaning given to that experience by the person and his flexibility in constructing his or her life. It aims to better understand the ways in which the prison experience is apprehended from the point of view of people, in terms of what they say and how they speak about it. It allows us to understand the learning effects of prison experience, to understand the processes of change and emancipation that occur in the individual during and after his prison experience. The empirical and qualitative approach based on life stories opens up a hermeneutic understanding of the processes of constructing, transforming, or repositioning people at work in narration and their way of biographing. This thesis provides insight into the concepts of delinquency, containment and biographical bifurcations. Moreover, the use of the results of the analyses makes it possible to develop biographical patterns that take into account the various adjustments, biographical repositions which lead people to change their criminal practices to the point of transforming their way of life, whose deviant behaviour was recurrent.

DISCIPLINE : Sciences humaines et sociales, spécialité Sciences de l'éducation

MOTS-CLÉS :

enfermement, délinquance, bifurcations biographiques, réajustements et repositionnements biographiques, patron biographique

Université Sorbonne Paris Cité, Université Paris 1399 Avenue Jean Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse

Université Sorbonne Paris Cité, Université Paris 13

« U.F.R. DE SCIENCES SOCIALES »

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13

Sciences humaines et sociales, spécialité Sciences de l'éducation

présentée et soutenue publiquement par

VERNERIS Marie Hélène

le 20 décembre 2019

Titre :

DEMARCHES DE BIOGRAPHISATION EN MILIEU CARCERAL :

Quels patrons biographiques en perspective ?

VOLUME 2 : Annexes

Directrice de thèse :

Professeure Christine DELORY-MOMBERGER

JURY :

Mme Christine Delory-Momberger, Professeure en sciences de l'éducation, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité, présidente et directrice de Thèse

- Monsieur Augustin Mutuale, Professeur en sciences de l'éducation, Institut Catholique de Paris, pré rapporteur

- Monsieur Alain Vulbeau, Professeur en sciences de l'éducation, Université Paris Nanterre, pré rapporteur

Mme Martine Janner Raimondi, Professeure en sciences de l'éducation, Université Paris 13 Sorbonne Cité, membre du jury

- Monsieur Jean-Pierre Chretien-Goni, Maître de conférences, CNAM, membre du jury

- Monsieur Mike Gavras, Post doctorant aux Chaires pour le territoire Université Paris 13, membre du jury

VOLUME 2 : Annexes

Annexe 1 Les chiffres clé du Ministère de la justice 2016.....	471
Annexe 2 Grille de lecture Délinquance	472
Annexe 3 Modèle de grille de lecture analyse thématique	484

Annexe 1 : Les chiffres clé du Ministère

Les chiffres-clés de la Justice 2016

Secrétariat général
Service support et moyens du ministère
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2016

8,19 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2016

80 988 agents

Implantations Immobilières en 2016

6 163 472 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire [y compris les collectivités d'outre-mer et territoriales]

- 1 Cour de cassation
- 36 cours d'appel
- 1 tribunal supérieur d'appel
- 164 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale)
- 4 tribunaux de première instance (dont 2 à compétence commerciale)
- 155 tribunaux pour enfants
- 114 tribunaux des affaires de sécurité sociale
- 307 tribunaux d'instance et tribunaux de police
- 210 conseils de prud'hommes
- 6 tribunaux du travail
- 134 tribunaux de commerce et TPIcc

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

Activité des juridictions en 2015

■ Justice civile

2 674 878 décisions en matière civile et commerciale
dont 269 948 référés

■ Justice administrative

228 876 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

1 206 477 décisions en matière pénale
13 095 200 amendes forfaitaires majorées
4 260 836 affaires traitées par les parquets
1 264 619 affaires poursuivables
dont 1 110 962 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative ou con

Taux de réponse pénale : 87,8 % [88,3 % en 2014d]

4

Les chiffres-

■ Justice pénale (suite)

1 035 604 condamnations et compositions pénales prononcées pour :
2 381 pour des crimes
597 594 pour des délits
33 900 pour des contraventions de 5^{ème} classe
401 729 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

Activité des parquets
165 138 affaires traitées mettant en cause des mineurs
129 437 affaires poursuivables mettant en cause des mineurs
Taux de réponse pénale : 88,2 % [83,6 % en 2014d]

Activité des Juges des enfants

103 885 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
61 069 mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies
15 660 familles faisant l'objet d'une mesure d'aide judiciaire

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

492 unités éducatives du secteur public
1 039 établissements du secteur associatif habilité
206 942 mesures suivies dans l'année
170 088 dans le secteur public
36 854 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

187 établissements pénitentiaires
58 561 places au 1^{er} janvier 2016
76 601 écroués au 1^{er} janvier 2016
dont 66 678 détenus
86 683 entrants en prison en 2014 (donnés 2015 non disponibles)
87 275 sortants de prison en 2014 (donnés 2015 non disponibles)
172 007 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 1^{er} janvier 2015

Aide juridictionnelle en 2015

901 986 admissions à l'aide juridictionnelle
dont
642 799 admissions sur contentieux civils et administratifs
360 981 admissions sur contentieux pénaux

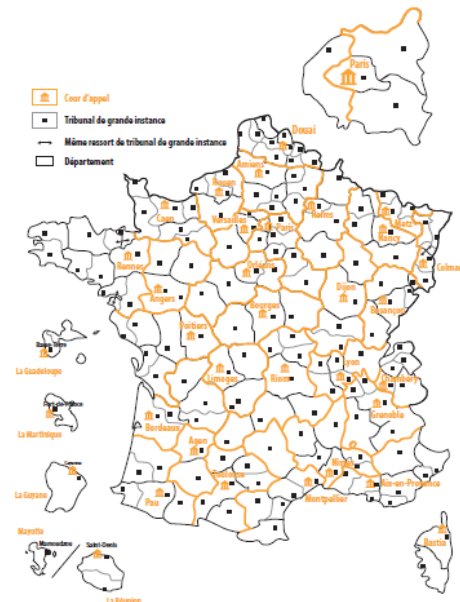
Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

Les chiffres-clés de la Justice 2016

5

LES JURIDICTIONS

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire



Source : Ministère de la Justice/DSJ

Annexe 2 : La grille de lecture de l'analyse des discours

a) Eléments des discours révélateurs des causes de la délinquance

	Carences éducatives parentales	Statut familial socioéconomique	Echec scolaire
Entretien 1 Sylvie	L13 Mon enfance, mon adolescence, je les ai vécues en ayant peur de ma mère. L14 elle avait la mainmise sur nous, une emprise sur moi, une vraie pieuvre. L73 Elle est plutôt psycho rigide, sans état d'âme L85 Mon père, c'est la pâte molle ; dans le rapport de l'expert psychiatre des Assises, c'est un mec qui s'est toujours fait commander par ma mère. C'est elle qui dirige. L110 je suis en rébellion permanente, contre ma mère. Les psy, en prison, m'ont dit que j'avais un problème avec l'imgo, l'image maternelle.		L109 Aujourd'hui, je sais pourquoi j'arrive pas à m'insérer, je finis jamais ce que j'entreprends, je vais jamais au bout de ce que je fais. J'ai pas fini mes études
Entretien 2 Fathy	L11 J'ai été adopté en 1970... mon père devait avoir un héritier à qui transmettre ses biens ; il m'a adopté pour cette raison L16 Quand j'ai compris que j'ai été adopté, et quand j'ai compris pourquoi, ça a fait l'effet d'un choc. L24 En fait, on va dire que j'ai eu plusieurs ruptures dans ma vie. La première rupture, c'est celle avec ma mère que j'ai pas connue, puisque je suis né sous X en Tunisie. L27 La deuxième rupture, c'est quand mon père m'apprend que j'ai été adopté, à 14 ans que j'étais un enfant adopté. Ça, c'est la vraie grande rupture vécue. L74 J'ai 46 ans et je pense encore à ma mère que j'ai jamais connue, ça m'arrive tout le temps.		E64 J'avais un bon niveau d'études, j'ai tout laissé tomber à cause de ces problèmes-là en réalité. J'étais dans une famille où tout le monde, à part mon père et ma mère, me reniait. L81 J'étais pas assez intelligent pour penser à ça, je focalisais sur ce que je voulais faire, pilote de chasse, et ce sont des choses que j'ai pas réfléchies du tout, sur le coup, je me suis dit à quoi bon continuer des études et j'ai arrêté. C'est vrai, j'ai tout lâché, comme ça bêtement.
Entretien 3 Lou	L14 J'ai très rapidement zappé mon père de ma vie ; il buvait beaucoup, il n'était pas attaché à sa famille... on ne le voyait jamais. Il n'a jamais participé à la vie familiale, même pas aux déménagements, il était absent par contre, la boisson l'a accompagné toute sa vie.	L10 Je suis né dans le Cantal dans une famille de paysans	L21 L'école, pour moi c'était chiant, c'était pas fait pour moi.
Entretien 4 Hakim		L8 Ma mère nous a élevés toute seule avec mes deux p'tits frères. L24 c'était pas évident pour elle. L37 ma mère était très souvent absente du fait de son travail	L8 Mon parcours scolaire a été court, j'ai pas su m'orienter à la fin de ma troisième
Entretien 5 JCB	L20 Je n'ai pas connu mon père, j'ai pas eu de modèle, ma mère avait autre chose à faire que me convaincre de rester à l'école.		L20 J'ai pas fait d'étude, l'école, dès le début, ça me plaisait pas

Entretien 6 Lamal	L27 Quand on grandit au quartier, on n'a pas cette culture de vouloir aller en classe, étudier, apprendre. On a grandi dans un quartier défavorisé, ça peut paraître bête, mais dans la cité, pour nous les jeunes, l'école, c'est chiant.	L14 je suis un enfant des quartiers. J'ai grandi en plein cœur d'une cité dans la banlieue parisienne, où peu de gens s'aventurent, même en plein jour. L74 ma mère est femme de ménage, elle a toujours travaillé, mon père est cuisinier, mais il était pas là. C'est ma mère qui nous a élevés, avec deux enfants à charge. Des revenus très bas, avec ça, c'est très dur pour elle.	L21 Petit et plus tard ado, l'école, je reconnais, c'était pas pour moi, c'était chiant. Les études c'était pas mon trip, on va dire, c'était compliqué pour moi. L25 J'aimais surtout sécher les cours ; j'avais plus d'activités à l'extérieur de l'école que dedans, en fait j'étais beaucoup plus décrocheur qu'élève. L60 À l'école, la seule matière que j'aimais c'était le sport, l'athlétisme. Courir, j'ai appris comme un vrai sportif, je me suis entraîné, ça m'a beaucoup servi pendant longtemps, sinon, à la première embuscade, tu tombes dans les bras des flics.
Entretien 7 Jordan	L9 Mon père buvait beaucoup, beaucoup trop, tout le temps. Il avait un problème avec l'alcool ; je me souviens bien de cette période, même si j'étais enfant, c'était deux bouteilles par jour, tous les jours, plus les à-côtés. L18 Vu que ma mère travaillait tout le temps, c'était galère pour me garder avec elle, et vu que mon père buvait tout le temps, c'était galère aussi pour rester avec lui. Mes parents ont demandé à me faire placer par le juge, j'avais 12 ans. L51 En 2006, je reviens à B., je suis placé cette fois dans une famille d'accueil. Mais, ça va pas non plus L56 La famille d'accueil, c'étaient des vieux, plus de 60 ans. Une mise en scène, un scénario, c'était surjoué ; je vois bien qu'ils font ça pour toucher le chèque à la fin du mois. Ils ne m'ont jamais proposé de faire des activités, des sorties, et moi, j'ai jamais rien demandé. L60 j'allais voir ma mère ou mon père pendant les vacances seulement s'ils avaient le temps de s'occuper de moi.	L8 Ma mère est aide à domicile, elle a toujours travaillé, et mon père, il était tourneur fraiseur dans une usine à B.	L5 L'école j'aimais pas trop L23 J'ai toujours fait des bêtises, j'ai commencé au primaire, j'étais insolent avec la maîtresse, au collège c'était des bagarres dans la classe, et dans la cour d'école L43 Le soir, on fuguait, on rentrait tard dans la nuit sans que les éducateurs s'en aperçoivent. L179 Parfois, on buvait entre les cours, on revenait en atelier et c'est toute la classe qui était pompette. Les profs étaient cool avec nous.
Entretien 8 Liana			
Entretien 9 Charles	L275 J'ai perdu mon père très jeune, ma mère est morte j'avais 6 ans. J'ai été élevé par ma grand-mère, puis à sa mort par mes tantes, les sœurs de mon père. L278 J'ai perdu ma petite sœur aussi pendant la guerre L320 Quand j'étais petit, c'était dur d'avoir perdu ma mère, je croyais que je serais malheureux tout le temps, mais c'est passé.	L277 au Liban pendant la guerre civile, il y a eu beaucoup de morts, des civils qui ne faisaient pas la guerre eux	L279 Je ne suis pas allé à l'école longtemps, la guerre était au milieu de notre vie à tous.
Entretien 10 Claude	L16 Comme beaucoup d'enfants sans parent, pendant la guerre, sous le gouvernement de Pétain, j'ai été baluchonné d'un orphelinat à un autre. L15 On m'a déposé dans un orphelinat j'avais 3 ans L22 Tous les enfants n'en sortent pas vivants, moi oui. Ceux qui mourraient, de toute façon personne ne venait les réclamer. Il faut se battre pour tout, pour ne pas se faire sodomiser, comme pour ne pas crever de faim.	L22 Les orphelinats dans les années 50, ce n'est pas une rigolade, c'est pire que la prison. Tous les enfants n'en sortent pas vivants. L124 Mon père était kabyle, moi j'étais le fils du « bicot », ou le fils d'un « bic ». Combien de fois j'ai entendu « sa mère est mariée, avec un bicot alors c'est forcément une pute ».	L41 En classe, nous sommes les insoumis, les rebelles, toujours au fond de la classe, une petite bande de mômes en rébellion contre certains adultes qui nous dirigent et leurs façons peu scrupuleuses d'abuser de leur pouvoir. L71 à 12 ans, j'étais pas illettré, mais pas loin quand même.

Tableau analyse des discours - Annexe 2 - Grille de lecture de l'analyse des discours

b) Eléments des discours déterminants le type de délinquance

	Délinquance exceptionnelle	Délinquance récurrente
Entretien 1 Sylvie		<p>L32 en 95 je me suis retrouvée en garde à vue, ma 1^{ère} garde à vue.</p> <p>L50 en 95, j'ai commencé à prendre de la coque. J'ai touché à l'héro, parce que le père de mon fils était un dealer, il vendait de la came.</p> <p>L66 je me suis retrouvée avec 500 g d'héroïne blanche, que pour moi, et là, j'ai consommé. J'en ai pris jusqu'à en être accro</p> <p>L173 L'évasion... j'étais consciente ; même je regrette de ne pas avoir été plus loin pour certaines choses.</p> <p>L202 Je savais que j'allais être interrogée après, que j'allais être mise en garde à vue. J'ai fait 96 heures de garde à vue.</p> <p>L321 je regrette rien, je ne me suis pas fait manipuler, je regrette peut-être la manière dont ça s'est fait, mais sinon, je regrette rien. je n'en ai même jamais voulu à Christophe, ni maintenant, ni jamais.</p> <p>L326 J'ai fait ce que je devais faire, je l'aimais, c'était normal que je respecte sa volonté, je le referais si...</p> <p>L373 Mon mec il est dans les affaires, le business, ça gagne petit, moi je préfère les gros cous ; la finance, les banques, les crédits, y a des choses à faire encore dans la branche</p>
Entretien 2 Fathy		<p>L93 Au début, je me suis fait prendre plusieurs fois pour des raisons différentes. C'était des petits trucs de rien ; des fois parce que j'avais pas le permis, des fois parce que j'avais pas l'assurance de la voiture, des fois parce que j'avais un peu bu, ou trop.</p> <p>L100 Je me suis fait prendre en 99 pour 100 g de cocaïne ; à l'époque, 100 g, c'est énorme, la cocaïne, c'est interdit, même un gramme, c'est interdit.</p> <p>L110 J'avais déjà fait 7 mois de prison, en 97, pour stup aussi. J'ai fait deux fois de la prison pour stup. D'abord 7 mois en 97 et après 9 mois en 99.</p> <p>L166 Moi, j'accepte le risque de retourner en prison... C'est intégré dans ma façon de vivre, dans ma vie même, sinon à quoi bon ?</p> <p>L200 en 2010, c'était beaucoup plus grave que les autres fois auparavant, il y a eu violence, j'étais armé et du coup, je suis tombé pour les deux affaires, j'ai pris pour 8 ans.</p>
Entretien 3 Lou		<p>L49 J'ai fait énormément de travail non déclaré, j'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire.</p> <p>L64 Je fume du cannabis depuis presque 40 ans. Le cannabis a toujours fait partie de ma vie, cela ne m'a jamais posé de problème, à part avec la justice, parce qu'il est interdit en France.</p> <p>L68 Je faisais pousser ma consommation personnelle dans mon coin, tranquille.</p> <p>L86 C'est la prison qui m'a amené à consommer du shit, c'est plus facile à faire passer</p> <p>L92 Ce n'est pas ma première incarcération, j'ai fait environ trois mois de prison pour recel d'objets volés.</p> <p>L125 Je me suis retrouvé avec... une peine de 18 ans, sans mort de qui que ce soit ; merci la justice.</p>
Entretien 4 Hakim	<p>L108 Moi, j'ai pris deux ans ferme, alors que j'avais pas d'antécédent, et pas de passé juridique.</p> <p>L135 J'ai dit à ma mère : « <i>Ne t'en fais pas, maman, c'est ma première bêtise, on va me libérer, on va me pardonner</i> »</p>	
Entretien 5 JCB		<p>L3 J'ai une vie tout à fait banale de délinquant récidiviste, un délinquant, rien de plus banal ma vie. Je rentre, je sors de prison, c'est comme ça !</p> <p>L49 je crois que j'ai fait 20 ans dedans, dans une dizaine de lieux différents en France et à l'étranger... mais en tout, j'ai dû prendre au moins 35 ans de condamnation dans ma vie.</p> <p>L123 Je termine une peine de 32 mois, pour escroquerie en bande organisée</p>

Entretien 6 Lamal		<p>L45 Pour moi, rapidement, petite délinquance suivie de grosse délinquance, vol, deal, je me fais attraper la première fois pour trafic de stup.</p> <p>L98 Je tombe, une première fois, je fais 4 ans de prison, c'est raide, c'est lourd, pour une première incarcération, mais c'était une très grosse affaire aussi. J'avais 19 ans, et ça faisait plusieurs années que j'étais dans le business.</p> <p>L116 Je fais les 4 années, plein pot, aucune remise de peine à cause des nombreux séjours au mitard, à cause des téléphones, aussi et pour violences.</p> <p>L124 C'était mon premier séjour en prison. À ce moment-là de ma vie, je ne pensais pas que je reviendrais en prison.</p> <p>L260 Un parcours de récidiviste, j'entre et je sors de prisons plusieurs fois, je me fais attraper, je recommence.</p>
Entretien 7 Jordan		<p>L25 Je me suis fait prendre plusieurs fois par les flics, ma mère venait me chercher au commissariat, je me suis retrouvé plusieurs fois de suite devant le juge pour enfants, et un jour, le juge a décidé mon placement dans un foyer.</p> <p>L39 De 12 à 14 ans, c'était la première fois pour toutes les conneries aussi, conneries <i>no limit</i>. Là, je peux vraiment dire que j'ai fait quelques bêtises.</p> <p>L135 J'ai tellement l'habitude d'être dans ce genre de situation, police, garde à vue, juge, tout ça, je connais bien depuis l'âge de 12 ans.</p> <p>L177 Voler, je savais que c'était pas bien, mais le risque, l'adrénaline, ça, j'aimais bien. La police et les éducateurs, ils ont toujours le même langage de toute façon, pourquoi les écouter, c'est toujours la même chose.</p>
Entretien 8 Liana	<p>L248 « Rien ne peut m'être reproché, puisque je n'ai rien fait de mal, quelqu'un va bien finir par s'en rendre compte. Je vais sortir bientôt ». Et puis le verdict tombe, je prends 8 ans de prison ferme ; et je tombe aussi.</p> <p>L299 Quand on est innocent on va jusqu'au bout du processus pour faire reconnaître l'injustice dont est victime, on ne s'arrête pas en route.</p> <p>L463 Quand on est innocent, on cherche à se défendre, on cherche à prouver son innocence, on ne fuit pas ; c'est ce que j'ai fait, jusqu'au bout de mes forces, sans haine ni vengeance.</p>	
Entretien 9 Charles		<p>L5 La prison, c'est la première fois, j'ai eu d'autres soucis avant, j'ai des antécédents, c'est vrai, des condamnations, une dizaine, mais jamais de prison avant.</p> <p>L51 j'ai eu d'autres soucis, avant, j'ai des antécédents, c'est vrai, des condamnations, une dizaine</p>
Entretien 10 Claude		<p>L173 . À 30 ans, je deviens braqueur... j'entre dans le milieu du banditisme, la voyoucratie. Je vis avec des gens pas très fréquentables. Nous formons une bande de 7 à 8 gars, de Marseille, Toulouse, Paris, de partout, des associés. Nous sommes des braqueurs... uniquement des braquages de banques, bijouteries, fourgons. Je force des coffres et dévalise des banques. Associés en affaires, on fait des affaires ensemble, c'est comme cela qu'on dit dans le milieu.</p> <p>L180 Je me suis vite et bien installé dans le milieu, avec trois ou quatre identités différentes, on devient très vite des professionnels, des vrais pro, on a le métier en main et là, ça brille pour moi, pendant 18 ans, de 68 à 86.</p>

Tableau analyse des discours - Annexe 2 - Grille de lecture de l'analyse des discours

c) Eléments des discours déterminants la responsabilité de l'auteur face à l'acte délinquant

L'acte délinquant est assumé	
E1 Sylvie	<p>L318 Quand j'étais dans la drogue, pour mes parents, c'était à cause du père de mon fils qui était dealer, mais c'est faux, personne ne m'a obligée.</p> <p>L168 J'adhère au mec, il faut être logique, j'adhère au projet, il ne m'a pas forcée, il ne m'a pas influencée non plus, j'ai pas agi sous influence, pas du tout.</p> <p>L320 Pour Christophe, pareil, (mes parents disent que) c'est parce que je me suis fait manipuler, je regrette rien, je ne me suis pas fait manipuler, je regrette peut-être la manière dont ça s'est fait, mais sinon, je regrette rien.</p> <p>L326 J'ai fait ce que je devais faire, je l'aimais, c'était normal que je respecte sa volonté, je le referais si...</p>
E 2 Fathy	<p>L3 J'ai toujours senti que j'étais « hors société » parce que je fais des choses que les gens ne font pas, quand même, ça, c'est réel, je sais très bien ce que je fais, de hors la loi. Je sais que je suis un trafiquant, je fais pas le fou, je fais pas l'ignorant, je le dis et je me le dis à moi aussi.</p>
E5 JCB	<p>L3 Moi, je suis un voyou. Un multirécidiviste. J'ai une vie tout à fait banale de délinquant récidiviste, un délinquant, rien de plus banal ma vie. Je rentre, je sors de prison, c'est comme ça ! L13 Je ne travaille pas, même pas entre les peines de prison, c'est un choix de vie. Je ne paie pas d'impôt, pas de taxe, c'est mon choix.</p> <p>L61. J'ai pas envie d'en changer, j'ai pas envie de devenir un autre, je suis bien dans ma peau.</p> <p>L197 Je ne culpabilise même pas pour ce que je fais, pour moi c'est tellement évident que les maisons de crédit et les banques sont des escrocs assermentés, que je n'ai aucune raison de m'en vouloir.</p>
E6 Lamal	<p>L57 J'ai volé des scooters, des voitures, j'ai fait des cambriolages, j'ai tout fait dans mon quartier, je compte pas le nombre de fois où je me suis fait courser par les flics, mais jamais ils m'ont attrapé.</p> <p>L97 je fais 4 ans de prison, c'est raide, c'est lourd, pour une première incarcération, mais c'était une très grosse affaire aussi. J'avais 19 ans, et ça faisait plusieurs années que j'étais dans le business.</p> <p>L335 La prison, pour moi, c'est un mal pour un bien ; avant d'aller en prison, je faisais n'importe quoi ; j'ai grandi dans un milieu où on avait pas ce qu'on voulait, j'ai commencé à dealer pour avoir ce dont j'avais besoin pour vivre, des choses qu'on voulait pour faire comme tout le monde, et puis très vite j'ai dealé pour m'embourgeoiser.</p> <p>L348 Je sais me remettre en question, je sais faire mon autocritique, je ne sais pas si c'est une qualité ou non. Mais je suis comme ça. Je suis en prison, c'est à moi que j'en veux, et à personne d'autre.</p> <p>L394 Si je suis allé en prison, c'est pas de la faute aux autres, aux juges, aux flics ; j'en veux à personne, je ne suis pas sorti de là, plein de haine, en voulant me venger sur ceux qui m'ont mis là, c'est juste de ma faute à moi.</p> <p>L398 Pour avancer, il faut savoir se remettre en question, s'interroger et comprendre ce qui s'est passé, où j'ai fait les conneries. Ça s'appelle se responsabiliser et ne pas trouver un fautif à son erreur autre que soi-même. Quand tu vas en prison, tu y vas tout seul, c'est pas un sport collectif, le fautif c'est toi, et personne d'autre.</p>
E 8 Liana	<p>L70 Nous ne comprenons vraiment pas ce qui nous arrive, mais comme nous n'avons rien à nous reprocher, nous restons calmes et confiants, nous pensons que tout va très vite se régler finalement.</p> <p>L229 je fais le tri, entre ce que j'ai fait de bien et de moins bien, ce que j'ai raté aussi. Finalement ma plus grosse punition, c'est d'être séparée de mes enfants, alors Dieu voudrait-il me faire comprendre que je suis trop sur eux, incapable de m'éloigner d'eux, que je les aime mal en étant trop proche tout le temps ? Dieu voudrait-il m'apprendre à me détacher de mes enfants et ainsi mieux les aimer ? J'arrive presque à m'en persuader...</p> <p>L299 Quand on est innocent on va jusqu'au bout du processus pour faire reconnaître l'injustice dont est victime, on ne s'arrête pas en route. L463 Quand on est innocent, on cherche à se défendre, on cherche à prouver son innocence, on ne fuit pas ; c'est ce que j'ai fait, jusqu'au bout de mes forces, sans haine ni vengeance.</p>
E 10 Claude	<p>L173 À 30 ans, je deviens braqueur. Il a suffi de quelques rencontres et j'entre dans le milieu du banditisme, la voyoucratie.</p> <p>L175 Nous formons une bande de 7 à 8 gars... Nous sommes des braqueurs ; uniquement des braquages de banques, bijouteries, fourgons. Je force des coffres et dévalise des banques. Associés en affaires, on fait des affaires ensemble, c'est comme cela qu'on dit dans le milieu.</p> <p>L204 C'est ce qui m'est arrivé, un jour j'ai pris le mur, je me suis fracassé, j'assume ; je prends perpète avec 18 ans de sûreté. J'accepte la sentence.</p>

Tableau analyse des discours - Annexe 2 - Grille de lecture de l'analyse des discours

L'acte n'est pas assumé ; légitimé ou minimisé afin d'atténuer la responsabilité de l'acte commis							
	L'auteur propose des valeurs morales supérieures à la loi	corruption de la justice, des magistrat, avocats gendarmerie...	Inégalités et injustices des citoyens devant la loi	compétence et loyauté des juges remises en cause	selon les principes de l'auteur, tout le monde aurait agi probablement de la même façon.	L'acte commis ne cause ni perte à autrui ni dommage à quiconque ; s'il n'y a pas de victime, sa gravité est discutable.	se déculpabiliser en faveur d'une tierce personne, se déresponsabiliser de l'acte en se dissociant de l'action.
E 3 Lou		L49 J'ai fait énormément de travail non déclaré... J'éprouve aucune honte d'en avoir profité tant que j'ai pu. Il y a des gens dans les hautes sphères qui font bien pire. L177 Quant à l'expertise psychiatrique, un vrai taré l'expert psychiatre L198 La justice est trop vieille et plus adaptée à notre époque, un vrai théâtre où ils sont tous déguisés. Quand la justice se met à faire du lèche-vitrine pour changer la vérité en se basant sur des enquêtes erronées, c'est grave.	L200 Les gendarmes écoutent uniquement ce qu'ils veulent entendre. ne sont pas des gens impartiaux, parce qu'ils connaissent la victime dans cette affaire. L'enquête, mon enquête, a été bâclée, tronquée, vérolée.	L128 Le droit dit que s'il y a un doute, le doute doit pouvoir profiter à l'accusé ; or, il y avait trois doutes sérieux qui planaient dans cette affaire et rien n'y a fait. L202 L'enquête, mon enquête, a été bâclée, tronquée, vérolée.		L64 Je fume du cannabis depuis presque 40 ans. L68 Je faisais pousser ma consommation personnelle dans mon coin, tranquille. Mes parents l'ont toujours su.	L98 Rien avait été déclaré, les objets avaient été volés auparavant, les brocanteurs ne sont pas tous toujours honnêtes. L147 Il y a quand même un côté vengeance. C'est une famille très catho, alors que moi, j'étais pas comme eux. En définitive, ces personnes-là n'ont jamais vraiment compris ma façon de vivre. Et au plus profond d'elles-mêmes, elles pensent réellement, elles sont convaincues que c'est moi qui ai fait ça.
E4 Hakim			L3 une bêtise, une fois, et on m'a pas pardonné, je me suis retrouvé en prison. L107 J'ai connu des gens en prison qui y étaient pour des choses dix fois pires que ce que j'ai fait, et qui ont pris moins. Moi, j'ai pris deux ans ferme, alors que j'avais pas d'antécédent, et pas de passé L138 J'ai même envie de dire que j'ai pas eu droit à un procès équitable, parce que la peine que réclamait le procureur, je l'ai prise, plein pot. L250 je suis quelqu'un comme tout le monde,	L103 Avoir recours à la justice j'y ai même pas pensé, car elle m'avait pas beaucoup aidé. J'étais assommé des deux côtés, aussi bien du côté du méchant que du côté de la justice. Dans mon cas, il n'y a pas eu de justice L139 Ils n'ont pas tenu compte que j'avais payé mes dettes, que je faisais tout pour me réinsérer, que j'avais une promesse d'embauche pour la sortie, que je ne suis pas quelqu'un qu'on emprisonne tout simplement.		L195 Au moment de commettre le casse, je me disais, « <i>c'est rien, c'est pas grand chose, c'est une grosse entreprise, ils vont s'en remettre, je fais du mal à personne</i> »	L25 jamais j'aurais volé qui que ce soit, je suis quelqu'un de gentil, je dirais pas que, j'ai pas de vices, mais, le vol, les choses comme ça, c'est pas des choses pour moi. L53 Je savais que ce que je faisais était mal, mais sur le moment j'ai pas réalisé, j'ai pas pris la mesure de mes actes en fait, c'est clair, je me suis laissé influencer. L65 il s'est joué de moi. J'ai été le dindon de la farce dans cette histoire.

			tout simplement, la prison, c'est une erreur dans ma vie, j'ai fait une erreur et on ne m'a pas pardonné, j'en fais une force en fait.				
E7 Jordan	L80 Avec les effets de l'alcool, je me dis « <i>qu'est-ce que je fais au milieu de tout ça ?</i> » Et je décide de l'aider, question de principe. L83 Mais je devais l'aider, puisque c'est ma copine, normal.		L11 La prédiction est arrivée, pour moi, c'était comme si tout ce qui est arrivé était déjà écrit. Foyer, famille d'accueil, commissariat, et finalement prison, j'ai passé toutes les étapes, étape par étape.		L83 Mais je devais l'aider, puisque c'est ma copine, normal. Vous n'auriez pas fait la même chose à ma place ?		L15 J'avais bu d'ailleurs le fameux jour où j'ai fait ce qui m'a amené ici... j'étais pas dans mon état normal avec l'alcool que j'avais bu ce jour-là. L79 J'ai pas eu beaucoup de temps pour réfléchir, la seule question qui me vient c'est : « <i>Je la laisse comme ça toute seule ou je l'aide ?</i> » Avec les effets de l'alcool, je me dis « <i>qu'est-ce que je fais au milieu de tout ça ?</i> » Et je décide de l'aider, question de principe. L244 Quand je repense à tout ça, au bout de 7 ans d'enfermement, je me dis que cette fameuse journée a gâché une partie de ma vie ; et probablement même après ma sortie de prison, elle continuera à me la gâcher. J'aurais dû faire autrement ce jour-là, juste le passer à tabac, une bonne correction, mais pas le tuer. C'est elle qui a mis les 2 premiers coups de couteau, je lui ai pris le couteau des mains pour qu'elle arrête et pour continuer à sa place, prendre le relais, pour en finir. C'est là que j'ai donné les autres coups de couteau.
E9 Charles	L28 j'ai donné ma parole pour aider quelqu'un qui avait quelques soucis, quelqu'un qui est devenu un ami, je m'étais engagé avec cette personne.	L73 l'avocat un bras cassé, j'ai changé après, je l'ai viré celui-là, trop nul ; mais trop tard.	L124 Mon ami, pas de casier, zéro condamnation, pas d'antécédent, un travailleur, avec un enfant handicapé, un type pas	L5 j'ai eu d'autres soucis, avant, j'ai des antécédents, c'est vrai, des condamnations, une			L41 L'enquête a ressorti que c'était un escroc notoire le gars ; il avait manipulé mon ami en fait qui s'est fait avoir.

	<p>L8 on peut toujours compter sur moi, je sais rendre service si on m'appelle ; j'y mets un point d'honneur. L103 J'ai payé une dette que je n'avais pas à payer.</p>	<p>L128 Les plus gros escrocs, je vous apprends rien, c'est l'État, c'est les politiques. Faut jamais faire confiance à un politique, même les flics le disent. La société qu'est-ce qu'elle dit de ça ? Les intellos, la classe pensante, qu'est-ce qu'ils font pour ça ? On peut pas laisser faire ça, tout est dans le répressif aujourd'hui, on enferme, on enferme ; un excès de vitesse et on met en prison.</p>	<p>louche quoi, il a pris plus que moi. Y a pas de justice, j'y crois plus ; celui qui a de l'argent oui il peut s'en sortir, y a une justice pour lui.</p>	<p>dizaine, mais jamais de prison avant. L58 c'était une jeune juge, elle a eu peur L44 La juge a vu qu'il était pas fiable... Il fallait comparer ces paroles avec les éléments du dossier et en tenir compte, mais non rien, un truc de fou. L73 L'avocat, il faisait rien, une galère quoi. J'ai compris qu'il n'y connaissait rien ; même pas le sujet. Il était pas pertinent dans ses interventions. Et trop lent aussi. L166 J'ai écrit à la juge qu'elle s'était trompée... elle était tellement sûre d'elle, normal que je lui écrive. « <i>Vous avez été aveugle dans mon histoire ; y avait rien dans mon dossier pour me mettre en prison et vous l'avez fait quand même, elle est où votre responsabilité dans mon histoire ? Et dans ma vie aujourd'hui ? Et pour mes enfants, vous savez comment ça va pour eux avec un père en prison ? Vous avez été manipulée.</i> » Elle ne m'a jamais répondu.</p>			<p>L43 un vrai manipulateur, il escroquait tout le monde autour de lui. L166 y avait rien dans mon dossier pour me mettre en prison</p>
--	--	--	---	--	--	--	--

Tableau analyse des discours - Annexe 2 - Grille de lecture de l'analyse des discours

d) Eléments des discours déterminants les finalités délinquance

	Argent	Statut	Plaisirs	Revanche sociale, perso ou familiale	Domination
Entretien 1 Sylvie				<p>L169 C'est symbolique, c'est comme si tout ce que j'avais jamais dit, jamais pu faire, eh bien, là, pour de vrai, je le réalisais. Le geste il est grand, il est symbolique, représentatif de quelque chose qu'on a voulu m'enlever ou m'empêcher.</p> <p>L232 , j'ai compris là que j'avais pas été la fille que mes parents avaient désirée.</p> <p>L241 Je savais que j'irais en prison après l'évasion de Christophe, c'est normal puisque c'est moi qui étais au parloir ce jour-là</p>	
Entretien 2 Fathy	<p>L121 j'ai gagné beaucoup d'argent, je vais pas vous mentir, énormément d'argent tout le monde gagnait de l'argent.</p> <p>L187 mes enfants, ma femme, ils avaient tout ce qu'il fallait pour vivre, mieux et plus même, tout ce qu'elle pouvait imaginer, et même tout ce qu'elle imaginait pas, elle pouvait l'avoir, je le lui offrais. Je lésinais pas sur les moyens, je leur donnais tout.</p> <p>L328 il me fallait 15 000 balles, il me fallait 15 000 balles c'est tout.</p>	<p>L7 J'ai trois noms de famille différents, EL J. Fathi, H. Fathi et T. Fathi, c'est très compliqué, c'est une chose qui m'a toujours enquié dans ma vie, jusqu'à maintenant, j'ai 46 ans, ça m'enquié toujours maintenant, cette histoire de noms de famille.</p> <p>L14 la famille que j'ai rencontrée en Tunisie ne voulait pas de moi, j'étais l'héritier en plus, dont on ne voulait pas, le vrai fond du souci de mes problèmes vient de là. Quand j'ai compris que j'ai été adopté, et quand j'ai compris pourquoi, ça a fait l'effet d'un choc.</p> <p>L30 mes cousins ma famille me renient en me disant « <i>toi, tu n'as rien à faire avec nous, ici</i> », « <i>toi, tu n'es pas du même sang que nous</i> », « <i>tu es qu'un enfant de Bourguiba</i> » ; en Tunisie, on appelle comme ça les enfants qui sont nés sous X... Quant à mes parents, toujours restés dans le flou, quand j'ai cherché à savoir, en</p> <p>les interrogeant, mes parents n'ont ni nié ni confirmé, ni infirmé, ils sont restés dans le flou, aucun des deux ne m'a jamais dit que j'étais adopté.</p>	<p>L307 Si vous voulez que je vous ramène de l'argent, je vous en ramène tout de suite, vous me donnez une heure, je vous ramène un sac d'argent tout de suite, 10 000 à 15 000 €... et je serais déjà quelque part en train de faire le beau gosse.</p>	<p>L212 <i>c'est pas grave, je vais les faire les 8 ans, et dès ma sortie, je vais prendre du bon temps, je vais retourner au Maroc, je vais prendre du shit, je vais revenir, plus fort</i> ». Je préparais dans ma tête comment pouvoir recommencer mais en mieux, dès ma sortie... <i>quoi qu'il arrive. Je rattraperai le temps perdu ici ; les années que j'allais passer ici</i> ». Pendant longtemps, j'ai vécu avec ça dans la tête. C'était incontournable, inévitable, à Villepinte, je voulais même le faire alors que j'étais encore en prison. De l'intérieur, j'aurais pu envoyer quelqu'un à ma place et tout faire de la prison sans</p> <p>L222 j'ai toujours pensé vengeance, vengeance, et vengeance. « <i>Ah ouais, ils m'ont mis 8 ans, eh bien, le jour où je vais sortir, je vais rattraper</i> », et ça a toujours été comme ça.</p> <p>L225 La vengeance pour ceux qui m'emprisonnaient, la vengeance pour tout ce qu'ils prenaient à ma vie.</p> <p>L153 c'était humiliant pour moi, et je comprenais pas pourquoi J'étais la cinquième roue du carrosse ; j'étais toujours le mec en plus. Dans les mariages, je me faisais tout le temps tabasser, c'était</p>	<p>L307 Si vous voulez que je vous ramène de l'argent, je vous en ramène tout de suite, vous me donnez une heure, je vous ramène un sac d'argent tout de suite, 10 000 à 15 000 € ; je vous parle sincèrement, il suffit que je retourne voir mon ex-patron, et je lui dis « <i>écoute, donne-moi un peu d'argent, à la fin du mois, je fais un voyage pour toi</i> »,</p>

		L48 J'arrive pas à porter le nom que j'ai depuis que je sais, c'est difficile à dire ça, mais ce nom, mon nom de famille, j'arrive pas à le porter.		toujours moi qui avais le rôle de celui qui se faisait tabasser. Ça, ça m'a foutu la rage.	
Entretien 3 Lou			L3 Je vivais à 200 à l'heure ; les filles, la drogue, la musique, la fête. « Sexe, drogue et rock and roll ». On fumait beaucoup avec ma copine... Pour faire une fête, toujours prêt. J'allais en Espagne, en Irlande, en Hollande, je faisais mon sac à dos et j'étais parti. J'étais toujours en train de courir. Toujours à fond sur ma moto. Une vie à 200 à l'heure, toujours dans les excès. Excès de vitesse, excès de bouffe, de cannabis, de baise, à fond de tous les excès. L43 Cette ferme est très vite devenue un endroit où toute la famille se réunissait ; et les amis et les proches aussi. L'été, c'était un endroit très festif. Il y passait jusqu'à une centaine de personnes en deux mois, on n'était pas dérangé par les voisins, on pouvait faire de la musique comme on voulait.		L240 En prison Je me suis recadré dans ma tête, surtout dans ma façon de voir les choses. Elle m'a permis d'avoir une certaine tolérance que j'avais plus envers les autres. La prison m'a rapproché des êtres humains. La misère chez certains, je ne la voyais plus dehors, ici je la vois tous les jours.
Entretien 4 Hakim	L50 ... dérober l'argent que contenait le coffre.	L28 ... des choses qui nous poussent à nous laisser influencer plus ou moins, c'est ce qui m'est arrivé à moi. L52 Quand il m'a demandé de faire le coffre, j'ai pas eu la force de lui dire non. L60 J'ai pas voulu me dégonfler. Je reconnais ma part de responsabilité			

<p>Entretien 5 JCB</p>	<p>L57 L'idée même de monter une affaire, un commerce, quelque chose de légal ne m'est jamais venu. On prend l'argent, on le met dans un trou, et puis quand quelque chose se passe mal (je me fais arrêter), on vit avec l'argent mis de côté, j'assume. L68 quand je parle d'escroquerie, mes escroqueries, rien en dessous de 100 000 €.</p>	<p>L3 je suis un voyou. Un multirécidiviste. J'ai une vie tout à fait banale de délinquant récidiviste, un délinquant, rien de plus banal ma vie. Je rentre, je sors de prison. L11 J'ai jamais travaillé de ma vie, la prison c'est ma vie, je l'ai intégrée à ma vie, je suis un voyou, un délinquant depuis l'âge de 20 ans, aujourd'hui, j'ai 62 ans. L186 un repris de justice avec un casier qui totalise 35 années de condamnation,</p>	<p>L62 Il me faut de l'adrénaline quand je fais quelque chose, il me faut du risque, j'ai besoin de prendre des risques, et il me faut de l'action aussi, j'ai besoin qu'il y ait de l'action. Travailler légal, je n'essaierais même pas, je m'ennuierais trop. C'est pas pour moi, pour les autres, je le conçois, pourquoi pas, mais moi, je l'ai même jamais imaginé pour moi.</p>	<p>L20 J'ai pas fait d'études, l'école dès le début, ça me plaisait pas. Je n'ai pas connu mon père, j'ai pas eu de modèle, ma mère avait autre chose à faire que me convaincre de rester à l'école. L211 Aller en prison, ça ne me fait plus rien en fait. En prenant de l'âge, peut-être ça risque de devenir plus difficile, pour moi, mais pour l'instant, j'y arrive plutôt bien, et je me porte bien, dans quelques mois, la liberté. L131 je sais ce qui m'attend, je connais parfaitement les rouages de la justice. L184 j'ai pas de vrai métier. Je pourrais monter une affaire en libéral, mais ça s'improvise pas, il faut un métier derrière, même les gens qui font des études pour ça, ils n'y arrivent pas forcément.</p>	<p>L67 Je suis un délinquant indépendant, autonome. Un escroc. L69 de préférence avec les banques, j'ai moins de scrupule, tout le monde sait que ce sont les plus gros voleurs. Les banquiers, les sociétés de crédit, les assurances, ils volent les gens ; c'est de l'esclavage, nous en quelque sorte, on rétablit l'équilibre. L197 Je ne culpabilise même pas pour ce que je fais, pour moi c'est tellement évident que les maisons de crédit et les banques sont des escrocs assermentés, que je n'ai aucune raison de m'en vouloir.</p>
<p>Entretien 6 Lamal</p>	<p>L72Au début, c'est plus pour m'en sortir que pour l'argent, remplir le frigo de ce que ma mère achetait jamais. Et puis, à la rentrée des classes, je vois les jeunes, ils sont là avec leurs parents, ils achètent plein de trucs, les dernières baskets, de beaux vêtements à la mode. Nous, on a rien de tout ça. Quand on était petits, ma mère, elle travaillait, mais elle avait pas les moyens de nous acheter ces trucs-là. L89 c'est facile, ça marche ; ça devient le quotidien. Des délits de plus en plus nombreux, des gains de plus en plus gros. L274 Je deale la coke parce que c'est la drogue des riches, c'est très cher la coke, alors ça rapporte plus d'argent et plus vite aussi.</p>	<p>L42 On grandit, on va pas à l'école, on fait comme les grands, on va dealer, on vole, on fait comme nos aînés, nos grands frères, qu'on voit tous les jours. C'est pas « faire comme eux » parce qu'ils deviennent nos modèles, non c'est plus que ça L58 jamais dans mon quartier je me suis fait arrêter par les flics. J'ai volé des scooters, des voitures, j'ai fait des cambriolages, j'ai tout fait dans mon quartier, je compte pas le nombre de fois où je me suis fait courser par les flics, mais jamais ils m'ont attrapé. L90 Je pèse, je prends du poids, ça me vaut respect et flatterie de tous au quartier. Je descends, je deale, je récupère mon argent, ça devient mon quotidien, c'est logique aussi. L341 je flambais, alors que j'habitais encore chez ma mère. Quand tu as beaucoup d'argent, tu as beaucoup d'amis, de gens que tu crois être tes amis, parce qu'ils sont toujours près de toi.</p>	<p>L340 J'allais dans des boîtes de nuit dépenser des mille et des cents, je craquais des grosses sommes d'argent toutes les nuits, je flambais, alors que j'habitais encore chez ma mère. Quand tu as beaucoup d'argent, tu as beaucoup d'amis, de gens que tu crois être tes amis, parce qu'ils sont toujours près de toi.</p>	<p>L337 j'ai grandi dans un milieu où on avait pas ce qu'on voulait, j'ai commencé à dealer pour avoir ce dont j'avais besoin pour vivre, des choses qu'on voulait pour faire comme tout le monde, et puis très vite j'ai dealé pour m'embourgeoiser.</p>	<p>L337 j'ai grandi dans un milieu où on avait pas ce qu'on voulait, j'ai commencé à dealer pour avoir ce dont j'avais besoin pour vivre, des choses qu'on voulait pour faire comme tout le monde, et puis très vite j'ai dealé pour m'embourgeoiser.</p>

Entretien 7 Jordan		L159 C'était l'époque où tout était possible et rien était interdit. On était en bande de 5 ou 6 copains, bien organisés	L169 L'alcool, c'était surtout pour faire la fête entre jeunes, on invitait des gars et on buvait ensemble. L177 Voler, je savais que c'était pas bien, mais le risque, l'adrénaline, ça, j'aimais bien.		
E 8 Liana					
Entretien 9 Charles	L42 Il fallait bien aller chercher l'argent		L6 j'étais un gai luron, comme on dit, je vivais beaucoup la nuit, je suis un noctambule, j'aime être avec les gens, j'ai le contact facile	L3 La colère est là, au fond de moi, la rage est présente tout le temps en moi. Comment être en paix avec soi-même en plein milieu de la guerre ?	
Entretien 10 Claude	L186 J'habite sur la corniche, c'est magnifique, mieux superbe, j'ai les moyens, de gros moyens.	L193 j'ai de gros revenus et tout ce qui va avec, comme des relations dans toutes les sphères, la politique comprise. L197 j'ai comme partenaire de bridge, un préfet en exercice, pour lui je suis un type très bien, un commerçant insoupçonnable		L134 Les humiliations, ça me connaît. J'ai été marqué par tout ça, ça laisse des traces, profondes, et ça fait mal. L136 Même encore maintenant, alors que je vais sur mes 80 ans, j'ai des images qui, des fois, remontent à la surface et qui me font toujours aussi mal. Ce sont des marques au fer rouge, c'est là et c'est resté.	L180 Je me suis vite et bien installé dans le milieu, et là, ça brille pour moi, pendant 18 ans, de 68 à 86.

Annexe 3 : Le tableau représentant un modèle de grille pour l'analyse de contenu thématique

Grille analyse thématique						
Thème sous forme de question		Comment les personnes incarcérées ont vécu leur période d'enfermement ? Quelles perceptions ont-elles de leur vécu carcéral ?				
Sous-thèmes		(a) Ce qu'elles ont fait en prison ?		(b) Ce que représente la prison pour elles ?		(c) Ce que la prison leur a apporté ?
Réponses obtenues		prison = lieu refuge	prison = lieu d'acculturation	prison = espace de réflexion	prison = destructrice	prison = hôpital psych.
ENTRETIENS	E1	« <i>texte</i> »	↓	↓	↓	
	E2		↓		« <i>texte</i> »	
	E3		« <i>texte</i> »			
	E4			↓		
	E5			↓		
	E6			« <i>texte</i> »		
	E7					
	E8					
	E9					
	E10					« <i>texte</i> »

Sommaire

Remerciements	1
Table des tableaux	4
Table des schémas	4
Table des figures.....	4
Termes spécifiques	5
Le jargon de la prison.....	8
Les abréviations.....	9
Chapitre I - Introduction.....	10
1. De la professionnalisation à la recherche biographique	10
2. De l'institution carcérale vers une perspective de recherche.....	16
3. Réflexions, questions et pistes de travail.....	18
Chapitre II - Cadre épistémologique.....	21
1. Présentation du cadre : Sciences de l'Education & Recherche biographique.....	21
2. Les choix méthodologiques, empiriques et théoriques	22
Chapitre III - Concepts ou notions théoriques.....	24
1. La délinquance : qu'entend-on par délinquance ?	24
2. L'enfermement : ce qu'enfermer veut dire ?.....	46
3. Parcours de vie et transformations identitaires.....	90
Chapitre IV - Méthodologie	121
1. Le choix du terrain, l'univers carcéral et sa problématique.....	121
2. Le choix de la méthode de recueil de données	122
3. La méthode d'analyse des données empiriques.....	138
Chapitre V - Analyses et interprétations.....	145
1. Présentation des personnes entretenues.....	145
2. Présentation des analyses	151
Chapitre VI - Résultats, enjeux et perspectives	276
1. Les résultats	276
2. Les enjeux : la réalisation de patrons biographiques.....	309
3. Les perspectives : le processus de désistement	355
Chapitre VII - Conclusions	356
Les entretiens.....	363

Entretien 1 Sylvie.....	364
Entretien 2 Fathy.....	373
Entretien 3 Lou.....	381
Entretien 4 Hakim.....	389
Entretien 5 JCB.....	396
Entretien 6 Lamal.....	401
Entretien 7 Jordan.....	411
Entretien 8 Liana.....	418
Entretien 9 Charles.....	429
Entretien 10 Claude.....	437
Les références biographiques.....	448
VOLUME 2 : Annexes.....	470
Annexe 1 : Les chiffres clé du Ministère.....	471
Annexe 2 : La grille de lecture de l'analyse des discours.....	473
Annexe 3 : Le tableau représentant un modèle de grille pour l'analyse de contenu thématique.....	485

RÉSUMÉ :

Réalisés durant cinq années passées en milieu carcéral, les travaux de cette recherche interrogent le rapport à l'enfermement de la personne pendant son parcours carcéral, en lien avec la démarche de biographisation définie par Christine Delory-Momberger, (2003) comme une activité à la fois mentale, verbale, comportementale par laquelle l'individu, dans les conditions de son inscription socio-historique, intègre, structure et interprète les situations et les événements de son vécu. Cette thèse examine la nature dynamique du lien qui existe entre expérience carcérale et processus de subjectivation, tenant compte à la fois de la dimension personnelle et temporelle, du sens donné à cette expérience par la personne et de sa marge de manœuvre dans la construction de son parcours. Elle se donne pour objectif de mieux comprendre les modes d'appréhension de l'expérience carcérale du point de vue des personnes, au regard de ce qu'elles en disent et de la façon dont elles en parlent. Elle nous permet de saisir les effets d'apprentissage qui découlent de l'expérience carcérale, de comprendre quels sont les processus de changement et d'émancipation qui s'opèrent chez l'individu pendant et après son parcours. La démarche empirique et qualitative reposant sur les récits de vie ouvre à une compréhension herméneutique des processus de construction, de transformation ou repositionnement identitaire des personnes à l'œuvre dans la narration et leur manière de se biographier. Cette thèse apporte des éléments de compréhension aux concepts de la délinquance, celui de l'enfermement et celui des bifurcations biographiques. Par ailleurs l'exploitation des résultats issus des analyses permet d'élaborer des patrons biographiques tenant compte des divers réajustements, repositionnements biographiques qui conduisent les personnes à modifier leurs pratiques délictuelles au point de transformer leur mode de vie dont les comportements déviants étaient récurrents.

TITRE en anglais :

Biographical approaches in prison confinement, which biographical patterns in perspective ?

RÉSUMÉ en anglais :

Conducted for five years in prison, this research questions the report on the person's confinement during his/her prison journey, in connection with the biographing process defined by Christine Delory-Momberger, as a mental, verbal, behavioural activity in which the individual, in the conditions of his or her socio-historical registration, integrates, structures and interprets the situations and events of his or her experience. This thesis examines the dynamic nature of the link between the prison experience and the subjectivation process, according both the personal and temporal dimension, the meaning given to that experience by the person and his flexibility in constructing his or her life. It aims to better understand the ways in which the prison experience is apprehended from the point of view of people, in terms of what they say and how they speak about it. It allows us to understand the learning effects of prison experience, to understand the processes of change and emancipation that occur in the individual during and after his prison experience. The empirical and qualitative approach based on life stories opens up a hermeneutic understanding of the processes of constructing, transforming, or repositioning people at work in narration and their way of biographing. This thesis provides insight into the concepts of delinquency, containment and biographical bifurcations. Moreover, the use of the results of the analyses makes it possible to develop biographical patterns that take into account the various adjustments, biographical repositions which lead people to change their criminal practices to the point of transforming their way of life, whose deviant behaviour was recurrent.

DISCIPLINE : Sciences humaines et sociales, spécialité Sciences de l'éducation

MOTS-CLÉS :

enfermement, délinquance, bifurcations biographiques, réajustements et repositionnements biographiques, patron biographique

Université Sorbonne Paris Cité, Université Paris 1399 Avenue Jean Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse